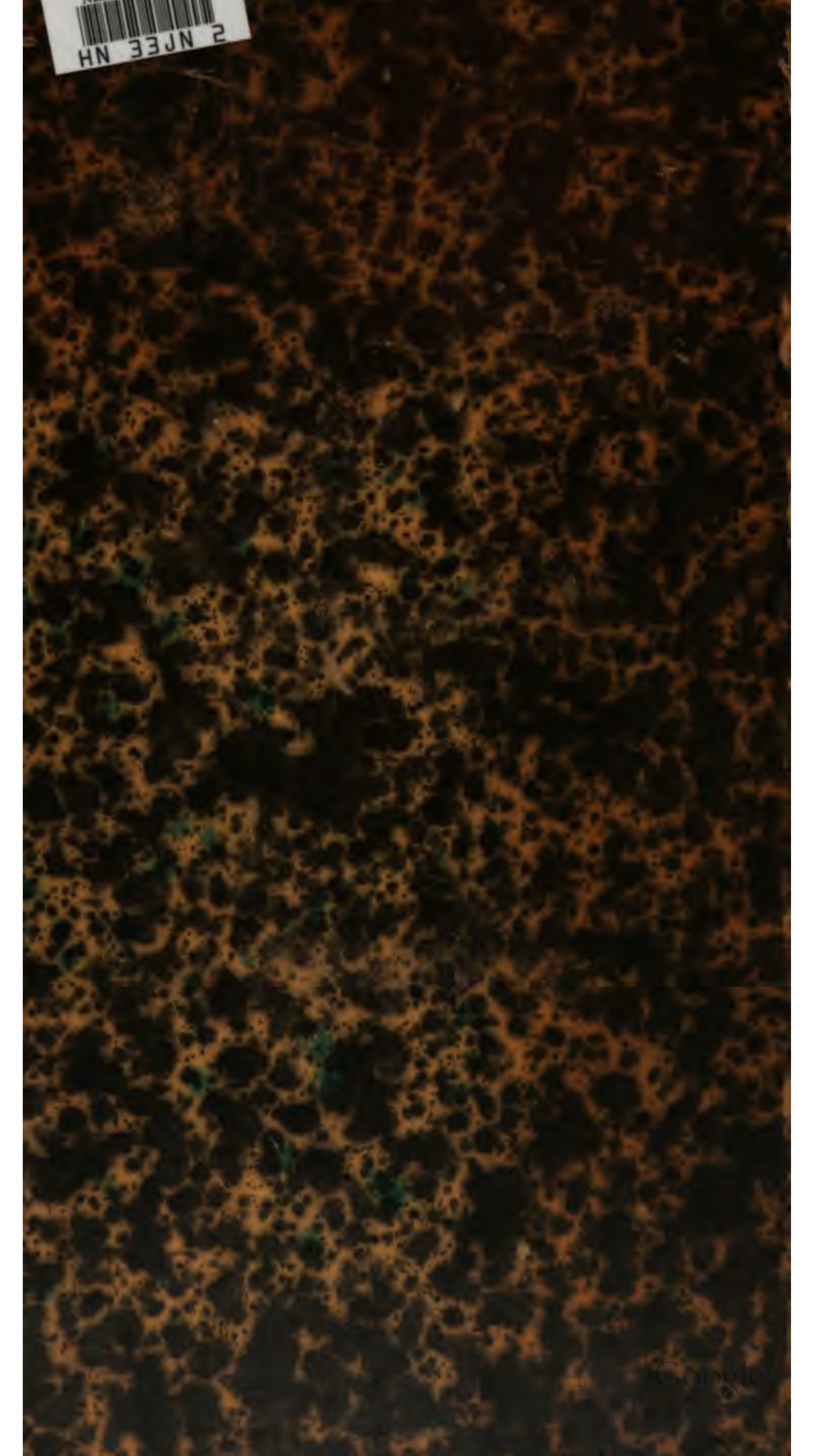




~~Rev 63.7~~
KG 2094
Harvard College Library
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF SOCIAL ETHICS
FROM THE
FRANCIS GREENWOOD PEABODY
ENDOWMENT FUND



LE SOCIALISME

ET

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

LE SOCIALISME

ET LE

DROIT DE PROPRIÉTÉ

PAR

A. CASTELEIN, S. J.

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE MORALE ET SOCIALE



PARIS
VICTOR RETAUX
Libraire-Éditeur
82, *rue Bonaparte.*

BRUXELLES
JOSEPH GOEMAERE
Imp. du Roi, Édit.
21, *rue de la Limite.*

1897

AVANT-PROPOS

Le Saint-Père nous a exhortés, à différentes reprises et récemment encore, dans Sa Lettre si nette à l'Épiscopat belge, à nous bien unir pour combattre la propagande socialiste, dans laquelle il dénonce la plus grande erreur et le plus grand péril de nos sociétés contemporaines.

C'est pour répondre à ces pressantes exhortations que j'ai composé cet ouvrage.

Pour le composer, je me suis mis en dehors de toute influence d'école, étudiant chaque question d'une manière indépendante, réunissant par moi-même tous les éléments du débat et allant le plus loin possible au fond des choses, pour en avoir l'entière compréhension.

J'ai voulu écrire sur « le Socialisme et le droit de propriété » un livre scientifique et objectif, pour en faire un livre vrai et convaincant.

Ami d'une méthode bien ordonnée, après avoir étudié le parti socialiste dans son état actuel, j'ai analysé avec le plus grand soin les principaux écrits qu'a inspirés l'utopie socialiste, les écrits qui me semblent l'emporter en valeur et en originalité sur tous les autres. Je présente dans ce livre les résultats de cette analyse, justifiés par de nombreuses citations, pour que mes lecteurs puissent me contrôler avec compétence.

J'ajoute à cette analyse mes arguments contraires, appuyés

sur des principes et des faits, dont je détaille tous les éléments.

De cette étude approfondie du socialisme, des considérants dont il se réclame, des abus qu'il critique et des progrès ou des remèdes qu'il méconnait, j'ai été conduit à l'étude approfondie du droit de propriété, de ses conséquences logiques, de ses applications légitimes et de ses multiples bienfaits, sous la loi de justice et de charité qui le doit régir.

Il est à souhaiter que sur ces questions fondamentales, dont dépend l'avenir de la civilisation chrétienne, tous les défenseurs de l'ordre social et les protagonistes du progrès social aient des convictions claires, réfléchies, raisonnées, ramenées aux premiers principes de l'évidence et aux premières lois de la conscience.

Puissent-ils tous partager sur ces questions les connaissances et le jugement du Docteur éminent que Dieu nous a donné pour traverser la crise et les périls de l'heure actuelle !

S.S. Léon XIII demande que nous opposions à la propagande socialiste des affirmations, des résistances et des dévoûments, inspirés par une foi éclairée et par la science parfaite de nos droits et de nos devoirs sociaux.

Si mes forces n'ont pas trahi mes intentions et mes efforts, ces pages mettront peut-être dans quelques âmes un rayon de cette science et de cette foi.

TABLE ANALYTIQUE

SECTION I. — Le caractère et la puissance du socialisme.

SECTION II. — Les arguments du socialisme.

CHAPITRE V. — Aperçu général des arguments socialistes.

CHAPITRE VI. — Platon ou la théorie de l'harmonie sociale.

CHAPITRE X. — Karl Marx, ou le droit du travail (Exposé).

SECTION III. — Le droit de propriété.

CHAPITRE XIII. — Le droit de propriété considéré en lui-même.

CHAPITRE XIV. — Les limites juridiques et les obligations sociales du droit de propriété selon la loi naturelle.

CHAPITRE XV. — La loi chrétienne de la propriété.

CHAPITRE XVI. — Le droit de propriété dans l'ordre des faits. — La situation économique de la Belgique (1830–1895).

PRINCIPAUX ERRATA.

Page.	Ligne.	Errata.	Corrigez.
58	15	hétacombes	hécatombes.
88	15	8 avril	18 avril.
124	29	DROIT DU TRAVAIL	DROIT AU TRAVAIL.
167	12	droit du travail	droit au travail.
242	19	hommes	femmes
244	20	au-dessus	au-dessous.
265	1	affaires	salaires.
305	2	DROIT AU TRAVAIL	DROIT DU TRAVAIL.
332	18	régulation	régularisation.
388	16	premier	second.
401	9	surtout de la	surtout la.
409	4	Nous	5. Nous.
413	11	1883	1885.
443	28	assurent	assure.
448	2 (note)	Juglac	Juglar.

SECTION I

LE CARACTÈRE ET LA PUISSANCE DU SOCIALISME

CHAPITRE I.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE PARTI SOCIALISTE.

Le parti socialiste s'offre avant tout comme un parti de réformes sociales et économiques.

Son programme, formulé en termes scientifiques, semble n'avoir en vue que la réglementation rationnelle du travail humain. Ce programme, en effet, — celui qui se retrouve au fond de toutes ses proclamations et rallie tous ses partisans dans une doctrine et une action communes, — demande la *socialisation* complète, entre les mains de l'État, de tous les instruments du travail humain, avec la mission, pour l'État, de distribuer, d'après un plan rationnel, à chaque citoyen une part de ces instruments et une part du travail total à accomplir, pour que la production totale du pays soit, avec le moins de travail pour tous, au niveau de tous les besoins.

Expliquons-nous sur ces formules.

Les socialistes distinguent entre *les biens de production* ou les biens qui servent de matière première et d'instruments à la *production* (sol, sous-sol, produits à transformer ou à transporter, usines, ateliers, outils, moyens de transport), et *les biens de consommation*, ou les biens qui, sous leur forme actuelle, ne servent qu'à la simple jouissance ou à la *consommation*.

Selon la théorie socialiste, *les biens de production* devraient être *socialisés*, c'est-à-dire possédés en commun par la société,

pour pouvoir être distribués de la manière la plus équitable entre tous, selon les aptitudes de chacun, et appliqués aux travaux les plus avantageux à la prospérité générale. *Les biens de consommation* pourraient seuls être *possédés* en propriété privée, soit selon la quantité du travail fourni, soit selon la mesure des vrais besoins éprouvés par chacun. L'État socialiste serait ainsi le directeur exclusif de tout le travail accompli au sein de la nation et le distributeur souverain des fruits de ce travail.

Le comte de Mun a bien caractérisé le socialisme en le définissant : « Une conception sociale, dans laquelle l'État, le pouvoir central, préside et administre directement toutes les grandes entreprises financières ou industrielles du pays, en dirige toutes les institutions sociales, encaisse toutes les ressources de la nation et pourvoit lui-même, en retour, à tous les besoins moraux et matériels des citoyens, devenant ainsi le caissier et le banquier universel, l'agent général des transports et du commerce, le distributeur exclusif du travail, de la richesse, de l'instruction, des emplois et des secours, en un mot, le moteur et le régulateur de toute l'activité nationale » (1).

Il est évident qu'une pareille réforme constituerait une vraie révolution, une *révolution à la fois économique et politique*. Ce serait la plus radicale des révolutions.

L'État socialiste, de l'aveu de tous les socialistes, devrait être basé sur *le suffrage universel* et être organisé sous forme de *république démocratique*.

Cette révolution économique et politique entraînerait en outre une *révolution domestique*. L'État socialiste, en s'attribuant la mission souveraine d'organiser tout le travail, de

(1) *Quelques mots d'explication*, par le comte ALBERT DE MUN. Extrait de l'*Association catholique* du 15 janvier 1891.

diriger toute l'activité et d'apaiser, en les réglant, tous les besoins de la nation, prétend au droit absolu d'élever les enfants, de juger leur vocation, de les initier et de les appliquer au travail qui lui semble le plus approprié à ses convenances et à leurs aptitudes. La mission et l'autorité des parents seraient ainsi absorbées par celles de l'État.

En outre, d'après le programme généralement adopté par tous les socialistes, la femme devrait être émancipée de l'autorité de son mari, pour jouir, sous la souveraineté de l'État, de droits et d'avantages égaux. L'égalité parfaite des deux sexes relâcherait naturellement le lien conjugal. Aussi le divorce et même l'union libre sont-ils regardés par la plupart des socialistes comme des articles inséparables de leur programme (1).

Mais un pareil programme devient, par la force des choses, un programme de révolution sociale et religieuse. La conception du travail, de la vie, de l'union conjugale, de l'éducation des enfants et de l'autorité sociale, telle qu'elle se dégage généralement des programmes et des écrits du parti socialistes, est une théorie franchement matérialiste. L'alliance entre le socialisme et l'athéisme s'est ainsi logiquement imposée. En vain les habiles du parti essaient-ils parfois de donner le change. Les sincères et les violents, qui sont le grand nombre, rendent inutile cette hypocrisie.

Citons un témoignage significatif entre tous.

Bebel, le chef le plus actif et le plus résolu du socialisme allemand, osa proclamer hautement au Reichstag, dès 1878, l'athéisme logique du socialisme. « Haeckel, dit-il, le principal représentant du darwinisme, ne comprend pas que le darwinisme puisse favoriser le socialisme ni que le socialisme se

(1) *Voir* Bebel, *Die Frau in der gegenwart Vergangenheit und Zukunft*. Zurich, 6e éd.

trouve en rapport intime avec le darwinisme. Haeckel ne comprend rien à la science sociale... Vous attaquez notre manière de voir en fait de religion. Vous dites que nous avons des opinions athées et matérialistes. Vous avez raison... Nous avons adopté les doctrines de l'athéisme, qui nous venaient d'ailleurs; nous nous croyons obligés de les propager et de les répandre dans les masses... La science moderne nous donne la main. Nous reconnaissons ses doctrines avec leurs conséquences; nous cherchons à les populariser, à les faire entrer dans la vie de la nation et dans l'organisme de l'État.» (Séance du Reichstag, 16 septembre 1878.) »

Nous pourrions citer cent témoignages analogues. Au reste, l'Église catholique, par son attitude nette et courageuse vis-à-vis des erreurs et des menaces du parti socialiste, détermine celui-ci à se montrer tel qu'il est. Avec l'instinct qu'elle a des grandes luttes et des grands dévouements qu'exige la cause de la civlisation, l'Église se montre l'adversaire résolu du socialisme. De son côté, le socialisme, en se dressant armé de pied en cap en face de la vieille société, sent qu'il ne la frappera à la tête et au cœur qu'en dirigeant ses coups sur l'Église catholique. De part et d'autre, les programmes sont absolus et intransigeants, les convictions sont fixes, les volontés décidées et les forces sont prêtes pour une lutte sans trêve ni merci.

Le parti socialiste s'offre ainsi comme le parti *de la révolution sociale et de la lutte religieuse*.

Avec le chanoine Winterer, distinguons donc bien entre le *mouvement ouvrier* et le *mouvement socialiste*, entre les revendications légitimes du premier et les théories antisociales du second. En patronnant le premier avec la plus sincère générosité, sachons résister au second avec la plus courageuse intrépidité; car le socialisme est la négation théorique

et pratique la plus radicale, la plus funeste et la plus puissante que le monde ait vue.

Le caractère général du parti socialiste ainsi fixé, pénétrons dans le détail, pour nous rendre compte des caractères spéciaux et de la puissance souverainement périlleuse de ce parti.

A cet effet, nous devons considérer le *milieu* où il se meut, — la *doctrine* dont il s'inspire, — et l'*organisation* dont il est pourvu.

CHAPITRE II.

LA NATURE DU MILIEU OU SE MEUT LE PARTI SOCIALISTE.

Quels avantages le parti socialiste trouve-t-il dans le milieu ou dans le caractère des sociétés contemporaines où il se meut ?

Pour nous en rendre compte, demandons-nous quel est ce milieu ?

C'est un milieu éminemment favorable à la propagande et à l'action du parti socialiste.

Trois faits généraux le caractérisent : le *libéralisme économique*, ou la liberté absolue de la production, des échanges et des contrats, qui, en s'appliquant au régime de la grande industrie, dont le machinisme et la vapeur ont amené et agrandissent chaque jour la souveraine puissance, fournissent aux chefs socialistes certains griefs, perfidement exagérés ; — l'*individualisme politique*, qui, en brisant les anciennes corporations, livre les multitudes désagrégées et privées de leurs protecteurs légaux, à la merci de quiconque veut les tromper et les exploiter ; — enfin, le *régime des libertés publiques*, qui fournissent aux démagogues les moyens les plus efficaces pour organiser ces multitudes en bataillons mobiles et les lancer, aguerries et disciplinées, à l'assaut de l'ordre social.

Rendons-nous mieux compte de ces trois faits, si aptes à

favoriser dans le milieu de nos sociétés contemporaines la propagande et les entreprises du socialisme.

Le premier de ces faits, c'est le *libéralisme économique* ou le régime de pleine liberté accordé à l'industrie. Ce régime de pleine liberté dans la production, dans l'organisation du travail, dans la fixation du salaire et dans l'imposition du prix des marchandises, a coïncidé avec le développement de la grande industrie, que l'introduction de la vapeur et les progrès du machinisme ont stimulé si énergiquement. L'usine à vapeur créée, il y avait intérêt à la rendre aussi grande et puissante que possible : c'était le moyen de diminuer les frais généraux en multipliant les bénéfices. La grande industrie a ainsi graduellement étendu son règne sur les ruines de la petite industrie et des petits ateliers, et les grands industriels, devenus ainsi les maîtres de la production et du marché, ont pu imposer à la classe ouvrière les conditions de son travail et de son salaire. C'est ainsi que durant les quarante premières années du siècle, une liberté presque absolue a régi le contrat de patron à ouvrier. L'ouvrier sans travail et sans pain offrait ses bras et sa vie au patron, et celui-ci, accablé de demandes et n'ayant que l'embarras du choix, faisait le contrat et le salaire comme il l'entendait, sans se préoccuper toujours des règles de la justice et de l'humanité. Dans nombre d'usines, les journées de travail étaient démesurées (12 à 13 heures), les salaires insuffisants, la vie de l'ouvrier aussi peu protégée contre les accidents que la stabilité de son travail contre le chômage forcé ; enfin le travail commun des hommes, des femmes et des enfants y était souvent organisé sans souci des lois de l'hygiène et de la morale. On peut lire dans les études de Léon Faucher sur l'Angleterre, dans l'ouvrage de Ledru-Rollin, *De la décadence de l'Angleterre*, et dans le réquisitoire de Karl Marx contre « le capital », à côté d'évidentes exagérations, quantité d'exemples d'abus révol-

tants, auxquels la théorie manchestérienne du « laisser faire » accordait le bénéfice du plus regrettable tolérantisme.

Nous en dresserons l'inventaire en analysant le travail de Marx.

Mais peu à peu, malgré le développement continu de la grande industrie, ces abus se corrigent. Des règlements sages, dont l'origine est généralement due aux réclamations et aux essais courageux de l'initiative privée, se sont multipliés sur tous les points du monde industriel, pour réprimer ces abus et en prévenir le retour. La législation des différents pays industriels en a sanctionné un grand nombre. Nous aurons plus loin à faire connaître les plus importantes de ces mesures protectrices de la vie et de la sécurité de l'ouvrier. Mais enfin, il faut bien le reconnaître, la libre concurrence et l'aveugle cupidité de certains patrons ont fait naître sur le champ de l'industrie des abus révoltants et à gigantesques dimensions. Même, il en reste encore dans certaines industries, où la loi de l'offre et de la demande pour fixer le salaire et la durée du travail est appliquée dans le sens d'un mercantilisme aussi égoïste que brutal.

Évidemment, ces abus fournissent aux chefs et aux meneurs du parti socialiste des griefs qui prêtent aux déclamations et aux excitations les plus violentes. Rien de plus facile, en exagérant ces abus au-delà de toute mesure et de toute vraisemblance, que d'allumer au cœur de l'ouvrier, avec les colères contre le passé, la flamme des haines vengeresses pour l'avenir.

Voilà le premier fait qui favorise le prosélytisme de l'école socialiste.

Le second fait qui caractérise notre milieu social, c'est l'*individualisme politique.*

Jadis, le citoyen n'était pas isolé comme maintenant. Le vaste organisme de l'État en embrassant la nation tout

entière, se divisait et se subdivisait en un grand nombre d'organes inférieurs, où l'individu trouvait aide et protection. Personne ne marchait seul dans la lutte pour la vie. Les différentes professions formaient des corporations bien unies, bien outillées et efficacement protégées par l'État. Ces corporations garantissaient les droits et les intérêts du plus humble artisan, en formant des centres de résistance contre tout essai d'usurpation et d'exploitation.

Ces corporations avaient des règles fixes, raides et étroites, il est vrai, mais appropriées aux mœurs de l'époque et faites pour garantir à l'ouvrier la puissance de ses privilèges et de ses droits. De plus, ces corporations étaient pénétrées d'un profond esprit religieux, et l'ouvrier y trouvait une vraie école de croyances et de traditions, qui le mettait à l'abri des contagions et des prosélytismes mauvais.

Or, toutes ces corporations, ces traditions et ces lois de protection ont disparu sous les ruines de l'ancien régime. La révolution française, sous prétexte d'égalité, a brisé les cadres de ces associations et n'a offert aux citoyens seuls et désarmés que l'égide de son despotisme centralisateur : « chacun pour soi et l'État pour tous » a été sa devise. Ce système d'émiettement individuel s'est peu à peu étendu partout par la contagion d'un funeste exemple.

Quel est le résultat de cet individualisme politique?

C'est qu'il est plus facile maintenant que jadis, d'égarer et d'exploiter le peuple. Celui-ci en effet, ne saurait se suffire. C'est en vain qu'on l'émancipe de toute tutelle et qu'on prétend l'affranchir de toute servitude : il a besoin d'être éclairé, dirigé, protégé, aidé, tant dans la conduite de sa vie que dans l'exercice de ses droits. Aussi, quand il est privé de toute aide et de toute protection légale, s'attache-t-il naturellement à qui s'offre à lui avec les dehors du dévoûment et la promesse de le tirer de sa misère et de son impuissance. L'indi-

vidualisme politique rend donc facile le triste métier du démagogue, le métier de caresser les vices du peuple, d'en corrompre l'esprit, de lui inoculer les plus périlleuses erreurs et de le lancer dans la voie des utopies socialistes et des revendications révolutionnaires.

Enfin, cette funeste propagande, à laquelle le libéralisme économique a fourni de si énergiques excitants et que rend si facile l'état de désagrégation politique auquel est réduite la classe ouvrière, trouve un troisième principe d'efficacité dans un troisième péril, qui caractérise nos sociétés contemporaines, *le péril des libertés publiques* si largement étendues sur le champ de la presse et des associations.

Se rend-on bien compte du parti que les démagogues peuvent tirer du principe de la liberté absolue des opinions et des associations combiné avec le principe de la souveraineté du peuple ou de la souveraineté absolue du nombre ?

Pourvu qu'on s'abstienne de la provocation à un délit déterminé et qu'on s'y prenne avec quelque habileté, on peut organiser librement et publiquement la guerre sociale; on peut, à ciel ouvert, conspirer contre l'ordre établi, en le représentant comme révocable par une majorité mieux éclairée et plus honnête. On peut soulever dans le peuple toutes les haines et toutes les colères contre « l'infâme capital » et « le privilège des classes riches ». On peut lui prêcher la révolution sociale comme devant être le plus légitime des droits et le plus sacré des devoirs, le jour ou l'on disposera d'une majorité convenable. On peut préparer cette majorité par les prosélytismes les plus actifs de la brochure, du journal, du meeting et des réunions privées. Dans l'entretemps, on peut former les cadres de l'armée socialiste, et, pour discipliner et exercer cette armée, on peut faire éclater à jour nommé, sous un prétexte quelconque, telle grève qu'on voudra. Et c'est ainsi qu'on peut dresser autour de la société toutes les batte-

ries et toutes les lignes d'attaque pour le moment de l'assaut définitif.

Sans aucun doute, l'apprentissage n'est pas encore achev non seulement pour les menés, mais même pour les meneurs. Ceux-ci ne savent pas encore comment user de tous les moyens d'action que notre état social leur met en mains : d'autre part, la résistance des mœurs publiques leur crée encore trop d'obstacles et d'embarras. Mais qui niera que depuis ces dernières années, le parti socialiste n'ait beaucoup gagné en expérience et en habileté pour tourner en sa faveur nos lois et nos mœurs publiques ? Il répudie nettement toute alliance avec les hommes de désordre. Il proclame hautement son intention de n'employer que des moyens légaux pour conquérir la majorité qui lui permettra d'exécuter son programme; il s'engage à ne recourir qu'à une propagande honnête, correcte, pacifique, fondée toute entière sur la persuasion. Il s'ingénie même à donner le spectacle de congrès à allures sérieuses et scientifiques et en même temps il revendique, avec une insistance aussi calme qu'énergique, le droit d'user à son profit de la pleine liberté de la presse et d'association, qui est entrée si avant dans les lois et dans les mœurs de nos sociétés modernes.

C'est en vain que l'homme le plus puissant de la seconde moitié du siècle, le prince de Bismark, a essayé de le mettre hors du droit commun et de lui appliquer de rigoureuses lois d'exception. Le parti socialiste n'a lutté contre son redoutable adversaire que par des réclamations et des plaidoiries sans cesse renouvelées et où sans cesse était invoqué le principe de la justice et l'illégalité de l'arbitraire. Aussi finit-il par l'emporter. Une forte majorité, dans laquelle se trouva le centre, condamna les lois d'exception contre les socialistes dans la séance du 25 janvier 1890.

Au reste, malgré l'exil des principaux meneurs et l'inter-

diction des réunions socialistes sur le territoire de l'empire, l'état des lois et des mœurs avait offert au parti socialiste des moyens suffisants pour poursuivre sa propagande. On le constata avec stupeur, quelques jours plus tard, quand les élections générales vinrent donner au parti socialiste 1,427,877 voix. Voilà comment a réussi contre la propagande socialiste la plus grande tentative de résistance légale qui ait été essayée dans nos sociétés contemporaines. La leçon est significative et le centre avait eu raison de dire au chancelier de fer que c'est avec d'autres armes qu'il faut vaincre le socialisme (1).

Un autre signe des temps et un fait qui révèle sous le jour le plus sombre l'état de nos mœurs, c'sst qu'un parti qui prépare d'une manière si ouverte et si résolue la transformation radicale de la société, soit traité quelquefois par les pouvoirs publics avec la plus sympathique bienveillance. Ainsi, au mois de juillet 1889, les deux congrès socialistes, le congrès possibiliste et le congrès marxiste, furent solennellement reçus par le conseil municipal de Paris et près de trois mille socialistes furent invités à se réunir dans les vastes salles de l'hôtel de ville !

Tout semble se concerter pour permettre au parti socialiste de se répandre et de s'organiser facilement : le libéralisme économique de la grande industrie, dont les abus passés, non

(1) En *1887*, le parti socialiste avait eu 774,182 voix, soit 265,808 de plus qu'en *1884*. — En *1890* il monta à 1,427,877, soit 653,692 de plus que dans l'élection précédente.

Bismarck tomba, les lois de coercition furent abolies, on compléta d'autre part les lois sociales destinées à satisfaire les ouvriers et dont quelques-unes nous semblent créer à l'État une trop redoutable charge, et toutefois, le 15 juin 1893, le parti socialiste remporta une nouvelle victoire : il réunit 1,786,938 voix, en luttant dans 386 circonscriptions sur 397 !

encore entièrement détruits, fournissent au parti socialiste des griefs permanents pour discréditer et faire haïr l'état social, tel qu'il existe de fait; — l'individualisme politique qui livre le peuple sans défense aux perfidies et aux séductions de la propagande socialiste; — le régime enfin des libertés publiques, qui permet aux chefs de ce parti et aux apôtres de cette propagande de mettre en œuvre les moyens d'action les plus efficaces pour leurs funestes desseins et d'organiser publiquement les forces et les armées de nos futures révolutions.

Ce triple péril se complique d'un péril encore plus grand, péril qui en intensifie la puissance au plus haut degré, c'est la *dissolution des croyances traditionnelles de la multitude, la mollesse des convictions morales de la classe dirigeante*, et le désarroi produit dans l'opinion et les résolutions des honnêtes gens de tous les partis, par l'influence *de l'indifférentisme religieux et du matérialisme scientifique*. Ce péril n'est que trop connu. Le décrire serait malheureusement un lieu commun.

CHAPITRE III.

PUISSANCE DE LA DOCTRINE SOCIALISTE.

Pour juger la puissance de cette doctrine, exposons-la tout d'abord sous la forme qu'elle revêt dans le programme du congrès socialiste de Halle, tenu du 12 au 18 octobre 1890. Liebknecht fut le rédacteur de ce programme, qui reçut l'approbation explicite du congrès. Ce programme résume d'une manière claire et méthodique le fond des théories, des revendications et des arguments du socialisme.

1° « Le travail est la source de toute richesse et de toute culture, et comme le travail, nécessaire à tous les hommes, n'est possible que par la société, *la totalité du produit de ce travail appartient à celle-ci,* c'est-à-dire à tous ses membres, obligés tous à travailler. Chacun a un *droit égal* à en recueillir les fruits pour subvenir à ses besoins *réglés par la raison.*

» Dans la société actuelle, les instruments du travail sont le monopole des capitalistes. L'état de dépendance où se trouve, pour cette raison, la classe des travailleurs entraîne pour cette dernière la misère et la servitude sous toutes les formes.

» L'émancipation du travail exige que les instruments du travail deviennent *la propriété collective de la société* et qu'il soit procédé à *la distribution du travail total*, de façon à arriver à un emploi utile pour tous des produits du travail et à leur *partage équitable.*

» Affranchir le travail, voilà l'œuvre à accomplir par les travailleurs, en luttant contre *l'oppression réactionnaire des autres classes*.

2° » C'est en se basant sur ces principes que le parti socialiste des ouvriers allemands recherche, par tous les moyens possibles, à obtenir *l'état libre*, *la société socialiste*, *l'abolition de la loi d'airain sur le salaire* en supprimant le système du travail mercenaire, *la suppression de toute espèce d'exploitation*, *le nivellement de toute inégalité politique et sociale*.

» Les socialistes allemands, tout en luttant spécialement dans les limites de leur pays, ne perdent pas de vue *le caractère international du mouvement ouvrier*, et ils sont décidés à remplir tous les devoirs que ce caractère leur impose, afin de faire triompher *la fraternité de tous les hommes*.

» Le parti socialiste allemand réclame, pour résoudre le problème social, la création de *sociétés coopératives de production* socialistes, érigées avec *l'appui de l'État* et placées sous *le contrôle du peuple*.

» Ces sociétés doivent, pour le bien de l'industrie et de l'agriculture, être instituées de telle manière que de leur action naisse *l'organisation socialiste du travail commun*. »

3° Le parti socialiste allemand proclame, *comme base de l'État*, les principes suivants :

a) Le suffrage universel, égal pour tous, direct, avec le vote secret et obligatoire de tous les citoyens âgés de vingt ans au moins pour toutes les élections concernant l'État et la commune. Les jours d'élection doivent être des jours fériés.

b) Élaboration des lois directement par le peuple. Droit de décider de la paix ou de la guerre également réservé au peuple.

c) Service militaire général. Remplacement des armées permanentes par la nation armée.

d) Abolition de toutes les lois d'exception, notamment de celles qui concernent la presse, le droit d'association et celui de réunion, et surtout de toutes les lois qui entravent la liberté de penser, de manifester ses opinions et d'étudier.

e) Reddition de la justice par le peuple et gratuité de la procédure.

f) Éducation générale et uniforme par les soins de l'État. Fréquentation de l'école obligatoire. Gratuité de l'instruction dans tous les établissements.

La religion déclarée chose privée.

4° Le parti ouvrier allemand réclame *au sein de la société actuelle :*

L'extension la plus vaste possible des droits et des libertés politiques dans le sens des principes ci-dessus énumérés ; — l'impôt unique et progressif pour l'État et la commune, au lieu de tous les impôts indirects actuels, lesquels grèvent surtout la classe populaire ; — le droit illimité d'association ; — la fixation d'un nombre d'heures de travail répondant aux besoins de la société ; interdiction du travail le dimanche ; — l'interdiction du travail des enfants et de tout travail des femmes qui pourrait nuire à leur santé ou à leur moralité ; — le vote de lois sauvegardant la vie et la santé des ouvriers, le contrôle des habitations ouvrières au point de vue sanitaire, la surveillance des mines, fabriques, ateliers et usines par des fonctionnaires élus par les ouvriers ; l'élaboration d'une loi efficace sur l'emprisonnement et la réglementation du travail dans les prisons ; — le droit illimité pour les ouvriers d'administrer eux-mêmes leurs caisses de secours et de prévoyance. »

Ajoutons à ce célèbre document quelques citations complémentaires :

Le congrès socialiste de *Bruxelles*, du mois d'août 1891, a adopté la conclusion suivante sur la condition de la femme :

« VI. Le congrès invite les partis socialistes de tous les

pays à affirmer énergiquement dans leurs programmes *l'égalité complète* des deux sexes et à demander d'abord qu'on accorde à la femme *les mêmes droits civils et politiques qu'à l'homme.* »

Le congrès socialiste d'*Erfurth*, tenu au mois d'octobre 1891, renferme aussi quelques conclusions, qu'il est utile de reproduire :

« La substitution de la *propriété collective* à la propriété privée des capitalistes sur les instruments de production — la terre, les carrières, les mines, les usines, les outils, les machines, le commerce — et *l'organisation d'une production socialiste, exploitée pour et par la société*, pourront seules faire en sorte que la grande industrie et l'extension sans cesse grandissante du travail social deviennent pour les classes jusqu'ici exploitées non plus une source de souffrances et d'oppression, mais une cause de prospérité et de perfectionnement général et harmonique...

» Cette œuvre ne peut être accomplie que par la classe ouvrière, parce que toutes les autres classes, malgré les luttes d'intérêts qui les divisent, s'appuient sur *le principe de la propriété privée des moyens de production* et ont pour objectif commun *le maintien des bases actuelles de la société.*

» La lutte de la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste est nécessairement *une lutte politique...* Les ouvriers ne peuvent arriver à faire passer les instruments de production entre les mains de la communauté sans s'être, au préalable, *mis en possession du pouvoir politique.*

» Montrer à la classe ouvrière *le but nécessaire*, le faire connaître et accepter partout et *diriger de ce côté la lutte des classes*, voilà le devoir du parti démocrate socialiste.

« Les intérêts des ouvriers vis-à-vis de la production capitaliste sont *les mêmes dans tous les pays*. Grâce à l'expansion du commerce dans les diverses parties du monde et au

développement de la production sur le marché universel, la situation des travailleurs de chaque nation devient de jour en jour plus dépendante du sort des travailleurs des autres pays. L'affranchissement de la classe ouvrière est donc une œuvre à laquelle les ouvriers de tous les pays sont également intéressés. Dans cet ordre d'idées, le parti socialiste allemand se sent et se déclare *avec tous les travailleurs des autres peuples*.

« Le parti démocrate socialiste... poursuit *l'abolition des classes elles-mêmes* : il veut arriver à ce que tous, *sans distinction de race ou de naissance, aient les mêmes droits et les mêmes devoirs*.

« Partant de cette idée, il lutte, dans la société actuelle, non seulement contre l'exploitation et l'oppression des ouvriers salariés, mais *contre toute espèce d'exploitation et d'oppression*, qu'elle frappe une classe, un parti, un sexe ou une race.

« Il réclame les réformes suivantes : droit de suffrage direct universel, *égal pour tous*, avec vote secret de tous les habitants de l'empire âgés de plus de 20 ans, *sans distinction de sexe* et *pour toutes les élections*...—Indemnité aux députés... — Législation directe par le peuple au moyen du droit de proposition et de rejet... — Gouvernement et administration *directs* par le peuple dans l'empire, l'État, la province et la commune. *Élection des autorités par le peuple*, responsabilité vis-à-vis de celui-ci *et droit de punir entre ses mains*.

« Éducation *en vue du service militaire en général*.

« Abolition de toutes les lois qui entravent ou oppriment la liberté de manifester ses opinions et la liberté de réunion et d'association.

« Abrogation de toutes les lois qui, sous le rapport des droits *publics* et *privés*, placent la femme dans une situation d'infériorité vis-à-vis de l'homme.

« La religion déclarée *chose privée*. Suppression de toute

intervention des pouvoirs publics dans les affaires de l'Église et de la religion. Les communautés ecclésiastiques et religieuses doivent être considérées comme des associations *privées*, gérant leurs intérêts avec une complète indépendance.

« Instruction *laïque et obligatoire*. *Gratuité* de l'instruction, des fournitures scolaires et de l'alimentation, tant dans les écoles publiques que dans les établissements d'instruction supérieure en faveur de ces élèves, qui, en vertu de leurs aptitudes, sont jugés dignes de recevoir une instruction perfectionnée.

« *Gratuité* de la procédure et de la défense. Reddition de la justice par des magistrats élus par le peuple... Abolition de la peine de mort.

Gratuité de l'assistance médicale, de l'accouchement et des remèdes. Gratuité de l'inhumation.

Impôt progressif sur le revenu et le capital... Devoir de déclaration personnelle...Impôt progressif sur les successions, gradué d'après l'importance de celles-ci et le degré de parenté. Suppression de tous les impôts indirects, droits de douane et de toutes mesures sacrifiant les intérêts des masses à ceux d'une minorité privilégiée.

Pour la protection spéciale de la classe des travailleurs, on a réclamé les réformes suivantes :

1. Législation protectrice efficace, *nationale* et *internationale*, basée sur les principes que voici : *a*) fixation d'une journée normale de travail d'un maximum de huit heures ; — *b*) interdiction du travail pour les enfants de moins de 14 ans ; — *c*) interdiction du travail de nuit, excepté en cas de nécessité ; — *d*) un intervalle de repos continu pour chaque ouvrier d'au moins trente-six heures par semaine ; — *e*) interdiction du « truck system » (paiement en nature).

2. *Surveillance de toutes les industries :* étude et régle-

mentation de la condition des travailleurs en ville et à la campagne par un bureau général du travail, par des inspecteurs divisionnaires et par des chambres du travail. Organisation efficace des mesures d'hygiène.

3. Assimilation équitable des ouvriers agricoles et des domestiques à gages aux ouvriers industriels. *Abolition des classes de domestiques.*

4. Sauvegarde du *droit de coalition.*

5. Monopolisation de toutes les assurances du travail par l'État, avec le concours régulateur des ouvriers.

Voilà les principaux articles de la doctrine adoptée dans de célèbres congrès par les socialistes allemands et qui, sauf quelques points de détail, a été admise par les socialistes des autres pays. Nous la réfuterons dans un autre chapitre. Ici nous devons la juger au point de vue de la puissance qu'elle communique au parti qui en tire sa vie et ses inspirations.

Que trouve-t-on dans cette doctrine, pour en expliquer la funeste puissance sur les convictions et les passions de la multitude?

On y trouve *le prestige des plus séduisantes utopies,* — *le stimulant des plus ardentes convoitises,* — et l'*appel aux haines les plus vivaces et les plus implacables.*

C'est vraiment une doctrine d'une formidable puissance sur l'esprit, le cœur, la volonté et le bras de l'ouvrier.

Quelle séduisante utopie, en effet, que l'argument tiré de l'égalité des hommes dans leur nature et devant la loi du travail! Tous les hommes, dit le parti socialiste aux ouvriers, sont également obligés de travailler, et pour tous le travail est la source de la richesse. Ce devoir du travail entraîne évidemment le droit égal pour tous de pouvoir travailler et de pouvoir trouver dans un travail honnête, digne, indépendant et

utile au bien commun, l'apaisement égal de leurs besoins. Ce droit est un droit essentiel, imprescriptible, universel. L'État, qui est le protecteur souverain de tous les droits selon leur ordre d'importance, ne peut laisser violer celui-ci. Or, que voyons-nous? les sources et les instruments du travail de tous accaparés par une infime minorité. La multitude doit mendier la permission de travailler, et elle doit accepter sans appel et sans recours les conditions de travail les plus dures et les plus assujettissantes. Évidemment cette situation est injuste, et elle doit être renversée. Il faut en revenir au principe de J.-J. Rousseau : la terre et tous les instruments de travail ne doivent être possédés par personne en propre, afin que leur usage puisse être également accessible à tous. C'est à l'Etat à posséder, au nom de tous, les sources et les instruments du travail, la terre, les mines, les usines, les outils; c'est à lui à distribuer, entre tous, ces instruments, selon la part qui revient à chacun dans le travail exigé par le bien commun de la société; c'est enfin à lui à présider à la répartition équitable des fruits de ce travail collectif, pour que tous les citoyens puissent apaiser avec la même facilité tous les besoins raisonnables de leur nature.

Qui niera qu'une pareille théorie ne soit spécieuse, séduisante, d'un effet presque irrésistible sur un esprit peu exercé aux subtilités du droit naturel? Quelle puissance dans cette sophistique !

Et quelles formules d'une clarté et d'une force plus apparentes que celles-ci, dans lesquelles le socialisme résume à la fois ses arguments et ses conclusions : « Pas d'esclaves, mais tous frères dans un travail également libre et digne pour tous. » — « Pas de salariés, mais tous des associés avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. » — « Pas d'exploitation des uns par les autres, mais une égale protection assurée à tous. » — « Pas de division parmi les hommes entre des

déshérités et des privilégiés, entre des travailleurs et des jouisseurs, entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont tout; non, mais à tous le même droit de jouir et le même devoir de travailler; tous égaux devant la loi du travail et devant le droit de la jouissance; tous pour chacun et chacun pour tous. » Certes, de pareilles tirades éblouissent facilement ceux qui réfléchissent peu à la manière dont on voudrait les réaliser.

Qu'on se rappelle l'effet produit par le titre de la célèbre brochure de Sieyès : « Qu'a été le Tiers-État? Rien. Que doit-il être? Tout. » La doctrine socialiste, qui procède par principes absolus et tranchants, se prête à ce cliquetis de mots et à ces éclats de fanfare, si propres à emporter la conviction. Aussi, pour tourner la formule même de Sieyès en exemple, le socialiste peut résumer sa doctrine en s'écriant : « Qu'a été le Quatrième État ou le peuple travailleur? Rien. Que doit-il être? Tout. »

Quand on lit les rapports des congrès socialistes et les programmes du parti, on doit reconnaître aux socialistes une grande habileté pour imprimer à leurs théories le caractère d'une saisissante clarté et d'une puissante logique. On peut en juger par certains extraits que nous avons donnés plus haut. On en jugera mieux encore par l'exposé et la réfutation, que nous ferons au chapitre suivant, du socialisme scientifique de Louis Blanc et de Karl Marx.

Ce qui contribue encore à rendre saisissant, l'exposé du programme socialiste, c'est qu'on y trouve certaines propositions justes, sensées et pratiques, par exemple sur le travail des femmes et des enfants, sur l'hygiène des usines, sur la durée du travail et des intervalles de repos, sur les caisses de secours et de prévoyance. Ces propositions ne sont pas nécessairement liées à la théorie socialiste; mais elles apparaissent dans le programme socialiste comme faisant partie d'un même tout, et elles constituent ainsi pour ce programme une excel-

lente réclame. Aussi convient-il de détromper les ouvriers sur ce point et de leur apprendre combien ils sont mal avisés en liant le sort de leurs justes revendications au sort d'une doctrine et d'un parti si contraires à l'ordre et à l'intérêt général de la société.

Mais l'apparence de la vérité et de la logique ne constitue pas la seule puissance de la doctrine socialiste. Sous le prestige des plus séduisantes utopies se cache *le stimulant des plus ardentes convoitises*.

Cette doctrine, en effet, caresse, aiguillonne, exalte toutes les cupidités, toutes les vanités et toutes les ambitions de la classe ouvrière. On lui dit que le programme socialiste est le programme de la félicité universelle, que les inventions modernes de la vapeur et du machinisme, bien exploitées par et pour la société tout entière, réduiront le travail quotidien à quelques heures pour chacun, tout en multipliant pour tous les biens et les jouissances. Grâce à un travail commun, intelligemment conçu et divisé, tous travailleront peu et agréablement, et tous, sans envie ni jalousie, jouiront en commun des fruits de ce travail équitablement distribués. Il y a actuellement, observe-t-on, cinquante millions de chevaux-vapeur sur le champ industriel du monde : or, cinquante millions de chevaux-vapeur fournissent la force vive d'un milliard de bras d'ouvriers, et d'autre part le machinisme si souple et l'outillage si perfectionné dont disposent la plupart des industries et des métiers, réduisent de plus en plus le concours de la force et de l'intelligence humaine pour diriger les impulsions et les énergies vives de la vapeur sur la matière brute et les produits à transformer. Quelle économie donc de travail et de peine pour l'homme! Quelles sources providentielles de bien-être ouvertes de toutes parts! Quelle doctrine admirable que celle qui transformera ainsi cette terre trempée de

sueurs et de larmes en un jardin de repos et en un paradis de délices !

Certes, ce rêve est beau, il caresse agréablement la passion du repos et du plaisir, si naturelle à l'homme ; aussi, une fois qu'il s'est incrusté dans ces cerveaux d'ouvriers à impressions si vives et si tenaces, ne saurait-on l'en détacher qu'au prix des plus grands efforts.

Et puis, le socialisme exalte les espérances et éperonne l'ambition du prolétaire. On lui dit qu'il est le nombre, qu'il est le droit, qu'il est la force ; que c'est à lui de commander, aux autres d'obéir. Les meneurs socialistes ne s'offrent au peuple que comme ses serviteurs et ses fondés de pouvoir. A les entendre, tout dans l'État doit se faire pour le peuple et par le peuple. Seul, le peuple dispose du pouvoir ; seul, il fait la loi, nomme et révoque les magistrats, rend la justice, gère les affaires publiques, décrète et exécute, punit ou récompense. Toute l'autorité, toute la force, toute la richesse de la nation est entre ses mains. Quel rêve d'orgueil et d'ambition pour ce César hier encore vêtu de haillons et aux pieds de tous !

Mais ce qui fait surtout de la doctrine socialiste une doctrine puissante pour le mal, c'est que c'est *une doctrine de haine*. Il semble que les chefs du parti socialiste aient résolu de faire de la haine la première force et l'indomptable puissance de leur parti.

Rien n'est fort comme la haine, surtout la haine collective, la haine contre une classe et contre une race ; la haine, devant laquelle on dérobe le côté individuel, généralement sympathique, de la nature humaine, pour ne lui livrer que des vices et des crimes de caste, des abus et des forfaits anonymes, que l'imagination peut grossir et noircir en dehors de toutes les protestations de la raison et de la conscience.

C'est cette haine-là que certains chefs socialistes cultivent avec une intelligence vraiment satanique.

Cette haine est double. On excite l'ouvrier à haïr de la haine la plus âpre et la plus ardente le prêtre et le riche, non pas tel prêtre ou tel riche, non, mais le prêtre et le riche. On ne cesse de lui dire : « Vous êtes la dupe du prêtre et la victime du riche. Le prêtre vous trompe et le riche vous exploite. Le prêtre a inventé les menaces de l'enfer pour vous dompter et les espérances du paradis pour vous amuser : ainsi dompté et amusé, vous êtes la proie du riche. Celui-ci alors peut vous opprimer, vous épuiser, vous écraser. Il boit votre sueur, vos larmes, votre sang. Sa richesse fait votre misère comme son despotisme fait votre servitude. »

Pour alimenter cette haine, les chefs socialistes recourent aux exagérations les plus invraisemblables et aux calomnies les plus savantes. Ils ne voient dans les classes qui possèdent qu'injustice, cruauté, tyrannie, exploitation. Ils généralisent les abus réels, les expliquent par les intentions les plus noires et y ajoutent des abus inventés à plaisir.

Le style même de leur haine est un style à part, qui n'a plus rien de littéraire par suite de l'abus des mots à effet et de la crudité des métaphores. Selon eux, les classes qui possèdent sont gangrenées jusque dans la moelle des os. L'infamie en suinte. La lèpre des vices les plus honteux les dévore.

Empruntons quelques citations à l'*Étudiant socialiste*, de Gand, organe de la Fédération des Étudiants socialistes belges pour faire connaître des échantillons de cette littérature de la haine.

Relatant, dans son numéro du 10 mai 1891, le simple fait qu'un étudiant militaire de l'Université de Bruxelles vient d'être arrêté pour propagande socialiste dans l'armée, il s'écrie : « Persécutez, bourgeoisie ! massacrez ! Tous vos

actes sont autant de semences, qui bientôt germeront sur les ruines de votre société maudite. »

Dans un autre article du même numéro, on offre le choix entre le socialisme légal et le socialisme révolutionnaire et l'on s'écrie sur un ton tragique : « Choisissez sans aucun retard ! car Catilina est à nos portes ! Délibérer longtemps serait insensé. Et Catilina, c'est la grève noire avec son cortège sinistre de misères et de souffrances. »

Dans le numéro du 17 juin 1891, il résume en ces termes la description des classes riches et des classes pauvres, celles-ci par suite de l'oppression de celles-là : « *Corruption morale* donc : dégradation épouvantable et générale au sein, sans exception, de toutes les classes de la société... Abrutissement au bas de l'échelle sociale, par la misère, l'ignorance... le règne complet de la matière, l'impossibilité de sortir de l'enfer social... — Abrutissement au milieu de l'échelle sociale par la fatuité, la vie vulgaire et bête... l'orgueil de parvenu, le dédain de la classe pauvre... l'arrogance envers les petits, la platitude envers les grands, la soif unique d'argent, d'amélioration, de repos final... dans la caste des petits bourgeois parvenus ou en train d'éclabousser ce peuple même dont ils ne se souviennent pas d'être issus. — Abrutissement enfin au sommet de l'échelle sociale par l'oisiveté, la luxure, la bonne chère, la vie fainéante, hautaine et vide de cervelle, un vernis apparent ne servant qu'à recouvrir l'infamie, la lâcheté, la bêtise, la parfaite incapacité intellectuelle, scientifique, artistique, morale, physique même, la plus complète dégénérescence de corps, de cœur et d'esprit, qui soit imaginable en un mot : telle est cette belle société !

Un autre article du même numéro préconise les moyens violents pour faire cesser cette iniquité sociale : « Guidés par notre ferme résolution de changer une société bourgeoise pourrie jusqu'à la moelle des os, nous employerons sans hési-

tation le procédé de l'expropriation pure et simple, ou, pour mieux dire, de la reprise du patrimoine commun à ceux qui jadis l'ont eux-mêmes usurpé violemment. »

C'est dans un semblable langage que le *Groupe international des étudiants socialistes de Paris* avait, l'année précédente, par un solennel manifeste, appelé les étudiants à « oublier leurs intérêts personnels et de classe pour venir se jeter dans l'armée des révoltés...et ne pas se rendre complices de toutes les infamies et de toutes les injustices dont se rend coupable au jour le jour la société actuelle. »

L'antique organe des socialistes allemands le *Sozialdemocrat*, exprime fréquemment les mêmes sentiments de haine dans un langage aussi âpre et aussi violent. Il ne voit partout qu'injustice, oppression et cruauté. Voici, par exemple, comment il prêche la haine et la vengeance en relatant l'anniversaire de l'exécution des anarchistes de Chicago, et cela après avoir réprouvé la cause et le crime de ces anarchistes : « La condamnation des anarchistes est l'œuvre d'une justice de classe, appliquée par les représentants et les salariés du capital... On a voulu frapper tous les ouvriers indépendants et on a fait ainsi de ces condamnés, non les martyrs d'une secte, mais les martyrs de tout le mouvement ouvrier moderne. L'anniversaire de l'exécution des anarchistes nous appartient à nous tous. »

Le *Vooruit* de Gand, l'organe principal des socialistes belges, ne reste pas en arrière sur ces appels à la haine. Qu'il nous suffise d'extraire quelques lignes d'un article intitulé « Dynamitards » écrit après les explosions de Paris et de Liége : « Les fusillades à Fourmies, Rome, Quenast, Ostende, Boom, etc., d'ouvriers pauvres et sans défense n'étaient pas moins criminelles que les actes des dynamitards. Au contraire. Pourquoi la presse n'a-t-elle pas alors protesté avec nous? Y a-t-il peut-être deux mesures différentes : l'une pour

es dynamitards d'en haut, l'autre pour les dynamitards d'en bas? La violence provoque toujours la violence en sens contraire. Tant qu'on continuera à étouffer par la violence les plaintes poussées par le peuple, *on n'aura nulle raison de s'étonner ni de s'indigner au sujet des* « *actes de folie* » des dynamitards. »

Ces appels à la haine et ces menaces de violence se multiplient et gagnent en âpreté. Voici ce qu'écrivait le *Vooruit* dans la dernière semaine d'avril 1893 :

« En 1789, les bourgeois y mirent moins de manières. Ils jetèrent en prison roi, nobles et prêtres.

» Ils firent rouler sur l'échafaud la tête de Louis Capet et de Marie-Antoinette : et tous ceux qui n'applaudissaient pas subirent le même sort.

» Prenez garde, vauriens : ces exemples sont suggestifs...

» Ceux qui se sont distingués jusqu'ici, ce sont... » et l'on désigne nominativement quatre grands industriels.

Le Volksrecht, organe officiel du socialisme dans la West-Flandre, s'exprimait ainsi, en octobre 1894, à propos des attentats contre les personnes et les propriétés :

« Nous autres socialistes, ne poursuivons-nous pas le renversement de la société existante ? Et ne devons-nous pas prendre en mains tous les moyens qui peuvent précipiter sa destruction ?

» Nous croyons qu'oui ; et chaque fois qu'un acte violent est commis, quelque grand que soit le nombre des victimes qu'il fait et quelles que puissent en être les conséquences, nous devons honorer dans cet acte le fait de personnes qui osent.

» Nous savons bien qu'une explosion par-ci, une violence par-là, n'entraînent pas des conséquences décisives pour l'humanité tout entière ; mais elles sèment la terreur chez ceux qui possèdent et font naître la réflexion chez les pauvres, ce qui est beaucoup.

» On nous objectera que très souvent on frappe ainsi des innocents ; oui, c'est triste. Mais ceux qui aiment l'action ne peuvent s'arrêter devant cette considération pour courir sus aux monstres...

» Pourquoi attaque-t-on toujours les anarchistes avec une brutalité qui touche à l'invraisemblable ?

» Leur but n'est-il pas noble et grand ? Est-ce que ce parti ne compte pas son armée de martyrs, qui se comportèrent en héros ?

» Les victimes de Chicago, Xérès, etc., viennent détruire tous les subterfuges qu'on invoque contre ces hommes.

» Est-ce que la conduite de l'ex-lieutenant Moineau n'était pas héroïque ?

» Est-ce que celle de l'anarchiste Pallas, assassiné il y a quatre semaines par les inquisiteurs espagnols, n'était pas tout ce qu'on peut imaginer de grandiose et de noble ? De tels types doivent être portés au pinacle au lieu d'être salis dans la boue. »

Le *Socialiste*, l'organe du parti socialiste liégeois, publiait ceci le 28 juillet 1895, en rappelant l'œuvre de la révolution française :

« Grâce à leur énergie — de « *quelques plébéiens ignorés* » — rien de ce qui jusque-là était redouté, rien ne resta debout. Louis XVI, excité par la reine et par ses ministres, voulut résister. *Il y laissa sa tête, et la reine aussi. Le peuple fut vainqueur; le peuple se vengea.*

» En Belgique, le Roi, obéissant sans doute à une nouvelle Marie-Antoinette ou à ses ministres, résiste au peuple, qui cependant ne demande que le droit et la justice.

» *Qu'il se souvienne donc du sort de Louis XVI! Le peuple se souvient! Le peuple sera vainqueur. Le peuple se vengera.* »

Reproduisons encore, pour l'édification de nos lecteurs,

quelques extraits d'un autre article du même journal, écrit le 8 septembre 1895, sous le titre expressif : *La revanche de la crapule.*

« Tout le long de la caravane humaine, la tourbe infâme des faiseurs de mauvaises besognes s'échelonne. Toute la valetaille du pouvoir, toute la canaille de l'Église... Ceux-là ne sont pas les seuls ennemis... Les pires, ce sont ceux qui vivent en contact immédiat avec nous tous, ils sont à nos côtés.

» Voici d'innombrables commerçants, de très grands et de tout petits...

» Or, pensent-ils seulement qu'ils sont les *sangsues nuisibles, les inutiles frelons?* Pensent-ils que leur travail ne correspond à aucun résultat, ne produit rien? Pensent-ils qu'ils *vivent de ce crime de prélever un salaire sur le produit d'autrui.* Pour prendre les marchandises au producteur — ou à quelque autre intermédiaire — et les remettre au consommateur — si pas à un intermédiaire encore, — ils prélèvent d'immenses, d'insensés bénéfices, sans comparaison avec ceux du producteur. Ah ! ouvriers, mes amis, ce ne sont pas seulement les patrons qu'il nous faut nourrir, nous sommes encore la pâture des commerçants, des entremetteurs rapaces et insatiables !...

» *Sangsues, tourbe infâme, vivant du crime, prélevant d'immenses, d'insensés bénéfices, entremetteurs, rapaces et misérables...*

Le socialiste ne s'arrête pas en si beau chemin; lisez encore :

» *Les imbéciles, les inutiles, les négociants, sans âme et sans cerveau n'ajoutent rien à l'œuvre !*

» Et encore, si toute cette tourbe d'entremetteurs était heureuse, si ces gens se servaient des biens si mal acquis ! Mais, les pauvres, toute intelligence s'est obscurcie en leurs cerveaux... Et leurs seules joies se réduisent à quelques

amours turpides, à de bestiales gloutonneries, à de stupides beuveries.

» Et voilà les joies que procure à ceux qu'il enrichit le commerce, *l'ignoble commerce!*

» Vendre, gagner, manger et dormir, pour recommencer le lendemain! Et ces forçats du gain sont les *âpres souteneurs de notre infâme société, tant leur bêtise et leur lâcheté les abrutissent*, gens de banque, gens de négoce, gens à paperasses, *et qui poussez la bêtise jusqu'à vous croire plus honorables et plus utiles que la vulgaire vendeuse d'amour, la vendeuse de son propre corps!* »

L'article se termine par un appel à l'insurrection :

« Vous tous, ouvriers, prolétaires conscients de vos souffrances et de vos droits aussi, vous à qui on enseigne l'orgueil des revendications justes et nécessaires, travailleurs des mines et des usines, *fourbisseurs des glaives dont il faudra peut-être se servir demain, préparez-vous, soyez debout!* »

Enfin, pour ne pas oublier *le Peuple*, voici ce qu'il offrait à ses lecteurs en juin 1895, sous la signature du député Defnet :

« Gare au grand choc, quand les travailleurs se lèveront, farouches, pour culbuter les oppresseurs de la classe ouvrière et tous ceux qui furent les impitoyables!

» Les meurt-de-faim se seront réveillés en fureur, le drapeau rouge aura fait place au drapeau noir et, dans les rues, la foule démontée clamera :

Debout! les damnés de la terre!
Debout! les forçats de la faim!
La raison tonne en son cratère :
C'est l'éruption de la fin.
Du passé, faisons table rase;
Foule esclave, debout! debout!
Le monde va changer de base,
Nous ne sommes rien : soyons tout!

» Alors, ce sera véritablement la lutte finale, car la révolution sociale sera partout.

» On verra les ouvriers se ruer sur leurs adversaires, la classe capitaliste fuira épouvantée, le printemps aura des lueurs rouges et, dans les champs ravagés par les guerres civiles, une voix plaintive chantera :

Joli mois de mai, quand reviendras-tu? »

M. Helleputte a lu cette citation devant la Chambre des Représentants dans la séance du 19 décembre 1895, et aucun socialiste n'a désavoué de pareilles excitations.

De pareilles excitations ont même plusieurs fois été proférées à la Chambre par les députés socialistes.

Ainsi, dans cette même séance du 19 décembre 1895, M. Helleputte ayant rappelé les paroles par lesquelles M. Smeets déclarait, dans un discours à Chênée, que « si le suffrage universel pur et simple à 21 ans n'était pas admis pour la commune, il descendrait dans la rue et prendrait le fusil », M. Smeets l'interrompit pour dire : « Si cela ne dépendait que de moi, on y descendrait demain. »

Glanons au hasard quelques aménités socialistes dans les Annales parlementaires de 1895 : nous pourrons juger, par leur langage dans une Chambre législative, de ce que doit être le langage des socialistes dans leurs meetings populaires.

Voici ce que disait M. Smeets dans la séance du 26 avril 1895 :

« Est-ce un crime de ne pas vouloir croire, penser et admettre que notre société, avec ses vices, ses turpitudes, ses crimes, doit disparaître de *gré* ou de *force*?...

» Oui, vous êtes des anarchistes, parce que vous ne voyez jamais que vous en toutes choses... Il viendra forcément un

jour où le mouvement révolutionnaire reprendra le dessus, où le peuple, conscient de sa force, accomplira lui-même ce que vous lui aurez refusé pacifiquement.

» Quand nous vous disons que las de toujours réclamer, nous agirons, nous prendrons ce que, illégitimement, vous nous refusez, les réformes strictement nécessaires au bien-être moral et intellectuel des travailleurs (c'est-à-dire les réformes socialistes); quand, pour cela, vous ne nous opposez que la force armée dont vous disposez, nous sommes en droit de dire aux travailleurs qu'il est de leur dignité de ne pas s'incliner davantage et de *s'apprêter à la lutte finale*. Peu importe que l'honorable M. Helleputte appelle cela l'anarchie, si c'est la logique...

» Je serais presque tenté de remercier la droite pour le caractère qu'elle a donné à la fête du 1er mai : cela nous permettra demain d'aller dire aux travailleurs que vous n'avez rien voulu faire pour eux... et que désormais, selon leur fière devise, ils ne doivent compter *que sur eux-mêmes.* » (Très bien ! sur les bancs socialistes.)

Après M. Smeets, écoutons M. Anseele, qu'on a nommé le virtuose de la brutalité. On se souvient que, l'année précédente, dans un mouvement à la Danton, il avait tendu la main en disant que si la droite ne voulait pas serrer cette main pour marcher d'accord avec lui, cette main se fermerait comme un poing pour frapper.

Le 25 janvier 1895, il dit, en parlant en général des patrons : « J'admets qu'ils soient des commerçants honorables, faisant honneur à leur signature. Mais dès qu'ils sont en présence de la classe ouvrière, ils deviennent la bande Cartouche et Cie. »

Dans la séance du 6 mars 1896, parlant de la gendarmerie, il dit : « Le gendarme, après tout, n'est autre que le soldat de la guerre des classes. » Les gendarmes « doivent avoir honte de leur misérable métier. » « Vous les payez à raison

de 2 fr. 65 par jour : ce n'est pas là un salaire pour un métier aussi malheureux, aussi pitoyable, aussi misérable que celui-là, où il faut vendre son corps pour défendre les privilèges des autres, où il faut étouffer tout ce qu'on a en soi de fierté et aussi d'amour pour les malheureux travailleurs. »

« Retenez bien ce que je vous dis : Si vous continuez à agir de la même façon, d'ici à quelque temps, vous devrez, à côté de chaque coffre-fort, placer un gendarme. »

« J'ai fini, Monsieur le Président, et je demande à M. le Ministre de la Guerre de vouloir bien faire faire aux gendarmes un service utile au pays et non pas le sale métier de mouchard auquels ils sont aujourd'hui astreints. » (*Très bien !* sur les bancs socialistes).

Rentrant le 8 mars dans la discussion concernant le budget de la gendarmerie, il aggrava les calomnies contre les gendarmes : « Que le fils d'un pauvre paysan, que le fils d'un ouvrier aille, de gaîté de cœur — alors qu'il peut choisir une autre carrière — s'engager dans un métier dans l'exercice duquel, trois fois sur quatre, il ne gagne sa vie qu'en frappant, qu'en tirant, qu'en taillant dans les rangs des ouvriers, du peuple, c'est ce que je ne comprends pas! »

« Quand des ouvriers étaient en grève, lorsqu'ils organisaient des manifestations dans un but politique, pour obtenir des droits dont ils étaient injustement privés depuis 1830, nous avons vu que les gendarmes, au lieu d'user de modération, de patience et de tolérance envers les ouvriers, étaient les premiers à les exciter et à les sabrer. »

« Quand les ouvriers ont fait des manifestations en vue d'obtenir une augmentation de salaire ou pour la revendication de leurs droits politiques, les gendarmes les ont sabrés comme de la canaille, qu'ils fussent socialistes, libéraux ou catholiques. »

« Si vous n'avez pas le courage d'entrer, vous et les vôtres

dans le corps de la gendarmerie, j'ai le droit de dire que c'est un corps de valets de la classe capitaliste. »

« L'histoire de la gendarmerie est intimement liée au martyrologe de la classe ouvrière. »

« Et maintenant, s'il y a des paysans, des ouvriers, qui entrent dans la gendarmerie sans nécessité, de gaîté de cœur, et qui acceptent le rôle de mouchards, nous, ouvriers honnêtes qui luttons pour la défense de nos droits et de nos libertés, nous leur disons que nous les méprisons du plus profond de notre être ! »

Dans la séance du 28 mars, s'étant levé pour la discussion de la loi communale, dont le vote ne pouvait plus faire doute pour personne, il commença ainsi son discours : « Messieurs, ce qui caractérise le projet de loi soumis à nos délibérations, c'est sa grande injustice et son extrême imprudence. Je ne sais de quel stigmate le peuple belge marquera un jour cette loi, mais je n'hésite pas, moi, à l'appeler la loi des quatre infamies et ces quatre infamies sont l'âge de 30 ans, les trois ans de résidence, le cens différentiel et les quatre voix. »

» Votre projet, c'est une loi des riches contre les pauvres, c'est une loi de classe... Le pauvre est sous votre talon, il veut se relever : non, vous voulez qu'il soit sous votre domination. A plat ventre, la canaille ! voilà votre cri de ralliement pour tâcher d'enlever cette méchante et imprudente loi. »

» L'égoïsme vous aveugle et c'est cet égoïsme que vous avez au cœur et au ventre qui vous donne une notion injuste de la situation et vous perdra...!

» Vous obligez les ouvriers à faire une seconde grève! Vous voulez que nous fassions notre éducation militaire ! Vous n'avez cependant pas intérêt à nous apprendre à manier nos bataillons et nos régiments, car, quand nous aurons fait notre éducation militaire même en recevant des coups, ce jour-là,

la classe ouvrière ayant conscience de sa force et connaissant la discipline, *ce sera fini, croyez-moi.*

» Vous êtes des hommes de désordre, puisque, par votre projet de loi injuste, vous faites naître l'indignation.

» Voilà le secret de notre force : Elle réside dans votre mauvaise volonté, dans vos résistances aveugles, dans votre haine et votre mépris déclaré pour tout ce qui n'appartient pas à votre classe! (*Vive approbation à gauche.*)

» Cette loi est la glorification de l'argent et la flétrissure du travail!

» L'ouvrier veut sortir de l'étang de boue où il a été, depuis 1830, plongé jusqu'au cou; il veut s'arracher à la misère, à l'ignorance, aux crises qui l'étreignent et l'étouffent presque, et il le veut par le droit électoral..., il veut sortir de la fange pour se réchauffer à son tour au soleil de la liberté et du bien-être. Et que faites-vous? Au lieu de l'aider dans ce travail d'émancipation, vous vous placez au bord de cet étang et non pas avec deux mains, avec dix doigts, mais avec huit mains (les quatre votes), avec quarante doigts, vous voulez l'y replonger! Et, n'étant pas encore bien sûrs de l'effet produit par la pression de vos quarante doigts, vous avez placé au bord de l'étang, où nous croupissons, nos propres fils, des soldats et des gendarmes, et, au moment où vous sentirez que vos quarante doigts sont impuissants à nous maintenir dans la fange, vous crierez : Feu! et nous tomberons *massacrés, fusillés par votre faute!*

» Mon discours sera lu demain par 150,000 ouvriers, et pas un ne me donnera tort. Tous diront : Bravo! Anseele, voilà *comment on doit parler à ces messieurs.*

» Si nous succombons, c'est la séparation des classes par les haines et par les misères que vous aurez créées, et peut-être par les cadavres que vos feux de peloton auront semés entre nous! »

Dans la séance du 7 juin 1895, à propos d'une mesure irrégulière que M. Nyssens, le nouveau ministre du travail, ne voulait pas prendre, M. Anseele passe du premier coup aux derniers outrages : « Nous avons un ministre de la guerre, chef de l'armée. Nous aurons maintenant le ministre de la guerre du capitalisme belge! Vous voulez la guerre? *nous l'acceptons !* » (1).

Enfin, après M. Anseele, écoutons M. Vandervelde, le socialiste le plus lettré et le plus académicien de la Chambre ; nous constaterons que la différence dans le langage n'est que de forme et de style. Quelques citations suffiront pour en juger.

(1) Pour mieux faire connaître le procédé violent, haineux, provocateur de M. Anseele et de la gauche qui le soutient, nous devrions citer ses différents discours contre les abus de l'industrie et les mettre en regard des réponses péremptoires de MM. de Bruyn, Begerem, Eeman, de Hemptinne et de Malander. Ses calomnies sont tellement exagérées et violentes que personne ne les prend plus au sérieux. Les démentis les plus catégoriques lui sont venus de tous côtés. Qu'on consulte les *Annales parlementaires* du 31 janvier ainsi que du 8 mai. Le ministre de la justice a établi que M. Anseele, après un discours d'une violence inouïe à la Chambre, s'est dérobé plusieurs fois aux enquêtes du parquet. Le nombre des abus qu'une instruction très bien menée a permis de constater à Gand et qui ont été justement frappés, paraît insignifiant quand on le rapproche du réquisitoire du tribun socialiste. Celui-ci est si téméraire dans ses affirmations qu'il osait reprocher à M. de Malander de ne payer à ses ouvriers qu'un salaire de fr. 1-60, alors que celui-ci a pu lui répliquer que ce salaire était de fr. 2-60.

Son but évident est d'attirer ainsi exclusivement aux socialistes la confiance de la classe ouvrière. Il l'a dit dans la séance du 30 janvier 1895 : « Comme nous sommes les seuls qui osons parler de changer le système de fond en comble, les seuls qui voulons changer les bases de la société, les seuls aussi qui voulons extirper les abus — tous les abus,— nous sommes les seuls aussi en qui la classe ouvrière puisse avoir confiance. »

Dans la séance du 8 mars, consacrée à la discussion du budget de la gendarmerie, M. Vandervelde a tenu à reprendre le ton violent de M. Anseele : « Les gendarmes, a-t-il dit, sont les gardiens de l'ordre contre les malfaiteurs de droit commun et, d'autre part, ainsi que l'a dit l'honorable M. Anseele, ils sont les valets et les *gardes-chiourme* de la bourgeoisie. »

Dans la séance du 28 mars, consacrée à la discussion de la loi communale, après avoir prédit que si la loi était votée, la grande masse des ouvriers se déciderait à la lutte, il ajouta ces paroles significatives : « Nous ne commettrons jamais cette lâcheté de laisser les autres marcher au combat, tandis que nous resterions en arrière. »

Puis, cherchant à rejeter sur les ministres la responsabilité de ces luttes, il les apostropha en ces termes : « Vous êtes responsables, enfin, parce que vous avez attendu cinq longs mois pour engager ce débat et que vous choisissez, — avec un aveuglement incroyable, — le moment le plus dangereux de l'année, le mois des grèves et des révolutions, Germinal, qui fait monter la sève au cœur des arbres et *la révolte au cœur des misérables !* »

Enfin, accentuant cet appel à la révolte d'une manière froide et réfléchie, il termina son discours par cette déclaration : « Je vous adjure de faire tout ce qui est humainement possible pour écarter les tentatives réactionnaires, contre lesquelles *nous nous insurgeons*. J'ai dit. »

De la presse populaire et de l'éloquence parlementaire, dont les échantillons belges suffiront à nos lecteurs, passons, avant de finir ce chapitre, aux déclarations des congrès.

Les haineuses provocations se poursuivent, en effet, jusque sous la forme plus calme des résolutions votées dans les congrès. Ainsi, le congrès socialiste de Bruxelles du mois d'août 1891 « adjure la classe ouvrière de tous les pays de lutter avec

toute l'énergie et tous les moyens de propagande dont elle dispose, pour la réalisation du programme du congrès de Paris, — cette agitation dût-elle n'avoir pour le moment d'autre résultat que d'établir que la classe des dirigeants et des exploiteurs est l'ennemie de toute protection efficace du travail. »

De même, le congrès socialiste d'Erfurt du mois d'octobre de la même année, malgré la forme calme et scientifique de ses conclusions, proclame que « le progrès de l'industrie ne fait qu'accroître de plus en plus l'insécurité de l'existence, la misère, l'oppression, la servitude, l'abaissement et l'exploitation », et que « tous les jours s'aigrit l'opposition entre les exploiteurs et les exploités. » Plus loin, il répète que l'extension du travail social « est pour les classes jusqu'ici exploitées, une source de souffrances et d'oppression. »

Aussi, dans tous les congrès comme dans tous les journaux et les réunions socialistes, la guerre des classes est prêchée à outrance. C'est ainsi que, dans le congrès socialiste de Bruxelles, un des principaux orateurs n'a pas craint de dire qu' « *il faut laisser saigner les plaies du corps social, afin de rendre aussi frappant que possible le contraste des classes.* »

La doctrine socialiste est donc une doctrine d'une redoutable puissance, car c'est la doctrine d'une haine et d'une guerre fratricide poursuivie à outrance par une moitié contre l'autre moitié du corps social.

Ne nous dissimulons pas la gravité de cette propagande de haine et de ces excitations à la guerre des classes.

A la longue, de pareilles excitations hypnotisent les masses et les disciplinent à la cruauté pour le jour où tintera pour elles le tocsin de la vengeance.

Rappelons-nous les drames de sang qui ont caractérisé le règne des Jacobins de France et dont le souvenir constitue

pour le parti socialiste comme un culte d'honneur et une religion de famille. Ces drames de sang, ces orgies de cruauté ont été le fruit d'excitations moins violentes que celles auxquelles ont recours les meneurs socialistes pour fanatiser leur partisans et les lancer à l'assaut de l'ordre social.

A quelles explosions de crimes contre la propriété et la vie humaine ne faut-il pas s'attendre de la part de ces chefs soutenus par leurs troupes fanatisées! Si maintenant, dans le calme et la froide possession d'eux-mêmes, ces démagogues glorifient les scélérats de la commune et s'engagent à les imiter; s'ils proclament que Robespierre, Marat, Danton, ces cuistres et ces coquins, comme Taine les a si justement nommés, ont eu le droit d'agir comme ils ont agi, qu'ils n'ont fait que se plier aux circonstances, qu'ils avaient même le devoir, au prix de ces hétacombes de têtes et de ces gigantesques destructions, de maîtriser toute résistance pour faire triompher la révolution; à quoi ne faudra-t-il pas s'attendre de la part des socialistes, alors, que hors d'eux-mêmes, les instincts de cruautés exaltés par la colère et la peur, ils se heurteront à la nation honnête se redressant contre leur despotisme avec toute son énergie et son intrépidité !

L'épouvantable logique de leurs théories, de leurs excitations, des promesses faites et des engagements pris, les précipitera dans la voie des Robespierre et des Marat, aussi décidés, aussi froidement cruels et aussi implacables que ces types de scélératesse.

C'est alors qu'aux paroles, qui auront si souvent justifié le sang criminellement répandu, répondront les bras qui sauront répandre ce sang criminellement justifié.

Et si nous, par imprévoyance ou lâcheté, nous ne nous décidons pas à mieux combattre ces paroles, n'espérons pas réussir, sans luttes sanguinaires, à désarmer ces bras (1).

(1) Ajoutons en note, pour appuyer ces réflexions, un tableau que nous

aimons à reproduire et qu'on ne saurait assez divulguer. C'est le tableau en raccourci des excès de cruauté et de barbarie auxquels les héros de la Convention se sont laissés entraîner par la fatalité de leurs principes et du régime de terreur qui leur semblait nécessaire pour accomplir leur mission.

Taine, le plus instruit et le plus impartial des historiens de la libre-pensée, a dressé, dans le tome III de la *Révolution*, liv. IV, chap. I, au moyen de données sûres, les statistiques qui permettent de juger les dimensions de l'abatis révolutionnaire opéré par la Convention en moins de deux ans. Voici les chiffres de ces statistiques : tout commentaire en affaiblirait l'éloquence.

Nombre de détenus pour la France entière : environ 258,000 personnes en prison, 175,000 personnes consignées chez elles, 175,000 personnes consignées dans leur commune ou ajournées. Total : 608,000 personnes privées de leur liberté, outre tant de fugitifs.

Du 16 avril 1793 au 27 juillet 1794, jour de la mort de Robespierre, le tribunal de Paris a fait guillotiner 2,625 personnes et celui de Lyon 1,684. Or, il y avait en France 178 tribunaux semblables et les conventionnels, sur presque tous les points de la France, rivalisaient à qui attesterait le mieux par une cruauté énergique son patriotisme et sa fidélité à la Révolution ! Enfin, dans les onze départements de l'Ouest, siège des horribles massacres de la Vendée, le chiffre des personnes de tout âge et des deux sexes mises à mort est évalué, par M. Taine, à un demi-million !

Nous pourrons peut-être encore mieux juger la Convention en publiant la statistique de ses présidents. En moins de deux ans, elle a eu 63 présidents : elle en changeait tous les mois et parfois en usait plusieurs par mois. Or, de ces *63* présidents, *18* ont été guillotinés, *3* se sont suicidés pour échapper à la guillotine, *8* ont été déportés, *6* ont été condamnés à la prison perpétuelle, *22* ont été mis hors la loi, *4* sont morts fous à Bicêtre, 2 seulement ont échappé à tout accident. Tous ceux qui ont été réélus présidents, ont péri de mort violente.

Voilà *le bloc* tout entier de cet affreux régime. Or, les socialistes l'acceptent tout entier, et, s'ils y font des distinctions, c'est pour mieux louer et célébrer ce qui nous y répugne le plus.

CHAPITRE IV.

PUISSANCE DE L'ORGANISATION SOCIALISTE.

Après avoir montré la puissance que tire le socialisme du milieu social où il se développe et de la doctrine qu'il propage, il nous reste à montrer la puissance qui lui vient de son organisation et de ses moyens d'action.

Pour bien apprécier quelle est la puissance de l'organisation et des moyens d'action, dont le socialisme est pourvu, pour en connaître le fort et le faible, faisons-en le tour et examinons-le à différents points de vue.

Recherchons quelle en est la force d'*union* et la force d'*expansion* ; — quel en est le degré d'*activité pour la propagande* et le degré d'*énergie pour la résistance* ; — enfin quel en est l'*esprit pratique* et l'*habileté stratégique*.

Reconnaissons-le de bonne foi, l'organisation du parti socialiste n'offre rien d'étroit ni de systématique : elle est large, souple, forte, admirablement faite pour la libre évolution, la vaste expansion et la concentration progressive.

Tout d'abord les cadres de l'armée et de l'état major du parti sont largement établis. Non seulement chaque pays garde son autonomie, mais dans chaque pays, les grands groupes ont leurs chefs et entre ceux-ci il n'y a pas de hierarchie nettement fixée. La communauté d'un même programme et des mêmes intérêts et l'autorité des conclusions votées dans les

congrès soit régionaux, soit internationaux les unissent dans une même action.

Un pareil système stimule naturellement l'ambition et l'activité des chefs, provoque entre eux une rivalité et une surveillance également salutaires et fait qu'aux moments décisifs ce sont les chefs à la fois les plus intelligents, les plus pratiques et les plus fermes qui emportent la décision et dirigent l'action du parti tout entier. Sans doute, ce système d'autorité flottante amène parfois des discussions et des querelles assez vives, comme au congrès d'Erfurt, les discussions entre les jeunes et les vieux, et provoque des divisions et des scissions, comme, au congrès de Paris, la séparation en deux congrès distincts des possibilistes et des marxistes, et, au congrès de Londres, l'exclusion des chefs socialistes allemands; mais il ne faut pas s'exagérer les inconvénients de cette liberté, qui d'autre part favorise la vitalité et l'évolution graduelle du socialisme. En effet les principaux chefs restent généralement d'accord pour les mesures les plus importantes, comme sont la plateforme et le choix des candidats pour les élections politiques ainsi que la fixation des jours de chômage général.

Au reste, les conclusions des congrès ont force de loi parmi les socialistes. C'est ainsi que le parti socialiste a nettement rompu tous ses points d'attache avec le parti anarchiste, depuis que celui-ci a été répudié et excommunié dans les derniers congrès généraux. Si les journaux socialistes défendent parfois les anarchistes, c'est en faisant toujours des réserves formelles sur leur cause et les moyens d'action violente qui caractérisent l'anarchisme. Ils les défendent comme dans les articles cités plus haut, pour avoir l'occasion de calomnier la classe des « oppresseurs ». Mais la condamnation prononcée contre l'anarchisme par plusieurs congrès socialistes fait loi pour tout le parti.

Il sera utile de pénétrer dans les détails et de faire une rapide

revue des principales divisions qui ont éclaté parmi les socialistes durant ces dernières années en Belgique, en Angleterre, en France et en Allemagne. Ces faits nous permettront de mieux juger quelle puissance d'union possède le socialisme pour triompher des dissensions personnelles et de l'esprit de particularisme. Nous comprendrons mieux ce qu'il y a de fort et de faible dans les principes socialistes pour constituer l'unité du parti.

Commençons cette revue par la Belgique.

Une dissension personnelle des plus vives éclata entre les chefs socialistes belges au sujet de la grève générale résolue par le congrès socialiste, tenu en juin 1886 à Bruxelles, sous la présidence d'Anseele. La grève n'avait été décrétée que pour l'époque où le parti ouvrier aurait réuni les ressources nécessaires. Or en 1887, Alfred Defuisseaux, contre l'avis du conseil général, inspiré par Anseele et Volders, jugea le moment venu et poussa de l'avant. Une réunion tenue à Jolimont exclut Defuisseaux du parti, et au congrès de Charleroy, tenu en avril, la décision de Jolimont fut maintenue par 120 voix contre 68. Defuisseaux, loin de se rendre, mena dans son organe « *Le Combat* » une vigoureuse et fougueuse campagne en faveur de la grève. Celle-ci éclata au mois de mai dans les pays du centre et de Charleroy, mais elle ne s'étendit point, et même les groupes ouvriers de Gand, de Bruxelles et d'Anvers se prononcèrent contre elle à l'unanimité. Mis directement en cause pour l'échec de cette grève et dénoncé dans le grand organe du parti socialiste allemand, le *Sozial Democrat*, le conseil général se défendit vigoureusement par la plume d'Anseele.

Le parti socialiste allemand lui donna raison, ainsi que la plupart des chefs socialistes belges. De Paepe alla même jusqu'à envoyer au *Sozial Democrat* un acte d'accusation contre Defuisseaux, dans lequel il ne voulut pas reconnaître

un socialiste, mais seulement « un excentrique outré contre la bourgeoisie qui l'a repoussé ».

Le parti Defuisseaux ne se tint pas pour battu : il mena contre ses adversaires du conseil général une lutte très vive. C'est en vain que pour les réconcilier, Bebel et Bernstein, deux grands chefs du parti socialiste allemand, entreprirent au mois de novembre un voyage en Belgique. La scission persista et le congrès de Liége d'avril 1888 vota l'exclusion des « indisciplinés ».

Eh bien, malgré des discussions si vives et où naturellement l'amour-propre des adversaires était si fortement engagé, les essais d'union qui furent tentés l'année suivante, réussirent à souhait, et, dans une réunion tenue à Pâturages, J. Volders fut l'intermédiaire de la réconciliation solennelle d'Alfred Defuisseaux avec les membres du conseil général.

En Angleterre, l'année 1885 divisa en deux groupes l'armée socialiste, encore peu nombreuse. *La Fédération démocratique socialiste* avait à sa tête l'avocat Hyndmann, d'abord très populaire, mais peu à peu devenu suspect et accusé d'être trop intéressé, trop ambitieux et trop despotique. On lui reprochait aussi d'être trop nationaliste aux dépens des ouvriers socialistes étrangers. Une scission se fit dans le parti, et les dissidents, parmi lesquels se trouvaient Aveling, le gendre de K. Marx et le poète Morris, fondèrent *la Ligue socialiste*. Le gros du parti resta toutefois fidèle à la fédération avec le célèbre agitateur J. Burns.

La Ligue socialiste s'affilia au socialisme allemand ou marxiste et se voua presque que toute entière à la propagande socialiste dans les provinces. La Fédération se voua davantage à l'action politique et chercha à faire pénétrer son influence dans les grands mouvements ouvriers et surtout dans les réunions des trades unions.

Les deux groupes évitèrent de se rencontrer sur le même

terrain pour ne pas accentuer leurs divisions ou leurs rancunes. Parfois même ils unirent leurs efforts, comme dans le congrès de Londres en 1888. On peut dire que, tout en suivant une tactique et des chefs différents, ils restent unis par la communauté du but et des mêmes théories socialistes. Au besoin, ils se défendent et s'entr'aident mutuellement.

Une semblable division s'est opérée dans l'armée du socialisme français. Le socialisme français, divisé en plusieurs sections, se partage surtout en deux groupes principaux, tous les deux unis dans la théorie commune du collectivisme, mais séparés par une question de tactique. Un de ces groupes proclame qu'on ne saurait arriver à la propriété collective, socialisée par l'*État*, qu'en passant par la socialisation de la *commune* et recommande son plan comme étant seul pratique et possible. De là le nom de « possibilistes » donné à ce groupe, qui avait à sa tête, il y a quelques années, MM. Brousse, Dumay et Joffrin, membres du conseil municipal de Paris et se rattache plus intimement au parti socialiste anglais. Le second groupe, où figurent l'écrivain socialiste Jules Guesde, le député Jaurès, l'agitateur Lafarge, gendre de Marx, et M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, semble plus complètement inféodé à la pure doctrine de Karl Marx, — de là le nom de *Marxiste*, sous lequel il est désigné par le premier, — et est plutôt en communauté d'idées et d'action avec le parti socialiste allemand et le parti socialiste belge.

Or, en 1888 s'était tenu un congrès ouvrier international à Londres, le comité des trade-unions avait décidé de n'admettre que les délégués directs des associations ouvrières et avait ainsi exclu, malgré toutes les réclamations, les chefs parlementaires du socialisme allemand, Bebel, Liebknecht et autres, dont il n'aimait pas à subir l'influence.

Ce congrès, dont nous dirons un mot plus loin, chargea le groupe possibiliste de la mission de réunir un congrès ouvrier

international à Paris en 1889. Ce groupe se mit à l'œuvre. Mais, de leur côté, les disciples de Marx tinrent une conférence à La Haye, le 28 février 1889, pour arrêter leur ligne de conduite. Ils reconnurent la validité du mandat donné au groupe possibiliste par le congrès de Londres, mais ils exigèrent que le programme du futur congrès de Paris fût arrêté en commun par tous les partis ouvriers et que ceux-ci y fussent tous convoqués. Les possibilistes ayant rejeté ces conditions, le comité de direction du groupe marxiste, qui avait reçu à cet effet pleins pouvoirs de la conférence de La Haye, convoqua un Congrès international indépendant pour le 14 juillet.

Les deux congrès siégèrent côte à côte, réunissant chacun un plus grand nombre de délégués que les congrès les plus considérables de l'ancienne « *internationale* ». Le congrès marxiste compta 381 délégués, dont 201 de Paris et des départements et 180 délégués étrangers, appartenant à plus de vingt nationalités diverses : chaque délégué représentait une ou plusieurs sections, de façon que les 381 membres du congrès pouvaient se dire les mandataires réguliers de plus d'un million d'hommes. Le congrès possibiliste réunit 606 délégués, dont 524 français et 82 étrangers, parmi lesquels 39 anglais.

Quand on compare les résolutions des deux congrès, on voit que les doctrines sont communes, qu'au moment décisif l'union pourra se faire facilement et que maintenant ce sont plutôt des questions de tactique et d'organisation qui divisent les socialistes. Ainsi le congrès marxiste a pris l'initiative de la célèbre démonstration du 1er mai en faveur de la journée de huit heures et de fait tous les socialistes se sont ralliés à cette mesure. Le congrès possibiliste a, il est vrai, voté seul des conclusions pour rétablir une nouvelle association internationale, tandis que le congrès marxiste a jugé un pareil projet

inopportun ; toutefois, celui-ci a confié l'essai de groupement international aux délégués suisses, reconnaissant qu'il est facile à ceux-ci de se mettre en rapport avec les partis socialistes de tous les pays.

Au reste, les délégués des deux congrès fraternisèrent, comme des membres d'une même famille, lors de la réception qui leur fut faite dans les vastes salles de l'hôtel de ville. On sentait que les possibilistes et les marxistes, tout en prétendant garder leur autonomie distincte, étaient unis dans les mêmes doctrines et pour le même but.

De la France passons à l'Allemagne.

La persécution de Bismarck avait contribué à raffermir l'union et la discipline du parti socialiste allemand. Les socialistes, membres du Reichstag, ayant à leur tête Liebknecht et Bebel, dirigèrent facilement le parti jusqu'à l'abolition des lois d'exception contre les socialistes et leur triomphe aux élections de janvier 1890. Le régime de liberté et l'exaltation produite par leur éclatante victoire entraînèrent presque aussitôt « les jeunes » dans une violente opposition contre « les vieux ». On accusa leur prudence d'être de la timidité et leur habileté d'être de la trahison. Leur prudence et leur habileté s'étaient tout simplement revêtues d'hypocrisie, afin d'attacher au parti des légions nouvelles, tirées de la petite bourgeoisie et des classes rurales. L'opposition essaya ses premières armes au congrès de Halle, qui avait été convoqué le 12 octobre 1890 pour permettre au parti de s'entendre sur le parti à tirer de sa victoire électorale et des libertés de la presse, de la parole et des réunions, qui lui étaient rendues. Le système et les griefs des « jeunes » furent discutés avec violence, et les jeunes succombèrent. Le congrès se prononça à une écrasante majorité en faveur du « parlementarisme » contre « l'insurrection », et il donna au parti une forte organisation, centralisée entre les mains des « vieux ». Singer, le grand industriel berlinois qui favorise si

efficacement la propagande socialiste, fut nommé, avec Geusch, président du comité directeur, Bebel fut élu trésorier et Liebknecht fut placé à la tête du *Vorwärts*, l'organe officiel du parti.

Mais l'opposition releva la tête et reprit son acte d'accusation au congrès d'Erfurt, tenu du 14 au 20 octobre 1891, contre le triumvirat Bebel, Liebknecht et Singer. L'opposition se composait de deux groupes : le groupe des violents, dirigé par le typographe Werner, type d'énergumène et chef des opposants berlinois et le groupe des nationalistes, dirigé par de Vollmar, délégué des socialistes de Munich, adversaire redoutable par son talent, son éloquence et la distinction de ses manières. Le congrès se prononça encore à une imposante majorité en faveur des anciens chefs; il approuva leur ligne de conduite et leurs actes, à l'encontre du reproche d'indifférence, de tyrannie et de dilapidation, qui avait été proféré contre eux. Enfin, il exclut de son sein Werner et le parti des violents.

Le parti socialiste allemand se divise ainsi en trois fractions. La première, de loin la plus importante, est celle qui comprend le gros du vieux parti et sous la conduite de Bebel, Liebknecht et Singer, continue à suivre les vieilles traditions à la fois nationalistes et internationalistes. La seconde, qui a pour chef de Vollmar, est avant tout nationaliste et peu soucieuse de sacrifier les conquêtes de la civilisation allemande pour un idéal éloigné de fraternité cosmopolite, voudrait transiger avec le gouvernement sur le terrain des réformes économiques. La troisième comprend les internationalistes intransigeants et violents, nuance Werner.

L'avenir dira si ces trois fractions sauront au moment décisif sacrifier leurs divisions à l'intérêt général du parti. Mais, l'an passé, l'opposition faite par de Vollmar et ses partisans aux partisans de Bebel et de Liebknecht a atteint les dernières limites de la violence.

Il ne faut donc rien déguiser ni rien exagérer. Certains dissentiments assez graves ont éclaté et éclateront encore, soit entre des chefs soit entre des groupes spéciaux. Les ambitions humaines et les idées particularistes sont à certains moments plus puissantes pour diviser les socialistes que leurs doctrines communes pour les unir. Mais on ne peut contester que la puissance d'union et de centralisation que renferment les doctrines socialistes ne soit vraiment formidable. Sans égaler à ce point de vue le fanatisme religieux, tel qu'il se manifeste par exemple dans le mahométisme et le judaïsme, le fanatisme socialiste agit comme force d'union avec une efficacité qui ne se retrouve au même degré dans aucune autre doctrine sociale ou politique.

Nous en trouvons la preuve et la manifestation la plus saisissante dans les essais tentés pour unir tousles socialistes dans une *association internationale*, dont tous les membres se soutiendraient dans l'affirmation de la même doctrine collectiviste, dans la poursuite du même but et au besoin dans la mise en commun des mêmes ressources et des mêmes efforts.

L'ancienne *Internationale*, qu'avait créée Karl Marx, s'est démembrée par suite d'une organisation trop peu souple et résistante et par le défaut d'entente commune. Une nouvelle Internationale se prépare, celle-ci à la fois plus élastique et plus robuste. Tous la désirent ; mais on procède avec prudence et lenteur pour en assurer le succès.

Le congrès annuel des *Trades Unions*, tenu en 1887 à Swansea, du 5 au 10 septembre, inaugura le mouvement, qui doit aboutir à la réalisation de ce gigantesque projet. Ce congrès, bien que n'étant socialiste qu'à moitié, adopta presque à l'unanimité, la proposition de réunir à Londres un congrès international, composé des délégués des sociétés ouvrières de l'Europe. Cette proposition fut motivée par le considérant suivant, digne de Karl Marx : « Les puissances

du capital, qui ne sommeillent jamais, se sont unies dans l'*Internationale dorée*; elles ne connaissent ni nationalité ni humanité : elles exploitent les travailleurs sans conscience ni pitié. C'est le grand mal de notre temps, auquel il n'y a qu'un remède : il faut que le travail suive l'exemple du capital ; il faut que tous les ouvriers de la terre s'unissent contre le capital ! »

Par suite du refus que fit le comité directeur d'admettre d'autres membres que les délégués directs d'associations ouvrières, ce qui excluait les grands chefs parlementaires du parti socialiste allemand, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse s'abstinrent.

Toutefois, le congrès réuni à Londres en novembre 1888 compta 110 délégués, représentant plus d'un million d'ouvriers européens. Sur les 69 délégués anglais, 15 seulement étaient socialistes. Ils représentaient les deux principales associations socialistes d'Angleterre, la *Fédération démocratique socialiste*, dont le président était le célèbre agitateur J. Burns, et « la Ligue socialiste », créée en 1885 par un groupe de dissidents, qui avait trouvé la *Fédération* trop nationale ou plutôt trop particulariste, et fit cause commune avec le parti socialiste allemand et le parti marxiste français. Le président du comité parlementaire des *Trades Unions*, M. Shipton, opposé au socialisme, fut élu président du congrès par 61 voix contre 42 données à J. Burns.

Le congrès vota des résolutions pour unir les ouvriers dans une *association internationale* (1).

(1) « Les ouvriers de tous les pays ont le devoir de réclamer l'abolition des lois, qui empêchent ou entravent le droit des ouvriers d'avoir des assemblées nationales ou internationales.

» Les ouvriers doivent former partout des groupes corporatifs et des syndicats, qui, avec ou sans le concours des communes, créeront des

Sur la proposition du délégué italien Lazzari, il engagea les travailleurs à abandonner l'*idée nationale*, qui n'engendre que la haine et la guerre, l'amélioration du sort de la classe ouvrière n'étant possible que par une entente établie sur la base d'une *organisation internationale*.

Nous avons dit plus haut comment le parti *possibiliste* français accepta et remplit la mission de réunir à Paris, en 1889, le congrès ouvrier international, décrété par le congrès de Londres et comment, par suite d'un dissentiment, le parti *marxiste* français tint à Paris, à la même époque, un congrès indépendant.

Le congrès *possibiliste* de 1889 s'occupa d'organiser la nouvelle association internationale, pour laquelle il avait reçu mandat du congrès de Londres (1).

bourses du travail, où les ouvriers pourront s'entendre sur leurs intérêts et où l'on pourra établir des statistiques économiques.

» Les ouvriers organisés se constitueront en parti de classe en face de tous les partis politiques sur une base à la fois économique et politique, pour faciliter aux travailleurs la conquête du pouvoir public dans la commune, le département et l'État.

» Le parti de classe de chaque nation aura son comité ouvrier et les comités ainsi constitués s'entendront entre eux sur les questions importantes qui intéresseront les ouvriers des divers pays.

» Un congrès international aura lieu tous les ans dans l'une des nations adhérentes à cette convention. Dans le prochain congrès, qui se réunira à Paris, seront discutés les détails de l'organisation qui réglera les rapports des comités nationaux. »

(1) Voici quelles furent ces résolutions concernant cet important projet :

« Des rapports permanents seront établis entre les organisations socialistes des divers pays. Ces rapports seront de telle nature qu'ils ne pourront pas porter préjudice à l'autonomie des groupes nationaux, qui sont les mieux à même de juger de la tactique à suivre dans chaque pays.

« Un appel sera adressé à toutes les associations professionnelles, à l'effet de les inviter à s'unir entre elles, tant par des liens nationaux que par des liens internationaux.

» Il sera pourvu à la création d'un bulletin international, qui devra

Le centre de la nouvelle association internationale fut constitué par un *Bureau de correspondance*, confié *au parti ouvrier socialiste de Belgique* jusqu'au prochain congrès international, qui eut mission de se réunir à Bruxelles en 1891.

De son côté, le congrès *marxiste* de Paris, qui s'était d'abord assigné comme but de constituer une association internationale des ouvriers sous la direction du socialisme allemand, évita de donner suite à ses desseins, ne voulant pas se ranger aux conclusions du congrès *possibiliste* sur ce point, ni en faire voter d'autres. Il se contenta de proclamer à différentes reprises qu'il voulait l'union internationale de tous les ouvriers et même qu'il la représentait (1).

Le 21 juillet, le congrès marxiste fit une solennelle manifestation au Père-Lachaise, pour y offrir une immense cou-

paraître en plusieurs langues, pour servir d'organe aux partis socialistes des divers pays.

» Les organisations diverses devront munir de cartes spéciales leurs membres qui émigrent, afin de les faire reconnaître par leurs frères des autres pays.

» Chaque pays aura ses comités nationaux. Il appartiendra à ces comités d'entretenir les relations internationales, tant au point de vue professionnel qu'au point de vue politique. Ces comités recevront les communications à faire sur la situation sociale et économique des ouvriers, ils les traduiront dans la langue du pays et les feront parvenir à qui de droit. »

(1) Ainsi Liebknecht s'écria, à la deuxième séance du congrès : « La vérification des pouvoirs a prouvé que les ouvriers de toute la terre sont représentés à ce congrès Le monde n'avait pas vu jusqu'ici un spectacle semblable. Le jour où le prolétariat des pays civilisés sera définitivement organisé, il constituera une puissance avec laquelle il faudra compter, non pas seulement dans les questions économiques, mais dans les questions politiques. La lutte des classes dominantes contre l'union internationale des ouvriers est le dernier combat, le combat désespéré de l'ancienne société contre la société future. L'avenir appartient aux ouvriers ; il appartient à la démocratie socialiste. »

ronne aux défenseurs de la Commune. La couronne portait l'inscription suivante: « Le Congrès international des ouvriers socialistes réunis à Paris du 14 au 21 juillet 1889. »

Cette réunion fut suivie d'un grand banquet, où l'on célébra l'union internationale des ouvriers et où l'on glorifia, aux chants de la *Marseillaise*, l'ancienne devise de Karl Marx : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. » Cette devise avait été arborée au-dessus des drapeaux et des décorations rouges qui ornaient la salle où le Congrès avait tenu ses séances.

Le congrès *possibiliste* de Paris avait décrété que le prochain congrès socialiste international se tiendrait à Bruxelles en 1891.

Entre ce congrès et celui de Bruxelles, se tint le congrès marxiste de Halle, dont nous avons parlé plus haut; celui-ci n'avait été convoqué que pour organiser aussi fortement et aussi habilement que possible le parti socialiste allemand (1).

A l'inverse du congrès socialiste de Halle, le congrès socialiste de Bruxelles, tenu au mois d'août 1891, adopta comme principal objet de ses délibérations les intérêts communs ou internationaux du parti socialiste.

Ainsi, dès le début, il dit « se placer sur le terrain de la lutte des classes », et proclamant « qu'aussi longtemps que le gouvernement sera aux mains des classes possédantes on ne pourra espérer l'émancipation de la classe ouvrière », il déclare « que

(1) Toutefois il ne négligea pas le caractère international de la propagande socialiste et il inséra dans son programme cette significative déclaration. que nous avons reproduite plus haut : « Les socialistes allemands, tout en luttant spécialement dans les limites de leur pays, ne perdent pas de vue le caractère international du mouvement ouvrier, et ilssont décidés à remplir tous les devoirs que ce caractère leur impose, afin de faire triompher la fraternité humaine. »

les lois et décrets promulgués dans les différents pays depuis le congrès international de Paris en 1889, ne répondent aucunement aux aspirations légitimes du prolétariat. »

Puis, s'occupant de la conférence de Berlin, il dit que « ses délibérations ont démontré que les gouvernements actuels n'ont pas la volonté de réaliser des réformes, ni la conscience de leurs devoirs envers les classes ouvrières. »

Après avoir fait la critique de la législation actuelle sur le travail, il « adjure la classe ouvrière de tous les pays de lutter avec toute l'énergie et tous les moyens de propagande dont elle dispose, pour la réalisation du programme du congrès de Paris. »

» De plus, considérant qu'il est nécessaire d'imprimer *une direction commune au mouvement socialiste international,* spécialement en ce qui concerne la protection du travail, le congrès invite les organisations et partis ouvriers : 1° à organiser dans chaque pays une enquête permanente sur les conditions du travail dans ses rapports avec la législation protectrice ; 2° à échanger les renseignements nécessaires pour le développement et l'unification de la législation industrielle ; enfin 3° il invite les salariés du monde entier à unir leurs efforts contre la domination capitaliste et, partout où ils jouissent des droits politiques, à s'en servir pour s'affranchir de la servitude du salariat. »

Plus loin, le congrès s'occupe du droit de coalition, de ses garanties, des grèves, du boycottage et du mouvement corporatif *au point de vue international.*

Sur ces points, des vues divergentes furent émises, et le congrès se divisa en majorité et en minorité.

Signalons les principales résolutions de la majorité :

Le congrès déclare que l'exploitation des travailleurs par la classe capitaliste leur impose le devoir de s'unir et de se coaliser pour préparer leur affranchissement. A cet effet, ils

devront s'organiser fortement, non seulement pour lutter contre le patronat, mais aussi pour établir les bases d'une société égalitaire... Au capitalisme international, ils ont le devoir d'imposer l'*internationale* des travailleurs.

Ils devront donc, dans les différents syndicats, entretenir des relations continuelles avec les syndicats similaires des autres pays et préparer ainsi, par des fédérations corporatives internationales, le groupement des forces ouvrières du monde entier !... Devant surtout compter sur eux-mêmes pour faire aboutir leurs revendications, ils devront, quoi qu'il advienne, réaliser cette union, seul gage du succès. »

« Considérant, d'une part, la difficulté présente d'organiser cette vaste association, et, d'autre part, la nécessité d'établir immédiatement des relations entre les travailleurs des différents pays, il sera constitué dans chaque nation *un secrétariat syndical*, chargé de recueillir les statistiques et documents nécessaires à l'ensemble des organisations ouvrières. »

Puis le congrès recommande aux groupements corporatifs d'employer avec *énergie* l'arme de la *grève* et du *boycottage* pour lutter contre le capital, et il déclare que « dans tous les pays une propagande incessante et énergique devra être faite en faveur des organisations ouvrières, afin que tous les travailleurs s'unissent, non seulement pour la lutte momentanée, mais surtout avec la volonté de poursuivre et d'atteindre leur émancipation définitive. »

Pour cet effet, il préconise la création « d'associations purement ouvrières dans *tous les pays* et pour *tous les métiers* », ainsi que leur fédération « par corporations similaires nationales et internationales » ; et il les prémunit contre la tentative de « localiser leurs revendications, la question étant *une* et ne pouvant être résolue que par l'entente et *l'union de tous les métiers*. »

De ce point, le congrès passe à l'organisation des *secréta-*

riats syndicaux, chargés dans chaque pays de « centraliser les renseignements, statistiques, etc., intéressant les associations, fédérations et corporations, et de correspondre internationalement avec les autres secrétariats ». On laisse à ces secrétariats la plus grande autonomie, mais on demande que, tous les ans, ils publient dans toutes les langues un rapport sur la statistique et les résultats de la propagande corporative et socialiste. On demande, en outre, que les pays de même langue s'entendent pour publier un almanach commun, destiné à faire de la propagande, surtout dans le prolétariat agricole.

A l'article *coalitions*, *grèves*, *boycottages*, le congrès demande que toutes les associations ouvrières soient unanimes à revendiquer la liberté de coalition. Il recommande de ne recourir aux grèves et au boycottage qu'avec prudence, mais il veut que la plus grande propagande soit faite pour que tous les travailleurs soutiennent les groupements ou fédérations qui entreprendront des grèves, que les groupements similaires des autres pays aident au triomphe des corporations en grève, soit par un mouvement analogue, soit en les soutenant moralement et pécuniairement ; et que les travailleurs se préparent par une forte organisation à l'éventualité d'une grève générale.

Le congrès ébauche ensuite un projet de loi internationale relatif aux syndicats professionnels, afin que, dans tous les pays, les travailleurs l'imposent aux pouvoirs publics. Ce projet de loi exige la liberté pour tous les salariés de se former en unions ou en syndicats appartenant ou non à la même profession ; la liberté également de se relier, suivant leurs intérêts, avec les unions ou fédérations similaires des autres nationalités, sous forme de fédérations internationales ; — l'admission, au sein des syndicats, de tous les salariés et des étrangers au même titre que les nationaux, sans distinction aucune pour les différents emplois d'administration ; — la personnification civile pour ces syndicats ; — le placement des

travailleurs fait exclusivement par l'intermédiaire des syndicats professionnels et des bourses du travail, dont ils auront la direction; — la concession des travaux publics réservée aux syndicats professionnels ouvriers, et, en cas de non-acceptation, la concession offerte seulement à des patrons qui n'occupent que des ouvriers syndiqués; — la garantie du droit de coalition sanctionnée par la loi avec le concours de pénalités sévères contre ceux qui y portent atteinte; — enfin l'abrogation des lois contre l'*Internationale* et de toutes celles qui portent entrave à la liberté d'association (1).

Voilà bien un programme d'union internationale, qui met

(1) Mais une minorité, composée surtout de délégués allemands, tout en trouvant ce programme excellent en théorie et pour l'avenir, le jugea irréalisable en Allemagne sous les lois actuelles du pays, et elle y opposa une contre-résolution, qui fut adoptée dans la séance du 21 août.

Contre-résolution de la minorité. Le congrès estime que dans les circonstances actuelles le recours aux grèves et aux mises en interdit peut souvent tourner contre les intérêts de l'ouvrier et il recommande la plus grande prudence dans l'emploi de ces moyens. Il considère surtout comme absolument nécessaire que la classe ouvrière s'organise par syndicats, « afin que par leur masse et les ressources dont les travailleurs disposent, ils puissent atteindre, après s'être bien préparés, leur but d'une manière complète. En conséquence, le congrès recommande à tous les travailleurs « de soutenir énergiquement les organisations syndicales » et il proteste contre toute entrave à ce droit de coalition.

La dernière résolution de la minorité concerne le mode de préparer l'*union internationale* des travailleurs, en se pliant aux circonstances actuelles. Citons-la textuellement :

« Considérant que, si désirable que soit une organisation centrale internationale des ouvriers, elle se heurte pour le moment à des difficultés de diverse nature, le congrès, désireux de fournir à la solidarité des forces ouvrières le moyen le plus commode de se manifester, recommande de créer partout où il est possible *un secrétariat national du travail*, de telle sorte que, dès qu'un conflit vient à se produire quelque part entre le capital et le travail, les travailleurs de *tous les pays* puissent en être avertis et mis à même d'aviser. »

en relief la puissance d'union et d'expansion que renferme la doctrine socialiste!

Ensuite le congrès de Bruxelles, sur le rapport de Liebknecht, vota une résolution concernant le militarisme et déclara que « le militarisme qui pèse actuellement sur l'Europe est la conséquence inévitable de l'état de guerre permanent, visible et invisible, qui agite la société à cause du système de l'exploitation de l'homme par l'homme et à cause de la lutte des classes »; que seule, la société socialiste, en mettant fin à cette exploitation, procurera la paix définitive; que, par conséquent, « *il est du devoir et de l'intérêt de tous d'adhérer au parti socialiste international, le seul véritable ami de la paix.* » Aussi invite-t-il « tous les ouvriers du monde à protester impitoyablement et énergiquement contre toutes les idées guerrières et contre les alliances qui les favorisent » et à « accélérer la victoire du socialisme par l'*organisation internationale du prolétariat.* »

Le congrès déclare que « c'est le seul moyen d'empêcher une guerre universelle » et rejette « devant l'histoire et l'humanité, sur les classes dirigeantes, la responsabilité de tout ce qui pourrait arriver. »

Après avoir voté quelques autres conclusions, qui ne se rapportent pas à notre sujet actuel, le congrès s'occupe de la manifestation du 1er mai et « décide qu'il y a lieu d'avoir une démonstration *unique pour tous les travailleurs de tous les pays*, que cette démonstration aura lieu le 1er mai et recommande le chômage partout où cela n'est pas impossible. »

Il décide enfin qu'au prochain congrès international, qui se tiendra en 1893, en Suisse, ne pourront participer, comme à Bruxelles, « que les corporations qui accepteront ces deux principes : l'intervention de l'État et l'organisation. » (1)

(1) Après le congrès socialiste international de Bruxelles, a eu lieu,

L'œuvre du congrès international de Bruxelles fut reprise et complétée dans le congrès tenu à Zurich au mois d'août 1893. Le socialisme de vingt nationalités différentes y fut représenté par 338 délégués, dont 98 Allemands, 65 Anglais et Irlandais, 41 Français, 34 Autrichiens et 17 Belges (dont deux déléguées). On tient à le faire passer pour le triomphe définitif de la doctrine marxiste. Aussi le buste de Marx domina-t-il l'assemblée.

Le congrès de Zurich, entre autres décisions, recommanda la lutte universelle en faveur de la journée de huit heures et du suffrage universel. Il fixa la célébration universelle de la fête du travail au 1 mai, à l'exclusion du dimanche suivant et se prononça pour la tactique politique du socialisme allemand. Il recommanda de nouveau la formation de groupements nationaux de corporations professionnelles, l'union *internationale* de ces groupements en vue de se soutenir mutuellement ; enfin l'érection de secrétariats nationaux du travail, chargés de se renseigner entre eux sur le mouvement ouvrier, les grèves et leurs conséquences, et de se communiquer les rapports annuels des diverses unions.

Quant à l'organisation *internationale* de la démocratie, le congrès, forcé de tenir compte des lois de certains pays, qui restreignent la liberté d'association, reconnut comme appar-

du 14 au 20 octobre de la même année 1891, le congrès du parti démocrate socialiste allemand à Erfurt. Ce congrès, bien que national et convoqué pour l'organisation spéciale du parti en Allemagne comme celui de Halle, a encore plus que celui-ci accentué le principe de l'*union internationale*, comme il conste par les citations que nous en avons données plus haut. Il proclame notamment que « les intérêts des ouvriers vis-à-vis de la production capitaliste sont les mêmes dans tous les pays », que « l'affranchissement de la classe ouvrière est une œuvre à laquelle les ouvriers de tous pays sont également intéressés », et que « le parti socialiste allemand se sent et se déclare uni avec tous les travailleurs des autres peuples. »

tenant *au parti international de la démocratie socialiste révolutionnaire*, tout parti ou groupe qui, en admettant la lutte de classe et la nécessité de « socialiser » les moyens de production, » se soumet aux décisions *des congrès ouvriers internationaux* (1).

Cette histoire des congrès et des tentatives du socialisme pour s'unir en ligue internationale témoigne évidemment de la souplesse d'organisation et de la puissance d'expansion et d'union que les doctrines socialistes savent communiquer à leurs partisans.

Étudions maintenant à un second point de vue l'action du parti socialiste, en le considérant sur le champ plus restreint de la propagande et de la résistance locale et demandons-nous quelle activité il sait déployer dans la propagande et quel degré d'énergie dans la résistance.

La propagande du parti socialiste se fait d'abord par la presse. Dans tous les pays de l'Europe, excepté en Russie, où la liberté de la presse ne règne pas, existent des organes socialistes, dont le nombre et le tirage gagnent d'année en année.

En Allemagne, le nombre de ces organes, qui n'était que de six en 1867, s'était élevé à 47 en 1877, et les abonnements rapportaient plus d'un million de m. La plupart de ces

(1) A Zurich les éléments d'une sérieuse opposition à l'influence de Bebel, Liebknecht et Singer se firent plus voir encore qu'à Bruxelles. En revanche, les Trades Unions de l'Angleterre se rapprochèrent du socialisme, beaucoup plus qu'elles ne l'avaient jamais fait auparavant : ce fut grâce à l'influence prépondérante des nouvelles Trades Unions, celles qui embrassent les ouvriers de l'*unskilled labour* (simples manouvriers). Mais l'an passé, les vieilles Trades Unions, celles qui se composent des ouvriers du *skilled labour* (les ouvriers de métier qualifié), ressaisirent la suprématie et séparèrent leur cause de celle du socialisme.

organes, il est vrai, succombèrent durant les années de la persécution bismarckienne, mais depuis, le nombre des journaux socialistes recommence à croître rapidement. Au dernier congrès socialiste de Berlin, il a été constaté que le nombre de leurs journaux est de 127, dont 70 feuilles politiques et 57 feuilles industrielles.

L'Autriche, en 1889, comptait au moins huit journaux socialistes importants, dont les principaux, rédigés en allemand, portent le titre significatif de *Die Arbeiterstimme* (la Voix des ouvriers), *Die Arbeiterzeitung* (le Journal des ouvriers), *Der Volksfreund* (l'Ami du peuple), et *Die Gleichheit* (l'Égalité).

Même, les petits pays comme la Hollande, la Suisse et la Belgique en ont plusieurs. La Hollande en a au moins trois, dont le principal, celui de Domela-Nieuwenhuis, a pour titre *Recht voor allen*. La Suisse en possède au moins quatre, dont le principal est *Der Schweizerische Sozialdemocrat* (le Journal social démocratique de Suisse). La Belgique a vu éclore, entre autres journaux, le *Vooruit* de Gand, le principal de tous, de *Fakkel*, le *Peuple* de Bruxelles, la *Populace*, le *Werker* d'Anvers, le *Volksrecht* de la West-Flandre, le *Socialiste* du pays liégeois, l'ancien *Suffrage universel* de Defuisseaux, l'*Étudiant socialiste* de Gand, et à certains égards la *Nation*. Les socialistes belges estiment à 150,000 le tirage de leurs différents organes. Ce chiffre nous semble exagéré, comme l'est habituellement celui auquel ils portent le nombre des participants à leurs différentes manifestations. En le réduisant aux trois quarts, nous pourrions déjà y reconnaître le signe d'une puissante vitalité. Mais n'oublions pas la lecture si répandue des Annales parlementaires et du Compte-rendu analytique (1).

(1) Pour citer un détail plus précis et encore plus significatif de cette

L'activité du parti socialiste se révèle tout autant dans le

vitalité, extrayons du *Vooruit* de Gand, quelques chiffres qui disent combien ardente est la propagande accomplie en l'espace d'un an par les socialistes flamands. Ajoutons toutefois que la revision et le mouvement socialiste provoqué en faveur du suffrage universel, ont dû stimuler cette propagande d'une manière exceptionnelle.

Voici ces chiffres :

«*Trois millions cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingts* numéros du *Vooruit* ont été *vendus* du 31 novembre *1891* au 28 novembre *1892*, ce qui constitue une vente quotidienne de 10,064 numéros.

» Ajoutez à cela des milliers de numéros répandus gratuitement dans toutes les localités industrielles des Flandres et de la province d'Anvers.

« Le journal hebdomadaire de *Volkswacht*, qui a paru 32 fois, a été tiré à 140,000 exemplaires. En sus de ces deux journaux, des feuilles de circonstance, telles que le *Algemeen Stemrecht*, *De Loteling*, le numéro de fête du 1er mai, *De Stormklok*, *De Volkstemming*, ont eu un tirage de 50,000 numéros.

» Outre ces publications périodiques, les socialistes gantois ont édité les brochures suivantes :

	Exemplaires.
Le gaspillage de la force productrice	5,000
Le suffrage des femmes	12,000
A qui le droit de vote ?	20,000
Revendications ouvrières	7,000
La journée de 8 heures	23,000
Le Referendum	10,000
Le travail à la pièce	10,000
La Volonté populaire	12,000
Le Minimum de salaire	18,000
Critique populaire du salon triennal de Gand	2,000
Catéchisme des mutuellistes socialistes	30,000
Requiem libre-penseur	2.000
Un mot au sujet du choléra	10,000
Le Torrent populaire	25,000
Almanach Vooruit	5,200

Ces chiffres ont une navrante signification. Il est bon de les méditer et de se faire une idée des ravages qu'opère cette propagande silencieuse dans les idées et dans les cœurs.

nombre et le succès des meetings, des réunions et des manifestations de toute nature, qu'il organise dans les centres ouvriers. Cette forme de propagande, dont on ne peut contester l'influence sur l'esprit et l'imagination de la foule, est employée par les chefs socialistes avec une décision et un entrain qui ne se lassent pas.

Citons d'abord, comme un exemple frappant entre tous, la manifestation du 1er mai. Cette manifestation, décrétée par le congrès de Paris de 1889, se traduisit pour la première fois en fait le 1er mai 1890. Les appels furent éloquents et enthousiastes et les chefs socialistes agirent habilement pour écarter de la manifestation les violences et les périls de voies de fait et lui assurer un caractère digne et imposant.

Le manifeste des députés socialistesallemands adressés aux ouvriers et ouvrières d'Allemagne leur disait : « Vous saurez conserver, le 1er mai, l'attitude grave et calme qui nous a donné la victoire du 20 février. Nous savons que vous comprenez combien le moment est décisif. Par votre participation en masse à la manifestation ouvrière internationale du 1er mai, vous vous montrerez dignes de la confiance avec laquelle les ouvriers du monde entier contemplent les vainqueurs du 20 juillet » (aux élections du Reichstag). Cet appel fut entendu, et, en Allemagne, il y eut, dans la plupart des villes et des localités industrielles considérables, d'importantes manifestations. On estima qu'un dixième des ouvriers de Berlin, Munich, Dresde, Leipzig, Hambourg, Francfort, Brunswick et Koenigsberg avait célébré le 1er mai par un chômage complet.

En France, le 1er mai fut célébré par les ouvriers de 138 villes ou centres importants : chômage, cortèges publics, envoi de délégués aux autorités, grandes réunions, telles furent les formes que revêtit cette manifestation. Marseille se signala par un cortège, qu'on a porté à cinquante mille

personnes. Paris vit de nombreuses réunions durant le jour : on en compta quatre-vingts le soir dans les différents quartiers. Cependant la manifestation des ouvriers de Paris manqua de grandiose.

En Belgique, des milliers d'ouvriers chômèrent dans chacun des quatre bassins houillers. Bruxelles vit un grand cortège, et les manifestants de Gand ne surent tous trouver place dans les deux vastes salles, où ils s'étaient donné rendez-vous.

En Autriche, il y eut de grandes manifestations, notamment à Vienne et à Buda-Pesth. Vienne vit au moins soixante réunions ouvrières dans la matinée du 1er mai et un meeting de quarante mille personnes le soir au Prater. Buda-Pesth eut une manifestation, dont le chiffre des participants fut porté à cinquante mille.

En Italie, en dépit des mesures sévères prises par Crispi, qui avait fait interdire les cortèges et les meetings publics, il y eut un certain nombre de manifestations dans les grandes villes et, çà et là, quelques collisions avec la police.

En Espagne, les manifestations eurent lieu le 4 mai : elles furent imposantes dans les grandes villes et se compliquèrent de désordres à Barcelone et à Valence.

En Portugal, le 1er mai fut célébré avec le plus de succès à Lisbonne et à Oporto. Dans la première ville, deux mille ouvrières se réunirent près de la tombe de José Fontana, l'organisateur du parti socialiste portugais, et dans la seconde, huit mille ouvriers et deux mille ouvrières prirent part à une manifestation dans un jardin public.

En Suisse, on porte à trois ou quatre mille le nombre des manifestants de Bâle et de Zurich et de cinq cents à mille ceux de Berne, Saint-Gall, Lausanne et Genève.

Les manifestations de la Hollande, sous forme de meetings et de réunions, eurent à peu près les dimensions de celles de la Suisse.

En Pologne, à Varsovie, malgré la surveillance et la sévérité de la police russe, le travail dut être interrompu dans plusieurs établissements industriels et dans deux ateliers de chemins de fer, parce que les ouvriers ne se présentèrent pas. Des proclamations, sorties d'une presse clandestine, furent distribuées en masse.

En Suède et en Danemark, la manifestation revêtit en certains centres un caractère vraiment grandiose, comme à Stockholm et à Copenhague. Le meeting de cette dernière ville comptait près de trente mille assistants.

Mais ce fut à Londres que la manifestation fut la plus importante. Elle avait été remise au 4 mai. Ce jour-là Hyde-Park vit une armée de manifestants, que l'on porta à deux cent et même trois cent mille. Cependant cette manifestation ouvrière ne fut qu'à moitié socialiste, car les hommes des *Trades Unions*, conduits par leur chef M. Shipton, s'y étaient joints à ceux de la *Fédération démocratique socialiste*, conduits par J. Burns. Comme la manifestation se faisait en faveur des huit heures de travail, sans expliquer par quel moyen on y arriverait, par la loi ou par la liberté, les ouvriers non socialistes avaient fait cause commune avec les socialistes.

Telle fut donc la première manifestation du 1er mai dans le vieux monde. En Amérique, elle fut moins universelle et bien que New-York, Chicago, Saint-Louis aient pu contempler des processions monstres, on s'en occupa moins qu'en Europe.

Depuis lors, nous avons eu encore plusieurs manifestations du 1er mai. Celle de 1891 l'a emporté sur celle de 1890 dans la plupart des pays; mais, par contre, celle de 1892 a été plus modeste et plus pacifique. Il est vrai que le 1er mai 1892 tombant un dimanche, la manifestation des chômages perdait sa signification socialiste.

Les manifestations des dernières années n'ont pas égalé

celles de 1892, au moins dans leur effet public. Celle de 1895 a presque passé inaperçue.

En dehors de la manifestation du 1er mai, le parti socialiste organise très souvent des manifestations particulières, des meetings, des cortèges, des réunions privées. Dès qu'une grève menace quelque part d'éclater, les meneurs socialistes accourent pour profiter de l'occasion, pousser au mouvement et faire des recrues. Chaque pays et même chaque grand centre a ses orateurs et ses agitateurs en titre et on ne peut qu'admirer le courage et l'ardeur de prosélytisme que la plupart déploient dans ce funeste apostolat.

Un exemple vraiment remarquable de cette activité, est en France, le nombre sans cesse croissant des réunions commémoratives de la Commune. « Il y a à peine quelques années, dit un correspondant parisien du *Sozialdemocrat*, quatre groupes parisiens seulement eurent le courage de glorifier la Commune par des réunions. En 1888, il y eut plus de cent réunions à Paris et dans les faubourgs et les ouvriers de la province ne sont pas restés en arrière. (*Der Sozialdemocrat*, 31 mars.) Le 8 août 1888, 20,000 ouvriers suivirent à Paris la dépouille mortelle d'Eudes, général de la Commune.

Un exemple encore plus saisissant de cette ardeur de prosélytisme nous est fourni dans le rapport présenté le 24 novembre 1887 au Reichstag par le Gouvernement pour rendre compte de la manière dont la loi sur les socialistes a été appliquée. Avant cette loi, Berlin avait eu, durant la seule année 1877, 307 réunions populaires. Le rapport constate que « l'agitation extérieure est plus restreinte depuis que les associations composées exclusivement de socialistes ont été dissoutes..... mais l'agitation secrète se poursuit activement dans de nombreuses sociétés de jeux, de chant, d'amusement; elle est entretenue en même temps dans les ateliers; on remue aussi le peuple au moyen de réunions secrètes et même de parties

de plaisir. » Puis le rapport affirme que dans la seule ville d'Altona on a organisé, du mois d'août 1886 au mois d'août 1887, 233 réunions.

Le rapport du 25 novembre 1888 donne des renseignements semblables sur Berlin, Francfort, Hambourg et Leipzig. A Berlin, les membres arrêtés du comité central socialiste ont été remplacés par d'autres membres. Les ressources pour la propagande se maintiennent. Une presse clandestine fut saisie pendant qu'on imprimait un écrit violent contre l'empereur défunt, et sur les affiches publiant le discours du trône étaient collés régulièrement des imprimés rouges, portant ces mots : « Réponse : Vive la démocratie socialiste ». De même, à Francfort l'organisation socialiste est en pleine activité. Les associations professionnelles qui suivent la cause du socialisme se multiplient. On se donne rendez-vous à l'occasion de certaines fêtes qui deviennent de plus en plus fréquentes et qui sont organisées par les chefs : ces fêtes attirent beaucoup de monde et de bien loin. Le rapport relate aussi que les vingt expulsions opérées durant l'année à Hambourg, Altona et Harbourg, n'ont pas empêché la majorité de la population ouvrière de continuer à appartenir au parti socialiste et d'obéir à une direction occulte.

Cette activité du parti socialiste pour la propagande de ses idées par le moyen de meetings et de manifestations de tout genre se déploie librement sous nos yeux en Belgique. Le conseil général du parti ouvrier socialiste, sous l'inspiration des chefs populaires, qui ne manquent ni d'audace ni d'habileté, a organisé, avec succès, des congrès et des cortèges où le chant de la révolution et le drapeau du sang ont été acclamés par des milliers de manifestants. Le 15 août 1886 vit la plus importante de toutes ces manifestations. Elle eut pour objet le suffrage universel et Bruxelles pour théâtre. Préparée avec soin, comme une mobilisation de troupes, elle attira

de tous les points du pays, des groupes nombreux de manifestants, qui formèrent un cortège de 15 à 20 mille hommes, et défilèrent avec une discipline et un calme plus suspects que les scènes de désordre dont les grèves des mois précédents avaient offert le spectacle.

Durant la même année, le parti socialiste belge tint deux congrès : un à Gand, où 400 délégués représentèrent 111 groupes socialistes et réclamèrent l'abolition de la royauté et l'introduction de la propriété collective; et un autre à Bruxelles, où siégèrent 500 délégués et où l'on décréta la grève générale pour le jour où l'on serait suffisamment muni de ressources pour la soutenir avec succès.

Depuis lors, malgré certaines divisions, dont la principale fut la scission d'Alfred Defuisseaux, que nous avons mentionnée plus haut, le parti socialiste belge poursuit sa campagne de propagande par des réunions et des cortèges, auxquels le moindre incident fournit prétexte. A partir de 1890, le principal effort des meneurs socialistes se porta sur la revision et le suffrage universel. Le 10 août 1890, une grande manifestation se fit au cri de « revision ou révolution », et, le 14 septembre, le congrès des mineurs arrêta que la grève générale éclaterait si le vote sur la revision n'avait pas lieu avant le mois d'avril 1891, ou si ce vote était défavorable à la revision. Le congrès socialiste, réuni à cette époque, vota une résolution semblable, et deux mois après, en novembre, la Fédération socialiste du Centre exigea le suffrage universel dans un manifeste violent, où l'on disait : « Si dès ce jour justice ne nous est pas faite, nous vous adresserons alors un suprême appel, vous disant : Debout pour la grève! Debout en avant! l'heure est venue de vaincre ou de mourir ». Cette campagne cependant fut toute de paroles jusque vers le milieu d'avril 1893.

Le 1er janvier 1893, M. Beernaert présenta aux Chambres belges la proposition de revision de la Constitution, et le

1er mars, il exposa sur l'électorat le projet du Gouvernement, qui s'inspirait de la loi électorale anglaise et mettait le droit de suffrage à la portée de tout ouvrier possédant un modeste avoir. Ce projet fut rejeté après de longues discussions. Peu à peu, vers le 10 avril, éclatèrent des troubles et des grèves fomentés par les partisans du suffrage universel. L'ordre toutefois fut maintenu assez facilement, grâce à l'énergie de la police, de la garde civique et de l'armée. On peut dire que la pression du dehors sur les discussions de la Chambre ne fut pas bien alarmante. Le 18 avril, tous les autres projets ayant été successivement rejetés pour des motifs particuliers, il ne resta plus que le projet Nyssens, qui proposa le suffrage universel, assez tempéré par le vote plural, et ne pouvant s'exercer qu'à partir de vingt-cinq ans. Ce projet, que le Gouvernement fit sien, fut adopté à la Chambre le 8 avril, par cent. dix-neuf voix contre quatorze et douze abstentions. Devant ce vote, MM. Janson et Féron, progressistes, ont retiré au nom des ouvriers, avec une solennité d'apparat, la menace de la grève générale. Nous doutons que cette menace fût bien redoutable. Il en était de cette menace comme de celle qui se fit plus tard, vers le 10 avril 1895, à propos de la loi communale, que M. Anseele qualifia de « loi des quatre infamies », à cause de quatre restrictions mises au suffrage universel et que le parti socialiste voulut arracher à la droite. Après avoir fomenté des grèves partielles à Liège, à Verviers et à Renaix et menacé le pays d'une grève générale, les socialistes renoncèrent à leur dessein devant la ferme attitude du ministère de Burlet et l'impopularité de la grève. La loi communale fut votée, telle que le gouvernement l'avait faite.

Toutefois, ces échecs partiels ne doivent pas nous faire méconnaître le péril révolutionnaire que fera courir au pays le parti socialiste, quand il se sentira plus parfaitement organisé.

Considérons maintenant la puissance d'action et d'expansion dont le socialisme est doué, sur le terrain électoral. Là, les résultats sont plus clairs et moins contestables. Empruntons quelques faits instructifs à l'histoire contemporaine de la France, de l'Allemagne et de la Belgique.

Allons, pour la France, à l'année 1887. Cette année eurent lieu les élections municipales de Paris, les socialistes du groupe possibiliste posèrent 22 candidatures. Au premier tour de scrutin, les candidats socialistes réunirent 53,861 voix au lieu de 35,314 qu'ils avaient obtenues dans les élections précédentes. Cinq de leurs candidats étaient élus et à ceux-ci vinrent se joindre cinq autres vainqueurs au scrutin de ballotage.

Le boulangisme, entré vers cette époque dans son plein développement, en provoquant en faveur de son héros un engouement si ardent et si enthousiaste, compromit pour quelque temps le succès de la propagande socialiste. Toutefois, dans les élections décisives du 22 septembre 1889, les candidats socialistes regagnèrent le terrain perdu et réunirent plus de voix qu'ils n'avaient jamais obtenu. Sept socialistes furent élus au premier tour de scrutin, à savoir Baudin, Boyer, Cluseret, Couturier, Ferroul, Lachize et Thirier. Le scrutin de ballotage leur adjoignit le possibiliste Dumay, élu à Belleville contre Rochefort. Joffrin, quoique avec moins de voix, fut proclamé élu au lieu de Boulanger, déclaré inéligible. Toutefois J. Guesde, le meilleur orateur socialiste et le plus en vue du groupe marxiste, échoua à Marseille.

Depuis lors, le parti socialiste a obtenu encore quelques succès électoraux dont le plus considérable fut celui qui lui assura la majorité dans les élections communales de Roubaix, ville de 118,000 habitants.

Mais c'est surtout en Allemagne que le succès des élections prouve la vitalité et le progrès du parti socialiste. Contentons-

nous de rapprocher quelques chiffres, qui se passent de tout commentaire. En 1881, les candidats socialistes pour le Reichstag recueillirent 311,000 voix; — en 1884, 549,990 dont 68,275 à Berlin; — en 1887, ils en obtinrent 774,182, dont 92,000 à Berlin; — en 1890 après la persécution de Bismark ils atteignirent le chiffre énorme de 1,341,587 voix, dont 126,347 à Berlin; — enfin en 1893, 1,786,738, en luttant dans 386 circoncriptions sur 397. 44 députés socialistes furent élus (1).

Certes, il faut le reconnaître, la propagande socialiste a été favorisée en Allemagne, depuis 1881, par des causes politiques et économiques de différente nature, dont une des plus efficaces a été l'aggravation continue des charges militaires; mais on ne peut nier que un pareil succès ne soit dû pour une large part à l'activité même de cette propagande et aux efforts excep-

(1) Pour juger des progrès réalisés par le socialisme de 1878 à 1890 dans les principaux centres d'Allemagne, il suffira également de rapprocher quelques chiffres. Ainsi les candidats socialistes ont obtenu à Berlin 57,943 voix en 1878 et 126,347 en 1890; à Hambourg, 29,659 et 66,575; à Dresde, 17,303 et 24,481; à Breslau, 13,005 et 21,400; à Elberfeld, 11,325 et 18,094; à Nuremberg, 10,162 et 16,809; à Chemnitz, 9,899 et 24,192; à Brunswick, 7,876 et 12.804; à Hanovre. 6,588 et 15,752; à Brême, 6,304 et 14.843; à Magdebourg, 6,253 et 17,256; à Leipzig, 5,822 et 12,921; à Stuttgart, 4,136 et 15;752; à Francfort-s/M, 4,080 et 12,653; à Cologne, 2,189 et 10,688; à Koenigsberg, 1,108 et 12,300; à Halle, 1,046 et 12,390; à Dusseldorf, 489 et 7,502.

Le P. von Hammerstein, dans son bel ouvrage : *Begrundung des Glaubens;* Theil III, p. 131 (Trier 1894), nous offre une statistique intéressante sur la proportion des voix socialistes recueillies dans les dernières élections de 1893 sur terre protestante et sur terre catholique. Il groupe toutes les circonscriptions électorales en dix groupes d'après la proportion des protestants aux catholiques sur cent et indique en regard le nombre de voix socialistes pour cent.

Le lecteur nous saura gré de reproduire cette curieuse statistique.

1. Circonscriptions où la proportion des protestants aux catholiques est

tionnels de tout le parti socialiste en vue de s'assurer au Reichstag une minorité imposante, qui en serait la force et l'honneur. Les élections de 1890 et de 1893 constituent donc pour le parti socialiste un éclatant succès, qui témoigne d'une puissante vitalité.

En Belgique, nous sommes bien forcés d'en convenir, le succès des socialistes dans les élections législatives et dans les élections communales a été beaucoup plus grand qu'en Allemagne, en tenant compte de ce double fait qu'en Allemagne règne le suffrage pur et simple à 21 ans, tandis qu'en Belgique le suffrage plural n'entre en exercice pour les Chambres qu'à 25 ans et pour la commune à 30 ans.

Les socialistes belges ont gagné, proportion gardée, une moitié plus de sièges à la Chambre (29 sur 152 contre 44 en

de 0 à 10 pour cent, renfermant entr'autres les grandes villes de Cologne et de Munich, voix socialistes, sur cent : 6, 2, soit sur mille . . . 62

2. Circonscriptions où les protestants comparés aux catholiques sont de 10 à 20 sur cent : voix socialistes, sur mille. 115

3. Idem de 20 à 30	—	. . . . . .	64
4. Idem de 30 à 40	—	. . . . . .	96
5. Idem de 40 à 50	—	. . . . . .	148
6. Idem de 50 à 60	—	. . . . . .	209
7. Idem de 60 à 70	—	. . . . . .	248
8. Idem de 70 à 80	—	. . . . . .	212
9. Idem de 80 à 90	—	. . . . . .	293
10. Idem de 90 à 100	—	. . . . . .	291

On voit que le nombre de voix socialistes sur mille monte dans les circonscriptions avec le nombre proportionnel des protestants comparés aux catholiques Le parallélisme entre les deux progrès semble interrompu trois fois par suite de la prépondérance dans trois séries de circonscriptions de la population agricole sur la population industrielle.

Cette statistique est plus que suggestive. Elle démontre pour tout esprit non prévenu la supériorité du catholicisme sur le protestantisme dans leur résistance à la propagande socialiste.

Allemagne sur 397 sièges), et ils ont attiré à eux au moins un quart de plus d'électeurs en Belgique qu'en Allemagne, en ne luttant que dans la moitié des arrondissements. Ils ont emporté de haute lutte dans notre pays des arrondissements importants comme ceux de Liége, de Charleroy, de Mons et de Verviers. Ils ont obtenu un succès analogue aux élections communales. Dans 75 communes, la majorité est socialiste et dans 45 de celles-là, les socialistes ont eu tous les sièges du conseil (1).

On voit par ces succès électoraux que c'est bien en Alle-

(1) Le nombre des voix recueillies aux élections législatives a été d'environ 340,000, dont la plupart représentent un seul électeur. Toutefois, à raison du système plural, on ne peut dresser de statistique rigoureuse. Il faut aussi tenir compte de certaines alliances avec les libéraux. Ainsi, à Namur, c'est une coalition de socialistes, de progressistes et de libéraux qui a renversé la députation catholique. Les catholiques ont su vaincre cette coalition aux élections provinciales et communales.

Signalons ici quelques chiffres significatifs des élections communales, où le nombre des suffrages va de 1 à 4, mais où généralement les socialistes n'ont eu qu'une ou deux voix par électeur.

A *Bruxelles*, les socialistes ont eu en moyenne 8,005 voix, les libéraux 11,800, les catholiques 8,600 et les progressistes 5,600.

A *Gand*, voix socialistes, en moyenne, 10,860; voix catholiques. 11,580; voix libérales, 12,460. Ce sont évidemment les socialistes qui ont eu pour eux le plus d'électeurs.

A *Verviers*, le résultat pour la série de huit ans, où les démocrates chrétiens ont voulu lutter à part. a été : voix socialistes, de 3,571 à 3,636; voix libérales, de 3,087 à 3,292; voix catholiques, de 2,533 à 2,919; et voix démocrates, de 654 à 773.

A *Anvers*, malgré le grand nombre d'ouvriers employés au port, le parti socialiste a été impuissant, grâce à la sage et puissante organisation des « Vrede » et à la parfaite discipline du parti catholique. Celui-ci a eu 24,500 voix. Un déplacement de 200 voix sur 50,000 lui assurait la majorité sur le parti libéral.

Remarquable encore est le résultat obtenu, grâce aux mêmes moyens,

magne et en Belgique que le parti socialiste déploie le plus d'activité et se développe le plus formidablement.

Il peut être intéressant de rechercher les modes particuliers de cette propagande si active et si efficace dans ces deux pays. Puis nous nous demanderons pourquoi l'Angleterre et les États-Unis, pays où le capitalisme et la grande industrie sont beaucoup plus développés qu'en Allemagne et en Belgique, échappent mieux que nous aux périls de cette propagande.

Les socialistes allemands et à leur suite les socialistes belges, pour rendre leur propagande et leur action plus efficace, étendent leur apostolat à la famille toute entière. Imitant en contrefaçon le caractère universel que possède l'apostolat catholique, ils tâchent de s'emparer de la femme et de l'enfant et d'en faire leurs auxiliaires. A cet effet, ils les font assister à leurs manifestations, les appellent à leurs fêtes et organisent même pour eux des cérémonies et des réjouissances spéciales,

à *Courtrai* et à *Roulers*, deux villes très industrielles : le part socialiste n'y est qu'à l'état d'infime minorité.

J'aime également à citer le résultat de *Mons*, la ville la moins religieuse peut-être du pays, mais où les catholiques bien unis ont vaillamment lutté : voix socialistes, 910; voix libérales, 3.980; voix catholiques, 2,900.

Mais un chiffre encore plus utile à méditer, c'est le chiffre des voix obtenues par les ouvriers membres des conseils de l'industrie et du travail d'après la loi Helleputte. Seuls, les ouvriers inscrits dans ces conseils votent, et chacun n'a qu'une voix.

Or, à *Gand* les socialistes ont eu de 5,621 à 5,649 voix; les catholiques 2.040 et les libéraux 1,343; à *Bruxelles*, voix socialistes, 2,322, et voix libérales et catholiques, respectivement 594 et 112; à *Liége*, voix socialistes, 3,821 ; voix catholiques, 1,653 ; voix libérales, 950 ; à *Alost*, voix socialistes, 131 ; voix catholiques, 663; voix libérales, 424 ; voix daensistes, 343; à *Anvers*, voix socialistes, 623; voix catholiques, 1,869; voix libérales, 1,760. A *Courtrai* et à *Roulers* les socialistes n'ont eu que le sixième des voix qu'ont recueillies les ouvriers catholiques.

avec un art tristement habile pour gagner à la cause socialiste leurs imaginations et leurs cœurs.

Une correspondance d'Allemagne, datée du 3 mai 1892 et relative à la manifestation du 1er mai à Berlin, contient sur ce point des détails topiques. « Ce qui a surtout frappé les bourgeois qui ont fait le tour des brasseries avant-hier, — ainsi s'exprime la correspondance, — c'est de voir avec quel succès les agitateurs socialistes ont su s'emparer des femmes et des enfants. Dans la bourgeoisie, il n'y a que le chef de famille qui fasse de la politique, qui soit d'un parti. Le socialiste, lui, engage tous les siens dans la lutte : sa femme et ses enfants, dès qu'ils ont une dizaine d'années, sont socialistes comme lui. Ce fait est très remarquable. Il y a peut-être à Berlin deux cent mille enfants qui ont sucé le socialisme avec le lait de leur mère. C'est là ce qui nous assure l'avenir, disent les chefs. On a vu avant-hier, dans les brasseries, des milliers de femmes à chapeaux et à rubans rouges, entourées de leurs enfants. A la Bockbrauerei, près Charlottenbourg, où se pressaient au moins sept mille personnes, une petite fille de treize ans, vêtue de blanc et portant une large ceinture rouge, a déclamé avec une incroyable exaltation une poésie révolutionnaire, et quand ce fut fini, tous les enfants se sont mis à crier : Vive la révolution sociale !

« Dans une autre brasserie, au Tivoli, sur la montagne de la croix, on représentait des tableaux vivants. Autant d'enfants dans ces tableaux que de grandes personnes. Vous vous rappelez le discours où l'on (l'empereur) a dit que ceux qui grognaient contre tout, pouvaient secouer la terre allemande de leurs souliers et aller vivre ailleurs. On a, à Tivoli, caricaturé ces paroles... une bande d'hommes, de femmes et d'enfants mécontents, précédés d'un héraut, qui portait sur sa poitrine les mots : « Exode des grognards », se sont mis en marche, à travers les rangs compacts de la foule, et arrivés au bout

de l'enclos, ont secoué la terre de leurs chaussures...

« Des milliers de gamins, à peine entrés dans l'école, ont entendu les discours de Liebknecht et d'autres agitateurs, tonnant contre la bourgeoisie et le capital et annonçant le triomphe assuré du prolétariat sur tous ceux qui l'exploitent. Le premier chant qu'apprennent ces enfants socialistes est la *Marseillaise* : ils la savent tous, « *la Marseillaise des Travailleurs.* »

« J'ai entendu affirmer qu'au « Nouveau-Monde », à la « Bruyères des Lièvres », il y avait au moins 4000 enfants ! A Friedrichsheim, où femmes et enfants abondaient également, on a représenté dans l'immense salle, en tableaux vivants, le combat du travail contre le capital. Finalement, le travail a triomphé et la *Marseillaise* a retenti. A Weissensee, où des milliers de familles socialistes s'étaient réunies, l'orateur du jour a appelé l'attention du peuple sur *l'ignoble lâcheté de la bourgeoisie parisienne, qu'un simple anarchiste a fait trembler jusqu'à la moelle des os.* Là aussi on a représenté sur la scène des tableaux vivants qui semblent être très à la mode. On a montré le triomphe de la justice et de la vérité sur le « militarisme » et le « capitalisme ». Les types « de la réaction », soldats, bourgeois, millionnaires, prêtres, etc., gisaient abattus et plaintifs sur l'avant-scène, tandis que le génie du prolétariat international, soutenu par des fils invisibles, flottait victorieusement sur ce tas de microbes. On a, pendant dix minutes, applaudi à tout rompre.

« Voilà comment le socialisme fait maintenant sa propagande. Il organise toute une école pour jeunes et vieux, hommes et femmes. Là où il y avait concert, on a chanté *l'Ouvrier en blouse*, *l'Hymme du peuple*, *Le Fils du prolétaire*, *Le chant du Travailleur* et surtout la *Marseillaise rouge*.

En Belgique, on n'est guère en arrière sur l'Allemagne.

Depuis longtemps, on voit dans les réunions et les cortèges socialistes des femmes, vêtues de rouge et s'agitant comme des bacchantes, ainsi que des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, enrôlés dans des sociétés de gymnastique, arborant avec des airs de défi la couleur du feu et du sang.

Mais le moyen d'action le plus efficace entre les mains des chefs socialistes pour attirer et attacher à leur parti la multitude ouvrière, ce sont les œuvres de secours mutuels, où l'ouvrier trouve des avantages immédiats, certains et parfois très séduisants. Parmi toutes ces œuvres, le premier rang appartient aux « coopératives de consommation ».

Pour en bien expliquer l'organisation et la grande utilité, faisons remarquer qu'avant leur apparition, l'ouvrier devait se fournir chez le petit boutiquier de pain, de charbon, de vêtements, d'épices, bref de tout. Or la multitude des détaillants, cherchant naturellement à vivre et à s'enrichir de ce métier, grève de frais assez considérables ces objets de première nécessité : en outre, la concurrence les entraîne à vendre à crédit et à permettre ainsi que des ouvriers imprévoyants accumulent dettes sur dettes. C'est pour remédier à ces abus qu'on a conçu l'idée de créer pour les ouvriers de vastes sociétés « coopératives de consommation », c'est-à-dire des sociétés qui achètent en gros ou produisent elles-mêmes ce qu'elles consomment. De ce système résulte un double avantage : on peut mesurer exactement la production sur la consommation et éviter ainsi toute perte de produit, et on supprime au profit des sociétaires le bénéfice d'intermédiaires étrangers.

Le parti socialiste dans un grand nombre de centres ouvriers a fondé de ces coopératives et y a trouvé le moyen à la fois de réduire les dépenses des ouvriers tout en leur procurant d'excellents produits et de se créer de grandes ressources pour sa propagande politique. Une des plus célèbres coopératives

de ce genre est celle du *Voóruit*, fondée par Anseele à Gand et devenue bientôt, grâce à une organisation et à une direction très habile, on ne peut plus florissante et populaire. Dans les dernières années, le chiffre d'affaires du Vooruit est monté à plus d'un million (1).

Il paraît que le Vooruit fait réaliser à ses membres plus de 250,000 francs de bénéfices par an; d'après le bilan du premier semestre 1890, il encaisse en outre 110 mille francs de bénéfice net par an. Cette dernière somme est employée en grande partie à l'avantage de la cause socialiste dans les œuvres de propagande ou dans les caisses de résistance (2).

(1) Il sera intéressant, pour qu'on puisse juger de la nature et des avantages d'une pareille œuvre, de transcrire ici le bilan de l'exercice du premier semestre de 1890, tel qu'il a été publié par l'*Économiste français :*

Départements	Chiffres d'affaires.	Bénéfices nets.	Part restituée au bénéfice des membres.
Boulangerie . .	286,969 57	19,560 46	116,000 »
Épiceries . . .	56,147 51	5,613 52	2,600 »
Vêtements . . .	84,824 36	8,862 19	2,500 »
Chaussures. . .	38,538 26	5,598 43	1,100 »
Charbons . . .	166,382 80	5,844 02	5,500 »
Buffet	9,252 37	1,318 07	» »
Pharmacie . . .	28,740 20	8,729 65	» »
	670,855 07	55,526 34	127,700 »

Les fr. 55,526-34 de bénéfice net du premier semestre ont été employés comme suit :

Secours aux grèves, 400 francs. — Musique, fr. 821-55. — Théâtre, 45 francs. — Amortissement, entretien, fr. 1,906-94. — Intérêts, fr. 766-05. — Gymnase, 52 francs. — Frais d'administration, fr. 10,276-72. — Réserve, fr. 40,191-05. — Assurances, fr. 1.067-03.

(2) Dans la séance du 16 juillet 1896, Anseele lui-même a affirmé que le *Vooruit* fait en recettes et en dépenses environ pour 5 à 6 millions d'affaires par an, qu'il a quatre grands locaux, cinq épiceries, quatre

Ce n'est un mystère pour personne que durant les premiers mois de 1896, les chefs socialistes à Gand ont fomenté une foule de grèves, pour avoir l'occasion d'affilier à leur parti les groupes de grévistes non encore affiliés, en offrant à tous les grévistes syndiqués dans leur ligue une bonne indemnité pour perte de leur salaire durant la grève. Aussi ont-ils pu enrégimenter un grand nombre de nouvelles recrues.

Pour tous ces motifs, la Société coopérative du *Vooruit* constitue la plus grande force du parti socialiste à Gand.

L'œuvre de Gand a été reproduite à Bruxelles. Les socialistes ont créé, en *1885,* une boulangerie coopérative « *le Peuple* », qui, à la fin de l'année *1891,* comptait déjà 5,600 membres. Cette boulangerie travaille avec sept fours et un pétrin mécanique et emploie par jour trois équipes, dont chacune travaille huit heures. *Le Peuple* vend le pain à 30 centimes le kilo et rembourse 4 centimes. Il vend environ 5,000 kilos de pain par jour (1).

Après avoir décrit le mode de propagande socialiste en Allemagne et en Belgique et signalé les succès qui le couronnent, il nous semble instructif de rechercher aussitôt pourquoi l'Angleterre et les États-Unis, pays de capitalisme et de grande industrie bien plus que la Belgique et l'Allemagne, échappent toutefois mieux que ces pays à cette propagande.

Le fait lui-même ne saurait être révoqué en doute. En

pharmacies, outre sa grande boulangerie, que ses frais généraux montent à 32,000 francs et qu'il réalise 50,000 francs de bénéfice net en six mois. — Fin janvier 1896, il a encore acquis à Gand un magnifique immeuble de 70,000 francs.

(1) Nous avons extrait ces renseignements d'un remarquable article sur les boulangeries coopératives, par M. Oscar Pyfferoen. *Réforme sociale*, 1er mars 1892.

Angleterre, les trades unions, après avoir évolué dans ces derniers temps vers le socialisme, recommencent à s'en éloigner. L'influence de celui-ci est presque nulle dans les élections. Londres, en effet, et plusieurs centres populeux de l'Angleterre continuent à élire des députés conservateurs. Il en est de même aux États-Unis. Au dernier congrès de Zurich, en *1893*, le délégué américain Cahan déclara que 23,000 socialistes avaient pris part aux élections présidentielles des États-Unis. Que vaut un pareil chiffre?

Comment donc expliquer ce fait?

Pour l'ouvrier anglais, on peut l'expliquer par son caractère, son organisation sociale et sa situation économique.

L'ouvrier anglais est généralement religieux et il a une aversion instinctive pour un système social qui est la négation de toute religion. Il est, en outre, très positif. Son esprit est beaucoup plus absorbé par ses intérêts immédiats que par des rêves théoriques. Le moyen de faire hausser son salaire actuel le préoccupe plus que la proposition d'amener un jour le règne du collectivisme. Ajoutons qu'il est beaucoup plus instruit que l'ouvrier belge et allemand. Il se laisse moins facilement séduire : il se rend mieux compte des lois d'ordre économique et d'ordre moral qui régissent la richesse des nations et la richesse des individus. Il a confiance dans la richesse de l'Angleterre, dans les avantages du capital, dans les ressources de l'initiative privée et il ne veut pas compromettre le bon salaire qu'il gagne généralement, par des réformes radicales qui lui semblent suspectes.

Puis, l'ouvrier anglais se sent efficacement protégé contre les abus du régime industriel, et cette protection, il la doit en grande partie à lui-même, à son initiative, à sa persévérance et à sa sagesse dans l'organisation sociale de ses forces et de ses ressources. Depuis que les « *combination laws* » ont été abolies et que liberté lui a été octroyée pour s'associer

comme il l'entend, des associations libres et largement ouvertes comme les *trades unions*, les *friendly societies*, les *cooperatives societies* se développèrent rapidement et parviennent peu à peu à protéger les droits et les intérêts des ouvriers contre tout abus et tout accident. Ces associations pénétrées du vieil esprit à la fois démocratique et traditionnel du peuple anglais ont réussi à bien concilier le régime corporatif avec la liberté du travail (1).

(1) A consulter sur ces associations Baernreither : *English associations*, 1889, et *Working men*, 1890, ainsi que le beau livre de Georges Howell, membre de la Chambre des Communes, *Trade unionism new and old*, traduit par Ch. Letour-Grandmaison (Paris, Guillaumin, 1892).

M. Georges Howell estime le nombre des ouvriers affiliés aux « trades unions » à environ deux millions. Il trouve toutefois que ce nombre est encore trop faible pour la protection efficace du travail par l'établissement de chambres de conciliation et d'arbitrage sagement et fortement organisées. Il croit que près de 90 p. c. de tous les conflits industriels pourraient être prévenus par des conseils de conciliation établis d'après un système convenable basé sur le consentement mutuel. Sur les 10 p. c. qui restent, 5 ou 6 pourraient être arrêtés par l'arbitrage, lorsque la conciliation n'a pas réussi.

Tandis que les *Friendly societies*, déjà en 1880, au nombre de 12,800 comprenant 4,802,249 membres, avec une réserve de 309 millions de francs, assurent les travailleurs contre les accidents, la maladie et la vieillesse et que les *Cooperatives societies* offrent les objets de consommation au meilleur marché possible, les *Trades unions*, la grande association pour protéger le travail contre les abus ou les trop grandes exigences du capital, assurent les ouvriers anglais contre le chômage forcé et la baisse du salaire. Elles agissent par la presse, par l'arbitrage et au besoin par la grève. Mais elles ne soutiennent généralement que les grèves qui leur semblent bien motivées. Elles favorisent, autant par intérêt que par principe, l'établissement de tribunaux de conciliation et d'arbitrage pour prévenir ou apaiser les conflits entre patrons et ouvriers.

Extrayons quelques chiffres intéressants du rapport publié dans le livre bleu par le chef du Bureau du travail sur les grèves de 1894.

Sur 1,061 grèves, ayant atteint 324,000 travailleurs durant une moyenne

Hors des cas d'exception, toutes ces associations ouvrières sont animées d'un esprit sérieux, pratique et pacifique. Aussi rencontre-t-on fréquemment dans les discours et les brochures des chefs du mouvement, des déclarations comme celle-ci : « Une révolution sociale ne remédierait pas aux maux qu'a déchaînés la révolution économique. Faisons la réforme dans les idées, dans la conscience du patron : elle se traduira par une réforme dans le travail. »

Au principe fécond de la liberté du travail et du régime corporatif s'est joint en Angleterre l'intervention sage des lois. L'action des lois réformatrices des abus de l'industrie a été aussi prudente qu'efficace. Elle n'a fait que suivre le

de 29 jours et demi, les « Trades unions » en ont soutenu 329 et elles ont déboursé du chef de ces grèves 1,200,000 francs.

Mais n'oublions pas que les Trades unions avaient soutenu l'année précédente la plus grande des grèves qui eût jamais éclaté, la grève des mineurs du centre, commencée le 28 juillet 1893 et qui dura seize semaines. Cette grève, qui s'étendit à près de 350,000 mineurs, fit perdre 112 millions et demi de francs de salaires. Les Trades unions la décrétèrent et y épuisèrent 25 millions. Cette grève condamna de plus à une vraie misère une immense population d'ouvriers employés dans les industries tributaires du charbon.

La cause en fut une diminution de salaire après de nombreuses augmentations. Cette diminution, 25 p. c. sur les augmentations précédentes, était motivée par les abaissements successifs du prix du charbon, entraînant des réductions successives du bénéfice. Cette grève monstre était donc injuste. Elle constitue un des plus terribles et des plus tristes exemples de l'égoïsme collectif des classes, que la religion seule peut efficacement réprimer.

Quand les associations ouvrières ainsi que les associations de patrons se pénétreront davantage de l'esprit religieux et que la religion présidera plus efficacement aux tribunaux de conciliation et d'arbitrage pour y faire régner avec elle l'équité et la charité, la résignation et le respect, il sera facile de régler à l'amiable tous les différends entre patrons et ouvriers, et de réconcilier pour toujours le travail et le capital.

mouvement de l'opinion, respectueuse toujours de la liberté honnête ; elle s'est toujours limitée à la suppression des abus.

Cette législation a considérablement amélioré l'état des classes ouvrières. Aussi un député, M. Shaw, a-t-il pu affirmer, sur la foi des tables de mortalité, que de 1844 à 1884, par l'effet de règlements minutieux d'hygiène et de sécurité contre les accidents, on a sauvé la vie à plus de 500,000 ouvriers et il a été établi également que, par la suppression d'autres abus, on a fait rentrer chaque année dans la caisse des travailleurs la somme énorme de 13 millions de livres sterling, soit 320 millions de francs. (1)

(1) Grâce à des *bills* sages et sur lesquels l'accord des partis s'est fait facilement, les femmes et les enfants ont été arrachés au travail des mines ; la journée des adolescents a été divisée en deux moitiés, dont l'une est accordée au travail dans l'usine et l'autre à l'instruction dans l'école ; le repos du dimanche a été imposé à tous les travailleurs, réserve faite pour les nécessités rigoureuses de l'industrie ; la journée de huit heures, après de longs débats contradictoires parmi les ouvriers eux-mêmes, a été prescrite pour le fond des mines ; le *truck system* ou l'achat forcé chez le patron ainsi que le paiement au cabaret ont été interdits. En même temps, d'autres lois, abolissant ou réduisant les droits d'entrée, favorisèrent l'abaissement du prix des denrées essentielles et des matières premières de l'industrie. Enfin, l'hygiène et la sécurité des travailleurs ont été garanties par des lois bien étudiées et s'appliquant, sous un inspectorat sérieux et un contrôle éclairé, aux formes les plus variées de l'industrie.

On consultera avec grand fruit sur l'inspection du travail en Angleterre, le travail bien coordonné et fortement documenté de M. Cyrille Van Overbergh : *Les Inspecteurs du travail dans les fabriques et les ateliers*, 1893, pp. 30-111, chap. I-V : la loi Peel, du 22 juin 1802 ; le résumé des lois de 1819, 1825, 1829 et 1830 ; la loi Althorp, du 29 août 1833 ; la loi de 1844 relative à l'industrie textile ; le bill du 8 juin 1847 sur les dix heures ; les lois de 1850 et de 1853 ; puis les bills de 1860 à 1887, étendant la réglementation officielle aux différentes industries et aux simples ateliers. — Ch. VI : Organisation de l'inspection. — Ch. VII : Résultats.

On peut conclure avec M. de Freycinet que la législation des fabriques

C'est par cet heureux mélange de liberté, d'union professionnelle et de législation sociale que le peuple anglais échappe au péril socialiste.

La résistance des Américains à la propagande socialiste s'explique en partie par des causes analogues. L'ouvrier américain raisonne et calcule froidement comme l'ouvrier anglais. Il s'associe comme celui-ci et se croit capable d'obtenir par l'association les réformes raisonnables. En outre, il compte sur les espérances certaines qui viennent des sources encore si abondantes de richesses que renferme l'immense territoire des État-Unis. Ajoutons à ces causes l'antipathie de l'Américain pour l'élément allemand, et on regarde en Amérique le collectivisme comme un produit allemand. Aussi les trades unions des États-Unis n'en veulent pas.

La résistance plus grande encore des « Chevaliers du travail » semble due au sentiment religieux de ses chefs et de ses membres. Le grand-maître de cet ordre fit au Cardinal Gibbons, qui en fut le protecteur à Rome, la déclaration suivante : c'est notre espoir aussi bien que notre désir, de purger l'ordre de tous les éléments violents, de ces éléments radicaux qui veulent fonder la société sur l'anarchisme athée ! »

C'est une constatation rassurante que celle qui nous montre les deux pays où le capitalisme, la liberté économique et la grande industrie sévissent avec le plus d'intensité, si obstinément réfractaires à la propagande socialiste. Nous pouvons donc espérer en venir à bout en prenant exemple sur la race

« s'exécute aujourd'hui dans toute l'Angleterre avec une ponctualité remarquable. Elle est universellement respectée des manufacturiers, et, ce qui est mieux encore, elle est aimée d'eux. Ils lui reconnaissent une action hautement moralisatrice. » — Elle n'a nulle part entravé le progrès industriel.

Nous reviendrons sur ce sujet intéressant dans notre réfutation de L. Blanc et de K. Marx.

anglo-saxonne, d'autant plus que notre régime industriel renferme moins d'abus que le leur.

Poursuivons notre examen des caractères de l'action socialiste, et, après avoir vu le parti socialiste à l'œuvre en Allemagne et en Belgique, pour étendre dans tous les sens l'influence de la presse, de la parole, des manifestations publiques et des œuvres d'utilité et d'agrément, considérons *l'énergie de résistance* qu'il déploie dans les pays où il est fortement organisé. Cette énergie tient du fanatisme : rien ne la brise ni ne la décourage et elle finit par triompher des plus puissantes hostilités.

Nous en avons une preuve remarquable et présente à toutes les mémoires dans la lutte que le parti socialiste a soutenue en Allemagne contre le Chancelier de fer et sa puissante police. Cette lutte, depuis l'origine des lois d'exception, a duré 11 ans, et, durant cette époque, le parti socialiste, grâce à l'indomptable ténacité de son action comme à l'habileté de son organisation, a marché de progrès en progrès. L'argent même n'a pas fait défaut au parti, car nous savons, par le compte-rendu du congrès de S. Gall, que de 1883 jusqu'en octobre 1887 le parti socialiste avait recueilli pour les besoins de la lutte 188,655 marks, dont 52,909 offerts par les socialistes du dehors. Tous les rapports soumis au Reichstag, et dont nous avons cité plus haut quelques extraits, témoignent de la persévérante énergie du parti pour remplacer les réunions publiques, que la loi supprimait, par la propagande secrète, et pour se réorganiser par le choix de nouveaux hommes ou de nouvelles œuvres, chaque fois que la police réussissait à briser une de leurs associations ou à exiler un de leurs chefs.

Le Congrès de S. Gall nous offre sous ce rapport un exemple du plus haut intérêt. Quand l'arrêt du tribunal de Freyberg condamna comme affiliés à une société secrète les membres du

congrès de Copenhague et semblait ainsi rendre impossible la participation des socialistes allemands à un congrès étranger, le parti inventa aussitôt un moyen efficace d'éluder un pareil arrêt en organisant hors du territoire allemand un congrès, auquel la loi sur les associations secrètes ne put s'appliquer. Les députés socialistes du Reichstag signèrent eux-mêmes la convocation et le programme du congrès et ne les adressèrent qu'à des personnages publics, aux membres socialistes tant anciens qu'actuels du Reichstag, du Landtag et des conseils municipaux. Au témoignage du journal officieux la « Norddeutsche allgemeine Zeitung », le procédé fut jugé parfaitement légal.

Bien que dans la convocation on eût omis par prudence d'indiquer la date et le lieu de réunion du congrès, le 3 octobre 1887, quatre-vingts chefs du parti socialiste furent exacts au poste dans la salle d'une brasserie près de Saint-Gall. Là, après quelques déclarations de principes, on délibéra et on vota sur toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances pour la protection et la prospérité du parti : on s'occupa spécialement des élections, et, faisant preuve d'une confiance et d'un courage au-dessus du péril, les chefs réunis décidèrent de refuser tout compromis avec d'autres partis et de poser partout des candidatures où l'on pourrait espérer recueillir quelques voix socialistes. Tel fut l'élan de l'assemblée qu'un membre du bureau mit 20,000 marks à la disposition du parti.

Cet élan se maintint et la propagande électorale fut faite avec tant d'énergie, de persévérance et d'accord que les socialistes se sentaient assurés du succès. Aussi, quand, à une des dernières séances du Reichstag, un des ministres osa dire que le socialisme n'avait groupé autour de lui que les ouvriers qui n'aiment pas le travail, Liebknecht répliqua, avec une froide assurance, qu'ils lui donneraient la réponse le jour des élections. On sait combien elle fut écrasante.

L'énergie fanatique que le socialisme sait inspirer à ses adeptes, se manifeste surtout dans les procès de police et devant les tribunaux. Les socialistes s'y montrent souvent hautains, audacieux, résolus et comme pénétrés de l'importance et de la justice supérieure de leur cause. Nous les y voyons fièrement revendiquer leurs droits et discuter du ton le plus raide et le plus cassant la légalité de leurs actes.

Parmi ces procès, le plus retentissant a été celui d'Elberfeld en Allemagne. Ce procès, préparé pendant plusieurs années, savamment muni de rapports et de documents et appuyé des dépositions de 500 témoins, devait être dans les desseins du gouvernement une machine de guerre d'un effet décisif contre le parti socialiste. Quatre-vingt-sept accusés, parmi lesquels Bebel, furent traduits devant le tribunal. L'instruction et les plaidoiries prirent plusieurs mois. Bebel se montra aussi audacieux qu'habile dans sa défense. Un de ses discours dura trois heures, et il parvint à réfuter l'accusation principale, à savoir qu'il existait une société secrète, s'étendant à toute l'Allemagne et obéissant à la direction de la fraction socialiste du Reichstag. Bebel et ses collègues prirent même l'offensive contre le gouvernement et prouvèrent que la police entretenait et payait des agents provocateurs. Malgré tous les efforts du ministère public, le tribunal n'admit que l'existence d'une société secrète pour Elberfeld et la région voisine, et il condamna de ce chef 44 accusés à des peines variant de 15 jours à une année et demie. 43 accusés, parmi lesquels Bebel et deux autres députés socialistes, sortirent triomphants de la salle d'audience.

Cette énergie et cette audace du parti socialiste ne sont pas moindres en France. Le tempérament de la nation et les mœurs politiques y ajoutent même un degré d'exaltation,

qui est généralement inconnu en Allemagne. Qu'on en juge par quelques citations.

Après l'assassinat de M. Watrin, le sous-directeur des mines de Decazeville, Soubrié, un ouvrier de ces mines, fut condamné à quatre mois de prison pour avoir menacé dans une réunion publique de « watriner » tout ouvrier qui trahirait, c.-à-d. reprendrait le travail au milieu de la grève. Or, quelques jours après, M. Jules Guesde, qui est loin d'être anarchiste, qui est au contraire un marxiste généralement courtois et correct, publia dans le « Cri du Peuple » le *defi* suivant à la magistrature :

« Pour avoir au cours d'une réunion publique déclaré qu'on *watriniserait les traîtres*, Soubrié, le mineur, a été arrêté aussi préventivement que militairement, traîné en police correctionnelle et condamné à quatre mois de prison. « Arrestation, juridiction et condamnation, tout, dans cette affaire, est également illégal, également monstrueux. J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer avec texte à l'appui. Mais, puisqu'il a été passé outre, aujourd'hui je tiens à *le démontrer par le fait*.

» Ce n'est plus Soubrié dans une réunion, c'est moi dans ce journal, qui m'écrie, — vous entendez, messieurs du parquet, — il faut watriniser ceux qui trahiraient.

» La presse étant régie par la même loi que les réunions, si délit il y a dans cette affirmation, mon cas est absolument celui de Soubrié.

» Si Soubrié a pu légalement être arrêté préventivement, je puis, je dois être honoré de la même arrestation préventive.

» Si Soubrié a pu légalement être jeté en pâture aux juges de la correctionnelle, je puis, je dois être livré aux mêmes bêtes.

» Si Soubrié a pu légalement être frappé, en vertu de l'article 414 du Code pénal, de plusieurs mois d'emprisonnement, je puis, je dois être frappé de la même peine, en

vertu du même article du même Code. Eh bien ! qu'on essaie !

» *Je mets au défi* tous les procureurs de la République de la Seine de rééditer à mon adresse les exploits de leurs collègues de l'Aveyron !

» *Je les défie* de décerner contre moi le moindre mandat d'amener.

» *Je les défie,* s'ils poursuivent, de me faire comparaître autrement que libre et ailleurs que devant les assises !

. . . .

» Vous verrez qu'ils ne le feront pas...

» Et en ne le faisant pas, ils proclameront eux-mêmes, en même temps que l'illégalité, la nullité de la procédure imaginée contre le mineur Soubrié, sur l'ordre et au profit d'une compagnie de forbans.

» Ce sera fini, bien fini de cet atroce Code pénal, que l'on restaure pour le braquer en mitrailleuse sur les réunions et sur l'action ouvrières... »

On ne le poursuivit pas, mais quelques mois plus tard, cité devant la cour d'assises de la Seine avec Susini et Lafargue pour des discours extrêmement violents, sous la prévention de provocation au meurtre et au pillage, il renchérit sur l'audace de Lafargue et s'écria en terminant sa défense :

« Pour la révolution que nous poursuivons et que ne peuvent pas plus enrayer les embastillements qu'on vous demande aujourd'hui que les fusillades auxquelles on a eu recours en juin 1848 et en mai 1871, pour une révolution de cette envergure, il faut un prolétariat conscient, organisé, s'emparant du pouvoir et faisant loi : C'est ce prolétariat qui mettra les Rotschild à Mazas, mais *qui les y mettra légalement, au nom du droit nouveau, sorti de la société nouvelle*. Et si, au lieu de vous transporter aujourd'hui, 24 septembre, au meeting du *Château-d'Eau*, à la suite d'un commissaire de police, le ministère public s'y était transporté lui-même le 3 juin, lorsque

j'étais à la tribune, il ne vous demanderait pas, comme il vient de le faire, une condamnation que la loi ne vous permet pas de prononcer.

» Non pas que je n'aie pas parlé du « fusil libérateur », je ne renie jamais aucune de mes paroles. Mais ce fusil, dont on se fait une arme contre nous, n'était pas dirigé contre un homme dont la peau ne nous préoccupe ni peu ni prou. C'était le fusil de vos grandes journées, messieurs de la bourgeoisie... Il a porté au pouvoir le Tiers-État. Il y portera, — et avec autant de droit, — la classe ouvrière. Car, à moins que vous n'ayez la prétention de monopoliser la révolution, comme vous avez déjà monopolisé la propriété, je ne vois pas sur qui vous pourriez vous fonder pour interdire à l'affranchissement du prolétariat l'emploi de cette force qui vous a affranchis à votre heure.

» Que cette entrée de haute lutte de la classe ouvrière dans le gouvernement ne soit pas plus du goût des gouvernants de l'heure présente que l'expropriation capitaliste dont elle ne sera que la préface, c'est possible. Mais elle ne tombe pas sous le coup de votre Code. Contre elle, vous êtes désarmés.

» Pour atteindre le socialisme révolutionnaire, ainsi défini et propagé, il vous faudrait des lois nouvelles, que vous pouvez fabriquer, d'ailleurs. Imitez M. de Bismarck : instituez dans la France républicaine le petit état de siège de l'empire allemand.

» Ce sera alors, dégagée de l'hypocrisie des libertés de parole et de presse, la lutte d'une classe qui se défend contre une classe qui attaque, vous pourrez nous frapper et nous ne nous plaindrons pas. Mais... à charge de revanche. »

Ne prenons pas un pareil langage pour une note isolée et discordante ; non, il est en harmonie avec le langage habituel du parti. Aussi peut-on dire, avec un organe socialiste, que s'il y a toujours eu des classes révolutionnaires, on n'a jamais

vu des classes révolutionnaires pénétrées si profondément de leur mission, connaissant si bien le but qu'il faut atteindre, proclamant si haut leurs aspirations et attendant avec une telle assurance le triomphe définitif.

Nous avons jusqu'ici essayé de faire connaître la force *d'union* et *d'expansion*, ainsi que le degré *d'activité* pour la propagande et *d'énergie* pour la défense, dont le parti socialiste est doué. Il nous reste à attirer l'attention spéciale de nos lecteurs sur le *caractère pratique* qu'il sait communiquer à son organisation et à son action. C'est là évidemment pour ce parti un avantage sérieux, qui doit nous rendre plus prudents et plus vigilants, si nous voulons conjurer le péril dont nous sommes menacés.

Ce caractère pratique se manifeste tout d'abord dans la discipline du parti. Cette discipline n'est pas le fruit d'un despotisme, qui écarterait les foules et diviserait les chefs ; elle est le résultat d'une grande entente dans une sage tactique et dans des mesures d'ensemble bien conçues et prudemment exécutées. L'obéissance des ouvriers aux chefs socialistes provient en grande partie de ce que ces chefs sont sympathiques, qu'ils semblent dévoués à la cause du peuple, qu'ils n'ont l'air de lui commander qu'en qualité de ses mandataires et au nom de ses intérêts. L'accord des chefs entre eux s'impose par le besoin que tous ont l'un de l'autre et il est rendu facile par l'autorité qui est laissée à chacun sur son groupe et par l'égalité d'honneurs et d'égards qui règne entre tous. Dans le congrès, tous les délégués ont le même droit de chercher à faire prévaloir leur avis : les plus capables l'emportent et si les discussions sont parfois vives et aigres, le vote final rétablit l'accord et l'union. On a pu voir, par les extraits que nous avons fournis plus haut, surtout du congrès de Bruxelles et de Zurich, avec quelle sagesse pratique a été conçu le plan de

la « nouvelle Internationale », et comment l'autonomie de tous les pays et de tous les groupes particuliers a été conciliée avec le principe d'une communauté de but et d'action pour l'intérêt général de tout le parti.

Cette sagesse pratique inspire également les chefs du mouvement socialiste dans la rédaction des programmes qui sont soumis aux discussions des congrès ou acclamés dans les réunions populaires. Sans jamais cesser d'arborer la théorie du socialisme international, comme le but suprême auquel ils visent, ils savent toutefois s'emparer du problème ouvrier, tel que de fait il se pose, et on les voit poursuivre résolument et pratiquement le redressement des abus les plus graves et ne recommander même à cet effet que des remèdes immédiatement applicables, sans péril de bouleversement social. Ils agissent ainsi en gens avisés. En prenant en mains les intérêts actuels de l'ouvrier et en proclamant des réformes immédiates contre les abus dont il se plaint, ils l'habituent à ne chercher qu'auprès d'eux seuls ses sauveurs et ses défenseurs autorisés.

Citons quelques exemples instructifs.

Le congrès marxiste de Paris du 14 juillet 1889 adopta pour objet principal de ses délibérations la législation ouvrière internationale. Celle-ci, d'après les résolutions votées, doit assurer au monde ouvrier les réformes suivantes :

1. La réduction de la journée de travail à huit heures;

2. L'interdiction du travail des enfants avant l'âge de quatorze ans. De quatorze ans à dix-huit, les enfants ne doivent travailler que six heures;

3. L'interdiction du travail de nuit. Ce travail ne peut être toléré que pour les industries qui exigent, par leur nature même, un travail continu;

4. L'interdiction absolue du travail de nuit pour les femmes et les ouvriers de moins de dix-huit ans;

5. L'exclusion des femmes de toute industrie particulièrement nuisible ;

6. Un temps de repos, trente-six heures par semaine;

7. Une surveillance mieux organisée de la grande industrie et de l'industrie domestique. Les inspecteurs doivent être soldés par l'État et la moitié au moins d'entre eux doit être choisie parmi les ouvriers;

8. L'interdiction de toute industrie et de toute méthode de travail nuisible à la santé de l'ouvrier;

9. L'interdiction du payement en nature;

10. L'extension à tous les pays des mesures d'hygiène prises en faveur des ouvriers.

Assurément, c'est là un programme pratique et séduisant.

Autre exemple : Quand eut lieu à Londres, en 1866, la vaste agitation des ouvriers sans travail, la fédération démocratique socialiste organisa à Hyde-Park un meeting auquel 20,000 ouvriers prirent part. Dans ce meeting, les chefs socialistes, dont le principal était J. Burns, surent se montrer très pratiques. Ils n'inscrivirent dans leur programme que des propositions assez modérées et des remèdes dont l'application pouvait se faire sans révolution (1).

(1) Citons en note ces propositions :

Qu'aucun employé de l'État ne soit tenu à plus de huit heures de travail par jour. — 2) Que toutes les terres incultes et celles laissées en pâture, qui, d'après l'avis d'agriculteurs habiles, rapporteraient davantage si elles étaient cultivées, soient immédiatement livrées, avec des instruments de travail perfectionnés, aux ouvriers sans travail aptes aux travaux de la campagne. — 3) Que tous les travaux publics importants, dans les centres industriels ou dans le voisinage, tels que la construction de canaux et d'aqueducs, soient commencés immédiatement au lieu d'être remis à plus tard. — 4) Que, partout où il sera possible, on procure un ravail peu fatigant aux femmes et aux hommes incapables d'un travail pénible. — 5) Que les premiers frais de la mise à exécution de ce pro-

Ce procédé pratique se remarque également dans le congrès secret, que les socialistes autrichiens tinrent à Hainfeld, le 31 décembre 1888. 67 délégués votèrent un programme de résolutions concernant la législation ouvrière. En voici la substance :

1. Entière liberté de coalition. — 2. Journée normale de huit heures. — 3. Interdiction du travail de nuit. — 4. Repos du dimanche. — 5. Interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans. — 6 Défense d'employer des femmes dans des industries nuisibles. — 7. Extension de toutes ces dispositions à la grande industrie, aux entreprises de transport, aux métiers et à l'industrie domestique. — 8. Sanction de peines personnelles contre les entrepreneurs qui transgressent ces dispositions. — 9. Création de corps d'ouvriers, qui, par l'entremise d'inspecteurs choisis par eux, prendront part aux contrôles de l'exécution des lois protectrices de l'ouvrier. — 10. Ouverture de négociations à l'effet d'arriver à une législation ouvrière internationale. — 11. Étude des moyens qui permettront d'étendre cette législation aux ouvriers agricoles. Voilà bien encore un programme pratique et fait pour rallier les modérés.

Enfin, nous signalerons comme dernier exemple de l'opportunisme pratique qui caractérise, à l'occasion, les chefs du parti socialiste, un article du congrès socialiste de Bruxelles du mois d'août 1891. Nous en avons déjà cité de nombreux extraits pour faire connaître, par l'organisation de la nouvelle internationale, l'esprit d'union et d'expansion que le socialisme sait inspirer à ses partisans. Nous citerons en note comme preuve de l'esprit pratique que possèdent les chefs du mouvement, le programme du rapport annuel de statistique

gramme soient à la charge des contribuables et de l'État par parties égales ou dans une proportion à déterminer.

que le X[e] congrès demande au secrétariat de chaque région (1).

(1) *a*) Population ouvrière par métiers, âges, sexes, villes, départements, provinces, nations;

b) Conditions générales, hygiéniques, accidents du travail, règlements d'ateliers;

c) Durée du travail;

d) Salaire par jour, semaine, mois, année, pour hommes, femmes et enfants;

e) Mode de paiement;

f) Amendes, retenues, mise à pied;

g) Chômage;

h) Rapports existant entre les métiers et les organisations syndicales de chaque pays;

i) Grèves passées, leurs causes, leur but, leur durée, leur coût et leurs résultats;

j) Lois et conditions réglant les rapports entre le travail et le capital, conciliations, arbitrage;

k) Placement des ouvriers par les syndicats, bourses du travail et tout autre mode d'embauchage;

l) Déplacement du travail et ses causes;

m) Quantité de production, de consommation, d'exportation, d'importation, de transit;

n) Traités de commerce, octrois, douanes;

o) Émigration, immigration;

p) Nourriture, qualité, coût;

q) Logement : mode de paiement, hygiène, cités ouvrières dépendant ou non de l'employeur;

r) Vêtements et autres objets de première nécessité;

s) Mode d'éducation et d'instruction, écoles professionnelles et moyennes d'instruction;

t) Assurances, secours mutuels;

u) Mortalité, causes;

v) Travail des prisons;

w) Nomenclature et adresses de tous les groupements ouvriers.

Voilà sans doute un excellent cadre de statistique, pour y réunir des informations précises et suffisamment complètes sur la crise sociale et les griefs de la classe ouvrière!

Ne nous représentons donc pas tous les chefs du mouvement socialiste comme des aventuriers, des écervelés, des casse-cou. Non. Ce sont, il est vrai, des utopistes et des fanatiques ; mais des utopistes qui savent calculer et prévoir ; ce sont des fanatiques qui savent choisir leur terrain et mesurer leurs coups. Leur science stratégique et dans certaines circonstances leur modération hypocrite les rendent d'autant plus forts et plus dangereux.

Nous pourrions terminer ici ce tableau d'ensemble sur la puissance du parti socialiste, mais nous n'y avons pas assez fait ressortir les ombres et les *points faibles*.

Comblons rapidement cette lacune en faisant remarquer tout d'abord que la puissance de la doctrine socialiste étant faite surtout d'utopies séduisantes et de prestigieuses promesses, doit finir par s'user au contact de l'expérience et des froides discussions. De pareilles erreurs sont surtout redoutables dans la première période de leur propagande et de leur évolution : elles s'emparent vivement des masses, surtout quand quelque soudaine aggravation de misère les surexcite, c'est ce que comprennent très bien les meneurs socialistes toujours prêts à accourir à la moindre menace de grève. Mais à la longue et en temps calme, le bon sens des masses reprend son empire, et un peu de propagande, claire et pratique, suffit parfois pour faire revenir le peuple de bien des erreurs et de bien des illusions. Que de retours nos orateurs populaires n'ont-ils pas provoqués dans les milieux les plus saturés de l'utopie socialiste ! que de conversions décisives la parole apostolique de nos prêtres n'a-t-elle pas opérées dans des centres, qui semblaient à jamais acquis au socialisme, et que de fois, dans des réunions sagement organisées auxquelles les ouvriers socialistes étaient convoqués, la claire refutation de la doctrine socialiste, rapprochée de la mise en lumière des

doctrines et des œuvres de l'Église catholique, n'a-t-elle pas ébranlé des convictions hostiles et conquis des adhésions aussi complètes qu'inattendues! Le chanoine Winterer ainsi que les abbés Hitze et Garnier pour l'Allemagne et la France, MM. Mabille et Englebienne pour la Belgique ont remporté ainsi quelques-uns de leurs meilleurs succès.

S'il nous reste donc de nombreuses conquêtes à faire, nous possédons les moyens pour les faire. La force de notre apostolat est moins instantanée et moins contagieuse que celle de l'apostolat socialiste, mais elle est plus sûre. Elle s'empare mieux à la longue de l'esprit et du cœur des masses.

En outre, quelque grande que soit la force d'union que possède le parti socialiste, n'oublions pas que le dissolvant des divisions humaines s'y retrouve comme dans tous les partis humains. Nous en avons cité des exemples saisissants en Angleterre, en France, en Belgique et en Allemagne. La scission de la *ligue* socialiste et de la *fédération* socialiste en Angleterre, celle du parti *possibiliste* et du parti *marxiste*, entrainant la réunion simultanée de deux congrès quelque peu rivaux en France, la longue exclusion d'Alfred Defuisseaux du parti socialiste en Belgique, enfin, en Allemagne, la récente querelle, non encore apaisée, entre le gros du parti et les groupes de Vollmar et Werner, voilà qui met à nu les côtés faibles du socialisme. Que pourra donc le principe d'union quand il entrera en conflit avec des ambitions personnelles et des divisions nationales surexcitées ? Quand, par exemple, il faudra décréter les mesures suprêmes et distribuer les grands rôles pour la prise du pouvoir et l'essai de la révolution sociale ? Ceux qui ont su faire à l'union du parti des sacrifices passagers d'idées et de visées personnelles, se résoudront-ils au sacrifice absolu et définitif de leur amour-propre ou de leurs convictions ? J'en doute et pour cause. Seule, la défense sacrée de la religion, de la famille ou de la

patrie peut obtenir de la masse un pareil sacrifice. Une théorie politique ou sociale ne saurait l'imposer avec succès qu'à un petit nombre d'individus fanatisés. Elle ne saurait l'imposer à la foule.

Qu'on se rappelle à ce sujet l'histoire de la grande révolution de 89 à 94. Quelle théorie séduisante que celle des droits de l'homme, de la république égalitaire et de la fraternité humaine ! Eh bien, cette théorie si puissamment incrustée dans les cerveaux, a-t-elle su empêcher le conflit des ambitions, des factions et des tendances particularistes au sein des assemblées républicaines ? Evidemment non. Elle a pu provoquer de fastueuses proclamations de fraternité et des baisers Lamourette, elle a été impuissante contre l'entêtement des idées particulières et le conflit des ambitions. Jamais aucune époque n'a vu à l'œuvre et aux prises des ambitions aussi vivaces et des haines aussi meurtrières.

Le parti socialiste renferme enfin en lui-même deux autres sources de faiblesse. C'est l'impossibilité de tenir ses promesses, jointe à la difficulté sans cesse croissante de contenir les ardents et les impatients du parti ; c'est ensuite la répulsion que provoquera dans le peuple la connaissance mieux vulgarisée des conséquences monstrueuses pour la liberté, la famille et la religion, auxquelles aboutit la logique des idées socialistes.

Et maintenant concluons.

Nous avons essayé de dire dans cette première partie de notre étude « le fort » et « le faible » du parti socialiste. A cet effet, nous avons passé en revue les forces qui lui viennent du milieu social où il s'agite, de la doctrine dont il s'inspire, de l'organisation et de la direction si souple et si forte, si active et si énergique, si habile et si pratique dont il est pourvu. Cela étant, comment faut-il le juger ? nous répon-

drons franchement : comme un adversaire vraiment redoutable. Ce n'est pas par de vaines promesses qu'on le désarmera, ni par d'habiles manœuvres qu'on le vaincra, ni même après un petit nombre de combats et de victoires qu'on le maîtrisera.

Le socialisme athée et matérialiste, celui qui fait de la richesse et de la jouissance terrestre le bien suprême de l'homme, sera vraisemblablement pour l'Église et la société catholique ce qu'a été le paganisme, le mahométisme et le protestantisme : ce sera un *ennemi séculaire*. Le catholicisme en aura pour de longues années d'efforts et de combats.

Mais à considérer les choses même au point de vue humain, la victoire nous est assurée. Nous avons pour nous la supériorité de la doctrine, de l'organisation et de la tradition, ainsi que la force qui vient des droits et des intérêts généraux de la société.

Cette victoire toutefois nous coûtera cher. Soyons-en intimement convaincus : le socialisme demeurera durant de longues années attaché aux flancs de la société, y entretenant un état de trouble et de malaise profonds. De temps à autre, cet état produira des crises et des bouleversements partiels, peut-être de vraies révolutions, jusqu'à ce que le remède de la foi, de la justice et de la charité chrétienne, en pénétrant de haut en bas toutes les couches et en reconquérant toutes les classes de la société, y ait achevé son œuvre d'assainissement social.

Quand cette œuvre sera-t-elle achevée ?

C'est le secret de Dieu.

SECTION II

LES ARGUMENTS DU SOCIALISME

CHAPITRE V.

APERÇU GÉNÉRAL.

Dans notre lutte contre le socialisme, nous ne ferons de conquête durable sur les esprits abusés par de si troublants sophismes, qu'en réfutant ceux-ci avec une rigoureuse logique. A cet effet, il convient d'en exposer tout d'abord les plus forts arguments avec une loyauté parfaite et une clarté saisissable par tous : puis, pénétrant au fond de ces arguments, nous devons nous efforcer d'en démontrer la fausseté avec une clarté qui saisisse d'elle-même l'esprit et le force d'en reconnaître tout le vide et le néant.

Cela est-il bien difficile ? Oui, si l'on ne possède pas suffisamment les données si complexes du problème social ou qu'on n'ait pas suffisamment réfléchi aux caractères de la doctrine socialiste et aux principes qui s'y appliquent.

Il sera opportun de nous expliquer avant tout sur les caractères de cette doctrine, considérée au point de vue de la logique et du raisonnement.

La doctrine socialiste possède au plus haut degré les qualités et les défauts caractéristiques d'une utopie.

Qu'est-ce qu'une utopie ?

C'est une vue systématique, incomplète et toute idéale des faits qui sont tout autres dans leur réalité concrète et vivante; une utopie est une conception créée sur place et au dedans de nous, au lieu d'une conception sortie de l'intuition des choses.

De là vient qu'une utopie s'offre généralement comme quelque chose de simple, de clair, de facile à saisir et à comprendre, car elle ne s'applique qu'à un côté de la question, au côté le plus apparent, tandis que la vérité, qui est la réalité vue sous tous ses côtés, est d'ordinaire bien plus complexe, plus étendue, plus difficile à pénétrer et à embrasser.

Quelle est donc la qualité d'une utopie ? C'est que par cette simplicité et cette clarté apparente, elle fait aussitôt une impression favorable sur l'esprit. Quel est son défaut ? C'est qu'elle ne résiste pas à un examen prolongé et bien conduit : l'analyse la dissout et la dialectique la tue.

Lisez par exemple les belles pages que Fénelon consacre à la description de Salente. La première impression est toute de ravissement. Rien de plus simple et de plus clair. Vous apprenez en quelques lignes le secret de rendre un peuple prospère et heureux et vous croyez volontiers à la séduisante image qu'il vous en trace. Mais tirez ce tableau hors de son cadre de convention : placez-le dans ce milieu agité et troublé où vivent les hommes ; supposez sous ces sept couleurs magiques dont Fénelon revêt les sept classes de sa cité idéale, la variété infinie des aptitudes, des talents, des initiatives, des qualités et des vices qui distinguent les hommes, représentez-vous vivement le conflit incessant des cupidités et des ambitions rivales, et l'inévitable effet des inégalités changeantes ou permanentes que l'observation et l'histoire nous révèlent, et voilà que peu à peu Salente s'évanouit comme un tableau fondant, et vous vous écriez tout désabusé : Quelle utopie !

Toutefois, essayez de prouver à l'utopiste qui prendrait au sérieux la Salente de Fénelon, que ce n'est là qu'un beau jeu d'imagination, une hypothèse en l'air, sans appui dans la réalité des choses : que d'analyses et de raisonnements il vous faudra ! Si vous y renoncez, renoncez alors à l'espoir de désabuser les gens qui croient, dans leur crédulité com-

plaisante, que « c'est arrivé ou que cela pourrait arriver ».

On a posé un jour le joli problème que voici : si 100 ouvriers construisent un hôtel en 100 jours, en combien de jours 10,000 ouvriers le construiraient-ils? Un esprit qui ne regarde que tout droit devant soi et ne raisonne qu'avec des abstractions, appliquera la règle de proportion et vous répondra : « en un jour, car avec cent fois plus d'ouvriers, il suffira de cent fois moins de jours ». Que faut-il donc faire pour détromper un pareil esprit? Le tirer de ses abstractions et de son étroit calcul et lui montrer le côté concret et vivant du problème. Il faudra lui faire toucher du doigt le mode pratique d'une construction où tout se tient et s'appuie au sol. Il faudra lui faire expliquer comment dix mille hommes manœuvrant ensemble sur un étroit terrain pourraient creuser en un jour les fondements de cet hôtel, en dresser les murs extérieurs et intérieurs, en planchéier, badigeonner et plafonner les salles, en construire et en ajuster les portes, les armoires, les fenêtres, les paliers et les escaliers, enfin couvrir le tout d'un toit aux solides madriers et aux ardoises bien serrées et fixées. Ce n'est donc qu'en faisant le tour du problème, considéré sous ses aspects concrets et pratiques et en discutant les exigences de la statique et de la dynamique pour assurer la solidité du bâtiment, qu'on démontrerait à un idéologue l'impossibilité pratique de construire avec dix mille ouvriers un hôtel en un jour.

Telle devra être quelque peu notre réfutation de l'utopie socialiste. Seulement, le problème qu'elle prétend résoudre est incomparablement plus compliqué : ce sont les libertés humaines, les droits, les devoirs, les initiatives, les vices et les vertus des hommes qui doivent être étudiés dans ce vaste projet d'organisation sociale. Les principes de la statique et de la dynamique matérielles appliqués aux constructions en pierre sont bien plus simples et saisissables que les principes

de la statique et de la dynamique morales, appliqués aux vies humaines et aux organisations sociales.

Que nos lecteurs veuillent donc bien s'armer de patience, car la matière à traiter est vaste et encombrante : les idées et les considérations qu'invoque le socialisme, les idées et les principes que nous devons lui opposer, exigent d'assez longs développements. Que nos lecteurs nous les pardonnent en faveur de notre grand souci de pousser aussi loin que possible l'exactitude et la clarté de nos exposés et de nos réfutations, pour ne laisser debout aucun argument, aucun considérant de cette funeste utopie.

Ces exposés et ces réfutations bien compris, nous réfuterons, dans le dernier chapitre de cette section, quelques arguments hors cadre; puis, prenant directement à partie la théorie de la République collectiviste, fondée sur le suffrage universel, théorie commune à toute l'école socialiste contemporaine, nous dresserons contre elle un réquisitoire aussi fortement motivé et documenté que possible, aux fins d'obtenir de tout juge impartial un verdict de condamnation.

Nous pouvons réduire à quatre les principales théories de la doctrine socialiste. Ces quatre théories se rattachent aux noms des quatre plus célèbres écrivains socialistes de tous les temps, *Platon*, – *J.-J. Rousseau*, — *Louis Blanc*, — *et Karl Marx*.

Platon, pour justifier l'abolition de la propriété individuelle, invoque L'INTÉRÊT DE LA PAIX SOCIALE; — *J.-J. Rousseau*, LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE NATURELLE DES HOMMES; — *Louis Blanc*, LE DROIT DU TRAVAIL, ou le droit que chacun possède à un travail digne, stable, bien rémunéré; — et *Karl Marx*, LE DROIT DU TRAVAIL, ou les droits qui résultent pour le travailleur de son travail.

Notons aussitôt, pour fixer les idées, que *Platon*, dans ses ouvrages de « La République » et « Des Lois », surtout dans le premier, se montre communiste, statolâtre et despote radical; — *J.-J. Rousseau*, dans son discours sur « l'Inégalité des conditions », proclame le principe fondamental du socialisme, c'est-à-dire la négation de la propriété privée comme un principe de droit naturel ; toutefois, dans la suite de l'ouvrage, il admet la propriété comme un pis-aller, sanctionné par les lois positives; — *Louis Blanc* est le théoricien du collectivisme national, et *Karl Marx* celui du collectivisme international. Tous les deux ne revendiquent pour l'État agissant au nom de tous, que la propriété collective ou la socialisation des instruments de travail (sol, sous-sol, usines, outils), en admettant, sous forme de propriété privée, la richesse de consommation ou de simple jouissance. Sauf quelques variantes de détail, ce collectivisme est devenu, comme nous l'avons déjà établi, le système des socialistes contemporains.

Il suffirait de passer au crible de l'analyse et de la critique ces quatre systèmes, pour ne rien omettre d'essentiel dans la réfutation des arguments et des théories dont se réclame le socialisme. Nous y ajouterons toutefois, dans notre douzième chapitre, comme nous l'avons annoncé, la réfutation de quelques arguments spéciaux qui peuvent sembler nouveaux. C'est alors seulement que, passant de la réfutation de tous les considérants du socialisme à l'examen approfondi de la théorie considérée en elle-même sur le champ de sa réalisation en œuvre et en fait, nous en mettrons à nu les vices et les impossibilités.

Tel est le plan des chapitres qui vont suivre.

L'importance exceptionnelle, au point de vue social, des systèmes de Platon, de J.-J. Rousseau, et surtout de L. Blanc et de K. Marx, nous porte à donner ces systèmes dans leur

intégrité, avec de nombreux résumés et de nombreux extraits à l'appui.

Cette étude sera utile à un autre point de vue.

Rien n'est propre à raffermir l'esprit dans les traditions du bon sens et de l'expérience comme d'étudier la genèse et l'évolution d'une séduisante erreur dans un puissant esprit. Rien non plus ne montre mieux la nécessité de combattre, dans l'esprit des foules, par une propagande éclairée et active des saines doctrines, l'influence des utopistes et des sophistes populaires. Si des esprits puissants, comme ceux dont nous allons analyser les systèmes, se laissent prendre aussi complètement au prestige des erreurs les plus contraires à la raison et à la nature, que ne faut-il pas craindre du trouble répandu dans les esprits ignorants et grossiers, par le double prestige d'une séduisante utopie et d'un brillant utopiste !

CHAPITRE VI.

PLATON OU LA THÉORIE DE L'HARMONIE SOCIALE

Exposé et réfutation.

Platon nous a livré sa conception de l'ordre politique et social dans deux de ses ouvrages les plus remarquables, « La République » et « Les Lois », le premier écrit dans sa jeunesse, le second vers la fin de sa vie. Dans ces deux ouvrages, il déploie toutes les ressources de son esprit et toute la magie de son style pour nous présenter sa théorie sous les couleurs les plus séduisantes. On ne saurait contester la parfaite sincérité de conviction avec laquelle il défend ses idées. Aussi y a-t-il double intérêt à les analyser. On y trouve un exemple saisissant et de la puissance de séduction que possède l'utopie socialiste et de la faiblesse d'idées et de démonstrations qui en fait le fonds et la substance. C'est de plus un curieux sujet d'étude pour le psychologue que l'analyse d'un génie aussi sublime et aussi chimérique.

Dans « La République » Platon, plus jeune, se montre plus radical et plus intransigeant; dans « Les Lois », assagi par l'expérience, il est plus mesuré et plus conciliant. Il sacrifie la logique de son utopie sur certains points où la résistance des idées et des mœurs traditionnelles lui a semblé trop tenace. Toutefois sa seconde conception, prise dans son ensemble, est demeurée suffisamment radicale pour n'être désavouée par aucun de nos socialistes contemporains.

L'exposé et l'apologie de ce programme communiste est

entrelacé à la fois aux plus monstrueuses erreurs sur la famille et aux plus sublimes spéculations sur la vertu et la religion.

Pénétrons dans l'examen de cette utopie (1).

Comment Platon organise-t-il sa cité et quel est le grand but de cette organisation ?

D'après « sa république », la cité est divisée en quatre classes : 1° les magistrats et les sages ; 2° les guerriers ; 3° les artisans, les laboureurs et les commerçants ; 4° les esclaves.

Les deux premières classes, qui sont tout entières pour l'avantage des deux autres, pratiquent la communauté la plus complète : même, chez les guerriers, les femmes sont communes. Chez les travailleurs il y a égalité, mais pas communauté absolue. Les terres sont partagées à époque fixe entre les familles des laboureurs qui doivent les cultiver au profit de l'État.

Les repas sont communs, l'éducation commune, les vêtements et les habitations semblables. Les enfants appartiennent entièrement à la société. Les femmes, communes aux guerriers, sont chaque année tirées au sort dans les autres classes, pour être gardées pendant une année entière par le même homme : à la fin de l'année, le sort les donne à d'autres. Platon entre ici dans un luxe inconcevable de détails pour réglementer tout ce qui concerne ces unions monstrueuses, afin que l'égalité la plus grande se concilie avec les meilleures chances de fournir à l'État de jeunes citoyens, bien doués de corps et d'esprit.

(1) A consulter le texte grec d'Henri Étienne, avec l'interprétation latine de Marsilius Ficinus, selon l'édition « Studiis societatis bipontinœ, » Biponti 1784. *La République*, tomes 6 et 7, *les Lois*, tomes 8 et 9 ; ou bien les « Œuvres complètes de Platon », publiées sous la direction de M. Em. Saisset, Paris, Charpentier, 1877. *La République*, tome 7, *les Lois*, tomes 8 et 9.

La femme d'ailleurs est mise sur un pied parfait d'égalité avec l'homme : elle est appelée aux mêmes emplois : elle est même guerrière et l'éducation est commune pour les deux sexes (1).

(1) Veut-on juger par un détail étrange comment Platon se laisse emporter par la logique de son utopie, écoutons comment, au livre V[e] de sa *République*, il justifie la communauté d'exercices gymnastiques pour les femmes : « Moquons-nous, dit-il, des railleurs qu'une innovation de cette nature mettra sans doute en belle humeur et qui ne manqueront pas de rire, en voyant des femmes s'appliquer à la musique, à la gymnastique, apprendre à manier les armes et à monter à cheval. Oui, moquons-nous en. — Puis donc que nous avons commencé, suivons notre route et allons tout d'abord à ce que cette institution paraît avoir de plus révoltant. Conjurons donc les railleurs de laisser pour un moment la plaisanterie et d'examiner sérieusement la chose. Rappelons-leur que passé peu de temps, les Grecs croyaient encore, comme le croient aujourd'hui la plupart des nations barbares, que la vue d'un homme sans vêtements est un spectacle honteux et ridicule; et que, lorsque les gymnases furent ouverts pour la première fois en Crète, les plaisants de ce temps-là avaient quelque droit d'en faire des railleries... Mais depuis que l'expérience a fait voir qu'il était mieux de s'exercer à nu que de cacher certaines parties du corps, la raison, en découvrant ce qui était plus convenable, a dissipé le ridicule que les yeux attachaient à la nudité ; elle a montré qu'il n'y a qu'un esprit superficiel qui puisse trouver du ridicule autre part que dans ce qui est mauvais en soi. qui cherche à faire rire, en prenant pour objet de ses railleries autre chose que ce qui est déraisonnable et vicieux et qui poursuit sérieusement un tout autre but que le bien. »

Platon continue ainsi à raisonner durant cinq ou six pages, avec la subtilité abstraite des idéologues, puis il conclut : « Ainsi les femmes de nos guerriers devront quitter leurs vêtements, puisque leur vertu leur en tiendra lieu (!) Elles partageront avec leurs maris les travaux de la guerre et tous les soins qui se rapportent à la garde de l'État, sans s'occuper d'autre chose. Seulement on aura égard à la faiblesse de leur sexe dans les fardeaux qu'on leur imposera. Quant à celui qui plaisante à la vue de femmes nues qui exercent leur corps pour une bonne fin, il cueille hors de saison les fruits de sa sagesse, comme dit Pindare, il ne sait ni ce qu'il

Plus loin, il revient sur cette question d'égalité entre les deux sexes et résume toutes ses vues sur ce point : « Tu approuves donc que tout soit commun entre les hommes et les femmes, — de la manière que je viens de l'expliquer, en ce qui concerne l'éducation, les enfants et la garde de l'État, — de sorte qu'elles restent avec eux dans la ville, qu'elles aillent avec eux à la guerre, qu'elles partagent, comme font les femelles des chiens, les fatigues des veilles et de la chasse, en un mot qu'elles soient de moitié, autant que possible, dans tout ce que feront les guerriers ? Conviens-tu, en outre, qu'une telle institution est très avantageuse au public et qu'elle n'est point contraire à la nature de l'homme et de la femme, puisqu'ils sont faits pour vivre en commun. — J'en conviens. »

Voilà bien, prise sur le vif, la funeste logique des idéologues ! Se mettant hors du réel et du concret, ils ne tiennent compte ni des convenances, ni des traditions les plus raisonnables : rien ne prévaut pour eux sur la logique abstraite du principe qu'ils ont adopté pour soutenir leur système, et, le poursuivant avec une froide ténacité, ils se rassurent contre toutes les objections du bon sens par la pensée qu'ils raisonnent en ligne droite. Ils oublient qu'en partant d'idées vraies, mais incomplètes et mutilées, on peut, en raisonnant en ligne droite, sortir de la raison et de la vérité.

Reprenons notre examen de l'utopie platonicienne et demandons-nous ce que Platon a décidé pour les enfants.

Les enfants, à leur naissance, seront déposés dans un bâtiment spécial, où tous seront élevés comme les enfants de la même patrie, sans connaître ni leur père, ni leur mère, et obligés, par conséquent, de se considérer tous comme frères.

fait ni de quoi il rit ; car on a et on aura toujours raison de dire que l'utile est honnête et qu'il n'y a de honteux que ce qui est nuisible » !

Les livres II et III renferment les préceptes pour leur éducation. Signalons ici une des plus hautes et des meilleures inspirations de Platon. Il veut que la première idée qu'on inculque aux enfants soit celle de la divinité et que cette idée soit juste. Aussi réfute-t-il avec une puissante logique les mensonges poétiques, répandus par les vers d'Hésiode et d'Homère, « qui défigurent les dieux et les héros », en les représentant avec des vices, toujours en discorde et en guerre et étant aussi bien la cause du mal que du bien. Dieu doit être représenté comme un être essentiellement bon et bienfaisant, incapable d'aucun mal, auteur de tout bien, qui ne trompe pas, qui ne change pas, qui ne peut ni manquer ni déchoir d'aucune perfection. La religion doit être ainsi le premier objet de l'éducation, et la nature toute parfaite de Dieu doit être l'idéal de perfection dont se pénétrera d'abord l'intelligence des futurs gardiens de l'État.

Après le respect de la divinité, Platon demande qu'on enseigne aux enfants le mépris de la mort par la perspective de l'immortalité. Puis il passe en revue les arts et les sciences qu'on doit enseigner, recommandant surtout la musique et la gymnastique, sur lesquels il s'exprime avec une abondance de détails où éclatent ça et là des réflexions admirables de justesse et d'élévation morale.

Dans sa République il faut des médecins et des juges. Là-dessus Platon émet quelques idées très justes sur la manière de préparer les enfants à pratiquer la médecine et à exercer la justice. Seulement, ici encore, dans un détail, perce le caractère chimérique de son grand génie. Il prétend que les juges n'auront pas de peine à régler les conflits qui naîtront dans sa république, parce qu'ils seront toujours rares entre des citoyens bien constitués de corps et d'âme!

Ce détail provoque une recommandation vraiment inconcevable. « Tu établiras par conséquent dans notre république

une médecine et une jurisprudence telles que nous venons de le dire, se bornant au soin de ceux qui ont reçu de la nature un corps sain et une belle âme. Quant à ceux dont le corps est mal constitué, on les laissera mourir et on punira de mort ceux dont l'âme est naturellement méchante et incorrigible. C'est ce qu'on peut faire de plus avantageux pour eux et pour l'État ». Plus loin au livre V, Platon recommande d'exposer dans un lieu, qu'il sera interdit de révéler, les enfants difformes ou ceux qui sont nés hors de l'époque prescrite. Voilà à quelles aberrations est exposée la raison humaine qui s'isole et se mure dans une fausse conception de l'ordre social et moral!

Mais comment Platon établit-il les classes des citoyens et concilie-t-il la division avec son principe fondamental d'unité et d'égalité?

Il s'explique sur ce point dans son IIIe livre et se sert d'une fiction ingénieuse. On enseignera aux enfants qu'ils sont tous fils de la terre et qu'ils doivent à ce titre la défendre comme leur mère et se traiter entre eux comme des frères sortis du même sein. On leur dira ensuite : « Le Dieu, qui vous a formés, a mêlé de l'or dans la composition de ceux d'entre vous qui sont propres à gouverner les autres et qui pour cela sont les plus précieux ; de l'argent dans la composition des guerriers ; du fer et de l'airain dans la composition des laboureurs et des artisans ». Cette fiction les accoutumera, dès l'âge le plus tendre, à regarder les distinctions des ordres de l'État comme l'effet d'une volonté divine et elle leur en imprimera le respect.

Toutefois ces ordres ne seront pas fermés. « D'une génération à l'autre, l'or deviendra quelquefois argent, comme l'argent se changera en or et il en sera de même des autres métaux ». Les magistrats feront ainsi monter ou descendre les jeunes gens d'un ordre à l'autre, selon leur aptitude ou leur incapacité démontrée.

Voilà dans ses grandes lignes et ses détails les plus importants la conception de la République platonicienne. Mais quel en est le principe et le but ? Pourquoi, nous demandons-nous, faut-il établir cette réglementation et comment pourra-t-elle se soutenir ?

Nous touchons ici au premier des quatre arguments dont se réclame la théorie socialiste.

C'est le *principe de la paix et de l'union sociale* qui motive et soutient toute cette organisation.

Laissons ici parler Platon lui-même et déroulons une remarquable page de philosophie ou de droit socialiste, tirée du milieu du Livre V.

« Il reste à faire voir que cette institution sera très avantageuse... Pour nous en convaincre, demandons-nous à nous-mêmes quel est le plus grand bien de l'État, celui que le législateur doit se proposer comme la fin de ses lois et quel en est le plus grand mal ? Examinons ensuite si cette communauté, que je viens d'expliquer, nous conduit à ce grand bien et nous éloigne de ce grand mal. — Tu t'y prends très bien. — Le plus grand mal d'un État, n'est-ce pas ce qui le divise et d'un seul en fait plusieurs ; et son plus grand bien, n'est-ce pas ce qui en lie toutes les parties et le rend un ? — Sans contredit. — Or, quoi de plus propre à former cette union que la communauté des plaisirs et des peines entre tous les citoyens, lorsque tous se réjouissent des mêmes bonheurs et s'affligent des mêmes malheurs ? — Assurément. — Et ce qui divise un État, n'est-ce pas, au contraire, lorsque la joie et la douleur y sont personnelles et que ce qui arrive, tant à l'État qu'aux particuliers, fait du plaisir à l'un et de la peine à l'autre ? — Cela est certain. — D'où vient cette opposition de sentiment, sinon de ce que tous les citoyens ne disent pas en même temps des mêmes choses : « Ceci m'intéresse, ceci ne m'intéresse pas, ceci m'est étranger ? — Sans doute. — Otez

cette distinction et supposez-les tous également touchés des mêmes choses, l'état ne jouira-il point alors d'une parfaite harmonie? — On n'en peut douter. — Pourquoi? Parce que tous ses membres ne feront, si je puis ainsi parler, qu'un seul homme. Lorsque nous avons reçu quelque blessure au doigt, aussitôt l'âme, en vertu de l'union intime établie entre elle et le corps, en est avertie, et tout l'homme est affligé du mal d'une de ses parties : aussi dit-on de l'homme lui-même qu'il a mal au doigt. On dit la même chose à l'égard des autres sentiments de joie et de douleur que nous éprouvons à l'occasion du bien et du mal qui arrivent à une des parties de nous-mêmes. — Tu as raison, et, comme tu disais, voilà l'image d'un État bien gouverné. — Qu'il arrive à un particulier du bien ou du mal, tout l'état y prendra part comme s'il le ressentait lui-même; il s'en réjouira ou s'en affligera avec lui. — Cela doit être dans tout État bien gouverné. »

Donc, le principe d'union et de concorde, entendu dans le sens le plus absolu, est l'idée-mère de tout son système socialiste.

Platon passe ensuite aux conséquences de cette union ainsi établie et il se plaît à proclamer que les magistrats de sa cité seront appelés « les sauveurs et les défenseurs du peuple » et non point « maîtres ou archontes » et que tous veilleront avec le plus grand soin au bonheur de chacun. Pourquoi? « Parce que chacun croira voir dans les autres un frère ou une sœur, un père ou une mère, un fils ou une fille ou quelque parent dans le degré ascendant ou descendant ». Ce ne seront pas là de simples formules, non. On exigera « que les actions répondent aux paroles et que les citoyens aient pour ceux à qui ils donnent le nom de père, tout le respect, toutes les attentions, toute la soumission que la loi prescrit aux enfants envers leurs parents ». On déclarera « que manquer à ces devoirs, c'est se rendre coupable d'injustice et d'impiété, et par consé-

quent, mériter la haine des hommes et des dieux. Les enfants n'entendront pas d'autres maximes ». Évidemment, la répétition fréquente de pareilles maximes suffira pour réaliser cette belle utopie!

Aussi le philosophe peut-il conclure cette partie de son ouvrage en disant : « Il règnera, par conséquent, entre nos citoyens un accord inconnu à ceux des autres États. Et, comme nous disions tout à l'heure, lorsqu'il arrivera du bien ou du mal à quelqu'un, tous diront ensemble : mes affaires vont bien ou mes affaires vont mal. — Cela est très vrai. — N'avons-nous pas ajouté que, par suite de cette persuasion et de cette manière de parler, il y aurait entre eux communauté de plaisirs et de peines? — Nous avons eu raison. — Nos citoyens participeront donc tous en commun aux intérêts de chaque particulier, qu'ils regarderont comme leur étant personnels, et, en vertu de cette union, ils se réjouiront et s'affligeront tous des mêmes choses. — Oui... Quelle entrée après cela la chicane et les procès trouveront-ils dans un état où personne n'aura rien à soi que son corps et où tout le reste sera commun? Les citoyens y seront donc inaccessibles aux dissensions qui naissent parmi les hommes à l'occasion de leurs biens, de leurs femmes et de leurs enfants ».

Mais pour qu'un pareil état soit constitué et qu'il prospère dans cette parfaite harmonie au sein d'une parfaite communauté de biens, il faut qu'il soit gouverné par les philosophes, qui seuls, parmi les hommes, possèdent la science du beau, du bien, du juste et de l'injuste, parce que seuls ils s'attachent à contempler l'essence des choses. « Tant que la puissance politique et la philosophie ne se trouveront pas ensemble, jamais notre État ne pourra naître et voir la lumière du jour ».

Toute cette théorie est renfermée dans les cinq premiers livres de l'ouvrage. Les VIe et VIIe traitent de l'excellence de

la philosophie, de son influence sur l'ordre politique et des moyens propres à en assurer le règne dans l'éducation et dans la vie publique. Les livres VIII et IX traitent des gouvernements différents de celui qu'il veut établir, pour en étudier les vices, qui évidemment proviennent, d'après lui, de ce manque de communauté parfaite, d'où naît l'union des intérêts, des esprits et des cœurs. — Enfin, le X[e] livre, ressemble à un appendice, où l'auteur revient sur certaines questions qu'il croit n'avoir pas assez bien expliquées. Il y traite de la poésie, en indiquant les lois de fer, avec lesquelles il veut l'enchaîner, pour qu'elle serve toute entière à ses vues d'éducation et de perfection morale; puis il aborde les grands problèmes de la sanction des lois morales, l'immortalité de l'âme, les châtiments réservés aux méchants et les grandes récompenses promises à la vertu, dans cette vie d'abord, et après, dans la vie future. On rencontre là des considérations d'un ordre très élevé, revêtues d'un style aussi noble que magnifique!

Comme « La République », au milieu des éloges qu'elle s'attira, eut à subir de violentes critiques à raison des prescriptions contre nature et des impossibilités pratiques qu'elle renferme, Platon, dans un second ouvrage, intitulé : « *Les Lois* », inventa une seconde espèce de république, où la communauté des personnes et des biens fut poussée moins loin; mais on voit qu'il n'a déposé aucune de ses convictions, car il affirme que c'est là un État moins parfait et il proclame au livre V que pour lui l'État parfait, c'est l'État tel qu'il l'a exposé dans son premier ouvrage :

« L'État, le Gouvernement et les lois qu'il faut mettre au premier rang, sont ceux où l'on pratique le plus à la lettre, dans toutes les parties de l'État, l'antique proverbe qui dit que *tout est véritablement commun entre amis*. Si cet état peut se réaliser quelque jour, que les *femmes y soient communes*,

les *enfants communs*, les *biens de toute espèce communs* et qu'on veille avec soin à retrancher du commerce de la vie jusqu'*au nom même de propriété*, de sorte que tous les citoyens s'imaginent qu'ils voient, qu'ils entendent, qu'ils agissent en commun, que tous approuvent et blâment de concert les mêmes choses, que leurs joies et leurs peines aient le même objet. Partout où les lois viseront de tout leur pouvoir à rendre l'État *parfaitement un*, on peut assurer que c'est là le comble de la vertu politique et personne ne pourrait à cet égard donner aux lois une direction meilleure ou plus juste ! »

Après avoir célébré cet État comme l'État vraiment parfait, et bien établi qu'il reste conséquent avec la doctrine de « la République », il essaiera, dit-il, de fonder un État qui ne soit pas trop éloigné de cet « exemplaire immortel ». C'est dans ce dessein qu'il écrit « Les Lois », où il corrige surtout les points qui regardent la communauté des femmes et des biens.

D'après « Les Lois », le territoire devait être partagé en lots, aussi égaux que possible, et tirés au sort entre les cultivateurs, qui auront à garder leur lot sans l'augmenter, jusqu'au jour où un nouveau partage serait nécessaire. Les métaux précieux seraient prohibés, le commerce durement réglé et l'acquisition des richesses mobilières limitée à la valeur quadruple des lots de terre. L'éducation des enfants serait commune et faite par l'État. Les grands moyens en sont la gymnastique, la musique, les lettres et les sciences, étroitement réglementées dans le but d'instruire en amusant et de donner au corps et à l'âme toute la perfection dont ils sont susceptibles. — En outre, Platon veut que ses lois aient une égale action sur les deux sexes et que l'éducation de ceux-ci soit à peu près la même.

On rapporte que plusieurs peuples demandèrent à Platon des lois et que le philosophe leur dit : « Voulez-vous établir

l'égalité? » Sur leur refus, il répondit : « Cherchez un autre législateur et bâtissez vos villes que des despotes viendront asservir ou détruire. »

Et maintenant, comment juger cette théorie de Platon?

Réfutation de la théorie de Platon.

C'est une *théorie contre nature* tant dans le *principe* sur lequel elle s'appuie, que dans le *but* qu'elle poursuit et dans le *moyen* auquel elle a recours.

Le *principe* sur lequel elle s'appuie toute entière est celui *du pouvoir absolu de l'État* sur les citoyens, entraînant par suite la négation sans réserve de la liberté individuelle.

Le *but* qu'elle poursuit est l'*union la plus parfaite* entre les citoyens d'une même patrie; une union qui, en bannissant toutes les divergences de vues et d'intérêts, inspire à tous les mêmes sentiments et les mêmes jugements sur tout ce qui les intéresse et par suite leur assure à tous la même somme de paix et de bonheur.

Le *moyen*, auquel Platon demande la réalisation de cette parfaite union des citoyens, est la *parfaite unité* de sa cité, une unité qui non seulement dépossède les citoyens de leur liberté, mais qui absorbe la famille et efface toutes les différences et les tendances particulières des hommes, pour en faire des citoyens ne vivant que de la même vie publique et sociale.

Or, un tel principe, un tel but et un tel moyen sont contre nature.

1. Le *principe* du pouvoir absolu de l'État est contraire aux droits antérieurs et indépendants de l'homme et de la famille. Ce principe, tel que Platon l'affirme dans sa République, constitue l'État comme une sorte de personne morale qui possède tout, la terre, les habitants, la vie et les biens de

tous, avec le droit souverain de décider de tout, de la naissance, de l'éducation, de la condition sociale, civile et politique des citoyens. L'État est tout, l'individu rien. L'individu ne s'appartient pas, il ne possède rien en propre, il ne dispose de rien : il ne naît, ne grandit et ne vit que par la volonté de l'État. Voilà bien un principe contre nature. L'État, qui est l'association de tous pour défendre les droits et protéger le bonheur de chacun, ne saurait, sans contredire sa loi fondamentale et la nature humaine, s'identifier avec un pareil despotisme et une si complète tyrannie.

Le principe de Platon, qui représente sous sa forme la plus pure et la plus radicale le principe du socialisme, est donc un principe absolument faux.

Que dire du but poursuivi par Platon dans sa théorie communiste ?

2. Ce *but* est également contre nature. Le but suprême que le pouvoir civil doit avoir en vue dans l'établissement des lois et l'exercice du gouvernement, ne doit et ne peut pas être cette union absolument parfaite entre les citoyens.

En effet, chaque homme a une fin indépendante de celle d'autrui et, en vertu de cette loi, le bonheur et la perfection de chaque homme sont en soi indépendants du bonheur et de la perfection des autres : ils dépendent essentiellement de nos vertus personnelles. Les citoyens vicieux et que le vice rend malheureux, ne sauraient m'empêcher, si je le veux, d'être bon et heureux, et à l'inverse, la vertu et le bonheur d'autrui ne me rendront pas bon et heureux, si je ne veux et n'essaie pas de le devenir par mon effort personnel. Quelle que soit la solidarité qui puisse exister entre le bonheur des uns et des autres, ce n'est pas là le but absolu auquel doit viser la loi et l'action du pouvoir social. Pourquoi ? Parce que ce qui nous rend heureux et parfaits, ce n'est pas la *communauté* des mêmes pensées, des mêmes sentiments et des mêmes

volontés, mais leur *vérité* et leur *rectitude*. Voilà le but absolu qu'il faut avant tout avoir en vue pour le protéger et le favoriser en tous.

Mais, s'il en est ainsi, il faut permettre à chaque homme de tendre à ce but absolu avec toutes les lumières de sa raison et avec toutes les aptitudes et les activités dont sa nature dispose. Or, ces lumières et ces aptitudes ne sont-elles pas très inégales? De plus, la liberté dont chacun est doué, ne tirera-t-elle pas naturellement de ces ressources personnelles et des ambiances si variées où elles se déploient, un parti très différent ? Donc il serait contraire à la nature des hommes comme à la liberté qu'ils ont de tendre à leur fin et à leur perfection personnelle, de vouloir les soumettre tous à cette union étroite et systématique que Platon a conçue.

3. Ce despotisme contre nature s'accentue encore par le choix du *moyen* auquel Platon s'est arrêté. Quoi, en effet, de plus tyrannique et de plus violent que l'abolition de la famille, la suppression de la naturelle indépendance des hommes dans le choix de leur état de vie, et la violation de ces hautes convenances qui assignent aux deux sexes une mission, des devoirs et un genre de vie différents ? Platon, dans sa République, a sacrifié ces grands principes de droit naturel à la logique de son utopie communiste, et c'est ainsi que l'évidente absurdité des conséquences, auxquelles il aboutit, manifeste dans tout son jour la fausseté du principe sur lequel il s'appuie.

Mais arrêtons-nous d'une manière spéciale à l'abolition de la propriété ou à la communauté des biens sous la souveraineté absolue de l'État. C'est la partie du système où les socialistes s'accordent le mieux avec Platon.

Quel est, en ce qui concerne ce point fondamental de la théorie socialiste, le raisonnement de Platon ?

« La communauté des biens, nous dit Platon, est le principe

de l'union, de la concorde et de l'amour entre les hommes, tandis que la propriété est l'origine et le principe toujours actif des divisions, des antagonismes et des luttes qui désolent l'humanité. — Donc la propriété doit-être prohibée en vertu des lois mêmes de la nature, qui commandent entre les hommes la concorde et l'amour.

Que répondre à ce raisonnement ? Nous répondons d'abord que le remède que Platon prétend opposer au principe de division et de discorde entre les hommes porte à faux. C'est au dedans, dans la conscience et dans le cœur qu'il faut opérer la réforme, en y gravant le respect des droits d'autrui et l'amour universel des hommes, quelles que soient les inégalités qui les séparent. Vouloir opérer cette réforme en travaillant sur le dehors c.-à-d. en se contentant d'enlever certaines occasions de dissentiments, c'est là un remède pour le moins inepte. Bien plus, ce remède, de sa nature, aggraverait le mal. En effet, cette communauté de biens, sous la souveraineté de l'État, laisse subsister les divisions fondamentales entre les gouvernants et les gouvernés et le droit absolu pour les premiers de distribuer entre les seconds tous les travaux et tous les services publics, qui sont jugés d'utilité commune. Mais ces travaux et ces services publics offrent entre eux les plus grandes inégalités. Il en naîtrait une source permanente de jalousies, de mécontentements et de conflits. Ceux-ci seraient d'autant plus violents que la distribution des travaux à effectuer ou des biens à consommer dépendrait du jugement que portent les magistrats sur les aptitudes ou les besoins de chacun. Or dans des jugements de cette nature, qui ne se prétend meilleur juge qu'un étranger et qui ne se croit mieux doué que le voisin ?

Ce régime de communauté des biens serait donc un régime de confusion et de rivalité perpétuelles, sans autre principe d'ordre et de concorde que celui d'une obéissance servile; mais l'obéissance servile ne crée qu'un ordre extérieur, elle est

impuissante à créer des vertus et à faire régner l'accord des esprits et l'harmonie des cœurs.

Aussi, devons-nous retourner le raisonnement de Platon, et affirmer que la stabilité des propriétés et le droit reconnu à chacun de travailler librement et de posséder les fruits de son travail, pour en user comme il l'entend, sans nuire à un tiers, sont les meilleures conditions de la paix et de la concorde publiques. Chacun en exerçant son droit de propriété et en jouissant de son bien, apprend à s'en contenter et à respecter ceux du prochain.

On peut dire avec raison que l'indivision des biens divise les hommes et que la division des biens les unit.

C'est ce qu'affirment Aristote dans sa critique de la théorie socialiste de Platon et Saint-Thomas d'Aquin dans sa *Somme théologique* (1).

Que cette étude du système de Platon et de l'argument socialiste tiré des exigences de l'union sociale, nous apprenne à préférer toujours, dans la solution des problèmes sociaux, les données du bon sens et les leçons de l'expérience aux plus séduisantes spéculations des théories « à priori ». Voilà, en effet, à quelles absurdes conséquences, à quelles thèses insensées, à quelles solutions contre la nature et la loi morale, à quelles monstrueuses horreurs a été entraîné un des plus

(1) 2a 2a a. LXVI a 2.

Saint Thomas, à l'endroit cité de sa Somme, résumant brièvement les principes sur lesquels repose le droit de propriété, assigne comme troisième principe ou troisième argument, l'exigence de la paix sociale. Voici son texte si simple et si profond : « Tertio, quia per hoc *magis pacificus status hominum conservatur*, dum unusquisque *re sua* contentus est. Unde videmus quod inter eos qui *communiter et ex indivise* aliquid possident, *frequentius jurgia oriuntur*. » Voilà comment s'exprime le génie du bon sens.

beaux et des plus puissants génies que Dieu a créés! Et ce n'est point là une erreur de surprise, et comme d'accident : non, c'est une erreur de fond, une erreur de pleine réflexion et de sincère conviction. Quand on parcourt les dix livres de la République et les douze livres des Lois ainsi qu'Épinomis, qui en est le couronnement, on est vraiment stupéfait de la sérénité et de la sincérité d'esprit avec lesquelles le disciple de Socrate développe son système et essaie d'en justifier toutes les parties.

Enfin, ce qui frappe pardessus tout le lecteur, c'est que Platon rattache aux longs développements de son utopie une foule d'aperçus justes et profonds et des considérations religieuses et morales, où se déploie un puissant et magnifique génie. On se sent donc constamment en contact avec un penseur et un écrivain d'élite, qui demeure en pleine possession de lui-même. C'est là ce qui met si vivement en relief dans la lecture de ces ouvrages la puissante séduction que peuvent exercer les théories socialistes sur un idéologue. Sans de sûrs principes et de fortes traditions, il semble que certains esprits ne sauraient se préserver des périls de cette séduction.

Ces principes et ces traditions ont manqué à Platon. Aussi « La République » et « Les Lois » portent-elles leur date avec elles. Un homme de génie, comme Platon, ne les eût jamais conçues, s'il avait lu l'Évangile.

CHAPITRE VII.

J. J. ROUSSEAU OU LA THÉORIE DE L'ÉGALITÉ NATURELLE DES HOMMES.

Exposé et réfutation.

L'argument socialiste tiré de l'égalité et de l'indépendance naturelle des hommes se trouve exposé et développé dans le célèbre discours de *J.-J. Rousseau* sur « l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », ainsi que dans « le contrat social ». Il est le théoricien de la république démocratique, issue du suffrage universel pur et simple, sur laquelle toute l'école socialiste greffe le principe du collectivisme.

J.-J. Rousseau, s'inspirant visiblement de la théorie matérialiste de *Hobbes,* autant que des idées de *Locke,* s'efforce d'expliquer comment les hommes sont sortis, par une lente évolution de l'état libre et sauvage, pour vivre en société sous le joug de lois, qui ne sauraient avoir d'autre origine ni d'autre fondement qu'une convention admise par tous. Cette convention admise par tous, fait de la souveraineté le bien commun et inaliénable de tous.

En effet, tous les hommes étant égaux par nature, doivent être également indépendants l'un de l'autre. Personne ne doit ni ne peut même se subordonner à un autre. Mais comment concilier une pareille indépendance avec l'ordre public, qui exige une autorité publique? Par l'établissement de la république démocratique ou de la république fondée sur le suffrage universel, de telle sorte que les gouvernants n'y soient

que les mandataires du peuple, toujours révocables par le peuple, s'ils en méconnaissent la volonté. Dans ce système, le corps gouvernant se confondant avec le corps gouverné, chacun possède dans le corps gouvernant une part d'autorité égale à la part d'obéissance qu'il accepte dans le corps gouverné. Si je suis, par exemple, membre d'une pareille république, composée d'un million de citoyens, je posséderai la millionième partie de la volonté qui commande et je réaliserai la millionième partie de la volonté qui exécute.

Cette convention, nommée contrat social, a, il est vrai, sanctionné le partage et la propriété de la terre. J. J. Rousseau essaie de prouver que cette convention est vicieuse en soi, et, que tout en liant les citoyens par le lien d'un fait brutal, elle est une source d'inégalités funestes et contraires à l'égalité naturelle qui devrait règner entre les hommes. La conclusion contenue virtuellement dans ce discours et dans le « Contrat Social », qui en est le prolongement, est, que la propriété devrait être abolie par une majorité plus sage et plus éclairée.

Citons les passages décisifs de ce discours en ce qui concerne les *vertus* de l'homme primitif, l'*origine* du droit de propriété et les *maux* qui en sont résultés.

J.-J. Rousseau recourt d'abord à un sophisme pour établir que la pitié est bien plus vive et plus parfaite dans l'homme sauvage et que « de cette seule qualité découlent toutes les vertus sociales »... En effet, qu'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux faibles, aux coupables ou à l'espèce humaine en général? La bienveillance et l'amitié même sont, à le bien prendre, des productions d'une pitié constante, fixée sur un objet particulier »... Cette pitié « sera d'autant plus énergique que l'animal spectateur s'identifiera davantage avec l'animal souffrant. Or il est évident que cette identification a dû

être infiniment plus étroite dans l'état de nature que dans l'état de raisonnement. C'est la raison qui engendre l'amour-propre et c'est la réflexion qui le fortifie (!)... Pourquoi? Parce que la réflexion replie l'homme sur lui-même et le sépare de tout ce qui le gêne et l'afflige (!) Aussi, voit-on l'homme sauvage « faute de sagesse et de raison, toujours se livrer étourdiment au premier sentiment de l'humanité (1). »

Le philosophe conclut de là que c'est la pitié « qui dans l'état de nature tient lieu de lois, de mœurs et de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à sa douce voix (!) »

Il va sans dire qu'« avec des passions si peu actives et un frein si salutaire » les hommes n'étaient pas sujets à des démêlés fort dangereux. Rousseau en donne plusieurs motifs qu'il est inutile de citer et de discuter (2).

Dans cet état, l'égalité parmi les hommes était bien plus grande que maintenant. « Si l'on compare la diversité prodigieuse d'éducation et de genres de vie qui règne dans les différents ordres de l'état civil, avec la simplicité et l'uniformité de la vie animale et sauvage, où tous se nourrissent des mêmes aliments, vivent de la même manière et font exactement les mêmes choses ; on comprendra combien la différence d'homme à homme doit être moindre dans l'état de nature que dans celui de société, et combien l'inégalité naturelle

(1) Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes : « Œuvres complètes de J.-J. Rousseau », par D.-V. Musset-Pathay; Paris, Dupont, 1823, tome I, pp. 260-261. — Transcrivons ici l'étrange preuve que donne Rousseau de sa dernière affirmation : « Dans les émeutes, dans les querelles des rues, la populace s'assemble, l'homme prudent s'éloigne; c'est la canaille, ce sont les femmes des halles qui séparent les combattants et qui empêchent les honnêtes gens de s'entr'égorger (!) »

(2) Page 262.

doit augmenter dans l'espèce humaine par l'inégalité d'institution (1) ».

Il croit ainsi « avoir prouvé que l'inégalité est à peine sensible dans l'état de nature et que son influence y est presque nulle (2) ».

Plus loin, il célèbre les vertus et les avantages de cet état : « Rien n'est si doux que lui (l'homme) dans son état primitif, lorsque, placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes et des lumières funestes de l'homme civil, et poussé également par l'instinct et par la raison à se garantir du mal qui le menace, il est retenu par la pitié naturelle de faire lui-même du mal à personne, sans y être porté par rien, même après en avoir reçu, car, selon l'axiome du sage Locke, *il ne saurait y avoir injure, où il n'y a point de propriété* »....

« Plus on y réfléchit, plus on trouve que cet état était le moins sujet aux révolutions, le meilleur à l'homme, et qu'il n'en a dû sortir que par quelque funeste hasard, qui, pour l'utilité commune, eût dû ne jamais arriver. L'exemple des sauvages, qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre humain était fait pour y rester toujours, que cet état est la véritable jeunesse du monde, et que tous les progrès ultérieurs ont été, *en apparence*, autant de pas vers la perfection de *l'individu* et, *en effet*, vers la décrépitude de *l'espèce* (3) ».

Quelle est donc l'origine du droit de propriété, qui a fait cesser cet heureux état d'égalité? Écoutons : « Le premier qui, ayant clos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de

(1) Page 268.

(2) Page 270.

(3) Pages 281-282.

la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus, si vous oubliez que *les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne* (1) ».

La propriété de sa nature engendra une foule de maux. Tous les hommes devinrent esclaves de leurs nouveaux besoins, esclaves à la fois et ennemis les uns des autres et toujours portés à se nuire mutuellement. « Concurrence et rivalité d'une part, de l'autre opposition d'intérêts et toujours le désir caché de faire son profit aux dépens d'autrui : tous ces maux seront le premier effet de la propriété et le cortège inséparable de l'inégalité naissante. » Ces vices ne firent que s'aggraver et pour les pauvres et pour les riches. « Quand les héritages se furent accrus en nombre et en étendue au point de couvrir le sol entier et de se toucher tous, les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres, et les surnuméraires que la faiblesse ou l'indolence avaient empêchés d'en acquérir à leur tour, devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que, tout changeant autour d'eux, eux seuls n'avaient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur subsistance de la main des riches; et de là commencèrent à naître, selon les divers caractères des uns et des autres, la domination et la servitude, ou la violence et les rapines... Les riches de leur côté mirent le plaisir de dominer au-dessus de tous les plaisirs et ils ne songèrent plus qu'à subjuguer et asservir leurs voisins... « C'est ainsi que les plus puissants ou les plus misérables se faisant de leurs forces ou de leurs besoins *une sorte de droit au bien d'autrui*, équivalant, selon eux, à celui de propriété, l'égalité rompue fut suivie du plus affreux

(1) Page 272.

désordre »... les hommes perdirent la pitié naturelle et ils devinrent avares, ambitieux, méchants. La société naissante fit place au plus horrible état de guerre » (1).

Quel remède le riche inventa-t-il pour vivre en paix avec les pauvres, sans rien y perdre? « Ce fut de faire de ses adversaires ses défenseurs... et de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui était contraire. » On persuada au peuple que la paix sociale valait mieux que la guerre sociale, et que cette paix exigeait l'établissement d'un pouvoir et de lois politiques qui, avec une autorité souveraine, sanctionneraient et maintiendraient la propriété et l'inégalité des conditions existantes. « Telle fut ou doit être l'origine de la société et des lois, qui donnèrent de nouvelles entraves au faible et de nouvelles forces au riche, détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixèrent pour jamais la loi de la propriété et de l'inégalité, d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable et, pour le profit de quelques ambitieux, assujettirent désormais tout le genre humain au travail, à la servitude et à la misère (2).

(1) Pages 288-290.

« Impossible, dit-il à la page 291, de sortir de cet état de guerre et de protéger les propriétés acquises, par le recours à un principe de justice, car les riches « sentaient assez que leurs usurpations n'étaient établies que sur un droit précaire et abusif, et que, n'ayant été acquises que par la force, la force pouvait les leur ôter sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre. Ceux mêmes que la seule industrie avait enrichis ne pouvaient guère fonder leur propriété sur de meilleurs titres. Ils avaient beau dire : C'est moi qui ai bâti ce mur ; j'ai gagné ce terrain par mon travail. — Qui vous a donné ces alignements? pouvait-on leur répondre, et en vertu de quoi prétendez-vous être payés à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop et qu'il vous fallait un *consentement exprès et unanime du genre humain* pour vous approprier sur la subsistance commune tout ce qui allait *au-delà de la vôtre*.

(2) Page 293.

C'est dans le *contrat social* que J.-J. Rousseau cherche le remède aux maux issus du droit de propriété et des vices des gouvernements établis.

Ajoutons ici aux citations précédentes concernant le droit de propriété les passages les plus importants concernant l'*origine* et les *pouvoirs* de l'État.

Au chapitre IV du Ier livre, il établit clairement quelle est, selon lui, l'origine de l'autorité politique : « Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes » (1).

Au chapitre IV, il pose et discute le problème fondamental du contrat social. Ce problème a pour but de « trouver une forme d'association qui défende et protège, de toute la force commune, la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». Ces clauses se réduisent à une seule, à savoir l'aliénation totale de tous les droits au profit de la communauté et la participation de chacun à cette communauté ou à l'exercice et aux avantages de l'autorité. La violation sur un point de cette clause annule le contrat (2).

Au chapitre VII, il établit le principe de la souveraineté absolue du pouvoir politique ou de la volonté générale. « Le contrat social renferme tacitement cet engagement, qui peut seul donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre ». Comment cela ? Parce qu'il ne peut garder toute

(1) Le *Contrat social*, liv. I, chap. IV, p. 69, t. 5, de l'édition citée plus haut.

(2) Pages 77-78.

sa liberté que grâce à la force souveraine de la volonté générale, et la force de cette volonté générale, pour être souveraine, exige que toutes les volontés particulières lui obéissent en s'identifiant avec elle (1).

Au chapitre VIII, il dresse la balance des pertes et des gains, que produit le contrat social. « Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qu'il tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède ». J.-J. Rousseau entend par *liberté naturelle*, celle qui n'est limitée que par les forces de l'individu, et par *liberté civile*, celle qui est limitée par la volonté générale. Il distingue de même la *possession*, — qui n'est que l'effet de la force ou le soi-disant droit du premier occupant, — de la propriété, qui doit être fondée sur un titre positif (2).

Le chapitre IX définit les conditions qui donnent sa valeur légitime au droit du premier occupant. Elles sont au nombre de trois. Il faut : 1° que le terrain occupé ne soit encore habité par personne ; 2° qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister ; 3° qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail et la culture, seul signe de propriété qui, au défaut de titres juridiques, doive être respecté d'autrui. L'auteur enseigne de plus que « le droit de chaque particulier sur son propre fonds est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous. » Puis il fait une double remarque, c'est que « le contrat social substitue une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes », et que « l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop » (3).

(1) Pages 82-83.

(2) Pages 83-84.

(3) Pages 85-88 et la note *a*.

Dans les premiers chapitres du deuxième livre, J.-J. Rousseau enseigne que l'autorité sociale, est inaliénable, indivisible, vraiment souveraine et infailliblement d'accord avec l'intérêt général (1).

Le pouvoir ainsi réglé, tous doivent s'y soumettre en tout et toujours, avec la conviction que tout ce qui se fait sous sa direction est parfait, puisqu'il représente la volonté générale et l'intérêt général. Cette théorie est poussée au 5e chapitre jusqu'au devoir absolu pour les sujets de sacrifier leur vie, quand le pouvoir l'ordonne. « Le citoyen n'est pas juge du péril auquel la loi veut qu'il s'expose; et quand le prince lui a dit : Il est expédient à l'État que tu meures, il doit mourir, puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il a vécu en sûreté jusqu'alors et que sa vie n'est plus seulement un bienfait de la nature, mais un don conditionnel de l'État » (2).

Nous pouvons arrêter ici le développement de la théorie absolutiste et égalitaire de J.-J. Rousseau : l'analyse que nous en avons faite suffira pour la juger.

Réfutation de la théorie de J. J. Rousseau.

Cette théorie n'est pas franchement socialiste, car elle consacre le droit de propriété, mais seulement comme un fait accompli et un pis-aller.

Toutefois les principes qu'elle proclame, renferment en germe toute la théorie du socialisme. Le pouvoir absolu de

(1) Il met une condition, c'est l'individualisme poussé à sa dernière limite : « Il importe, pour avoir bien l'énoncé de sa volonté générale, qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui. » Il ajoute toutefois, comme correctif de cet axiome « que s'il y a des sociétés partielles, il en faut multiplier le nombre et en prévenir l'inégalité (!) » (Pages 89-95.)

(2) Pages 95-101.

l'État, l'égalité absolue des citoyens tant dans l'ordre politique que dans l'ordre économique, voilà bien les deux grands dogmes qu'affirment avec éclat le « Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes » et le « Contrat Social ». Quant à la propriété, elle n'y est admise que par permission, comme un pis-aller et entre des limites très étroites (1).

Aussi la doctrine de J.-J Rousseau prête-t-elle à la théorie socialiste un argument des plus spécieux. Il sera d'autant plus utile de le réfuter que rarement on a mis au service de

(1) Les *Jacobins*, comme on le sait, furent les disciples et les héritiers de *J.-J. Rousseau*. Toutefois, bien que l'audace ne leur ait pas manqué, ils ont reculé devant certaines conséquences de la doctrine du maître. Ainsi la *Convention*, après avoir applaudi *Barrère* disant qu'« il fallait en finir avec la honte de la misère et de l'inégalité », votait le 18 mars 1793, sur la proposition du même Barrère, « la peine de mort contre quiconque proposera ou tentera d'établir des lois agraires ou toutes autres lois ou mesures *subversives des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles*; *Robespierre*, le chef des Jacobins, avait dit, dans sa défense de la Constitution de 1792 : « La loi agraire, absurde épouvantail présenté à des hommes stupides par des hommes pervers..., la communauté des biens, plus chimérique encore parmi nous »; et *Danton*, l'émule de Robespierre, avant d'en être la victime, s'écriait à la Convention : « Abjurons ici toute exagération, déclarons que toutes les propriétés territoriales, industrielles et commerciales seront éternellement respectées. » *Marat* défendit également la propriété en différentes occasions, et la célèbre « *Déclaration des droits de l'Homme* » garantit la propriété comme « un droit naturel et imprescriptible » au même titre que l'égalité, la liberté et la sûreté (art. 1 et 2).

Ces faits prouvent avec éloquence combien le droit de propriété, tel qu'il est pratiqué au sein de nos sociétés contemporaines, est ancré dans les convictions et les mœurs publiques. Le gouvernement le plus audacieux, le plus radical et le plus despotique qui fût jamais, aima mieux manquer de logique que d'y toucher. Il recula devant une réforme que ses principes lui imposaient : bien plus, il la combattit avec toute la décision et l'énergie des plus tenaces adversaires de la théorie socialiste.

l'utopie socialiste un esprit plus puissant, un art plus souple et un style plus séduisant. J.-J. Rousseau dépasse comme penseur intuitif et comme écrivain tous les écrivains socialistes contemporains. Sa force abattue, la leur n'est pas abattue, non, mais elle ne doit plus nous effrayer.

Est-il difficile de réfuter J.-J. Rousseau? Non, à raison même des qualités de son style : il a un style très clair et il essaie d'aller au fond des choses. Il a essayé de remonter aux premiers principes et d'en descendre, de déduction en déduction, par une chaîne bien unie. Nous n'avons qu'à en dérouler les anneaux et à en briser quelques-uns.

Il suffit d'un anneau brisé pour faire tomber toute une chaîne. Or, malgré tout le talent avec lequel Jean-Jacques a forgé la chaîne de sa doctrine, nous pourrons y briser plus d'un anneau.

Dès le début, nous rencontrons une *erreur fondamentale sur l'état primitif du genre humain.*

L'auteur se le représente, grâce à une conception toute matérialiste, comme émergeant de l'animalité, n'ayant que des instincts et des besoins de l'ordre matériel, sans langage et sans lien social, n'éprouvant qu'un bon sentiment, celui de la pitié, qui lui tenait lieu de lois, de mœurs et de vertu. Cette pitié n'était, selon ses subtiles explications, qu'un égoïsme d'espèce particulière, l'égoïsme se déployant, à la vue des souffrances d'autrui, dans une sorte d'identification avec le voisin souffrant (!) De là la pitié ou la compassion, qui portait l'homme de la nature à sentir comme fait à lui-même ce qui faisait souffrir les autres. Dans cet état régnait la plus grande égalité au sein de la plus complète liberté, l'évolution des facultés humaines n'ayant pas encore différencié les hommes ni amené ces besoins raffinés qui poussent les uns à exploiter les autres. En outre, la vie simple et au jour le jour écartait tout désir de propriété. C'est l'évolution lente

et graduelle des facultés et des besoins de l'homme qui a mis fin à ce régime d'égalité et de liberté.

Qu'y a-t-il dans cet aperçu ? Rien qu'un roman démenti par les faits et une dissertation philosophique contraire aux premiers principes de la philosophie.

Nous savons par la Bible que le genre humain n'a point commencé ainsi et les plus anciens documents des temps préhistoriques nous montrent l'homme primitif déjà en possession d'armes, cultivant les arts et se livrant à des échanges, qui supposent des relations sociales (1).

C'est pour le moins une hypothèse toute gratuite que de supposer que l'évolution du genre humain a eu un si humble point de départ et a dû passer par de si lentes phases et de si longs hasards avant que la vie sociale ait commencé.

Mais laissons le côté historique et abordons le côté philosophique de ce tableau. Il est faux de dire que l'évolution spontanée des facultés et des besoins de l'homme, en entraînant l'invention du langage, la différentiation des qualités individuelles, et les relation sociales, soit un pas vers la décrépitude de l'espèce. C'est là *essentiellement* un principe de progrès : ce n'est qu'*accidentellement une occasion* de fautes et de malheurs. L'homme est devenu ainsi une créature mieux douée et plus parfaite; or, ce qui est de sa nature un progrès pour l'individu ne saurait être un vice pour l'espèce. C'est là un principe capital contre Rousseau et tous les théoriciens du socialisme.

Opposons donc à toute cette sophistique une déclaration nette et franche. Les hommes ont le droit de développer leurs facultés et d'exercer leur liberté conformément à leurs

(1) On peut consulter là-dessus un de mes deux ouvrages : *La première page de Moïse*, édition 1884, Ch. Fonteyn, Louvain. VII[e] conf. pp. 408-422, et *Psychologie*, édition 1890, Douxfils, Namur, pp. 548-577.

tendances primordiales et à leurs destinées personnelles. Mais une pareille évolution entraînera nécessairement une différentiation de plus en plus grande de ces facultés et des besoins qui en sont le stimulant. Cette différentiation, qui accentue de plus en plus les inégalités naturelles tant entre les hommes qu'entre les peuples, est donc l'effet d'un progrès légitime ; par suite, ces inégalités naturelles et les inégalités sociales, qu'elles entraînent à leur tour, ne sauraient être ***généralement*** et ***par essence*** des vices : il ne peut y avoir là que des ***abus accidentels,*** provenant d'une déviation évidente de la grande loi providentielle, qui a orienté vers une fin suprême l'évolution de chaque homme et de tout e genre humain.

C'est donc par des considérations d'un ordre incomparablement plus élevé que celles de J. J. Rousseau que nous devons résoudre le problème des inégalités naturelles et sociales qui s'observent parmi les hommes. Nous remettrons ces considérations à une autre partie de cet ouvrage. Qu'il nous suffise ici de montrer ce qu'il y a de ***gratuit*** et ***d'arbitraire*** dans le système de J. J. Rousseau.

Comment Rousseau établit-il son principe de l'égalité des hommes ?

Il se contente d'affirmer qu'à l'origine, alors que les facultés et les besoins du genre humain n'étaient pas développés, les hommes avaient à peu près les mêmes instincts et la même vie, que c'est donc là l'état naturel et qu'il faut y ramener les hommes « par une égalité morale et légitime », lorsque le développement des inégalités physiques les en a écartés.

Mais où est la preuve que cet état d'enfance est l'état idéal ? où est la preuve qu'il ne serait permis à l'individu de développer ses facultés et ses besoins qu'à la condition, impossible à réaliser, de ne pas rompre l'égalité universelle ? où est la preuve qu'aucun homme, dans l'ordre des biens secondaires et accidentels, ne peut se subordonner et obéir à un autre ?

L'égalité essentielle de la nature humaine entraîne pour tous les hommes l'égalité des droits devant les biens essentiels de cette nature et leur indépendance pour tous les actes essentiels à leur fin dernière, de là l'égalité devant la loi humaine; c'est évident; mais pourquoi les inégalités accidentelles, qui se manifestent si nombreuses et si tranchées dans l'évolution, même régulière et spontanée, des facultés et des besoins de l'homme, comme aussi dans le milieu où il se meut et dans les circonstances qui l'entourent, ne pourraient-elles pas amener des inégalités dans le régime économique et la condition sociale de sa vie? Au nom de quel principe ces inégalités devraient-elles être sans cesse comprimées? En vertu de quel droit l'individu ne pourrait-il dépasser un certain niveau, qu'on se plairait à appeler le niveau moyen de l'espèce?

Platon, le théoricien le plus absolu du socialisme, reconnaissait les inégalités naturelles dans leur sens le plus tranché; il reconnaissait que la nature a fait les uns d'or, les autres d'argent, d'autres d'airain et d'autres aussi de fer et il en déduisait le principe des inégalités sociales. S'il réglementait celles-ci et les renfermait entre des cadres fixes, c'était en vertu d'un autre principe, le prétendu principe de l'harmonie sociale de sa République; mais enfin, il reconnaissait pleinement le fait de ces inégalités comme un fait naturel et légitime.

Pourquoi donc J.-J. Rousseau voudrait-il imposer cette uniformité de fer pour le régime économique et la condition sociale de tous les hommes? Est-ce un principe de convenance esthétique qui exige cela? Est-ce que la beauté de l'espèce humaine le prescrit? Évidemment non. Au reste, si on me soutenait que oui, je pourrais passer outre et dire: Que me fait votre rêve d'ordre égalitaire? Pourquoi, si je suis fait d'or ou d'argent, devrais-je me mettre au niveau des hommes d'airain ou de fer?

Et quel arbitraire ne résulterait pas de ce prétendu principe d'égalité?

Je ne puis, dit J.-J. Rousseau, que posséder tout juste ce qui correspond à mes besoins. Mais mes besoins sont illimités. Qui en déterminera exactement la portée et les limites? — La volonté générale. — Mais cette volonté générale n'est le plus souvent que la résultante équivoque d'une somme de volontés particulières incohérentes. — Elle sera éclairée et réglée par l'intelligence du bien commun. — Mais dans une société sans croyances fixes l'intelligence du bien commun ne sera également qu'une résultante de notions et de convictions disparates. — Non, répond Jean-Jacques, car chacun connaît et veut au moins son bien; l'intelligence et la volonté du bien commun sera la somme de toutes ces connaissances et de ces volontés individuelles.

Quels sophismes! D'abord, il est faux de dire que chacun connaît avec certitude et désire avec rectitude son véritable bien, et puis la connaissance et la poursuite du bien individuel n'implique pas nécessairement la connaissance et la poursuite du bien commun à tous. Que de fois, le suffrage universel ne risquera-t-il pas de devenir le triomphe d'une majorité aveugle et égoïste sur une minorité instruite et dévouée?

On le voit donc, toutes les solutions de Rousseau, bien que déduites avec une apparente rigueur de logique, n'ont rien de précis ni de fixe. Les principes sur lesquels il prétend les appuyer ne sauraient se justifier.

Tout ce système se réduit ainsi à un amas incohérent de tronçons qui ne tiennent à rien, mais qui ont été habilement juxtaposés. Aussi doit-on en nier presque toutes les propositions.

On doit nier que l'état naturel de l'humanité soit cet état d'enfance sans autres mobiles que des instincts égaux chez

tous et sans autres lois que la pitié. C'est là une contre-vérité historique.

On doit nier que l'évolution et le progrès des individus nuisent à la perfection de l'espèce et que l'égalité dans une barbarie et une misère communes vaille mieux que les inégalités de talent, de mérite et de condition sociale auxquelles le progrès mène nécessairement. C'est là un paradoxe philosophique.

On doit nier que les hommes n'aient pu se constituer légitimement en société que par les conventions de ce prétendu contrat social. C'est là une utopie sociale.

On doit nier qu'en principe les hommes ne puissent obéir qu'à eux-mêmes et que par conséquent leur acte d'obéissance doive être couvert par un acte corrélatif d'autorité. C'est là un faux axiome de morale.

On doit nier que de fait chacun n'obéisse qu'à lui-même, quand tous en commun exercent le pouvoir par le moyen du suffrage universel. C'est là une fausse interprétation des faits.

On doit nier enfin que ce prétendu suffrage universel constitue la loi de la raison et qu'il soit infaillible dans ses jugements et ses décisions sur le bien commun de la société. Ce n'est là que la naïve affirmation d'un idéologue.

Ajoutons à cette analyse et à cette réfutation générale du système de Rousseau une réfutation spéciale, courte mais décisive, contre cette égalité sociale des hommes, qui constitue la caractéristique de son système.

Le principe de la *liberté et de l'indépendance humaine* que J.-J. Rousseau revendique si fièrement et qu'il érige en principe absolu et fondamental, puisqu'il en fait la première base de son contrat social, est en conflit manifeste avec le prétendu principe de l'*égalité sociale des hommes*.

Or ce second principe, celui de l'égalité sociale, n'est pas,

même dans la théorie de Jean-Jacques, conçu comme un principe absolu et fondamental ; donc, en cas de conflit, c'est le premier, le principe de l'indépendance ou de la liberté naturelle, qui l'emporte.

Que ce conflit existe, impossible de le nier. En effet, l'homme, en vertu de cette liberté naturelle, peut agir avec initiative personnelle et tendre à ses destinées par l'élan spontané de ses aptitudes et de son activité. Il peut donc, suivant la théorie même de Rousseau, s'approprier pour cette fin, comme il le juge bon et utile, ces biens de la terre qui n'appartiennent à personne et apparaissent manifestement sans lien essentiel avec la fin des autres hommes. Or l'appropriation, que chacun juge d'instinct la meilleure et la plus utile pour lui-même, est évidemment l'appropriation sous forme de possession stable et durable : donc le principe d'un pareille appropriation est légitime. Mais ce principe appliqué par l'initiative personnelle, devient inévitablement, sous l'influence de causes multiples et très variables qui s'observent partout, une source de différences et d'inégalités sociales très grandes. Donc ces différences et ces inégalités sociales emportent en elles-mêmes le principe qui les justifie et ce serait un empiétement sur la liberté naturelle de tous que de vouloir les supprimer.

Au reste, J.-J. Rousseau nous fournit lui-même cet argument décisif en faveur du principe que nous opposons à sa théorie de réglementation égalitaire. Il enseigne en effet, au chap. IV du 2e livre de son *Contrat Social* « que tout ce que chacun aliène, par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement *la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté* » ; il ajoute, il est vrai, « que le souverain seul est juge de cette importance. » Mais selon sa théorie, ce souverain, c'est la volonté générale, c'est la volonté raisonnable de tous les citoyens, ou cette volonté

collective, éclairée par l'intelligence de l'intérêt général et du bien commun. Cette volonté générale étant la volonté de la raison, doit évidemment porter tous les hommes à préférer aux biens non essentiels et d'ordre inférieur les biens essentiels et d'ordre supérieur. Mais qui niera qu'il ne faille ranger parmi ceux-ci la liberté, l'initative personnelle et l'évolution spontanée de ses aptitudes et parmi ces biens inférieurs, les biens terrestres qui n'apparaissent pas nécessairement liés à la conservation de la vie ou à la protection des autres droits naturels ?

Ce principe posé, soutiendra-t-on que l'égalité dans les biens terrestres et le régime de communauté sont indispensables parmi les hommes à la conservation de leur vie ou à la protection de leurs droits naturels ? Évidemment non. Les abus que l'on observe sous le régime de l'inégalité et de la propriété sont accidentels et peuvent être corrigés par d'autres moyens. Donc, même en raisonnant d'après les principes du contrat social, nous pouvons conclure que l'excellence de la liberté, de l'initiative personnelle et de l'évolution indépendante des aptitudes humaines, qui entraînent le régime de l'inégalité et de la propriété, prévaut sur les avantages économiques que d'aucuns pourraient invoquer en faveur de la suppression ou de la réglementation égalitaire de la propriété privée.

Mais invoquons un nouveau considérant en poussant à ses pleines conséquences l'argument de l'égalité sociale. Nous en achèverons ainsi la réfutation.

Cet argument, s'il se justifie en droit naturel, doit autant valoir de peuple à peuple que d'individu à individu, autant pour toute l'humanité que pour ces sociétés variables, que les frontières accidentelles des pays délimitent les unes des autres. En effet, ce n'est qu'aux droits essentiels de l'espèce humaine

qu'on devrait sacrifier le droit qu'ont les hommes, les familles et les libres associations de vivre, de travailler et de se développer comme ils l'entendent; car ce droit, dans tous les actes qui ne lèsent pas l'exercice d'un droit équivalent chez autrui, appartient manifestement à l'ordre des droits naturels, et ***un droit naturel de l'homme ou de la famille*** ne saurait être évincé dans son application générale que par ***un droit essentiel de l'espèce humaine tout entière.***

Cela étant, le fait purement accidentel parmi les hommes d'être localisés dans tel pays plutôt que dans tel autre et d'y être groupés dix mille, cent mille, un million, dix ou cent millions, ne saurait par lui-même créer entre eux une solidarité nationale ni exiger une réglementation politique particulière qui prévaudrait durant toute leur vie sur le droit naturel de leur libre développement. On ne pourrait déduire une pareille conséquence du fait de cette distribution géographique, qu'en y reconnaissant une application particulière du principe général de solidarité et d'égalité humaine qui est censé lier tous les hommes, considérés comme membres de la famille humaine. Or, que suivrait-il de ce principe ainsi élargi ? C'est que cette solidarité et cette réglementation égalitaire devrait lier aussi bien entre eux les peuples que les citoyens d'un même pays : par suite, l'inégalité entre les peuples riches et prospères et les peuples pauvres et misérables serait aussi injuste que l'inégalité entre l'individu riche et l'individu pauvre et il faudrait une réglementation universelle embrassant tous les peuples et tous les hommes pour rendre partout équivalentes les conditions d'existence, de vie et d'évolution sociale.

Quel socialiste oserait pousser si loin sa théorie et affirmer que le droit essentiel de l'espèce humaine exige en stricte justice une pareille réglementation d'une frontière à l'autre de l'univers? Quel socialiste proclamerait la nécessité pour

les peuples civilisés de partager leurs richesses avec le peuples barbares et sauvages ?

S'il en était ainsi, comment justifierait-on la providence qui a créé de si grandes inégalités de pays et de climats et par suite de peuples et de races ? Comment ramener ces profondes inégalités à des conditions équivalentes de vie, d'éducation et d'évolution ? Ne se heurte-t-on pas ici à l'impossible ?

De ce que la divine Providence a manifestement fait sortir de l'unité de l'espèce humaine la différentiation si profonde des races, ne faut-il pas conclure que cette même unité n'exclut pas pour les individus d'un même pays ou d'une même race, les inégalités sociales qui naissent constamment des inégalités naturelles et des circonstances si différentes où la liberté individuelle se déploie ?

Cette conclusion s'impose.

S'il en est ainsi, il suffit d'observer avec quelque attention la manière dont les inégalités naturelles donnent naissance aux inégalités sociales, pour se convaincre que celles-ci sont le résultat spontané de celles-là et qu'il faudrait faire constamment violence aux premières pour empêcher ou limiter les secondes.

Pour faire cette observation en raccourci, supposons quatre frères, dont le premier serait marié et aurait six enfants ; le second, marié également, n'aurait que deux enfants ; le troisième serait marié sans enfants ; et le quatrième serait sans femme ni enfants. Supposons en outre ces quatre frères à la tête de quelque exploitation agricole ou industrielle, avec des aptitudes d'esprit et de caractères différentes : le premier, par exemple, serait inhabile, indolent et prodigue, les trois autres seraient, à des degrés divers, industrieux, actifs et économes. N'est-il pas vrai qu'au bout de vingt ans, le premier se verra avec sa femme et ses enfants plongés dans la misère, tandis

que les autres seront en possession d'une certaine richesse, différente pour chacun? Auriez-vous le droit, après ces vingt ans, de rendre égale la condition de ces quatre frères et d'annuler ainsi l'effet naturel de ces inégalités du travail et du mérite personnel? Évidemment non.

Élargissez cette hypothèse pour l'appliquer à un vaste peuple et introduisez-y tant d'autres facteurs variables, qui augmentent ou diminuent la productivité du travail et de l'épargne. Vous comprendrez aussitôt combien inévitables et combien légitimes sont les inégalités sociales sur le champ de l'ordre économique et de l'ordre politique.

Cependant, ne l'oublions pas, au-dessus de ces inégalités d'ordre secondaire, il y a des droits supérieurs, les mêmes pour tous, parce qu'ils découlent de l'essence d'une même nature.

C'est la méconnaissance de ces droits supérieurs et de cette égalité essentielle, qui par réaction provoque les excès de la théorie égalitaire, que nous venons de réfuter.

Quelle égalité donc s'impose parmi les hommes au nom de la dignité essentielle de leur même nature?

L'égalité des droits vis-à-vis des moyens nécessaires à leur fin, et par suite l'égalité devant la loi divine et devant les lois humaines qui découlent de la loi divine. Comme la fin surnaturelle, que Dieu a assignée à tous les hommes, renferme dans son ordre et ses lois tous les biens et tous les droits de la fin naturelle, on peut dire que l'égalité devant cette fin entraîne l'égalité dans l'ordre hiérarchique de tous les droits et de tous les biens essentiels que fonde cette fin.

Écoutez comme S. Paul dans son ***Épître aux Éphésiens,*** promulgue la magnifique charte de cette égalité :

« Soyez fidèles, leur écrit-il, à garder l'*unité* de l'esprit dans l'*union* de la paix. Car vous ne formez tous qu'*un* corps et ce corps n'est animé que d'*un* esprit et tous vous êtes appelés

à l'*unité* des mêmes espérances et des mêmes destinées.

» Vous n'avez tous qu'*un* Maître, *une* Foi, *un* Baptême.

» Et il n'y a qu'*un* Dieu et *un* Père pour tous, un Dieu et un Père, qui est *au-dessus de tous*, *parmi tous*, *au-dedans de tous* ».

C'est l'immortel honneur de l'Église catholique d'avoir fait de ce beau programme une vivante réalité, et d'avoir toujours proclamé que les distinctions du pouvoir, de la naissance, de la fortune et du talent ne sont que des distinctions secondaires et passagères ; que le peuple chrétien forme par essence, malgré ces différences accidentelles, un vrai peuple de frères, un peuple uni dans une parfaite égalité, un peuple où tous doivent honorer les uns dans les autres le même sang divin dont ils sont rachetés ; la même race royale dont ils descendent ; les mêmes droits et les mêmes prérogatives dont Dieu les a dotés ; les mêmes destinées enfin et le même héritage d'honneur auquel ils sont appelés. Voilà pourquoi il n'y a au sein de l'Église, pour les pauvres et les riches, pour les grands et les petits, qu'une seule chaire de vérité, promulguant pour tous le même évangile, les mêmes vérités à croire, les mêmes devoirs à pratiquer ; il n'y a qu'un seul tribunal de justice et de miséricorde, imposant à tous les mêmes obligations et la même expiation vis-à-vis de la justice divine, et accordant à tous les mêmes espérances et les mêmes privilèges vis-à-vis de la miséricorde divine : il n'y a pour tous qu'un même autel renfermant les mêmes trésors et les mêmes aliments, où tous peuvent trouver, avec une égale facilité et une égale plénitude, le remède à leurs maux, le secours contre leurs faiblesses et la sève immortelle qui assure à leurs œuvres et à toute leur vie la même valeur et les mêmes mérites éternels ! (1).

(1) On nous saura gré de citer ici le beau passage de l'Encyclique « *Rerum novarum* » : « Ne nous lassons donc pas de rappeler aux hommes,

Voilà, à l'encontre des doctrines du *Contrat social*, la conciliation entre l'égalité essentielle et les inégalités accidentelles du genre humain.

La proclamation si retentissante faite constamment par l'Église catholique de cette égalité et de cette fraternité des âmes devant Dieu a entraîné peu à peu une proclamation correspondante dans l'ordre des droits civils et des biens terrestres. C'est à cette influence qu'on doit le redressement des griefs et des abus que le régime païen avait créés, l'abolition de l'esclavage, puis du servage; l'égalité de tous les citoyens devant la loi; l'affranchissement de la femme et de l'enfant des despotismes de l'homme; l'adoucissement des haines et des hostilités tant privées que publiques; l'esprit sagement démocratique de nos sociétés contemporaines; enfin cette riche floraison d'œuvres de bienfaisance spirituelle et matérielle, qui s'étendent aussi loin et pénètrent aussi profondément que les maux et les besoins de l'humanité. Voilà les fruits de l'égalité et de la fraternité chrétienne!

Nous étudierons dans la troisième section la conciliation de cette doctrine d'égalité avec les inégalités que consacre le droit de propriété.

dit le Saint-Père, que tous sont issus du même Dieu, que ce Dieu est leur unique et commune fin, que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit et entre eux et au Christ leur sauveur, le premier né d'une multitude de frères, et que par suite tous les biens de la nature et tous les trésors de la grâce appartiennent *en commun* et *sans distinction* au genre humain tout entier. »

CHAPITRE VIII

L. BLANC OU LA THÉORIE DU DROIT AU TRAVAIL

Exposé.

Passons à la théorie de Louis Blanc et analysons l'argument socialiste tiré du « droit du travail ». Nous atteignons directement par ce système le socialisme moderne ou le *collectivisme*.

Louis Blanc, déjà connu comme publiciste par sa remarquable *Histoire de dix ans* (1830-1840), écrite d'un style nerveux, chaud et vécu, publia en 1846 une brochure intitulée « De l'organisation du travail » et en 1849 une autre brochure « Le droit du travail » réponse au livre de Thiers « De la propriété. » Ces deux brochures, surtout la seconde, le classent au premier rang des théoriciens et des écrivains du socialisme. Il s'y montre à la fois plus profond, plus logique, plus clair et plus incisif que Saint-Simon, Fourier et Cabet et moins paradoxal que Proudhon. Je ne connais aucun ouvrage des socialistes français de ce siècle plus fortement charpenté et revêtu d'un meilleur style que cette seconde brochure « Du droit au travail. » L'analyser et la réfuter, c'est analyser et réfuter le plus important des écrits socialistes avant l'apparition du magistral ouvrage de Karl Marx, dont l'examen suivra celui-ci.

Résumons sous une forme nette et méthodique la théorie du droit au travail.

L'homme a évidemment le droit de vivre. Or le travail est l'indispensable moyen de pourvoir à l'entretien de la vie. Donc, si tous les hommes ont le droit de vivre et de vivre convenablement, tous ont le droit de travailler et de travailler convenablement. Il nous faut donc reconnaître à tout homme *le droit strict* à un travail digne, stable et bien rémunéré. Ce droit est même un droit strict, personnel et universel : c'est un droit au moins équivalent au droit de propriété. Mais le fait lui est contraire. La société, telle qu'elle est constituée, méconnaît ce droit sacré de la manière la plus flagrante.

En effet, que voyons-nous dans cette société ?

Une minorité, la classe des jouisseurs et des propriétaires, en possession de tous les instuments du travail, le sol, les usines, les ateliers, les capitaux, — et la majorité, la classe des travailleurs et des prolétaires, privée d'un travail normal et régulier.

Par l'effet de ce monopole oppresseur, le plus grand nombre des hommes doit aller mendier les instruments de son travail et le plus souvent se vendre pour un salaire fixe, renonçant ainsi d'avance au bénéfice éventuel de ce travail. Les travailleurs, qui devraient tous être des *associés* ne sont que des *salariés* et tout leur bénéfice va illégitimement aux capitalistes, qui, sans travailler, s'enrichissent du travail d'autrui.

En outre, par l'effet de la cupidité des patrons et de l'ardente concurrence qui en est le résultat, la vente du travail humain se fait au rabais dans les conditions les plus humiliantes et les plus précaires. Le patron achète au salaire minimum le travail de ses ouvriers, et quand la surproduction diminue ses profits, il rejette sur le pavé un certain nombre d'ouvriers, sans se soucier de leurs intérêts et de leurs moyens d'existence.

Voilà donc une violation permanente et presque universelle du droit au travail, que tout homme possède par le fait même qu'il a été appelé à la vie.

Quel est le remède à cette violation?

Évidemment, il n'y en a qu'un. Un seul est pratique, sûr et d'une efficacité universelle. C'est d'empêcher cet accaparement des biens producteurs et des instruments de travail.

L'État, qui est le protecteur né et le vengeur obligé de tous les droits naturels, a le *devoir rigoureux* de fournir à tout homme qui veut travailler, ce travail digne, stable, bien rémunéré, auquel il a droit.

Mais pour remplir convenablement ce devoir, l'État doit posséder, au nom de tous, les instruments du travail, qui sont pour tous. Il peut donc exproprier la minorité au profit de la majorité ou plutôt de la totalité des citoyens; car tous gagneront à ce régime égalitaire, puisqu'il aboutira à une sécurité et à une prospérité générales. Exproprier une classe, pour en approprier les biens à la société ou à la nation toute entière, c'est là ce qu'on nomme, dans ce système, socialiser ou nationaliser les instruments du travail. Grâce à ce procédé, les biens de production deviendront une propriété *collective, sociale*, *nationale* à l'usage de tous.

Louis Blanc, comme au reste la plupart des collectivistes, veut bien concéder que cette expropriation ne doit se faire ni par des moyens violents, ni d'un coup, mais graduellement, par des moyens légaux et pacifiques. Il suffit de transformer successivement toutes les industries en services publics. Seulement, il faut que la minorité capitaliste se prête à ce dépouillement pacifique : sinon, c'est elle qui forcera les agneaux collectivistes à se changer en loups; c'est elle qui aura la responsabilité des violences commises et des révolutions déchaînées.

Avant de réfuter cette théorie dans le chapitre suivant, confirmons les parties principales de ce résumé par les citations mêmes de Louis Blanc : Nous y verrons avec quelle puissante logique et quel style incisif l'écrivain socialiste

développe ses déductions. De plus, nous y retrouverons les principales accusations des socialistes contemporains contre le régime industriel.

Louis Blanc voulant réfuter la théorie de Thiers sur « la propriété », se demande, comme lui, quel est ou plutôt quel doit être le principe de la propriété. « Comme M. Thiers, dit-il, je réponds : c'est le travail » (1).

« Mais de là dérivent deux conséquences qu'il faut absolument que M. Thiers accepte : la première, c'est que toute propriété qui ne vient pas du travail est sans fondement, c'est-à-dire illégitime ; la seconde, c'est que tout travail qui ne conduit pas à la propriété est sans dédommagement, c'est-à-dire oppressif.

« Jugerons-nous d'après ces règles la société actuelle?

« Ce qu'elle nous offre tout d'abord, c'est l'affligeant spectacle d'une foule immense d'hommes dont chacun peut dire : J'ai travaillé à nourrir mes semblables et je ne suis pas sûr d'avoir toujours du pain. J'ai travaillé à la confection de ces étoffes précieuses et voyez mes haillons. J'ai travaillé à la construction de ce palais et je suis en peine de mon gîte...

« Encore, si c'était là un fait particulier, accidentel, résultant de causes purement personnelles. Mais non : le fait est général, il est permanent; il tient aux *vices intrinsèques* de la constitution sociale actuelle.

« En vertu de cette constitution, la somme des instruments de travail, terres, subsistances, matières premières de toute sorte, se trouve concentrée aux mains d'une portion déterminée de la société. Or comme, pour travailler, il faut des instruments de travail, ceux qui ne les possèdent pas sont naturellement soumis à ceux qui les possèdent. De là néces-

(1) Nous sommes loin d'admettre tous les principes et les arguments contenus dans l'ouvrage de Thiers.

sité pour les premiers de subir les conditions que les seconds stipulent et de consentir à ce que le bénéfice obtenu, au lieu de devenir la propriété du travailleur, *ne serve qu'à payer le loyer des instruments du travail.* (?)

« Ainsi, quand M. Thiers déclare en droit que « le principe de la propriété c'est le travail », la société actuelle lui répond, en fait : « La source de la propriété des uns, *c'est le travail des autres.* »

Poursuivant ces idées et voulant montrer à M. Thiers que dans l'état actuel de la société, les stimulants du travail manquent aux prolétaires, il s'écrie : « Tout nous manque pour vivre comme pour travailler, parce qu'en naissant, nous avons trouvé tout envahi autour de nous ; parce que des lois faites sans nous et avant nous, ont remis cruellement au hasard le soin de notre destinée ; parce qu'en vertu de ces lois, les moyens du travail, dont la terre semblait avoir accordé l'usage à tous ses enfants, sont devenus la possession exclusive de quelques-uns. A ceux-ci de disposer de nous, car nous ne pouvons disposer de nous-mêmes.... Notre dénûment nous met au service d'autrui, et ce qu'on nous offre, en échange de notre activité féconde, ce n'est pas le produit créé, c'est seulement un salaire qui nous permettra de vivre en le créant, salaire dont la concurrence maintient le chiffre au niveau des plus strictes nécessités de la vie, et qui ne laisse presque jamais de la marge pour des épargnes, que dévorerait, d'ailleurs, le premier jour de chômage ou de maladie. Ce n'est donc pas la perspective du bien-être futur de nos enfants qui nous stimule, non : en fait de stimulant, nous ne connaissons que la faim..... »

« C'est précisément parce que la propriété est un *droit,* qu'il ne faut pas la rabaisser jusqu'à en faire un *privilège.* C'est précisément parce que le droit de propriété est inhérent à la nature humaine, que tous ceux qui appartiennent à la

nature humaine sont appelés à jouir des avantages du droit de propriété... La question est de savoir si la société actuelle, qui n'ose même pas s'engager à fournir des moyens de travail à tant de malheureux qu'attendent des chômages meurtriers, respecte bien véritablement dans chacun *les droits essentiels à la nature humaine*... Car enfin... il est clair que tout homme sans propriété se trouve en dehors de sa condition d'homme, puisqu'*il manque de ce qui est essentiel à sa nature.* »

Quel est donc le remède ? « C'est d'établir des institutions sociales, qui tendent à généraliser de plus en plus l'usage des instruments de travail ; le moyen, c'est de substituer au régime actuel, fondé sur l'individualisme, un régime fondé sur l'association. Plus de salariés, des associés. »

Autre principe méconnu, c'est le libre choix de sa profession ou de son travail.

« C'est le hasard et non la loi naturelle des vocations qui décide presque toujours du choix des carrières..... Le pauvre libre ! Ah ! nous ne laissons pas même à sa liberté la borne de nos rues et la pierre de nos chemins, car nous punissons comme mendiant celui qui tend la main, faute d'emploi, et comme vagabond celui qui s'endort sur les marches de nos palais, faute d'asile. Non, le pauvre n'a pas cette liberté dont vous parlez, parce que la tyrannie cachée dans vos institutions l'attend au seuil même de la vie. C'est à peine si, à son tour, le riche est appelé à jouir de cette liberté, asservi qu'il est aux préjugés sociaux, nés de la vanité des distinctions. »

Telle est l'anarchie industrielle qui règne dans la société contemporaine, que le talent et la vertu sont insuffisants pour y assurer la richesse et le bonheur.

« M. Thiers se hâte de conclure qu'il dépend de chacun d'être heureux ou malheureux, riche ou pauvre ; que ceux-là réussissent en qui le talent se trouve réuni à la vertu ; et que, s'il arrive à quelques-uns de retomber du haut de la fortune

dans la misère, c'est qu'ils ont manqué d'une dernière qualité, la prudence..... Étrange langage! Je demanderai à M. Thiers... s'il suffit à un industriel laborieux d'avoir de la prudence pour se sauver des effets meurtriers, inévitables, de l'anarchie industrielle : faillites lointaines, banqueroutes imprévues, ruineuses séditions de la misère, crises périodiques du commerce. Je lui demanderai encore s'il n'est pas vrai que dans cette société qu'il glorifie, les grandes fortunes peuvent s'accroître sans que les possesseurs s'en mêlent, et, uniquement, parce que leur argent gagne de l'argent pour eux; s'il n'est pas vrai que, dans cette société léonine, on a d'autant plus de facilité à s'enrichir qu'on est riche, et d'autant plus de difficulté à sortir de la misère qu'on est plus misérable;... s'il n'est pas vrai, enfin, qu'il existe aujourd'hui mille moyens de s'enrichir, que les institutions protègent ou rendent possibles, quoiqu'ils n'aient rien de commun ni avec le talent ni avec la vertu, savoir : l'exploitation, sous toutes sortes de formes, de l'intelligence par le capital; la concurrence déloyale au moyen de l'abaissement systématique des prix de vente ou de la falsification des produits; les jeux de bourse, l'agiotage, l'usure. »

« Le fait est que *personne* aujourd'hui ne dépend comme cela devrait être, de sa bonne conduite, de sa sagesse, de sa prévoyance. Que de prudentes combinaisons déjouées, que d'efforts courageux perdus dans cette anarchie dévorante, au-dessus de laquelle plane, invisible, mais toujours active, l'humiliante dictature du hasard. »

Puis, l'écrivain socialiste met aux prises le droit au travail et la concurrence, et il détaille les maux et les abus dont la libre concurrence est la source (1).

(1) « La concurrence,— répond-il à M. Thiers, qui l'avait représentée comme un principe de féconde émulation, — c'est l'ardeur que chacun

Cette concurrence n'est pas le stimulant du travail et de l'habileté, non ; car pour vaincre son voisin, le grand procédé c'est d'avoir plus de capitaux qu'il n'en emploie. « C'est avec des capitaux qu'on réalise, sur les frais de production, des économies décisives, qu'on surmonte les crises, qu'on en profite, qu'on domine et souvent qu'on règle les péripéties du marché, qu'on se procure l'usage exclusif de ces triomphantes machines, massues de fer, au moyen desquelles on écrase à coup sûr tous ses rivaux. La concurrence n'est donc pas seulement un combat, c'est un combat dans lequel les armes sont deux fois inégales, puisque la société ici ajoute aux inégalités de talent les inégalités de position : ce qui va, soit dit en passant, contre le but même de l'établissement social, la société étant instituée pour empêcher l'oppression qui, dans l'état sauvage, résulterait du jeu des inégalités naturelles. »

Enfin, la preuve que l'état actuel de la société est essentiellement vicieux, c'est que la concurrence tourne contre l'intérêt social les progrès mêmes de l'industrie.

Écoutons comment Louis Blanc établit ce dernier chef d'accusation contre le régime de la libre propriété. Quels sont les progrès de l'industrie moderne? sans aucun doute, *les moyens nouveaux de remplacer les services de l'homme par ceux de la nature* ; — *la division du travail* qui centuple les forces de production; — *la disparition graduelle des*

met à dépasser autrui et à s'emparer du prix de la course. Mais supposez la carrière trop étroite, supposez les concurrents trop nombreux : les voilà qui se précipitent les uns sur les autres, qui se heurtent, qui se renversent; de sorte que les victorieux n'atteignent le but qu'en marchant sur le corps de leurs rivaux gisants et meurtris. Qu'importe que l'ardeur soit puissante, si elle est subversive? Qu'importe que l'aiguillon soit énergique, s'il est homicide?... Dans la concurrence, chaque succès correspond à un désastre et à travers chaque cri de joie on distingue ou l'on devine un gémissement ».

barrières commerciales qui séparent les peuples; — *la concentration de plus en plus grande des ressources de la production;* — *le développement du crédit* permettant *le développement des affaires.*

Eh bien, comment faut-il juger ces progrès sur le champ de la libre concurrence ?

Comme un principe de malheur et de ruine.

« De toutes ces choses, dont chacune porte le caractère du progrès et qui, dans un régime moins déplorable que le nôtre, constituerait un progrès profitable à tous, il n'en est pas une seule qui ne soit de nature à aggraver, au moins pendant un temps déterminé, la position d'un grand nombre de travailleurs.

« Chaque machine nouvelle est, pour qui l'emploie, une source de bénéfices, mais elle chasse de l'atelier une foule de journaliers... Les malheureux qui se trouvent atteints courent frapper à la porte des ateliers où travaillent leurs frères : ils offrent leurs bras au rabais; ils font baisser le salaire par l'empressement de la demande; et jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entièrement, jusqu'à ce que l'influence de l'invention nouvelle soit devenue tout à fait bienfaisante en se généralisant, c'est sur la tête des faibles que pèse tout le poids de l'innovation qui a fait la fortune d'un seul ou de quelques-uns ».

La division du travail serait, dans une société bien réglée, d'un incontestable avantage. Sous le présent régime, que fait-elle du travailleur ? Elle tend à le pousser au dernier degré de l'abrutissement en occupant sa vie toute entière à façonner la tête d'une épingle ou à tourner une manivelle.

Et que dire du troisième progrès, la disparition graduelle des barrières commerciales ? « Pas de barrière commerciale qui, en tombant, n'ouvre passage aux produits étrangers et ne détermine à l'intérieur une crise momentanée. Qui en souf-

fre? Presque toujours, c'est l'ouvrier. N'a-t-on pas vu des spéculateurs fonder sur ces moments de gêne des calculs, tristement réalisés? La perte qu'ils éprouvaient sur le bénéfice, ils le rejetaient sur le salaire, entretenant, du reste, l'activité de la production et emmagasinant les produits. La crise passée, ces produits avaient un écoulement facile, et le spéculateur se trouvait plus riche de ce qu'il aurait dû perdre et de ce qu'avaient perdu de malheureux ouvriers ».

« La production, en se concentrant, permet une économie notable dans les frais de main-d'œuvre; mais, d'un autre côté, elle est obligée d'étendre son marché outre-mesure, de compter sur des consommateurs qui vivent au loin, qu'elle ne connaît pas, dont elle n'a aucun moyen de supputer le nombre et dont les besoins variables échappent nécessairement à son appréciation. Or, dans cette grande guerre que se livrent tous les intérêts, sollicités qu'ils sont par la concurrence, qui ne sent que, sur un marché plus vaste, les péripéties industrielles doivent être plus nombreuses et plus formidables? Comptez maintenant les victimes que nos immenses ateliers, quand ils s'écroulent, écrasent sous leurs débris ».

« L'extension du crédit est en soi une excellente chose. Et pourtant dans notre système d'isolement et d'individualisme, quels désastres n'enfante-t-il pas?... Un atelier se ferme en France parce que telle grande maison a fait faillite en Angleterre; une grande maison a fait faillite en Angleterre parce que tel engagement frauduleux a été contracté en Amérique! Dans un système sagement organisé d'association, l'influence de pareils désastres serait bornée : on la sentirait à peine, parce qu'elle se répartirait sur toutes les têtes, et nous n'assisterions pas à ce scandaleux phénomène de plusieurs milliers d'ouvriers laborieux et honnêtes dépendant de la mauvaise foi ou de la folie de quelques lointains millionnaires. »

Pour compléter cette démonstration et la pousser à son

dernier degré d'évidence, l'auteur analyse les effets de la concurrence.

Partant du principe que la richesse résulte de l'équilibre entre la production et la consommation, il affirme que la libre concurrence aboutit, contrairement aux vraies lois de la science économique, à un accroissement démesuré des forces de la production et à une décroissance correspondante des moyens de consommation par l'abaissement des salaires (1).

Qu'on n'objecte pas que la concurrence des producteurs étend la consommation par le bon marché du produit, cela n'est vrai que pour les non salariés. Pour les salariés, un autre principe intervient : c'est qu'un des éléments du bon marché est la réduction du salaire, « de sorte que l'ouvrier a d'avance perdu d'un côté ce qu'il gagnerait de l'autre ».

En outre, les effets de la concurrence sont aussi ruineux pour les fabricants de la classe moyenne, car cet antagonisme universel devient, à son plus haut degré, une véritable guerre de sauvages où la fortune de l'un devient la ruine de l'autre, où l'on tue pour n'être pas tué. « Et la bourgeoisie ne s'aperçoit pas que tout ceci conduit la moyenne propriété a être dévorée par la grande; que tout ceci mène droit à la destruction du petit commerce; et que le dernier terme de ce

(1) Pourquoi cet accroissement démesuré des forces de la production? Parce que, « sous l'empire de la concurrence, la production se développant au hasard, sans appréciation certaine des obstacles et au milieu des chances prodigieusement diverses, on pourrait comparer les excitations de la concurrence à celles du jeu. » C'est la fougue dans l'imprévu... C'est la passion du gain et la fureur des aventures poussées à leur extrême limite. D'autre part, cette concurrence sans frein, en attirant une affluence toujours plus nombreuse d'ouvriers, provoque la décroissance des salaires, et comme les consommateurs ne sont pas ceux qui éprouvent un désir, mais ceux qui ont de quoi en payer la réalisation, la décroissance des salaires, en restreignant les ressources et les dépenses, resserre de plus en plus le cercle de la consommation.

beau système est le vasselage du gros de la bourgeoisie à l'égard d'une oligarchie très puissante de puissants financiers. »

» Quel est donc l'aboutissant fatal, inexorable de cet état de choses, si l'on ne le corrige dans sa racine, en substituant le principe du collectivisme au principe d'individualisme? La ruine universelle.

» Qu'arrive-t-il, en effet? Plus le marché est étendu, moins il est facile d'en régler les cours et d'en prévoir les révolutions. Un bouleversement inconnu, une grande guerre, en faut-il davantage pour ouvrir des abîmes? Les produits jetés d'une main imprévoyante sur des marchés inconnus, y périssent, faute de consommateurs. Et d'un autre côté, comment arrêter la production, convaincue de folie? Si elle s'arrête, si les ateliers se ferment, les ouvriers vont être réduits au désespoir, et, en attendant qu'ils meurent de faim, ils iront faire baisser partout, par une demande empressée, le salaire de leurs frères qui travaillent encore : une partie du capital fixe que l'industrie employait, sera anéantie, une partie des capitaux circulants détruite; il y aura danger de mort pour ceux-ci, anéantissement de capitaux pour ceux-là. Qu'on s'obstine, au contraire, à pousser la production dans une carrière où la consommation ne peut plus la suivre; que, pour ne pas perdre la valeur de tels outils qui ont coûté cher, de telles machines appelées de loin, de tels bâtiments construits à grands frais, on s'engage plus avant dans la même voie d'imprévoyance, on n'aura fait, en reculant la catastrophe, que la rendre plus terrible et bientôt l'absence de tout bénéfice entraînera l'absence de tout salaire ».

« Ainsi, ruine pour le fabricant, ruine pour l'ouvrier, ruine pour le consommateur, ruine pour tous ».

Après cette violente critique du régime économique, l'auteur formule un projet de réforme collectiviste, par lequel il

prétend efficacement sauvegarder le « droit au travail », tel qu'il l'a établi.

Nous nous bornerons dans le chapitre suivant à réfuter les considérants et le fond de sa théorie, en réservant au chapitre XII l'examen du régime collectiviste.

CHAPITRE IX

L. BLANC OU LE DROIT AU TRAVAIL

Réfutation.

La théorie de Louis Blanc, bien qu'exposée avec un puissant talent de théoricien et de styliste, est entachée d'un triple vice, qui lui enlève toute autorité.

Elle renferme une grande exagération dans l'ordre des faits; — une erreur fondamentale dans l'ordre des principes; — et une immense lacune dans le double ordre des faits et des principes.

1° Elle exagère les maux du régime économique actuel; — 2° elle fausse les droits de l'ouvrier et les devoirs du pouvoir social sur le champ du travail; — 3° enfin, elle méconnaît les ressources et les remèdes que ce régime possède ou pourrait invoquer pour corriger ses maux.

Nous allons réfuter, sous cette triple rubrique, toutes les parties du réquisitoire de L. Blanc, parce que tous ces chefs d'accusation gardent leur pleine actualité. Les socialistes contemporains ne font que répéter, sous une forme moins littéraire, les tirades de L. Blanc.

Comme l'écrivain socialiste prétend que le régime capitaliste doit aller en s'empirant, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le régime collectiviste, — ce que les socialistes contem-

porains affirment également, — nous pouvons, en bonne logique, invoquer contre les griefs si énergiquement formulés il y a cinquante ans, des faits et des chiffres empruntés à nos temps actuels.

1. Les exagérations de L. Blanc.

Quelle exagération tout d'abord sur l'étendue, sur la gravité et sur les conséquences des abus économiques du régime actuel !

Pour pouvoir conclure que le régime actuel est *vicieux par essence* et que les abus y sont *généraux et permanents* et non *accidentels et passagers*, il eût fallu des statistiques et des comparaisons. Il eut fallu des statistiques, afin d'établir la moyenne des salaires pour les principales industries, la moyenne des faillites pour un nombre déterminé d'entreprises industrielles, le nombre et la durée moyenne des chômages forcés pour un nombre déterminé d'ouvriers, la proportion enfin entre les salaires et les besoins moyens d'une famille ouvrière. Sans statistiques semblables, on ne connaît pas la dimension des maux et des abus que l'on critique. Il eût fallu en outre éclairer ces statistiques par des comparaisons entre l'état passé et l'état présent de la classe ouvrière. Sans ces connaissances, comment juger si la condition des ouvriers, considérée au point de vue économique, va en empirant de jour en jour, et comment prouver que le régime de la liberté du travail, corrigé par les lois qui réprimeraient les abus et complété par les libres associations, précipite la société à une véritable ruine ?

Or ces statistiques et ces comparaison font ici complètement défaut. L'auteur généralise à perte de vue, sans indiquer les éléments et les principes de sa généralisation pessimiste. Là où il nous faudrait de la démonstration documentée et

une histoire tirée de faits bien observés, nous n'avons que de la charge et de la déclamation.

Remarquez bien que nous ne nions pas qu'il existe un grand nombre d'abus : nous prétendons simplement que L. Blanc les exagère de parti-pris et sans preuves détaillées à l'appui.

Où l'auteur a-t-il vu « la société des travailleurs sous la forme d'une foule immense, sans pain assuré, en haillons et en peine de son gîte » ? Dans combien d'usines a-t-il constaté que le salaire descend aux « plus strictes nécessités de la vie, sans marge pour les épargnes » ? A-t-il comparé le nombre des fabriques ou des maison de commerce qui succombent et celles qui prospèrent, pour affirmer que l'aveugle concurrence fait « de la richesse des uns la misère des autres », et que « la prudence ne protège pas les industriels laborieux contre les effets meurtriers de l'anarchie industrielle ? » Est-il bien sûr que le grand nombre de faillites ne provient pas du manque de sagesse, de modération ou de prévoyance, mais qu'il dérive « de l'humiliante dictature du hasard » ? Enfin, quelle statistique lui permet d'affirmer que la concurrence n'augmente les sources de la production et le nombre des producteurs qu'en abaissant les salaires et en diminuant la consommation » ?

Opposons à ces tirades quelques faits précis, qui suffisent contre ces thèses outrées, que seules nous avons en vue dans ce chapitre.

En consultant le savant Annuaire de l'économie politique et de la statistique, publié pour l'année 1891 par M. Maurice Block, membre de l'Institut, j'y trouve des chiffres scientifiquement établis, qui infligent au roman de L. Blanc un formel démenti. Au lieu d'une aggravation de misère, qu'il prophétise comme devant logiquement sortir de ce régime, nous trouvons un indéniable progrès pour le peuple. Ainsi, de 1853 à 1889, durant cette longue période de trente-cinq ans qui a suivi la publication stérile du réquisitoire socialiste,

l'industrie et le commerce de la France se sont magnifiquement développés, la fortune publique a suivi un mouvement ascensionnel, presque non interrompu, le nombre des producteurs, capitalistes et ouvriers, n'a fait que croître, et toutefois les salaires, sur tous les points de la France et dans toutes les branches de l'industrie, ont bénéficié de ce progrès dans la production du pays.

Durant ces trente-cinq ans, les salaires des 62 corps de métier qui forment la petite industrie, offrent un accroissement presque continu, qui atteint *66 pour 100*. Le salaire moyen des hommes a passé de fr. 1.89 à 3 francs et celui des femmes de fr. 1.05 à fr. 1.72. Quant aux salaires de la grande industrie, où surtout devrait se vérifier la théorie pessimiste de L. Blanc, ils sont notablement plus élevés. Ainsi la moyenne de ces salaires, d'après une statistique générale, qui porte sur 32 industries distinctes, est, hors Paris, pour les hommes de fr. 3.55 et pour les femmes de fr. 1.80, et dans Paris, de fr. 6.50 pour les hommes et de fr. 2.80 pour les femmes (1).

Et qu'on ne dise pas que le prix des objets de consommation a augmenté dans la même proportion. Non, cela est faux. Nous établirons dans un autre endroit de cet ouvrage, que le machinisme fait considérablement baisser le prix d'une foule de produits et que le vêtement et le mobilier coûtent actuellement beaucoup moins cher que passé un demi-siècle. Grâce à la concurrence des pays d'outre-mer, le prix du pain a fortement baissé et celui de la viande n'a pas sensiblement augmenté depuis trente-cinq ans (2).

Une preuve irrécusable de l'accroissement de la fortune

(1) *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, fondé par MM. Guillaumin et S. Garnier, et continué, depuis 1866, par M. Maurice Block. 1891, Paris, Guillaumin et Cie, pp. 358 et 199.

(2) A voir plus loin les statistiques exactes que nous produirons sur ces points.

publique durant cette période de trente-cinq ans se déduit de la comparaison entre le revenu net des propriétés bâties, qui existaient en France en *1853* et en *1889,* la statistique ne portant que sur la partie du territoire français qui n'a pas subi d'aliénation. Or, en *1853,* le nombre total des propriétés bâties imposables était de 7,325,204 et le revenu net total de 701,801,273 francs; en *1889,* le premier nombre était monté à 8,828,570 et le second à 2,058,911,198!

Ce revenu net total avait donc presque triplé dans toute la France. Or, le renchérissement des immeubles rapproché du bas prix des denrées alimentaires, des vêtements et du mobilier est un signe certain, évident, tangible de prospérité universelle.

Quand on analyse cette statistique, on constate que chaque département a bénéficié notablement de cette prospérité générale et a vu le revenu net de ses propriétés bâties pour le moins doubler de valeur (1).

(1) *Annuaire,* cité plus haut, pp. 28-33.

Empruntons à l'excellent travail de M. A. de Foville, chef du Bureau de statistique au ministère des finances, *La France économique*, année 1889, un autre renseignement pour évaluer l'accroissement de la richesse sociale de la France : c'est le montant des successions ouvertes chaque année en France et le montant des donations entre vifs. Comme, en dehors des années exceptionnelles, telle que l'année de la terrible guerre franco-prussienne (1871), la mort frappe ses coups d'une manière assez uniforme dans toutes les classes et tous les rangs de la société, l'accroissement régulier dans le montant des successions ouvertes manifeste, d'une façon incontestable, l'accroissement de la fortune publique.

Or, le montant des successions ouvertes en France a été, par périodes quinquennales : en *1826*, de 1,337 millions; en *1830*, de 1,451 m.; en *1835*, de 1,540 m.; en *1840*, de 1,609 m ; en *1845*, de 1,742 m.; en *1850*, de 2,025 m.; en *1855*, de 2,407 m.; en *1860*, de 2,724 m.; en *1865*, de 3,029 m ; en *1870*, de 3,372 m.; en *1875*, de 4.254 m.; en *1880*, de 5,266 m.; en *1885*, de 5,407. De 1885 à 1889, ce chiffre ne s'est pas accru,

Les salaires des ouvriers, dit le marquis de Nadaillac dans son livre sur la « *Natalité en France* », ont subi une hausse générale dans tous les pays du monde. Comme classe, ce sont certainement eux qui ont profité dans la plus large mesure de la progression de la richesse (1).

C'est l'opinion concordante de beaucoup d'économistes très savants et très sincères dans leurs convictions.

Sans aller aussi loin qu'eux, il nous semble incontestable que les ouvriers de la grande industrie, ceux dont L. Blanc et les socialistes s'occupent le plus, ont vu s'accroître de plus en plus leur part dans la richesse totale du pays. Ce n'était que juste. Nous croyons même que, si le péril du socialisme cessait de troubler la sécurité publique et l'évolution naturelle de l'industrie, la part des ouvriers continuerait à croître ; l'accrois-

probablement par suite de la diminution assez notable de la mortalité. (A. de Foville, ouvrage cité pp. 515-516.)

En effet, la diminution de la mortalité a été très accentuée de 1886 à 1889. En *1886*, le nombre des décès a été de 860,222 ; en *1887*, de 842,797 ; en *1888*, de 837,867 ; et en *1889*, de 794,933. Aussi le montant des successions ouvertes n'a-t-il été que de 5,058 millions de francs en 1889.

Donc, de *1848*, époque à laquelle écrivait L. Blanc, à *1889*, le montant des successions ouvertes chaque année, et par conséquent la richesse sociale de la France, a subi un accroissement d'environ 1 à 4. D'autre part, la population totale de la France a passé de 35,575,000 à 38.219,000. L'accroissement de la richesse moyenne par habitant, estimée en argent, a donc au moins triplé. Cet accroissement ne s'est pas fait exclusivement en haut, car la rente de la terre et l'intérêt des capitaux n'y répond pas. L'augmentation progressive des salaires, que nous avons indiquée plus haut, mais que nous aurons soin de bien établir dans le dernier chapitre de cette section et dans la 3e section, prouve que les classes inférieures ont largement participé au progrès général.

(1) Cité et approuvé par M. Ed. Van der Smissen : *La Population, les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, (Bruxelles, 1893), p. 329.

sement de l'épargne et des capitaux disponibles pour l'industrie augmenterait la valeur de la main-d'œuvre, et, d'autre part, le progrès de la législation sociale, en réprimant les gains illicites de la spéculation frauduleuse, ferait refluer vers la classe des producteurs une plus large part de la richesse produite.

Voilà donc comment se sont vérifiées les sinistres prédictions de Louis Blanc. Or, ne l'oublions pas, ces prédictions sortent, par une conséquence inévitable, de son jugement sur le régime écomique moderne et l'état social de la France (1).

(1) Réfutons un spécimen d'argumentation contraire à notre thèse.

M. Delahaye, délégué socialiste, envoyé par le gouvernement français à la conférence de Berlin, en *1890*, a prétendu prouver dans son rapport la ruine progressive de la classe ouvrière en France, en disant qu'en *1835* la moyenne du compte de chaque déposant à la Caisse d'épargne était de *511* francs, tandis qu'en *1880* il n'était que de *333* francs. Mais cette preuve n'a rien de concluant Pourquoi? Parce que le minimum fixé par la loi aux dépôts était différent à ces deux époques En 1835 il était de 3,000 fr, tandis qu'en *1880* il avait été abaissé à 1,000 francs. La preuve de l'influence qu'exerce le maximum sur la moyenne ici considérée, c'est que le relèvement de ce maximum, en *1881*, à 2,000 francs, a amené tout de suite un relèvement parallèle de solde moyen dû aux déposants : en effet, en *1890* il a atteint fr. 505-38.

Ce qui, au contraire, est très significatif, c'est d'abord le nombre total des déposants, ensuite le rapport du chiffre total des dépôts à la population. Or, en *1835* le premier nombre n'était que de 400,000, tandis qu'il monta, en *1884*, à 4 millions, et en *1890* à 7 millions 266,096, y compris 1 million 504,688 à la caisse postale ; le second nombre, ou le rapport du chiffre total des dépôts à la population, n'était, en *1835*, que de fr. 1,91 par habitant, tandis qu'il s'éleva, en *1890*, à fr 86· 49.

Remarquons, en outre, que le total des comptes inférieurs à 1,000 francs était, en *1890*, de 5 millions 875,820 francs, avec un avoir de plus d'un milliard de francs. Ce chiffre si élevé ne s'explique pas sans supposer une participation très large de la classe populaire à cette excellente œuvre d'épargne. (*Voir* Claudio Jannet : *Le Capital*, pp 21-22.)

« Toutes les fois, dit l'éminent économiste, qu'on peut suivre l'histoire d'une branche de travail, à moins qu'il ne s'agisse d'un de ces métiers qui

Nous complèterons en lieu opportun ces renseignements pour bien nous rendre compte des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière employée dans la grande industrie. Mais les faits que nous venons de citer, qui ont une portée générale, suffisent déjà pour faire justice des exagérations passionnées de L. Blanc, exagérations dont est coutumière toute l'école socialiste.

Nous pouvons donc affirmer avec les statisticiens les plus célèbres que la condition de la vie ouvrière s'améliore constamment de période en période, et, qu'au point de vue du salaire réel, des vêtements, de l'habitation et de l'alimentation, elle est bien meilleure qu'elle ne le fût jamais dans les ménages où l'alcoolisme et la débauche n'exercent pas leurs sinistres ravages.

Mais ce qu'il faut surtout proclamer à haute et retentissante voix, contre les haineuses déclamations des socialistes, c'est que notre régime économique et social est bien meilleur que celui qui a jamais existé dans n'importe quel pays et quel peuple hors des sociétés chrétiennes.

Comment donc soutenir que c'est là un état *contre nature?*

Que cet état ne nous satisfasse pas, nous chrétiens et que nous croyions, sous les inspirations de la foi chrétienne, pouvoir l'améliorer sur bien des points, on le comprend. Mais

tendent à disparaître, on constate une amélioration considérable du salaire effectif et des conditions de vie de l'ouvrier. » Il s'appuie sur un article de la *Réforme sociale* (16 septembre 1891, par M. Delaire), relatif aux variations des salaires à Paris dans l'industrie du bâtiment depuis 1830, pour prouver que depuis 1830 les salaires des ouvriers de toutes les catégories a fait plus que doubler (p. 23).

Nous prouverons, en réfutant les affirmations de K. Marx sur l'industrie anglaise, que l'amélioration notable des salaires et des conditions de vie et de travail pour l'ouvrier anglais est un fait indéniable.

Enfin nous prouverons, dans notre troisième section, par des preuves multiples, l'amélioration notable des conditions de vie pour la classe ouvrière en Belgique.

que des sociologues qui n'invoquent que les forces et les lois de la nature, prétendent que ces forces et ces lois ont été essentiellement violées par tous les peuples et dans tous les temps, et que c'est à eux qu'il appartient de corriger les abus de la civilisation chrétienne, par une réforme exclusivement matérielle, c'est là une inconcevable prétention.

Passons outre et poursuivons l'examen du réquisitoire de Louis Blanc contre le régime actuel.

Voyons ce qu'il dit de la *dépendance* que le régime économique établit entre les ouvriers et le patron, et *du hasard* qui se fait sentir dans l'état actuel de l'industrie et du commerce.

La vente du travail humain, dit Louis Blanc, se fait au rabais dans les conditions les plus humiliantes et les plus précaires. Pourquoi? — « Parce que des lois faites sans nous et avant nous ont remis cruellement au hasard le soin de notre destinée. »... Aux riches « de disposer de nous, car nous ne pouvons disposer de nous-mêmes »... « C'est le hasard et non la loi naturelle de vocation qui décide presque toujours des carrières ».

Quelle exagération! La concurrence, en multipliant les centres d'industrie par le progrès industriel, en diversifiant de plus en plus les branches d'industrie, offre au choix des ouvriers bien plus d'emplois que jadis.

Ainsi, en France, en 1886, la grande industrie comptait 113,903 patrons et patronnes et la petite industrie en comptait 1,055,638, le commerce non compris. Les employés, ouvriers, serviteurs et membres de famille, de la grande industrie formaient un total de 3,230,654 individus et ceux de la petite industrie un total de 6,093,453.

Paris comptait, d'après le recensement de 1886, 75,000 patrons et un demi-million d'ouvriers. Mais, dans toute la France, la population industrielle,, ramenée au pourcentage, se composait de 23.4 patrons, 5.5 employés et 71.1 ouvriers

Dans l'agriculture, le rapport des patrons aux ouvriers était de 38.5 à 61.5 et dans le commerce de 51.3 à 48.7 (1).

Ces chiffres prouvent clairement, par le grand nombre d'industries de tout genre disséminées sur toute l'étendue du territoire français et à la portée de tous, que le régime du travail moderne permet aux ouvriers des choix et des changements très variés.

De plus, malgré l'extension de l'industrie, n'oublions pas que la majeure partie des habitants de la France trouvent, hors de l'industrie, de quoi gagner leur vie : en 1886, sur 10,000 habitants, l'industrie faisait vivre 2,517 Français; l'agriculture 4,782; le commerce et les transports 1,592; les professions libérales 1,109 (2).

(1) Maurice Block, « L'Europe politique et sociale », ouvrage cité plus haut, pages 284-285, et A. de Foville « La France économique », ouvrage cité plus haut, p. 58

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir réfuter Louis Blanc avec des statistiques empruntées à une date postérieure, car d'après sa théorie, les maux du régime industriel devaient toujours aller en s'aggravant sous le régime capitaliste; ensuite, lui-même ne nous livre pas de chiffres à éplucher ou à réfuter; il ne fait au fond qu'exagérer, généraliser et déclamer. Enfin, ces chiffres empruntés à notre situation actuelle sont plus instructifs : ils réfutent du même coup les déclamations des sociologues contemporains, qui exagèrent les maux et les abus du régime actuel.

(2) M. A. de Foville, ouvrage cité, page 57. Cet éminent statisticien, chef du Bureau de statistique au ministère des finances, dresse comme suit la distribution de la population de la France, d'après ses moyens d'existence. Sur 10,000, il estime qu'en *1856*, 5,296 personnes vivaient de l'agriculture; 2,907 de l'industrie; 893 du commerce et des transports et 906 des professions libérales. En *1866*, ces quatre chiffres étaient devenus respectivement 5,149; 2,879; 1024; 948; — en *1876*, 5,304; 2,593; 1,073; 1,030; — en *1886*, 4,782; 2,517; 1,592; 1,109.

L'accroissement s'est surtout fait dans le commerce et les transports. Ce qui nous semble un signe indéniable de progrès social, la circulation des produits se développant et s'émiettant de plus en plus.

Donc, l'ouvrier au lieu d'être attaché à son usine comme autrefois le paysan l'était à la glèbe, peut se faire nomade : il passe d'un établissement à l'autre avec la facilité du pigeon voyageur, tant il est libre vis-à-vis du capital (1).

Au moyen âge, les choix étaient bien moins nombreux et les corporations règlementées et fermées imposaient aux ouvriers qui y entraient, des conditions d'apprentissage et de compagnonnage bien plus dures que maintenant.

Une preuve saisissante que les ouvriers de la grande indus-

(1) Voici, à titre d'exemple, le mouvement du personnel des houillères du bassin de Charleroy, en prenant les statistiques des principaux charbonnages pour *1892* et *1893*.

Le mouvement présente les chiffres suivants :

Charbonnages.	*1892.*		*1893.*	
	Ouvriers sortants.	Ouvriers entrants.	Ouvriers sortants.	Ouvriers entrants.
Réunis . . .	2,685	2,390	2,146	2,459
Marcinelle . .	2,230	1,450	1,497	1,804
Monc.-Font . .	2,013	2,188	1,699	2,035
Marchienne . .	1,136	1,257	745	766
Pays de Liége .	554	589	377	462
Sacré-Madame .	1,472	1,539	1,359	1,399
Poirier . . .	1,126	1,521	1,094	1,235
Gouffre . . .	830	792	809	895
Font.-l'Évêque.	592	669	544	726
Centre-Gilly. .	884	764	992	972
Viviers . . .	664	843	841	766
Bayemont . .	692	750	764	989
Amercœur . .	600	786	743	886

Les chiffres des premiers mois de 1894 sont dans les mêmes proportions. Et si l'on remonte jusqu'en 1882 et plus haut, même phénomène. Il n'y a pas lieu de distinguer dans ces statistiques le personnel de l'extérieur et celui de l'intérieur, les variations sont à peu près les mêmes.

Ces chiffres réfutent les déclamations de ceux qui, contestant la liberté du travailleur, transforment celui-ci en serf du patron.

trie ne sont plus traités comme des esclaves et qu'on ne dispose plus d'eux sans eux et malgré eux, c'est le fait des grèves qu'ils organisent en toute liberté, chaque fois qu'ils croient leurs droits méconnus par les patrons.

Un grand nombre de ces grèves ont même eu une issue favorable aux intérêts de l'ouvrier.

Citons quelques chiffres pour la France. De 1874 à 1889, le nombre des grèves signalées à l'administration a été de 1,504 et l'on compte que dans 25 cas pour 100, satisfaction a été donnée aux revendications des ouvriers et dans 17 pour 100, la grève a abouti à des concessions mutuelles. Dans 58 pour 100 des cas, les patrons ont jugé que les ouvriers avaient tort et ont refusé de faire droit à leurs demandes (1).

En Angleterre et aux États-Unis, la puissance des ouvriers est encore bien plus formidable et il y éclate des grèves incomparablement plus étendues et plus intenses. Il suffit de se rappeler les grèves des dokkers de Londres et récemment celle des 350,000 mineurs du centre de l'Angleterre.

Ces grèves montrent à l'évidence que les ouvriers ne sont pas des esclaves, dont les patrons disposent à leur gré,

(1) Quant aux causes de ces grèves, 47 p. c. ont eu pour objet une augmentation de salaire; 26.7 une réclamation contre une diminution de salaire; 10.5 divers griefs concernant les conditions du travail; 4.8 une demande de réduction des heures de travail; 4 une demande de renvoi de membres de la direction; 2,8 une réclamation contre un renvoi d'ouvriers et 1,4 une réclamation contre la réduction des heures de travail. Notons en outre que 36 9 pour 100 des grèves ont duré de 1 à 4 jours; 19.9 de 5 à 9 jours; 16,7 de 10 à 20 jours; 11.3 de 20 à 50 jours; 4.5 de 50 à 100 jours et 1.5 plus de 100 jours. Notons encore que 30 p. c. des grèves ont compris moins de 50 grévistes; 20.6 de 50 à 100; 19.1 de 100 à 200; 10 7 de 200 à 350; 7,4 de 350 à 1,000; 3.8 de 1,000 à 5,000; 0,4 de 5,000 à 10,000. Enfin, deux ont été d'une gravité exceptionnelle, celle des mineurs d'Anzin en 1884 (10,150 ouvriers), et celle des ouvriers menuisiers à Paris en 1879 (20,000).

comme le prétendait Louis Blanc. Le nombre de ces grèves, leur distribution étendue à presque tous les départements de la France et à tous les genres d'industrie, la variété des causes qui les ont provoquées et le caractère pacifique que généralement elles gardent, malgré les excitations des meneurs, prouvent que les ouvriers sont assez forts et assez bien organisés pour tenir tête à leurs patrons et faire valoir leurs revendications (1).

(1) Citons deux statistiques intéressantes pour nous permettre d'apprécier le fléau des grèves pesé à sa juste valeur. Ce fléau est un grand mal, mais il ne faut pas en exagérer les dimensions, ce qu'on fait naturellement quand on ne connaît que des chiffres absolus. Il faut rapprocher le nombre des grèves d'un pays du nombre total des industries et des ouvriers de ce pays.

En France, de 1874 à 1889 ont éclaté 1,504 grèves. Or, en 1889 le nombre des usines était monté à 137,019. En supposant le chiffre moyen de ces usines de 120,000 pour la période écoulée, cela ferait une grève par an pour 1,200 usines, et en tenant compte du fait qu'un petit nombre de grèves se sont étendues à plusieurs usines, nous pourrions au maximum compter une grève pour un millier d'usines. Voilà comment la statistique fait justice des exagérations passionnées du socialisme! On dépeint le capital et le travail comme étant en lutte perpétuelle, par l'effet essentiel du régime moderne de l'industrie, et malgré toutes les excitations des meneurs politiciens, on ne compte parmi les ouvriers français, si excitables, qu'une grève par an sur un millier d'usines!

(*Voir* pour les grèves françaises l'*Annuaire* de M. Block, cité plus haut, pp. 26-28 et 361-366.)

Rapprochons de cette statistique pour les grèves de la France, où domine le régime patronnal, une statistique pour les grèves de l'industrie anglaise et de l'industrie américaine, où domine la puissance des « trades unions », associations ouvrières organisées un peu sur le pied de guerre contre les patrons et capables de leur faire la loi. C'est, au reste, un fait bien connu que les traditions patronales de l'Angleterre et des États-Unis ne peuvent être comparées à celles de la France.

Le ministère du commerce vient de publier, sous forme de livre bleu, le rapport du chef du Bureau du travail sur les grèves de l'année 1894.

Le nombre des grèves anglaises a été de 1,061, chiffre plus considérable

Ajoutons toutefois que la grève n'est qu'un pis-aller comme moyen d'apaiser les conflits entre ouvriers et patrons. Les

que celui de *1893* (782) et de 1892 (700). Mais le nombre des travailleurs atteints a été moitié moindre qu'en *1893*, soit 324,000. L'excès de 1893 est dû surtout à la grève exceptionnelle des 350,000 houilleurs du centre.

Le nombre de 324,000 représente environ 1/15 du nombre total des ouvriers anglais : ce serait donc 1 ouvrier sur 15 qui aurait fait grève.

Le nombre des journées de travail perdues a été de 9 millions 322,000, soit environ 29 1/2 jours par gréviste, ce qui représente une somme de salaires perdus d'environ 50 millions de francs.

23 p. c. de ces grèves et 66 p. c. des grévistes appartenaient à l'industrie minière.

Les « trades unions » n'ont voulu soutenir que 329 de ces grèves et ont déboursé du chef de ces grèves 1 million 200,000 francs.

564 grèves, soit 53 p. c., ont été motivées par des questions de salaires : 291 ont été provoquées par une demande d'augmentation de salaires et les autres par la résistance à une réduction proposée par les patrons.

Enfin, sur ces 1,061 grèves, les grévistes ont eu victoire complète dans 372, victoire partielle dans 244 et défaite complète dans 389 autres cas.

La plupart de ces grèves ont été réglées par des négociations directes entre les ouvriers et les patrons.

Passons aux grèves des États-Unis, en extrayant quelques renseignements intéressants du savant ouvrage de Claudio Jannet : *Les États-Unis contemporains* (4e éd. Paris, Plon, 1889, t. 2, pp. 200-201) :

M. Caroll Wright, commissaire du travail à Washington, a publié la statistique des grèves pendant la période de 1881 à 1886. Elles se sont élevées dans ces six dernières années à 3,903 ; ont porté sur 22,336 établissements, grands et petits, et fait cesser leur travail à 1 million 21.000 ouvriers : soit en moyenne, par an, 650 grèves portant sur 3,722 établissements et 170,166 grévistes. Plus des quatre cinquièmes n'ont pas été spontanées, mais ont été ordonnées par des organisations de travailleurs. M. Wright dit que 46 p. c. de ces grèves ont réussi aux travailleurs complètement, 14 p. c. incomplètement et 40 p. c. ont échoué. Il estime la perte des salaires éprouvée par les grévistes à 10 millions de dollars en moyenne par an et la perte des patrons à 6 millions. Plus de 16 p. c. des grévistes ont été congédiés.

En 1887, d'après le *Bradstreet*, il n'y a pas eu moins de 884 grandes

Chambres de conciliation pour les prévenir et d'arbitrage pour les trancher valent incomparablement mieux.

grèves ayant atteint de 450 à 500 mille ouvriers. Ces grèves, de plus en plus fréquentes dans la région industrielle du nord-est et à Chicago, sont d'autant plus funestes que les plus importantes sont dirigées par de grandes *trades unions*, qui, pour atteindre les employeurs, pratiquent le *boycottage* et le poussent aux plus extrêmes conséquences. Ainsi elles imposent la cessation du travail à des ouvriers qui n'y sont nullement intéressés : elles ont prétendu frapper d'interdit tous les produits de certaines brasseries et empêcher de sortir du port de New-York les navires appartenant à des compagnies qui employaient le charbon des houillères boycottées. Mais toutes les grèves de ce genre, en 1888, ont absolument échoué. Les succès qu'enregistre M. Wright s'appliquent généralement à des grèves nées d'un conflit local et dans une usine particulière.

Ces chiffres et ces faits, bien médités, prouveraient aux plus aveugles qu'il n'y a dans les rapports du capital et du travail que des abus particuliers et accidentels et que les ouvriers abusent de leur puissance plus encore que les patrons. Au reste, en Angleterre, les « trades unions, » plus puissantes et mieux organisées qu'aux États-Unis, n'ont voulu soutenir les ouvriers que dans un tiers de leurs grèves. Le plus grand nombre des grèves y a été sans motif et sans issue.

Signalons ici un exemple saisissant des extrémités auxquelles peut se porter l'égoïsme collectif de la classe ouvrière, armée en guerre contre les patrons : nous le trouvons dans la grande grève des houilleurs anglais du centre.

Cette grève prit naissance le 28 juillet 1893 et dura seize semaines, en s'étendant à environ 350,000 ouvriers. Les mineurs y perdirent environ 112 millions de francs de salaires, et elle coûta aux « trades unions » qui la décrétèrent 25 millions de francs. En outre, elle plongea dans une misère noire la population ouvrière qui vivait, dans le Centre, des industries et des métiers tributaires des Charbonnages du Centre, les plus riches du monde. Cette grève eut pour cause la baisse persistante des prix du charbon.

Les patrons, dont les bénéfices allaient depuis longtemps en diminuant, voulurent réduire de 25 p. c. l'augmentation de salaire qui avait été accordée dans la période de prospérité. La réduction de leurs bénéfices était beaucoup plus grande. Évidemment, ils étaient dans leur droit : ils proposèrent même de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage. Les ouvriers ne

Il y a là un grand et fécond progrès à réaliser sans aucun bouleversement du régime industriel. Georges Howell, l'ancien secrétaire des *trades unions* anglaises et qui en a consigné l'histoire dans un livre si instructif « Trade Unionism new and old », estime qu'on pourrait prévenir 90 grèves sur 100 par des Chambres de conciliation sagement organisées et qu'on pourrait en apaiser 5 ou 6 des 10 qui restent par des tribunaux d'arbitrage équitablement constitués.

Louis Blanc reproche aussi à notre régime économique de permettre que « les grandes fortunes s'accroissent sans que les possesseurs s'en mêlent et uniquement parce que leur argent gagne de l'argent pour eux », et qu'ainsi « on a d'autant plus de facilité à s'enrichir qu'on est plus riche et d'autant moins de facilité à sortir de la misère qu'on est plus misérable »; et qu'enfin, « il existe mille moyens de s'enrichir

voulurent pas. Se sentant forts par le nombre, sans se soucier de la calamité qu'ils allaient déchaîner sur toute la contrée et surtout sur une immense population industrielle, qui avait besoin de charbon, ils se décidèrent froidement et obstinément à cette gigantesque grève. Ils persistèrent dans leur lutte injuste durant seize semaines, jusqu'à ce que lord Roseberry négocia un arbitrage provisoire. Le prix du charbon s'étant relevé par l'effet même de la grève, il proposa de maintenir les anciens prix jusqu'au 1er février 1894 et d'employer le délai à établir un comité de conciliation pour déterminer le taux des salaires de période en période, comme les patrons l'avaient proposé.

La plus grande et la plus retentissante grève après celle-ci fut celle des cent mille Dockers de Londres, du 15 août au 14 septembre 1889. On sait que le cardinal Manning, sans se prononcer sur le principe de la grève, s'interposa efficacement pour en négocier la solution. Cette grève fut fomentée par le socialiste J. Burns, qui fit des Dockers le gros bataillon des nouvelles « trades unions », ou des « trades unions de l'onskilled labour ». — La clause la plus regrettable de la solution, c'est que la corporation des Dockers acquit le droit de monopoliser à son profit tous les travaux du port et d'en exclure tout ouvrier étranger. Sauf ce point, la réglementation de ces travaux fut assez heureuse.

que les institutions protègent ou rendent possible, quoiqu'ils n'aient rien de commun avec le talent et la vertu ».

Ici encore l'écrivain socialiste, sous l'apparente simplicité de sa phrase, mêle, confond et exagère les abus accidentels d'un régime bon mais imparfait, qu'il voudrait représenter comme essentiellement vicieux et mauvais.

Reprenons un à un les traits de cette tirade.

Et d'abord, il est faux de prétendre qu'on ne puisse pas légitimement s'enrichir en plaçant son argent à intérêt ou en le faisant fructifier comme instrument de lucre dans une entreprise industrielle. En soi, ce genre d'opérations est très utile à la prospérité générale et le bénéfice tourne au profit de tous. En effet, si le stimulant de l'intérêt et des bénéfices possibles ne poussait les riches à jeter leurs capitaux dans le courant de l'industrie et du commerce, ceux-ci seraient atteints dans leurs vives sources. Que d'entreprises admirablement conçues et dont l'exécution occupe utilement des milliers de bras seraient condamnés à périr dès leur naissance ? Vaudrait-il mieux que les riches fussent réduits à l'état de jouisseurs stériles au lieu de se faire les auxiliaires et les soutiens du travail industriel ?

Leur prudence, éveillée et aiguisée par leur intérêt, ne cherche-t-elle pas pour leurs capitaux disponibles les placements les plus sûrs et les plus féconds ? Et cette prudence des capitalistes ne stimule-t-elle pas à son tour la prudence des industriels et des inventeurs ? Pour attirer et retenir les capitaux, sans lesquels une industrie ne saurait guère se développer, les chefs d'industrie ne sont-ils pas forcés de s'entourer de toutes les garanties de succès et de déployer par suite une activité et une vigilance portées à leur plus haut degré ? S'il n'étaient éperonnés par ce besoin d'inspirer confiance, calculeraient-ils si bien toutes les chances et toutes les ressources de leur entreprise ? Si vous dites oui, ou si vous croyez que la

haute direction de l'État socialiste stimulerait aussi énergiquement les chefs d'industrie que leur intérêt personnel et l'espoir des grands bénéfices, c'est que vous raisonnez dans l'abstrait et que vous observez l'homme idéal de vos rêves et non point l'homme en chair et en os du monde où nous vivons.

Ne craignons donc pas de le dire bien franchement aux théoriciens de l'utopie: Il est utile à l'intérêt général que les riches ne jouissent pas stérilement de leur richesse, mais qu'ils l'emploient à s'enrichir davantage en choisissant et en surveillant l'entreprise industrielle ou commerciale à laquelle ils confient leurs capitaux. Que leur richesse fructifie ainsi et grossisse leurs capitaux de plus en plus, où est le mal? Généralement les capitaux se concentreront entre les mains des plus habiles et ceux-ci les placeront naturellement sur les branches d'industrie les plus sûres et les plus productives. La prospérité de toute la nation y gagnera, comme nous l'avons établi pour la patrie de Louis Blanc. Cela dit sous réserve des abus de l'agiotage et de la concurrence déloyale, que des lois bien formulées devraient atteindre et réprimer.

Les capitalistes, donc, en soutenant de leurs capitaux les entreprises industrielles et commerciales, qui, par moyens honnêtes, augmentent la richesse sociale de la nation, rendent à la chose publique un grand service.

Nous dirons même nettement qu'il vaut mieux que le capital soit en partie séparé du travail, afin que les entreprises plus ou moins aléatoires, — et le nombre en est grand, — ne frappent pas trop cruellement, en cas d'insuccès, la classe des travailleurs.

Grâce à cette séparation du capital et du travail, l'insuccès d'une entreprise ne fait que diminuer les revenus des riches, et, si ceux-ci évitent l'imprudence de placer toute leur fortune sur des entreprises périlleuses, la chûte de celles-ci ne causera

pas de catastrophes proprement dites. Quant aux ouvriers, ils pourront trouver du travail ailleurs et ils seront beaucoup moins à plaindre que si leurs épargnes avaient été placées dans l'entreprise, à laquelle ils avaient offert le service de leurs bras (1).

Mais, nous dit-on, « on a d'autant plus de facilité à s'enrichir qu'on est plus riche et d'autant moins de facilité à sortir de la misère qu'on est plus pauvre ».

(1) Par l'effet même des inégalités naturelles, des progrès imprévus et des accidents de tout ordre qui atteignent l'industrie et dont il faut bien faire remonter la première cause à la Providence divine, le nombre d'entreprises qui, au bout d'un certain nombre d'années, succombent, est très considérable.

Citons trois faits qui permettront d'apprécier l'aléa de l'industrie.

Il résulte d'une enquête faite sur un millier de maisons de commerce ou d'industrie, à Lyon, que 125 de ces maisons, soit 12 1/2 p. c. seulement, remontent plus haut que la génération présente. Sur ce nombre, 2 1/4 p. c. ont trois générations et 0,60 p. c. existaient avant 1789, tout compte fait, dans ces chiffres, de transmissions en ligne maternelle ou collatérale. Restreinte aux 300 maisons qui représentent, dans les 1,000 étudiées, l'industrie principale et la plus ancienne de Lyon, la soierie, l'enquête nous montre 74 maisons, soit 25 p. c., dépassant la génération actuelle, 4 p. c. comptant trois générations et 1 1/2 p. c. existant avant 89. (*Réf. soc.*, 16 avril 1892, pp. 589-590.)

Dans le congrès de la participation aux bénéfices, tenu en 1889, il a été constaté que le tiers des industries donne réellement des bénéfices, qu'un tiers couvre ses frais et que le reste, après un certain temps, sombre. (*Réf. soc.*, 1er février 1891, p. 223.)

Enfin, le tribunal de commerce de la Seine a constaté que, de *1882* à *1886*, plus de 800 sociétés anonymes avaient sombré sans qu'aucune ait pu complètement désintéresser les titres et rembourser un centime à leurs actionnaires. Ces sociétés comprenaient toute espèce d'industries. C'était donc en moyenne 200 par an. (Idem, p. 225.)

Quelle calamité donc pour les ouvriers que la perte de leurs épargnes dans ces industries qui sombrent! Il vaut beaucoup mieux que ces épargnes soient à l'abri des risques et des périls industriels.

L'exposé de quelques faits réduira cette double assertion à sa valeur.

Aux États-Unis, là où sévit le plus énergiquement le régime de la grande industrie et du capitalisme, l'accession des ouvriers à la grande fortune est très fréquente, plus fréquente qu'en aucun temps ou en aucun pays du monde. Dès 1852, sur les 1,920 riches du Massachussetts, 775 étaient au début complètement pauvres. Parmi les 70 cent-millionnaires d'aujourd'hui, la proportion est encore beaucoup plus forte. Un industriel éminent de Worcester, ville de cet État, a constaté que dans cette cité, où la société est plus assise que partout ailleurs, sur 39 grands manufacturiers qui, en 1840, étaient à la tête des affaires, 28 avaient commencé comme journaliers. En 1878, il en était de même ; sur 176 *proéminents* capitalistes, 161 avaient commencé dans des conditions semblables (1).

Je pense qu'on pourrait affirmer qu'en Belgique, où l'instabilité des entreprises et des fortunes est bien moins grande, la moitié des patrons, des directeurs-gérants ou des ingénieurs de l'industrie sont fils ou petits-fils d'ouvriers : un nombre même assez considérable d'entre eux ont commencé par être ouvriers.

Quant aux ouvriers pauvres, il est faux de dire qu'ils ont d'autant moins de facilité à sortir de la misère qu'ils sont plus pauvres.

Que signifie, en effet, cette phrase à effet, sinon qu'un ouvrier, bon travailleur, s'il est pauvre, serait écarté par les patrons ou ne serait accepté par eux qu'au rabais, à raison de sa pauvreté.

(1) Cl. Jannet, *Le Capital*, p. 39, pour le premier fait, et *Les États-Unis contemporains*, t. II, p. 165, pour le second fait. — M. de Varigny, dans son ouvrage : *Les grandes fortunes aux États-Unis et en Angleterre*, fournit nombre de renseignements semblables.

Eh bien, nous affirmons que c'est là une calomnie toute gratuite, soit contre les patrons soit contre le régime de l'industrie moderne.

Ce régime, en multipliant les entreprises industrielles, crée du travail et des salaires pour une population qui n'aurait jamais trouvé de quoi vivre sous l'ancien régime. Les pays industriels ont vu la population ouvrière doubler ou tripler depuis cinquante ans, et l'exode continu des campagnes et des villes sans industrie vers les villes industrielles prouve que la grande industrie attire l'ouvrier par l'invincible appât d'un plus grand salaire.

Faut-il dresser des statistiques? Faut-il citer le gigantesque accroissement des populations ouvrières des grandes villes industrielles des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France ?

Citons un exemple typique emprunté à la patrie de L. Blanc. Roubaix, au commencement du siècle, ne comptait que 6,000 habitants : d'étape en étape, il est arrivé à 120,000 habitants en 1895 ; sa production est passée, en valeur, de 35 millions en *1843* à *600* millions en 1892, et, en poids, de 4 1/2 millions de tissus en *1859* à *39* millions en *1893*. Or le salaire réel moyen de ces ouvriers, dont le nombre a *décuplé* en 60 ans, a *doublé*. C'est donc pour la classe ouvrière, grâce au progrès de l'industrie roubaisienne, 20 fois plus de fortune (1).

Qui pourrait contester que les grandes exploitations industrielles du Creuzot, d'Anzin, de Baccarat, de Monceau-les-Mines en France, ne constituent pour les ouvriers pauvres de précieuses ressources ?

(1) *L'Industrie de Roubaix*, par M. Louis Cordonnier, mémoire inséré dans le compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles en septembre 1894, t. IV, pp. 35-48. Mémoire très intéressant et richement documenté.

Contentons-nous de quelques détails sur cette dernière exploitation. M. Jules Chagot avait commencé l'exploitation de ces mines en 1833 avec un millier d'ouvriers. A sa mort, arrivée en 1876, il en occupait plus de 5,000, qui formaient, avec leurs familles, une population totale d'environ 25,000 âmes dans le périmètre de la concession. A la mort de son neveu et successeur Léonce Chagot, arrivée le 18 août 1893, l'effectif du personnel, y compris celui des dépôts de verrerie de Blanzy, s'élevait à 9,000 ouvriers, représentant avec leurs familles une population totale de 40,000 habitants.

M. Chagot payait à ses ouvriers de beaux salaires, que, de 1876 à 1882, il augmenta chaque année d'environ 100,000 frs, bien que le prix de la houille diminuât durant ces années (1).

Mais nous n'avons pas ici à traiter à fond la question des salaires. Nous en avons déjà donné un aperçu suffisant pour établir que les plus gros salaires se gagnent dans la grande industrie. Notre dernier chapitre entourera ce fait d'une abondante lumière en ce qui concerne la Belgique, bien qu'en Belgique la moyenne des salaires payés dans l'industrie soit inférieure à celle de la France et surtout de l'Angleterre et des États-Unis.

Le grand avantage du régime moderne de l'industrie consiste tout juste dans trois faits généraux d'une indéniable évidence qui renversent complètement l'assertion de Louis Blanc prétendant que « l'on a d'autant moins de facilité de sortir de la misère qu'on est plus pauvre ».

Le premier de ces faits, c'est le notable développement de la main d'œuvre ou du travail humain que le régime industriel a entraîné à sa suite, tout en créant une si grande

(1) Voir sur ce sujet la *Réforme sociale*, article du 16 août 1894. On pourra y trouver détaillées toutes les institutions patronales, vraiment magnifiques, de ces grands patrons. Mais ce détail s'éloigne de l'ordre d'idées qui nous occupe.

quantité de travail mécanique : ce fait ressort de l'accroissement vraiment prodigieux de la population ouvrière qui s'y trouve employée. Le second fait est le notable accroissement du salaire, nominal et réel, que la productivité et les bénéfices de la grande industrie ont seuls rendu possible. L'accroissement en tous sens de la production a stimulé l'accroissement en tous sens des besoins de la consommation, et la classe ouvrière a profité de ce double accroissement. Enfin, le régime de liberté économique, qui a remplacé le monopolisme oppresseur et exclusif des anciens métiers, a ouvert, dans l'usine, aux ouvriers les plus pauvres et les plus misérables, une part de travail bien rétribuée, à côté de compagnons, qui jadis les eussent repoussés. Ces trois faits doivent être proclamés bien haut à l'encontre des calomnies aveugles du parti socialiste.

Qu'il se mêle à ces bienfaits beaucoup d'abus de détail et de vices accidentels, qui sont l'effet de l'évolution trop rapide du machinisme et de la concurrence, nous sommes les premiers à le reconnaître. Mais nous avons la confiance qu'on pourra corriger ces abus et ces vices, sans détruire les avantages du nouveau régime.

Ces abus prouvent que notre régime économique est imparfait, mais non qu'il est mauvais, comme la nature humaine est imparfaite sans être mauvaise.

Mais comment juger l'assertion suivante de l'écrivain socialiste, à savoir que sous ce régime, « chaque succès correspond à un désastre », et qu'une fortune ne peut s'élever que sur les ruines d'une autre ». Cette assertion de Louis Blanc, reprise par tous les socialistes, ne répond pas à la vérité des choses. Nous allons le démontrer à l'évidence.

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que la fortune publique fût une *quantité constante*. Or, c'est une quantité essentiellement

variable, une quantité qui croît sans cesse, bien qu'irrégulièrement. Les progrès du machinisme, la mise en valeur des nouvelles sources de production, soit au dedans soit au dehors du pays, l'extension des marchés et l'ouverture de nouveaux débouchés font constamment monter la fortune publique des peuples travailleurs. Ceux-ci produisent et consomment chaque jour davantage (1).

(1) Les faits se dressent ici encore avec leur inexorable logique contre la thèse pessimiste de L. Blanc Depuis 1830, la richesse d'argent de la France a pour le moins triplé : nous en avons fourni la preuve plus haut par l'accroissement régulier du montant des successions ouvertes durant chaque année. On estime même que la richesse sociale des États-Unis a quadruplé depuis 1860. La richesse sociale de l'Union américaine passe pour être de 335 milliards. Les trois quarts de cet énorme capital sont représentés par des propriétés urbaines. La force en chevaux-vapeur y est montée de 3 millions, en *1860*, à 16 millions. Le développement des voies ferrées, dû tout entier à l'initiative privée, y était, au 1er janvier 1894, d'environ 270,000 kilomètres, tandis qu'il ne l'était pour toute l'Europe que d'environ 220,000 kilomètres. (M. Block, l'*Europe politique et sociale*, pp. 249-250 et surtout L. P. Dubois, *Les chemins de fer aux États-Unis*, passim., surtout pp. 250, 251.)

Au 1er janvier, il existait aux États-Unis 40 principaux systèmes ou vastes associations exploitant un réseau de 178,411 kilomètres et possédant en majeure partie 28,664 kilomètres : le reste appartenait à des compagnies plus petites. En *1892*, le nombre total des compagnies de voies ferrées légalement existantes était de 1,822, créées par les seules initiatives de la liberté. Dans la seule année 1882, le réseau américain s'allongea de plus de 17,000 kilomètres, la moitié de celui de celui de la France.

Nombre de sociétés firent, il est vrai faillite ; mais cette rapide construction des lignes ferrées, que le gouvernement favorisa de tout son pouvoir, fut la principale cause du développement extraordinaire, en richesse et en population, de ce peuple arrivé ainsi à la pleine force de sa virilité et de son expansion. L'immensité des territoires à coloniser, la richesse du sol et du sous-sol de ces territoires, et l'absence de routes terrestres donnèrent l'élan à cette prodigieuse construction de voies ferrées, qui stimula partout la colonisation et l'exploitation de ces vastes pays.

Ce pays, il est vrai, se trouve dans des conditions de prospérité excep-

Cela étant et le cercle de la production et de la consommation s'élargissant sans cesse, la concurrence n'aboutit pas à ce fatal duel du roman socialiste. Gagner plus d'argent qu'un rival en exploitant de nouvelles sources de richesses, ce n'est pas le ruiner, et pour le dépasser dans une carrière qui s'élargit sans cesse, pas n'est besoin de l'écraser. La phrase que « les victorieux n'atteignent le but qu'en marchant sur le corps de leurs rivaux gisants et meurtris » n'est donc qu'une phrase. Ceux qui passent au second ou au troisième rang par manque d'activité ou d'habileté, ne sont pas, par ce fait, réduits à la misère.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas d'abus dans cette concurrence et cette fièvreuse activité des industriels et des commerçants? Évidemment il y a des abus, mais ces abus sont beaucoup moins étendus et moins graves qu'on le prétend. On peut, en respectant la liberté genérale du commerce et de l'industrie, réprouver et proscrire, par des lois limitées aux abus bien définis, les différentes formes de l'usure, de l'agiotage et de la concurrence déloyale. Ces abus sont parfaitement séparables du régime économique actuel, car ils n'en constituent que des excroissances parasites. Pour avoir raison de celles-ci, il ne faut ni couper brutalement le tronc ni amputer aveuglément les branches de l'arbre : il suffit de les écheniller et de les émonder intelligemment.

Louis Blanc reproche encore à la concurrence du régime actuel de constituer « un combat dans lequel les armes sont

tionnelles : mais il sert, toutefois, à prouver, par un exemple suggestif, la fausseté de la thèse socialiste.

Un exemple bien suggestif aussi nous vient des progrès de l'industrie cotonnière en Angleterre. Au commencement du siècle, l'Angleterre possédait 8,000 fileurs et tisseurs de coton; actuellement il y en a un *demi-million*, et leur salaire moyen a *doublé*.

deux fois inégales, puisque la société ici ajoute aux inégalités de talent les inégalités de position » et il conclut que c'est là une oppression que la société devrait empêcher. Mais c'est là se tromper deux fois. Il est faux que la société doive rendre égales les chances de la concurrence sur le terrain du travail en y corrigeant les inégalités des aptitudes et des accidents, soit par un système de compression pour les uns soit par un système de compensation pour les autres. Il est faux ensuite que sous le régime actuel, c'est la société qui ajoute aux inégalités de talent celles de position : celles-ci sortent de celles-là tout naturellement par l'effet de la libre évolution d'aptitudes inégales. En respectant celle-ci, dès qu'elle ne lèse pas le droit égal d'autrui, le pouvoir social ne fait que consacrer une loi de la nature, qui est de plus, une loi de liberté personnelle et d'utilité sociale.

L'écrivain socialiste reproche en outre à la concurrence de n'être pas : « le stimulant du travail et de l'habileté, » car, dit-il, « pour vaincre son voisin, le grand procédé, c'est d'avoir plus de capitaux qu'il n'en emploie ». Ceci encore est deux fois faux. D'abord en supposant que seuls les capitaux décident de tout, il est faux de soutenir que ces capitaux dans leur source première ne proviennent généralement pas du travail, de l'habileté et de l'économie; ensuite la supposition pèche par son fond, car les capitaux par eux-mêmes ne décident pas de tout. Loin de là. Le grand point, c'est de les bien employer, ce qui ne va pas sans travail et sans intelligence. Même quand les capitaux sont insuffisants, on peut, avec du travail, de l'habileté et de l'honnêteté, en trouver à emprunter, et bien souvent, l'industriel moins riche, mais plus actif, plus habile et plus honnête, parvient ainsi à vaincre le rival plus riche, mais moins actif, moins habile ou moins honnête que lui.

Chaque année, quantité de petites entreprises s'élèvent,

tandis que de grandes entreprises sombrent ou déclinent.

Autre exagération des effets de la libre concurrence. Si vicieux est ce régime, — prétend Louis Blanc, — que grâce à lui, les progrès mêmes de l'industrie tournent contre l'intérêt social.

Suivons pas à pas l'écrivain socialiste dans sa démonstration, pour en contrôler les arguments, qu'il tire des principaux progrès de l'industrie moderne.

Le premier de ces progrès, c'est *la substitution du machinisme au travail manuel*. Bien que certaines innovations, trop brusquement introduites, aient chassé de l'atelier des multitudes de salariés et les aient parfois réduits à une grande misère, en les contraignant à offrir ailleurs leur travail au rabais, cependant ces cas sont, de fait, rares. L'assertion de L. Blanc provient d'une supposition, que nous venons de prouver fausse, à savoir que la production et la consommation seraient limitées à une quantité fixe et invariable. Ce n'est que par exception que le développement du machinisme tourne contre l'intérêt des travailleurs, en rendant leurs bras inutiles. Assez souvent l'industriel retient son personnel afin d'augmenter sa production; et les gros bénéfices, que cette augmentation entraîne, lui permettent de mieux payer la main d'œuvre, dont le machinisme ne saurait se passer. La hausse des salaires jointe à l'augmentation incessante des ouvriers de la grande industrie et l'infériorité des salaires dans l'industrie sans machines réfutent suffisamment l'objection tirée de ce premier progrès telle que la formule L. Blanc. Mais nous retrouverons cette objection reproduite avec plus de force et de plus larges développements dans le système de Karl Marx. Nous répondrons alors à cette nouvelle forme de l'argument.

L'objection tirée du second progrès, *la division de plus en*

plus grande du travail est partiellement vraie. Dans un certain nombre d'industries, cette extrême division réduit les ouvriers à un travail d'une uniformité désespérante et presque abrutissante. Mais toujours et partout il y a eu de pareils travaux et la différence entre le passé et le présent n'est pas aussi violente qu'on le prétend. Quoi de plus uniforme et de plus abrutissant que le travail du copiste, du typographe, du houilleur, du briquetier et de nombre de manœuvres ? Le meilleur remède à l'uniformité de ce travail est la réduction des heures passées à l'usine : l'ouvrier pourrait ainsi se réserver chaque jour quelques heures et les consacrer, près de sa femme et de ses enfants, à des occupations d'un genre plus varié. Or on peut prouver facilement que les progrès du machinisme amènent déjà et amèneront de plus en plus cette réduction, sans préjudice pour le salaire de l'ouvrier. Nous le prouverons en son lieu et place pour l'Angleterre.

Le troisième progrès consiste *dans la disparition graduelle des barrières commerciales et le développement du libre échange*. L. Blanc exagère fortement le nombre et la gravité des crises qui en résultent. La question a été très superficiellement traitée par lui. Contentons-nous de dire que tout changement dans les traités de commerce détermine sur quelques points une rupture d'équilibre économique. C'est aux gouvernements qui négocient les traités de commerce, à éviter ces ruptures d'équilibre, à ne pas favoriser une branche d'industrie ou une classe d'industriels au détriment d'une autre et surtout à empêcher les spéculations, qui provoqueraient un sensible abaissement des salaires. Si les gouvernements actuels ne réussissent qu'imparfaitent dans cette tâche, croit-on que les gouvernements socialistes réussiraient mieux? Sous le régime du socialisme, il faudrait également entre les différents États des traités de commerce : même ceux-ci

seraient incomparablement plus complexes et les crises nationales ou les conflits internationaux qui en résulteraient nous semblent beaucoup plus redoutables. Mais à plus tard l'examen de ce grave problème, dont la solution se retourne contre la théorie socialiste.

L'objection tirée du quatrième progrès se résout facilement. On nous dit que *l'extension du marché dans les pays inconnus en multiplie les péripéties et les catastrophes.* Nous répondrons que, grâce au progrès des relations internationales, les pays étrangers nous sont de mieux en mieux connus. Un industriel sage et prévoyant peut se procurer actuellement plus de renseignements et s'assurer plus de garanties en traitant avec l'Inde ou l'Australie que jadis en traitant avec les pays de l'Europe.

Quant à la cupidité aveugle et imprévoyante, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même, si elle trouve la ruine dans les affaires où elle se lance à l'aventure. Sous ce rapport, certains désastres financiers, comme ceux du Panama et des Argentins, sont de salutaires avertissements et d'éloquents appels à la prudence pour tous.

N'oublions pas au reste que l'entreprise du Panama, qui a écumé la petite épargne de la France, a eu pour elle toutes les faveurs des pouvoirs publics. Si ceux-ci s'étaient abstenus, les petites gens eussent hésité à mettre leurs économies dans une entreprise aussi hasardeuse.

Enfin, la dernière objection qui concerne *l'extension du crédit* se lie à la précédente, mais elle est plus grave. La solidarité commerciale et industrielle des différents pays du monde a les contre-coups les plus lointains. Elle est cause, par exemple, qu'un engagement frauduleux contracté en Amérique provoque une faillite en Angleterre et que celle-ci à son tour entraîne la ruine d'un atelier en France. Or, Louis Blanc nous dit qu'un système sagement

organisé d'association arrêterait l'influence de pareils désastres.

Nous convenons volontiers qu'il y a de ce côté de sages remèdes à appliquer et nous sommes loin de repousser à cet égard les interventions du pouvoir. Celui-ci a le devoir de faire la chasse à la fraude d'où qu'elle vienne, et de protéger les citoyens, soit au dedans soit au dehors du pays, contre les coups et les contre-coups des spéculations malhonnêtes. Mais ce devoir demande à être rempli avec autant de discernement que de vigilance, avec autant de prudence que de fermeté. Le pouvoir ne peut procéder en cette matière ni par des proscriptions en masse ni par des réglementations arbitraires : il doit étudier, une à une, toutes les formes des opérations industrielles et commerciales, pour ne frapper que les opérations vraiment frauduleuses ou trop périlleuses, en sauvegardant les droits et les initiatives fécondes de la saine liberté.

Qu'il remplisse donc cette mission, nous n'y contredirons pas, mais qu'il le fasse avec autant de sagesse que d'énergie, et par-dessus tout, qu'il s'abstienne de couvrir de son patronage fascinateur des entreprises mal conçues ou mal conduites, comme l'entreprise du Panama. Si les partisans de l'État-providence méditaient bien la leçon qui se dégage de pareilles catastrophes, ils en concluraient que dans cet immense développement du crédit et ce gigantesque engrenage des affaires, les abus de l'initiative privée et de la liberté sont souvent bien moins redoutables que les abus du favoritisme d'État et les imprudentes interventions de l'autorité.

Voilà remises au point les principales exagérations de Louis Blanc et de l'école socialiste.

2. Erreur de principe : Droit au travail.

A côté des grandes exagérations dans l'ordre des faits que renferme le réquisitoire de Louis Blanc, se trouve une erreur

fondamentale, qui constitue la caractéristique de sa théorie. Louis Blanc fausse les droits de l'ouvrier et la mission du pouvoir social sur le champ du travail humain. Son principe du *droit au travail*, tel qu'il le formule, est un faux principe.

Replaçons-nous devant l'argument du théoricien socialiste.

Du droit à la vie, il déduit le droit au travail, comme étant l'indispensable moyen de pourvoir à l'entretien de la vie. Or, non seulement les hommes ont le droit de vivre, mais celui de vivre convenablement. Ils ont donc droit à un travail digne, stable et bien rémunéré. Ce droit est par là même un droit strict et personnel.

De sa nature, ce droit vaut le droit de propriété, outre qu'il l'emporte par l'étendue de ses applications, car il s'étend à tous les hommes sans exception. L'État ne peut donc le sacrifier au droit de propriété en cas de conflit entre les deux droits. Or, ce conflit existe. L'immense majorité du peuple travailleur est opprimée par la minorité des capitalistes, et la cupidité naturelle de ceux-ci produira toujours le même effet d'oppression. Aussi n'y a-t-il pour l'État qu'un moyen de concilier ces deux droits : c'est de n'accorder aux citoyens que les biens de consommation et de se réserver les biens de production. L'État pourra ainsi distribuer à tous ce travail convenable, auquel tous ont un égal droit.

Voilà dans son rigoureux enchaînement la démonstration fondamentale de Louis Blanc.

Comment la réfuter ?

Esquissons tout d'abord une réfutation indirecte. On pourrait prouver que cette mission de l'État collectiviste se heurte à des impossibilités pratiques, ou, si elle les surmonte, qu'elle entraînerait des maux et des abus incomparablement plus grands que les maux et les abus actuels. Or, cette mission de l'État, d'après les déclarations explicites et tout le raisonnement de Louis Blanc, est une conséquence logique de ce

prétendu droit des travailleurs. Donc le vice, qui l'atteint, nous manifesterait la fausseté du principe dont elle émane, car, en bonne logique, le vice d'une conséquence accuse le vice du principe, comme un effet mauvais manifeste une mauvaise cause.

Nous présenterons au douzième chapitre cette réfutation indirecte, dans son irrésistible évidence, lorsque nous discuterons à fond la théorie collectiviste, considérée sur le champ de ses applications.

Ici, nous réfuterons ce principe directement en lui-même. Nous en mettrons à nu le vice caché sous une logique spécieuse.

Demandons-nous donc si le travail humain est l'objet d'un pareil droit, et si tout homme a le droit strict et rigoureux d'exiger du pouvoir social un travail digne, assuré et suffisamment rémunéré.

Comment hésiter à répondre non, quand Lamartine, un des auteurs de la révolution démocratique de 1848, osait dire au peuple de Paris, dans un superbe mouvement d'éloquence virile et patriotique, qu'« il se laisserait attacher à la bouche d'un canon, plutôt que de reconnaître le droit au travail »?

On ne saurait, comme le veut Louis Blanc, déduire un pareil droit du droit strict et absolu à la vie que possède tout homme par le fait même de sa naissance. De ce droit on ne peut déduire que le droit strict et absolu à l'assistance en cas de misère extrême.

Mais, s'écriera-t-on, admettre le droit à l'assistance et nier le droit au travail, c'est reconnaître à l'homme le droit de vivre improductivement, quand on ne lui reconnaît pas le droit de vivre productivement. C'est consacrer son existence comme charge, quand on refuse de la consacrer comme fonction utile. Quoi de plus absurde?

L'objection est à côté de la thèse. Qu'on nous comprenne bien : Le droit strict et absolu à la vie fonde le droit strict et absolu à l'assistance en cas de vraie nécessité; mais l'usage bon, stérile ou mauvais de la vie concerne un autre ordre de droits et de devoirs : ceux-ci sont régis par un principe tout différent, à savoir la destinée providentielle de la vie humaine entraînant pour chacun la liberté et la responsabilité de ses actes personnels.

L'école socialiste, en dissertant sur le droit au travail, s'enferme dans une conception matérialiste du travail humain et de la vie humaine, dont elle ne saurait tirer un argument valable.

Enfermons-nous un moment dans cette conception, pour mieux montrer l'illogisme de son argument.

Quand on considère le travail humain simplement comme *un moyen matériel* d'entretenir la vie, il est évident que l'État n'est tenu de procurer directement à chacun ce moyen, que s'il est indispensable. Donc, si l'État abandonne à chacun, sous une protection générale et égale pour tous, le soin de chercher un travail conforme à ses goûts et à ses aptitudes, en se contentant de procurer simplement des subsistances à ceux qui sont réduits à l'extrême besoin, il protège suffisamment le droit strict et absolu que chacun a de vivre.

Il convient toutefois que l'État pousse plus loin sa mission et qu'il veille à ce qu'il y ait au sein de la société assez de travail pour occuper tous les bras. Mais l'accomplissement d'une pareille mission ne saurait légitimer la main-mise de l'État sur les instruments du travail qui sont devenus la propriété des particuliers. Cette mission, en effet, de l'État n'est qu'une mission de convenance, elle ne crée pas un droit strict et absolu comme est le droit de propriété. L'État, en remplissant sa mission de protection spéciale vis-à-vis des nouveaux venus, doit se plier aux exigences des ayant-droits

sur le sol et les instruments du travail, pour faciliter aux premiers l'acquisition d'un droit analogue. Agir autrement, ce serait prendre mon droit pour en faire le droit d'un autre. Mais l'autorité manque à l'État pour faire cette translation de droits, puisque cette autorité tire tout juste toute sa force de la mission générale qu'elle a de protéger les droits de tous.

Le droit au travail, entendu au sens du principe socialiste, donnerait aux incapables et même aux indignes une action contre la société toute entière, avec charge d'exproprier à leur profit les travailleurs honnêtes, intelligents et économes, qui ont su épargner et faire fructifier les produits de leur travail. Est-ce raisonnable?

Mais, réplique l'école socialiste, quand, par l'effet même du régime social, la richesse de l'un empêche la richesse de l'autre, le pouvoir social ne peut-il intervenir pour lever cet obstacle et permettre à tous de participer à la richesse et à la prospérité publiques?

Nous voici devant la forme la plus spécieuse du principe socialiste. La condition, parfois si déplorable, du travailleur indigent au sein d'une société riche et prospère, a inspiré à Louis Blanc sa théorie du droit au travail, pour arriver à une répartition moins inégale de la richesse publique.

Eh bien, quelque déplorable que puisse nous paraître cette situation, nous ne pouvons déserter le terrain du droit. Aussi répondons-nous comme suit à l'objection précédente.

Un homme, par le fait qu'il naît au sein d'une société civilisée et prospère, n'apporte avec lui en naissant aucun droit *absolu,* différent de ceux de l'homme qui naît au sein d'une société pauvre et barbare. Le fait de sa naissance dans un milieu riche et civilisé, ne lui assure en plus qu'un droit *conditionnel,* c'est-à-dire le droit de profiter des avantages de la civilisation et de la prospérité générale, en s'y adaptant et en y apportant un concours vraiment utile.

Cette adaptation de l'enfant au milieu social ne doit pas se faire directement par l'État, mais par le père de famille. L'État ne saurait avoir ici qu'une mission indirecte et générale pour protéger et aider la mission du père de famille.

C'est au père de famille, le premier intéressé, qu'il revient d'apprendre à son enfant à travailler ; c'est sa mission propre de stimuler et de diriger la robuste évolution des aptitudes naturelles de ses enfants, de les plier à la virile discipline du travail, et de les aider à choisir une carrière conforme à leurs facultés et utile au bien général.

Non, le citoyen n'a pas à attendre que l'État lui assigne sa part de travail. Il doit lui-même la chercher et s'y préparer. Cette recherche et cette préparation éveillent son initiative, stimulent ses libres aptitudes, exercent sa responsabilité et constituent pour lui la première forme et la première phase de la loi du travail.

L'État n'a donc pas le droit de s'approprier les instruments du travail, parce qu'il n'a pas la mission de les distribuer entre les citoyens. Il suffit que, par des mesures générales, il protège et aide les citoyens dans la recherche et l'exercice d'un travail convenable.

Sans violer le droit de propriété, l'État doit en corriger les abus et empêcher que l'usage irrationnel de ce droit ne devienne un obstacle au bien commun de la société ou un instrument d'oppression contre le citoyen indigent. Le propriétaire ne peut tirer de son droit sur le sol et les instruments du travail un droit sur la personne des travailleurs.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les limites juridiques, les obligations sociales et la loi chrétienne du droit de propriété. Notre avant-dernier chapitre sera consacré à cet objet.

Nous n'avons voulu ici que réfuter l'argumentation sur laquelle Louis Blanc a fondé le droit au travail.

Nous avons toutefois laissé de côté un argument spécial que

l'écrivain socialiste a invoqué en faveur de sa thèse en prétendant que toute propriété qui ne vient pas du travail est sans fondement, c'est-à-dire *illégitime* et que tout travail qui ne conduit pas à la propriété est sans dédommagement, c'est-à-dire *oppressif*. Mais cet argument se rattache plutôt à la théorie du « droit du travail », c'est-à-dire du droit issu du travail, que nous allons aborder dans le chapitre suivant, consacré à Karl Marx. Aussi nous contenterons-nous ici de nier la double assertion de Louis Blanc. La première assertion ne saurait se concilier avec le droit du premier occupant effectif ni avec le droit de l'héritier, et la seconde est en désaccord avec la réalité des choses et les effets si naturellement divers et variables du travail humain. Si tout travail doit conduire à la propriété, il faut supprimer tous les accidents naturels, à commencer par la mort, et, si toute propriété, acquise sans travail personnel, est illégitime, vous supprimerez le plus noble stimulant du travail et de l'épargne, celui de la charité. Personne ne pourra plus donner, si personne ne peut plus recevoir.

Faut-il dire, en finissant cet article, qu'en niant le droit strict et absolu au travail, entendu au sens d'un droit positif, nous sommes loin de le nier au sens d'un droit négatif? Ce sens est tout différent et ce n'est pas nous, mais plutôt le parti socialiste qui est exposé à le violer. Entendu au sens négatif, le droit au travail, c'est le droit pour le travailleur de n'être entravé par personne dans son légitime travail. Personne ne peut empêcher de travailler qui veut travailler, comme personne ne peut enlever au travailleur la matière ou les instruments de travail dont il a la légitime propriété ou le légitime usage (1).

(1) Consignons ici un fait historique intéressant. Le 3 juin 1894, le peuple suisse a été appelé à voter sur la proposition du droit au travail,

3. Les lacunes de l'école socialiste ou les vrais remèdes à la crise sociale.

Le troisième vice de la théorie de L. Blanc, c'est qu'elle méconnaît les ressources et les remèdes que le régime actuel possède ou peut employer pour corriger ses maux, sans faire aucun emprunt à l'école socialiste.

Énumérons ces remèdes; nous en ferons avec ordre un examen rapide, mais suffisant pour en saisir toute l'efficacité.

Ces remèdes sont : 1° *L'harmonie providentielle des inté-*

émanant de l'initiative socialiste. Cette proposition, bien que dépouillée de son caractère socialiste radical, a été repoussée par 267,000 voix contre 60,000.

Voici le texte soumis au referendum :

Le droit à un travail suffisamment rétribué est reconnu à chaque citoyen suisse. La législation fédérale, celle des cantons et des communes, doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles.

En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

a) Par des précautions susceptibles de rendre le travail plus abondant, notamment en réduisant les heures de travail dans le plus de branches d'industrie possibles.

b) En établissant des institutions destinées à procurer gratis du travail à ceux qui en auront besoin, telles que les bourses du travail, placées directement dans les mains des ouvriers.

c) En protégeant légalement l'ouvrier contre les renvois injustifiés.

d) En assurant d'une façon suffisante les travailleurs contre les suites du manque de travail, soit par une assurance publique, soit en assurant les ouvriers à des institutions privées, à l'aide des moyens publics.

e) En protégeant pratiquement le droit d'association, en faisant en sorte que la formation d'associations ayant pour but de défendre les intérêts ouvriers contre les employeurs ne soit jamais empêchée, de même que les adhésions à ces associations.

f) Établissement d'une juridiction officielle des ouvriers vis-à-vis de leurs employeurs, et pour l'organisation démocratique du travail dans les fabriques et ateliers, notamment dans ceux de l'État et des communes.

rêts et des besoins humains ; — 2° *Le progrès du machinisme et l'extension continue de la consommation et de la production ;* — 3° *L'intervention prudente des lois pour réprimer peu à peu tous les abus de la concurrence ;* — 4° *Les unions professionnelles et les conseils de conciliation et d'arbitrage ;* — 5° *Les traditions du bon patronat et les différentes œuvres d'amélioration sociale ;* — 6° *La restauration des croyances et des mœurs chrétiennes.*

Mais tous ces remèdes peuvent et doivent agir simultanément : ils s'appellent l'un l'autre. Le dernier surtout doit pénétrer tous les autres de sa salutaire et indispensable efficacité.

Nous allons exposer ces remèdes et ces moyens d'action avec les plus de méthode et de clarté possible.

Cette partie de notre réfutation se transformera ainsi d'elle-même en apologie du régime critiqué par l'école socialiste. Nous dresserons ainsi, au milieu des ruines du système socialiste, les fondements sur lesquels reposeront les thèses qu'exposera notre troisième section.

1. *L'harmonie providentielle des intérêts et des besoins humains.*

Commençons par bien préciser le sens de notre formule.

Nous ne disons pas « harmonie naturelle », avec l'école naturaliste, qui croit que la nature toute seule produit entre les intérêts, les besoins et les passions de l'homme une parfaite harmonie. C'est là de l'optimisme outré et contre nature. Est bien naïf qui ne croit qu'aux vertus, ou qui se persuade que, dans les luttes de la liberté totale, les vertus triompheront *naturellement* des vices.

D'autre part, nous avons à combattre le pessimisme comme l'optimisme : on peut abuser de l'un et de l'autre, et cela aussi

bien en faveur du socialisme qu'en faveur du libéralisme économique. Les socialistes sont tour à tour optimistes ou pessimistes, selon qu'ils considèrent l'homme sous leur régime ou sous le régime capitaliste.

Tous les sociologues, qui ne s'élèvent pas à la notion de la providence divine, pour bien juger l'état et les conditions de la nature humaine, sont impuissants à bien résoudre la question sociale : ils ne font que l'effleurer ou l'agiter.

Qu'on nous permette donc de nous élever très haut. Une question théologique de premier ordre est engagée dans la question sociale. Sans résoudre la première, on ne résoudra jamais la seconde.

Nous avons à rapprocher de la question sociale la notion du *péché originel* et la notion de la *providence divine*, pour écarter les théories sociales incomplètes ou fausses.

Que le lecteur se rassure. Nous ne tirerons de ces deux notions que les principes indispensables à notre sujet, et, sans réclamer de lui un acte de foi aveugle, nous espérons lui faire comprendre et reconnaître l'aspect social de ces deux dogmes chrétiens.

Et d'abord quel est l'aspect social sous lequel s'offre le dogme du *péché originel?*

Écartons ici les explications par trop pessimistes de l'école protestante et janséniste et de quelques sociologues catholiques, qui s'inspirent d'une théorie de ce dogme, apparentée aux théories justement condamnées par l'Église catholique.

Le péché originel doit être conçu comme un état de disgrâce et de privation, limité aux biens et aux ressources que Dieu avait *gratuitement* ajoutés à la nature humaine. C'est ce qui résulte des condamnations multiples prononcées contre la doctrine de Baïus et de Jansénius. Conséquemment, — ce qui se déduit des condamnations qui ont frappé la doctrine

plus modérée de Quesnel, — Dieu, sans manquer à l'ordre de sa justice, de sa sagesse et de sa bonté, pouvait créer à l'origine la nature humaine telle que l'a faite le péché d'origine : la mesure de la chute et des privations causées par celui-ci, correspond à la mesure de l'élévation et des privilèges, qui furent à l'origine, l'effet d'une libre et toute gratuite ordonnance de Dieu.

Le péché originel n'a donc mis, ni dans l'homme ni dans la nature, aucun principe mauvais, aucun vice positif. « Tout ce que Dieu a fait, dit l'auteur de la Sagesse, dans un texte souvent mal traduit et encore plus mal interprété, Dieu l'a fait pour vivre et demeurer, et il n'y a pas dans les êtres vivants de principe pernicieux et pas de règne des enfers sur la terre (1). »

Les textes suivants de ce beau passage nous montrent le mal sortant, non de la nature, mais des abus réfléchis et libres de la volonté humaine.

Le péché originel ne saurait donc se déduire des effets qu'il aurait produits dans la nature, puisque Dieu pouvait créer celle-ci, telle que de fait elle existe. Il ne nous est connu que par la révélation. Aussi toutes les expressions si fortes de la théologie catholique sur les désordres, les défaillances et les ruines de la nature humaine, produits par le péché originel, doivent être prises dans un sens relatif, ou si l'on veut comme des termes théologiques, et non comme des termes philosophiques. Il n'y a désordre, défaillance et ruines dans la nature humaine que pour le théologien, qui compare notre nature actuelle à ce qu'elle aurait dû être dans le plan gratuit et surnaturel de Dieu; il n'y en a pas pour le philosophe, qui considère l'homme dans son essence et dans l'hypothèse d'une destinée naturelle (2).

(1) *Sagesse I*, 14-15.

(2) La célèbre question, si la nature déchue est, au point de vue des forces naturelles, requises pour accomplir des actes d'honnêté naturelle,

En outre, n'oublions pas que cette nature humaine, que d'aucuns dépriment trop comme d'autres l'exaltent trop, se trouve dans les pays chrétiens de loin au-dessus de son état naturel. La révélation chrétienne, l'action persévérante de l'Église catholique au sein des peuples modernes, et la grâce divine y ont ajouté des lumières et des ressources incomparables. Prenons donc garde, en calomniant la nature humaine telle qu'elle est et telle que le christianisme l'a faite, de calomnier à la fois l'auteur de cette nature et du christianisme.

La raison et la foi s'accordent donc pour attester que l'homme n'est, par nature, ni un être mauvais ni un être pleinement bon et parfait. C'est un être imparfait, mais perfectible; faible, mais capable d'efforts généreux; sensible, mais doué de raison ; entraîné par ses sens vers les biens sensibles, mais stimulé par sa raison à s'élever au-dessus de ces biens sensibles et à les subordonner à des biens et à une fin supérieurs ; porté à chercher en tout son bonheur, mais sachant que ce bonheur dure plus et mieux dans la vertu que dans le vice; sollicité enfin par ses instincts à rapporter toutes ses

plus faible que ne le serait la nature « créée par Dieu pour une fin et dans une condition naturelle » est résolue dans un sens négatif par les plus grands théologiens, d'abord les anciens thomistes, ensuite Duns Scot, Gabriel, Durand, Richard, le cardinal Cajetan, Dom. Soto, Medina, Valentia, le cardinal Bellarmin, Vega, Suarès et Vasquez, Ripalda et le cardinal Tolet. On peut interpréter dans le même sens négatif la doctine de Pierre Lombard, d'Alexandre de Halès et de saint Thomas, bien que ces trois derniers n'aient pas traité cette question d'une manière directe et formelle. Dans le sens opposé, on peut citer les théologiens de Salamanque, les Augustiniens et quelques autres théologiens de second ordre.

Cette question a surtout été bien traitée par Ripalda *De ente supernaturali*, Disp. 114, et par Suarès, Proleg. de Gratia IV. cap. 3-8.

Nous indiquons toutes ces autorités, d'après notre cours de théologie autographié, — où nous démontrons longuement cette thèse, — à raison de son importance capitale.

actions à lui, mais déterminé, sous les lumières de sa conscience et les impulsions de la grâce, à les élever par la religion jusqu'à Dieu et à les étendre, par la justice et la charité, jusqu'au prochain. Tel est l'homme, tel que l'ont fait à la fois la nature et la grâce, le péché d'origine propagé en tous et la rédemption offerte à tous.

Dans l'étude des hommes, sur tous les champs et dans les milieux les plus variés où se déploie leur activité si inégale, n'oublions jamais ce portrait de l'homme. Nous serons ainsi mieux en état de juger la part à faire au bien et au mal, et la meilleure manière de concilier, dans l'ordre privé ou public, les freins du mal et les stimulants du bien.

Rapprochons maintenant de ce dogme éclairé de sa vraie lumière, le dogme de *la providence divine* dans l'ordre des intérêts et des besoins terrestres de l'humanité.

Soyons d'abord intimement convaincus que Dieu n'a pas abandonné cet ordre au hasard, et qu'il ne l'a pas réglé, sans le subordonner aux destinées surnaturelles de toute l'humanité.

Dieu a donc fait des besoins et des intérêts terrestres de l'homme le stimulant du travail et des vertus qui le perfectionnent moralement ; l'instrument ensuite de la sociabilité qui doit unir tous les hommes pour leur bien commun, dans les liens de la justice et de la charité ; l'auxiliaire enfin de sa religion, dont il a dû vouloir rendre l'influence décisive sur tous les progrès de la civilisation.

Nous sommes sûrs, par la vraie notion de la providence divine, que tels ont dû être le dessein et l'ordre de cette providence ; et nous voyons ce dessein et cet ordre parfaitement manifestés dans l'histoire de la civilisation.

Non, il n'y a pas d'incohérence entre les besoins et les intérêts divers des hommes ; mais ils ne se suffisent pas pour se concilier toujours dans une harmonie parfaite.

La providence divine a donc réglé nos activités libres, nos intérêts et nos besoins, d'après un plan d'ensemble en vue de la marche régulière des sociétés humaines et aux fins de nous conduire plus parfaitement et plus efficacement vers nos destinées éternelles.

A cet effet, pourquoi Dieu aurait-il fait de nos intelligences et de nos volontés, de nos aptitudes et de nos besoins, un ensemble incohérent d'activités disparates, qui d'elles-mêmes tendraient à la guerre ou à la séparation ?

« Nous croyons, au contraire, — avons-nous écrit dans un autre ouvrage, — que Dieu a coordonné entre elles nos libertés d'une manière générale par la loi secrète, mais réelle, de leurs instincts, de leurs intérêts, de leurs responsabilités et de leurs devoirs ; il les a faites pour être régies bien plus par la loi intime qu'il a gravée dans les consciences et par la loi externe d'ordre spirituel, dont il a confié la garde et l'interprétation fidèle à son Église, que par ces lois civiles auxquelles commande le sabre et qui suivent toutes les variations de la politique » (1).

(1) *Méthode des sciences sociales*, mémoire du troisième congrès scientifique des catholiques, section IV, page 69.

Qu'il me soit permis d'extraire de mon mémoire une citation qui complète celle de mon texte :

« Je n'ai pas à approfondir ici le problème délicat qui concerne les interventions légitimes de la loi civile, venant compléter, et parfois suppléer les stimulants et les freins spirituels que Dieu a placés, à côté de nos libertés, pour en diriger l'évolution selon ses lois providentielles. Je veux seulement faire comprendre la nécessité, pour résoudre ce problème, de bien étudier au préalable la nature intime de ces libertés, que Dieu a faites avant tout pour qu'elles s'éclairent, se concertent et contractent entre elles, sous les inspirations de leurs légitimes intérêts et les lumières de sa loi de justice et d'amour. Sans doute, la liberté humaine est sujette à défaillir, même à défaillir souvent et gravement : elle est donc une source permanente d'abus et de vices accidentels Aussi faut-il des lois prohibi-

Nous sommes intimement convaincus de la vérité de cette harmonie providentielle, mise par Dieu entre nos intérêts et nos besoins terrestres, pour les fins d'ordre moral, social et religieux, que nous avons définies.

Nous ne pouvons donc souscrire complètement au livre, si savant toutefois et, en partie, si bien raisonné de Frédéric Bastiat sur « Les harmonies économiques » ni à l'opuscule tout récent de M. Yves Guyot : « La morale de la concurrence », bien qu'il s'y trouve une foule d'observations et d'aperçus très justes, mais qui appellent des correctifs et des complé-

tives contre tous les abus bien définis et bien constatés. Mais là ne gît pas la grande difficulté du problème à résoudre. Ce problème concerne la nature et l'évolution des libertés humaines sur le terrain social et économique, hors des cas d'abus proprement dits. Le sociologue, qui y exagère le rôle du hasard, exagère le rôle de la réglementation officielle pour corriger cette part trop grande du hasard ...

« Si liberté était hasard, comment se fait-il que, sans réglementation officielle, il règne en général une si grande harmonie entre l'infinie variété de nos besoins et l'infinie variété des produits du travail ? Comment, à la variété si grande des fonctions et des carrières, répond généralement en nombre suffisant la variété des aptitudes et des libres vocations ? Comment expliquer, par exemple, sans l'intervention invisible des lois providentielles, qui règlent les libres activités des hommes et des peuples, que, telle année, tous les jeunes gens qui achèvent leurs humanités, ne concentrent pas leur choix sur deux ou trois carrières, par exemple celles d'avocat, de notaire, d'ingénieur, sans que personne veuille devenir prêtre ou médecin ? Comment enfin expliquer, sinon par un effet de cette coordination spontanée que Dieu a établie entre les hommes, que les peuples se soient fait ces habitudes, ces mœurs, ces langues et ces littératures qui les caractérisent ? Comment toutes ces différences individuelles et ces activités, qui semblent s'agiter au sein d'un peuple sans plan préconçu, n'y ont-elles pas empêché cette admirable communauté des mêmes mœurs et d'une même langue, qui offre un caractère d'unité si tranché ? Voilà des faits que le sociologue ne saurait assez observer, méditer, analyser, quand il veut expliquer la nature et les effets de la liberté humaine dans l'ordre économique et social. »

ments. Le point de vue de ces deux célèbres écrivains est trop naturaliste.

Mettons toutefois en lumière quelques-uns de ces aperçus, qui nous montrent, non l'harmonie naturelle et absolue de nos intérêts et de nos besoins, mais leur harmonie providentielle, harmonie qui est, par conséquent, en rapport avec l'éducation morale des peuples producteurs.

Voici tout d'abord le capital et le travail, le patron et l'ouvrier, que les socialistes veulent faire passer pour des ennemis-nés.

Comme le proclame avec raison Léon XIII, il ne règne pas d'antagonisme essentiel entre eux. Au contraire, leurs intérêts mutuels, bien entendus, se concilient facilement.

Le patron a tout intérêt à être aidé dans son entreprise par une main-d'œuvre intelligente, active, honnête et dévouée. Or, il sait qu'il ne se l'assurera que, moyennant un bon salaire et des procédés de confiance et de bienveillance, qui vont au-delà de la stricte justice et de la simple honnêteté. Tout ce qu'il perdra sur les salaires et les subventions patronales sera amplement compensé par la quantité et la qualité du travail de ses ouvriers. S'il a en même temps foi dans la Providence, il saura que, règle générale, l'honnêteté assure mieux que la malhonnêteté, le succès des entreprises humaines. Tout ce qu'on allègue en sens contraire ne saurait constituer que des exceptions, qui ne comptent pas.

De son côté, l'ouvrier a tout intérêt à voir prospérer les affaires et la fortune de son patron. Le bon salaire qu'il en réclame, pour durer et même s'améliorer, doit se concilier avec le bénéfice raisonnable de son patron. Plus ce bénéfice augmente et plus s'étendent la clientèle et les affaires, plus il se sent lui-même rassuré contre toute crainte de chômage ou

de diminution de salaire. La richesse du patron, de sa nature, garantit l'aisance de l'ouvrier.

La classe ouvrière d'une région déterminée a intérêt à ce que les capitaux y abondent. L'abondance des capitaux multiplie les entreprises, crée plus de travail pour les ouvriers, élève la valeur de leurs services et fait hausser leurs salaires. Aussi est-ce dans la haute industrie et dans les pays les plus riches, comme les États-Unis et l'Angleterre, que les ouvriers trouvent le plus de travail et gagnent le plus d'argent.

Harmonie providentielle aussi entre l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs. L'intérêt des producteurs est évidemment d'avoir une clientèle étendue et sûre. Cet intérêt les portera généralement à ne livrer que des produits de bonne qualité, de réelle utilité et à bon marché. Cette condition s'imposera d'autant plus que la concurrence est plus vive. Celle-ci donc ne fera que favoriser l'intérêt des consommateurs.

Mais cette concurrence ne tourne-t-elle pas, de sa nature, contre les ouvriers en portant les producteurs, pour vendre meilleur marché, à abaisser au minimum les salaires de leurs ouvriers ?

Nous répondons que cela n'arrivera que par abus accidentel. La lutte par la perfection de la main d'œuvre, qui ne s'obtient pas sans hauts salaires, garantit mieux la victoire que la lutte par l'abaissement des salaires, provoquant une main d'œuvre plus imparfaite.

Il est faux de dire que la liberté commerciale entre les peuples assure la prépondérance industrielle de ceux où les salaires sont les plus bas.

« C'est une vérité éclatante, observe M. Paul Leroy-Beaulieu, que, lorsqu'un pays l'emporte sur un autre pour une branche d'industrie, les salaires sont, dans ce pays et pour cette branche d'industrie, beaucoup plus élevés que pour la

même spécialité dans les autres contrées. Ainsi, l'Angleterre garde une supériorité incontestable pour les cotonnades, pour les fers, pour la production de la houille, pour la marine marchande ; l'Amérique pour la production du blé, la France pour le vin et pour les articles de luxe. Or dans aucun pays, les fileurs et fileuses de coton, les ouvriers métallurgistes, les houilleurs et les matelots ne gagnent autant qu'en Angleterre, les cultivateurs autant qu'en Amérique, les vignerons autant qu'en France et les ouvriers d'articles de luxe autant qu'à Paris.

» La supériorité dans une branche d'industrie tient donc généralement aux avantages soit naturels soit acquis de certaines régions et de certains peuples pour cette branche. Cette supériorité augmentant la demande des produits, permet de mieux payer les producteurs, soit patrons, soit ouvriers, et cette élévation du bénéfice stimule à son tour ces producteurs à se perfectionner dans cette branche (1). »

Autre harmonie providentielle : l'harmonie dans la richesse des peuples.

La Providence n'a pas voulu non plus d'antagonisme essentiel entre les richesses des peuples : elle n'a pas voulu faire de la pauvreté des uns la condition naturelle de la richesse des autres. Au contraire, nous avons intérêt à voir croître la richesse des peuples voisins avec lesquels nous échangeons nos produits. En veut-on un exemple frappant ? Considérons notre commerce extérieur, en choisissant une année moyenne de la dernière décade, p. e. 1888. Avec quels peuples avons-nous gagné le plus d'argent ? avec nos quatre voisins si riches, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande. Nous avons vendu à la France, au plus grand profit de nos producteurs,

(1) *Voir* P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, 3me édition, 1888, Chapitre Ier, introduction, pages 12-13. Cf. plus loin page 231 et suiv., quelques autres exemples décisifs.

pour 342 millions de fr., à l'Allemagne pour 212 m., à l'Angleterre pour 256 m., et à la Hollande pour 172 m., en leur achetant respectivement, au plus grand profit de nos consommateurs, pour 289 m., 179 m., 182 m. et 216 m. C'est là plus de la moitié de notre commerce extérieur. Nous avons au contraire vendu fort peu aux pays plus pauvres, comme la Russie, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie. Hors de l'Europe, c'est aux États-Unis que nous avons vendu le plus, pour 52 millions, et nous leurs avons acheté pour 119 millions.

Ajoutons que, plus la richesse est étendue en surface dans les pays en relations d'affaires, plus on peut y trouver une clientèle avantageuse pour ses produits bien fabriqués.

C'est donc pour nous un avantage d'être entouré de voisins riches.

Qu'on suppose les peuples voisins de la Belgique pauvres comme le peuple congolais ou seulement comme le peuple espagnol ou sicilien : pourrions-nous leur vendre les produits de notre travail à des prix rémunérateurs ?

Bornons-nous à ces exemples d'harmonie providentielle entre les intérêts et les besoins humains. Nous en rencontrerons encore d'autres, en réfutant les objections de K. Marx.

Mais ajoutons aussitôt que cette harmonie est loin d'être parfaite et dégagée d'obstacles. Dieu y a laissé certains obstacles accidentels pour nous discipliner à l'effort et à la patience. Nos vices surtout y introduisent de graves perturbations.

Cette sanction des vices, par ses conséquences funestes dans l'ordre économique, est salutaire à l'humanité. Elle lui montre l'indispensable nécessité, au point de vue même du progrès matériel, de la morale et de la religion.

C'est pour ce motif que Dieu fait sortir du mal les malheurs qui nous le font éviter. C'est bien en vertu d'une harmonie providentielle que le désordre moral produit ce désordre matériel. Nous aurons soin, avant de terminer ce

chapitre, de déduire de cette loi les enseignements, qu'elle renferme, contre les théories matérialistes de l'école socialiste.

A la lumière de cette puissante doctrine sur les harmonies établies par la Providence entre les intérêts et les besoins humains, et si profondément méconnus par les socialistes, considérons le second remède que possèdent nos sociétés contemporaines pour améliorer leur sort.

2. Ce second remède, c'est le ***progrès du machinisme et l'extension continue de la consommation et de la production.***

En vain, l'école socialiste essaie-t-elle d'interpréter ce progrès contre nous : nous le revendiquons comme un utile auxiliaire.

Au lieu d'un fléau, nous y découvrons un remède. Ce n'est évidemment pas un remède qui se suffit, comme aucun remède matériel. Il en est du machinisme comme du feu. Le feu contenu dans son foyer est le plus utile des agents matériels. Éparpillé par une main imprudente ou criminelle, il peut devenir le plus terrible des fléaux. Considérons donc, tel qu'il s'offre à nous, dans son usage et son effet naturel, le progrès du machinisme.

La substitution de la machine à la main-d'œuvre suit une progression en quelque sorte illimitée. On évaluait en 1893 à 50 millions de chevaux-vapeur la force vive que le machinisme produit et emploie. Or, ces 50 millions de chevaux-vapeur équivalent à la force vive que produirait un milliard d'ouvriers. Toutefois, plus des deux tiers sont employés au transport et seulement un tiers aux industries extractives ou manufacturières.

Comment ce progrès est-il avantageux à la classe ouvrière ? En ce qu'il permet de réduire les heures de travail sans abaisser les salaires et en ce qu'il permet de fabriquer à un

prix très bas une foule de produits, qui constituent « le confortable » de la classe ouvrière.

En effet, cette prodigieuse quantité de force mécanique que le machinisme met en œuvre, pour suffire à tous les besoins de la production, n'exige pas le concours d'une quantité équivalente de force musculaire fournie par les ouvriers : au contraire, plus la première croît, plus la seconde peut décroître. Le travail de l'ouvrier devient de plus en plus un travail de concours régulateur. Il devient donc plus facile de limiter la journée de l'ouvrier et de le soustraire à tout travail excessif. D'autre part, la productivité des machines et des outils mus par la vapeur étant si grande et coûtant si peu, on pourra mieux payer les ouvriers, tout en les faisant moins travailler.

Les faits sont ici d'accord avec la théorie : nous l'avons déjà prouvé par des statistiques irrécusables pour la France et la Belgique et cette preuve est bien plus concluante pour l'Angleterre et les États-Unis, les deux pays où le machinisme progresse le plus. Les heures de travail y ont été notablement réduites et les salaires, au lieu de baisser, y ont subi depuis cinquante ans une notable augmentation, ainsi que nous l'établirons en réfutant K. Marx.

De même, la fabrication du vêtement et du meuble se fait actuellement et de plus en plus dans des conditions si avantageuses de bon marché que l'ouvrier avec sa famille peut se vêtir et se meubler aussi confortablement que jadis le petit bourgeois. Allez, par exemple, un dimanche à Tourcoing ou à Roubaix, ces deux villes industrielles et ouvrières par excellence, et passez en revue les innombrables groupes, qui sortent des quartiers populaires, pour se rendre soit à la messe soit à la promenade : vous serez stupéfaits du luxe déployé même par les familles où les enfants abondent. Pénétrez ensuite dans les habitations des ouvriers d'un salaire moyen :

partout où l'ouvrier, est sobre et la femme bonne ménagère, vous trouverez un mobilier qui écarte toute idée de gêne et de pauvreté. On peut en dire presque tout autant des centres industriels de la Belgique, où l'alcoolisme et la débauche n'ont pas pénétré. Les nombreuses visites que j'ai faites dans des habitations ouvrières notamment à Bruxelles, à Anvers, à Alost, à Mons, et dans le bassin du Centre et de Charleroy ont fixé ma conviction sur ce point (1).

A ce progrès du machinisme se rattache l'extension sans cesse grandissante du marché industriel. J'ai fait remarquer plus haut que Louis Blanc, dans sa critique de la libre concurrence, a tort d'envisager la production et la consommation comme une quantité à peu près constante.

Au contraire, l'accroissement de l'une et de l'autre est prodigieux et il est destiné à rester prodigieux pendant de longs siècles. Pourquoi ? Parce que le marché international s'étend de plus en plus et qu'il possède encore une réserve de débouchés, qui solliciteront, durant une époque dont ne pouvons prévoir la fin, la féconde initiative de notre industrie. Voulez-vous en être convaincus ? Promenez les yeux sur une mappemonde. Voici, autour des peuples industriels, qui ne forment que la minorité des pays et des peuples de l'univers, six grands mondes, où les plus belles conquêtes de l'industrie et du commerce sollicitent nos efforts : C'est le monde hispano-améri-

(1) Sans aucun doute, la plupart des ouvriers sont encore mal logés, mais cela tient à ce que l'ouvrier, abandonné à lui-même, se préoccupe généralement assez peu de son logement, mais presque exclusivement de son alimentation et de ses plaisirs. Aussi se laisse-t-il exploiter avec une déplorable facilité par des entrepreneurs sans conscience. Mais partout où l'excellente œuvre des habitations ouvrières s'est développée, elle a su mettre à la portée de l'ouvrier, le plus modeste, un logement, dont le petit bourgeois de 1830 se fût contenté.

cain avec ses immenses territoires et ses populations si bien douées, mais trop peu actives du Mexique et de l'Amérique du Sud; c'est le monde anglo-saxon du Canada, de l'Union américaine et des Indes, avec lequel nous pouvons faire les échanges les plus fructueux; c'est le monde slave, qui n'exploite pas encore la dixième partie de l'empire russe et dont la population, encore si primitive, semble réclamer de plus en plus le concours de notre génie industriel; c'est le monde mahométan, qui détient les plus belles provinces du nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale et que nous sommes sûrs de vaincre par la supériorité de notre science et de nos arts; c'est ensuite le vaste continent noir de l'Afrique et de l'Australie, d'où nous pouvons encore tirer tant de richesses naturelles et auquel nous pouvons livrer tant de produits manufacturés; c'est enfin le vieux monde de l'Asie centrale et orientale, où quatre cents millions d'hommes sont faits, si nous le voulons, pour demeurer longtemps encore les tributaires de notre industrie et de notre civilisation.

Quoi! Nous n'exploitons pas encore, le *dixième* des ressources et des richesses naturelles que renferme la terre dont Dieu nous a confié l'empire; nous n'avons encore étendu notre marché qu'au tiers de la population actuelle du globe, alors que cette population elle-même peut encore croître durant de longs siècles, et devenir *douze* fois plus forte, et le temps serait venu d'arrêter l'initiative privée, de proscrire la libre concurrence, de substituer aux stimulants et aux encouragements, qui développent la productivité du travail humain, des freins et des règlements faits pour la limiter de toute part! Le temps serait venu d'emprisonner les libres mouvements des peuples initiateurs et civilisateurs dans les mailles serrées du gouvernement socialiste! Dans quel monde donc vivent ces idéologues et qu'est-ce qui peut ainsi les empêcher d'observer peuples et pays tels qu'ils sont

et de juger la nature humaine comme Dieu l'a faite (1)?

Mais, nous dit-on, le bas prix de la main d'œuvre dans certains pays non encore civilisés rend la concurrence impossible.

Nous pouvons répondre que la supériorité de la main d'œuvre des peuple civilisés peut compenser ce désavantage. Brentano, dans la *Revue d'économie politique*, 1893, p. 294, cite comme exemple topique la concurrence entre l'Angleterre et les Indes pour l'industrie cotonnière. « L'organe, dit-il, des principaux coïntéressés, la Chambre de commerce de Manchester, nous rapporte que, malgré les bas prix de l'Inde, et malgré que le travail hebdomadaire soit à *Bombay* de 80 heures au lieu de 56 1/2 dans le *Lancashire*, la filature revient en Angleterre beaucoup meilleur marché qu'aux Indes ». Puis il indique deux autres avantages, très importants, que possède l'Inde sur l'Angleterre pour la production et la vente des tissus de coton : c'est que l'Inde produit la matière première de cette industrie et que le marché où s'opère

(1) Le total des terres cultivables du globe comprend environ 10 milliards d'hectares, dont, tout au plus, un milliard reçoit une culture convenable, rapportant en moyenne la moitié de ce que rapporte l'hectare cultivé en Belgique et l'autre milliard ne reçoit qu'une culture rudimentaire, ne rapportant en moyenne que le quart ou le cinquième d'un hectare de notre sol. Par le progrès du défrichement et l'application rationnelle de la culture scientifique, les 10 milliards exploitables sur le globe, pourraient un jour nourrir une population de 20 milliards d'habitants, tout en fournissant à ses autres besoins dans une mesure modérée. Nul doute que, dans quelques siècles, l'extension de la civilisation chrétienne n'amène ce progrès.

Nous avons inséré les calculs fondamentaux, qui justifient cette conclusion dans notre mémoire présenté au troisième congrès international d'Agriculture, tenu à Bruxelles du 8 au 15 septembre 1895 :

« Quelques vérités sur l'agriculture et les classes rurales à vulgariser dans l'enseignement public du pays. » Vol. I, pag. 610 et suiv.

l'écoulement de ses produits est à sa porte, ce qui constitue pour les tissus indiens, lors de la vente sur le marché indiqué, une avance, par livre de tissus, de 1 shelling 3 pences, et pour celle qui se fait en Chine une de près de 7 pences sur ceux de l'Angleterre. Mais, malgré cette concurrence, l'industrie cotonnière de ce pays continue à augmenter. Ce qui prouve évidemment que cette industrie continue à faire gagner de l'argent (1).

Nous Belges surtout, rendons-nous bien compte des conditions de notre prospérité. Dans l'état actuel du monde, en face de ces nouvelles sources de production, de ces nouvelles entreprises industrielles, de ces nouveaux marchés, qui se multiplient sur tous les points du globe, nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est de lutter, sur le champ international du commerce et de l'industrie ouvert à tous, avec l'emploi de toutes nos forces, l'expansion de toute notre activité et toute la perfection possible de notre outillage et de notre main

(1) Ainsi, en *1874*, il y avait en Angleterre : fuseaux à filer le coton, 37,515,772; ouvriers employés dans cette industrie 479,515; — en *1879*. ces deux nombres étaient devenues respectivement : 39,529,929 et 492,903; — en *1885*, ils étaient, le premier 40,120,451 et le second 504,069; — en *1890*. le premier 40,511,934 et le second 528,795.

La supériorité de la main-d'œuvre en Angleterre a été parfaitement établie par M. Schulze-Gœvernitz dans un tableau comparatif entre l'ouvrier anglais et l'ouvrier allemand pour la filature et le tissage du coton

Le salaire moyen du premier est de 16 s. 3 d. par semaine, et celui du second seulement de 11 s. 8 d. De plus, la journée de l'ouvrier anglais ne dépasse que un peu neuf heures et celle de l'ouvrier allemand est de onze à onze heures et demie. Toutefois, les frais du travail sont en Angleterre seulement les 11/12 de ceux de l'Allemagne La différence de salaire est encore bien plus grande entre l'ouvrier anglais et l'ouvrier indien dans l'industrie cotonnière, bien que ce dernier travaille vingt heures de plus par semaine que le premier; mais il y a compensation dans la productivité. Celle de l'ouvrier anglais est à celle de l'ouvrier indien comme 56 est à 23! (Ouvr. de M. V. Overbergh, cité plus haut, pp. 105-108).

d'œuvre. A ces conditions, notre prospérité se soutiendra. Mais il serait insensé pour un peuple à la fois si bien doué, si civilisé, mais si à l'étroit sur son petit territoire, de vouloir s'isoler de cette concurrence universelle, pour chercher son salut dans le protectionisme et l'interventionisme étroit du moyen âge. Si nous le voulons, grâce à la supériorité de notre travail, nous pouvons encore, durant de longues années, exploiter les sources de production et les besoins de consommation des peuples moins civilisés. Aucun motif, ni d'ordre moral, ni d'ordre économique, ne nous commande de revenir à la mise en tutelle et à la réglementation étroite du passé.

Sachons imiter la race anglo-saxonne de l'Angleterre et des États-Unis, dont tant de sinistres prophètes, depuis cinquante ans, prédisent la déchéance et dont la prospérité ne fait que s'accroître et s'affermir. Cette race, la mieux douée d'initiative personnelle, la mieux formée aux habitudes de la liberté et du self-help, a trouvé dans les conditions nouvelles de l'ordre économique un magnifique théâtre à son activité. Au lieu de gémir en face des difficultés de la concurrence, elle a fait appel à toute son énergie, et la voilà arrivée à un degré inouï de richesse et de puissance, débordant sur le monde, de façon à devenir une menace pour toutes les autres races.

Assurément, tout n'est pas à imiter dans cette race, elle n'est pas exempte de vices : loin de là. Mais n'oublions pas que, grâce à son énergie, elle sait se réformer mieux que les autres ; n'oublions pas que c'est dans son milieu que, depuis cinquante ans, le catholicisme réalise ses plus grands progrès et ses plus belles conquêtes.

2. *L'intervention prudente des lois.*

La libre concurrence, abandonnée à elle-même engendre naturellement des abus, comme au reste toute force issue

de la liberté humaine. Il lui faut donc des lois, lois répressives et lois préservatrices ; nous le reconnaissons volontiers. Mais pour faire ces lois et y assurer le caractère de sagesse et de justice que leur but exige, pas n'est besoin de recourir aux théoriciens du socialisme.

Ceux-ci méconnaissent, par un aveugle parti-pris, les progrès que réalise chaque jour la législation ouvrière des grands pays industriels.

Sous le souffle des plus généreuses inspirations et à la lumière des études les plus consciencieuses, une admirable législation germe de toute part pour supprimer, un à un, les abus du libre commerce et de la libre industrie. D'aucuns trouvent cette germination des lois trop lente ; mais cette lenteur n'est-elle pas la condition inhérente à tout progrès humain? Les improvisateurs de lois seront toujours de mauvais législateurs. L'évolution salutaire de la loi autant que celle de la liberté exige le concours de trop de lumières et de trop d'influences diverses pour se faire rapidement.

Que les esprits sensés réfléchissent aux progrès déjà accomplis et sans cesse poursuivis sur le terrain de la législation ouvrière et ils devront reconnaître que notre régime industriel peut se concilier, sans se déformer, avec les lois protectrices du droit et des intérêts de l'ouvrier. Assurément, tous les industriels ne font pas preuve d'un suffisant esprit de justice et d'humanité dans leur attitude vis-à-vis de ces lois. Un assez grand nombre ont exagéré, même de bonne foi, les difficultés auxquelles ces lois devaient se heurter ; mais on ne peut, sans calomnier la grande industrie, la représenter comme un corps absolument réfractaire à la législation ouvrière. Que de bonnes lois ouvrières on a déjà faites en Belgique, sans soulever parmi les industriels aucune protestation !

Passons rapidement en revue quelques-unes de ces lois concernant le travail des femmes et des enfants et limitons-

nous aux pays de la grande industrie, l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, la France et la Belgique.

Cet aperçu sera aussi intéressant que suggestif.

En *Angleterre*, la première loi sur le travail des manufactures remonte à 1802. Depuis lors, tous les quatre ou cinq ans, il y en a eu de nouvelles. En 1864, on en comptait déjà dix-sept, et en 1893, vingt-cinq. Toutes ces lois pour réglementer le travail contre des pratiques abusives ont été couronnées par la loi de mai 1878, qui a codifié toute la législation industrielle. Cette loi, chef-d'œuvre de sagesse pratique, distribue les établissements industriels en cinq catégories, pour mieux atteindre les abus de chaque catégorie et mieux préciser les prescriptions relatives au travail et à l'hygiène qu'elle exige.

Ainsi, elle ordonne que dans la première catégorie, les industries textiles, le travail des enfants de quatorze à dix-huit ans et celui des femmes soit compris entre 6 ou 7 heures du matin et 7 ou 6 heures du soir avec deux heures de repos. — Les enfants de moins de quatorze ans ne peuvent être employés que dix heures par deux jours et six heures par jour. — Les enfants de moins de dix ans ne peuvent être admis d'aucune façon. — Dans les ateliers domestiques eux-mêmes, les enfants de moins de quatorze ans ne peuvent être employés que le matin ou l'après-midi, en alternant de semaine en semaine. — Le travail de nuit et de dimanche sont interdits, et le samedi, le travail cesse à 1 heure ou 1 h. 1/2 dans les industries textiles, à 2 heures dans les industries non textiles. — Les jeunes gens de moins de seize ans doivent, pour être admis au travail, produire un certificat du médecin, constatant leur aptitude physique. — Avant cette loi plus générale, la loi du 11 août 1872 avait déjà réglé le travail des femmes et des enfants dans les mines. Cette loi ne permet aux enfants de dix à douze ans de travailler au fond, que si, à raison du peu

de profondeur des couches, le secrétaire d'État estime qu'on peut le leur permettre. Mais le travail est alors limité à six heures par jour.

Cet aperçu peut donner une idée de la législation anglaise en ce qui touche la limitation de la journée de travail pour la femme et l'enfant. Généralement, la loi anglaise suit les progrès de la liberté et ne fait, après expérience acquise, que sanctionner et étendre les mesures salutaires que l'esprit de sagesse et d'équité a dictées à un certain nombre d'industriels (1).

(1) *Voir* le travail bien coordonné de M. Cyr. Van Overbergh : *Les Inspecteurs du travail dans les fabriques et les ateliers*, ouvrage cité plus haut. Les différentes lois anglaises y sont clairement résumées, et surtout on y trouve bien décrites l'organisation de l'inspectorat et les améliorations successives introduites dans cette importante fonction, pp. 83-97. — Les résultats de cette législation sont bien résumés dans les pp. 97-111.

Donnons ici, d'après cet ouvrage, une idée de l'organisation de l'inspectorat du travail en Angleterre. Nous nous réserverons d'en dire les résultats quand nous aurons à réfuter les critiques de K. Marx.

A la tête de l'inspectorat se trouvent le *ministre de l'intérieur* et le *chief-inspector*. — A chacun des trente-neuf cercles d'inspection est préposé un *inspector*, qui peut être assisté d'un ou deux *juniors*. Entre le chef inspecteur et les inspecteurs simples se placent les agents du contrôle administratif, les quinze *superintending inspectors*.

Le *ministre de l'intérieur* est responsable des règlements qui ont pour objet la limitation ou l'extension des mesures de tolérance, telles que l'octroi des heures supplémentaires. Il arrête la forme des registres, des certificats et des poursuites. Il règle la forme des extraits dont l'affichage et la communication sont réglés par la loi ; il est naturellement le recours d'appel de toutes contestations entre inspecteurs. Il émet les règlements généraux dans certaines formes légales. Il donne enfin des instructions pour l'accomplissement des fonctions des inspecteurs et possède le droit de révoquer ceux-ci.

Le *chief-inspector* prépare toute la besogne du ministre : il lui fait directement rapport et garde la direction supérieure de l'inspectorat. De

Cette sage évolution des lois ouvrières anglaises dans l'harmonie de la liberté et de l'autorité, s'observe également dans les lois qui concernent l'enseignement professionnel des jeunes ouvriers. La loi de 1889, complétée en 1890 et 1891, a orga-

son consentement dépendent les poursuites pour infractions à la loi, constatées par les inspecteurs et leurs aides. Il décide les cas difficiles et arrête le plan d'ensemble des campagnes inspectorales. Il puise, dans les rapports hebdomadaires des inspecteurs, qu'il dépouille, les éléments de son rapport annuel au ministre.

Ce *report*, document de premier ordre, s'occupe de l'observation des lois protectrices et de la marche des affaires. Chaque objet traité est signalé en marge par un titre succinct. On y note parfois les événements sociaux internationaux, tels que les travaux de la conférence de Berlin et l'exposé de la législation ouvrière à l'étranger. — La grande caractéristique de ce rapport est la publication, dans un appendice, du nom et de l'adresse de ceux qui ont été condamnés pour infraction aux lois de fabrique. Un autre appendice fait connaître la statistique des accidents et certains autres faits concernant l'histoire du travail.

Le traitement du *chief-inspector* est de 1,200 livres sterling.

Les *superintending-inspectors* ont été nommés « les yeux » de l'inspecteur en chef. Leur fonction consiste à contrôler les inspecteurs et leurs aides pour maintenir l'unité de direction et faciliter les relations entre l'inspecteur en chef et les inspecteurs simples ; aussi toute la correspondance administrative et tous les rapports passent entre leurs mains. Leur traitement est de 500 livres sterling et croît jusqu'à 800 livres sterling.

Les *inspectors* sont placés chacun à la tête d'un cercle d'inspection.

Dispensés de toute fonction paroissiale, municipale et judiciaire, ils obtiennent la même protection personnelle pour leurs fonctions que les juges de paix. Ils peuvent entrer à toute heure du jour ou de la nuit dans les fabriques qui occupent des adolescents ou des femmes, et à toute heure du jour dans les autres fabriques, soumises au régime légal. Ils peuvent de même pénétrer dans les écoles où se trouvent des enfants employés dans les fabriques. Ils vérifient les registres, certificats, affiches et autres documents tenus en conformité de la loi. Ils ont le droit de convoquer le médecin certificateur du district ou telle autre personne qu'ils jugent propre à les éclairer. Ils désignent les endroits de la fabrique où seront affichés les extraits des pièces légales. Ils approuvent la *notice*, que

nisé tout ce qui concerne la part d'action de l'État en cette matière. Ces lois sont le fruit longuement mûri d'une grande enquête, décrétée en 1884, pour la réforme de l'enseignement professionnel.

le maître doit faire afficher quand il veut faire travailler les adolescents entre 7 heures du matin et 7 heures du soir. Ils approuvent par écrit le choix de l'horloge publique, qui marque les heures de travail. Ils peuvent exiger qu'on leur envoie des registres, des copies d'actes de naissance ou d'autres documents de nature à les éclairer dans leurs enquêtes concernant leur fonction, mais non en vue d'un autre objet. Ils peuvent autoriser, en certains cas, des heures de repos différentes ponr une partie des jeunes ouvriers. Ils peuvent citer en justice tout individu qu'ils accusent d'avoir violé la loi Ils peuvent recourir à l'aide des constables ou d'autres officiers de paix pour se faire ouvrir la fabrique, se faire assister dans leurs enquêtes et faire citer en justice les délinquants et les témoins qu'ils désignent. Tout empêchement au service de l'inspecteur est puni d'une amende de 3 à 10 livres sterling, et si c'est la nuit, l'amende est de 20 à 50 livres sterling.

En outre, ils nomment, et, au besoin, révoquent le médecin certificateur des manufactures dans chaque district et lui tracent ses instructions. Ils vérifient l'exactitude des certificats d'étude pour les enfants employés dans les fabriques, et veillent au paiement, entre les mains du maître d'école, des frais d'écolage, prélevés sur le salaire de l'enfant. Ils affectent, sous l'approbation du ministre, tout ou partie des fonds provenant des amendes infligées par les tribunaux, à la création ou à l'entretien d'écoles destinées aux enfants des manufactures. Ils nomment, en cas de contestation, un arbitre pour constater l'état du mécanisme déclaré dangereux. Ils se portent partie civile, avec approbation du *Home Secretary*, au nom des personnes lésées par suite d'un accident Ils doivent vérifier les registres concernant l'âge des enfants, les certificats médicaux sur leur santé et l'attestation de leur présence à l'école. Leur traitement va de 300 à 600 livres sterling.

Le choix est très pratique. On leur demande moins une instruction étendue ou technique que beaucoup de tact, de bon sens et de savoir-vivre.

Les *junior-inspectors* sont comme les stagiaires de l'institution. Outre certaines conditions d'âge (21 à 30 ans), de santé, de moralité, on exige la

Offrons à nos lecteurs un rapide résumé de ces lois, comme exemple-type de la législation anglaise.

La loi laisse l'initiative de la création d'écoles professionnelles aux autorités locales. Elles ont, à cet effet, la faculté de lever un impôt de 1 penny par livre sterling sur les revenus fonciers, ce qui, en cinq années, a produit 70 millions de francs. Ces autorités peuvent ériger elles-mêmes des écoles professionnelles, mais elles doivent en tous cas subsidier toutes les écoles libres existantes, du moment où elles répondent aux qualités essentielles, fixées dans la loi.

Les plus grandes précautions sont prises pour que la distribution des subsides se fasse avec impartialité, sans distinction de confessions religieuses ni de partis politiques. Toute école

garantie d'un examen, portant, entre autres, sur les connaissances théoriques et pratiques qui se rapportent aux fabriques et sur les législations ouvrières. Leur traitement va de 200 à 250 livres sterling.

Depuis, sur les réclamations bruyantes des « trades unions », on a ajouté à ce service un petit nombre d'inspecteurs assistants, choisis parmi les ouvriers.

Tel est donc le service de l'inspection anglaise.

En additionnant le nombre des fabriques, des ateliers et des visites pour l'année *1891*, finissant le 31 octobre, nous trouvons que pour 68,011 fabriques, il y a eu 70,847 visites et 53,022 pour 70,847 ateliers.

Ce chiffre en dit long sur l'activité qui règne dans l'inspectorat du travail en Angleterre.

M. V. Overbergh a raison de dire que l'Angleterre peut montrer avec un légitime orgueil son incomparable légion de fonctionnaires. Grâce à de brillants succès dans le passé et à leur mérite personnel, les inspecteurs anglais ont conquis une situation sociale très considérable Ces hommes d'élite, de culture distinguée, de haute prestance fonctionnelle, d'une entière indépendance, ne tardent pas à se créer une situation sociale prépondérante dans les divers milieux où ils sont placés. D'autre part, l'importance et les traitements élevés de cette fonction y attireront toujours des candidats de mérite.

qui se croirait lésée sous ce rapport, peut en appeler au gouvernement central.

La plus large décentralisation et le plus loyal esprit de liberté règlent l'organisation de cet enseignement professionnel. Le gouvernement se réserve seulement le droit de surveillance générale, un contrôle sur la répartition des fonds locaux et le droit de définir ce qui, dans le sens de la loi, doit être qualifié d'enseignement professionnel. Le gouvernement y ajoute la distribution de gros subsides annuels, selon des règles fixes, et que les écoles peuvent réclamer à titre de droit, d'après la nature des branches enseignées et le nombre des élèves qui, les ayant suivies avec fruit, passent un examen de capacité.

Le gouvernement organise de plus des musées industriels dans toutes les villes qui en font la demande, et il crée des collections spéciales (p. e. d'industries textiles) ambulantes, qu'il met gratuitement à la disposition de plusieurs villes.

L'action de la loi et du gouvernement se concilie admirablement avec celle de l'initiative individuelle, dont les efforts et le succès ne font que s'étendre. C'est la plus importante des institutions libres, « l'association nationale pour la promotion de l'instruction technique », qui a préparé ces lois de 1889-91, auxquelles l'Angleterre doit d'occuper le premier rang pour l'enseignement professionnel. Elle en surveille l'exécution et collabore dans une très large mesure aux brillants résultats obtenus en ces dernières années : elle entretient par ses correspondants le zèle des administrations locales et stimule la générosité du public.

La générosité des patrons pour le succès de l'enseignement professionnel est vraiment remarquable : les souscriptions annuelles de 25,000 francs et plus ne sont pas rares.

L'institution nommée « Le City and Guilds institute de Londres », mérite également une mention spéciale. Certaines polytechniques de Londres, qui dépendent de cette institution,

comptent jusqu'à 10,000 élèves et ont organisé jusqu'à 500 cours (1)!

Voilà donc comment la loi et la liberté se sont entendues dans le pays classique de la grande industrie pour assurer à la classe ouvrière le premier bienfait de l'ordre économique, celui d'un enseignement professionnel très soigné et mis gratuitement à la portée de tous les enfants du peuple.

Louis Blanc aurait dit *a priori* qu'un pareil progrès était impossible sous le régime de l'industrie moderne. Actuellement, combien de socialistes le connaissent ou le reconnaissent?

Dans notre réfutation du système de K. Marx, lequel a poussé encore plus loin que L. Blanc le dénigrement systématique du régime de l'industrie anglaise, nous reviendrons sur la législation ouvrière de l'Angleterre, pour en signaler les heureux effets.

De l'Angleterre passons aux *État-Unis,* pour donner une idée sommaire de sa législation ouvrière en ce qui concerne le travail des hommes et des enfants.

La législation ouvrière des États-Unis varie d'après les États, qui conservent leur droit de légiférer en cette matière. Contentons-nous donc de citer quelques exemples.

Dans l'état de *New-York,* les statuts de 1872, 1886, 1887 et 1888 fixent le maximum de travail pour les femmes et les enfants à 60 heures par semaine. Les enfants ne peuvent travailler qu'à partir de 13 ans. La loi les protège jusqu'à 18 ans.

Dans le *Colorado,* le statut de 1877 défend, sous peine

(1) Analyse de la conférence faite, le 14 mars 1896, à la Société d'économie sociale, par M. Pyfferoen, professeur à l'Université de Gand.

d'une amende de 100 à 500 dollars, de faire travailler des enfans de moins de 14 ans. Avant 16 ans, les jeunes gens ne sont admis au travail des mines que s'ils savent lire et écrire. D'après la loi du 2 avril 1885, on doit fournir des sièges aux femmes qui travaillent. Les femmes ne peuvent être employées au fond des mines.

Dans le *Michigan*, les enfants peuvent travailler depuis 10 ans, mais en fréquentant l'école, durant une partie de la journée, jusqu'à 14 ans. Pour les femmes et les jeunes gens de moins de 18 ans, la journée de travail est limitée à 10 heures.

Cette limitation du travail des femmes et des jeunes gens de moins de 18 ans à 10 heures, est en vigueur dans plusieurs autres États comme le *Dakota*, l'*Indiana*, le *Minnesota*, le *Nebraska* et l'*Ohio*.

En résumé, on doit dire que la législation de plusieurs États de l'Union, pour réglementer le travail des femmes et des enfants, est encore dans sa période de tâtonnements ou de première évolution. Mais les conditions naturelles de travail aux États-Unis rendent plus difficile la réforme des abus particuliers.

La législation s'est davantage préoccupée d'assurer aux travailleurs le stimulant du travail dans la sécurité de l'avenir. Ainsi, la belle loi fédérale de 1862 sur le *Homestead* autorise toute personne à prendre possession gratuitement de 64 hectares de « public lands », dont elle deviendra propriétaire au bout de cinq ans, moyennant certaines conditions, et les lois particulières de la plupart des États sur le *Homestead exemption* déclarent insaisissable l'habitation du citoyen et le domaine attenant jusqu'à concurrence d'une certaine valeur (1).

(1) Voir l'excellent mémoire de M. Er. Dubois « Anerbenrecht et Homestead ou la transmission intégrale du domaine rural et l'insaisissabi-

Les progrès de la législation allemande méritent de nous arrêter plus longtemps (1).

Il y faut d'abord compter une période d'essais de législation et d'inspectorat de 1839 à 1869. La législation y apparaît incomplète et indécise et l'inspection trop molle et trop partiale. L'action la plus efficace pour supprimer les abus relatifs au travail des enfants a été celle des administrations des écoles primaires et des ministres des cultes chrétiens. La loi de 1853 ayant prescrit aux enfants de fréquenter les écoles jusqu'à l'âge de 14 ans, une disposition de cette loi autorisa les comités scolaires à intervenir dans la police des ateliers industriels, pour en contrôler l'observation. Or, tous les auteurs sont d'aecord pour constater que leur action fut aussi énergique qu'efficace. A cette action s'ajouta celle des ministres du culte catholique et du culte protestant, à qui revenait la sanction religieuse de l'obligation scolaire et qui s'acquittèrent avec zèle de cette partie de leur mission.

En 1869 parut la *Gewerbeornung* de la Confédération du Nord, qui devint plus tard loi d'empire. D'après cette loi, aucun enfant au-dessus de 12 ans ne pouvait être admis à une occupation régulière dans une fabrique. Avant 14 ans accomplis, les enfants ne pouvaient être occupés dans les fabriques que s'ils recevaient, pendant 3 heures par jour au moins, l'enseignement dans une école et ils ne pouvaient être occupés plus de 6 heures par jour. Les jeunes gens entre 14 et 16 ans ne pouvaient y être occupés plus de 10 heures, sauf autorisation, à délivrer par la police locale, d'une heure en plus pendant 4 semaines au maximum pour des motifs spéciaux. Entre ces heures de travail devaient être ménagés deux repos

lité du foyer de la famille », troisième congrès international d'Agriculture. 1 vol., pages 297.

(1) Nous rentrons ici dans l'analyse du travail cité plus haut de M. Van Overbergh, pages 211-271.

d'une demi-heure, l'un, le matin, l'autre, le soir, avec un repos d'une heure entière à midi. Le travail de nuit et du dimanche était interdit ainsi que le travail durant les heures fixées par le ministre du culte pour l'instruction religieuse des jeunes ouvriers.

Quiconque violait ces articles était puni d'une amende de 5 thalers au plus ou d'un emprisonnement de 3 jours au plus, pour chaque ouvrier illégalement admis. D'autres pénalités étaient édictées ponr les cas de récidive.

Les articles 130 et 131 réglèrent les mesures de contrôle. Tout patron devait tenir pour les jeunes ouvriers qu'il employait, une liste indiquant leur nom, leur âge, leur domicile, leurs parents, la date de leur entrée dans la fabrique et celle de leur sortie. Cette liste devait être affichée dans l'atelier, et copie devait en être remise, sur leur demande, aux autorités scolaires et de police. Le patron était tenu de se soumettre aux visites officielles à toute heure du jour et de la nuit.

A la suite des votes du Reichstag en faveur d'une réforme de la loi industrielle et après une enquête officielle faite sur le travail des fabriques et sur les rapports entre patrons et ouvriers, on élabora une nouvelle loi, qui fut votée le 17 juillet 1878.

Cette loi interdit le travail de nuit pour les femmes. Elle impose aussi des mesures pour que l'enfant puisse satisfaire à l'obligation de fréquenter l'école. Elle interdit le travail des femmes et des enfants dans certaines industries insalubres ou dangereuses. La défense de travailler le dimanche était rendue plus étroite pour les adultes et appliquée avec une rigueur absolue aux jeunes gens au-dessous de 16 ans. En même temps, la loi promulgue pour tous les États confédérés l'obligation d'instituer l'inspectorat du travail. Mais l'insuffisance du nombre des inspecteurs et de leur traitement, leur choix

trop peu éclairé, le manque de direction et de protection dans leur service ont nui au succès de l'inspectorat (1).

(1) L'abbé Hitze, du Centre, a fort bien exposé les qualités qu'on devrait exiger des inspecteurs : 1° il veut des hommes d'une santé de fer, pour qu'ils puissent entreprendre des voyages pénibles, rester des heures entières dans des chambres peu aérées et parfois dans des ateliers insalubres; 2° il veut pour eux un courage physique et un courage moral à toute épreuve, pour lutter contre les difficultés de tout ordre auxquelles ils se heurteront; 3° il veut des gens instruits, au courant des progrès techniques, des sciences économiques, des rapports sociaux, des connaissances d'hygiène, de législation, de droit, afin que leur contact soit éclairé et efficace; 4° il veut des hommes pleinement dévoués aux intérêts de la classe ouvrière ponr conseiller et appuyer toutes les améliorations d'équité ou d'humanité que réclame le sort des travailleurs; 5° il veut en eux beaucoup de tact et un haut esprit de sagesse et d'impartialité pour ne froisser ni les patrons ni les ouvriers; 6° il veut pour eux des traitements élevés, afin qu'ils ne se laissent pas corrompre et qu'ils puissent tenir une situation sociale assez élevée pour pouvoir s'imposer à la classe des patrons.

Enfin, il les veut choisis, en partie, hors d'une profession exclusive; il veut, à côté d'ingénieurs, des médecins, des anciens industriels et même des ouvriers.

Dans la séance du Landtag prussien du 19 décembre 1883, le député Hitze cita, comme exemple typique de surcharge dans cette fonction, les occupations du conseiller de l'industrie de Dusseldorf pendant l'année 1881. Ce fonctionnaire renseignait 144 voyages, 439 fabriques visitées, 618 inspections pendant le jour, 5 pendant la nuit et 3 le dimanche. A des autorités administratives inférieures, il donna 24 avis, aux industriels 40 consultations, aux ouvriers 80. Il fit rapport sur 26 cas spéciaux, à lui soumis par l'autorité supérieure. Dans 144 cas, il dut répondre aux demandes du ministère public et dans 8 aux demandes d'avocats.

De plus, la besogne scripturaire ne cessait de croître. Rien que pour l'année 1889, les *Amtliche Mittheilungen* enregistrent 835 cas traités par écrit dans le cercle Berlin-Charlottenbourg par un conseiller et son assistant. Aussi. n'avaient-ils pu consacrer que 35 jours à leurs tournées d'inspection.

L'insuffisance du nombre des inspecteurs empêchait donc ceux-ci de

Enfin la loi du 8 mai 1891 complète certaines lacunes des lois précédentes. Elle limite la journée des femmes et des jeunes gens de 14 à 16 ans, à 11 heures, avec une heure en moins le samedi pour les femmes mariées. Elle n'admet les femmes au travail que quatre semaines après leurs couches. Elle interdit le travail pour les enfants de moins de 13 ans et le fixe à 6 heures pour les enfants de 13 à 14 ans. En même temps l'inspectorat est complété et mieux organisé.. Des pouvoirs étendus de réglementation sont donnés par la loi à la police et au conseil fédéral.

Ajoutons d'une manière générale que cette loi, par son article 120A, prescrit aux chefs d'industrie d'installer et d'entretenir les ateliers, les appareils, les machines et les outils et d'organiser le travail de manière à protéger contre tout danger la santé et la vie des ouvriers, dans la mesure que comporte leur industrie ; ils doivent, en particulier, leur assurer un éclairage satisfaisant, un volume et un renouvellement d'air convenables et s'attacher à l'expulsion des poussières produites au cours du travail, à celle des gaz et des vapeurs qui s'y dégagent et des déchets qui en résultent ; ils doivent en outre établir des appareils protecteurs contre le contact des machines et notamment contre les dangers d'incendie et assurer par des prescriptions précises faites aux ouvriers, la

bien s'acquitter de leur tâche. Le député Lieber, du Centre, en a fourni une preuve encore plus frappante au Landtag de Prusse dans la séance du 19 janvier 1887. A Berlin, en 1883, sur 3,700 établissements à visiter, le conseiller en inspecta un peu plus de 200, c'est-à-dire environ le 18e ; en 1884, sur 3,702, il en visita 514, soit le 1/7 ; cependant, plus de 800 accidents sont renseignés pour cette seule année dans la circonscription. Dans quatre cercles, Postdam-Francfort, Posen, Mersebourg, Schleswig-Holstein, il compta, sur 20,933 établissements, seulement 1,338 visites, et toutefois, ajouta-t-il : « Dans les districts que je viens de citer, les inspecteurs déploient toute l'activité qu'il est humainement possible d'exiger ». L'insuffisance de l'inspectorat ne pouvait plus faire doute.

sécurité de ceux-ci. L'article 120 B s'occupe avec détail des mesures relatives à la moralité dans les ateliers. Enfin, pour assurer le plein effet de la loi, il est enjoint aux patrons de fournir aux inspecteurs ou aux autorités de la police les renseignements statistiques, relatifs aux ouvriers, qui leur seraient demandés, dans les délais et les formes prescrites, par le conseil fédéral ou l'autorité centrale de chaque État.

Assurément, les lois allemandes relatives au travail des femmes et des enfants et à l'inspectorat à exercer sur ce travail méritent de grands éloges. Elles nous semblent toutefois moins parfaites que les lois de l'Angleterre.

La *France,* pays de république et de suffrage universel, est, pour sa législation ouvrière, bien en retard sur l'aristocratique Angleterre et la monarchique Allemagne. Cela tient peut-être à ce qu'une plus grande fidélité aux bonnes traditions du patronat y a fait sentir moins vivement le besoin des réformes.

Une bonne loi fut faite, en 1874, pour fixer à douze ans l'âge où les enfants peuvent être employés dans les manufactures, les usines ou les ateliers; mais elle admet des exceptions dans certaines industries, comme celle de la papeterie, où elle permet d'employer six heures par jour des enfants de dix ans. Le travail de nuit est interdit pour les enfants au dessous de seize ans et pour les filles mineures. Jusqu'à quinze ans, l'enfant illettré ne peut travailler que six heures par jour : s'il est suffisamment instruit, il peut, même à partir de douze ans, être employé, comme les adultes, douze heures par jour. Assurément, c'est un abus.

En outre, l'inspection, mal organisée, parut tout-à-fait insuffisante.

Dès 1879, des réformes furent proposées à la loi de 1874 :

mais elles furent rejetées par le Sénat le 24 février 1882. Un nouveau rapport fut déposé le 10 mars 1884 : mais la législature s'acheva sans que la discussion eût lieu. A la suite d'une enquête, un nouveau projet de loi, auquel le gouvernement se rallia, fut déposé le 13 novembre 1886. Presque en même temps, d'autres propositions furent faites. Mais durant les années 1887, 1888, 1889, les discussions n'avancèrent pas la solution. Enfin, après bien des modifications au texte primitif, le projet du gouvernement devint la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Résumons les principales dispositions de la loi, qui constitue un notable progrès sur la loi de 1874.

Les enfants ne peuvent être employés dans les établissements soumis au régime de la loi avant treize ans, à moins d'avoir un certificat officiel d'études primaires, cas auquel ils peuvent être acceptés par le patron, à l'âge de douze ans.

La loi exige de plus pour l'admission des enfants un certificat médical de santé et d'aptitude physique. Les inspecteurs du travail pourront toujours requérir un examen médical de tous les enfants au-dessous de seize ans, bien que déjà admis comme ouvriers.

Les enfants de l'un et de l'autre sexe, âgés de moins de seize ans, ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de 10 heures par jour.

Les jeunes ouvriers et ouvrières de 16 à 18 ans ne peuvent être employés à un travail effectif qui excède 11 h. par jour ni 60 h. par semaine.

Le travail des femmes au-dessus de 18 ans est limité à 11 h. par jour.

Les heures de travail, ci-dessus indiquées, doivent être coupées par une heure de repos.

Le travail de nuit est interdit pour les adolescents de moins

de 18 ans, les filles mineures et les femmes. La loi, cependant, permet dans certains cas de prolonger le travail jusqu'à 11 h. du soir. Mais en aucun cas, la journée effective de travail ne peut dépasser 12 h.

Les enfants âgés de moins de 18 ans et les femmes ne peuvent travailler plus de 6 jours par semaine : le jour choisi pour le repos hebdomadaire doit être affiché. Toutefois l'inspecteur divisionnaire peut lever temporairement l'obligation du repos hebdomadaire et les restrictions relatives à la durée du travail pour certaines industries à désigner par le règlement d'administration publique.

Les filles et les femmes ne peuvent être admises dans les travaux souterrains des mines et carrières.

Un règlement spécial déterminera les conditions auxquelles y peuvent être admis les enfants de 13 à 18 ans du sexe masculin.

Ces prescriptions sont contenues dans les premières sections (art. 1-9).

La section IV (art. 10 et 11) règle bien la surveillance des enfants des deux sexes de moins de 18 ans ainsi que les mesures concernant leur certificat d'études, leur état nominatif dressé par les patrons, et l'affichage public des conditions de leur travail et des heures du repos, de l'étude et des repas.

La section V (art. 12-16) détermine avec précision les mesures propres à assurer l'hygiène et la sécurité du travail pour les catégories visées par la loi.

Les sections VI et VII (art. 17-25) règlent le service de l'inspection et des commissions supérieures et départementales pour la parfaite observation de la loi. Ce règlement s'inspire en partie de la législation anglaise : elle est plus compliquée et peut-être définit-elle moins les attributions et les responsabilités.

Le décret du 15 décembre 1892 fixe le nombre des inspecteurs du travail à 11 inspecteurs divisionnaires au traitement de 6,000 à 8.000 fr. et 92 inspecteurs ou inspectrices départementales au traitement de 3,000 à 8,000 fr. La loi a établi, au-dessus de cette hiérarchie, une commission supérieure de neuf membres, dont les fonctions sont gratuites. Cette commission placée près du ministre du commerce et de l'industrie, comprend deux sénateurs et deux députés nommés par leurs collègues et cinq membres, nommés pour une période de 4 ans, par le président de la République. Elle est chargée de veiller à l'application intégrale de la présente loi ; de donner son avis sur les réglements à faire et généralement sur les diverses questions intéressant les travailleurs protégés ; enfin, d'arrêter les conditions d'admissibilité des candidats aux fonctions d'inspecteurs. Chaque année, le président de cette commission adresse au président de la République un rapport général sur les résultats de l'inspection et les faits relatifs à l'exécution de la loi. Ce rapport doit être publié au *Journal officiel*.

Le dernier article de la VII section enjoint d'instituer dans chaque département des comités de patronage ayant pour objet : 1. la protection des apprentis et des enfants employés dans l'industrie ; 2 le développement de leur instruction professionnelle. — Ces comités de patronage seront administrés par une commission composée de 7 membres, dont 4 seront nommés par le conseil général et 3 par le préfet. Ils sont renouvelables tous les trois ans. Leurs fonctions sont gratuites.

Enfin, la section VIII (art. 26-29) promulgue les pénalités relatives aux différentes infractions à la loi. Les contrevenants sont poursuivis devant le tribunal de simple police et passibles d'une amende de 5 à 10 francs pour chaque cas et chaque ouvrier lésé. La récidive entraîne la poursuite devant

le tribunal correctionnel et une amende de 16 à 100 francs (1).

Telle qu'elle est, la loi de 1892 constitue une notable amélioration du régime industriel de la France en ce qui concerne le travail de l'enfant et de la femme.

(1) Ajoutons en note à cet exposé l'ensemble résumé des attributions des inspecteurs du travail.

Ils ont le droit d'entrée dans les établissements, le droit de contrôle des registres et le droit de constatation des contraventions à la loi. Ils reçoivent du maire les avis d'accidents et établissent les statistiques du travail industriel.

Ces attributions sont communes aux deux ordres d'inspecteurs dans l'étendue de leur ressort.

Les attributions suivantes exigent pour les inspecteurs des départements délégation de l'inspecteur divisionnaire :

Ils prescrivent les mesures de sécurité et de salubrité dans les établissements désignés par la loi (ateliers de famille avec moteur mécanique et établissements déclarés dangereux ou insalubres).

Ils requièrent l'examen médical des enfants au dessous de seize ans, dont le travail paraît excéder leurs forces et décident, selon l'avis du médecin, s'il y a lieu d'exiger leur renvoi.

Ils lèvent temporairement, s'il y a lieu, et dans les conditions prescrites, les autres interdictions ou restrictions relatives à la durée du travail.

Ils se font envoyer un duplicata de l'affiche indiquant les heures de travail et de repos dans les établissements industriels ; ils visent le tableau indicatif des conditions du travail dans les établissements d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. —

La loi de 1892 a donc introduit bien des progrès dans l'organisation de l'inspectorat. La suppression, entr'autres, des commissions locales, dont dépendaient jadis les inspecteurs, pour ne laisser, au-dessus d'eux, qu'une commission supérieure unique, assure mieux, comme le soutenait M. Waddington, chez les inspecteurs, l'unité de vues, la fermeté de direction, le prestige de la fonction et l'autorité de leur mandat spécial.

On peut se plaindre que le traitement des inspecteurs ne soit pas plus élevé, eu égard à l'importance et aux difficultés de leur charge comme aux exigences de leur parfaite indépendance vis-à-vis des patrons et des ouvriers. Les anglais paient beaucoup mieux les leurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut La différence est près de moitié.

Ici encore de grandes réformes, bien qu'incomplètes, ont été accomplies sans bouleversement et sans aucun emprunt fait aux théories socialistes (1).

La Belgique a suivi, mais trop tardivement, ces salutaires exemples dans sa belle loi du 13 décembre 1889, dont nous ferons connaître les principales dispositions :

Le minimum d'âge admissible au travail industriel est fixé à 12 ans. Les adolescents de moins de 16 ans, les femmes et les filles de 21 ans, ne peuvent être employés au travail plus de 12 heures par jour, y compris un intervalle de repos d'au moins 1 1/2 heure (art. 4). — En principe, le travail de nuit est interdit pour les catégories protégées (art. 6). — Pour ces mêmes catégories, le travail n'est autorisé que 6 jours par semaine (art. 7). — Les articles 3 à 7 investissent le Roi d'un pouvoir réglementaire très large pour concilier les intérêts de la santé et du repos des ouvriers avec les besoins de l'industrie. Il peut ainsi interdire, en faveur des catégories protégées, les travaux dangereux, insalubres ou excédant les forces. Il peut, par contre, autoriser le travail de nuit des travailleurs de plus de 14 ans, dans les usines dont le travail ne souffre pas d'interruption, et, dans les mines, le travail, à partir de 4 heures du matin, des enfants de plus de 12 ans. — En vertu de l'article 8, le Roi, dans l'exercice de son pouvoir réglementaire, doit prendre l'avis des Conseils de l'Industrie et du Travail,

(1) Comme la Suisse et l'Autriche ne sont pas des pays de grande industrie, nous nous contentons de renvoyer au livre de M. Van Overbergh ceux qui désirent connaître l'organisation de l'inspectorat dans ces deux pays. *Voir* pour la Suisse, pp. 271-358, et notamment ce qui concerne la réglementation du travail des femmes et des enfants, pp. 314-318, et les progrès pour la journée normale de onze heures, dus surtout à l'intelligence et à l'énergie persévérante de l'inspecteur principal M. Schuler, pp. 346-358. — *Voir* pour l'Autriche, pp. 359-406.

de la Députation permanente et du Conseil supérieur d'hygiène publique. — Enfin l'article 5 défend d'employer les femmes au travail dans les quatre semaines qui suivent leur accouchement, et l'article 9 interdit le travail des femmes de moins de 21 ans au fond des mines.

Cette loi renferme de regrettables lacunes, notamment en ce qui concerne la consécration du repos dominical, l'instruction des jeunes ouvriers et la limitation de l'âge auquel on peut employer les enfants et les femmes. Toutefois elle constitue un très grand progrès, fruit de longues études, de patientes discussions et d'efforts consciencieux pour améliorer le sort de la classe ouvrière.

Rappelons en outre l'arrêté royal instituant la vaste enquête sur la situation du travail (15 avril 1886); la loi sur l'institution des excellents Conseils de l'Industrie et du Travail (16 août 1887); la loi sur l'insaisissabilité et l'incessibilité du salaire et le paiement de ce salaire en nature ou à intervalles trop éloignés (16 août 1887); l'arrêté royal sur l'institution des comités de propagande des sociétés de secours mutuels (22 août 1887); la loi sur l'assistance judiciaire et la procédure gratuite (30 juillet 1889); la loi instituant les comités de patronage pour la construction de maisons ouvrières (9 août 1889); la loi instituant une caisse de prévoyance et de revenu en faveur des victimes des accidents du travail (21 juillet 1890); la loi relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi qu'à la surveillance des machines et chaudières à vapeur; la loi sur les conseils de prud'hommes (31 juillet 1889); la législation si importante de novembre 1891 qui règle à nouveau l'assistance publique, l'assistance médicale gratuite et la répression du vagabondage; puis les lois récentes concernant les sociétés mutualistes, les prêts agricoles et la caisse d'assurances; enfin, toutes ces lois électorales, par lesquelles nos chambres censi-

taires ont appelé à une large part de pouvoir la vaste multitude des travailleurs.

D'autres projets de lois, complétant notre législation ouvrière, sont prêts pour la discussion, par exemple, le projet de loi sur les unions professionnelles, sur l'organisation des assurances, sur la protection de la petite propriété, sur la répartition plus équitable des charges fiscales et le projet de de loi sur les règlements d'atelier, si bien préparé par le rapport de M. Prins, en cours de discussion dans le Conseil supérieur du travail, au moment où ces lignes s'impriment.

On ne peut donc pas reprocher à la majorité conservatrice d'être réactionnaire ou rétrograde. En se refusant aux expériences aventureuses et aux essais de socialisme d'État, elle se montre largement ouverte à toutes les réformes que réclame notre état social.

Mais au-dessus des législations nationales se place le remède de la législation internationale du travail, auquel la célèbre Conférence de Berlin a ouvert la voie.

Cette œuvre est plus délicate et bien plus difficile. Nous n'en devons pas attendre ni en souhaiter des réformes radicales, qui pourraient empiéter sur la tradition et sur la législation particulière des peuples. La législation internationale doit se limiter à la réforme des abus communs, dont tous les peuples souffrent également. Aussi ne peut-on guère lui demander qu'une convention d'honneur entre les peuples pour l'observation du repos dominical et pour la proscription des spéculations frauduleuses de la finance ou des formes malhonnêtes de la concurrence industrielle. Il ne lui appartient pas d'uniformiser, entre des peuples si différents, les conditions de la production et de la concurrence honnête (1).

(1) Il y en a qui prétendent que S. S. Léon XIII, dans sa magistrale Encyclique « *Rerum novarum* », aurait condamné le principe lui-même de

Ce serait là un interventionisme abusif, qui, au reste, ne saurait recevoir de sanction efficace.

la libre concurrence et que, par suite, les législations nationales ou la législation internationale devraient réglementer la concurrence comme au moyen âge. Je ne saurais partager cette manière de voir.

Allons au passage qu'on allègue dans ce sens.

C'est celui qui renferme l'expression « la cupidité d'une concurrence effrénée ».

Léon XIII, dit-on, nomme la libre concurrence, concurrence « effrénée », ce qui indique qu'il la regarde comme vicieuse et abusive par elle-même.

Ne subtilisons pas sur un mot de la traduction. Le texte authentique porte : « la cupidité effrénée des concurrents » Cupiditati effrænatæ competitorum ». L'adjectif « effrénée » s'applique à la cupidité. Le pape réprouve donc un vice qui s'attache à une passion ; il ne blâme pas le principe ou le droit dont le vice abuse. La condamnation de l'un n'entraîne pas la condamnation de l'autre, sinon toute proscription d'un abus proscrirait le droit sur lequel se greffe l'abus.

Le Saint-Père, dans ce passage, ne réclame donc pas un frein qui s'applique directement à la concurrence. Il réclame un frein à la cupidité qui abuse de la concurrence, ce qui est bien différent. Or, il y a deux espèces de freins, le frein *invisible* de la loi morale et de la sanction spirituelle, et le frein *visible* de la loi politique et de la sanction matérielle. Comment prouvera-t-on que le Pape se plaint ici de l'absence du frein visible et politique, — en dehors des délits bien définis, — et non de l'absence du frein invisible et religieux? L'expression « cupidité effrénée », par le sens transparent de la métaphore, signifie une passion à laquelle la volonté lâche les rênes, une passion dont elle ne serre pas les freins, non une passion à laquelle manque une réglementation politique et matérielle.

C'est bien à ce frein religieux et à ces lois morales que Léon XIII fait appel pour maîtriser ces passions inhumaines qu'engendre la soif du lucre. Voilà pourquoi il proclame avec insistance et de sa voix la plus éclatante que, sans le retour à la religion, tous les autres remèdes sont inutiles et même peuvent être nuisibles : « Ce que nous affirmons sans hésiter, dit-il, c'est l'inanité de toute action en dehors de l'Église », et après avoir magnifiquement résumé toute la doctrine catholique, concernant les devoirs corrélatifs des riches et des pauvres, il conclut en disant

4. Abordons un quatrième remède, pour résoudre la question sociale, sans emprunt au théories socialistes : ce sont *les unions professionnelles avec des chambres mixtes d'arbitrage et de conciliation.*

Entre le régime de la réglementation outrée, qui étouffe la

que « l'apaisement se ferait à bref délai, si les enseignements de cette haute morale pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ». Nulle part donc le Saint-Père, même lorsqu'il charge l'État d'une mission *préventive* contre ces abus, n'en appelle à une *réglementation positive*, qui dirigerait l'industrie dans une voie déterminée et en coordonnerait les facteurs et les rouages d'une manière systématique. La réglementation *négative*, qui se limite à la définition et à la condamnation des abus, peut suffire.

Cette interprétation nous semble bien d'accord avec les autres passages du document pontifical, qui recommandent l'action du pouvoir Le Saint-Père y montre une grande sollicitude pour la circonscrire entre des limites qu'elle ne doit point franchir : « Ces limites, dit-il. seront déterminées par *la fin même qui appelle le secours des lois,* c'est-à-dire que celles-ci ne doivent rien entreprendre *au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.* Aussi, « est-il juste que l'individu et la famille aient la faculté d'agir avec liberté, aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne ». Quelle formule plus décisive souhaite-t-on contre le despotisme économique?

Le Saint-Père dit aussi, un peu plus loin : « Si donc les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent lésés ou simplement menacés, *et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement,* il faudra nécessairement recourir à l'autorité publique. »

Il faut donc non seulement qu'il y ait abus réel, mais que les remèdes de la liberté soient inopérants.

Une remarque sur la traduction de ce passage. Ici encore, elle ne rend pas la nuance du document pontifical. Celui-ci ne dit pas qu'il suffit d'une *simple menace* pour légitimer l'intervention du pouvoir. Le terme « *impendeat* », en bonne latinité se dit d'un *péril réel et prochain.* La « simple menace », comme les « procès de tendance » et « le motif d'intérêt général » sont parfois invoqués pour autoriser les plus funestes entreprises du despotisme

Nous regrettons qu'en maint passage la traduction n'ait pas rendu les nuances si bien calculées de cette magistrale Encyclique.

liberté sous le poids du despotisme et le régime de l'individualisme outré, qui émiette la liberté et la réduit à l'anarchie, il y a un régime qui échappe à ce double fléau, c'est celui de *la liberté organisée.*

La peur du collectivisme ne doit pas nous mener à l'*atomisme social.* Non.

Nous y échapperons bien plus sûrement par la liberté, s'organisant elle-même, sous l'égide protectrice de la loi.

Nous allons indiquer les différents essais qui ont été tentés, dans les milieux les plus opposés et au nom des principes les plus différents, pour organiser les corporations ouvrières et en faire sortir les remèdes aux maux et aux abus du régime social.

Accordons la première mention à l'essai tenté avec de grands fruits par l'abbé Hitze et le grand industriel, M. Brandts de Munchen-Gladbach. Le second, sous l'inspiration et la direction du premier, a créé pour ses ouvriers, par voie de libre initiative, un ensemble d'institutions qui, généralisées, résoudraient du coup la question sociale. Le *Verband*, union ouvrière — dont la revue l'*Arbeiterwohl* nous fait connaître l'organisation, le développement et les bienfaits, est, sauf quelques détails spéciaux, — le modèle des corporations adaptées au régime moderne de l'industrie.

D'après l'abbé Hitze, des représentants élus par les ouvriers, — comité, délégations ouvrières, collège des anciens, peu importe le nom, — doivent être le trait d'union entre les patrons et le travailleur, jouer le rôle d'intermédiaire et de médiateur, veiller à l'exécution stricte du règlement d'usine, appuyer en haut les revendications légitimes des ouvriers en ce qui touche le *contrat* du travail, sans empiètement sur la direction *du travail* qui appartient à l'autorité patronale, et exercer en bas une action moralisatrice par leur exemple et leurs conseils (1).

(1) *Voir* Kannengieser : *Catholiques allemands* (Schepens, 4e mille, 1892.

Assurément, un des plus grands abus de régime industriel a été tout juste cet état de désagrégation atomique où l'on a laissé si longtemps la classe ouvrière, sans chercher à l'unir dans les corporations, comme celle que nous venons de décrire.

p. 295). « Il est clair, dit l'abbé Hitze, que cette intervention de l'ouvrier agit d'une manière conciliante sur l'ensemble, fortifie le sentiment de l'honneur chez lui et rend les abus de l'administration plus difficiles... Rien n'est plus propre à combattre le socialisme que cette organisation. Les ouvriers élus, — et le tour de chacun peut arriver, — apprendront à distinguer le vrai du faux dans les théories socialistes. Ils ne pourront plus se contenter de la critique négative toujours facile ; on leur demandera des projets de réforme positifs, et la difficulté que leur offrira ce travail leur apprendra à être plus équitables dans leurs appréciations ou leurs exigences, à distinguer le possible du chimérique. »

C'est au fonctionnement régulier du collège des anciens, continue l'abbé Kannengieser, après avoir cité le passage du député Hitze, que l'établissement de M. Brandts est en partie redevable de sa supériorité morale et matérielle. « J'ai visité, ajoute-t-il en note, cet établissement, et il présente un spectacle vraiment consolant. L'ordre, la propreté, la politesse règnent parmi ces ouvriers à un degré que je n'ai trouvé nulle part ailleurs. L'esprit de discipline ne laisse rien à désirer et les meneurs socialistes n'essaient même pas d'entamer cette population. » Il atteste aussi que quelques autres maisons ont adopté le même système et « n'ont eu qu'à s'en louer »

« D'ailleurs, l'existence du collège des anciens ne réduit en rien l'autorité du patron. Bien que les représentants ouvriers aient voix délibérative, le chef d'industrie conserve toujours le droit de *veto* par lequel il annule tout vote déplaisant. Les abus possibles sont ainsi étouffés dans leur germe et le collège n'est pas tenté d'outrepasser ses droits. » Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que patrons et ouvriers soient également honnêtes, bienveillants et confiants les uns dans les autres.

Cf. Victor Brants, *Les institutions économiques et sociales à Munchen-Gladbach* (Paris, 1892), tiré à part d'un article de la *Réforme sociale*. Le savant économiste y décrit fort bien le *Aeltesten-Collegium* et la différence qu'il offre avec une chambre de conciliation et d'arbitrage. Il en signale très bien les avantages et discute les critiques qu'on y oppose.

Ce n'est qu'en Angleterre et aux États-Unis que la classe ouvrière s'est organisée spontanément en vastes associations, capables d'en défendre les droits et les intérêts. Mais nous ne pouvons nous dissimuler que ces associations, à raison de leur puissance numérique, de leur organisation trop démagogique et de l'esprit trop égoïste qui les animait, ont été, durant une assez longue période, la cause de regrettables violences et d'un grand nombre de conflits et de grèves qui auraient pu être évités. Les statistiques que nous avons déjà produites en fournissent des preuves surabondantes.

Toutefois, c'est dans ces pays où la classe ouvrière est si fortement organisée et si indépendante que, sans intervention gouvernementale, les conseils d'arbitrage et de conciliation, si précieux pour règler les rapports du capital et du travail, ont pris origine.

Ces conseils, bien qu'imparfaitement constitués, ont cependant produit d'excellents résultats, et nous offrent des exemples dont il est bon de s'inspirer.

Nos lecteurs nous sauront gré d'en citer quelques-uns (1).

Empruntons le premier exemple au bassin anthraciteux de la Pennsylvanie.

A l'occasion d'une grève qu'elle décréta, une des associations ouvrières du bassin, la Workingmen's Benevolent Association of S. Clair, constituée seulement en avril 1868, tint un meeting le 11 mai 1869, et fit voter un double vœu. Le premier raisonnable, à savoir que les salaires fussent désormais réglés d'après une échelle mobile, de manière à hausser ou à baisser suivant le prix de vente du charbon; — le second

(1) Nous les empruntons, souvent avec les mots de l'auteur, au livre si bien fait de M. Morisseaux, actuellement directeur général au ministère de l'Industrie et du Travail: *Conseils de l'Industrie et du Travail* (Bruxelles, librairie Muquardt, 1890).

excessif, que le prix du charbon ne pût jamais descendre en-dessous de 3 dollars à Port-Carbon ni de 5 dollars à Port-Élisabeth.

Les patrons répondirent par une contre-proposition, qui consacrait le principe de l'échelle mobile, mais non le minimum du prix de vente du charbon et par suite du salaire.

Le premier article de leur contre-projet déterminait — chose très délicate et difficile à régler, — le mode de fixation du prix de vente. Pour calculer celui-ci, on supposait la tonne de charbon composée de 75 p. c. de *gros*, de 12 1/2 p. c. de *noix* et de 12 1/2 p. c. de *pois*; puis on multipliait ces chiffres par la valeur, au cours du jour, de chacune de ces trois catégories : l'addition des produits donnait le prix conventionnel de la tonne.

Les 2e 3e articles fixaient le taux des salaires pour 3 dollars la tonne et l'échelle des augmentations.

L'article 4 chargeait un comité de 5 patrons, à désigner par l'Union ouvrière, des soins de constater le cours du jour des trois catégories de charbon.

Enfin deux autres articles interdisaient aux comités ouvriers toute immixtion dans le ménage intérieur des établissements industriels et annonçaient l'intention des patrons de suspendre le travail chaque fois qu'une association ouvrière voudrait défendre ou ordonner à l'un d'eux d'employer tels ou tels ouvriers, tels ou tels contre-maîtres.

Les ouvriers ne firent d'objection qu'à ces dernières clauses, qu'ils disaient inutiles, n'ayant pas la prétention d'empiéter sur les droits ni de s'immiscer dans les affaires des patrons.

Le règlement fut adopté après de légères modifications : il n'y eut que quelques dissidents du côté des patrons.

Cependant cet accord ne fut pas le résultat d'une chambre de conciliation ou d'arbitrage, mais de libres négociations.

Les patrons profitèrent de l'exemple des ouvriers pour se

constituer également en une association, qui réunit soixante-dix firmes, représentant une production de plus de 4 millions de tonnes de charbon.

Mais avant la fin de l'année *1869* un nouveau conflit s'éleva : l'arrangement conclu ne supposait pas que le prix du charbon pût descendre au-dessous de 3 dollars. Or, il descendit à 20 p. c. au dessous de ce prix. Les patrons ayant proposé une réduction, une nouvelle grève éclata.

Elle dura jusqu'en juin et se fut sans doute prolongée, si M. Gowen, président d'une importante compagnie de chemins de fer, n'avait offert ses bons offices. Il rédigea un nouvel arrangement pour fixer une nouvelle échelle de salaires, qui supposait une baisse du charbon au-dessous de 3 dollars et pour empêcher les empiétements sur les droits des patrons, que les ouvriers continuaient à se permettre, malgré leur déclaration formelle (1).

(1) On nous saura gré de reproduire le résumé de cet arrangement :

Arrangement fait à Pottsville, le 27 juillet 1870, entre le comité de « l'Anthracite Board of trade » (patrons) et le comité de la « Workingmen's benevolent Association » (ouvriers).

1. La Workingmen 's benevolent Association ne soutiendra aucun ouvrier congédié pour incapacité, mauvais ouvrage, mauvaise conduite ou toute autre raison plausible; les patrons ne renverront aucun ouvrier pour des actions ou des devoirs qui leur seront imposés par la Workingmen 's benevolent Association.

2. L'esprit de la résolution adoptée par la Workingmen 's benevolent Association est que chaque homme doit travailler régulièrement, et que c'est l'office des contre-maîtres de savoir s'il le fait.

3. Pour fixer le prix du charbon mensuellement, le président de l'Anthracite Board of trade et le président de la Workingmen 's benevolent Association se réuniront le 20 de chaque mois et choisiront cinq experts, qui, le 25 suivant, affirmeront, sous serment, les prix des différentes catégories de charbons.

4. Ces experts seront choisis parmi les patrons qui embarquent plus de 40,000 tonnes annuellement.

Ce fut la première tentative d'arbitrage faite dans cette région et elle procura une paix relative aux patrons et aux ouvriers.

Mais il eût fallu un arbitrage permanent avec une chambre de conciliation pour prévenir les conflits.

L'opposition vint des ouvriers. En 1871, M. Gowen faisait, devant un comité d'enquête institué par la législature de l'État de Pennsylvanie, la déclaration suivante : « Je crois que le seul remède permanent pour arranger les difficultés est l'arbitrage, avec un arbitre dont la sentence sera définitive. Nous avons toujours été partisans de ce système, et il y a deux ans, nous avons tenté de le mettre en vigueur, mais la W. n'a jamais voulu l'appliquer.

« Les ouvriers raisonnent uniquement d'après ce principe qu'eux seuls ont des droits et que ce qu'ils ne savent pas ne vaut pas la peine d'être connu. Tous les projets que nous avons suggérés ont été considérés comme hostiles, et ils ne sont jamais parvenus à cette conception que les intérêts du patron et des ouvriers sont identiques et qu'il y aurait tout avantage à les régler de commun accord.

« Pas plus tard que cette après-midi, j'ai réuni les délégués de l'association ouvrière et je leur ai proposé de convoquer pour demain une assemblée générale des propriétaires de charbonnages et de chemins de fer, me portant fort d'y faire admettre le principe de la constitution d'un conseil d'arbitrage et de conciliation mixte, avec adjonction d'un arbitre départiteur, dont la décision serait obligatoire et à laquelle les patrons, comme les ouvriers, prendraient l'engagement de se soumettre. Mais ils ont refusé incontinent d'accepter cette proposition ».

Toutefois, le projet de M. Gowen finit par être adopté, et, le 17 avril 1871, des délégués des patrons et des ouvriers d'un certain nombre de districts du bassin se réunirent à Mauch

Chunk et choisirent le juge William Elwell comme arbitre départiteur. Seulement, à cause de l'opposition des ouvriers de deux districts, la question du salaire fut réservée.

Pour les autres questions, le succès du conseil d'arbitrage et de conciliation fut complet.

Le 29 avril 1871, M. Elwell rendit sa décision, qui fut acceptée par les membres du comité d'arbitrage.

Cette décision est très instructive. Tout en faisant connaître les griefs des patrons et des ouvriers, elle pose des principes et des règles pour déterminer les droits respectifs du capital et du travail associé par la grande industrie. Il y a là, dit fort bien M. Morisseaux, comme une ébauche d'un droit industriel nouveau (1).

(1) A raison de l'importance exceptionnelle de ce document, qui marque un si grand pas dans la conciliation entre le capital et le travail, nous le reproduisons à peu près tout entier :

Décision de l'honorable arbitre départiteur William Elwell :

L'arbitre départiteur, à qui différentes questions concernant les rapports des patrons et des ouvriers mineurs ont été soumises, rend la décision suivante, qui a été acceptée par les membres du comité d'arbitrage, choisis respectivement par les deux parties :

1. Le droit de tout propriétaire, exploitant ou directeur de houillère à l'organisation et à la direction exclusives de son établissement industriel, lui est garanti par la loi du pays. Ce droit est absolu : personne ne peut y porter atteinte ni directement ni indirectement.

2. L'arbitre départiteur admet comme étant l'interprétation fidèle de la loi ce passage d'une circulaire gouvernementale qui porte : « Il est interdit aux particuliers ainsi qu'aux associations d'user de violences, de menaces ou de moyens coërcitifs pour empêcher des ouvriers de travailler où ils veulent; il est également interdit d'user de violences ou de menaces pour détourner ou empêcher les exploitants d'employer tels ouvriers que bon leur semble et au prix qu'ils ont convenu avec eux.

3. Les ouvriers ont le droit indiscutable de refuser de travailler hormis aux conditions qui leur conviennent ; mais il est contraire à l'esprit de la loi ainsi qu'aux intérêts communs des ouvriers et des patrons d'interpréter

Pour régler la question des affaires, les patrons s'adressèrent directement aux ouvriers, mais ceux-ci repoussèrent leurs propositions, parce qu'ils avaient ainsi « fait semblant

ce droit, comme le fait un membre d'une association ouvrière, lorsqu'il refuse de travailler chez un patron, parce que celui-ci emploie un membre de cette même association, qui n'a point payé ses cotisations, ou un ouvrier qui n'appartient pas à l'association. — Une association... n'a point le droit de mettre le membre fautif dans l'impossibilité de contracter avec des tiers.

4. L'arbitre déclare contraire à l'esprit de la loi la conduite d'une association, dont les membres refuseraient de travailler, parce que l'employeur ne voudrait pas occuper ou congédierait un ouvrier. Si l'action de l'employeur est tenue pour oppressive, et s'il ne consent pas à redresser ce grief, le cas doit être soumis à l'arbitrage, grâce auquel la difficulté pourra être arrangée sans les désastreux inconvénients d'une grève.

5. La loi autorisant toute personne majeure et saine d'esprit à contracter pour elle-même, un contrat conclu par une telle personne en vue du travail minier doit être tenu pour sacré, au même titre que tout autre contrat. Il ne peut être annulé ou invalidé si ce n'est de la manière prévue pour les contrats en général. L'ingérence de tiers, non parties, au contrat ne peut être tolérée.

6. Les patrons ne doivent point se coaliser contre les membres de la *Miners' and Laborers' Benevolent Association*. Tout patron qui refuse d'employer ou qui congédie un ouvrier parce qu'il y est affilié, s'expose à un blâme et fournit aux autres membres de l'association un motif sérieux de ne pas travailler pour lui.

7. Aucun membre de la prédite association ne doit être privé d'ouvrage parce qu'il aura été choisi par sa loge pour remplir certaines fonctions des statuts de cette association, du moment qu'il s'acquitte de son mandat conformément aux prescriptions statutaires.

8. En ce qui concerne le droit revendiqué par les ouvriers de cesser le travail, ensemble ou séparément, quand ils ont un motif de le faire, il est impossible d'établir aucune règle sur ce point, et je ne pense pas qu'on l'attende de moi; mais je crois pouvoir me permettre de recommander que des dispositions soient adoptées, — aussitôt après la reprise du travail, — pour arranger à l'amiable les difficultés qui naîtraient dans l'avenir, avant qu'elles aient produit les conséquences funestes que nous

d'ignorer leur association et insulté gravement ses délégués légitimes ».

L'idée de l'arbitrage fut alors reprise et un arrangement provisoire fut conclu, à la suite duquel, les ouvriers se remirent au travail.

Cet arrangement renfermait deux clauses consacrant définitivement l'adoption du système de la conciliation pour le règlement de toutes les difficultés qui viendraient à surgir.

Un conseil devait être constitué par district : il serait composé de six membres, trois patrons et trois ouvriers. En cas de désaccord, un arbitre départiteur devait prononcer. Aucune suspension de travail ne pouvait avoir lieu durant l'instance. De plus, un conseil d'arbitrage général, composé de dix membres, moitié patrons, moitié ouvriers, devait prononcer sur les questions qui intéressaient tous les districts réunis.

Ce double conseil, depuis lors, a fonctionné, non sans succès ; mais l'absence des conditions morales, nécessaires au bon fonctionnement du système, exerça parfois sa détestable influence. Un charbonnage qui avait, contre la décision arbitrale, accordé une augmentation indûment réclamée par les ouvriers, fut expulsé de l'association.

Le système d'arbitrage et de conciliation fut essayé plus tard dans la Pennsylvanie occidentale, grâce à l'initiative intelligente de M. D. Weeks; mais il échoua par suite du

constatons et qui atteignent non seulement les patrons et les ouvriers, mais le pays tout entier.

9. Chaque fois que, dans le présent texte, les termes : Un acte est interdit, est contraire à la loi, est blâmable, etc., sont employés, cela implique que cet acte ne doit point être posé par les parties représentées dans le comité d'arbitrage.

(*Signé*) William Elwell, arbitre départiteur.

Mauch-Chunk, 19 avril 1871.

Assurément, ce document constitue un modèle de sagesse pratique.

mandat impératif que les ouvriers prétendirent imposer à leurs délégués.

Ce mandat impératif, imposé souvent dans des moments d'excitation par un corps électoral, qui ne saurait avoir connaissance de tous les faits et de tous les arguments, rendait impossible la loyauté de l'examen et de la décision chez les délégués ouvriers.

Un autre essai dans l'Ohio échoua par la mauvaise foi d'un patron, qui refusa obstinément aux ouvriers de faire peser leur charbon par un contrôleur de leur choix et payé par eux, comme le permet la loi américaine.

Passons à l'Angleterre, pays quelque peu meilleur au point de vue des conditions morales tant chez les patrons que chez les ouvriers, bien que l'antagonisme entre le capital et le travail y fût dans certaines circonstances plus aigu et plus violent. Nous y rencontrons quelques exemples excellents du système de conciliation et d'arbitrage.

Ces exemples mêmes sont antérieurs de quelques années à ceux de l'Amérique.

Le premier conseil de conciliation fut établi, en 1860, par M. Mundela à Nottingham, dans l'industrie de la bonneterie. Pour en faire apprécier les bons résultats, disons qu'avant 1860 les relations entre les patrons et les ouvriers étaient, de longue date, les plus mauvaises qu'on pût s'imaginer. De 1710 à 1820, leur histoire est une effrayante série de meurtres, d'émeutes, d'incendies, de pillages et de bris de machines. Après 1820, les violences disparurent graduellement, mais les rapports demeurèrent les mêmes. D'après M. Morisseaux, dont nous suivons pas à pas l'excellent livre, le soupçon, la méfiance, la haine du côté des ouvriers, l'arrogance, la dureté, une haine égale du côté des patrons, sont les sentiments qu'on nourrissait dans cette industrie. La guerre ou

des armistices mal gardés, telle est la situation normale. En 1860, éclatèrent, coup sur coup, trois grèves, dont une dura onze semaines. Le conflit ayant été poussé à l'extrême, un industriel intéressé à la paix, M. Mundella, proposa tour à tour aux patrons et aux ouvriers le recours à un système de conciliation.

Il déclara lui-même devant la Commission des *trade unions* que son idée rencontra tout d'abord de l'opposition. « Les ouvriers se tinrent sur la réserve, très soupçonneux, et je ne saurais décrire avec quelle défiance nous nous regardâmes les uns les autres. Quelques manufacturiers, nos collègues, blâmaient notre conduite et disaient que nous étions en train de les dégrader, de les humilier, etc. A la fin, on se mit d'accord et nous créâmes un conseil d'arbitrage et de conciliation ».

Les statuts de ce conseil sont très simples et n'ont subi depuis que de légères retouches. Le but de l'institution est de régler à l'amiable les questions de salaire et de mettre fin par la conciliation aux différends qui peuvent surgir. Le *conseil* est composé de 22 membres, moitié ouvriers, moitié patrons, élus pour un an par leurs pairs.

Les délégués ont plein pouvoir et leur décision oblige. Mais tout différend, avant que le comité en soit saisi, doit être soumis à un *comité d'enquête*, qui ne rend pas de sentences, mais agit à titre de conciliateur préalable. Même il arrive que les deux secrétaires arrangent entre eux l'affaire, à la satisfaction des deux parties.

Pour favoriser la stabilité des engagements avec la clientèle, il fut décidé que toute demande de modification au taux des salaires devait être communiquée aux secrétaires un mois avant que le conseil puisse être appelé à en délibérer. Les assemblées avaient lieu tous les trimestres.

La principale modification au projet primitif fut qu'on enleva au président sa voix prépondérante. Quand il y avait

partage, on délibérait jusqu'à ce qu'on se fût mis d'accord.

Mais ce système n'avait pas de remède pour le cas d'un désaccord prolongé. Le tribunal d'arbitrage et de conciliation créé à Wolverhampton pour l'industrie de la bâtisse a trouvé dans ce cas un excellent remède. Il nomme un arbitre, ou si l'on ne peut s'entendre sur le choix d'un seul, il en nomme deux, et les deux arbitres, au besoin, nomment à leur tour un arbitre départiteur. Malgré cette lacune, le conseil de conciliation de Nottingham donna des résultats excellents.

Une condition invariablement imposée aux parties est que le travail ne doit pas être interrompu, pendant que l'instance est pendante.

L'examen des affaires au sein du conseil se fait sans solennité et la discussion sans phrases ni cérémonies autour d'une table, où sont assis patrons et ouvriers mêlés.

Une foule de conflits relatifs aux salaires ont été pacifiquement résolus malgré un peu de tirage dans les débuts. De plus, le conseil délibère sur une foule de petites contestations de détail, qui finiraient par provoquer de l'irritation, si on ne les aplanissait pas. « Nous en arrangeons une demi-douzaine chaque fois », dit M. Mundella (1).

Quelques années plus tard, fut établi un conseil de conci-

(1) M. Weeks, chargé par le gouvernement de la Pennsylvanie d'une enquête sur le fonctionnement des conseils d'arbitrage et de conciliation en Angleterre, en fait un éloge enthousiaste. Citons ses paroles : « Les bienfaits que l'institution a produits pour l'industrie de la bonneterie sont incalculables. L'hostilité a fait place à la bienveillance; la confiance et les égards mutuels existent là où jadis il n'y avait que méfiance et haine. Ce changement n'est pas l'œuvre d'un jour. Il ne s'est pas accompli sans que l'ancien état de choses ne manifestât quelquefois son influence. Des dissentiments d'un siècle et demi ne peuvent s'oublier si vite. Mais les dissensions dans le conseil même ont été si rares et tellement insignifiantes que je n'hésite pas à déclarer le succès complet. Grèves et *lock*

liation et d'arbitrage dans l'industrie sidérurgique des Middlesbrough.

Cette industrie s'était développée très rapidement, attirant de toutes parts et agglomérant une multitude d'ouvriers, étrangers les uns aux autres. La défiance et la lutte vis-à-vis des patrons naquit et s'accentua bien vite dans ce milieu, comme d'autre part la défiance et le manque de bienveillance des patrons pour ces ouvriers.

En 1865-1866, il y eut une grève de quatre mois. Le conseil, inuaguré le 22 mars 1869, réussit à merveille. En 1875, il représentait 13,000 ouvriers et 35 usines avec 1,913 fours à

outs sont maintenant inconnus Le contact a développé le respect. Les relations du capital et du travail ont changé...

» En grande partie, le succès et l'amélioration dans les rapports entre patrons et ouvriers sont dus à ce que le conseil a des réunions régulières. J'estime que c'est là le meilleur côté de l'institution. Le grand mal dans l'industrie et la source la plus féconde des difficultés, c'est une sotte obstination et un faux orgueil. Ces sentiments proviennent. dars la plupart des cas, de l'ignorance des questions concernant le travail et le capital ainsi que du parti-pris et du manque de bienveillance avec lesquels on les aborde.. Ces discussions sur des sujets d'intérêt commun, entre hommes qui considèrent les faits et s'imposent le devoir d'être modérés et courtois, ont pour conséquence d'anéantir cet orgueil et cette obstination et d'y substituer le respect et la politesse réciproques, qui doivent être la base des rapports entre le capital et le travail.

» Ces réunions ont aussi donné aux ouvriers la notion des lois auxquelles l'industrie est soumise et des conditions dans lesquelles elle s'exerce, notions qu'ils n'auraient jamais pu acquérir autrement et qui les induit à mettre plus de modération dans leurs demandes et à consentir moins difficilement des réductions.

» Si les conseils perdaient le caractère de tribunaux d'arbitrage et ne subsistaient plus que pour maintenir des rapports réguliers entre industriels et ouvriers, leur établissement dans le pays tout entier produirait encore des bienfaits incalculables. » (*Industrial conciliation and arbitration, by C. D. Wright,* pp. 17-18, cité par M. Morisseaux, p. 92-93.)

puddler. Il traversa victorieusement de rudes épreuves, à tel point que, de 1874 à 1878, la mauvaise situation de l'industrie fit baisser les salaires de 47 1/2 p. c., et toutefois ces réductions successives ne créèrent pas de sérieuses difficultés.

L'organisation de ce conseil est on ne peut mieux conçue.

La procédure électorale pour la formation du conseil est simple. Chaque établissement industriel envoie au conseil deux délégués : un patron et un ouvrier élu par ses pairs. Le mandat est d'un an. Les statuts maintiennent une égalité absolue entre les deux parties.

Le conseil se réunit deux fois par an : mais le président peut toujours le réunir par une convocation indiquant l'affaire à examiner.

A la première réunion réglementaire, il constitue son comité permanent, composé de vingt membres, dont seulement dix membres sont convoqués.

Toute affaire, déférée au conseil, est préalablement soumise au comité permanent qui l'examine et tâche de l'arranger. S'il n'y réussit pas, le conseil délibère, et, si, au vote, il y a parité de voix, on nomme un arbitre ou, faute d'entente, deux arbitres. Si ceux-ci ne parviennent pas à se mettre d'accord, ils nomment un surarbitre dont la décision est définitive.

Mais les instructions données par le conseil sur la marche à suivre, sont encore plus intéressantes à raison de leur caractère si sage et si pratique : « Un ouvrier électeur qui désire recourir au conseil pour obtenir le redressement d'un grief, doit exposer l'affaire au représentant ouvrier de l'établissement où il est employé. — Le représentant ouvrier questionnera le plaignant et *dissuadera de poursuivre l'instance, si elle est mal fondée.* » Voilà un excellent article.

« Si, au contraire, la plainte paraît fondée, le plaignant et le représentant ouvrier en saisiront, au moment convenable, le contre-maître ou le directeur ou le chef de l'industrie

(suivant les règles adoptées dans l'établissement). La plainte sera rédigée *d'après un formulaire* qu'on pourra se procurer chez les secrétaires. Cette rédaction *sera telle qu'elle implique l'espoir que l'affaire sera bien et dûment examinée et que ce qui est juste sera fait.*

Dans la plupart des cas, cette démarche amènera l'arrangement de l'affaire, sans que celle-ci aille plus avant. »

Cet article est un modèle d'esprit pratique et prévoyant. Grâce à ce formulaire ainsi rédigé, on coupe court aux déclamations qui excitent et aigrissent. Formuler les griefs avec une précision froide et avec une conclusion qui incline à la conciliation, c'est la meilleure des procédures.

« Par-dessus tout, le conseil insiste sur ce point qu'il ne doit y avoir ni grève ni suspension de travail. Le principal objet de l'institution est de prévenir les incidents de ce genre ; si une grève ou une suspension de travail survient, le conseil refusera d'examiner l'affaire jusqu'à ce que le travail soit repris et le fait de l'interruption du travail sera pris en considération. » Cette excellente prescription s'applique comme de raison aux deux parties (1).

(1) Les statuts du conseil d'arbitrage et de conciliation établi à Nottingham, dans l'industrie de la dentelle, sont encore plus étudiés que les précédents. M Mundella les tient pour les plus parfaits de l'Angleterre.

Trois points les distinguent des précédents :

1. Le conseil est subdivisé en sections, de manière que chacune d'elles représente l'une des branches de l'industrie dentellière : la force numérique de chaque section répond à l'importance de ces chambres. C'est l'application du principe si juste de la représentation proportionnelle des intérêts.

2. Quand une question spéciale se présente, les deux parties peuvent envoyer, chacune, au conseil, un délégué extraordinaire pour fournir les renseignements et éclairer la délibération. Mais ils n'ont que voix consultative.

3. Les deux parties doivent fournir *par écrit* les éléments de la cause. Mesure excellente, conforme à celle des conseils précédents.

Ces conseils ont été appliqués en Angleterre dans une foule d'industries : l'industrie des bâtiments, des produits céramiques et des carrières, l'exploitation des mines de fer, les fonderies de tuyaux, les industries chimiques, la fabrication des chaussures, et dans un très grand nombre de charbonnages.

Ils produisent d'excellents résultats. Nous avons déjà dit que G. Howell, si compétent en ces matières, estime que 90 p. c. de tous les conflits industriels pourraient être prévenus par des conseils de conciliation bien organisés et que sur les 10 p. c. restants, 5 ou 6 pourraient être arrêtés par l'arbitrage. « Il est probable, ajoute-t-il, qu'avant longtemps des conseils d'arbitrage et de conciliation seront établis dans toute l'Angleterre. Le conseil de conciliation et d'arbitrage du nord de l'Angleterre, le bureau des salaires du Midland, les comités mixtes des mineurs et autres corps semblables montrent que ce mode de règlement des conflits du travail est pratique et qu'on peut par là éviter une énorme perte d'argent et de grandes souffrances. » (1)

(1) George Howell « *Trade unionism new and old* », éd. citée plus haut, p. 236.

L'ancien secrétaire général des *Trades unions* n'invoque pas pour établir et organiser ces conseils un décret du pouvoir : il loue hautement les efforts des chambres de commerce et notamment ceux de la chambre de commerce de Londres. Il est probablement de ceux qui estiment que l'action du pouvoir affaiblit le sentiment de la responsabilité et le ressort de l'initiative individuelle.

C'est bien là l'opinion formulée dans l'Encyclique « *Rerum novarum* » : Que l'État, — dit Léon XIII, parlant des corporations professionnelles, — protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans le gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe ». C'est bien là un principe de haute philosophie sociale.

En nous tournant vers la Belgique et vers la France pour y étudier le régime des corporations et le meilleur système de conciliation entre le capital et le travail, nous allons passer du milieu de la race anglo-saxonne à un milieu social tout différent.

Nous ne pouvons, *a priori*, juger si le système anglais peut s'adapter à ce milieu et s'acclimater sur notre sol ou si la nature de ce milieu et de ce sol ne réclame pas une autre forme de corporation, et de tribunaux de conciliation et d'arbitrage.

Un fait qui immédiatement frappe l'observateur qui passe le détroit, c'est que sur notre continent, les ouvriers n'ont pas songé à s'organiser d'eux-mêmes en unions professionnelles. Même en Allemagne, cette organisation, faite sur différents plans, est venue *du dehors*, telle l'organisation de l'abbé Hitze et de M. Brandts de München-Gladbach, que nous avons exposée plus haut; telle aussi, dans un sens opposé, l'organisation si rapidement propagée des groupements socialistes.

Voyons ce qui a été fait en Belgique en dehors de la fédération socialiste.

M. Weiler, ingénieur en chef aux charbonnages de Mariemont et de Bascoup, imita le premier en Belgique les conseils de conciliation anglais. Sous son influence et avec son concours, ce système fut appliqué cinq ans après aux verreries Baudoux (novembre 1891).

D'après le système de M. Weiler, chaque mois, les délégués des ouvriers s'assemblent avec un nombre égal de délégués de patrons, et dans cette réunion, on examine les griefs dont les ouvriers se plaignent. Mais avant de les produire, les délégués des ouvriers en discutent la valeur, font le triage entre les bons et les mauvais, entre les griefs dont on peut obtenir le redressement et les griefs illusoires. Cette discussion préalable et sans solennité produit un excellent résultat. Elle sim-

plifie le rôle de la conciliation, outre qu'elle oblige les ouvriers à réfléchir.

Après cela, le grief sérieux est soumis au conseil de conciliation. S'il n'est pas redressé, les ouvriers en savent le motif : des explications leur ont été fournies par les délégués du patron. Naturellement, ces raisons sont redites par les délégués à leurs commettants, en détail et avec précision.

« Par leur installation et leur fonctionnement sur les lieux mêmes du travail, — dit M. Destoppeleer dans son excellent rapport sur l'installation et les travaux de la première année du conseil d'usine aux verreries Baudoux, — ces conseils d'usine peuvent connaître immédiatement tous les différends qui surgissent, si petits qu'ils soient, et les aplanir sûrement, sans démarches, sans frais, ni perte de temps et de salaire et toujours au mieux des intérêts de chacun, puisque les intérêts y sont équitablement et impartialement représentés par des hommes ayant la confiance des parties en cause, choisis par elles et connaissant toutes les questions qui se rattachent à ces intérêts respectifs. »

Il m'a été donné, dans une visite aux verreries Baudoux, de pouvoir parcourir les procès-verbaux des séances du conseil, et, en causant avec les membres ouvriers et patronaux qui le composent, d'assister en quelque sorte au fonctionnement de l'œuvre. J'aime à y reconnaître un excellent moyen de pacifier les milieux troublés et de dissiper les préjugés et la défiance que le travail nourrit si souvent contre le capital et la direction.

Le rapporteur a constaté que sur les 132 affaires qui avaient été soumises au conseil durant l'année 1892, une seule a été portée devant le conseil de prud'hommes de Charleroy et celui-ci en a confirmé le jugement.

Le patron trouve lui-même dans cet échange de vues fréquent avec les délégués des ouvriers, de grands avantages,

comme le fait très bien remarquer M. Morisseaux dans le chap. I de son ouvrage. Veut-il introduire des modifications dans l'organisation de son atelier, il en expliquera l'objet et la portée dans une réunion du conseil. Alors, parfois surgiront, du côté des délégués ouvriers, des objections auxquelles il n'avait pas songé, qui peut-être sont raisonnables, qui, dans tous les cas, sollicitent son attention. Si elles ne s'étaient pas produites au sein du conseil, le patron aurait rencontré (aurait pu rencontrer) des résistances invincibles et dont la source lui eût été inconnue. Grâce au conseil, le secret lui en est dévoilé d'avance. Il peut travailler à les dissiper ou à modifier ses plans. Mais assurément l'échange de vues qui se fait ainsi, profite aux uns et aux autres ; la confiance mutuelle du patron envers les ouvriers, des ouvriers envers le patron, devient un instrument de progrès. »

L'éminent économiste affirme avec raison que de tels procédés rehaussent singulièrement le sentimemt de la dignité personnelle chez l'ouvrier. Se sentant plus respecté, il respecte davantage, et, ce qui est mieux encore, il sait pourquoi il respecte. »

Ce système n'implique pas le droit pour les ouvriers de discuter toutes les mesures prises par le patron et de les faire trancher par le conseil. Ce serait l'abdication de l'autorité patronale. La délibération se limite aux conditions du contrat du travail. Le conseil a pour mission principale de régler les petites contestations qui surgissent dans un établissement industriel à propos du mode de rémunération du travail, du payement à la journée ou à la tâche, de l'évaluation du travail aux pièces, de l'organisation du travail, du réglement d'atelier, des malfaçons, des pénalités. Tout en soustrayant à la discussion et à l'arbitrage les questions qui relèvent de la direction, le patron gagnera à accueillir dans un esprit large et confiant les demandes d'explication qui

concernent ces points. Son autorité n'en souffrira pas.

Inutile de faire remarquer que les conseils d'industrie s'adaptent très bien aux corporations ouvrières mixtes.

La Belgique possède dans les *conseils de l'industrie et du travail* un organisme supérieur, parfaitement conçu, à l'aide duquel il sera facile d'établir dans tous les centres industriels, où elles seraient utiles, des corporations ouvrières avec des conseils d'usine.

Faisons connaître dans son détail et toute sa portée cette belle institution, créée par la loi du 16 août 1887, loi votée à l'unanimité, moins une voix, par la Chambre et le Sénat. C'est peut-être le plus grand honneur de M. Frère-Orban d'avoir vu son système consacré par cette loi. Ce sera surtout l'éternel honneur de nos Chambres censitaires et du ministère Beernaert d'avoir voté une loi, d'une portée sociale si haute et si pratique, de leur initiative personnelle et en dehors de toute inspiration ou pression étrangère.

Cette fois encore, un grand progrès social a été accompli, sans emprunt aux théories socialistes et sans l'intervention du parti qui s'en réclame.

Le caractère des conseils de l'industrie et du travail a été bien exposé par M. Frère-Orban au cours de la discussion de son projet de loi : « Les amendements du gouvernement, comme ceux de la commission du travail, avaient pour but l'organisation, par la loi, de simples conseils de conciliation. C'était la reproduction de ce qui s'est fait ailleurs par l'initiative privée.

» La proposition soumise à la Chambre a *un tout autre caractère*. Elle crée une institution au sein de laquelle les représentants de l'industrie et du travail, élus en nombre égal par leurs pairs. *sont appelés à délibérer sur leurs intérêts communs*. Elle est mise en connexion avec l'autorité du

gouvernement, qui peut la consulter sur tous les projets de règlements ou de lois qui peuvent affecter ces intérêts.

» Chaque industrie d'une importance suffisante forme une section du conseil qu'il s'agit d'organiser, et, si un conflit vient à éclater, les délégués de la section doivent se réunir pour chercher les moyens de l'apaiser. C'est *par ce côté seulement* que l'institution se rattache aux conseils de conciliation pratiqués ailleurs (1) ».

(1) *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants : séance du 26 juillet 1887, page 1717.

Ce système est différent du système proposé par M. Brants et que la commission du travail aurait voulu adopter et du système élaboré par M. Denis.

Le système de M. Brants, très bien conçu, se limite à la conciliation, comme l'indique l'article 1er : « il pourra être institué, par arrêté royal, pour un établissement ou un groupe d'établissements industriels, un conseil de conciliation destiné à aplanir les différends entre patrons et ouvriers ». C'est l'application de l'idée anglaise.

Les autres articles concernent le mode de constitution et de fonctionnement de ces conseils. L'économie de cet organisme est très bien conçue et exposée par le savant professeur de Louvain.

Selon ce projet, les décisions du conseil n'étaient revêtues d'aucune sanction obligatoire. Ce conseil se distinguait ainsi du conseil de prud'hommes, excellente institution, dont les décisions ont force obligatoire, mais se limitent à l'observation, tant du côté des patrons que du côté des ouvriers, des conventions du contrat de travail, sans autorité pour les modifier.

Le projet de M. H. Denis, déjà exposé dans un petit opuscule publié en 1872 « Organisation, représentation du travail », mais développé plus complètement à la commission du travail (séance du 29 octobre 1886) est plus vaste dans son programme, son économie et sa portée.

Quelques citations suffiront pour les faire apprécier :

« Ces bureaux de travail auront pour objet de mettre en rapport l'offre et la demande de travail, de faciliter le placement, l'embauchage et le déplacement des ouvriers, de constituer une statistique du travail aussi complète que possible ; ils feront chaque année aux villes intéressées et à l'État des rapports sur la situation des classes ouvrières et formuleront

Analysons, d'après M. Morisseaux, les principales prescriptions de la belle loi du 16 août 1887, complétée par les arrêtés royaux du 31 juillet et du 15 août 1889 et ultérieure-

leurs vœux sur les réformes à iutroduire. Ils étudieront toutes les questions intéressant le travail qui leur seront soumises par les autorités et procéderont aux enquêtes et aux investigations nécessaires.

« Ces bourses seront fédérées et leur comité central, établi à Bruxelles, sera en rapport direct avec le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .. »

« Dans chacune des circonscriptions ci-dessus indiquées, la commission aura pour mission de favoriser les rapprochements : elle sera investie par la loi du droit de constituer dans chacune des industries fédérées, chaque fois que ses efforts auront abouti, des conseils de conciliation permanents chargés d'examiner, de débattre et de résoudre les difficultés entre ouvriers et patrons. »

« Ils seront institués sur la demande qui en sera adressée à la commission par les intéressés, patrons et ouvriers.

« La commission déterminera le nombre des délégués d'après l'importance des ateliers intéressés, et, s'il y a lieu, les catégories à tracer parmi eux ; sur sa demande, l'autorité municipale fera les affiches et publications nécessaires pour faire procéder à la désignation des délégués... »

Les délégués seront choisis en nombre égal pour les patrons et pour les ouvriers et, parmi ceux-ci, en nombre proportionnel aux ouvriers syndiqués et non syndiqués.

« Dans les contestations qui leur seront soumises, ils (ces délégués) pourront désigner un arbitre départiteur ou s'en référer à l'arbitrage du conseil des prud'hommes ou de la commission de la bourse du travail »...

Le projet de M. Denis, a donc pour but principal de bien régler, au moyen d'enquêtes et d'informations exactes, l'offre et la demande du travail dans tout le pays, de façon à permettre aux ouvriers et aux patrons de contracter avec le plus de facilité des engagements avantageux..

Il embrasse en même temps toutes les autres questions qui concernent les intérêts et les conditions du travail, ainsi que les rapports des ouvriers et des patrons, pour faire étudier et résoudre ces questions par des corps électifs, composés mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers. En outre, il charge ces organes de la mission de constituer, partout où la chose est possible, des conseils de conciliations permanents. Enfin il imprime à ce

ment expliquée dans certains détails par les circulaires ministérielles du 22 août 1888 ainsi que du 12 juillet et 17 août 1889.

Art. 1er. « Il est institué dans toute localité où l'utilité en est constatée, un conseil de l'industrie et du travail. — Ce conseil a pour mission de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers, de prévenir, et, au besoin, d'aplanir les différends qui peuvent naître entre eux. »

Un triple but, clairement indiqué dans sa vaste sphère, est donc assigné à ces conseils.

Ceux-ci ne se confondent pas avec les conseils de prud'hommes établis par la loi du 7 février 1859 et réorganisés par la loi du 31 juillet 1889. Ces deux lois, en effet, réduisent les conseils de prud'hommes à l'ordre des juridictions litigieuses : ces conseils peuvent prononcer des jugements, impliquant sanction et, par conséquent, ayant force obligatoire, sur des faits concernant l'observation ou la violation des clauses d'un contrat. L'art. 1er de la loi du 31 juillet 1889 dit, en effet : « Les conseils de prud'hommes sont institués dans le but de vider, par voie de conciliation, ou, à défaut de conciliation, par voie de *jugement,* les différends qui s'élèvent soit entre les chefs d'industrie et les ouvriers, soit entre les ouvriers eux-mêmes, dans les limites et selon le mode tracés par la présente loi. » L'article 81 indique l'objet de ces différends : « pour tout fait d'ouvrage, de travail et de

vaste organisme un caractère de réglementation et de centralisation très accentué.

Ce projet pèche par excès. C'est une combinaison trop artificielle et trop compliquée pour pouvoir bien s'appliquer aux milieux concrets et vivants où elle devrait fonctionner.

M. Denis, dans son travail, au reste très savant et très consciencieux, a trop obéi à la tendance de l'école socialiste, celle de vouloir tout réglementer, uniformiser, centraliser. »

salaire, concernant la branche d'industrie exercée par les justiciables », et les articles 82-86 investissent ces conseils du droit de réprimer tout acte d'infidélité, par des amendes ne dépassant pas 25 francs.

Les conseils de l'industrie et du travail sont donc, en ordre principal, des *corps consultatifs* et, en ordre subsidiaire, des *tribunaux de conciliation.*

Une question intéressante fut soulevée durant la discussion de cet article par M. Woeste, à savoir si, nonobstant la loi, les patrons et les ouvriers pourraient constituer tels conseils de conciliation qu'ils jugeraient bon, indépendamment de toute intervention légale. La question fut résolue affirmativement, selon l'esprit de la constitution.

Art. 2. « Il (le conseil) se divise en autant de sections qu'il y a dans la localité d'industries distinctes, réunissant les éléments nécessaires pour être utilement représentées. »

M. Morisseaux fait remarquer avec raison, à propos de cet article, que le groupement naturel des industries ne se fait pas toujours selon des distributions géographiques, répondant aux divisions administratives du territoire. On n'a pas tenu compte de ce manque de parallélisme. Il eût mieux valu créer les conseils par industrie au lieu de les créer par localité, comme le demanda énergiquement M. de Moreau, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Notons encore que cet article constitue les sections par industries, par exemple les filatures, les charbonnages. Il eût peut-être été utile de permettre des sous-divisions proportionnelles d'après les différents métiers d'une même industrie.

Art. 3. « Les conseils sont établis par arrêté royal, soit d'office, soit à la demande du conseil communal ou des intéressés, patrons ou ouvriers. — L'arrêté fixe l'étendue et les limites de leur ressort et détermine le nombre et la nature de leurs sections. »

Cet article concilie bien les droits de l'autorité et ceux de la liberté. Il y a des cas où l'autorité supérieure, pour prévenir ou apaiser un conflit grave, doit pouvoir agir avec promptitude. Il peut donc d'office créer un conseil. Mais ce mode de formation des conseils ne doit pas être érigé en règle. Il vaut mieux que l'initiative en vienne des intéressés eux-mêmes.

L'article 4 établit la composition de chaque section par un nombre égal de chefs d'industrie et d'ouvriers.

L'article 5 détermine le mode et les conditions de l'élection pour les délégués ouvriers. L'article adopte le mode et les conditions stipulés par la loi des prud'hommes (7 fév. 1859).

Les conditions pour être électeur sont : d'appartenir à l'une des industries, dont se compose le conseil ; — d'être belge par la naissance ou la naturalisation ; — d'être âgé de vingt-cinq ans accomplis ; — d'être domicilié dans le ressort du conseil et d'y exercer effectivement son industrie ou son métier depuis quatre ans au moins.

La loi des prud'hommes et, par suite, cet article aurait dû formellement prescrire l'inscription *obligatoire*, sur les listes d'électeurs, des ouvriers qui remplissent les conditions déterminées. Cette obligation ne semble pas douteuse, vu l'esprit de la loi, mais elle n'est pas exprimée.

Mais l'arrêté royal du 31 juillet 1888 a comblé cette lacune, en réglant la formation des listes électorales. Cet arrêté détermine, en outre, les causes d'indignité empêchant d'être électeur ou éligible.

L'article 6 concerne l'élection des membres, chefs d'industrie.

L'article 7 limite le mandat des membres à trois ans, mais il en autorise le renouvellement.

L'article 8 règle les réunions ordinaires et extraordinaires. Les premières ont lieu tous les ans. Les autres peuvent être

convoquées par la députation permanente à la demande, soit des chefs d'industrie soit des ouvriers.

Il est regrettable que la loi n'ait pas prescrit des réunions plus fréquentes, puisque la fréquence du rapprochement entre patrons et ouvriers dans des délibérations communes, est chose à tous les points de vue si utile pour la paix et la prospérité publiques.

L'article 9 règle le fonctionnement de la section qui est, d'après le mot de M. Jacobs, « le rouage vraiment actif du conseil ».

Vu l'importance des fonctions de secrétaire, les aptitudes et l'activité qui y sont requises, M. Morisseaux regrette avec raison le mode actuel de désignation du secrétaire, élu par la majorité pour trois ans et à titre gratuit. Il eût préféré la nomination d'un secrétaire ou d'un greffier à titre permanent et rétribué. Le conseil, en effet, doit donner son avis sur des questions ou des projets d'intérêt général relatifs à l'industrie ou au travail. Cet avis, pour être vraiment éclairé, implique de la continuité dans les idées et une expérimentation enregistrée. Bien souvent il devra reposer sur des données mathématiques, comme sont les statistiques de salaires et de budgets ouvriers. Il faut donc pour secrétaire un homme rompu à la besogne et ayant une longue expérience.

L'article 10 règle l'action conciliatrice des sections et la sanction des décisions rendues. Citons le texte :

« Lorsque les circonstances paraissent l'exiger, le gouverneur de la province, le bourgmestre ou le président convoque, à la demande, soit des chefs d'industrie soit des ouvriers, la section de l'industrie, dans laquelle le conflit s'est produit. La section recherche les moyens de conciliation qui peuvent y mettre fin. Si l'accord ne peut s'établir, la délibération est résumée dans un procès-verbal, qui est rendu public. »

Cet article laisse une grande latitude dans l'emploi des

moyens propres à apaiser un conflit. Le recours à un arbître et le choix de celui-ci entrent évidemment dans ces moyens. Notons que cet article réserve aux chefs d'industrie et aux ouvriers l'initiative de la convocation de la section appelée à apaiser le conflit. Il suppose que cette convocation serait inutile, si aucune des deux parties ne la souhaite, car le conseil ne peut agir que par voie de conciliation. La seule sanction de ses décisions, c'est la publicité du procès-verbal.

L'article 11 règle les assemblées du conseil ou des sections. Ces assemblées sont provoquées, d'après une règle très sage, par des autorités différentes, selon leur nature et l'objet qu'elles ont en vue : par le roi, s'il s'agit du conseil tout entier, d'une section ou de plusieurs sections, appartenant ou non au même conseil ; — par la députation permanente, s'il s'agit de la réunion annuelle obligatoire d'une section ou d'une réunion extraordinaire de section, demandée par les chefs d'industrie ou par les ouvriers ; — par le gouverneur, les bourgmestres ou le président, s'il s'agit d'une section unique et seulement dans le cas d'un conflit existant ou à craindre.

Le Roi seul peut réunir le conseil de la circonscription en assemblée plénière, et il peut lui demander son avis sur des questions ou des projets d'intérêt général, relatifs à l'industrie ou au travail et qu'il jugerait utile de lui soumettre.

L'article 12 remet à l'arrêté royal, convoquant l'assemblée plénière, de même qu'aux arrêtés du gouverneur ou de la députation permanente convoquant une section, le soin d'indiquer l'ordre du jour et de fixer la durée de la session. Il défend qu'aucun objet étranger à l'ordre du jour soit émis en délibération. Il ordonne que les séances aient lieu à huis-clos, mais permet au conseil ou à la section de publier, sur sa décision, les procès-verbaux des délibérations.

Ce sont là encore des mesures très prudentes pour empêcher que ces assemblées, une fois réunies, n'abusent de leur

mandat et ne soulèvent de débats irritants. Le huis-clos est destiné à mieux garantir la franchise des discussions.

L'article 13 permet au Gouvernement de nommer un commissaire pour assister à l'assemblée plénière, y faire telles communications qu'il jugera utiles et prendre part aux débats, s'il y a lieu, sur les questions soumises ou les mesures projetées.

Cet article permet au Gouvernement de se servir de cet utile organe des intérêts du libre travail et de la libre industrie, pour en obtenir les renseignements et les avis, dont il a besoin pour mieux remplir sa mission dans l'ordre économique et social.

Les travaux de ces conseils ont déjà fourni au Gouvernement, pour les plus importants centres du pays, ces belles statistiques des salaires, que M. Morisseaux a publiées avec beaucoup de méthode et de clarté dans un ouvrage, que nous avons consulté avec le plus grand fruit pour nous éclairer sur la situation économique du pays (1).

Ces conseils constituent ainsi au profit du Gouvernement

(1) Voici comment M. Morisseaux, dès l'origine, a très bien défini ce rôle et les avantages qui en résultent pour l'intervention éclairée des pouvoirs publics sur le terrain économique et social :

« D'une part, on dira dans quelle mesure l'organisation actuelle du travail permet aux ouvriers de se consacrer à leurs devoirs moraux et religieux, à leur famille, à l'éducation de leurs enfants, combien de temps leur est laissé pour se perfectionner dans leur métier, pour fréquenter les écoles professionnelles, quelle part du salaire est affectée aux différentes dépenses du travailleur, comment il est logé, quels plaisirs il prend, quels entraînements il subit, quel est son sort dans la maladie, les accidents, l'infirmité ou la vieillesse...

« D'autre part, on indiquera les conditions inéluctables auxquelles est subordonnée la prospérité de l'industrie, les côtés faibles que présente notre situation économique, les points que menace la concurrence de l'étranger ; on signalera les barrières que le législateur ne doit point fran-

et des Chambres législatives des comités d'enquête permanents pour réunir toutes les observations, tous les faits que les pouvoirs ont intérêt à connaître, pour faire de bonnes lois et en bien contrôler l'application sur le champ de l'industrie et du travail. Représentant, en effet, les intérêts communs du capital et du travail, composés de patrons et d'ouvriers, ils sont l'expression de l'activité industrielle de la nation, ils en reproduisent toutes les faces et les manifestations, en peuvent signaler avec compétence tous les abus, tous les besoins et tous les vœux.

Cette importante institution, si pleine d'avenir, témoignera toujours du zèle éclairé qu'ont eu nos anciennes Chambres censitaires et le gouvernement catholique pour la parfaite réconciliation du capital et du travail.

chir, les périls de certaines revendications ouvrières, les sacrifices sociaux qui sont peut-être indispensables dans l'intérêt de la généralité.

« Dans son ensemble, le conseil de l'Industrie et du Travail contrôlera l'effet des règlements Il montrera par des faits, par des statistiques, que les uns ont produit de bons résultats, que les autres sont demeurés inefficaces, que d'autres encore ont déterminé des conséquences fâcheuses. Il passera les dispositions légales au crible d'un jugement sévère, les contrôlant sans cesse par l'observation Ici l'observation trop rigoureuse aura dépassé le but ; là, trop anodine, elle n'y aura pas atteint. Tantôt le législateur, trop prévoyant, aura provoqué un affaiblissement de l'initiative individuelle ; tantôt, trop timide, il aura laissé subsister des maux que son intervention seule pouvait corriger.

Au surplus, dans le monde industriel, le progrès ne s'arrête pas, les transformations économiques sont incessantes, des industries naissent, d'autres disparaissent, l'outillage change, l'organisation du travail se modifie. Ces circonstances réagissent à leur tour sur les populations ouvrières, sur leur groupement, sur leurs mœurs, sur leurs habitudes

« Les conseils de l'Industrie et du Travail les signaleront, avec les modifications qu'elles nécessitent dans l'appareil législatif. Grâce à eux, celui-ci pourra toujours être parfaitement adapté aux situations existantes et aux besoins reconnus. (Ouvrage cité plus haut, pages 254-255.)

Enfin, le gouvernement a, par arrêté royal du 5 avril 1892, créé une institution unique au monde, « *le Conseil supérieur du travail* », véritable conseil d'État pour les questions relatives aux intérêts et aux rapports du capital et du travail et aux grandes œuvres, dont dépend la confiance nécessaire à la prospérité de nos industriels et au maintien du crédit national.

Le Conseil se compose de 16 industriels, 16 ouvriers et 16 représentants de la science juridique, économique et sociale.

Le Conseil, trait d'union entre le pouvoir et la liberté, sur le champ du travail, contribuera puissamment à l'organisation des unions professionnelles.

Signalons à ce point de vue un exemple emprunté à la séance du 19 décembre 1893.

Le Conseil écarta d'abord une proposition trop absolue et trop vague de M. Verhaegen relative à l'insertion, à titre d'essai, dans quelques cahiers des charges d'entreprises des travaux publics, d'un minimum de salaire à déterminer pour chaque métier et dans chaque cas; puis il vota sur ce sujet, à une imposante majorité, une excellente proposition due à l'initiative de M. Lagasse et du duc d'Ursel et amendée par MM. Isaac, Dejace, Limbourg, Valère Mabille, Morisseaux et Mgr Rutten. En voici le texte :

« Le Conseil supérieur du travail, appréciant l'importance sociale de la détermination du salaire par l'accord des patrons et des ouviers, — repousse comme généralement inopportune l'intervention de l'État dans cette détermination ; — estime que ce rôle appartient surtout aux associations professionnelles ; — et émet le vœu que les pouvoirs publics favorisent leur création et leur développement (1). »

(1) Une partie de la proposition de M. Verhaegen a été admise dans une

Nous pouvons espérer que le Conseil supérieur du travail concourra efficacement à la parfaite organisation de ces unions professionnelles.

Enfin, au-dessus de toutes ces institutions et de ces lois ouvrières, où la part de la liberté et de l'autorité ont été équitablement réparties, a été établi le *Ministère spécial de l'Industrie et du Travail,* pour en promouvoir les résultats et en contrôler les applications.

Ce Ministère, avec son chef, à idées à la fois élevées et pratiques, et avec ses collaborateurs expérimentés, saura, tout en se garantissant de tout socialisme d'État, étendre les enquêtes utiles, en coordonner les informations, préparer ainsi les données d'où sortent les bonnes lois, et poursuivre, moyennant un sérieux inspectorat du travail, la suppression de tous les abus et la conciliation de tous les intérêts (1).

autre réunion. Il est évident que l'État, là où il est lui-même patron, doit donner l'exemple du *bon patron* et faire payer aux ouvriers un salaire convenable, pourvu qu'il ait le moyen de bien contrôler ce paiement, et que cette stipulation, d'une part, ne fasse pas écarter les ouvriers médiocres et n'entraîne pas, d'autre part, l'abaissement du salaire supérieur que méritent les ouvriers supérieurs. MM. Lagasse-de Locht, Morisseaux et Isaac ont bien mis en lumière ces considérations et quelques autres analogues.

(1) Le Ministère du Travail et de l'Industrie a déjà signalé son initiative par la création de « La Revue du Travail », publication excellente, à bon marché et faite pour vulgariser une foule de faits et de renseignements qui intéressent également les patrons, les ouvriers et tous ceux qui s'occupent de sciences économiques et sociales.

Ainsi, la livraison de janvier nous fait connaître les correspondances régionales concernant le marché du travail ; — le progrès de la conciliation et de l'arbitrage en Belgique ; — la statistique des grèves du dernier mois ; — le développement de la mutualité en Belgique de 1890 à 1895 ; — la situation de la caisse générale d'épargne et de retraite au 30 octobre 1895 ; — le prix des principales denrées alimentaires au 31 décembre 1895 ; — le mouvement commercial de la Belgique ; — une enquête

Assurément, ce serait une naïveté de croire que bientôt c'en sera fini des abus et qu'entre le travail et le capital il ne saurait plus naître de conflits.

Nous n'avons pas la naïveté des socialistes, pour attendre des interventions de l'État et des unions professionnelles avec les chambres d'arbitrage et de conciliation, qui les couronneront, un pareil résultat.

5. Nous avons maintenant à exposer un cinquième remède à la crise sociale : *Les traditions du bon patronat et les œuvres d'amélioration sociale.*

Les interventions de la loi et des pouvoirs publics dans le domaine industriel doivent protéger avec une équité absolue les intérêts tant des ouvriers que des patrons ; mais pour rendre cette protection plus efficace, elles doivent en même temps favoriser l'entente durable entre les deux classes en contact perpétuel et qui ont si grand besoin l'une de l'autre.

A ce titre, elles doivent surtout favoriser, selon l'opportunité des circonstances, la forme d'unions professionnelles, qui rend cette entente plus facile et plus complète.

Il y a deux systèmes d'unions professionnelles : le système indépendant et égalitaire, qui prétend tout régler au nom de

belge sur le chômage ; — une chronique, courte mais bien nourrie, du travail en Belgique et à l'étranger ; — le progrès de la législation du travail en Belgique et à l'étranger ; — la jurisprudence, relative aux lois ouvrières; — le bulletin de l'inspection du travail pour le mois de décembre : demandes en autorisation d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes et statistiques des visites effectuées, des procès-verbaux dressés et de leurs suites judiciaires ; le tableau statistique des accidents du travail ; — enfin, certains actes officiels concernant des œuvres sociales, règlement organique des comités de patronage et créations d'écoles professionnelles.

On voit à cet énoncé que cette publication est bien conçue et plantureusement fournie.

la seule justice, — et le système unioniste et hiérarchique, qui, sans rien sacrifier des droits de la justice et de la légitime égalité, fait en même temps appel à la charité et sauvegarde le respect de l'autorité.

Le premier système, moins parfait, domine dans les pays protestants, comme l'Angleterre, les États-Unis et la partie luthérienne de l'Allemagne.

Le second système domine dans les pays catholiques : il caractérise nombre d'établissements, dirigés par des patrons catholiques, comme celui de M. Léon Harmel, à Val-des-Bois.

Ce système a rendu d'immenses services dans le passé. C'est bien grâce à lui que la Belgique et la France comptent depuis le commencement du siècle incomparablement moins de grèves d'ordre économique et social que l'Angleterre et les États-Unis.

Inutile de dire qu'à raison de son esprit et de ses bienfaits passés, il est vivement combattu par le parti socialiste. Leur attaque même, si vive, et les préjugés propagés contre lui portent des catholiques très bien intentionnés à en sacrifier les avantages, à raison des périls qu'il semble susciter.

Convient-il encore à l'époque actuelle?

Pour répondre avec compétence à cette question, disons en quoi il consiste ; — comment il se concilie avec les droits des ouvriers ; — enfin, quels sont les avantages qu'il offre pour l'amélioration spéciale de la classe ouvrière.

Nous pourrons alors juger ce système en connaissance de cause, et nous y reconnaîtrons, là où les circonstances en permettent l'application, un remède excellent contre les maux de la crise sociale.

En quoi consiste le régime patronal?

C'est le régime, où patrons et ouvriers constituent une corporation mixte et hiérarchisée, ressemblant le plus possible

à une vaste famille, dont le patron se considèrerait comme le père, tout en traitant ses ouvriers comme des fils émancipés.

Considérons ce régime tel qu'il fonctionne depuis tant d'années au Val-des-Bois (1).

Le *syndicat corporatif* des établissements de M. Léon Harmel est essentiellement religieux (art. 5) et en même temps parfaitement économique. Il respecte de la manière la plus complète les droits de l'autorité dans l'usine, tout en donnant à l'ouvrier les plus sérieuses garanties de faire respecter son droit, en tout ce qui concerne le contrat du travail.

Il a pour objectif de créer, pour les ouvriers dans l'usine, toutes les institutions tendant au développement moral, intellectuel et professionnel de ses membres ainsi qu'à l'amélioration de leur situation matérielle (art. 3).

Les institutions patronales y sont très nombreuses : 1° sociétés de secours mutuels, œuvre des funérailles, assurance contre les accidents, service de santé, bains et lavoirs, salubrité et suffisance de logements; 2° écoles, instruction professionnelle, concours scolaires, bibliothèques; — 3° boulangeries économiques, achats directs, hôtellerie pour les ouvriers sans famille, sociétés de consommation, économats; — 4° caisse d'épargne, caisse de prévoyance et de retraite, assurance sur la vie, soins aux veuves et aux orphelins; — 5° compagnie de pompiers, sociétés chorales, instrumentales, de gymnastique, de tir; — 6° hygiène des ateliers, précaution contre les accidents, mesures à prendre en cas de chômage; — 7° examen des observations des ouvriers sur le genre et la durée du travail, sur l'outillage, sur les mesures disciplinaires; — 8° étude en commun pour arriver à la meilleure organisation du travail.

(1) *Manuel d'une corporation chrétienne*, par Léon Harmel, 2e éd. Tours, Mame, 1879.

L'autorité, qui a la direction dans cette corporation, est le *conseil corporatif*, composé moitié de patrons, moitié d'ouvriers ou d'employés nommés par l'ensemble d'entre eux. Le bureau est composé d'un président, qui est toujours patron, et de six autres membres, dont trois choisis par les patrons et trois dans le personnel ouvrier, selon un mode d'élection qui en garantit le caractère conservateur.

Le programme, sur lequel le conseil corporatif est appelé à prononcer, réserve les droits vitaux de la direction industrielle : rien ni pour le salaire, ni pour la durée du travail, ni pour l'étendue de la production, ni pour l'admission ou l'exclusion des ouvriers, qui porte atteinte aux droits de l'autorité patronale.

Grâce à un zèle persévérant, à une admirable organisation de l'aumônerie, et à d'illustre exemples, M. Harmel a réussi à faire de ces ouvriers des chrétiens croyants et pratiquants. Les œuvres de piété les plus intimes y ont plein succès.

Le syndicat patronal de M. Harmel apparaît donc comme un syndicat-type, qu'il est difficile d'imiter intégralement, mais dont on peut reproduire, sous une forme plus ou moins parfaite, les traits principaux (1).

Nous pouvons citer également comme syndicat-type les institutions de München-Gladbach, dues à M. Brandts et à l'abbé Hitze.

Une pareille œuvre suppose dans le patron un grand discernement et un grand dévoûment : un grand discernement pour accorder à ses ouvriers l'exercice sage de leurs droits, sans sacrifier l'autorité dont il a besoin pour la bonne direction

(1) Les patrons chrétiens du nord de la France, réunis dans l'Association de Notre-Dame du Travail et ayant leur centre religieux à Mouvaux, près de Tourcoing, se sont efforcés d'appliquer à leurs usines, avec quelques modifications, que les circonstances exigent, l'œuvre-type de M. Harmel.

de son entreprise ; et un grand dévoûment, pour procurer à ses ouvriers, moyennant de larges subventions patronales, ajoutées au juste salaire, des ressources variées pour améliorer leur condition matérielle et morale.

Mais, dira-t-on, la corporation mixte laisse-t-elle à l'ouvrier assez de liberté pour qu'il puisse exercer tous ses droits ? Ces subventions patronales ne sont-elles pas pour les ouvriers le prix d'une humiliante servitude ?

Non, répondrons-nous, le patron chrétien, qui aime ses ouvriers, voudra avant tout être juste et honnête vis à vis d'eux. Il distinguera entre la direction du travail, qui lui appartient comme lui appartient son usine et l'entreprise qu'il a créée, et le contrat du travail, où les droits et les intérêts de l'ouvrier égalent les siens. Il les laissera s'entendre entre eux pour faire valoir ces droits et ces intérêts dans toute l'étendue du contrat du travail. Un de ces premiers droits et de ces premiers intérêts, c'est le juste salaire, ou un salaire qui soit pour l'ouvrier la contre-valeur du produit de son travail, déduction faite de la part légitime qui revient aux autres facteurs de ce produit. Le patron honnête doit payer à l'ouvrier l'équivalent de cette contre-valeur. Le patron chrétien le fera.

Désireux d'apaiser et même de prévenir tout conflit, sans jamais sortir des lois de l'honnêteté, le bon patron agira avec ses ouvriers en toute franchise et confiance, et, en demandant leur respect pour son autorité, là où la direction du travail est en jeu, il leur permettra, dans toutes les questions qui touchent le contrat du travail, les explications et les discussions loyales, d'où sortent les équitables solutions.

L'organe naturel de ces explications, de ces discussions et de ces solutions sera le conseil d'usine ou la chambre de conciliation et d'arbitrage, possédant un programme, limité au contrat du travail et accordant aux deux parties la

même liberté pour faire valoir leurs raisons et leurs droits.

Ni la liberté des ouvriers, ni l'autorité du patron, ni la prospérité de l'industrie n'auront à souffrir d'un pareil régime.

Disons maintenant quels *avantages* ce régime offre pour l'amélioration progressive de la classe ouvrière.

Ces avantages se mesurent sur la foi et le dévoûment éclairé du patron. Mieux celui-ci comprend ses responsabilités et ses devoirs d'humanité et de charité vis à vis de son personnel, qui lui confie sa vie et son avenir, plus il aura soin de justifier cette confiance et de soutenir selon ses moyens, de ses subventions patronales, les œuvres de bienfaisance matérielle et morale, qui répondent aux besoins de la famille ouvrière.

Citons ici quelques faits pour montrer, par des exemples parlants, combien ces devoirs du bon patron sont encore bien compris dans les pays catholiques.

Dans le rapport, fait au nom du jury d'économie sociale de l'exposition universelle de 1889, M. Cheysson a fourni des renseignements précis sur certaines institutions patronales (section XIV).

D'après ces renseignements, on voit qu'en *1888*, les mines d'Anzin, qui ont payé 12,851,868 fr. de salaires, ont consacré en outre 1,567,757 fr. aux institutions fondées en faveur de leurs ouvriers. Or ce chiffre représente 12.20 p. c. des salaires de l'année, 47.33 p. c. du dividende distribué aux actionnaires et 140 fr. par tête d'ouvrier.

Les mines de Liévin ont payé, en salaires, 2,322,210 fr. et consacré 341,720 fr. aux institutions ouvrières : les actionnaires ont reçu 481,140 fr.

Les mines de Courrières ont payé, en salaires, 4,076,718 fr. et en subventions pour les ouvriers 368,394 fr.

Les mines de Douchy paient 1,595,954 fr. de salaires et consacrent 211,352 fr. en libéralités pour le personnel employé.

A Bességes, pendant que les actionnaires reçoivent 600,000 fr. de dividende, la compagnie consacre 345,735 fr. aux institutions ouvrières.

Au Creuzot, le montant des subventions et libéralités s'est élevé en 1888, à 1,632,000 fr., soit 10 p. c. des salaires.

Enfin, aux mines de Blanzy, les sacrifices, faits par la compagnie en faveur de ses ouvriers, s'élevaient en 1887-1888 à 1,118,794 fr. c-à-d. à 50 p. c. du dividende distribué aux actionnaires.

Joignons à ces chiffres pour *1888* un tableau pour *1892* et limité aux Compagnies des mines du Nord.

La Compagnie d'Anzin a distribué, pour 10,530 ouvriers, 1,666,211 francs de subventions patronales, soit 110,75 fr. par ouvrier; — la Compagnie de Douchy en a distribué, pour 1,747 ouvriers, 169,675 francs, soit 97,68 par ouvrier; — la Compagnie de Vicoigne, pour 456 ouvriers, 93,935 francs, soit 266 par ouvrier; — la Compagnie de Fresne-Midi, pour 508 ouvriers, 36,773 francs, soit 76-74 par ouvrier; — enfin, la Compagnie de Crespin, pour 294 ouvriers, 37,600 francs, soit 124,50 par ouvrier (1).

Nous pourrions également fournir pour la Belgique de beaux exemples de subventions patronales : nous n'aurions qu'à citer la Société Cockerill de Seraing, la Vieille-Montagne, le Val-Saint-Lambert, les ateliers métallurgiques de Marcinelle et Couillet ; puis les établissements Simonis de Verviers, Casier, et de Hemptinne de Gand, De Naeyer de Willebroeck, Remy de Wygmael, Desclée de Tournai. Mais rentrons en France et choisissons dans la patrie de Louis Blanc un exemple significatif, pour le bien détailler. Je ne

(1) Ces chiffres, renseignés par M. Neymarck, sont extraits du *Bulletin de l'Union des patrons en faveur des ouvriers*, 6e ann., août et sept. 1893, p. 92.

le chercherai pas bien loin, pour qu'on ne le regarde pas comme exceptionnel : je le prendrai tout près de moi, dans une famille alliée à la mienne et dont j'ai visité l'établissement il y a deux ans, en contrôlant les renseignements que je fournirai. Cet établissement est la filature de MM. Thiriez, à Lille et Loos, occupant alors un personnel de 763 ouvriers et de 602 ouvrières.

Commençons par dire que les conditions hygiéniques et morales du travail y répondent à toutes les exigences. Les salaires y sont élevés, et tout ouvrier, dont la conduite et le travail ont été satisfaisants, touche une gratification, selon la catégorie à laquelle il appartient, de 1 à 4 francs par quinzaine. Le payement se fait par quinzaine. Chaque ouvrier reçoit un billet spécial avec son compte détaillé, pour qu'il puisse le contrôler.

Énumérons maintenant les institutions ouvrières de l'établissement, institutions que j'ai toutes trouvées dans un état excellent :

1. Une crêche pour 40 enfants, vêtus et nourris aux frais de l'établissement.

2. Une salle d'asile pour 150 enfants, recevant tous gratuitement, à l'asile, un dîner composé de soupe, de viande, de légumes et de bière. Tous les ans, on les habille complètement et, en outre, on leur distribue parfois des vêtements et des jouets.

3. Une école pour enfants de 13 à 15 ans. Cette école est suivie par 90 garçons et 170 filles. On leur donne, en prix, des objets utiles et des livrets de caisse d'épargne de 20, 15 et 10 francs.

4. Un orphelinat pour 70 jeunes filles, de plus de 12 ans, ayant chacune un livret spécial, sur lequel on inscrit leurs gains et leurs dépenses. Elles ne donnent pour leur entretien, très soigné, qu'une partie du salaire gagné à l'établissement.

Aussi, en se mariant, ont-elles une petite dot, variant de 1,000 à 3,000 francs.

5. Une caisse de secours aux ouvriers malades. Les ouvriers dont la maladie est constatée par un médecin, reçoivent, sans avoir fait aucun versement, 1 franc par jour de maladie pour un homme marié et un peu moins pour les autres. Mais ces sommes sont augmentées du 1/4 pour l'ouvrier travaillant dans la maison depuis 3 ans, de la 1/2, s'il y travaille depuis 6 ans, des 3/4 après 9 ans : le secours est doublé après 12 ans. De plus, quand la maladie se prolonge, ses camarades d'atelier font entre eux une quête avec l'autorisation des patrons, et ceux-ci, pour encourager cet acte de fraternité, doublent la somme recueillie.

6. Une caisse de retraite. Les ouvriers, à 60 ans, touchent une pension viagère de 400 francs, payable par douzièmes, s'ils ont au moins 30 années de présence dans l'établissement. S'ils sont entrés à 25 ans, ils touchent 475 francs, et 550 francs s'ils sont entrés à 20 ans. En cas d'infirmités précoces, l'âge de 60 ans n'est pas exigé, mais la pension est proportionnellement réduite. Si les ouvriers ont été assez prévoyants pour faire des versements à la Caisse de retraite de l'État, leur vieillesse sera pleinement assurée.

7. Une caisse d'épargne qui donne 6 p. c. d'intérêt aux déposants, quand la somme ne dépasse pas 1,500 francs.

8. 200 habitations ouvrières, toutes construites entre rue et jardins et disposées autour d'un square de 2,500 mètres carrés. Ces maisons vastes, saines et bien aménagées, sont louées au taux de 2 1/2 à 3 p. c. à des ouvriers honnêtes et de bonne conduite.

9. Deux vastes réfectoires, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, afin de permettre aux ouvriers trop éloignés de dîner dans l'établissement. Une excellente bière leur est servie au prix coûtant. Quant aux autres achats, ils sont faits

par un employé délégué à ce service. Les patrons ne s'en mêlent pas.

10. Une salle de douches et dix baignoires sont tour à tour à la disposition du personnel, de 6 heures du matin à midi et chaque soir, à la sortie des ateliers.

11. Une maison de Sœurs garde-malades, entretenue par l'établissement, pour les ouvriers ou ouvrières malades. Ces excellentes sœurs remplacent au besoin la mère de famille malade, faisant le ménage, soignant les enfants et veillant à ce que le mari ne manque de rien. Elles soignent très bien les malades, grâce à un stage préalable dans les hôpitaux.

12. Un patronage dominical pour les jeunes ouvrières sous la direction des Sœurs. A celles qui sont exactes aux réunions, il est alloué, quand elles se marient, une somme de 200 francs, un lit complet et un petit trousseau. Chaque année, en outre, il leur est donné une récompense de 10 à 20 francs.

13. Signalons, enfin, deux autres œuvres de bienfaisance patronale. Les patrons accordent aux réservistes et aux territoriaux 0,50 par jour, pour soulager leurs familles. — Ils permettent à tous les ouvriers de prendre le charbon de l'établissement, en le payant, au prix coûtant, rendu à domicile.

Ce relevé, si sec et si aride soit-il, permet d'apprécier la généreuse initiative des patrons chrétiens pour assurer le bien-être et la sécurité de leurs ouvriers. Tous les patrons assurément ne poussent pas si loin leur dévouement : un grand nombre, toutefois, méritent de vrais éloges pour les institutions économiques et sociales qu'ils ont créées en faveur de leur personnel.

Depuis quelques années, grâce aux inspirations élevées et à l'énergique impulsion parties du cœur de Léon XIII, les œuvres économiques et sociales se multiplient pour améliorer d'une manière efficace et durable le sort de la classe ouvrière. Les mutualités et les assurances de différent ordre,

les caisses d'épargne et de retraite, les écoles ménagères et les écoles professionnelles, les sociétés de prêts et de crédit pour faciliter à l'ouvrier l'acquisition d'une habitation convenable et une modeste participation au sol, les patronages, enfin, et les unions professionnelles se propagent avec une admirable intelligence des maux à soulager, des abus à réformer et des progrès à accomplir.

Nous pourrions appuyer cette énumération de milliers de noms, de faits et de chiffres, inscrits sur le livre d'or de la charité.

Bornons-nous à une simple statistique, empruntée à l'Italie, pour montrer quelle a été la fécondité de la charité catholique dans le passé et de quoi elle sera capable dans l'avenir.

Cette statistique a été dressée à propos de la loi Crispi. L'État italien, pour séculariser l'administration des « œuvres pies », a dû mettre la main sur 21,819 fondations, distribuées en 33 catégories, offrant toutes les variétés d'œuvres pour soulager la misère et contribuer au relèvement du peuple. Dans ces fondations ne sont pas compris 695 monts de piété; 1,965 *monti frumentarii* (pour prêts de semences aux agriculteurs), 30 caisses de prêts agricoles, sans intérêt, et 2,690 institutions de crédit, ayant une origine ou un caractère charitables.

L'avoir de ces œuvres était estimé par le *Journal des économistes* à 1,731 millions de francs, et, déduction du passif, à 1,529 millions, avec un revenu annuel net de 48 millions, qui montait, grâce aux quêtes et aux dons manuels, à 95 millions et demi (1).

Ne doit-on pas reconnaître que de pareilles œuvres valent mieux pour l'amélioration de la classe ouvrière que toutes les déclamations des démagogues?

(1) *Journal des Économistes*, oct. 1889, p. 37.

Que faut-il pour les multiplier ?

Plus d'amour pour l'ouvrier. Or, plus la religion catholique s'étendra, plus croîtra et s'étendra cet amour.

Nous touchons ici au remède qui doit pénétrer et compléter tous les autres remèdes du mal social, la religion.

6. *Le remède de la religion.*

C'est ici surtout que l'école socialiste se montre aveugle et insensée dans ses théories. Elle estime que la religion ne compte, ni comme principe, ni comme élément de bonheur et de progrès social.

L'école socialiste a rapetissé son idéal à la terre et réduit toutes les vertus sociales à une justice étroite, extérieure et mécanique. Desséchée et abrutie par son matérialisme fataliste, elle désespère de la conscience, de la religion, de tout ce qui élève le cœur et fait tressaillir l'âme.

Comment pourrions-nous jamais nous entendre avec elle dans nos projets d'amélioration sociale ?

Elle considère les hommes comme un troupeau, à qui il suffit d'être bien vêtu, bien repu et bien abrité, et elle invente pour eux une règlementation et une discipline de fer, espérant parvenir ainsi à satisfaire dans une mesure d'égalité parfaite ses grossiers instincts. Nous dirons dans notre chapitre XII où elle aboutirait avec cette philosophie d'étable.

Ne nous lassons donc pas de répéter qu'il nous faut une autre philosophie, un autre idéal, d'autres principes et d'autres ressources pour adoucir les misères, où se débat la société, et pour y faire pénétrer graduellement toutes les réformes et tous les progrès.

De toutes les puissances sociales, propres à soulager et à élever l'humanité, toujours la religion sera la première.

Seule, elle agit sur le fond de la conscience, du cœur et de la volonté. Son action y est intime, continue, universelle, et elle peut y devenir souverainement efficace.

Or, c'est au fond de cette vie spirituelle que se trouve le principe toujours actif de tous les vices et de toutes les vertus. La religion pénètre au sein de nos facultés morales avec des lumières infaillibles, avec une admirable doctrine de justice et de charité, avec un idéal divin et avec une sanction de récompenses et de peines, éminemment suggestive et décisive. Elle y poursuit et y accable de ses reproches persévérants toutes les pensées coupables, elle y éveille tous les nobles repentirs et toutes les généreuses inspirations. Pas de crime qui la désarme, ni de misère qui la décourage. Au lendemain de toutes les fautes ou de toutes les ruines, elle fait germer dans les âmes et dans les sociétés les remords et les espérances, qui mènent aux glorieuses revanches du bien sur le mal, un moment victorieux.

Considérez sous ses larges aspects et du haut de ses cimes, l'histoire de ces dix-huit siècles de civilisation chrétienne, n'y trouvez-vous pas sous toutes ses formes et à tous ses degrés, la manifestation triomphante de la puissance sociale du christianisme? Depuis cette rectitude parfaite d'intentions et d'œuvres dans l'héroïsme soutenu qui caractérise la sainteté, jusqu'à la première prière du sauvage instruit par la « robe noire », la religion n'a-t-elle pas su déraciner tous les vices et inspirer toutes les vertus?

Écoutons quelques objections contre cette écrasante démonstration de faits :

« On abuse de la religion. » — Que prouve cet abus? N'abuse t'on pas de la médecine et de la science? Allons-nous donc les proscrire? On abuse même des plus légitimes affections terrestres, de l'amour de la famille et de l'amour de la patrie. Allons-nous donc tuer cet amour?

Remarquons-le bien, on peut excéder dans les affections humaines, si légitimes soient-elles dans leur source. Mais

on n'excède jamais dans l'amour de Dieu et des âmes, qui constitue toute la religion.

Tous les abus religieux proviennent de ce qu'on la comprend mal ou de ce qu'on la pratique trop peu. D'elle-même, elle est absolument bonne et bienfaisante.

« On trouve dans les sociétés catholiques bien des vices. » — C'est vrai, mais pourquoi? Parce que dans les sociétés catholiques, tous les hommes sont loin d'avoir assez de religion et de s'en inspirer suffisamment. Contribuez à y élever le niveau des croyances et des pratiques religieuses, et vous verrez s'y élever le niveau des vertus sociales.

Tout vrai progrès dans les croyances et les pratiques religieuses amènera toujours un vrai progrès dans les mœurs sociales et dans la réconciliation des classes sociales. Toujours il amènera parmi les classes riches un progrès de justice et de charité et parmi les classes pauvres un progrès d'honnêteté et de courage. Le patron, qui croit et qui prie, retirera de ce contact avec son Dieu, une disposition plus généreuse pour s'incliner vers les humbles et soulager les petits. De son côté aussi, l'ouvrier qui croit et qui prie, sera mieux disposé à remplir ses devoirs et à ne pas abuser de ses droits, que l'ouvrier qui ne croit pas et ne prie pas. Il sera plus laborieux, plus sobre, plus économe ; plus modéré dans ses désirs et ses plaisirs; plus dévoué pour sa femme et ses enfants; plus résigné dans le travail et l'épreuve et plus résistant contre les mauvais instincts; plus confiant enfin et plus constant dans la poursuite de sa destinée temporelle. C'est ainsi qu'un milieu fortement imprégné de mœurs chrétiennes sera toujours un milieu social excellent et que toutes les conquêtes sur le doute et l'incrédulité aboutiront toujours pour la classe ouvrière à des conquêtes sur la misère et la pauvreté.

« Cependant, dira-t-on peut-être, il y a des incroyants qui

sont honnêtes et dévoués : il y en a même qui le sont plus que certains croyants. »

Nous l'admettons; mais c'est là une exception qui ne prouve rien contre la supériorité sociale de la religion. Pourquoi ? Parce que la foi n'absorbe pas, ne saurait pas absorber tous les autres principes d'honnêteté naturelle. Il peut y avoir des hommes doués d'une nature excellente, des hommes d'un sens très droit et d'un cœur très généreux, que le malheur de leur éducation ou l'influence de sophismes mal saisis a écarté des chemins de la vérité religieuse. Ceux-là peuvent s'être trompés de bonne foi, et la Providence ne permet pas que pareille erreur tue en eux les principes naturels des vertus morales. Ces principes même les orienteront tôt ou tard, dans ces chemins sans issue directe sur leurs destinées éternelles, vers des points de rencontre avec la route de la foi. Loin donc de méconnaître ces vertus naturelles, parce qu'elles ne sont pas un effet de la foi, nous sommes heureux d'y reconnaître un auxiliaire de cette foi.

Qu'on cesse donc de nous opposer ce désarroi intellectuel où s'agitent nos sociétés contemporaines. Qu'on cesse de vouloir tourner contre les preuves, sur lesquelles s'appuie notre foi, les constatations des maux qui proviennent du manque de foi.

Chaque abaissement dans la foi a produit, au sein de nos sociétés modernes, un abaissement dans les vertus qui sont indispensables à la paix sociale. L'expérience prouve ainsi que sans fortes croyances religieuses, il n'y a pas de fermes résolutions, ni de généreux dévouements : Une génération de sceptiques ne saurait être qu'une génération de jouisseurs et de décadents.

Rien donc n'est plus illogique que de vouloir se faire une arme contre notre foi, des maux que produit l'abandon de de cette foi. Seul, le plein retour à cette vieille foi, source de

toutes les grandes inspirations et de toutes les grandes œuvres de la civilisation chrétienne, nous sauvera des abîmes, où la libre pensée nous précipiterait.

Toute notre doctrine, telle que nous l'opposons à la doctrine socialiste, reste donc debout (1).

Mais il nous reste à combattre un adversaire plus redoutable que Louis Blanc et à faire justice de toute une vaste démonstration d'ordre économique, tournée contre l'ordre social contemporain.

Allons avec confiance à la rencontre de ce dernier adversaire.

(1) Dans une brochure intitulée : *Un Programme social*, nous avons méthodiquement démontré la supériorité sociale du catholicisme, en développant l'argument que voici :

« Pour assurer le bonheur de la société, il faut y faire régner une quadruple harmonie : 1° l'harmonie du droit et du devoir ; — 2° l'harmonie de la liberté et de l'autorité ; — 3° l'harmonie des inégalités sociales et de la fraternité humaine ; — 4° l'harmonie, enfin, des besoins qui tourmentent la société et des ressources dont elle dispose.

Or, d'une part, la doctrine catholique renferme en elle une efficacité vraiment surhumaine pour réaliser cette quadruple conciliation, et, d'autre part, sans elle tous les moyens humains sont ou stériles ou du moins insuffisants.

Ces points prouvés, nous pouvons conclure que l'Église catholique est la puissance civilisatrice par excellence, qu'elle est la force la plus efficace et la plus salutaire de la société, et que par suite ce serait un projet non moins funeste qu'insensé, de vouloir soustraire à son action vivifiante les éléments du bonheur et du progrès social.

Cette thèse, que nous croyons avoir bien démontrée, domine évidemment toutes les sciences sociales.

(*Un Programme social*, par le P. A. Castelein, S. J., 4e édition, Namur, Wesmael-Charlier, 1888)

CHAPITRE X.

KARL MARX OU LE DROIT AU TRAVAIL

Ouvrons ce chapitre par quelques mots de biographie sur le plus célèbre théoricien du camp socialiste.

K. Marx naquit à Trèves, le 5 mai 1818. De pure race juive, il possèdait dans son arbre généalogique en ligne directe, jusqu'au XVIe siècle, une série ininterrompue de rabbins, dont plusieurs laissèrent une réputation de théologiens savants. La subtilité et le raisonnement à perte de vue était donc chez lui un héritage de race. Son nom de famille Mordechaï (Mardochée) fut supprimé par son grand-père. Son père, avocat à Trèves, se fit protestant, quand la ville passa, en 1814, de la domination française sous celle de la Prusse, par ce motif, dit-on, qu'il aurait dû sans cela renoncer à une profession libérale, interdite aux gens de sa race.

Il se nourrit des théories panthéistiques de Hegel et s'exerça à cette dialectique raffinée à l'excès, avec laquelle le célèbre philosophe-historien unissait les idées les plus disparates et les antinomies les plus évidentes en un vaste système de philosophie et d'histoire, dont seul il possédait la clef.

Hegel et les rabbins expliquent bien le génie de Marx et son socialisme scientifique.

Très jeune encore il obtint une chaire de philosophie à Bonn.

Mais, en 1841, il laissa l'enseignement de la philosophie

pour la rédaction d'un journal politique « *la Rheinische Zeitung* ». Ce journal supprimé, il se retira à Paris pour continuer son métier de journaliste, puis, expulsé de France sur la demande de la Prusse, il se rendit à Bruxelles, où il rédigea, avec son ami Frédéric Engels, le « *Manifeste des communistes* » et où il organisa en associations de propagande et d'action socialistes les débris des sociétés secrètes allemandes, que le gouvernement prussien avait fait proscrire à l'étranger.

En 1848, après le soulèvement de Berlin, il revint en Allemagne pour y organiser le parti socialiste. Après la dispersion du parti et l'emprisonnement de quelques-uns de ses membres, il se réfugia à Londres, d'où il écrivit ses principaux ouvrages, savoir : en 1859, sa « *Critique de l'économie politique* »; en 1864, son « *Appel aux classes ouvrières de l'Europe* », et en 1867, son ouvrage le plus retentissant « *Le Capital* ». En 1864, il fonda avec le concours de ses amis « l'Association internationale des travailleurs » et en inspira constamment le conseil général. Après la commune de 1871, il rédigea « l'*Adresse du conseil général à tous les membres de l'Association internationale des travailleurs en Europe et en Amérique* » pour y plaider la cause de la commune et affirmer la solidarité de tous les travailleurs du monde avec leur avant-garde de Paris. Mais en 1872 et 1873, de violentes dissensions, provoquées surtout par Bakounine, éclatèrent au sein de l'Internationale et finirent par scinder celle-ci en deux tronçons, ayant pour chefs Karl Marx et Lassalle. En 1875, au congrès de Gotha, les deux partis Marxiste et Lassallien furent dissous pour former un nouveau parti « le parti socialiste des ouvriers d'Allemagne ».

Depuis la mort de K. Marx, arrivée en 1883, les partisans de K. Marx, ayant à leur tête Bebel et Liebknecht, essaient de faire prévaloir à l'étranger le plan et les idées autoritaires de

leur chef. Ils réussissent assez bien en Belgique, mais rencontrent en France et surtout en Angleterre et en Amérique une violente opposition. Toutefois on peut dire que le nom et les idées de K. Marx continuent à occuper le premier rang dans la progagande et l'action du socialisme moderne (1).

(1) « Intelligence puissante, observateur sagace, organisateur habile, écrit le chanoine Winterer, Marx sut exercer sur on parti un grand ascendant, auquel on ne pouvait se soustraire impunément. Sa réplique était violente. Il avait un dédain haineux pour tout ce qui se faisait hors de lui. Sa ténacité était celle du révolutionnaire pénétré d'une jalousie sombre contre la société bourgeoise. Son athéisme était farouche. » (*Le Socialisme contemporain*, par l'abbé Winterer. 2e édit. Paris, Lecoffre, 1894, p. 6.)

Citons quelques paroles prononcées sur sa tombe :

« Le plus grand penseur de notre temps, — dit son ancien collaborateur, Frédéric Engels, — a cessé de penser le 14 mars, vers trois heures du soir... La perte que vient de faire le prolétariat d'Europe et d'Amérique en même temps que la science historique, est incalculable... »

Le révolutionnaire russe P. Lawroff dit à son tour : « Je salue une dernière fois, au nom des socialistes russes, le maître le plus éminent parmi les socialistes modernes. L'une des plus puissantes intelligences n'est plus ; l'un des plus énergiques adversaires des exploiteurs du prolétariat a cessé de vivre... La langue russe fut la première à posséder une traduction du *Capital*, cet « évangile du socialisme contemporain. »

Lépine, au nom de l'Association du « Parti des ouvriers français », dont il était le secrétaire, exprima la douleur que leur causait la perte du penseur, qui, « par son analyse de la production capitaliste, créa le socialisme scientifique et produisit le mouvement révolutionnaire moderne »

Jose Mesa y Leompart pleura, au nom du parti des ouvriers espagnols, « le maître à tous ».

Liebknecht, enfin, s'écria : « La science est la libératrice de l'humanité. La science naturelle nous délivre de Dieu et la science sociale à laquelle Marx a initié le peuple, tue le capitalisme et avec lui les idoles et les maîtres de la terre... Avant Marx, le socialisme n'était qu'une secte ou une école. Par Marx il est devenu un parti, un parti qui lutte, un parti qu'on ne pourra vaincre... Marx n'appartient pas aux seuls Allemands, il appartient au prolétariat universel. » (Voir ces citations dans le *Sozialdemokrat*, du 22 mars 1883.)

L'ouvrage le plus célèbre de K. Marx est son livre sur *le Capital*, qui, en 350 pages in-4° à double colonne et en petit-texte, comprend bien 1,200 pages de ce format et de ce texte. Marx y a travaillé longtemps et y a fait de nombreuses retouches. Toutefois, nous le disons franchement, ce livre, quoique fortement conçu, est mal ordonné et, quoique écrit d'un style net et ferme, il est prolixe. Il vise à une grande profondeur, à une savante précision et à une puissante logique. Or, sauf un certain nombre de passages bien travaillés, il ne paraît profond que parce qu'il est très obscur, grâce à une abstraction métaphysique, qui est souvent d'une parfaite stérilité. Marx ne paraît très savant et très précis que dans des détails de la science économique et parce qu'il abuse de termes techniques et de formules mathématiques, qui font illusion sur le fond philosophique de l'ouvrage. Enfin, la saine logique lui manque tout à fait. Comme Hegel et Kant, il n'est que systèmatique : il est conséquent dans l'emploi des mêmes termes pour les mêmes idées et dans la poursuite, prolongée à perte de vue, de certaines déductions qui rentrent dans ses utopies ; mais il n'analyse pas à fond les idées sur lesquelles il s'appuie, il ne considère qu'un côté des problèmes qu'il soulève et ainsi il ne démontre pas les principes fondamentaux dont il tire ses conclusions (1).

Toutefois, nous reconnaissons que dans un grand nombre de parties, c'est un ouvrage puissamment charpenté et d'une valeur de premier ordre.

(1) Qu'on ouvre *Le Capital*, éd. 2, in-4°, trad. de J. Roy, entièrement revisée par l'auteur, qu'on y lise, par exemple, le chap. III, « la Monnaie ou la circulation des marchandises » ; le chap. XI, « le Taux de la plus-value » ; le chap. XXIV, « Transformation de la plus-value en capital », et chap. XXV, « Loi générale de l'accumulation capitaliste », on se dira : A quoi bon cet abus de la dialectique, de la métaphysique et des mathématiques ? tout pouvait être dit en dix fois moins de mots et il restait de la marge pour les preuves.

Le besoin d'une forme plus claire s'est fait sentir. Most s'y est essayé en Allemagne et G. Deville en France. Mais c'est l'ancien ministre d'Autriche, Alb. Schaeffle, qui a le mieux réussi à traduire en langage populaire la théorie de Marx dans son ouvrage intitulé : « *La Quintessence du socialisme* ». Mais, ce n'est là qu'une miniature de l'ouvrage de Marx, et encore cette miniature n'en reflète qu'une partie. Les démonstrations de Marx n'y sont pas résumées.

Il sera donc utile d'analyser à fond le livre volumineux, touffu et aride de Marx. En écartant les accessoires et les développements oiseux, nous pourrons en formuler toute la théorie en quatre thèses fondamentales, que nous allons fidèlement exposer avant de les réfuter.

La première thèse énonce le principe caractéristique de K. Marx, à savoir le *droit du travail, ou le droit du travailleur sur la valeur de la marchandise, qui est le fruit de son travail.*

La seconde thèse a pour objet une question de fait ou *la méconnaissance de ce droit par la genèse inique du capital et le faux rapport, en principe et en fait, entre le capital et le travail.*

La troisième thèse exprime *la loi d'évolution de cette genèse inique et de ce faux rapport,* ainsi que les *conséquences désastreuses qui en résultent pour tout l'ordre économique.*

La quatrième thèse nous indique *la solution marxiste ou le terme logique de cette évolution.* Ce sera *le renversement de ce faux et inique rapport entre le capital et le travail,* ou *le capital rendu collectif et mis au service du travail collectif.*

Repassons par ces quatre thèses pour en pénétrer le contenu.

Première thèse de Marx.

La vraie valeur de toute marchandise, celle qui doit fonder la valeur d'échange, a, pour principe et pour mesure, *la quantité de travail humain qui s'y trouve renfermée*. Cette valeur doit fixer le juste prix des choses et celui-ci doit revenir tout entier à ceux qui ont fourni ce travail *proportionnellement à la quantité du travail fourni.*

Marx se donne une peine infinie pour établir cette notion de la vraie valeur, qu'il appelle lui même « *la pierre angulaire de toute sa théorie.* »

Distinguant *la valeur d'usage* ou l'utilité relative du produit pour l'acheteur et la *valeur absolue* qui doit fonder le *titre* de l'échange ou l'excellence essentielle et intrinsèque du produit, il regarde la première comme une *simple condition* de l'échange et la seconde comme *constituant seule la vraie valeur* de la marchandise échangée, celle qui par conséquent doit en fixer le prix.

Or, d'après lui, cette valeur d'échange consiste toute entière dans la quantité de travail humain qui s'y trouve incorporée. Seul, le travail humain constitue la valeur propre et le vrai prix de la marchandise. « En tant que valeurs, toutes les marchandises ne sont que du travail humain cristallisé. »

« Ne croirait-on pas, dit Marx, que l'économiste emprunte ses paroles à l'âme même de la marchandise, quand il dit : la valeur (valeur d'échange) est une propriété des choses, la richesse (valeur d'usage) est une propriété de l'homme... un homme ou bien une communauté est riche, une perle ou un diamant possèdent de la valeur et la possèdent comme tels » (1).

Dans sa note sur ce passage, il prétend que c'est là ramener la relativité *apparente* que ces objets, tels que perle et diamant, par exemple, possédent comme valeur d'usage, au vrai

(1) Chap. I, p. 33

rapport caché sous cette apparence, à leur relativité réelle, comme simples expressions du travail humain.

Par travail humain il faut entendre du « travail humain *abstrait,* » c.-à-d. du travail humain considéré en général sous quelque forme et de quelque espèce qu'il s'offre.

« Une valeur d'usage (c-à-d. une marchandise qu'on achète pour son utilité) n'a donc de *valeur* (valeur réelle, valeur d'échange) qu'autant que le travail humain abstrait s'y trouve représenté ou matérialisé. Comment mesurer maintenant la grandeur de cette valeur ? — Par le quantum de la substance « créatrice de valeur » contenue en lui, c.-à-d. du travail.

La quantité du travail a elle-même pour mesure *sa durée dans le temps,* et le temps du travail à son tour, possède sa mesure dans des fractions de temps définies telles que l'heure, le jour, etc. »

Mais ce travail ne diffère-t-il pas d'homme à homme ? Peu importe. « Le travail qui forme la substance de la valeur des marchandises est du travail égal et indistinct, une dépense de la même force... Chaque force de travail individuelle est égale à toute autre, en tant qu'elle possède le caractère *d'une force sociale moyenne* et fonctionne comme telle, c'est-à-dire n'emploie dans la production d'une marchandise que le temps de travail nécessaire en moyenne ou le *temps de travail nécessaire socialement.* » (1)

Ce temps socialement nécessaire à la production des marchandises est celui qu'exige tout travail exécuté avec *le degré moyen d'habileté* et *dans des conditions qui, par rapport au milieu social donné, sont normales.*

C'est donc seulement ce quantum de travail ou le temps de travail nécessaire, dans une société donnée, à la production d'un article, qui détermine la quantité de valeur. Chaque marchandise particulière compte en général comme un exem-

(1) Éd. citée, chap. I, p. 15, 1re col.

plaire moyen de son espèce... Donc *la valeur d'une marchandise* est *à la valeur de toute autre marchandise* dans le même rapport que *le temps de travail nécessaire à la production de l'une* est *au temps de travail nécessaire à la production de l'autre.* » (1)

Mais quelle est l'origine et la preuve de cette théorie ?

Cette théorie a été tout d'abord propagée par une école toute opposée à l'école socialiste, par l'école du libéralisme économique ; mais chez ces écrivains, elle n'a pas le sens absolu et exclusif que Marx lui a donnés. Franklin lui-même avait déjà dit d'après la citation même que fait de lui K. Marx. « Comme le commerce en général n'est pas autre chose qu'un échange de travail contre travail, c'est par le travail qu'on estime le plus exactement la valeur de toutes choses. » On peut dire toutefois que Adam Smits dans son ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* à créé cette théorie, pour en faire la théorie fondamentale de l'orde économique, que Ricardo l'a développée et systématisée, et que Frédéric Bastiat dans ses *Harmonies économiques* en a été le brillant vulgarisateur. Il était réservé à l'école socialiste de reprendre cette théorie, si fausse dans sa généralité, et d'en déduire, comme d'un principe absolument vrai et certain, les conséquences favorables au socialisme qui y sont renfermées. Marx toutefois sent le besoin de prouver cette théorie, d'autant plus qu'il veut en faire sa « *pierre angulaire.* »

Comment la prouve-t-il ?

Son raisonnement se réduit à ceci. Les marchandises s'échangent d'après *un rapport d'égalité fixe et stable.* Or, un pareil rapport suppose que les marchandises soient *commensurables.* — Mais il n'y a dans les marchandises qu'une propriété intrinsèque et susceptible de commune mesure, c'est

(1) Éd. citée, chap. I, p 15, 1re et 2e col.

la quantité de travail humain qui s'y trouve emmagasinée. Et cette quantité de travail humain constitue la vraie valeur ou la valeur d'échange des marchandises.

Écoutons comment il fait l'analyse des différentes propriétés qui se trouvent dans les marchandises, pour écarter les propriétés variables et incommensurables et ne retenir, comme résidu commun et commensurable, que la quantité du travail humain :

« Ce quelque chose de commun ne peut être une propriété géométrique, physique, chimique ou mécanique.

» La valeur d'échange apparaît d'abord comme un rapport *quantitatif*, comme la proportion dans laquelle des valeurs d'usage d'espèces différentes s'échangent l'une contre l'autre, rapport qui change constamment avec le temps et le lieu. La valeur d'échange semble donc quelque chose d'arbitraire et de purement relatif. « Considérons la chose de plus près. Une marchandise particulière, un quarteron de froment, par exemple, s'échange dans les proportions les plus diverses, avec d'autres articles. Cependant *sa valeur d'échange reste immuable*, de quelque manière qu'on l'exprime en X cirage, Y soie, Z or et ainsi de suite. Elle doit *donc* avoir un contenu distinct de ces expressions diverses. »

« Prenons encore deux marchandises, soit du froment et du fer. Quel que soit leur rapport d'échange, il peut toujours être représenté par une équation, dans laquelle une quantité donnée de froment est *réputée égale* à une quantité quelconque de fer, par exemple : 1 quarteron de froment = *a* kilogramme de fer. Que signifie cette équation? C'est que dans deux objets différents, dans un quarteron de froment et *a* kilogramme de fer, il existe quelque chose de commun. Les deux objets sont donc *égaux à un troisième*, qui, par lui-même, n'est ni l'un ni l'autre. Chacun des deux doit, en tant que valeur d'échange, être réductible au troisième, indépendamment de l'autre. »

« Ce quelque chose de commun ne peut être une propriété géométrique, physique, chimique ou quelque autre qualité naturelle des marchandises. Leurs propriétés particulières n'entrent généralement en considération qu'autant qu'elles leur donnent une utilité, qui en fait des valeurs d'usage (c'est-à-dire qu'autant qu'elles déterminent l'acheteur à les acheter pour l'utilité spéciale qu'il en retirera). Mais, d'un autre côté, *il est évident* (?) que l'on fait abstraction de la valeur d'usage des marchandises quand on les échange et que tout rapport d'échange est même caractérisé par cette abstraction... Comme valeurs d'usage, les marchandises sont avant tout de qualités différentes ; comme valeurs d'échange elles ne peuvent être que de différentes quantités (1) ».

L'auteur appuie longuement et à différentes reprises sur *ce concept abstrait* de la valeur d'échange. Il assimile tout à fait *ce rapport d'égalité* entre les marchandises à un rapport *d'égalité géométrique*. « Pour mesurer, dit-il, et comparer les surfaces de toutes les figures rectilignes, on les décompose en triangles. On ramène le triangle lui-même à une expression tout à fait différente de son aspect visible, – au demi-produit de sa base par sa hauteur. — De même les valeurs d'échange des marchandises doivent être ramenées à quelque chose qui leur est commun et dont elles représentent un plus ou un moins (2) ».

Le lecteur pressent déjà quel beau jeu nous aurons, quand nous en viendrons à la réfutation de cette métaphysique hors saison et sans preuve.

Mais poursuivons cette analyse.

Marx tout naturellement applique sa théorie à la monnaie et il établit que l'or ne joue le rôle de monnaie vis-à-vis des

(1) Éd. citée, p. 14, 1re et 2e col. Quelle sophistique !

(2) Éd. citée, p. 14, 2e col.

autres marchandises que parce qu'il jouait déjà vis-à-vis d'elles le rôle de marchandise. Peu à peu il est devenu un équivalent général. Cette remarque est juste, mais elle n'est pas propre au théoricien socialiste et elle ne confirme pas sa théorie.

Poursuivant le développement de sa théorie, Marx analyse *les produits complexes*, c'est-à-dire ceux dont la matière première est elle-même une marchandise et décomposant ces produits dans leurs éléments primitifs, il enseigne qu'il faut y additionner toutes les qualités de travail qui s'y trouvent transportées, soit directement par le travail manuel, soit indirectement par le travail des machines et que la somme de ces couches superposées de travail humain constitue la valeur d'échange du dernier produit. Ainsi, d'un tissu il faut descendre aux filés, des filés au lin roui, du lin roui au lin récolté, de celui-ci aux semailles et de celles-ci au labour qui adapte le champ aux semailles ; à travers ce dédale, il faut partout évaluer, outre les quantités de travail humain directement absorbées, l'usure des machines et des outils qui représente une fraction de leur valeur d'échange, la consommation de charbon et de gaz, qui s'apprécie également d'après la quantité de travail requise pour l'extraction de la houille et la formation du gaz, enfin l'usure partielle des édifices et de toutes les installations qui contribuent à la fabrication du produit ou à l'entretien des forces et de la santé des travailleurs : toutes ces évaluations des diverses quantités de travail, *dans la stricte mesure de leur incorporation au produit*, constituent, par voix d'addition, la vraie valeur de la marchandise (1).

Notre théoricien multiplie, avec un luxe de précision stérile pour sa démonstration, les exemples et les raisonnements pour faire comprendre, par le menu, cette théorie de la valeur

(1) Éd. citée, chap. VII, pp. 80-83.

des produits complexes. Cela nous semble très facile à saisir et nous ne savons trop pourquoi, par exemple, il fait remarquer que « pendant le *procès* de la production, le travail passe sans cesse de la forme dynamique à la forme statique. Une heure de travail, par exemple, c'est-à-dire la dépense en force vitale du fileur durant une heure, se représente dans une quantité déterminée de filés. » N'est-ce pas là allumer vingt flambeaux quand un suffit (1) ?

Ce qu'il y aurait de plus difficile à établir, c'est que de fait on puisse ainsi toujours résoudre le problème sur le champ de la production et de la vente et observer rigoureusement la loi des échanges, équivalent contre équivalent. Nous dirons dans notre réfutation pourquoi cela ne doit ni ne peut se faire.

Voilà donc exposée, mais non établie, la notion fondamentale de Marx, la vraie valeur ou la valeur d'échange du produit. La marchandise, c'est *du travail cristallisé* ; elle vaut tout juste la quantité du travail socialement exigée pour la transformation de ses éléments primitifs.

Sur cette notion fondamentale de la valeur des produits, Marx appuie son *principe fondamental des droits du producteur*.

Le prix retiré de la marchandise doit aller à ses producteurs, *selon la quantité* de travail qu'ils y ont mis. Pourquoi? Parce que le prix de la marchandise est constitué par sa valeur d'échange et celle-ci ne saurait avoir d'autre mesure *absolument* et *mathématiquement* que la quantité du travail humain qui s'y trouve incorporée.

Ce principe de justice fait si bien corps avec la notion économique de la valeur d'échange des marchandises, qu'il en semble une déduction évidente. Dans la théorie de Marx, il

(1) Éd. citée, chap. VII, p. 81, 1re col.

n'y a ici en jeu qu'un rapport de cause à effet. Le travailleur constitue par son travail la valeur ou le prix de la marchandise : donc ce prix est son produit, donc il doit lui revenir, comme l'effet à sa cause.

Passons à la seconde affirmation de Marx et considérons comment sa théorie s'offre dans l'ordre des faits, c'est-à-dire comment elle est méconnue et comment le droit du travailleur salarié est violé par le patron.

Deuxième thèse de Marx.

De fait, l'ouvrier n'est pas payé selon la quantité de son travail. Il fournit outre *son travail payé*, un *sur-travail non-payé*, qui constitue *la plus-value* de la marchandise. Le patron s'attribue cette plus-value *à titre de profit*, mais *au moyen d'un vrai vol*. Cette plus-value constamment reproduite et constamment retenue par le patron engendre *le capital*. Le capital est ainsi par son origine un *vol continu* et il devient par son effet naturel *un instrument de domination pour le patron* et *un instrument d'oppression contre l'ouvrier*.

C'est aux chapitres VII et suivants que l'auteur établit ces faits.

Mais comment les établit-il?

En prétendant raisonner d'après la nature des choses. Tout le raisonnement de Marx se réduit à ceci :

Il n'y a pas moyen pour le capitaliste de tirer des profits de la valeur d'échange de ses marchandises. — Or il lui faut des profits. — Donc il les prendra sur la part de l'ouvrier.

Ce raisonnement est noyé dans des développements sans fin et présenté avec un appareil scientifique qui n'est qu'un trompe-l'œil. Marx commence par nous montrer le capitaliste n'ayant avancé son capital et acheté la force de travail qui

réside dans les bras de l'ouvrier que pour en tirer profit. Or s'il applique la *vraie* théorie sur la valeur d'échange, il n'y a pas de profit pour lui. Toutefois il prétend y avoir quelque droit. Comment? Écoutons : « On devrait prendre en considération son abstinence, car il pouvait faire ripaille avec ses 15 schellings (valeur d'échange de 10 livres de filés, qui ont pris une journée de travail); au lieu de cela, il les a consommés productivement et en a fait des filés en achetant la matière première et en payant l'ouvrier qui file. C'est vrai, mais aussi a-t-il des filés et non des remords... D'ailleurs, là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. Quel que soit le mérite de son abstinence, il ne trouve pas de fonds pour la payer, puisque la valeur de la marchandise qui sort de la production est tout juste égale à la somme des valeurs qui y sont entrées. Que son baume soit cette pensée consolante : la vertu ne se paie que par la vertu ! !...

« Mais n'a-t-il pas travaillé, lui aussi? Son travail de surveillance et d'inspection ne forme-t-il pas aussi de la valeur? « Que répond Marx? Non, car le directeur de sa manufacture et son contre-maître en haussent les épaules!!...

Il nous expose alors le calcul du capitaliste, qui cherche *per fas et nefas* à trouver son profit. Le voici : Les subsistances nécessaires pour l'entretien journalier de l'ouvrier sont, par exemple, de trois schellings et ne coûtent qu'une demi-journée de travail. Or le capitaliste réfléchit que « si une demi-journée de travail suffit pour faire vivre l'ouvrier durant 24 heures, il ne s'en suit pas qu'il ne puisse travailler une journée entière »... Ayant acheté la force du travail de l'ouvrier, il fera produire à cette force le double de sa valeur payée. « C'est cette différence que le capitaliste avait en vue lorsqu'il acheta à l'ouvrier la force de son travail. L'aptitude de celui-ci à faire des filés ou des bottes n'était qu'une *conditio sine qua non*, car le travail doit être dépensé sous une forme

utile pour produire de la valeur. Mais ce qui décida l'affaire, c'était l'utilité spécifique de cette marchandise, d'être source de valeur et de plus de valeur qu'elle n'en possède elle-même. C'est là le service spécial, que le capitaliste lui demande. »

Puis il montre comment le capitaliste, sans léser le vendeur et en respectant vis-à-vis de lui la valeur d'échange, vend 20 livres de filés 30 shellings. Les 20 livres de filés contiennent cinq journées de travail dont quatre étaient réalisés dans le coton et les broches consommées, et une vient d'être absorbée par le coton pendant l'opération du filage. Or l'expression monétaire de cinq journées de travail est 30 shellings. Tel est donc le prix des 20 livres de filés. La livre de filés coûte donc, après comme avant, 1 sh. 6 d. mais la somme de valeur des marchandises employées dans l'opération ne dépassait pas 27 sh. (parce qu'il n'a payé son ouvrier que pour une *demi-journée*, tout en le faisant travailler une journée entière) et la valeur des filés atteint 30 sh. La valeur du produit s'est accrue de 1/9 sur la valeur avancée pour sa production. Les 27 sh. avancés se sont donc transformés en 30 sh. Ils ont enfanté *une plus-value de* 3 *sh*. le tour est fait. *L'argent s'est métamorphosé en capital.* »

Cette manière de présenter l'origine de la plus-value est systématique et arbitraire, commme nous le prouverons. Cependant Marx y tient. Il veut nous persuader que c'est bien ainsi que cette plus-value est produite et qu'elle ne saurait se produire autrement. Il espère qu'alors nous conclurons avec lui que cette plus-value n'est autre chose qu'un vol fait sur le travail de l'ouvrier.

Ayons la patience d'écouter comment il insiste là-dessus : on aura du même coup un échantillon de son procédé fastidieux ét de son style pédant :

« Le problème est résolu dans tous ses termes. *La loi des échanges a été rigoureusement observée*, équivalent contre

équivalent. Sur le marché, le capitaliste achète à sa juste valeur chaque marchandise, — coton, broches, force de travail (pour une demi-journée) : Puis il fait ce que fait tout acheteur, il *consomme* leur valeur d'usage (c'est-à-dire qu'il tire de la force de travail de l'ouvrier payé pour une *demi-journée tout l'usage possible*, soit le travail *d'une journée*). La consommation de la force de travail, étant en même temps production de marchandises, rend un produit de 20 livres de filés, valant 30 shellings. Alors le capitaliste, qui avait quitté le marché comme acheteur, y revient comme vendeur. Il vend les filés à 1 shelling 6 deniers la livre, pas un liard au-dessus ou au-dessous de leur valeur, et cependant il retire de la circulation 3 shellings de plus qu'il n'y avait mis ».

« Le capitaliste, en transformant l'argent en marchandises qui servent d'éléments matériels d'un nouveau produit, en leur incorporant ensuite la force du travail vivant, transforme la valeur — du travail passé, mort, devenu chose — en capital, en valeur grosse de valeur, monstre animé qui se met à travailler comme s'il avait le diable au corps. »

Marx veut dire que cette plus-value s'accroît et grossit sans cesse le capital avec lequel le capitaliste continue à voler la force de travail de l'ouvrier, en ne lui payant que la moitié de son travail (1).

(1) Pour rendre la notion de la plus-value plus scientifique, il la répète sous cette forme : « La production de plus-value n'est donc autre chose que la production de valeur, prolongée au-delà d'un certain point. Si le *procès* de travail (*processus*, évolution) ne dure que jusqu'au point où la valeur de la force de travail payée par le capital est remplacée par un équivalent nouveau, il y a simple production de valeur; quand il dépasse cette limite, il y a production de plus-value. »

Ne serait-il pas plus clair de dire dès le début : la plus-value est la partie du travail de l'ouvrier que le capitaliste ne lui paie pas, parce qu'il veut en retenir le prix pour lui? — C'est plus clair, sans aucun doute,

Marx introduit ensuite dans sa théorie la distinction entre le capital *constant*, ou la partie du capital qui se transforme en matières premières, matières auxiliaires et instruments de travail, et le capital *variable*, ou la partie du capital transformée en force de travail et qui non seulement reproduit son équivalent, mais produit cette plus-value qui est essentiellement variable. Cette distinction lui sert à mieux mettre en relief l'exploitation du travail ou des travailleurs par le capitaliste (1).

Plus loin, au chapitre XVI, le théoricien socialiste distingue entre la plus-value *absolue* et la plus-value *relative*. « Prolonger la journée du travail au-delà du temps nécessaire à l'ouvrier pour fournir un équivalent de son entretien et allouer ce surtravail au capital : voilà la production de la plus-value absolue. Elle forme la base générale du système capitaliste et le point de départ de la production de la plus-value relative. Là (c'est-à-dire au point de vue de la plus-value absolue), la journée est divisée en deux parties, *travail nécessaire* et *surtravail*. Afin de prolonger le surtravail, le travail est raccourci par des méthodes qui font produire l'équivalent du salaire en moins de temps. La production de la plus-value absolue n'affecte que la durée du travail, la production de la plus-value relative en transforme entièrement les procédés techniques et les combinaisons sociales. Elle se développe donc avec le mode de production capitaliste proprement dit » (2).

mais le disciple de Kant et de Hégel ne trouverait pas à cette phrase les allures de la grande métaphysique.

Et dire que ce raisonnement est encore répété vingt fois !

(1) Éd. citée, chap. VIII, pp 89-90. Toute la démonstration théorique de Marx se réduit donc à ceci : le capitaliste paie à l'ouvrier la valeur d'une demi-journée, et il le fait travailler une journée dont il s'approprie tout le produit. Il y a donc vol d'une demi-journée de travail.

(2) Éd. citée, chap XVI, p. 220, 1re col.

Le taux de la plus-value peut donc être élevé de deux façons : d'un côté par une prolongation ultérieure de la journée de travail, de l'autre, par l'accroissement, soit de l'intensité des efforts de l'ouvrier, soit de la productivité propre du travail.

Le rapport de grandeur entre la plus-value et le prix de la force de travail (chez l'ouvrier loué) est ainsi déterminé par trois facteurs : 1° la durée du travail ou sa grandeur extensive ; 2° son degré d'intensité, suivant lequel différentes quantités de travail sont dépensées dans le même temps (grâce à la différence dans l'effort et l'habileté de l'ouvrier) ; 3° son degré de productivité, suivant lequel la même quantité de travail rend dans le même temps différentes quantités de produits (grâce à la différence dans la perfection de l'outil ou du machinisme employé). Des combinaisons très diverses auront évidemment lieu, suivant le rapport soit direct soit inverse de ces trois facteurs.

L'auteur formule ensuite sur ces combinaisons trois lois, dont le sens n'offre rien que de simple et de clair, quand on le dégage de la forme métaphysique qu'il leur donne. En voici l'expression simplifiée : 1° La valeur ou le prix d'une certaine quantité de travail est une quantité fixe, quelle que soit la productivité du travail. — 2° La plus-value (ou le profit du capitaliste) augmente avec la productivité du travail et en raison inverse du prix payé à l'ouvrier pour son travail. — 3° La diminution ou l'augmentation du prix payé à l'ouvrier pour son travail est toujours la vraie cause de l'augmentation ou de la diminution de la plus-value (1).

On comprend aisément que ces trois lois découlent de la théorie marxiste sur la valeur du travail et sur la nature de la plus-value. Elles servent à répéter sous une autre forme que

(1) Éd. citée, chap. XVI, p. 220, et chap. XVII, pp. 222-223.

la plus-value ou le profit du capitaliste vient toujours et exclusivement de la part du travail qui n'est pas payée.

Toute cette théorie avec ses développements prolixes tend donc à bien démontrer que le capital, ce capital variable et qui fait la richesse du capitaliste, est, par son origine, *le vol* et par ses effets sur le terrain du travail, un ***instrument de domination pour le capitaliste*** et un ***instrument de servile et inique oppression pour le travailleur***.

Par son origine, c'est le vol.

Marx s'est efforcé de le prouver en principe par sa théorie de la plus-value. Il s'efforcera de le prouver en fait par l'***histoire du capital***; sans négliger l'histoire du capital ***ancien***, il se fait surtout l'historien du capital ***moderne***. Il soutient dans son dernier chapitre que la propriété capitaliste, transmise par les siècles, dérive de la conquête, de l'expulsion des serfs et de la confiscation des petites propriétés agricoles, du pillage des colonies, de l'abus des forces politiques, des systèmes protectionistes en faveur des privilégiés, du partage des biens d'église sécularisés. Toutefois, il n'insiste pas beaucoup sur ces anciennes formes de l'accumulation primitive du capital ni même sur ce moderne capital, né du pillage, de l'excès de corruption des bourses, des parlements et des journaux. Il craint sans doute que le souvenir du passé ne diminue en nous la réprobation du présent. Il s'attache principalement à décrire et à flétrir le procédé de formation du capital industriel, qu'il regarde comme la conséquence inévitable du régime économique moderne.

Ainsi, s'il appelle habituellement ce capital un vol, il n'enseigne pas que c'est un vol *subjectif et formel*, mais seulement un vol *objectif et matériel*. Il reconnaît que ce vol ou cette genèse du capital résulte nécessairement de l'organisation actuelle du mode de production, qu'il est par conséquent *inévitable*,

normal, *légal*. Il reconnaît même que chaque capitaliste, s'il veut se maintenir sous la loi sociale anarchiste de la concurrence, à laquelle il est soumis actuellement, doit, lui aussi, augmenter son capital par le profit, autrement sa ruine sera certaine. « Moins que tout autre, dit-il textuellement, mon point de départ, qui comprend le développement de l'affirmation économique de la société, comme un procédé historique et naturel, peut rendre l'individu isolé responsable des conditions dont il dépend *socialement*, au point qu'il puisse s'élever *subjectivement* au-dessus d'elle ».

En considérant *objectivement* et en soi l'organisation actuelle du mode de production, il est évident, d'après Marx, que l'enrichissement privé du capitaliste est basé sur la spoliation du travailleur et qu'il est par conséquent une escroquerie et une rapine. L'ouvrier travaillant dix à douze heures, dont six peut-être représentent la valeur de son salaire, produit ainsi chaque jour une plus-value de plusieurs heures de travail. Cette plus-value, « tombant en gouttes journalières, est absorbée par l'éponge du capital, » dont elle accroît ainsi sans cesse la puissance de production et d'exploitation.

Toutes les conditions et toutes les formes de cette appropriation capitaliste sont vivement représentées sous tous ses aspects à l'aide d'amples matériaux, puisés surtout dans les conditions économiques de l'Angleterre.

La substitution du machinisme au travail manuel, les transformations techniques et les progrès du machinisme, les fluctuations du marché, la concurrence des travailleurs entre eux, mettent, selon Marx, le travailleur salarié dans la nécessité de louer son travail journalier au capitaliste (propriétaire foncier, industriel ou commerçant) et de fournir le maximum de travail au minimum de salaire.

Le chapitre XV est sous ce rapport le plus intéressant de tous. L'auteur dans un total de 58 pages in-4° à deux

colonnes, qui en valent 232 du présent format, considère le développement de la production mécanique et ses effets sur la condition des ouvriers. Nous en résumerons les parties principales avec d'abondantes citations, pour bien faire connaître le procédé de l'auteur et signaler les principaux abus de la première période du machinisme.

Marx assigne, dès le début, comme effet du machinisme, celui de diminuer le prix des marchandises et de raccourcir la partie de la journée où l'ouvrier travaille pour lui-même, afin d'allonger l'autre où il travaille pour le capitaliste ».

Il explique bien comment les dimensions croissantes du moteur et de la transmission, la variété des machines-outils, leur construction de plus en plus compliquée, la régularité mathématique qu'exige la variété et la délicatesse de leurs éléments constituants; le progrès du système automatique et l'emploi d'un matériel difficile à manier, tel que le fer; la corrélation qui existe entre une transformation et une autre, exigent de plus en plus le remplacement de la force de l'homme par les forces mécaniques et celui de la routine par la science. De ces caractères du machinisme résulte aussi que celui-ci ne peut généralement fonctionner qu'au moyen d'un travail *socialisé* ou *commun*. Le caractère *coopératif* du travail y devient une nécessité technique, dont l'évolution doit favoriser, selon Marx, l'avènement du collectivisme. Mais n'anticipons pas sur sa conclusion.

Dans l'entretemps, dit Marx, exagérant les abus, au reste très grands, de la première période, tous ces progrès tournent contre le travailleur.

D'abord, en rendant superflue la force musculaire pour une foule de travaux, où la vapeur produit la force vive, la machine permet d'employer des ouvriers sans grande force musculaire, donc les femmes et les enfants. « En jetant la famille sur le marché, en distribuant ainsi sur plusieurs forces

la valeur d'une seule, la machine la déprécie... et en augmentant la matière humaine exploitable, elle élève en même temps le degré d'exploitation. »

Marx énumère ensuite un certain nombre d'abus qui en sont résultés au point de vue de l'hygiène, de l'éducation et des mœurs; il flétrit surtout certains marchés d'enfants, comme ce marché tenu le lundi et le mardi dans le district de Bethnal Green, « où des enfants des deux sexes, à partir de neuf ans, se vendent eux-mêmes aux fabricants de soie (1) ».

Ensuite la machine porte le capitaliste à prolonger la journée de travail au delà de toute limite naturelle. « Elle crée des conditions nouvelles qui permettent au capital de lâcher bride à cette tendance constante qui le caractérise, ainsi que des motifs nouveaux qui intensifient sa soif du travail d'autrui. » La machine, en effet, est toujours prête au travail : c'est une immense force vive, toujours en action et, par conséquent, qui se stérilise, si elle n'est constamment en contact avec le travail humain : une seconde de repos, c'est une perte pour le propriétaire de la machine. « Une passion donc l'anime : il veut tendre l'élasticité humaine et broyer toutes ses résistances. » « La facilité apparente du travail à la machine et l'élément plus maniable des femmes et des enfants l'aident dans cette œuvre d'asservissement..... » En outre, comme le machinisme abaisse le nombre des ouvriers requis pour un même travail, « le capitaliste est entraîné instinctivement à prolonger la journée du travail avec la plus extrême violence pour compenser le décroissement du nombre proportionnel des ouvriers exploités, par l'accroissement non seulement du sur-travail relatif, mais encore du sur-travail absolu. » — « De là ce paradoxe économique que le moyen le plus puissant de raccourcir le temps de travail devient par

(1) Éd. citée, chap. XV, pp. 171-174.

un revirement étrange le moyen le plus infaillible de transformer la vie entière du travailleur et de sa famille en temps disponible pour la mise en valeur du capital (1). »

De plus, le machinisme stimule au plus haut point l'*intensification* du travail. La réaction de l'opinion publique ou de la loi contre la durée inhumaine de la journée de travail, n'a réussi à restreindre celle-ci qu'en provoquant la conversion de l'*extension* du travail en *intensité*. « Aussitôt le capitaliste se jeta avec toute son énergie et en pleine conscience sur la *production de la plus-value relative* au moyen du développement accéléré du système mécanique. »

Comment le travail est-il rendu plus intense ? Tout d'abord par la *compressibilité naturelle* du travail : déjà dans les manufactures on a constaté d'une manière frappante « qu'il suffit de raccourcir la journée pour augmenter merveilleusement la régularité, l'uniformité, l'ordre, la continuité et l'énergie du travail ». La même expérience fut faite et aboutit au même résultat dans l'usine à vapeur. Le même quantum de produits fut obtenu par un travail réduit d'une heure. De là profit nouveau pour le capitaliste. Même quand il paie le même salaire, il économise le charbon et la lumière : « En augmentant le nombre de ses coups de piston par minute et en diminuant le frottement des organes de transmission, en réduisant le diamètre et le poids des grands et des petits arbres moteurs, des roues, des tambours à un minimum toujours décroissant, on arrive à faire transmettre avec plus de rapidité la force d'impulsion accrue du moteur à toutes les branches du mécanisme d'opération ». « Les dimensions des machines-outils sont réduites tandis que leur mobilité et leur efficacité sont augmentées, comme dans le métier à tisser moderne... Enfin, ces outils subissent d'incessantes

(1) Éd. citée, chap. XV, pp. 174-176.

modifications de détail, comme celles qui, il y a environ quinze ans, accrurent d'un cinquième la vélocité des broches de la mule automatique (1) ».

(1) Éd. citée, chap. XV, p. 178. Marx appuie ces considérations de plusieurs renseignements intéressants. Ainsi, en 1844, Lord Ashley, depuis comte Shaftesbury, dans son discours sur le bill de dix heures, communiqua à la Chambre les faits suivants, cités par Marx : « Le travail qui consiste à suivre une paire de *mules*, aller et retour, pendant douze heures, pour filer des filés n° 40, exigeait, en *1815*, un parcours de 8 milles ; en *1832*, la distance à parcourir était de 20 milles et souvent plus considérable (selon les calculs d'un mathématicien envoyé à Manchester). En *1825*, le fileur avait à faire, dans l'espace de douze heures, 820 stretches pour chaque mule, ce qui, pour la paire, donne une somme de 1,640. En *1832*, il en faisait 2,200 pour chaque mule ou 4,400 par jour ; en *1840*, 2,400 pour chaque mule, ensemble 4,800... En estimant les fatigues d'une journée de travail, il faut encore prendre en considération la nécessité de retourner quatre ou cinq mille fois le corps dans une direction opposée aussi bien que les efforts continuels d'inclinaison et d'érection. »

Autre témoignage : Léonhard Horner, le célèbre inspecteur en chef, s'éleva, dans un rapport, contre la réduction de la journée de travail audessous de douze heures, pour le motif que d'après lui le travail dans l'usine était arrivé à sa dernière limite d'intensité ou d'élasticité, et que par suite toute réduction d'heures entraînerait une diminution de produits. Voici comment il s'exprime, d'après la citation de Marx : « La quantité des produits étant réglée par la vitesse de la machine, l'intérêt des fabricants doit être d'activer cette vitesse jusqu'au degré extrême, qui peut s'allier avec les conditions suivantes : préservation des machines d'une détérioration trop rapide, maintien de la qualité des articles fabriqués et possibilité pour l'ouvrier de suivre le mouvement sans plus de fatigue qu'il n'en peut supporter d'une manière continue. Il arrive souvent que le fabricant exagère le mouvement. La vitesse est alors plus que balancée par les pertes que causent la casse et la mauvaise besogne, et il est bien vite forcé de modérer la marche des machines. Or, comme un fabricant actif et intelligent sait trouver le maximum normal, j'en ai conclu qu'il est impossible de produire autant en onze heures qu'en douze. De plus, j'ai reconnu que l'ouvrier payé à la pièce s'astreint aux plus pénibles

L'intensité de travail augmenta encore durant la période qui suit *1847,* depuis l'établissement de la loi des 10 heures dans les fabriques anglaises de laine, de lin, de soie et de coton.

Ainsi « en *1850* les fabriques du Royaume-Uni employèrent une force nominale de 132,217 chevaux pour mettre en mouvement 25,638,716 broches et 301,495 métiers à tisser. En *1856* le nombre des broches atteignit 33,503,580 et celui des métiers 369,205. Il aurait donc fallu une force de 175,000 chevaux sur la base de 1850; mais les documents officiels n'en accusent que 161,435, c'est-à-dire plus de 12,000 de moins. Un exemple plus frappant nous vient des fabriques de soie et de laine. « Dans les fabriques de soie, par exemple, on comptait en *1856* 1,093,799 broches et 10,709 métiers. Mais en *1862* on n'y comptait que 52,429 ouvriers au lieu de 56,131 occupés en *1856*. Le nombre des broches s'est donc accru de 26.9 % et celui des métiers de 15.6 % tandis que le nombre des travailleurs a décru de 7 % dans le même temps. »

Un fait encore plus significatif nous vient de la fabrication de laines. « Le nombre des métiers à vapeur dans la fabrique de worsted (longue laine) était en *1850* de 32,617; en *1856* de 38,956 et en *1862* de 42,048. Ils occupaient en *1830* 79,737 personnes, dont 9,956 enfants au-dessous de 14 ans; en *1856*, 87,794 personnes dont 11,228 enfants et en *1862* 86,063 personnes dont 13,178 enfants. Malgré la grande augmentation du nombre des métiers, on voit, en comparant

efforts pour endurer d'une manière continue le même degré de travail... Dix ans plus tard, il cite lui-même ses scrupules de 1845 pour démontrer combien il soupçonnait peu encore, à cette époque, l'élasticité du système mécanique et de la force humaine, susceptibles d'être, tous deux, tendus à l'extrême par la réduction forcée de la journée de travail. » Ed. citée, pp. 178-179.

1856 à 1862, que le nombre total des ouvriers a diminué, quoique celui des enfants exploités se soit accru. »

Enfin pour fournir un détail analogue tiré de la fabrication de coton : « En *1841* on faisait surveiller par un fileur et deux aides dans les fabriques de coton une paires de *mules* avec 300 à 324 broches. Aujourd'hui en (*1872*) le fileur avec 5 aides doit surveiller des mules dont le nombre de broches est de 2,200 et qui produisent pour le moins 7 fois autant de filés qu'en *1841*. » (1)

Après avoir montré « comment le machinisme entre les mains capitalistes augmente et le matériel humain exploitable et le degré de son exploitation, en s'emparant des femmes et des enfants, en confisquant la vie entière de l'ouvrier par la prolongation outre mesure de sa journée et en rendant son travail de plus en plus intense, afin de produire en ces temps toujours décroissants une quantité toujours croissante de valeurs », l'écrivain socialiste passe à *l'examen de la fabrique.*

Pour caractériser *la fabrique* sous son aspect moderne et capitaliste il fait sienne cette définition du docteur Ure : « un vaste automate composé de nombreux organes mécaniques et intellectuels, qui opèrent de concert et sans interruption, pour produire un même objet, tous ces organes étant subordonnés à une puissance motrice qui se meut d'elle-même. » Dans cette définition le moteur central est le sujet dominant, et l'automate est un vrai *autocrate* (2).

La fabrique est d'abord funeste en ce que l'art passe de

(1) Ed. citée, chap. XV, p. 180 texte et note.

Plus loin, Karl Marx produit un tableau instructif sur les perfectionnements mécaniques amenés dans les fabriques anglaises de coton par la guerre civile américaine. Mais au chapitre précédent nous avons complété cette statistique en la corrigeant. (Ed. citée, chap. XV, p. 188.)

(2) Ed. citée. p. 181.

l'ouvrier à la machine. « Le fonctionnement des outils étant désormais émancipé des bornes personnelles de la force humaine, la base technique sur laquelle repose la division manufacturière du travail, se trouve supprimée. La gradation hiérarchique d'ouvriers spécialisés qui la caractérise, est remplacée dans la fabrique automatique par la tendance à égaliser ou à niveler les travaux incombant aux aides du machinisme. » L'enfant y vaut souvent l'ouvrier le mieux doué, car « tout enfant apprend très facilement à adapter ses mouvements au mouvement continu et uniforme de l'automate. » Il suit de là encore que « un changement continuel du personnel n'amènerait aucune interruption dans le procès du travail. » « Enfin la rapidité avec laquelle les enfants apprennent le travail à la machine, supprime radicalement la nécessité de le convertir en vocation exclusive d'une classe particulière de travailleurs » (1).

Grâce à la facilité d'apprendre le travail à la machine, on pourrait faire varier celui-ci parmi les ouvriers. Loin de là. On reproduit *le principe de la division du travail* « sous une forme encore plus repoussante, comme *moyen systématique d'exploitation*.... on abuse du mécanisme pour transformer l'ouvrier dès sa plus tendre enfance en parcelle d'une machine qui fait elle-même partie d'une autre ».

Au lieu que, dans la manufacture, l'ouvrier, durant toute sa vie, se servait d'un outil parcellaire, ici dans la fabrique il doit servir toute sa vie une machine parcellaire, et comme le dit Engels, « la fastidieuse uniformité d'un labeur sans fin ocasionné par un travail mécanique, toujours le même, ressemble au supplice de Sisyphe; comme le rocher, le poids du travail retombe toujours et sans pitié sur le travailleur épuisé ».

« En même temps que le travail mécanique surexcite au

(1) Ed. citée, p. 182.

dernier point le système nerveux, il empêche le jeu varié des muscles et comprime toute activité libre du corps et de l'esprit. La facilité même du travail devient une torture en ce sens que la machine ne dépouille pas l'ouvrier du travail, mais dépouille le travail de son intérêt.... Le moyen de travail, converti en automate, se dresse devant l'ouvrier pendant le « procès » du travail même sous forme de capital ou de travail mort qui domine et pompe sa force vivante ». On le voit, Marx s'efforce, à l'aide d'une analyse plus ingénieuse et plus imagée qu'exacte et réelle, de nous donner de la fabrique l'idée la plus odieuse (1).

Mais ce qui surtout doit nous en donner une idée odieuse, selon Marx, c'est le parti qu'en tirent les patrons pour mieux exercer leur *despotisme sur les ouvriers*. Aussi recueille-t-il avec complaisance tous les renseignements et documents qui enregistrent les abus, dont le régime de la fabrique est l'origine. « Le code de fabrique — dit-il — n'est qu'une caricature de la régulation sociale, telle que l'exigent la coopération en grand et l'emploi des moyens de travail communs, surtout des machines. Ici *le fouet du conducteur d'esclave est remplacé par le livre de punitions du contre-maître.* Toutes ces punitions se résolvent naturellement en amendes et en retenues de salaires, et l'esprit retors des Lycurgue de fabrique fait en sorte qu'ils profitent encore plus de la violation que de l'observation de leurs lois » (2).

(1) Ed. citée, p. 183.

(2) Il appuie cette accusation d'une note tirée de l'ouvrage déjà cité de son ami Fr. Engels, note encore plus violente et aussi exagérée dans sa généralisation que le texte même de Marx : « L'esclavage, écrit Engels, auquel la bourgeoisie a soumis le prolétariat, se présente sous son vrai jour dans le système de la fabrique. Ici toute liberté cesse de fait et de droit. L'ouvrier doit être le matin dans la fabrique à cinq heures et demie ; s'il vient deux minutes trop tard il encourt une amende ; s'il est en retard

De la critique du despotisme qui règne à la fabrique, Marx passe ensuite à la critique des *conditions hygiéniques* de la fabrique. Cette critique ne le cède pas en âpreté à la première. « Tous les sens sont affectés à la fois par l'élévation artificielle de la température, par une atmosphère imprégnée de particules de matières premières, par le bruit assourdissant des machines, sans parler des dangers encourus au milieu d'un mécanisme terrible, vous enveloppant de tous côtés et fournissant, avec la régularité des saisons, son bulletin de mutilations et d'homicides industriels ». Pour justifier cette phrase à effet, Marx extrait d'un rapport les lignes suivantes : « Il existe maintenant de nouvelles sources d'accidents inconnus il y a vingt ans, surtout la vélocité augmentée des machines. Roues, cylindres, broches et métiers à tisser sont chassés par une force toujours croissante; les doigts doivent saisir les fils cassés avec plus de rapidité et d'assurance; s'il y a hésitation ou imprévoyance ils sont sacrifiés (?)... Un grand nombre d'accidents est occasionné par l'empressement des ouvriers à exécuter leur besogne aussi vite que possible.... Les surveillants ayant un intérêt monétaire dans la quantité du produit, excitent les ouvriers à faire vite, et ceux-ci, payés d'après le poids livré à la pièce, n'y sont pas moins intéressés. Quoique formellement interdite dans la plupart des fabriques, la

de dix minutes, on ne le laisse entrer qu'après le déjeuner et il perd le quart de son salaire journalier. Il lui faut manger, boire et dormir sur commande .. La cloche despotique lui fait interrompre son sommeil et ses repas. Et comment se passent les choses à l'intérieur de la fabrique? Ici le fabricant est *législateur absolu*. Il fait des règlements comme l'idée lui en vient, modifie et amplifie son code suivant son bon plaisir, et s'il y introduit l'arbitraire le plus outrageant, les tribunaux disent aux travailleurs : « Puisque vous avez accepté volontairement ce contrat, il faut vous y soumettre .. » Ces travailleurs sont condamnés à être ainsi tourmentés physiquement et moralement depuis leur neuvième année jusqu'à leur mort. » Ed. citée, p. 183, texte et note.

tactique de nettoyer des machines en mouvement est générale. Cette seule cause a produit pendant les derniers six mois, 906 accidents funestes » (1).

Aussi Marx tire-t-il de là une conclusion haineuse, qui cadre parfaitement avec le ton et l'esprit de son livre : « L'économie des moyens collectifs de travail, activée et mûrie comme en serre chaude par le système de fabrique, devient, entre les mains du capital, un système de vols commis sur les conditions vitales de l'ouvrier, pendant son travail, sur l'espace, l'air, la lumière et les mesures de protection personnelle contre les circonstances dangereuses et insalubres du procès de production. Fourier a-t-il donc tort de nommer les fabriques des *bagnes modérés* ? (2). »

Nous passons ensuite avec Marx à un nouveau point de vue, *la lutte entre le travailleur et la machine*. Marx commence par rappeler les luttes violentes des ouvriers contre les premières inventions et les actes de destruction brutale ou de prohibition légale, qui accueillirent les progrès, dont la brusque introduction dans la manufacture réduisait trop notablement le travail manuel. Puis, pour justifier les ouvriers, à l'aide d'une distinction qui est loin de s'appliquer toujours, il fait remarquer qu' « il faut du temps et de l'expérience avant que les ouvriers, ayant appris à distinguer entre la machine et son emploi capitaliste, dirigent leurs attaques, non contre le moyen matériel de production, mais contre son mode social d'exploitation... »

Le mal vient de ce que l'ouvrier vend sa force comme marchandise et que cette force se limite au maniement d'un outil fragmentaire. Donc, dès que ce maniement échoit à la

(1) Ed. citée, p. 184, texte et note.
(2) Éd. citée, p. 184, texte et note.

machine « la valeur d'échange de la force de travail s'évanouit en même temps que sa valeur d'usage. L'ouvrier comme un assignat démonétisé n'a plus de cours... cette partie de la population ouvrière, rendue ainsi superflue, succombe ou encombre toutes les professions plus facilement accessibles, où elle déprécie la force du travail... » Là où la marche conquérante de la machine progresse lentement, elle afflige de la misère chronique les rangs ouvriers forcés de lui faire concurrence; là où elle est rapide, la misère devient aiguë et fait des ravages terribles (1). »

Mais « la machine n'agit pas seulement comme un *concurrent,* dont la force supérieure est toujours sur le point de rendre le salaire superflu, c'est comme *puissance ennemie* de l'ouvrier que le capital l'emploie, et *il le proclame hautement* (2). Elle devient l'arme de guerre la plus irrésistible pour réprimer les grèves, « ces révoltes périodiques du travail contre l'autocratie du capital ».

Des faits de même ordre que ceux qui ont déjà été cités, sont adaptés à ce nouveau genre d'accusations, comme si les industriels ne cherchaient, par les nouveaux progrès, qu'à dompter l'ouvrier. Ainsi « la nouvelle de la naissance de

(1) Quelques faits sont cités à l'appui de ce dilemme. Le premier exemple de crise chronique, est relatif à la décadence des tisserands anglais, qui, après s'être traînée en longueur pendant quarante ans, s'est enfin consommée en *1838*. Beaucoup de ces malheureux moururent de faim; beaucoup végétèrent longtemps avec leur famille n'ayant que 25 centimes par jour (?) Le second fait, exemple de « crise spasmodique », a été provoqué par l'importation dans l'Inde des calicots anglais fabriqués mécaniquement. « Il n'y a pas d'exemple d'une misère pareille dans l'histoire du commerce, — dit, dans son rapport de 1834-1835, le gouverneur général, — les os des tisserands blanchissent les plaines de l'Inde. » Une douzaine d'exemples analogues, mais moins significatifs, suivent ceux-ci. (Ed. citée, pp. 185-187)

(2) Ed. citée, pp. 188-189.

l'hercule-fileur (la mule automatique) répandit la consternation parmi les sociétés de résistance; et longtemps avant d'être sorti de son berceau, il avait déjà étouffé l'hydre de la sédition ». Ainsi s'exprime le Dr Ure cité par Marx, qui fait également sienne la conclusion de cet auteur : « Cette invention vient à l'appui de la doctrine déjà développée par nous, c'est que, lorsque le capital enrôle la science, la main rebelle du travail apprend toujours à être docile. » Dans ces passages le Dr Ure défend la thèse opposée de Marx : il veut prouver qu'il est avantageux et même indispensable pour les ouvriers de se soumettre à la loi du progrès industriel et à la puissance du capital.

Marx étudie ensuite, pour la réfuter « *la théorie de la compensation* », telle qu'elle est développée par l'école du libéralisme économique. Cette école, optimiste à outrance, prétend que tout progrès industriel, de sa nature, est toujours utile et aux industriels et à la classe ouvrière; que, si elle diminue sur un point le travail manuel, elle l'augmente sur d'autres points et qu' « en déplaçant des ouvriers engagés, la machine dégage par ce fait même un capital destiné à les employer de nouveau à une autre occupation quelconque ». Marx combat avec avantage certaines vues et suppositions plus subtiles qu'exactes de ces théoriciens. Il prouve que le capital dégagé, par la substitution du prix d'une machine et de son entretien au total des salaires des ouvriers congédiés, ne profitera ni à ceux-ci ni à un nombre aussi grand d'autres ouvriers. Si, par exemple, dans une fabrique de tapis, la construction d'une nouvelle machine donne du travail à un nombre additionnel d'ouvriers mécaniciens, « serait-ce là la compensation des tapissiers jetés sur le pavé? Dans tous les cas, sa construction occupe moins d'ouvriers que son emploi n'en déplace. » Mais ce problème de la compensation offre une foule d'éléments et

de points de vue, qui demanderaient une analyse plus précise et plus méthodique que celle de Marx. Nous referons dans notre réfutation l'analyse de Marx, au moyen des éléments qu'il nous fournit et notre conclusion tournera contre la sienne (1).

Quelle est donc sa conclusion ? C'est que « l'accroissement extraordinaire de la productivité dans les sphères de la grande industrie, accompagné comme il l'est d'une exploitation plus intense et plus extensive de la force de travail dans toutes les autres sphères de production, permet d'employer progressivement une partie plus considérable de la classe ouvrière à des services *improductifs* et de reproduire notamment en proportion toujours plus grande, sous le nom de classe domestique, composée de laquais, cochers, cuisinières, bonnes, etc., les anciens esclaves domestiques. » Puis il établit, en se basant sur le recensement de 1861, que les travailleurs employés dans les fabriques textiles (642,607) et le personnel des mines de charbon et de métal (565,835), ou le premier des deux groupes augmenté du personnel de toutes les usines et manufactures de métal (396,998), composent ensemble « un nombre plus petit que celui des esclaves domestiques modernes» (1,208,648),et il s'écrie,comme si la démonstration était valable : « Voilà le magnifique résultat de l'exploitation capitaliste des machines ! (2). »

(1) Ed. citée, pp. 189-191.

(2) Ed. citée, pp. 192-193. Éclairons aussitôt cette statistique sur les travailleurs anglais en 1861, en faisant remarquer : 1° que le nombre des travailleurs agricoles est porté à 1,098,261 ; le nombre des ouvriers industriels des trois catégories indiquées plus haut à 1,605,440, et qu'ainsi le nombre total des ouvriers libres est de 2,703,701 ; — 2° que, parmi ces ouvriers libres, les femmes sont en minorité assez restreinte, tandis que dans la classe servante, on n'en compte que 137,447 du sexe masculin ; — 3° que le personnel subordonné des intendants, laquais, cochers, domes-

Dans une nouvelle section, la VII[e] de ce volumineux chapitre, l'écrivain socialiste poursuit la même critique du développement des fabriques et des progrès industriels. Il choisit quelques exemples, empruntés à la période chaotique ou anarchique de la grande industrie du coton, pour conclure d'une manière générale que le machinisme est à la fois une cause d'enrichissement anormal pour les capitalistes et une cause d'appauvrissement, d'instabilité et de servitude pour la classe ouvrière. Il signale parmi les effets résultant des progrès mécaniques : « l'émigration forcée d'une partie de la classe ouvrière », la colonisation, par leur moyen, de contrées étrangères qui se transforment ainsi « en greniers de matières premières pour la mère-patrie », et, partant, la conversion d'une partie du globe « en champ de production agricole » pour l'autre partie, devenue par excellence « le champ de la production industrielle ». Ce sont là des maux pour notre théoricien (1).

tiques de tout ordre occupe souvent des postes enviés à raison des conditions de vie, de service et de salaire, et que la liberté des contrats enlève à cette profession tout caractère de servitude proprement dite; — 4° qu'enfin le progrès de la richesse et même de la civilisation active l'accroissement de la classe des domestiques, que cet accroissement n'est donc pas l'effet naturel d'une diminution de travail agricole et industriel. La population d'un pays, en augmentant par le plus grand nombre de naissances et par l'immigration, permet l'accroissement simultané des différentes classes de travailleurs. De fait, il en est ainsi dans tous les pays industriels.

(1) Quelques statistiques confirment ces dernières conclusions qui n'ont, toutefois, pas le caractère nuisible, que Marx prétend y voir. Ainsi le coton exporté de l'Inde en Grande-Bretagne, en *1846*, a été de 34 millions 540,143 livres; en *1860*, de 204,141,168 liv., et en *1865* de 445,947,600 livres — La laine exportée de l'Inde, en *1846*, de 4,507,581 liv, ; en *1860*, de 20,214,173 liv. ; en *1865*, de 20,679,111 liv. — La laine exportée du Cap de Bonne-Espérance a été, en *1846*, de 2,958,457 liv. ; en *1860*, de 16,574,345 liv. ; en *1865*, de 29,220,623 liv. — La laine exportée d'Aus-

« L'expansibilité immense et intermittente du système de fabrique, jointe à sa dépendance du marché universel, enfante nécessairement — selon Marx, — une production fiévreuse suivie d'un encombrement des marchés dont la contraction amène la paralysie. La vie de l'industrie se transforme ainsi en série de périodes d'*activité moyenne*, de *prospérité*, de *surproduction*, de *crise* et de *stagnation*. L'incertitude et l'instabilité, auxquelles l'exploitation mécanique soumet le travail, finissent par se consolider et par devenir *l'état normal* de l'ouvrier, grâce à ces *variations périodiques du cycle industriel*. A part les époques de prospérité, la lutte la plus acharnée s'engage entre les capitalistes pour leur place au marché et leurs profits personnels, qui sont en raison directe du bas prix de leurs produits ».

« C'est donc à qui emploiera les machines les plus perfectionnées pour supplanter l'ouvrier, et les méthodes de production les plus savantes. Mais cela même ne suffit pas, et il arrive toujours un moment, où ils s'efforcent d'abaisser le prix des marchandises au-dessous de la valeur de la force du travail. » Puis il dépeint le mouvement alternatif d'attraction et de répulsion « qui attire et repousse les ouvriers en produisant des changements continuels dans l'âge, le sexe et l'habileté des enrôlés. » Nulle part ailleurs, peut-être, Marx n'a mieux résumé sa critique de l'industrialisme (1).

Abordons la section VIII, la plus touffue du chapitre XV. Sous ce titre « Révolution opérée dans la manufacture, le métier et le travail à domicile, par la grande industrie », l'auteur groupe sans grande méthode, mais avec une puissante

tralie a été, en *1846*, de 21,789,346 liv.; en *1860*, de 59,166,619 liv.; en *1865*, de 109,734,261 liv. (Ed. citée, pp 193-198.). On se demande vraiment pourquoi on maudirait ce progrès.

(1) Ed. citée, p. 196.

mise en lumière, un certain nombre de faits et de statistiques, empruntés aux célèbres enquêtes faites par l'ordre des Chambres anglaises, comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, et il s'en sert pour confirmer sa thèse fondamentale sur les maux du régime actuel et sur le remède collectiviste qui doit les guérir.

Dressons l'inventaire de ces nouveaux documents sur l'histoire de l'industrie anglaise et des nouveaux aperçus qu'en dégage l'écrivain socialiste.

L'exploitation mécanique remplace, par suppressions successives et violentes, deux espèces de coopérations : la coopération fondée sur le même métier, comme la faucheuse mécanique, qui a remplacé le travail de plusieurs faucheuses; et la coopération basée sur la division du travail dans les différents travaux d'une manufacture, comme les machines à fabriquer les épingles, qui peuvent, au nombre de quatre et avec le concours d'une seule femme, en fabriquant six cent mille épingles par jour, remplacer le travail de cent vingt ouvriers.

Nombre d'industries ont passé successivement par cette triple phase : le *métier*, la *manufacture*, la *fabrique*. Ainsi, en *1820,* les premières douzaines de plumes d'acier furent fournies par le métier au prix de 7 livres sterling 4 schellings; en *1830,* la manufacture les livra pour 8 schellings, et en *1861,* la fabrique les livra au prix de 2 à 6 sch.

« Le principe du système mécanique qui consiste à analyser le procès de production dans ses phases constituantes et à résoudre les problèmes ainsi éclos, au moyen de la mécanique, de la chimie, etc., finit par s'imposer partout. Le machinisme s'empare donc tantôt de tel procédé, tantôt de tel autre dans les anciennes manufactures, où son intrusion entraîne des changements continuels et agit comme un dissolvant de leur organisation due

à une division du travail presque cristallisée (fixée) (1) ».

Il en est résulté pendant une longue période une lutte meurtrière entre le métier et la manufacture d'une part, et la fabrique de l'autre. Celle-ci, dès l'origine, réalisant les profits de capitalisme « par la dilapidation la plus effrénée de la force du travail et la lésinerie la plus éhontée sur les conditions normales de son fonctionnement », la manufacture et le métier ont dû, pour vivre, appliquer le même procédé, et celui-ci y a produit encore plus de désastres et d'horreurs. Suivent des exemples vraiment écœurants, tirés des fonderies en cuivre, des manufactures de boutons, des ateliers de vernissage, d'émaillure et autres tout aussi insalubres, puis des imprimeries, justement nommées « abattoirs », des ateliers de reliure, des corderies, des salines, des manufactures de bougies et d'autres produits chimiques, du tissage de la soie sans l'aide des machines et surtout du délissage des chiffons, métier exercé par des milliers de femmes et de jeunes filles, avec péril fréquent d'y contracter la petite vérole et d'autres maladies infectieuses.

Mais toutes ces industries font encore moins pitié que la fabrication des tuiles et des briques, quand elle se faisait encore sans machines. Là, « la journée de travail de 5 heures du matin à 7 heures du soir passe pour une journée réduite et modérée ». « Des enfants des deux sexes sont embauchés à partir de l'âge de six et même de quatre ans. Ils travaillent le même nombre d'heures que les adultes et souvent davantage » (?). « Le langage ignoble qu'ils y entendent dès l'âge le plus tendre, les habitudes dégoûtantes, obscènes et dévergondées au milieu desquelles ils grandissent... les rendent pour le reste de leur vie dissolus, abjects, libertins... » Tout ce monde, ouvriers, ouvrières, enfants, se nourrit et loge

(1) Ed. citée, p. 199.

ensemble dans d'infects taudis. « Le pire de ce système, c'est que les jeunes filles sont dès leur enfance et pour toute leur vie associées à la canaille la plus abjecte. » Marx les dépeint avec le pinceau du réalisme et pour montrer à quel fond d'abjection et de désespoir elles sont tombées, il rapporte qu'une des meilleures disait au chapelain de Southallfields, qui aurait voulu les relever : « Vous feriez tout aussi bien de tenter de relever et d'améliorer le diable qu'un briquetier ». Évidemment la faute n'en était pas au machinisme, mais à l'absence de bonnes lois et d'un inspectorat sérieux.

Ces exemples détachés de différents rapports, surtout de la Commission d'enquête sur le travail des enfants, et de certains rapports spéciaux sur les conditions du travail dans les manufactures, sont confirmés par le « IVe rapport sur la santé publique (1861) et par le VIe (1864). Le docteur Simon, l'employé médical supérieur du « Privy Conseil » et l'édition officielle des « Rapports sur la santé publique » atteste qu'il est pratiquement impossible aux travailleurs de faire valoir ce qu'on peut appeler *leur droit à la santé*, c'est-à-dire d'obtenir que l'entrepreneur débarrasse leur travail, autant que cela est en lui, de toutes les conditions insalubres qui peuvent être évitées. » « J'ai démontré, ajoute-t-il, que les travailleurs, pratiquement incapables de se procurer par eux-mêmes cette *justice sanitaire*, n'ont aucune aide efficace à attendre des administrateurs de la police sanitaire... La vie de myriades d'ouvriers et d'ouvrières est aujourd'hui inutilement torturée et abrégée par les souffrances physiques interminables qu'engendre seul leur mode d'occupation (1) ».

(1) Pp. 200-201, 1re col. Le docteur Simon ajoute une statistique d'après laquelle le chiffre de la mortalité pour les tailleurs de Londres, entre 25 et 55 ans, est presque double que pour les agriculteurs, et celui des imprimeurs presque triple.

Citons en note quelques autres exemples tirés de la fabrication de la

L'auteur établit ensuite que les « lois de fabrique », en prescrivant certaines mesures hygiéniques et en proscrivant les abus qui viciaient l'emploi des femmes, des adolescents et des enfants, ont puissamment favorisé *le progrès de cette révolution industrielle.* « La régularisation légale de la journée

dentelle, qui occupait en Angleterre, en 1861, 150,000 personnes, — et du tressage de la paille, qui en employait 40,043, dont presque toutes sont des femmes, — et de la production des articles d'habillement, y compris toutes les variétés de la mode, occupant dans le Royaume-Uni 750,334 ouvrières et 437,969 ouvriers. Dans la première et la seconde industrie on exige un travail excessif dans des réduits sans air et au prix d'un salaire dérisoire. Dans la troisième industrie, avant l'introduction de la machine à coudre, les salaires étaient généralement plus élevés, mais « à peine suffisants pour faire végéter, et le travail était souvent beaucoup plus écrasant. » C'était « le bon marché de la sueur humaine et du sang humain transformés en marchandises, qui élargissait le débouché. » Les machines à coudre vinrent révolutionner toute cette industrie, en y créant des maux nouveaux. Quel est leur effet? « A l'aide de la puissance mécanique, elles anéantissent le monopole des ouvriers mâles dans les ouvrages difficiles et chassent des plus faciles une masse de vieilles femmes et d'enfants. Quant aux manouvriers les plus faibles, la concurrence les écrase. » Ensuite, elles provoquent la conversion du métier à domicile en travail de manufacture, plus favorable à la division et à la coordination des différents travaux exécutés plus rapidement. En outre, elles favorisent les grandes exploitations des capitalistes, qui écrasent les travailleurs à domicile employant des machines à eux. La surproduction et l'encombrement du marché ne tardent pas à amener des abaissements violents dans les prix des articles, tandis que les perfectionnements continuels et la réduction progressive du prix des machines n'en permettent l'exploitation profitable qu'entre les mains des capitalistes qui les achètent en masse. Enfin la vapeur, appliquée au mécanisme transformé de la machine à coudre, vient donner le dernier coup à la transformation de la manufacture, du métier et du travail à domicile en régime de fabrique, après que ces vieux modes de production, altérés, décomposés et défigurés sous l'influence de la grande industrie, ont depuis longtemps reproduit et même exagéré ses énormités, sans s'approprier ses éléments positifs de développement. » Pp. 202, 2e col.; 205, 1re col.

de travail, le système des relais pour les enfants, leur exclusion au-dessous d'un certain âge, etc., obligent l'entrepreneur à multiplier le nombre de ses machines et à substituer comme force motrice la vapeur aux muscles (1) ».

En poursuivant son examen des transformations qu'a subies l'industrie si importante de l'habillement, qui occupait en 1861, pour l'Angleterre et le pays de Galles seul, 1,024,277 personnes, environ autant que l'agriculture et l'élève du bétail, l'auteur nous apprend quelles étaient jadis les fluctuations du marché du travail dans cet article, par suite des variations parfois si brusques et si étendues de ce qu'on nomme *la saison*. Celle-ci repose sur « la mode » et sur la coutume des commandes soudaines et imprévues qui doivent être exécutées dans le plus bref délai, coutume qu'ont surtout développée les chemins de fer et la télégraphie. De là résultait dans les fabriques et les manufactures non encore soumises à la loi « périodiquement pendant la saison et irrégulièrement à l'arrivée de commandes soudaines, un surcroît de travail vraiment effroyable. » Cet abus se répercutait avec bien plus de vio-

(1) Ed. citée, p. 206. On peut déduire des faits allégués par l'auteur que la législation de fabrique a été généralement très salutaire et qu'elle a procédé en Angleterre avec autant de fermeté que de prudence contre le préjugé, la routine et les prétendues impossibilités que certains industriels lui opposaient. Une simple loi coercitive, bien méditée, a suffi, dans bien des cas, pour faire disparaître tous les obstacles prétendus naturels, qui s'opposent à la régularisation et à la limitation de la journée de travail. Lorsque le Parlement anglais soumet à la loi de fabrique une nouvelle branche d'industrie, il se borne à accorder un sursis de six à dix-huit mois, pendant lequel c'est l'affaire des fabricants de se débarrasser des difficultés techniques. Or, dit Marx un peu fastueusement, « la technologie moderne peut s'écrier avec Mirabeau : Impossible? Ne me dites jamais cet imbécile de mot. » En fait, les doléances et les sinistres prédictions des patrons en face d'une nouvelle loi de fabrique ont généralement été démenties par le résultat.

lence dans le travail à domicile, où le capitaliste recrutait d'une manière systématique une armée industrielle de réserve, toujours disponible.

Cette armée pendant une partie de l'année se voyait « décimée par l'exagération du travail forcé » et pendant l'autre, elle était « réduite à la misère par le chômage forcé. » Les entrepreneurs, — dit la *Child employm. Commission*, — exploitent l'irrégularité habituelle du travail à domicile pour le prolonger, aux moments de presse extraordinaire, jusqu'à onze, douze, deux heures de la nuit, en un mot, *à toute heure*, comme disent les hommes d'affaires, et cela dans des locaux... qui vous font reculer en frissonnant (1).

Or ces abus ont été en grande partie corrigés par la loi et le progrès naturel. Marx en doit convenir. « La réglementation de la journée de travail a distribué plus régulièrement sur l'année entière la masse de travail déjà employée; le développement de la navigation maritime et des moyens de communication en général ont supprimé à proprement parler la raison technique *du travail de saison* », les commandes pouvant arriver plus tôt et les produits partir plus tard ; enfin « toutes les autres circonstances qu'on prétend ne pouvoir maîtriser peuvent être éliminées au moyen de bâtisses plus vastes, de machines supplémentaires, d'une augmentation du nombre des ouvriers employés simultanément et du contrecoup de tous ces changements industriels sur le système du commerce en gros ».

Néanmoins, ajoute Marx, le capital, selon son propre aveu, ne se prêtera jamais à ces mesures, si ce n'est « sous la pression d'une loi générale du Parlement, » imposant une journée de travail normale à toutes les branches de la production à la fois. Cette loi n'est pas faite et ne saurait être faite

(1) Ed. citée, p. 207.

avec un caractère d'uniformité absolue et universelle. Mais des lois spéciales, successivement introduites, ont remédié à la plupart des abus (1).

Abordant ensuite l'étude spéciale de la *législation de fabrique* en Angleterre, l'écrivain socialiste examine d'abord la réglementation sanitaire, et prétend qu'elle est « rédigée de telle sorte que le capitaliste peut aisément l'éluder » et qu'elle « se borne en fait à des prescriptions pour le blanchissage des murs et à quelques autres mesures de propreté, de ventilation et de précautions contre les accidents (2). »

La résistance des fabricants contre les lois qui leur imposent quelques déboursés pour la protection de la santé et des membres de leurs ouvriers, fut, au dire de Marx, vraiment « fanatique »... « Par exemple, les médecins anglais déclarent d'un commun accord que, dans le cas d'un travail continu, il faut au moins cinq cents pieds cubes d'air pour chaque personne et que cela même suffit à peine ».... Mais ce serait là « estropier d'une manière directe et d'un seul coup des milliers de petits capitalistes. Cela serait attaquer la racine de la production capitaliste ».... « La police d'hygiène publique, les commissions d'enquêtes industrielles et les inspecteurs de fabrique en reviennent toujours à la nécessité de ces cinq cents pieds cubes d'air et à l'impossibilité de les imposer au capital. Ils déclarent ainsi en fait que la phtisie et les

(1) Ed. citée, pp. 207, 2e col., et 208.

(2) Cette dernière prescription s'imposait de nécessité, dit Marx, vu le nombre d'accidents que certaines industries dangereuses avaient occasionnés. En voici un exemple saisissant. Dans un *schutching mill* (fabrique où le lin est battu et brisé), à Kildinan, près de Cork, de *1852* à *1856* on enregistre « 6 cas de mort et 60 mutilations graves qu'on aurait pu éviter au moyen de quelques appareils très peu coûteux. » Or l'Irlande comptait, en 1864, plus de 1,800 de ces fabriques ! P. 208, 1re col.

autres affections pulmonaires sont des conditions de vie pour le capitaliste » (1).

(1) Ed. citée, 2e col. — Plus haut, pp. 201-203, l'auteur cite quelques exemples vraiment affreux de ce manque d'air; mais remarquons que le régime de la grande usine et du machinisme n'y est pour rien.

Dans la fabrication mécanique des dentelles, généralement les femmes et les enfants ont à travailler durant 12 à 15 heures dans des locaux étroits, où il ne revient à chacun que de 60 à 100 pieds cubes d'air. « Il n'est pas rare, dit le rapport de la commission sur le travail des enfants en 1864, de voir à Nottingham quinze ou vingt enfants empilés comme des harengs dans une petite chambre qui n'a pas plus de 12 pieds carrés, occupés 15 heures sur 24 à un travail d'une monotonie écrasante et au milieu de toutes les conditions funestes à la santé... Les patronnes ne dédaignent pas d'employer un grand bâton pour entretenir l'activité. »

Le tricotage des dentelles donne lieu à des abus encore plus grands. Il se fait dans des soi-disant écoles de tricot (*lace-schools*) tenues par de pauvres femmes dans leurs chaumières. « J'ai vu, dit un inspecteur dans le même rapport, dans une de ces écoles 18 jeunes filles avec la maîtresse : 35 pieds cubes pour chaque personne; dans une autre, où la puanteur était insupportable, 18 personnes étaient rassemblées, 24 1/2 pieds cubes par tête. » Or la production des dentelles, comme nous l'avons dit plus haut, comprenait alors 150,000 personnes, dont 140,000 composées surtout de femmes et d'enfants. L'état de santé de « ce matériel d'exploitation à bon marché » est dépeint par le docteur Trueman dans le rapport cité. En voici le tableau : sur 686 dentellières, âgées pour la plupart de 17 à 24 ans, le nombre des phtisiques était, en *1852*, de 1 sur 45; en *1853*, de 1 sur 28; en *1854*, de 1 sur 17; en *1855*, de 1 sur 18; de *1856* à *1858*, de 1 sur 14.6; et de *1859* à *1861*, de 1 sur 8 6. — Mais cette statistique progressive répond-elle à la réalité des choses? Elle est tout à fait invraisemblable!

Le tressage de la paille, qui occupait, en *1861*, 14,913 jeunes filles au-dessous de 20 ans, se fait dans des conditions encore plus funestes, toujours selon le même rapport. « Dans les écoles de tressage (*straw plait schools*), il revient par tête 12 2/3, 17, 18 1/2 et rarement 22 pieds cubes... Telle est la vie dont jouissent les enfants jusqu'à leur douzième ou quatorzième année. Leurs parents, affamés et abrutis par la misère, ne songent qu'à les pressurer. Aussi, une fois grands, les enfants se mo-

Dans l'examen des nombreuses lois et réglements que le parlement anglais a successivement vôtés après de longues enquêtes et de sages discussions, Marx ne trouve que matière à critique. « Ce qui nous frappe donc, s'écrie-t-il, dans la législation anglaise de 1867, c'est, d'un côté, la nécessité imposée au parlement des classes dirigeantes d'adopter en principe des mesures si extraordinaires et sur une si large échelle contre les excès de l'exploitation capitaliste, et, de l'autre côté, l'hésitation, la répugnance et la mauvaise foi avec lesquelles on s'y prêta dans la pratique ».

Déjà plus haut dans la 3e section de ce chapitre XV, il avait amèrement critiqué la loi faisant de l'instruction élémentaire la condition légale de l'admission des enfants au-dessous de 14 ans dans toutes les industries soumises aux lois des fabriques. « L'esprit de la production capitaliste éclate, écrit-il, dans la rédaction frivole des articles de ces lois concernant cette soi-disante instruction, dans le défaut de toute inspection administrative, qui rend illusoire en grande partie l'enseignement obligatoire, dans l'opposition des fabricants à cette loi et dans leurs subterfuges et faux-fuyants pour l'éluder dans la pratique ». — Puis il cite comme preuve le témoignage du célèbre inspecteur L. Horner, qui nomme cette loi une loi menteuse, parce que « sous l'apparence de prendre soin de l'éducation des enfants, elle ne contient en réalité aucun article de nature à assurer la réalisation de ce but (1). Elle ne détermine rien sinon que les enfants devront être renfermés un certain nombre d'heures par jour entre les quatre murs d'un local appelé école et que ceux qui les

quent d'eux et les abandonnent... Rien d'étonnant que le vice et l'ignorance y surabondent, la moralité y est au plus bas... Un grand nombre de femmes ont des enfants illégitimes et quelquefois si prématurément que même les familiers de la statistique criminelle s'en épouvantent. »

(1) Ed. citée, p. 213. — Horner plus tard rendit hommage à cette loi.

emploient auront à en obtenir le certificat chaque semaine d'une personne qui le signera à titre de maître ou de maîtresse d'école ».

Selon Horner, cité par Marx, l'enquête signale l'état piteux de la plupart de ces écoles, l'ignorance presque absolue de beaucoup de maîtres et de maîtresses, le fouillis inextricable d'enfants de tout âge dans la plupart de ces écoles et « pour comble, un misérable ameublement, un manque de livres et de tout autre matériel d'enseignement et l'influence pernicieuse d'un air humide et vicié sur les pauvres enfants. Je me suis trouvé dans beaucoup d'écoles semblables où je voyais des rangées d'enfants qui ne faisaient absolument rien » (1).

(1) Ed citée, pp. 172-174. Ces abus particuliers sont-ils imputables au capitalisme ?

Poursuivant sa critique de la législation anglaise et de la manière dont elle fut élaborée, il analyse un des derniers livres bleus sur les mines du 13 juillet 1866, qu'il déclare l'œuvre d'un comité parlementaire, choisi dans le sein de la Chambre des Communes et autorisé à citer et interroger des témoins. C'est un fort in-folio, ne contenant que des interrogatoires et des réponses. Marx en cite de longs et nombreux extraits, qui nous en donnent l'idée la plus avantageuse. Or, voici ce qu'il en dit : « La manière d'interroger rappelle les *cross examinations* (interrogations contradictoires) des témoins devant les tribunaux anglais, où l'avocat, par des questions impudentes, imprévues, équivoques, embrouillées, faites à tort et à travers, cherche à intimider, à surprendre, à confondre le témoin et à donner une entorse aux mots qu'il lui a arrachés. Dans l'espèce, les avocats ce sont ces messieurs du Parlement, chargés de l'enquête et comptant parmi eux des propriétaires et des exploiteurs de mines ; les témoins, ce sont les ouvriers des houillères. La farce est trop caractéristique pour que nous ne donnions pas quelques extraits de ce rapport. »

Ces extraits, choisis avec intention par Marx et qui portent sur l'occupation des garçons à partir de dix ans, sur l'éducation, sur le travail des femmes, sur le jury pour les morts occasionnées par les accidents dans les mines, sur les faux poids et mesures des patrons, sur l'inspection des

De l'industrie, enfin, l'auteur passe à l'agriculture pour y signaler aussi les abus du machinisme au service du capitalisme. Voici les résultats généraux qu'il enregistre ici : Le machinisme appliqué à l'agriculture « est exempt en grande partie des inconvénients et des dangers physiques, auxquels il expose l'ouvrier de fabrique, » mais « sa tendance à supprimer, à déplacer le travailleur, s'y réalise avec ***beaucoup plus d'intensité*** et ***sans contre-coup*** ». Suivent quelques exemples, pour prouver qu'en « Angleterre elles dépeuplent les campagnes. »

« Dans la sphère de l'agriculture, ajoute Marx, la grande industrie agit plus révolutionnairement que partout, en ce sens qu'elle fait disparaître le paysan, le rempart de l'ancienne société et lui substitue le salarié. » « Dans l'agriculture comme dans la manufacture, la transformation capitaliste de la production semble n'être que le martyrologe du producteur... que le moyen de dompter, d'exploiter et d'appauvrir le travailleur..., non la combinaison sociale du travail, mais l'oppression organisée de sa vitalité, de sa liberté et de son indépendance individuelles. » — La dissémination des travailleurs agricoles sur de plus grandes surfaces brise leur force de résistance, tandis que la concentration augmente celle des travailleurs urbains. — Dans les deux exploitations capitalistes, celle de l'agriculture et de l'industrie, « l'accroissement de productivité et le rendement supérieur de travail

mines, nous semblent, contrairement aux assertions de l'écrivain socialiste, dénoter généralement beaucoup de sagesse, de loyauté et de bon vouloir de la part de la commission d'enquête. Ce qui est vrai de dire, c'est que de pareilles œuvres ne s'improvisent pas, et que la législation anglaise sur le travail n'a fait que s'étendre et se perfectionner, sans toutefois réussir à supprimer tous les abus. La réforme possible des maux de la classe ouvrière est bien loin d'être achevée. (Pp. 214-216.)

(1) Ed. citée, p. 217.

s'achètent au prix de la destruction de la force de travail. » — En outre « chaque progrès de l'agriculture est l'*art de dépouiller le sol.* » Après ce dernier mot, que Marx ne saurait pas justifier, il conclut en disant que « la production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison de procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur. » (1)

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire qu'il trace de l'agriculture et de la propriété foncière en Angleterre depuis leurs origines jusqu'à nos jours (chap. XXVII-XXX). Sauf l'exagération habituelle de son style, il détaille bien les changements et les expropriations dont le sol anglais fut l'objet. Il reconnaît que le grand mal vient de la Réforme, qui confisqua la propriété ecclésiastique « boulevard sacré de l'ordre ecclésiastique », et « ressource des pauvres ». Il relate aussi la disparition de la *Yeomanry* (classe de paysans indépendants, qui dans les dernières années du 17e siècle dépassait encore en nombre l'état des fermiers). Enfin il fournit des renseignements de l'intérêt le plus douloureux sur les expropriations et la tyrannie dont l'Irlande fut la victime. Mais nous avons poussé assez loin l'analyse de cette partie de l'ouvrage de K. Marx. Abordons un nouvel ordre d'idées.

Troisième thèse de Marx.

Par l'effet du machinisme, mis au service de la libre concurrence et de la libre cupidité, l'antagonisme entre le capital et le travail deviendra *de plus en plus violent et inique.*

Comment se produira l'évolution de cet antagonisme ?

Le capitalisme deviendra inévitablement de plus en plus

(1) Ed. citée, p. 218.

fort et partant de plus en plus oppresseur, tandis que le prolétariat deviendra de plus en plus faible et misérable.

La concentration des grands capitaux ira toujours en augmentant aux dépens des petits capitalistes, qui seront écrasés dans la lutte et iront grossir le nombre des salariés et des prolétaires.

La classe moyenne disparaîtra ainsi graduellement, tandis que l'abîme se creusera de plus en plus entre le capital mort et le travail qui est le capital vivant.

Dans la sphère même des grands capitaux, le travail de concentration se poursuivra. Les plus puissants capitaux suivront une évolution en spirale, qui aura pour couronnement naturel de vastes monopoles, créés sur les ruines des capitaux moins puissants.

Le « struggle for life » aura ainsi pour dernier terme la tyrannie d'un petit nombre d'exploiteurs sur l'immense multitude des exploités.

Voilà des prophéties nettes, précises et à caractère absolu et illimité. Nous verrons au chapitre suivant ce qu'elles sont devenues. Mais cet état de choses, en se développant, produira son remède, remède souverainement efficace contre tous les abus du capitalisme. La genèse et l'évolution victorieuse de ce remède, qui n'est autre que le collectivisme, constitue l'objet de la quatrième affirmation de Marx. L'étude en sera faite après l'analyse de l'affirmation présente.

Voyons comment l'écrivain socialiste justifie ses sinistres prophéties.

Cette loi d'évolution s'est déjà manifestée dans plusieurs faits cités plus haut : les petits métiers peu à peu remplacés par les manufactures; celles-ci remplacées par les fabriques ; et les fabriques, grâce aux progrès du machinisme et à l'intervention de plus grands capitaux, réduisant leur nombre ainsi

que leur personnel d'ouvriers et agrandissant leurs dimensions et leur productivité.

La législation ouvrière elle-même est regardée par Marx comme favorisant le triomphe de la grande industrie sur la petite, par l'effet des prescriptions onéreuses, qui rendent plus difficile la lutte des petits capitalistes et stimulent davantage les grands à s'ouvrir de nouvelles sources de profits pour y trouver leur compensation. Voici avec quelle netteté il formule ses convictions sur ce point : Cette généralisation (des lois régulatrices du travail) devenue indispensable pour protéger la classe ouvrière physiquement et moralement, hâte en même temps, comme nous l'avons déjà indiqué, la métamorphose du travail isolé, disséminé et exécuté sur une petite échelle, en travail socialement organisé et combiné en grand, et, par conséquent, aussi la concentration des capitaux et le régime exclusif de la fabrique.

Cette concentration, favorisée par la loi, détruit tous les modes de tradition et de transition, derrière lesquels se dissimule encore en partie le pouvoir du capital, pour les remplacer par son autocratie immédiate.

Elle généralise en même temps la lutte directe engagée contre cette domination, tout en imposant à chaque industriel, pris à part, l'uniformité, la régularité, l'ordre, l'économie ; elle multiplie par *l'énorme impulsion* que la limitation et la régularisation de la journée du travail donnent au développement technique, *l'anarchie et les crises du développement de la production sociale; exagère l'intensité du travail;* et augmente *la concurrence entre l'ouvrier et la machine.*

En écrasant la petite industrie et le travail à domicile, elle supprime le dernier refuge d'une masse de travailleurs, rendus chaque jour *surnuméraires* et devenus par cela même *la*

soupape de sûreté de tout le mécanisme social. Nous verrons plus loin comment.

Enfin, par l'effet des conditions matérielles et des combinaisons sociales de la production, elle développe en même temps les contradictions et les antagonismes de sa forme capitaliste avec les éléments de formation d'une société nouvelle, éléments qui sont les forces destructives de l'ancienne (1).

Voilà, sans aucun doute, un aperçu conçu avec originalité et écrit avec vigueur. Pour en analyser le contenu, nous n'aurons qu'à passer en revue le chapitre XXV « sur la loi générale de l'accumulation capitaliste, » qui fait pendant au chapitre XV et renferme avec celui-ci et avec ceux qui ont pour objet la valeur d'échange des marchandises et la nature de la plus-value, la substance de tout l'ouvrage.

Nous résumerons les idées de Marx, sur la composition du capital, les changements qu'elle subit dans le progrès de l'accumulation, en les dépouillant de leur terminologie technique (2).

(1) Ed. citée, p. 217. — Dans une note, Marx aime à rappeler que Robert Owen, le père des fabriques et des boutiques coopératives, « ne prit pas seulement le système de fabrique pour point de départ de ses essais; il déclara, en outre, que c'était là théoriquement le point de départ de la révolution sociale. » Marx, toutefois, dans d'autres circonstances, aimait à se poser lui-même comme le créateur original du « socialisme scientifique » qui porte son nom.

(2) Marx considère la composition du capital à un double point de vue. Au point de vue de la valeur, il y distingue *la valeur des moyens de production*, qui est une partie *constante*, et *la valeur de la force ouvrière* ou la somme des salaires, qui est une partie *variable*.

Au point de vue de la matière elle-même, tout capital consiste en *moyens de production* et en *source ouvrière agissante*, et la proportion où se trouvent réunis ces deux éléments détermine la nature de sa composition matérielle. Il nomme la première composition *composition-valeur*, et la deuxième *composition technique*. En outre, il nomme *composition orga-*

Considérons donc d'abord l'accumulation du capital, quand elle suit sa loi normale. Chaque année fournira de l'emploi pour un nombre de salariés supérieur à celui de l'année précédente, et, à un moment donné, la demande de travail croissant avec le progrès de l'accumulation dépassera l'offre ordinaire de travail. Dès lors le taux des salaires doit suivre un mouvement ascendant (1).

« L'accumulation du capital produit donc l'accroissement du prolétariat. John Bellers, en 1696, avait déjà dit en toute vérité : puisque ce sont les travailleurs qui font les riches, plus il y a des premiers, plus il y aura des autres... le travail du pauvre étant la mine du riche », et Bertrand de Mandeville avait également raison de dire, un siècle plus tard, que là où l'esclavage est interdit « la richesse la plus sûre consiste dans la multitude des pauvres laborieux (2) ».

Dans cet état d'accumulation du capital, « état le plus propice aux ouvriers, leur dépendance revêt des formes tolérables. Au lieu de gagner *en intensité*, l'exploitation et la domination capitaliste gagnent simplement *en extension* à mesure que s'accroît le capital et avec lui le nombre de ses sujets. Alors il revient à ceux-ci, sous forme de paiement, une plus forte proportion de leur propre produit net, tou-

nique la première en tant qu'elle dépend de la seconde. Enfin, il distingue les capitaux différents placés sur une même branche d'industrie, — la composition du capital total de cette industrie qui est constituée par la moyenne des compositions particulières de ces capitaux différents, — et la composition du capital social employé dans tous les pays, laquelle est constituée par la moyenne de toutes ces compositions moyennes.

Nous croyons inutile de surcharger et de compliquer notre analyse de ces termes, dont il suffit de bien saisir les notions correspondantes. Marx, comme Kant, aime à hérisser ses exposés de ce formalisme scientifique.

(1) Ed. citée, pp. 269-270, 1re col.

(2) Ed. citée, p. 271, 2e col.

jours grossissant et progressivement capitalisé, en sorte qu'ils se trouvent à même d'élargir le cercle de leurs jouissances... » Toutefois, Marx fait vivement observer que, vu le caractère spécifique de la production capitaliste, qui est de fabriquer de la plus-value et de s'enrichir du travail gratuit de l'ouvrier, « l'augmentation du salaire n'indique au mieux qu'une diminution relative du travail gratuit que doit fournir l'ouvrier. Le prix du travail ne peut donc jamais s'élever qu'entre les limites qui laissent intactes les bases du système capitaliste et en assurent la reproduction sur une échelle progressive. » De même, dans l'état le plus avantageux, l'accumulation du capital, c'est l'accumulation du vol et de l'injustice (1).

Dans ce progrès de l'accumulation normale du capital, il s'offre deux mouvements alternants, un mouvement d'*expansion* ou d'*accélération*, qui dépasse l'offre habituelle du travail et tend à en élever le prix, et un mouvement de *contraction* ou de *ralentissement*, qui rend surabondant le travail offert et tend à en déprimer le prix.

Mais par l'effet du progrès technique, surtout par l'introduction et l'évolution du machinisme, il se produit une rupture d'équilibre ou de proportion entre les moyens matériels de production et la force ouvrière qui doit mettre ces moyens en jeu. Le premier facteur gagne sans cesse en avance sur le second, et cela de deux manières : un outillage plus perfectionné nécessite pour la même production moins de travail humain, et, par l'effet même du progrès mécanique, l'outillage ou la machine coûte de moins en moins cher : nous avons plus haut suffisamment fourni de preuves à l'appui de cette loi d'évolution. De ce fait donc, l'enrichissement du capitaliste ou l'accumulation de son capital s'accélère.

(1) Ed. citée, pp. 272, 1re col., et 273, 1re col.

En outre, « la coopération, la division manufacturière, le machinisme, etc., en un mot, les méthodes propres à donner l'essor aux puissances du travail collectif, ne peuvent s'introduire que là où la production s'exécute déjà sur une assez grande échelle, et à mesure que celle-ci s'étend, celles-là se développent »... « Sur la base du salariat, l'échelle des opérations dépend en premier lieu de la grandeur des capitaux accumulés entre les mains d'entrepreneurs privés ».... « En augmentant les éléments reproductifs de la richesse, l'accumulation opère donc en même temps leur concentration croissante » ; mais les capitaux indépendants se limitent dans ce travail de concentration : Un capital individuel « ne fonctionne que comme *foyer de concentration relatif* ».

Considérons maintenant l'accumulation du *capital social*. Celle-ci résulte « non seulement de l'agrandissement graduel des capitaux individuels, mais encore de l'accroissement de leur nombre, soit que des valeurs dormantes se convertissent en capitaux, soit que des boutures s'en détachent pour prendre racine, indépendamment de leur souche ». Comme en outre de gros capitaux se divisent parfois en plusieurs capitaux distincts, par exemple, par voie d'héritage, « la concentration est ainsi traversée et par la formation de nouveaux capitaux et par la division d'anciens » (1).

« A un certain point du progrès économique, l'attraction agit pour réunir des capitaux distincts et produit la *centralisation*. Comment cela? Parce que, dans la guerre de concurrence, les gros capitaux battent les petits. Cette guerre en effet se faisant à coups de bas prix, et le bon marché des produits dépendant généralement de la productivité du travail comme celle-ci de l'échelle des entreprises, l'avantage est assuré aux gros capitaux. »

(1) Ed. citée, p. 275, 1re col.

« Plus le mode de production capitaliste se développe, plus augmente le minimum des avances nécessaires pour exploiter une industrie dans ses conditions normales », c'est-à-dire, que plus grande est la production, moindres sont les frais généraux par unité. « Les petits capitaux affluent donc aux sphères de production dont la grande industrie ne s'est pas encore emparée, ou dont elle ne s'est emparée que d'une manière imparfaite. La concurrence y fait rage en raison directe du nombre et en raison inverse de la grandeur des capitaux engagés. Elle se termine toujours par la ruine d'un bon nombre de petits capitalistes » (1).

Le développement de la production capitaliste est encore accéléré par le *crédit*, qui de « modeste auxiliaire de l'accumulation » devient bientôt « une arme additionnelle et terrible de la guerre de la concurrence » et finit par être « un immense machinisme social destiné à centraliser les capitaux ». On ne prête qu'aux riches et à ceux qui savent faire valoir leur richesse. De notre temps, par l'effet du machinisme, de la libre concurrence et de l'anarchie dans la production, la centralisation est plus rapide que jamais (2).

Le grand agent moderne de cette centralisation, dit fort bien Marx, c'est la société *par actions* ou la *société anonyme*.

(1) Ed. citée, p. 275, 2e col.

(2) Ed. citée, pp. 275-276. — Marx note en passant la différence qui existe entre ce travail de centralisation et l'accroissement du capital social : le premier ne dépend pas essentiellement du second, car cette centralisation n'exige qu'un changement de distribution des capitaux présents, qu'une modification dans l'arrangement quantitatif des parties intégrantes du capital social. — La dernière limite de cette centralisation dans une branche de production particulière suppose que la somme de tous les capitaux qui la mettent en œuvre soient réunis entre les mêmes mains; cette limite dans une société donnée suppose que le capital national tout entier soit centralisé entre les mains d'un seul capitaliste ou d'une seule compagnie de capitalistes.

« Le monde se passerait encore du système des voies ferrées, par exemple, s'il eût dû attendre le moment où les capitaux individuels se fussent assez arrondis par l'accumulation pour être en état de se charger d'une telle besogne. La centralisation du capital au moyen des sociétés par actions, y a pourvu pour ainsi dire en un tour de main ». L'échelle étendue des entreprises favorisera de plus en plus l'évolution de ces sociétés, parce que celles-ci se prêtent mieux à une organisation plus vaste du travail collectif, à un développement plus large de ses ressorts matériels, en un mot « à la transformation progressive de « procès de production » parcellaires et routiniers en « procès de production » socialement et scientifiquement combinés ». La société par action, en effet, peut grouper en un instant une foule de capitaux particuliers. Il produit des effets de masse en rapport avec les plus grandes entreprises.

L'auteur développe ensuite, avec une grande netteté et force d'expression, sa théorie relative à la production croissante d'une ***surpopulation*** ou ***d'une armée industrielle de réserve***.

Il commence par établir, sous forme de lois, les différentes combinaisons qui peuvent se produire entre l'accroissement du capital, le progrès de sa productivité et le nombre croissant ou décroissant des ouvriers employés. Ainsi « en Angleterre de *1851* à *1861*, sous l'influence de l'accumulation et du progrès des instruments matériels de production, le personnel engagé dans l'agriculture s'est abaissé de 2,011,447 individus à 1,924,110; celui engagé dans la manufacture de laine longue de 102,714 à 79,249; celui engagé dans la fabrique de soie de 111,940 à 101,678; tandis que dans la même période le personnel engagé dans la filature et le tissage de coton s'est élevé de 371,777 à 456,646 et celui engagé dans les manufactures de fer de 68,053 à 125,711. » Parfois même le progrès dans l'accumulation sociale pour une branche d'in-

dustrie est alternativement suivi d'augmentation, de diminution et d'état stationnaire du nombre des ouvriers employés : l'histoire des péripéties subies par l'industrie cotonnière en fournit l'exemple le plus frappant (1).

Il reconnaît ensuite qu'en examinant une période de plusieurs années, par exemple une période décennale, on trouve un accroissement absolu dans le nombre des ouvriers employés. « Il faut donc bien, conclut Marx, que l'état stationnaire ou le décroissement du chiffre absolu de la population ouvrière occupée, qu'on trouve au bout du compte dans quelques industries à côté d'un considérable accroissement du capital y engagé, aient été plus que compensés par d'autres industries... » C'est évident : même dans les pays prospères, l'accroissement absolu est très grand, comme nous l'établirons plus tard (2).

Le développement du progrès technique et de la productivité d'une industrie, qui provoque une diminution non seulement relative mais absolue du nombre des ouvriers employés, peut produire une compensation en stimulant d'autres industries, grâce à la masse toujours croissante de produits à bon marché qui est l'effet de ce progrès. Cette compensation se vérifie ou bien dans les industries qui fournissent à la première ses moyens de production ou dans celles qui les tirent de la première. C'est encore évident et Marx ne fait ici que formuler le résultat de recherches dont nous avons déjà rendu compte.

Les nouvelles branches de la production, auxquelles le progrès économique donne lieu et qui forment autant de « débouchés additionnels » pour le travail, passent généralement par la triple phase du métier, de la manufacture et de la grande

(1) Ed. citée, p. 277.
(2) Ed. citée, p. 277.

industrie. Cette évolution de sa nature se fait par progrès successifs, entraînant des bouleversements dans l'emploi du capital variable ou du travail humain.

Cependant il y a des intervalles où les bouleversements techniques se font moins sentir, où « l'accumulation se présente davantage comme un mouvement d'extension quantitative sur la nouvelle base technique une fois acquise », alors croît la demande de travail et elle attire de nouveaux bras à l'industrie en vogue. « Mais, en même temps que le nombre des ouvriers attirés par le capital atteint son maximum, les produits deviennent si surabondants qu'au moindre obstacle dans leur écoulement, le mécanisme social semble s'arrêter ; l'arrêt imposé au travail, croissant par le capital, opère tout d'un coup sur la plus vaste échelle et de la manière la plus violente ; le désarroi même impose aux capitalistes des efforts suprêmes pour faire des économies sur le travail. Des perfectionnements de détail graduellement accumulés se concentrent pour ainsi dire alors sous cette haute pression ; ils s'incarnent dans des changements techniques qui révolutionnent la composition du capital (ou le rapport de l'outillage matériel à l'emploi du travail humain) sur toute la périphérie des grandes sphères de production ».

C'est alors que l'*offre du travail* qui avait peine à suivre *la demande*, n'atteint celle-ci que pour la dépasser. « Elle devient anormale, surabondante, de sorte qu'une fraction plus ou moins considérable de la classe salariée, ayant cessé d'être nécessaire pour la mise en valeur du capital, est maintenant devenue superflue, *surnuméraire*. Comme ce jeu continue à se répéter avec la marche ascendante de l'accumulation, celle-ci traîne à sa suite une *surpopulation* croissante. » Celle-ci doit se nommer *surpopulation relative*, parce qu'elle ne provient pas de l'excès d'une population qui croîtrait trop vite, mais des travailleurs congédiés. Cette surpopulation relative

peut s'enfler ou se resserrer d'une manière subite selon les fluctuations auxquelles le marché soumet la production. C'est ainsi qu'en produisant l'accumulation du capital... « la classe salariée produit elle-même les instruments de sa mise en retraite ou de sa métamorphose en surpopulation relative, » telle est la *loi de population, qui caractérise l'industrie moderne* (1).

Cette surpopulation ouvrière, ainsi produite par le progrès industriel, devient à son tour *le levier le plus puissant de l'accumulation.* « Elle forme une *armée de réserve industrielle*, qui appartient au capital d'une manière aussi absolue que s'il l'avait élevée et disciplinée à ses propres frais. » Elle fournit à ses besoins flottants, indépendamment de l'accroissement naturel de la population, *la matière humaine toujours disponible et exploitable.*

Marx en caractérise d'une manière très précise la loi historique dans l'aperçu suivant : La présence de cette réserve industrielle, sa rentrée tantôt partielle, tantôt générale dans le service actif, puis sa reconstitution sur un cadre plus vaste, tout cela se retrouve au fond de la vie changeante que traverse l'industrie moderne, avec son *cycle décennal* à peu près régulier — à part certaines secousses accidentelles — de périodes d'*activité ordinaire*, de *production à haute pression*, de *crise* et de *stagnation*.

La différence essentielle entre la vieille industrie et l'industrie moderne est également bien caractérisée par Marx dans le passage suivant : jadis « le progrès technique étant lent et se généralisant plus longtemps encore, les changements dans la composition du capital social se firent à peine sentir. En même temps, l'extension du marché colonial récemment

(1) Ed. citée, pp. 278-279.

créé, la multiplication correspondante des besoins et des moyens de les satisfaire, la naissance de nouvelles branches d'industrie, activaient, avec l'accumulation, la demande de travail. Bien que peu rapide au point de vue de notre époque, le progrès de l'accumulation vint se heurter aux limites naturelles de la population... C'est seulement sous le régime de la grande industrie que la production d'un superflu de population devient un ressort régulier de la production des richesses. Si ce régime doue le capital social d'une force d'expansion soudaine, c'est que l'aiguillon de chances favorables, le crédit, fait affluer de nouveaux capitaux à la production... C'est, d'un autre côté, que les ressorts techniques de la grande industrie permettent et de convertir soudainement en moyen de production supplémentaire un énorme surcroît de produits, et de transporter plus rapidement les marchandises d'un coin du monde à l'autre. Si le bas prix de ces marchandises leur fait d'abord ouvrir de nouveaux débouchés et dilate les anciens, leur surabondance vient peu à peu engorger le marché général jusqu'au point où elles en sont brusquement rejetées. Les vicissitudes commerciales arrivent ainsi à se combiner avec les mouvements alternatifs du capital social, qui, dans le cours de son accumulation, tantôt subit des révolutions dans sa composition, tantôt s'accroît sur la base technique une fois acquise. Toutes ces influences concourent à provoquer des expansions et des contractions soudaines de l'échelle de la production. » L'expansion excessive occasionne la contraction subite et celle-ci à son tour ramène celle-là. (1)

(1) Ed. citée, p. 279. L'expansion exorbitante, qui est le point de départ de ces alternatives, n'est possible que par cette armée de réserve aux ordres du capital et indépendante de l'accroissement naturel de la population. « Ce surcroît s'obtient à l'aide d'un procédé bien simple et qui tous les jours jette des ouvriers sur le pavé ; à savoir : l'application de méthodes qui, ren-

Cette loi de l'évolution capitaliste par le moyen de la surpopulation et à travers les phases successives d'expansion et de contraction, revêt la forme d'une loi normale et fatale. « Comme les corps célestes, dit Marx, une fois lancés dans leurs orbes les décrivent pour un temps indéfini, de même la production sociale, une fois jetée dans ce mouvement alternatif d'expansion et de contraction, le répète par une nécessité mécanique. Les effets deviennent causes à leur tour et des péripéties, d'abord irrégulières et en apparence accidentelles, affectent de plus en plus la forme d'une périodicité normale. Mais c'est seulement de l'époque où l'industrie mécanique, ayant jeté des racines assez profondes, exerça une influence prépondérante sur toute la production nationale; où, grâce à elle, le marché étranger commença à primer le commerce intérieur; où le marché universel s'annexa successivement de vastes terrains au Nouveau-Monde, en Asie et en Australie; où enfin les nations industrielles, entrant en lice, furent devenues assez nombreuses; c'est de cette époque seulement que datent les cycles renaissants, dont les phases successives embrassent des années et qui aboutissent toujours à une crise générale, fin d'un cycle et point de départ d'un autre. Jusqu'ici la durée périodique de ces cycles est de dix ou onze ans, mais il n'y a aucune raison pour considérer ce chiffre comme constant. Au contraire, on doit inférer des lois de la production capitaliste, telles que nous venons de les développer, qu'il est variable et que *la période des cycles se raccourcira graduellement* » (1).

dant le travail plus productif, en diminuent la demande. La conversion, toujours renouvelée, d'une partie de la classe ouvrière en autant de bras à demi-occupés ou tout à fait désœuvrés imprime donc au mouvement de l'industrie moderne *sa forme typique.* » Ed. citée, p. 280

(1) Ed. citée, p. 280. M. Merrivalle, ancien professeur d'économie politique à Oxford, a conçu et formulé avant Marx, mais à un point de vue

Le système capitaliste a donc bien des moyens, d'après Marx, pour diminuer la demande de travail, en rendre l'offre surabondante et, par suite, pour fabriquer des surnuméraires. En augmentant le pouvoir productif du travail par le progrès technique, il tire plus de produits de moins de travail humain. Ensuite il prolonge ou intensifie celui-ci. Enfin, il « remplace une force de travail supérieure et plus chère par plusieurs forces inférieures et à bon marché, l'homme par la femme, l'adulte par l'adolescent et l'enfant, un yankee par trois chinois. » En même temps, l'excès de travail imposé à l'armée active, grossit les rangs de la réserve et l'offre de travail de cette réserve force la première armée à subir plus docilement les ordres du capital.

L'influence de système *sur le taux des salaires* est décisive. « Les variations du taux général des salaires ne répondent pas à celles du chiffre de la population. La proportion différente suivant laquelle la classe ouvrière se décompose en armée

différent, le rapport qui existe entre la surpopulation ouvrière et l'accumulation capitaliste : « Supposons, dit-il, qu'à l'occasion d'une crise, la nation s'astreigne à un grand effort pour se débarrasser, au moyen de l'émigration, de quelque cent mille bras superflus, quelle en serait la conséquence ? C'est qu'au premier retour d'une demande de travail plus vive, l'on se heurterait contre un déficit. Si rapide que puisse être la reproduction humaine, il lui faut en tout cas l'intervalle d'une génération pour remplacer les travailleurs adultes. Or, les profits de nos fabricants dépendent surtout de leur faculté d'exploiter le moment favorable d'une forte demande et de s'indemniser ainsi pour la période de stagnation. Cette faculté ne leur est assurée qu'autant qu'ils ont à leur disposition des machines et des bras : il faut donc qu'ils trouvent là les bras ; il faut qu'ils puissent tendre et détendre, selon le caprice du marché, l'activité de leurs opérations; sinon, ils seront tout à fait incapables de soutenir, dans la lutte anarchique de la concurrence, la suprématie sur laquelle repose la richesse de notre pays. » H. Merrivalle, *Lectures on colonisation and colonies*, Lond. 1841-1842, p. VI, p. 146. Voilà de l'économie politique bien brutale. On y reconnait l'école de Manchester.

active et en armée de réserve, l'augmentation ou la diminution de la surpopulation relative, le degré auquel elle se trouve tantôt engagée, tantôt dégagée, en un mot, ses mouvements d'expansion et de contraction alternatifs correspondant à leur tour aux vicissitudes du cycle industriel, voilà ce qui détermine *exclusivement* ces variations (1).

Ainsi K. Marx fait de la surpopulation relative, *le pivot sur lequel tourne la loi de l'offre et de la demande de travail.* Les ouvriers atteints par une conversion partielle du *fonds de salaires,* sont là comme en réserve. Tout capital additionnel en peut disposer : s'il retire du marché autant de bras que les machines y ont jetés, la demande de travail égalera

(1) Ed. citée, p. 281, 1re col. — K. Marx combat ici la théorie du taux des salaires, telle qu'elle a été conçue par les économistes libéraux A. Smith, Ricardo, J.-B. Say, et que Lassalle a formulée en lui donnant un caractère plus absolu et plus dur sous le nom de *loi d'airain des salaires.* D'après cette théorie, l'accumulation du capital et du travail produit une hausse de salaires, laquelle fait peu à peu accroître le nombre des ouvriers jusqu'au point où ils encombrent le marché. Alors le salaire tombe et cette baisse décime la population ouvrière. L'offre du travail se contracte et les salaires remontent de nouveau. Il se produit une série d'oscillations au-dessus et au-dessous d'un salaire *moyen.* Or, ce salaire moyen se réduit à l'entretien *nécessaire,* communément en usage chez le peuple, pour la conservation et la reproduction de sa vie. Les oscillations du salaire *réel* ne s'élèvent ou ne s'abaissent jamais longtemps et beaucoup au-dessus ou au-dessous de cette moyenne. En effet, dans le premier cas, il se produirait bientôt un accroissement de population, que suivrait une offre plus grande de bras, ce qui ferait baisser le salaire; et, dans le second cas, le nombre des travailleurs diminuerait par suite de l'émigration, de la misère, de l'arrêt dans la reproduction. Donc, d'après Lassalle, en vertu d'*une loi d'airain,* la condition de l'ouvrier sera toujours voisine de la misère et réduite au strict nécessaire. K. Marx, on le voit, fait intervenir d'autres facteurs. Mais ni la théorie de Lassalle ni celle de K. Marx ne répondent à toutes les données et à tous les aspects du problème, comme nous le démontrerons au chapitre suivant.

l'offre et les salaires ne monteront pas; « s'il en retire moins, le chiffre du surnumérariat augmentera en fin de compte et les salaires seront portés à baisser; s'il en retire plus, la demande de travail ne l'emportera sur l'offre que de cet excédant, et ce sera, selon cette faible proportion, que les salaires hausseront. » Voilà la loi du taux des salaires de Marx. Selon lui, donc, le capital en s'accumulant tend, il est vrai, à augmenter la demande de travail, mais en fabriquant des surnuméraires grâce au progrès technique; il augmente aussi l'offre de travail. « Il agit des deux côtés à la fois... » Dans ces conditions, la loi de l'offre et la demande de travail *consomme le despotisme capitaliste.*

Examinant ensuite *les formes d'existence* de la surpopulation relative, il y distingue trois grandes catégories : la forme *flottante,* ou la catégorie d'ouvriers alternativement attirés et repoussés; la forme *latente,* que l'on trouve dans cette partie de la surpopulation agricole, qui, attirée par l'industrie des villes, se convertit, soit peu à peu, soit par vaste émigration, en surpopulation urbaine; la forme *stagnante,* composée de ces ouvriers de rebut, dont la misère chronique, les conditions d'existence précaires et honteusement inférieures au niveau normal de la classe ouvrière et l'extrême irrégularité de ses occupations fait un réservoir inépuisable d'exploitation passagère, où le temps de travail atteint son maximum et le taux de salaire son minimum (1).

(1) Puis Marx divise cette surpopulation en couches.

La première couche de la surpopulation se compose d'ouvriers valides et d'ouvriers à moitié usés. Ceux-ci sont très nombreux, car « l'exploitation de la classe ouvrière par le capital est si intense que le travailleur est déjà usé à moitié de sa carrière. Quand il atteint l'âge mûr, il doit faire place à une force plus jeune et descendre un échelon de l'échelle sociale, heureux s'il ne se trouve pas définitivement relégué parmi les « surnuméraires » ou la catégorie stagnante ». Marx prétend même, sur le témoignage

Ces maux proviennent *du vice essentiel du système capitaliste.* Quel est ce vice? C'est que ce ne sont pas les moyens

du docteur Lee, que la durée moyenne de la vie est, à Manchester, de *38* années pour la classe aisée et de *17* seulement pour la classe ouvrière, et à Liverpool de 35 pour la première et de 15 pour la seconde : « Il faut donc que les générations subissent des périodes de renouvellement fréquentes. » Ce qui s'obtient par les mariages précoces et l'exploitation des enfants. — Assurément, il doit y avoir ici une grande exagération. Sans celle-ci, l'abus est déjà assez criant; mais cette situation s'est notablement améliorée.

La seconde couche de la surpopulation, recrutée dans la campagne, fait que la population agricole augmente peu en comparaison de la population urbaine. La statistique signale, de *1851* à *1861*, un accroissement de 6.5 p. c dans les paroisses rurales et de 17.3 dans les villes.

La troisième couche, ou la couche stagnante des surnuméraires, se recrute surtout dans les sphères de production où le métier succombe devant la manufacture et celle-ci devant l'industrie mécanique. « Cette couche se reproduit sur une échelle progressive. Non seulement le chiffre des naissances et des décès y est très élevé, mais les diverses catégories de cette surpopulation à l'état stagnant s'accroissent actuellement en *raison inverse* du montant des salaires qui leur échoient et par conséquent des subsistances sur lesquelles elles végètent. Un tel phénomène ne se rencontre pas chez les sauvages ni chez les colons civilisés. Il rappelle la reproduction extraordinaire de certaines espèces animales faibles et constamment pourchassées » Adam Smith et Laing reconnaissent également que « la pauvreté semble favorable à la génération ».

Enfin, au-dessous de ces trois couches se trouve « l'enfer du paupérisme, dernier résidu de la population relative ». On rencontre là, abstraction faite des classes criminelles, encore trois catégories : la première composée des ouvriers capables de travailler et vivant dans l'*extrême misère*, jusqu'à ce qu'une reprise des affaires les appelle au travail; la seconde comprend les enfants des pauvres assistés et les orphelins; la troisième embrasse « les misérables, d'abord, les ouvriers et ouvrières que le développement social a pour ainsi dire démonétisés, en supprimant l'œuvre de détail dont la division du travail avait fait leur seule ressource; puis ceux qui, par malheur, ont dépassé l'âge normal du salarié; enfin les victimes directes de l'industrie, malades, estropiés,

de production qui sont au service du travailleur, mais le travailleur qui est au service de ces moyens de production. Voilà pourquoi le progrès qui permet à l'ouvrier de produire davantage avec moins de labeur tourne contre lui. La condition d'existence du salarié, la vente de sa force en deviennent plus précaires. Et cela, parce que l'accroissement des ressorts matériels et des forces collectives du travail est plus rapide que celui de la population(1).

Résumant ensuie son analyse de la plus-value relative, K. Marx conclut que « dans le système capitaliste toutes les méthodes pour multiplier les puissances du travail collectif s'exécutent *aux dépens du travailleur individuel*, tous les moyens pour développer la production, se transforment en *moyens de diminuer et d'exploiter le producteur*. Ils font de lui un homme tronqué, fragmentaire ou *l'appendice d'une machine*; ils lui opposent *comme autant de pouvoirs hostiles* les puissances scientifiques de la production; ils substituent au travail attrayant *le travail forcé;* ils rendent les conditions dans lesquelles le travail se fait *de plus en plus anormales;* ils soumettent l'ouvrier durant son service à *un despotisme aussi illimité que mesquin*; ils transforment sa vie entière *en temps de travail;* ils jettent sa femme et ses enfants *sous les*

veuves, etc., dont le nombre s'accroît avec celui des machines dangereuses, des usines, des manufactures chimiques, etc.

On le voit aisément, l'écrivain socialiste établit des divisions et des couches qui rentrent quelque peu l'une dans l'autre. C'est pour produire à sa manière « un effet de masse ». A la suite de ce dénombrement, il affirme que « la réserve industrielle est d'autant plus nombreuse que la richesse sociale, le capital en fonction, l'étendue et l'énergie de son accumulation sont plus considérables ». Les mémes causes qui développent la force expansive du capital, amenant la mise en disponibilité de la force ouvrière, la réserve industrielle doit augmenter avec les ressorts de la richesse. Voilà la loi générale, absolue, de l'accumulation capitaliste. Pp. 282-284.

roues du Jagernaut capitaliste ».... Ainsi s'établit une considération fatale entre l'accumulation du travail et l'accumulation de la misère, de telle sorte qu'accumulation de richesse à un pôle, *c'est égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage au pôle opposé, du côté de la classe qui produit le capital lui-même.*

Enfin K. Marx confirme sa théorie de l'accumulation et de la centralisation *par l'exemple de l'Angleterre.* Il groupe un certain nombre de statistiques et de faits pour démontrer le parallélisme entre le progrès de la richesse capitaliste et le progrès de la misère de la classe ouvrière (1).

(1) Choisissons quelques faits parmi les plus significatifs. Dans la Grande-Bretagne, de *1853* à *1864*, l'accroissement des produits imposés (fermages et quelques autres catégories non compris) a été de 50.47 p. c., tandis que celui de la population, n'a été que de 12 p. c. Donc, accroissement, relatif à la population, très considérable de la richesse publique. Accroissement semblable pour le chiffre des revenus imposables (au-delà de 60 livres sterling) qui étaient montés en une année (1864-1865) de 96,844,222 livres sterling à 105,435,579, pendant que le nombre des imposés avait passé de 308,416 sur une population totale de 23,891,089 à 332,431 sur une population de 24,127,003. — Même progrès pour la production du charbon, qui, en *1855*, avait été de 61,453,079 tonnes, d'une valeur de 16,133,267 livres sterling, et en *1864* de 92,787,873 tonnes, d'une valeur de 23,197,968 livres sterling — Item pour la production du fer brut, qni avait été, en *1855*, de 3,218,154 tonnes, d'une valeur de 8,045,385 livres sterling, et en *1864* de 4,767,951 tonnes, d'une valeur de 11,919,877 livres sterling. — Item pour le développement des voies ferrées, qui étaient, en *1855*, de 8,054 milles avec un capital de 286 millions 68,794 livres sterling, et en *1864* de 12,789 milles avec un capital de 425,719,613 livres sterling. — Enfin, l'ensemble de l'exportation et de l'importation du Royaume-Uni se monta, en *1854*, à 268,210,145 livres sterling, et en *1865* à 489,923,285 livres sterling. Tel avait été le progrès dans l'accumulation du capital que Gladstone put proclamer, le 16 avril 1863,

Cette accumulation prodigieuse du capital produisit d'après Marx deux fléaux opposés : une concentration plus grande de ce capital au pôle de l'opulence et une raréfaction plus grande au pôle de la misère (1).

Puis Marx passe aux « couches industrielles. » Il y signale une foule d'exemples de misère par suite de l'insuffisance des salaires et de l'enchérissement du prix des moyens de subsistance.

Le rapport du Dr Simon dans l'enquête, ordonnée en *1863* par le conseil privé sur la situation de la partie la plus mal nourrie de la classe ouvrière anglaise, embrassa « les travailleurs agricoles, d'une part, et, de l'autre, les tisseurs de soie, les couturières, les gantiers, les bonnetiers, les tisseurs de gants et les cordonniers. » Le rapport constata que « dans une seule classe, parmi les ouvriers de villes, la consommation d'azote dépassait légèrement le minimum absolu, au-

en présentant son budget, que, » de 1842 à 1852, l'augmentation dans les revenus imposables du pays avait été de 6 p. c., et que de 1853 à 1861, en huit ans, elle avait été de 20 p. c. !

(1) L'auteur affirme que de *1815* à *1825* il n'y avait pas une seule fortune mobilière, assujettie à l'impôt, qui dépassât un million de livres sterling, tandis qu'il y en eut huit de *1825* à *1855*, et quatre de plus après quatre ans. L'accumulation du capital social a ainsi marché de pair avec sa concentration aux mains d'une infime minorité.

D'un autre côté, d'après Marx, le paupérisme s'aggrava. La liste officielle des pauvres, en Angleterre, comptait, en *1855*, 851,369 pauvres, en *1856*, 877,767, et en *1865*, 971,438. Par suite de la disette du coton (effet de la guerre américaine), elle s'éleva passagèrement, en *1864*, à 1 million 14,978 pauvres. — La crise de *1866*, qui frappa surtout la ville de Londres, créa dans cette ville, siège du marché universel, un surcroît de pauvres de 19.5 p. c. relativement à 1865, et de 24.4 p. c. relativement à 1864. Or, les pauvres assistés ne constituent pas toute la classe des pauvres. Loin de là. Les *work-houses*, ces maisons de correction de la misère, inspirent tant d'aversion que bien des misérables préfèrent se laisser mourir de faim plutôt que d'y entrer.

dessous desquels se déclarent les maladies d'inanition... que parmi les familles agricoles, plus d'un cinquième obtenait moins que la dose indispensable d'alimentation azotée.., et que parmi les travailleurs agricoles l'alimentation la plus mauvaise était celle des travailleurs de l'Angleterre, *la partie la plus riche du Royaume-Uni.* » Le Dr Simon affirme encore que « les cas dans lesquels l'insuffisance de nourriture produit des maladies ou les aggrave, sont pour ainsi dire innombrables. » Puis il critique amèrement l'état du vêtement, du chauffage et de l'habitation, surtout de l'habitation dans les « cloaques infects » des grandes villes et, considérant ensuite le péril moral de pareilles habitations, où « la promiscuité la plus révoltante se joint à un étalage de nudité qui est moins de l'homme que de la bête », il dit que « pour les enfants élevés dans cette atmosphère maudite, c'est un baptême dans l'infamie ».

De son côté, le Dr Hunter, dans les sixième et septième rapports (1865-1866) sur la santé publique, affirme les deux faits suivants : « le premier, c'est que Londres renferme vingt grandes colonies fortes d'environ dix mille personnes chacune, dont l'état de misère dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour en Angleterre et cet état résulte presque entièrement de l'accommodation pitoyable de leurs demeures. Le second, c'est que le degré d'encombrement et de ruine de ces demeures est bien pire qu'il y a vingt ans... la vie y est infernale. » C'est là, selon Marx, l'effet du progrès de la richesse et de l'embellissements de Londres : ceux-ci « chassent toujours les pauvres dans des coins et recoins de plus en plus sales et insalubres » et les loyers y sont de « plus en plus chers ».

Au reste l'augmentation prodigieuse de la population des villes est encore l'effet de ce progrès moderne. Au commencement du XIVe siècle, il n'y avait, en dehors de Londres, pas une seule ville en Angleterre qui comptât cent mille habitants.

Il en existe en *1872* vingt-huit dont la population dépasse ce nombre et Londres a gagné une population supérieure à celle de l'Écosse! Or, dans la plupart de ces villes, les quartiers populaires sont insalubres comme à Londres (1).

De la classe ouvrière mal payée, Marx passe à celle qui est la mieux payée, aux mineurs de toute catégorie. Il ne s'en occupe qu'au point de vue de l'habitation, où il signale et flétrit avec raison une foule d'abus provenant de l'exploitation d'entrepreneurs sans scrupule. « Les districts des mines attirent rapidement une grande population... Là, comme partout où la population est très dense, la rente

(1) Qu'un exemple suffise. Dans son rapport du 5 septembre 1865, le docteur Bell, un des médecins des pauvres de Bradford, s'exprime ainsi : « Dans une cave de 1,500 pieds cubes, dix personnes logent ensemble... Vincent street, Green-Air place et les Leys contiennent 223 maisons avec 1,450 habitants, 435 lits et 36 lieux d'aisance... Les lits, et j'entends par là le premier amas venu de sales guenilles ou de copeaux, servent chacun à 3.3 personnes en moyenne... Beaucoup dorment sans lit, étendus tout habillés sur le plancher nu, hommes et femmes, mariés et non mariés, pêle-mêle. Est-il besoin d'ajouter que ces habitations sont des antres infects, obscurs et humides, tout à fait impropres à abriter un être humain? Ce sont les foyers d'où partent la maladie et la mort pour chercher des victimes même chez les gens de bonne condition, qui ont permis à ces ulcères pestilentiels de suppurer au milieu de nous. » Or, Marx fait remarquer que, en *1861*, il se trouvait à Bradford 1,751 maisons inoccupées. Mais soudain les affaires reprennent. Aussitôt cette reprise amène le « débordement de vagues sans cesse mouvantes de l'armée de réserve, de la surpopulation relative. » Des travailleurs, la plupart bien payés, sont contraints d'habiter des chambres et des caves, à telles enseignes que l'agent d'une société d'assurances transmet au docteur Hunter une liste où se trouvent indiquées 21 chambres logeant chacune, en moyenne, 12 personnes, et 5 caves en logeant ensemble 35. — Dans la classification des villes d'après le nombre et l'horreur de leurs bouges, Bristol occupe le troisième rang : « La pauvreté réduite au plus extrême dénuement y surabonde », dit le docteur Hunter; et Bristol était déjà devenue « une des plus riches villes de l'Europe ». P. 292.

foncière est très élevée. L'entrepreneur cherche donc à établir à l'ouverture des mines, sur l'emplacement le plus étroit possible, juste autant de cottages qu'il en faut pour parquer ses ouvriers et leurs familles ». Suivent des descriptions semblables à celles qui précèdent de l'état misérable et insalubre de ces habitations. Impossible d'y échapper.

Mais ce qui dépasse cette misère, c'est celle qu'amènent périodiquement les *crises*, dont le contre-coup frappe même la classe la mieux payée. Marx en cite notamment deux, celle de *1857* et celle plus terrible de *1867*. Un correspondant du *Standard* (5 avril 1867) décrit ainsi la misère de cette surpopulation aux abois : « Un affreux spectacle se déroulait hier dans une partie de la métropole. Quoique ce ne fût qu'une fraction des inoccupés de l'est de Londres, qui paradait avec des drapeaux noirs, le torrent humain était assez imposant. Rappelons-nous les souffrances de cette population. Elle meurt de faim. Voilà le fait dans son horrible nudité ! Il y en a quarante mille !... » Et le correspondant du *Morning-Star* en janvier 1867, dit d'un workhouse, celui de Poplar, « qu'il fournit des secours (30 cent. et un bon de pain) à 7,000 ouvriers, dont beaucoup, il y a six ou huit mois, gagnaient les plus hauts salaires du pays ! » (1)

(1) Ed. citée, pp. 293-296. — Marx, à l'appui de sa théorie, cite aussi un renseignement très intéressant tiré du célèbre ouvrage de Ducpétiaux : *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, Bruxelles, 1855. Il y étudie une famille belge normale composée du père, de la mère et de quatre enfants. Il lui attribue la moyenne la plus élevée des salaires, soit au père, fr. 1-56 ; à la mère, fr. 0-89 ; à un garçon, fr. 0-56 ; et à une fille, fr. 0-55 ; ce qui fait un budget annuel de 1,068 francs. Or, d'après les calculs de Ducpétiaux, la moyenne générale du coût de chaque détenu dans les diverses prisons, pendant la période de 1847-1849, a été de 63 centimes. Il en conclut qu'une pareille famille est dans des conditions de vie matérielle moins satisfaisantes que les prisonniers (?)

La revue que fait Marx des différentes catégories de travailleurs se termine par *la classe agricole,* dont il dit : « Le caractère antagoniste de l'accumulation capitaliste ne s'affirme nulle part plus brutalement que dans le *mouvement progressif de l'agriculture anglaise* et le *mouvement rétrograde des cultivateurs anglais.* Il affirme d'abord, d'après Young, que le cultivateur anglais à la fin du XIVe siècle « pouvait vivre dans l'abondance et accumuler de la richesse » et que le XVe siècle a été « l'âge d'or du travailleur anglais à la ville et à la campagne. » Depuis lors, selon Marx, commença une période de prospérité progressive en haut et de misère progressive en bas. La prospérité progressive en haut résulte de quatre causes : la culture intensifiée et étendue; — l'accumulation vraiment prodigieuse du capital incorporé au sol et consacré à son exploitation ; — l'augmentation des produits et des profits réalisés par les fermiers capitalistes ; — l'accroissement des rentes dévolues aux propriétaires fonciers. Ces progrès furent encore hâtés par le développement rapide et continu des débouchés et le règne du libre échange et ils furent accompagnés d'une plus grande accumulation de capitaux.

Or, à cette prospérité et à cette concentration de la richesse en haut correspond en bas la dépopulation et la misère, par suite surtout d'une plus grande concentration des fermes et de la transformation de parties auparavant cultivées en pâturages.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le développement de cette théorie, qui sort de notre sujet. Ce seraient là des faits particuliers à l'Anglèterre, car ils ne sont pas vérifiés en France et en Belgique. Au reste, le savànt économiste Thorold Rogers, que nous avons cité plusieurs fois, dans son savant cours d'Oxford « l'interprétation économique de l'histoire », présente autrement les faits que K. Marx.

Ce n'est certainement pas l'introduction du machinisme ni la concentration des fermes qui force à diminuer les salaires des ouvriers agricoles. C'est dans l'immense ferme de MM. Dumont à Chassart qu'on paie peut-être le mieux les ouvriers agricoles (1).

K. Marx invoque également à l'appui de sa théorie la misère de l'Irlande, mais celle-ci résulte moins d'une évolution sociale que d'une iniquité politique, que le gouvernement anglais, depuis O. Connell, s'efforce, bien que trop lentement, de corriger (2).

Nous pouvons arrêter ici le développement de la 3e thèse de Marx.

Résumons ce développement :

Grâce au machinisme, mis au service de la libre concurrence et de la libre cupidité, la concentration des grands capitaux nous a paru allant toujours se développant sur les ruines des petits capitalistes, relégués ainsi au rang des salariés et des prolétaires. Les grands capitaux poursuivent vraiment

(1) K. Marx signale les procédés employés en Écosse par la duchesse de Sutherland pour transformer son domaine rural, d'une étendue de 794,000 ares (environ 320,000 hectares) en grandes fermes à moutons. Mais comment se fier à ses exposés ? L'abus qu'il flétrit, réduit à la moitié, serait déjà suffisamment monstrueux. On se demande comment le gouvernement ou l'opinion publique ne l'ont pas contrainte à mieux traiter les familles, qu'elle a chassées de son comté. De nos jours, de pareils faits seraient impossibles.

(2) Plaçons ici, en ce qui concerne l'Irlande, deux chiffres assez étranges en face des affirmations de Marx. De *1811* à *1841*, la population de l'Irlande est montée de 5,319,867 habitants à 8,222,664. En *1866*, elle était descendue à 5 millions et demi ; mais, de *1851* à *1874*, le nombre total de ses émigrants, surtout dans les riches pays d'Amérique et d'Australie, s'éleva à 2,325,922 habitants, parmi lesquels dominaient les jeunes ménages. Puis, n'oublions pas la famine de *1841*, causée par la mauvaise récolte des pommes de terre et qui fit des victimes comme les terribles famines du moyen âge.

une évolution en spirale, approchant sans cesse d'un état final, où la concentration, poussée à l'excès, leur assurera un monopole sur les capitaux inférieurs. Mais plus nous voyons les capitaux croître en importance, plus nous les voyons abuser de leur puissance. Non seulement ils travaillent à augmenter le nombre des salariés et des prolétaires, mais ils en aggravent la misère. Appliquant de plus en plus brutalement la loi de l'offre et de la demande, ils exploitent de plus en plus le travailleur, en le réduisant au minimum de salaire pour un maximum de travail.

Ainsi s'accentue l'antagonisme des classes : l'abîme se creuse de plus en plus entre le *capital mort* des jouisseurs et le *capital vivant* des travailleurs.

Mais cet antagonisme renferme son remède et en s'accentuant, il en fera éclater la vertu. L'évolution du mal produira l'évolution du remède. C'est la loi universelle de la nature et de l'histoire.

« La seule voie réelle par laquelle un mode de production et l'organisation sociale qui lui correspond, marchent à leur dissolution et à leur métamorphose, est le développement historique de leurs antagonismes immanents » (1).

Comment cette loi s'applique-t-elle au cas présent ?

C'est ce que nous apprendra la quatrième des affirmations, auxquelles nous avons réduit toute la théorie du « capital. »

Quatrième thèse de K. Marx.

L'antagonisme du capital et du travail, c'est-à-dire d'une infime minorité de capitalistes et de l'immense majorité des salariés, doit finir par l'écrasement d'un des deux adversaires. Or il est impossible que l'immense multitude soit écrasée et à

(1) Ed. citée, chap. XV, p. 211.

jamais plongée dans la servitude et la misère. Elle a pour elle le droit, le nombre et la force. Donc, c'est la classe des capitalistes qui succombera.

Les capitalistes étant devenus inutiles et apparaissant même, de plus en plus, nuisibles à la productivité sociale du travail et à la prospérité générale des travailleurs, des instruments et des fruits de leur travail, ils seront expropriés à leur tour, pour que les capitaux soient appropriés, sous forme de possession collective, à toute la multitude des travailleurs.

C'est là une solution pratique, juste, inévitable, de la crise sociale.

Le travail étant devenu *social*, le capital, qui doit être le serviteur et non le maître, deviendra également *social*. A la loi d'antagonisme et de lutte succédera la loi d'harmonie et de paix.

La propriété privée a fait son temps. Par un progrès successif d'expropriation, d'accumulation et de centralisation, elle a partout créé de vastes organismes de production. Mais ces organismes ne sauraient être utiles à l'intérêt général, s'ils restent des instruments d'exploitation et d'oppression contre le travail et les travailleurs. Appropriés au contraire à la nature du travail, qui est devenu social, et aux besoins des travailleurs, qui composent presque toute la société, ils seront les instruments naturels de la prospérité publique.

Pour cet effet, ces capitaux, ces monopoles, ces vastes organismes avec tous les instruments de travail qui s'y rattachent, doivent être *socialisés* ou possédés en commun par toute la société pour servir également au travail et à la jouissance de tous.

Les expropriateurs privés seront à leur tour expropriés au nom de l'intérêt général et au profit de la communauté.

Cela pourra même se faire légalement et pacifiquement. Car les Crésus du capital, pour peu qu'ils aient de conscience

et de bon sens, comprendront mieux chaque jour combien leur privilège est contraire à l'intérêt général. Ils ne voudront pas demeurer en lutte avec l'humanité toute entière. Au reste, en se prêtant à l'expropriation qu'exige l'intérêt général, ils auront droit de réclamer une équitable indemnité et on la leur accordera. Tous les instruments du travail injustement détenus seront rendus à la société : celle-ci, en retour, accordera aux expropriés *des biens de production*, qu'ils ne savaient pas faire valoir par eux-mêmes, une quantité équitable *des biens de consommation*, dont ils pourront jouir personnellement.

Mais, dira-t-on peut-être, ne pourrait-on pas revenir au système de la petite propriété? Non, la petite propriété est contraire au progrès industriel et, en outre, la petite évoluerait vers la grande et le mal recommencerait.

Voilà, scientifiquement établies, la nécessité sociale du collectivisme et la loi historique qui l'y amènera! C'est la conclusion de l'ouvrage de K. Marx.

Cet ouvrage ne traite pas de l'organisation ni du fonctionnement pratique du collectivisme. Aussi n'en dirons-nous rien dans cet exposé et cette réfutation de la théorie Marxiste. Nous réservons ce sujet au chapitre suivant. Dans celui-ci, nous ne considérons que les arguments dont se réclame le socialisme.

Revenons maintenant sur ce résumé de la dernière partie de l'ouvrage de Marx, pour l'éclairer et le confirmer par les propres paroles de l'auteur, tirées de son chapitre XXXII, « Tendance historique de l'accumulation capitaliste ».

Marx commence par faire remarquer que « la propriété privée du travailleur sur les moyens de son activité productive est le corollaire de la petite industrie agricole et manufacturière. Ce régime industriel de petits produc-

teurs indépendants, travaillant à leur compte, présuppose le morcellement du sol et l'éparpillement des autres moyens de production. Comme il en exclut la concentration, il exclut aussi la coopération sur une grande échelle, la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état *de la production et de la société étroitement bornée.* L'éterniser, ce serait *décréter la médiocrité en tout.* » (1).

Il doit donc être anéanti. Mais comment le sera-t-il? « Arrivé à un certain degré, il engendre de lui-même les agents matériels de sa dissolution ».... « Son mouvement d'élimination transforme les moyens de production individuels et épars en moyens de production socialement concentrés. » L'expropriation des producteurs immédiats s'exécute avec un *vandalisme impitoyable* qu'aiguillonnent les mobiles les plus infâmes, *les passions les plus sordides et les plus haïssables dans leur petitesse* »...

Cette expropriation va toujours s'étendant, remplaçant partout « la propriété privée, fondée sur le travail personnel et soudant, pour ainsi dire, le travailleur isolé et autonome aux conditions extérieures de travail, » « par la propriété privée capitaliste fondée sur l'exploitation du travail d'autrui ». Dès que ce « procès » de transformation a décomposé suffisamment et de fond en comble la vieille société, qu'enfin le régime capitaliste se soutient par la seule force économique des choses, alors la socialisation ultérieure du travail ainsi que la métamorphose progressive du sol et des autres moyens de production en instruments *socialement exploités en*

(1) Ed. citée, chap XXXII, pp. 241-242.

commun, en un mot, *l'expropriation ultérieure des propriétés privées, va revêtir une nouvelle forme* ». Ce sera la phase qui doit amener le collectivisme à son dernier terme d'évolution (1).

En effet « ce qui est maintenant à exproprier, ce n'est plus le travailleur indépendant, mais le capitaliste lui-même, le chef d'une armée ou d'une escouade de travailleurs ».

« Cette expropriation s'accomplit par *le jeu des lois immanentes de la production capitaliste*, lesquelles aboutissent *à la concentration des capitaux.* »

« Corrélativement à cette centralisation se développent sur une échelle toujours croissante *l'application de la science à la technique*, l'exploitation de la terre *avec méthode et ensemble*, la transformation de l'outil en *instruments qui ne sont puissants que par l'usage commun*, partant *l'économie des moyens de production*, l'entrelacement de tous les peuples dans le réseau du *marché universel*, d'où *le caractère international imprimé au régime capitaliste.* » (2).

Mais à ce progrès de richesse en haut, correspond une aggravation de misère en bas, par l'effet même de l'évolution capitaliste. « A mesure que diminue le nombre de potentats du capital, qui usurpent et monopolisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroît la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière *sans cesse grossissante* et de plus en plus *disciplinée, unie et organisée par le mécanisme même de la production capitaliste.* »

« Le monopole du capital devient une entrave pour le mode (social) de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centra-

(1) Ed. citée, chap. XXXII, pp. 241-242.

(2) Chap. XXXII, fin.

lisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats.... Les expropriateurs sont à leur tour expropriés. »

Mais comment? c'est le cas de dire : *un po più di luce.*

Voici la formule plus scientifique de cette évolution : « L'appropriation capitaliste constitue la première négation de cette propriété privée, qui n'est que le corollaire du travail indépendant et individuel. Mais la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation *avec la fatalité qui préside aux lois de la nature* (?). C'est la négation de la négation. Elle rétablit, non la propriété privée du travailleur, mais sa propriété individuelle (propriété des biens de consommation personnelle), fondée sur la coopération et la possession commune de tous les moyens de production, y compris le sol. » (1).

Enfin, cette évolution se fera assez rapidement. « Pour transformer la propriété privée et morcelée, objet du travail individuel, en propriété capitaliste, il a naturellement fallu plus de temps, d'efforts et de peines que n'en exigera la métamorphose en propriété sociale de la propriété capitaliste, qui, de fait, repose déjà sur un mode de production collectif. Là il s'agissait de l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs : ici il s'agit de *l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse* » (2).

(1) Chap. XXXII, fin.
(2) Chap. XXXII, fin.

CHAPITRE XI.

KARL MARX : LE DROIT DU TRAVAIL.

Réfutation.

Nous nous sommes efforcés d'exposer fidèlement le système tout entier de Karl Marx. Nous nous efforcerons maintenant de le réfuter victorieusement.

Commençons par formuler notre réfutation en quelques mots simples et décisifs, qui rencontrent les quatre parties du réquisitoire socialiste. Le voici :

1. Le **principe fondamental de K. Marx sur la valeur du travail humain est faux ;**

2. Son **exposé historique sur les rapports entre le capital et le travail est à la fois incomplet et exagéré ;**

3. Son **induction sur la loi d'évolution de ces rapports est forcée et illogique ;**

4. Enfin **sa conclusion sur le terme de cette évolution, par la transformation du capital privé en capital social, est tout à fait arbitraire.**

Nous justifierons avec surabondance de preuves ces formules du réquisitoire que nous opposons à celui du fondateur du collectivisme scientifique.

1. Réfutation du principe fondamental de K. Marx.

Marx a appuyé tout son réquisitoire contre le capital et toute sa démonstration du collectivisme scientifique sur un *principe unique*, à savoir le principe qui détermine la valeur d'échange des marchandises. Il affirme que cette valeur n'a d'autre source ni d'autre mesure que *la quantité de travail* qui s'y trouve fixée. Cette valeur, qui constitue par elle-même le juste prix des choses, doit revenir aux travailleurs selon la mesure du travail fourni. Nous avons vu qu'il nomme cette théorie « la pierre angulaire » de sa théorie.

Or la démonstration qu'il nous offre de ce principe est *sophistique :* elle fait violence à la notion réelle des choses, qui se retourne d'elle-même contre ce principe.

Détruisons donc la démonstration de Marx avant d'établir la nôtre.

Pour la détruire, pas n'est besoin de reprendre, une à une, les affirmations multiples de Marx, affirmations renforcées de métaphores et de comparaisons. Ce ne sont pas là des preuves. « La cristallisation du travail », « la substance créatrice de la valeur », tout cela, ce n'est que la même affirmation sous une forme imagée.

Allons droit à la démonstration fondamentale, par laquelle Marx prétend transformer la théorie relative, partielle et toute pratique de Smith, de Ricardo et de Bastiat en théorie absolue, universelle et métaphysique.

Cette démonstration constitue un des plus curieux abus de l'abstraction. Un concept vide, érigé en concept métaphysique, en fait les frais.

En analysant la notion de *l'échange* entre marchandises, Marx prétend en dégager *un rapport d'égalité fixe et stable* et, qui plus est, un rapport d'égalité qui provient d'un *élément commun et homogène*. Sans quoi, dit-il, les différentes

valeurs des marchandises ne seraient pas *commensurables*. La commensurabilité implique une mesure commune. Celle-ci à son tour exige une simple *différence de quantité* dans *une propriété commune et identique*. Puis, parcourant toutes les propriétés qu'on peut trouver dans les marchandises, si variées et si différentes par leur aspect et leur usage, il rejette toutes les propriétés qui constituent ce qu'il nomme la valeur d'usage des marchandises et n'en retient qu'une seule, *la quantité de travail humain* qui s'y trouve fixée.

Mais le travail humain lui-même s'offre sous bien des aspects et des modes différents. Marx, avec un procédé d'analyse que n'eût pas désavoué Kant ni Hegel, dépouille ce travail de toutes ses déterminations variables et concrètes ; il ne considère plus que le travail abstrait ou l'exercice de la force humaine considéré *dans sa seule durée*. Tel est le *résidu uniforme* qui reste après son analyse ou après le rejet de tous les éléments variables. Il arrive ainsi à ne plus voir dans toutes les marchandises qu'*un rapport quantitatif* (la durée du travail humain). Considérées à ce seul point de vue, toutes les marchandises sont commensurables, toutes peuvent s'échanger d'après un *rapport fixe et stable d'égalité*.

Le problème est donc résolu. Seule, la quantité de travail humain, immédiatement ou médiatement emmagasinée dans les marchandises, en constitue la vraie valeur qui doit en déterminer la *valeur d'échange*.

Cela étant, la conclusion s'impose : cette valeur doit aller à ceux qui l'ont fournie, comme l'effet doit retourner à sa cause. Voilà le principe clair, évident, absolu, qui régit tout l'ordre économique et dont les applications ou les violations nous permettent d'apprécier la part de justice ou la part d'injustice que cet ordre contient.

Eh bien, il n'y a au fond de toute cette démonstration

qu'une illusion métaphysique. C'est de l'abstraction et de l'analyse à vide. La donnée réelle manque pour les justifier.

En effet, Marx suppose, ce qui serait à prouver et ne saurait l'être, que la théorie réelle des échanges repose sur un *rapport d'égalité parfaite* et, partant, sur *la commune mesure* d'un élément *quantitatif et homogène*. Voilà pourquoi il rejette tous les éléments non réductibles à une commune mesure et, conséquent avec lui-même, il rejette même l'élément *qualitatif* du travail, par exemple le degré d'habileté et d'intensité déployé dans la production. Seul, l'élément de *durée* a trouvé grâce devant son analyse, parce que c'est un élément quantitatif et commensurable. Il suppose simplement dans cet élément quantitatif un degré *moyen* d'habileté et d'intensité; mais, en théorie, il ne veut pas considérer comme influant sur la valeur d'échange la différence de *ces propriétés qualitatives du travail.*

Or, cette théorie toute gratuite en soi est contraire aux faits, et comme la valeur d'échange des marchandises constitue non une notion idéale ou vide, mais une notion réelle et pratique, le démenti que le fait ou l'opinion commune du genre humain inflige à sa théorie, la réfute et la détruit.

Non, l'ensemble des hommes, dans l'échange des marchandises, ne raisonne pas d'après l'analyse métaphysique de Marx. Les hommes pour établir et apprécier l'équité des transactions, ne cherchent pas à juger et à mesurer la seule durée du travail requis pour la production de la marchandise. Les propriétés *naturelles* du produit, les qualités du travail manuel ou mécanique incorporées dans les transformations de ce produit, la rareté plus ou moins grande de ce produit ainsi transformé et le degré de jouissance qu'on espère retirer de son usage, voilà évidemment des éléments ou des facteurs dont les hommes tiennent compte et ont toujours tenu

compte dans l'échange des marchandises ou dans le prix auquel ils les achètent.

Ce qui est vrai de dire, c'est que dans un ordre économique parfait, la valeur d'échange ou le prix de toute marchandise devrait *au moins* être l'*équivalent* du travail humain, ou, pour parler plus pratiquement, devrait au moins constituer une *rémunération équivalente* de ce travail et permettre ainsi au travailleur de recevoir en échange des produits de son travail, une somme de biens à consommer, qui lui restitue ses forces perdues. Les besoins naturels du travailleur ou la somme des biens destinés à satisfaire ses besoins et à réparer ses forces perdues au travail, devraient constituer le prix minimum des produits de son travail, pourvu que celui-ci soit vraiment utile et approprié aux besoins des autres. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais si à ce travail s'ajoutent d'autres facteurs, soit naturels soit artificiels, pourquoi la valeur de la marchandise n'en augmenterait-elle pas ?

Montrons que de fait il en est ainsi et qu'au point de vue *matériel* et *économique* il doit en être ainsi.

Il y a, en effet, quatre facteurs, que nous avons énumérés plus haut, qui influent sur l'excellence propre de la marchandise.

Il y a d'abord *l'excellence des propriétés naturelles*. Que de matières premières, comme les produits minéraux du sol, métaux, pierres précieuses, calcaires, combustibles, qui possèdent des qualités hautement prisées par le consommateur et indépendantes de la quantité de travail humain requis pour l'extraction et le transport de ces produits ! Voici un terroir qui produit les plus fins des vins de Bourgogne ou de Champagne et en voici un autre qui ne produit qu'une vulgaire piquette. La main-d'œuvre sera peut-être la même pour le travail de culture que ces vignobles requièrent. Direz-vous

que ces vins se valent, ou, que malgré la différence si grande de leur valeur propre, ils doivent se vendre au même prix. Mais ce serait de la folie, au point de vue de l'estimation sensée des choses, et cette folie violemment appliquée introduirait une discorde et un chaos épouvantables dans tout l'ordre économique. Tout le monde voudrait emporter les produits de qualité supérieure et personne ne voudrait de la qualité inférieure.

Cette folie devrait être poussée plus loin. Il faudrait pour appliquer la théorie de Marx, supprimer toutes les différences même de quantités qui résultent de la productivité naturelle du travail humain. Voici, par exemple, deux hectares de froment, qui ont été soumis à des influences différentes du sol et du climat : le premier, avec la même somme de travail humain, a un double rendement du second : Le froment,quoique peut-être de meilleure qualité que le premier, devrait donc se vendre moitié moins que le froment récolté sur le second. Voici deux barques de pêcheurs qui passent en mer le même nombre d'heures ou de jours : la quantité de travail dépensé a été la même; mais la première revient après une pêche dix fois plus fructueuse que la seconde : il faudrait donc que le poisson de la première se vendît à un prix dix fois moindre que celui de la seconde! Qui ne voit que ces applications absurdes du principe marxiste foisonnent dans son système, en se diversifiant à l'infini?

Le second facteur,différent de la quantité du travail humain, qui influe sur la valeur des produits, c'est la *qualité du travail manuel*. Pourquoi ferait-on abstraction de cette qualité dans l'estimation du produit? Serait-ce par amour pour le caractère géométrique de la théorie marxiste, car l'estimation des qualités du travail n'est pas réductible à une mesure géométrique? Mais qui ne sent que ce caractère géométrique, auquel Marx réduit la valeur des marchandises,

est en désaccord avec le bon sens? Serait-ce pour supprimer une source d'inégalité parmi les hommes? Mais ce serait vouloir supprimer toute différence de mérite parmi les travailleurs et toute différence de perfection propre dans leurs œuvres. Pourquoi alors ne pas payer exclusivement d'après le nombre d'heures de travail un chef-d'œuvre de Rubens et l'œuvre d'un peintre en bâtiment? Dès que vous distinguez, dans l'excellence du produit, l'art le plus élevé du métier le plus vulgaire, vous devez admettre toutes les distinctions intermédiaires.

Le troisième facteur distinct du travail humain et qui influe sur la valeur des produits, c'est la quantité et la qualité de la *productivité mécanique*. Quelle puissance que celle de la vapeur et celle de l'organisme mécanique de l'usine pour multiplier et transformer les marchandises! Qui pourrait au juste déterminer, dans une foule de produits manufacturés, la part qui provient du travail humain et celle qui dérive du travail mécanique? En tout cas, nous avons constaté par une foule d'exemples que la seconde part atteint parfois le centuple de la première. Grâce à la vapeur et au machinisme, certaines manufactures ont produit cent fois plus, bien que le personnel fût resté le même. Si le prix de ces marchandises a considérablement baissé, c'est que la main-d'œuvre a coûté moins cher et que la concurrence les a multipliées au-delà des besoins de la consommation. Il en est résulté une dépréciation du prix de ces marchandises relativement à d'autres, dont le prix de revient s'était peu modifié. Mais jamais on n'a songé à déprécier la valeur de ces marchandises, parce qu'elles dérivaient du travail mécanique plutôt que du travail humain, et jamais on n'a adopté pour mesure de leur valeur d'échange la seule quantité de travail humain qui directement ou indirectement y était fixée. Le bon sens du genre humain n'a jamais songé à appliquer ici non plus la théorie marxiste.

Cette application au reste serait impossible à déterminer.

Enfin deux autres facteurs, qui influent également sur la valeur des marchandises et la détermination pratique de leur prix de vente, c'est leur *rareté* et les circonstances accidentelles qui en rendent l'utilité plus grande. Ces deux facteurs sont d'ordre tout à fait externe : ils ne sont pas inhérents au produit lui-même. Plus un produit est rare, plus, à conditions égales, son prix s'élève. D'autre part, des produits doivent à des circonstances purement accidentelles un surcroît de valeur, qui amène infailliblement un surcroît de prix. C'est ainsi qu'un jardin attenant à ma maison a pour moi plus de valeur que s'il en était éloigné. Le creusement d'un canal, la construction d'un chemin de fer, le développement d'une ville font naturellement monter le prix des terrains avoisinants, car ceux-ci en acquièrent des avantages nouveaux. De même, que de marchandises qui doivent à des besoins passagers, à des désirs capricieux, ou à ce que l'on nomme la vogue ou la mode, un accroissement de valeur, qui est indépendant de leur excellence propre ou de leur rapport naturel avec les besoins de l'humanité ! S'il est vrai de dire qu'on ne peut pas exploiter le besoin exceptionnel et individuel que quelqu'un éprouve, pour élever la marchandise demandée à un prix exceptionnel, toutefois, partout et toujours, on a admis que l'on peut élever le prix d'une marchandise, à raison des avantages particuliers qu'y peut trouver une classe déterminée de consommateurs.

La vraie théorie de la valeur d'échange des marchandises n'est donc pas du tout celle qui est sortie des analyses stériles et vides de K. Marx.

Pour rester dans la réalité des choses ou dans les notions sorties du sens commun de l'humanité, nous devons reconnaître qu'en règle générale la valeur d'usage d'un objet, quelle qu'en soit l'origine, s'ajoute au prix du travail humain

emmagasiné dans le produit, pour en fixer la valeur d'échange. Le vendeur tout naturellement exigera avant tout un prix qui soit l'équivalent du travail humain et qui lui permette de restituer les forces dépensées dans ce travail; mais de plus, il élèvera le prix d'autant plus haut que l'objet, tout en étant suffisamment rare, satisfait mieux les besoins ou le désir de l'acheteur. Le désir que j'ai d'un objet est naturellement la mesure du sacrifice que je veux faire ou du prix que je veux donner pour l'acquérir. Si mon désir dans cette mesure déterminée est partagé par un grand nombre de mes voisins, il permettra aux vendeurs de retirer ce prix de leur marchandise. En portant ce prix si haut, ils ne lèsent pas la justice commutative, car le prix ou le sacrifice demandé par le vendeur à l'acheteur est compensé pour celui-ci par la satisfaction d'un désir équivalent.

Cependant il faut des correctifs à cette théorie générale. Le vendeur ne peut abuser d'une nécessité exceptionnelle où je me trouve pour exiger un prix exceptionnel de sa marchandise; il peut encore moins créer artificiellement une pareille nécessité, en monopolisant les marchandises dont j'ai besoin et en me forçant ainsi à passer par ses exigences. L'équité demande que la valeur d'échange ne monte pas, du moins notablement, au-dessus de la valeur d'usage *générale et naturelle* d'un produit et qu'elle ne descende pas au-dessous d'une rémunération convenable du travail humain qui s'y trouve fixé.

C'est là la théorie traditionnelle, celle que l'école scolastique a consacrée sous le nom de *justum pretium* à déterminer par l' « estimation commune ».

Ce *justum pretium* oscille entre deux limites, un maximum et un minimum. Le bon sens de la multitude, éclairée sur l'usage du produit, constitue ici une règle pratique et équitable.

Le principe de K. Marx est donc un principe qui ne repose sur rien et qui a contre lui la nature des choses et le bon sens éclairé du genre humain. C'est un principe faux.

Avec son principe fondamental tombe sa conséquence fondamentale, à savoir que la valeur d'échange ou le prix des marchandises doit aller aux travailleurs selon la seule quantité ou la seule durée du travail que chacun y a dépensé.

2. Réfutation de l'exposé historique de Marx sur les rapports du capital et du travail.

Nous avons formulé un second reproche contre le livre de Marx, en affirmant que l'exposé historique qu'il y fait des rapports entre le capital et le travail est *incomplet* et *exagéré*.

Il y a d'abord dans cet exposé une grande omission, qui s'explique par le faux principe que nous venons de réfuter. K. Marx suppose que le prix du produit manufacturé ne peut provenir que de la quantité du travail humain que les ouvriers y ont fixée, que ce prix, par conséquent, doit leur revenir tout entier et qu'il n'y a pour le patron, ou pour l'employeur, comme disent les Anglais, d'autre *source possible* de profit que le *vol du travail de l'ouvrier*, ou le prix d'une partie du travail de l'ouvrier injustement retenu par le patron. De là, sa théorie du « sur-travail » non payé, qui constitue « la plus-value » du produit et le profit injuste du patron.

Toute cette théorie est entraînée dans la chute du principe fondamental de Marx. L'analyse qu'il fait des profits du patron, de la genèse du capital et des accroissements successifs de ce capital est incomplète, même incomplète au point de rendre sa conclusion radicalement fausse ; car il néglige, dans cette analyse, la source légitime des profits du patron, savoir les profits provenant de l'emploi de ses machines qui

renforcent la productivité du travail des ouvriers, de son intelligence pour coordonner tous les travaux de ses ouvriers et de ses machines, de son initiative pour entreprendre cette vaste production et diriger ses produits vers les débouchés les plus favorables, enfin du capital qu'il a engagé dans toute l'entreprise et de la chance qu'il accepte pour lui, qu'elle tourne en bien ou en mal.

Le théoricien socialiste néglige donc complètement, dans son examen prétendûment scientifique du capital, cette source très réelle, très abondante et très légitime des profits pour le capitaliste, et voilà pourquoi ces affirmations cent fois répétées que le capitaliste s'enrichit du « surtravail » non payé de ses ouvriers, que, partant, le capital, par son origine et ses accroissements successifs, ne saurait être qu'un vrai « vol », vol du moins « objectif » sinon « subjectif », comme il dit, ces affirmations sont gratuites et dénuées de toute preuve.

Mais Karl Marx parcourt aussi l'ordre des faits et il prétend y découvrir partout l'exploitation de l'employé par l'employeur et l'oppression du travail par le capital.

Suivons-le sur ce terrain.

Que trouvons-nous dans cette partie de son réquisitoire ? à côté de statistiques bien intéressantes, des exagérations et des généralisations outrées, qui ne tiennent pas devant une observation calme et impartiale.

L'exposé de la situation que le capital fait à la classe ouvrière, révèle sans aucun doute un pénétrant observateur, mais elle accuse encore plus le déclamateur; tous les tableaux y sont poussés au noir : les abus, dont quelques-uns, nous dirons même dont un nombre très grand, sont incontestables et vraiment regrettables, y sont généralisés sans logique ni mesure, et les vices *accidentels et particuliers de l'industrie*

moderne, vices très inégaux d'après les milieux si inégaux où cette industrie s'exerce, y sont érigés en vices *essentiels*, *universels* et *inévitables*.

Examinons quelques-uns de ces abus collectifs, dont nous avons dressé plus haut l'inventaire d'après les citations mêmes de l'écrivain socialiste.

Commençons par résumer en quelques mots cet inventaire, en le réduisant à sept ordres de faits.

1. Le machinisme, dit K. Marx, de sa nature remplace le travail humain par le travail mécanique, et cela dans des proportions gigantesques. Le résultat régulier de cette substitution devrait être la diminution progressive, non des travailleurs, mais des heures de travail qu'on leur demande. Malheureusement l'effet en est tout opposé : on réduit le nombre des travailleurs, pour en avoir moins à payer ; mais on exploite davantage ceux qu'on conserve : on prolonge ou l'on intensifie leur travail au-delà de toute limite.

2. Ensuite, continue l'auteur, le machinisme a poussé si loin la division du travail qu'il en résulte la plus triste uniformité dans le travail manuel des ouvriers.

3. Abus plus grave, les transformations brusques et incessantes du machinisme sont une cause permanente de trouble et d'instabilité dans le régime industriel. De là des chômages forcés et surtout des renvois définitifs de travailleurs, qui sont jetés sur le pavé et parfois voués à une misère sans issue.

4. Et qu'on n'allègue pas la prétendue théorie de la compensation, comme si le progrès du machinisme, en réduisant le nombre des travailleurs dans une industrie, créait un nombre équivalent de nouvelles industries, où les travailleurs renvoyés trouveraient une nouvelle source de travail et de bénéfice. Cette théorie est fausse.

5. En outre, le progrès du machinisme et de l'industrie n'a fait que stimuler la cupidité, la dureté et même la cruauté des capitalistes. Aussi les conditions serviles et insalubres du travail des salariés n'ont fait qu'empirer : même l'insalubrité morale de beaucoup d'industries s'est aggravée.

6. Le machinisme se montre généralement comme une cause d'enrichissement progressif pour les employeurs et une cause d'appauvrissement progressif pour les employés. Le cycle fatal que parcourt l'industrie renferme la classe ouvrière comme dans un immense cercle de misère et de désespoir.

7. Enfin, qu'on ne préconise pas non plus comme remède au mal les lois de fabrique. Cette législation, à cause du mauvais vouloir des patrons, est mal conçue et de plus mal appliquée. Il ne peut rien en résulter de bon.

Opposons à cet inventaire, en suivant l'ordre numéroté, dans lequel nous l'avons résumé, quelques réflexions, quelques faits et quelques chiffres.

1. Sans aucun doute, le machinisme est de sa nature une puissance admirable pour réduire le travail et accroître le bien-être de l'homme. Mais n'exagérons pas cette puissance, qui est bien moindre en réalité qu'en apparence.

Pour dissiper sur ce point des illusions, qui au point de vue social sont dangereuses, empruntons un exemple saisissant à M. P. Leroy-Baulieu. On a calculé, dit-il, en 1881 que l'ensemble des machines existant en France avait une force de 3,608,524 chevaux-vapeur. Or la force d'un cheval-vapeur équivalant environ à celle de 20 hommes, on en conclut qu'outre les 10 millions de travailleurs adultes et mâles, il y aurait 72 millions de travailleurs mécaniques et qu'ainsi la production de la France devait avoir septuplé au profit de toute la nation. Mais cette conclusion n'est que le fruit d'une

vraie fantasmagorie. En effet, 3 millions environ de ces chevaux-vapeur sont employés simplement aux transports par terre et par eau : ils ne font donc que déplacer des personnes ou des produits, sans produire directement, bien que la facilité de la circulation favorise la fécondité de la production. Il reste environ 600,000 chevaux-vapeur, sur lesquels 534,000 étaient employés en *1881* dans l'industrie manufacturière et seulement 42,000 dans l'industrie agricole. Ainsi la production des subsistances n'a été jusqu'ici que peu influencée par tout ce machinisme.

En outre, parmi ces milliers de chevaux-vapeur, il y a dans la pratique beaucoup de doubles emplois. Ainsi un grand nombre de machines servent simplement à faire d'autres machines. Il faut de plus des milliers d'ouvriers pour alimenter ces machines de houille, pour construire les bâtiments où ils sont logés, pour les réparer et les remonter, comme pour extraire les métaux, les huiles, les graisses qui doivent servir à leur entretien et à leur renouvellement. Ces 3,608,000 chevaux-vapeur, équivalant au travail de 72 millions d'hommes, ne représentent donc qu'une force brute. La force nette qui s'en dégage pour augmenter la production n'est peut-être que du cinquième, voire même du dixième.

Donc, le résultat vraiment utile du machinisme au point de vue de la production et de la réduction du travail humain est beaucoup moindre que ne le ferait croire un examen superficiel. Voilà pourquoi il ne faut pas exagérer le dithyrambe en l'honneur du progrès mécanique, pour ne pas exagérer la critique et les reproches à l'adresse des capitalistes et des patrons (1).

(1) P. Leroy-Beaulieu. *Précis d'économie politique,* 3e édition, 1891, 1re partie, chap. X.

Toutefois, dans certaines branches d'industrie, le machinisme, actionné par la vapeur, a produit une transformation radicale; mais généralement cette transformation a été avantageuse aux travailleurs. Ainsi, pour citer un exemple frappant, le transport par chemin de fer, si universellement répandu, a fourni en France du travail et une carrière à 2 ou 300,000 agents et employés, et toutefois le nombre des chevaux,et par conséquent celui des cochers et des palefreniers, n'y a pas diminué depuis cinquante ans.

On peut généraliser cet exemple, sauf quelques réserves dans les applications de détail. Les machines n'ont pas pour effet de diminuer la demande de travail. D'abord, elles créent elles-mêmes une demande nouvelle de travail pour pouvoir les construire, les entretenir, les alimenter de charbon et les réparer. De plus, leur installation donne du travail aux maçons, charpentiers, couvreurs. Puis, en abaissant le prix des produits, elles permettent, avec l'argent économisé, de faire acheter d'autres marchandises. Le consommateur, en effet, dont les revenus ne diminuent pas, — et dans les pays industriels, depuis soixante ans, les revenus ne font que croître, — étend ses besoins au fur et à mesure qu'il peut les satisfaire plus économiquement. Le bon marché des produits d'une industrie crée ainsi un débouché nouveau à d'autres industries. Enfin, n'oublions pas que les peuples industriels ne constituent qu'une infime minorité de la population du globe, que d'immenses marchés à l'étranger peuvent encore être conquis par leur industrie, et que le progrès du machinisme, par le bon marché des produits qui en est la conséquence, assure à ces peuples industriels la conquête de ces marchés, et par suite leur permet d'employer à une production sans cesse élargie les bras qui se multiplient avec l'accroissement de leur population. Nous avons déjà développé ce dernier point et décrit la puissante réserve des marchés et des

débouchés encore fermés que, grâce à la supériorité du machinisme, nous pourrons nous ouvrir (1).

Une preuve incontestable que le machinisme ne réduit pas la demande du travail, c'est que dans les pays industriels comme l'Angleterre, les États-Unis, la France et la Belgique, la population ouvrière vouée à l'industrie augmente plus rapidement que partout ailleurs, qu'elle y augmente surtout beaucoup plus rapidement que la population agricole et que la migration des ouvriers de la campagne dans la ville n'y discontinue pas. Ces faits, qui se vérifient surtout dans le domaine de la grande industrie, nous permettent de conclure que de sa nature le machinisme favorise puissamment la demande de travail et l'élévation des salaires (2).

(1) *Voir* plus haut la réfutation du système de L Blanc, 3e partie, no 2.

(2) Citons quelques exemples de l'accroissement prodigieux, même beaucoup trop prodigieux, des villes par l'effet de l'industrie. De 1833 à 1873, la population réunie des neuf principales villes de l'Europe : Londres, Paris, Berlin, Vienne, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Naples, Dublin et Moscou avait presque doublé : de 5,582,000, elle était montée à 10,595,000 Londres comptait 4,000,000 habitants. Paris qui, en *1715*, à la mort de Louis XIV, avait 500,000 habitants et un siècle après, en *1810*, 600,000, en comprenait en *1846* 1,054,000, en *1876* 1,988,000, en *1881* 2,200,000 et en *1886* 2,344,550 – Les huit villes les plus peuplées de France après Paris : Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Saint-Etienne, Nantes et Rouen, n'avaient ensemble, en *1789*, que 505,000 habitants ; en *1872* elles en comptaient 1,444,000, et en *1876* près de 1,600,000.

Le plus merveilleux exemple d'accroissement après Roubaix, que nous avons déjà cité, est fourni par Saint-Etienne, qui a passé de 9,000 habitants, en *1789*, à 126,000 en 1876. — Autre exemple : dans l'intervalle des deux recensements de 1872 à 1876, l'accroissement de la population n'avait été, pour la France entière, que de 2.22 p c. Or, l'ensemble des villes de plus de 10,000 habitants s'était accru, pendant la même période, dans une proportion trois fois plus élevée.

Cet accroissement, dû surtout à la grande industrie et au développement

Est-il vrai, ensuite, comme le prétend K. Marx, que dans la grande industrie, les capitalistes ont prolongé et intensifié outre mesure la journée de travail? Nous répondons qu'évidemment il y a eu de grands abus dans la première phase du machinisme, alors que les progrès techniques se succédaient d'une manière si brusque et si rapide et que la concurrence était à la fois plus ardente et moins éclairée que maintenant. Mais ces excès se sont corrigés et continuent à se corriger, grâce avant tout aux généreuses initiatives des bons patrons, grâce ensuite au mouvement général de l'opinion publique et à la législation sage et progressive qui en est le fruit. On peut dire que les abus dans la prolongation démesurée et les mauvaises conditions du travail sont plus nombreux dans la petite industrie, par exemple dans le métier et l'industrie de chambre, que dans la grande industrie. Des enquêtes nombreuses et bien conduites ont établi ce fait.

Actuellement, dans la plupart des usines et des manufactures publiques, dans les mines et dans les carrières, le travail de l'ouvrier a été réduit et assaini, tandis que les vieux abus se cantonnent de plus en plus dans l'industrie de chambre et le métier à domicile. Au reste, K. Marx lui-même nous fournit dans son inventaire des faits qui se retournent contre ses conclusions. Les abus les plus criants qu'il cite sont relatifs aux vieilles industries, que la vapeur n'a pas encore soumises

du grand commerce, est surtout sensible dans les Etats-Unis, où Chicago et Saint-Louis, nées d'hier, ont une population qui dépasse un demi-million d'habitants. — Enfin citons une statistique relative à New-York qui met vivement en relief l'accroissement de population et l'élévation des salaires qu'amène le progrès de la grande industrie : à New-York, le nombre des industries a passé de 200, en *1880*, à 292 en *1890*; celui des établissements industriels, de 11,339 à 25,399; le nombre des ouvriers utilisés, de 227,352 à 351,757; les salaires payés aux ouvriers, de 97,031,021 dollars à 228,357,295, ce qui fait qu'en ces dix ans le salaire moyen annuel a passé de 2,176 francs à 3,276 francs. (*Economiste français*, 26 novembre 1892.)

à son empire ou qui demeurent fractionnées en métiers à domicile ou en petits ateliers. Qu'on relise ce que nous avons extrait de son réquisitoire sur l'industrie des dentelles, des habillements et de la briqueterie ainsi que sur le travail agricole.

Ce sont là de vieux abus, dont le machinisme et l'industrie moderne sont innocents.

Ces abus tiennent à l'individualisme exagéré qui continue à régner sur le champ de ces vieilles industries beaucoup plus que dans les usines : celles-ci ont rendu plus facile le groupement des ouvriers en vastes corporations, comme les trades unions de l'Angleterre nous en fournissent un saisissant exemple.

Passons au second grief.

2. K. Marx reproche au machinisme d'avoir réduit le travail des ouvriers, par l'excès de la division, à la plus désespérante et la plus dégradante uniformité.

Cet abus, inévitable dans certains cas, est fortement exagéré. Qu'on compare les travaux des peuples primitifs avec les travaux des peuples modernes, on verra qu'il y a ample compensation en faveur du machinisme. L'affreux travail de l'esclave tournant la meule pour moudre le grain, le banc des rameurs sur les anciennes galères, le transport des lourds fardeaux sur le dos ou la tête, le tricot, le filage et le tressage, si uniformes dans la fastidieuse répétition des mêmes mouvements, ont été supprimés ou peuvent l'être par le travail de la machine.

Le grand avantage de la machine consiste dans la faculté qu'elle a de multiplier à l'infini une certaine production sur un même modèle, comme p. e. le métier circulaire de la bonneterie, qui fait jusqu'à 480,000 mailles par minute : par contre, la supériorité du travail mécanique sur le travail

manuel n'est utile que là où il est possible de diviser le travail et de le réduire à quelques mouvements uniformes.

Dans cette production qui augmente sans cesse, il restera toujours pour le travail manuel exclusif une large part et cette part est la plus digne de l'homme. La production mécanique, en effet, ne produit que du banal. Tout ce qui exige de la fantaisie, de l'art, du talent et un travail très variable, comme la construction des bâtiments, la plupart des travaux agricoles et surtout de la culture scientifique et l'élevage des animaux, la réparation et l'entretien lui-même des machines, des outils, des meubles et des vêtements restera exclu de la production mécanique. Le machinisme n'empêchera donc jamais la plupart des hommes de développer leurs facultés et d'exercer leurs mains dans un travail intelligent. Au reste, le progrès du machinisme tend à remplacer de plus en plus le travail manuel par un travail de surveillance sur le mécanisme de la machine et, dans les grandes usines, il y a une foule de métiers variés, hiérarchiquement distribués, par lesquels peuvent passer les bons ouvriers (1).

3. Le reproche que K. Marx fait au machinisme d'être par ses transformations brusques, imprévues et incessantes, une cause permanente de trouble et d'instabilité dans le régime industriel et dans la condition de la classe ouvrière est plus grave et plus fondé que le précédent. Mais ici encore la part de l'exagération et de la déclamation l'emporte de beaucoup sur la part de la vérité.

L'abus, objet de ce reproche, a produit incomparablement plus de maux dans la première moitié de ce siècle que dans la seconde. Quand les machines ont fait leur entrée dans le

(1) *Voir* plus loin le détail de cet aperçu général, quand nous refuterons la thèse suivante de Marx sur la concentration progressive des entreprises et l'évolution du machinisme et du capitalisme.

monde industriel, elles ne rencontraient comme concurrents que la main de l'homme, et un outillage imparfait : aussi leur triomphe prompt et décisif a-t-il provoqué, par la nature des choses, de brusques et violents bouleversements, ainsi que nous l'avons constaté par de nombreux exemples. Mais à cette phase « chaotique et désordonnée » a succédé une phase de progrès plus lent et plus régulier, une fois que, les machines étant partout répandues sur le champ de la grande industrie, la concurrence s'est faite entre les machines elles-mêmes, et la lutte n'a généralement plus porté que sur des perfectionnements de détail. Ceux-ci suivent une certaine gradation qui protège le personnel ouvrier contre tout changement trop brusque.

Quand un nouveau progrès dans le machinisme fait son apparition, l'industriel ne remplace pas tout d'un coup et en bloc par un outillage meilleur, un outillage qui a coûté cher et qui peut encore procurer certains bénéfices : il ne renouvelle son matériel que peu à peu. On constate une gradation semblable dans tous les progrès et les découvertes de la physique et de la chimie. Le vaisseau à roue ne disparaît que lentement devant le vaisseau à hélice, le gaz devant l'électricité, la poudre devant la dynamite, le bois devant le fer, le fer devant l'acier et l'acier ordinaire devant l'acier Bessemer. Pour ne pas perdre le capital de coûteuses installations, on n'abandonne que lentement et par parties les machines et les procédés de fabrication que le progrès condamne à disparaître.

Les crises du travail les plus nombreuses sont celles qui proviennent de la surproduction et de l'engorgement des marchés. Or la grande industrie et l'usine à vapeur protègent mieux l'ouvrier contre la crise que la simple manufacture et le petit métier. En effet, là où toute l'organisation mécanique doit être maintenue en haleine et en bon état, pour qu'elle ne se détériore pas, on lutte beaucoup plus longtemps contre la crise, soit par un travail de quelques jours par semaine, soit

par un travail de quelques heures par jour. Au contraire, là où il n'y a pas un pareil outillage, comme, par exemple, dans l'industrie du bâtiment, dans la fabrication des articles de mode et dans le tissage manuel, qui domine encore à Lyon, quand une crise survient, les commandes cessent et tout le personnel ouvrier est congédié. La machine, qui a été au début une cause d'instabilité et de troubles par les brusques transformations qu'elle a fait subir à l'industrie, tend, par son extension, à mieux protéger l'ouvrier contre le chômage complet et la morte-saison (1).

Toutefois il est évident que le progrès du machinisme et surtout l'engorgement causé par la surproduction amèneront encore souvent des crises et des chômages regrettables. Mais la grande industrie est plus capable que la petite industrie de prévenir, de limiter et de corriger ces accidents. Grâce à une direction plus intelligente et plus étendue, elle peut mieux en prévoir et en conjurer les causes ; et, grâce à des fonds de réserve plus puissants, elle peut, avec moins de risques, laisser se continuer le travail et s'accumuler la surproduction en attendant le dégorgement des anciens marchés ou l'ouverture de nouveaux.

Au reste, les associations ouvrières, les œuvres d'épargne et de mutualité, les bureaux de placement, en se développant et en s'organisant mieux, contribueront à réduire de plus en plus l'intensité et l'étendue des maux produits par le chômage forcé. Aussi le sort des classes ouvrières est-il intimement lié au progrès de ces sociétés, et ce progrès s'accentue plus dans la haute industrie que dans le petit métier.

4. Passons à la théorie de la compensation. K. Marx l'a

(1) N'oublions pas qu'au moyen âge, la prospérité industrielle était aussi soumise à de grandes causes d'instabilité, malgré la réglementation officielle. Qu'on se rappelle le magnifique passé et la décadence de Bruges, d'Ypres et de Louvain.

mal exposée; aussi, la réfutation qu'il en fait tombe à faux.

Nous reconnaissons volontiers que cette théorie ne s'applique qu'en général et en gros, non en particulier et en détail. Les nouvelles sources de travail que crée le progrès de l'industrie, ne s'ouvrent pas toujours au moment et sur les points où les sources anciennes se ferment et les victimes de ce progrès ne peuvent pas toujours profiter des avantages qu'il amène. Sur ce point Marx a raison : mais ce n'est là qu'un côté du problème.

Nous allons reprendre ce problème avec l'espoir de le trancher plus à fond.

Le problème de la compensation porte sur la comparaison entre les avantages et les désavantages des progrès du machinisme au point de vue de l'offre du travail dans la classe ouvrière. Les désavantages qui résultent du déplacement des ouvriers par la substitution, dans une fabrique, du travail mécanique au travail humain, sont-ils compensés, et dans quelle mesure, par un accroissement correspondant du travail humain sur un autre champ d'industrie?

Il est évident de prime abord que la construction de la nouvelle machine, son alimentation et son entretien, en supposant qu'on ne veuille retirer qu'une simple équivalence de productivité, ne peut procurer une quantité de travail et de salaire valant celle qui a disparu. Sinon, le capitaliste ne ferait pas ce changement dispendieux. La différence même est généralement assez notable, c'est par ce considérant que Marx triomphe de l'optimisme manchestérien. Seulement, il arrive que plus cette différence est notable, entraînant par suite un accroissement de profits pour l'industriel, plus celui-ci cherche à produire : il peut ainsi reprendre en tout ou en partie les ouvriers remplacés par la machine, pour agrandir la productivité de celle-ci. C'est ainsi que dans le Lancashire, où domine la fabrique de coton et qui comprend les 45.2 p. c. de toutes les fabriques de fils et de tissus en

coton du Royaume-Uni, le nombre des fabriques s'est accru de *1839* à *1850* de 4 p. c., de *1850* à *1856* de 19 p. c. et de *1856* à *1862* de 33 p.c., et le nombre absolu des ouvriers n'a fait qu'augmenter bien qu'en-deça de cette proportion.

Marx cite en sens contraire, une prétendue statistique des ouvriers en coton de tout le Royaume-Uni. Je ne sais où il en a puisé les éléments. Mais j'y oppose la statistique fournie par M. V. Overbergh sur documents officiels. Le nombre absolu des ouvriers employés dans l'industrie du coton en Angleterre était en *1835,* 220,134 ouvriers; en *1839,* 259,336; en *1850,* 330,924; en *1870,* 450,087; en *1874,* 479,515; en *1879,* 492,903; en *1885,* 504,069 et en *1890,* 528,795. (1)

Cet examen général ne saurait suffire. Il faudrait pénétrer dans le détail et distinguer les différentes formes du progrès mécanique et leurs répercussions les unes sur les autres. En considérant, par exemple, un progrès mécanique introduit dans l'industrie des matières premières ou dans l'industrie des matières déjà à demi faconnées, telles que les tissus, dont les fils constituent la matière première, on devine que chacun de ces progrès, en diminuant peut-être le travail humain dans sa sphère, l'augmente dans l'autre où un progrès analogue

(1) Travail déjà cité de M. Cyr. V. Overbergh sur *Les Inspecteurs du travail*, p. 105.

Ajoutons deux renseignements importants contre les exposés pessimistes de Marx. Tandis que, de *1874* à *1890*, le total des ouvriers employés dans l'industrie cotonnière s'est élevé de 479,515 à 528,795, celui des enfants y est descendu de 66,900 à 48,133! N'est-ce pas là un admirable progrès, tout à fait contraire aux inductions de Marx?

Grâce à la perfection du machinisme et de la main-d'œuvre, les filateurs de coton des Indes ont calculé que la productivité de l'ouvrier anglais était à celle de l'indien dans le rapport de 56 à 23. Quelle supériorité de bon aloi sur le champ de la concurrence internationale! Comme cet exemple est suggestif! Comme il réfute les sinistres prédictions des pessimistes sur l'avenir des peuples civilisés!

n'est pas encore introduit. C'est ainsi que le machinisme appliqué aux tissus de coton et de laine, a, par un contre-coup inévitable, développé sur une vaste échelle la production du coton et de la laine. De même tout développement quelconque du machinisme, entraîne un développement corrélatif du travail humain dans les industries du charbon et du métal, base première du machinisme.

C'est ainsi qu'en Belgique, l'extraction du charbon, qui en *1830,* n'était que de 2,512,000 tonnes, était monté en *1860* à 9 millions 600,000, en *1870,* à 13 millions et en *1895,* à 20 millions, tandis que le nombre de mineurs avait crû entre *1860* et *1895,* de 66,429 ouvriers à 118,576. Ce progrès est encore plus frappant pour la fonte. En *1860,* cette industrie produisait 320,000 tonnes, en *1880,* 608,000 et en *1890,* 832,000. Enfin, le nombre des machines, qui était en *1845,* de 1,521 d'une force de 38,351 chevaux-vapeur, était montée en *1870,* à 9,294 d'une force de 348,246 chevaux et en *1890*, à 17,663 d'une force de 903,833 chevaux.

De pareils progrès peuvent s'observer facilement dans tous les pays industriels. Les exemples tirés des États-Unis sont, sous ce rapport, les plus frappants de tous.

Voilà donc pris sur le fait la mauvaise foi ou du moins le caractère étroit et systématique des recherches et des constatations de K. Marx. Comme la plupart des idéologues, il ne tient aucun compte des faits qui renverseraient ses théories. Il ne regarde ou ne voit clair que dans des directions déterminées par son apriorisme.

Le progrès mécanique appliqué à des industries toutes nouvelles, telles que des objets de consommation ou de luxe, surtout s'ils sont produits à très bon marché, stimulera généralement de nouveaux besoins, et, par suite, entraînera une nouvelle demande de bras pour satisfaire ces besoins.

Il règne ainsi entre toutes ces industries une solidarité

intime, et un progrès industriel peut provoquer sur un point une diminution et sur un autre une augmentation de travail humain. Or, dans la plupart des industries mécaniques, l'apprentissage ne doit pas être bien long et un ouvrier peut assez facilement passer d'un genre de travail à un autre.

Mais pour prouver que le résultat d'ensemble se retourne contre la thèse marxiste, nous pouvons invoquer en faveur de cette théorie de la compensation, largement comprise, l'accroissement prodigieux de la population ouvrière employée dans l'industrie. C'est surtout à celle-ci qu'est dû le développement de la population générale des pays industriels. Signalons quelques témoignages remarquables de cet accroissement.

Le territoire actuel de la France comptait à la fin du XVIe siècle 20 millions habitants; — en *1700*, déclin du règne de Louis XIV, 21,1 millions ; — en *1770,* déclin du règne de Louis XV, 24.5 millions ; en *1789,* 1re année de la Révolution, 26 millions, ce qui fait 50 habitants par 100 hectares. Or les chiffres officiels font ressortir la moyenne à 51 en *1801* ; à 56 en *1821* ; à 65 en *1841* ; à 69 en *1861* ; à 71.3 en *1881* et à 72.4 en *1856* ou, en nombre absolu, à 38.3 millions d'habitants (1).

L'exemple est bien plus frappant pour l'Angleterre, qui comptait en *1850* 17.7 millions d'habitants ; en *1860,* 19.9 millions ; en *1870,* 22.4 millions ; en *1880,* 25.5 millions et en *1885*, 27,499,041.

L'Angleterre dans les 40 dernières années a donc gagné plus de 10 millions d'habitants ! La Belgique, proportion gardée, offre à peu près le même accroissement de population. Sa population totale a doublé en 60 ans !

(1) *Voir* l'excellent ouvrage de Alf de Foville : *La France économique*, statistique raisonnée et comparative, année 1889, chap. II, pp. 9 et 13, et appendice, p. 551.

Complétons ces données par une statistique concernant toute l'Europe. On estime la population de l'Europe en *1800* à 175 millions; en *1830*, à 216 millions; en *1860*, à 289 millions; en *1880*, à 331 millions et enfin en *1886*, à 347 millions (1).

Nous avons affirmé que le développement si prodigieux de la population était dû surtout au progrès du machinisme, à preuve que c'est dans les pays industriels et les villes industrielles que cet accroissement s'accuse le plus.

Pour confirmer cette déduction par un fait précis et non suspect, nous avons cherché dans le dernier ouvrage de M. Maurice Block : « L'Europe politique et sociale », le mouvement de la population industrielle en France. Une statistique très intéressante des différentes professions en *1872* et en *1886* nous fournit ce renseignement avec toute la précision désirable. La population totale de la France, en *1872*, était de 36,103,921 et, en *1886*, de 37,930,750, soit un accroissement de 1,827,729. Or la population vouée à l'industrie était en *1872* de 8,451,344 et celle qui est vouée au commerce et aux transports, qui font un avec l'industrie était de 4,238,735. En *1886*, la première était de 9,289,203 et la seconde de 5,268,485, soit une augmentation totale pour les deux réunies de 1,867,612, ce qui dépasse l'accroissement total de toute la population de 39,883. Quelle preuve plus précise pourrait-on souhaiter contre la thèse de K. Marx, qui prétend que le règne et le progrès du machinisme prive l'ouvrier de travail et est par conséquent nuisible au développement de la population?

Un exemple toutefois bien plus saisissant en faveur de la « théorie de la compensation » si aveuglement niée par K. Marx est le prodigieux développement de la population

(1) *Voir* A. de Foville, ouvrage cité, p. 21, et pour l'Angleterre, P. Leroy-Beaulieu : *Essai sur la répartition des richesses*, pp. 429-430.

des États-Unis, dû au développement de l'industrie et du commerce, qui en est la conséquence inévitable. Qui contestera la clarté et la force de cet argument ?

Nous arrivons maintenant à une affirmation outrée jusqu'à la calomnie. L'écrivain socialiste affirme que le progrès de l'industrie n'a fait que renforcer la cupidité, la dureté et même la cruauté des capitalistes et que l'insalubrité physique et morale du travail des salariés ne fait qu'empirer.

Pourquoi en serait-il ainsi ? Pourquoi le progrès du machinisme et du capitalisme provoquerait-il ce progrès des vices ?

Marx obéit ici à un aveugle parti-pris. Athée, fataliste et socialiste, il conçoit l'ordre moral comme régi exclusivement par les influences de l'ordre matériel, et ayant à prouver que le progrès du machinisme et du capitalisme rend de plus en plus urgent le remède du socialisme, il doit bien présenter ce progrès comme aggravant, par sa nature même, le mal social. La conscience et la religion ne comptent par pour lui. Voilà bien de l'apriorisme. Opposons-y des faits certains.

Nous avons déjà établi, d'après des exemples cités par K. Marx lui-même, que l'agriculture, la manufacture et le petit métier offraient en Angleterre beaucoup plus d'abus que la grande industrie.

Il est surtout faux de prétendre que la salubrité physique et morale dans les grandes usines va empirant.

Contrairement aux prophéties de Marx, les abus si grands de la période *chaotique* du machinisme se corrigent de plus en plus. Les grandes usines nouvellement construites depuis vingt ou trente ans offrent presque partout l'image d'un magnifique progrès. Ce ne sont pas seulement les usines de quelques industriels éminents, comme celles de Léon Harmel au Val-des-Bois, Brandts à München-Gladbach, Chagot à Monceau-les-Mines, Schneider au Creusot, Thiriez à Lille, Motte,

L. Cordonnier, Heyndrickx et Masurel à Roubaix, Simonis à Verviers, De Nayer à Willebroeck, Remy à Wygmael, la Société Cockerill à Seraing, mais l'ensemble des grandes usines s'est amélioré d'une manière remarquable au point de vue des conditions hygiéniques du travail.

Rappelons-nous que le député anglais M. Shaw-Lefèvre a pu affirmer en plein Parlement, sur la foi des tables de mortalité, que grâce aux réformes des règlements d'usine et des précautions prises, on avait de *1844* à *1884* sauvé la vie à plus d'un demi-million d'ouvriers.

Citons un autre fait d'un caractère général, c'est la diminution relative du nombre d'accidents, dans l'industrie houillère, où la part de l'imprévu est si grande. Ainsi, le nombre des accidents arrivés dans les 133 charbonnages de la Belgique en 1889 a été de *218*, qui ont tué 147 houilleurs et blessé 101. La proportion des tués a été de 1.48 par 1000. L'année précédente, elle avait été de 1.75. En *1893*, elle est descendue à 1.33. Jadis, cette proportion était bien plus considérable. Pour s'en assurer, il suffit de consulter les rapports si précis de M. Harzé.

Nous avons cité plus haut, en réfutant L. Blanc, des exemples nombreux, empruntés aux institutions patronales qui se sont magnifiquement développées depuis un demi siècle. La large part prise par tant de patrons à l'excellente œuvre des habitations ouvrières, des caisses de mutualité et d'épargne, de retraite ; les écoles, les hôpitaux et les églises qu'ils ont fait construire à leurs frais en faveur de leurs ouvriers, témoignent des plus nobles sentiments d'humanité. De plus, même en dehors des interventions de la loi et des tribunaux, les patrons se montrent généralement très généreux pour indemniser les victimes des accidents survenus dans leur industrie. Ainsi, lors de la terrible explosion de grisou arrivée, il y a six ans, au charbonnage d'Anderlues, l'admi-

nistration de cette société anonyme, composée de Belges et et de Français, a spontanément voté un million de francs d'indemnité aux familles des victimes.

Joignons à ces nombreux exemples cités plus haut, un exemple *collectif*, emprunté à Roubaix, la ville de France où l'industrie et le machinisme se sont le plus développés.

Ce développement a été si rapide et est si récent que les œuvres charitables n'ont pu suivre l'accroissement de la population. Toutefois les patrons y ont créé des institutions économiques et charitables nombreuses : telles sont deux hospices avec 352 pensionnaires, un hôpital avec 387 lits, une maison de Petites Sœurs des pauvres avec 230 vieillards, 2 orphelinats avec 180 enfants. Citons encore, en dehors des écoles publiques, 17 écoles catholiques, libres et gratuites, réunissant 9,000 enfants, un collège libre, fondé au capital d'un demi million et donnant l'instruction à 500 élèves ; 28 sociétés de secours mutuels, comprenant 2,060 membres et 28 syndicats professionnels, dont le principal, le *Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne*, réunit dans sa société spéciale de secours mutuels 1,600 adhérents et possède un patrimoine corporatif, souscrit par les patrons, de 160,000 francs, pour la construction de maisons ouvrières. Ce syndicat a en outre une caisse de retraite pour les employés et une société de consommation, dont l'œuvre principale est une boulangerie, qui distribue journellement 4,000 pains à 3,500 clients.

Roubaix possède en outre des crèches, des fourneaux économiques, un asile de nuit et l'œuvre de la Bouchée de pain, toutes œuvres de libre charité, et son bureau de bienfaisance, alimenté en majeure partie par les patrons, distribue annuellement 290,000 francs et en outre 60,000 francs de pensions servies à domicile. Citons encore quelques fondations privées comme celle de M. Julien Lagache père, de 100,000 francs ; celle de M. Ternynck, également de 100,000 francs ; celle de

M. A. Motte, de 500,000 francs et celle d'Hilarion Fremeaux, consistant en une rente de 2,217 francs pour créer des livrets de caisse d'épargne de 100 francs en faveur des premiers enfants nés dans l'année, de parents français, inscrits au bureau de bienfaisance.

Complétons ces renseignements, que nous avons extraits du mémoire de M. L. Cordonnier, en disant que le montant des dépôts à la caisse d'épargne est de 14,172,254 francs et qu'en 1892, dernière année recensée, 2,784 livrets nouveaux ont été délivrés, dont seulement 190 appartiennent à des propriétaires ou personnes sans profession.

Assurément, c'est là un beau résultat et les patrons chrétiens de Roubaix, à défaut des éloges du parti socialiste, ont recueilli avec une joie légitime les éloges du pape des ouvriers.

6. Le nouveau reproche que Marx articule contre la grande industrie et le capitalisme est encore moins fondé que le précédent. Comme il constitue le reproche fondamental, sur lequel il appuie toute sa théorie du collectivisme scientifique, nous la réfuterons d'une manière plus complète.

Non, il n'est pas vrai de dire que la grande industrie est une cause d'appauvrissement progressif pour les classes ouvrières. C'est là une contre-vérité. Nous le démontrerons sans peine par plusieurs arguments.

Le premier est tiré du mouvement du paupérisme. Il est d'une clarté et d'une logique incontestables.

Consultons, par exemple, la statistique du paupérisme pour l'Angleterre et le pays de Galles, la terre classique de la grande industrie.

Voici quelques chiffres empruntés par P. Leroy-Beaulieu aux « Statistical Abstracts » :

Années.	Pauvres secourus dans les workhouses.	Pauvres secourus à domicile.	Total des pauvres secourus.	Population totale de l'Angleterre.
1850	118,559	801,984	920,543	17,766,000
1855	121,563	729,806	851,369	18,787,000
1860	119,026	731,994	851,020	19,902,000
1865	138,119	833,314	971,433	21,085,139
1870	165,324	914,067	1,079,391	22,457,366
1875	153,711	661,876	815,587	23,944,459
1880	189,304	648,636	837,940	25,480,161
1885	190,184	593,971	784,155	27,499,041

Ainsi donc de *1850* à *1883* la population de l'Angleterre et du pays de Galles a augmentée de 55 p. c., soit de plus de la moitié et le chiffre total des pauvres secourus a diminué d'une manière absolue de 16 p. c., soit de plus de 1/7. En additionnant toutes les années par périodes décennales, on trouve que dans la première période, de 1849 à 1858, le nombre moyen d'indigents secourus annuellement a été de 864,800 pour une population moyenne annuelle de 18,480,000 habitants, soit 4.67 indigents p. c. habitants. Dans la seconde période, de 1859 à 1868, le premier nombre a été de 955,710 pour une population moyenne de 20,720,000, soit 4.61 indigents pour cent habitants. Dans la troisième période, de 1869 à 1878, le premier nombre n'a atteint que 893,200 pour une population moyenne de 23,400,000, soit 3,81 p. c.. Enfin, dans les sept années de 1879 à 1885 inclusivement, le premier nombre moyen s'abaisse à 799,552 pour une population moyenne de 26,355,707 habitants, soit 3.03 p. c.

Il résulte de cette statistique que de *1848* à *1858* il y avait dans le pays par excellence de la grande industrie près de 5 pauvres pour cent habitants et que vers *1885* ce chiffre est tombé à 3. Remarquons ensuite que les asiles des workhouses ne contiennent dans ce pays que 68 indigents pour dix mille habitants.

K. Marx est donc convaincu d'erreur, quand il affirme qu'en Angleterre l'industrie est une cause de paupérisme (1).

L'exemple de l'Angleterre est l'exemple le plus concluant qu'on puisse citer contre la théorie de Marx, parce que c'est le pays de la grande industrie et que l'organisation officielle de l'assistance publique est la plus large et la plus complète qui existe.

Cette proportion de 3.4 à 5 individus p. c. atteints d'indigence dans les pays les plus avancés en civilisation montre que l'indigence est loin d'être le plus grand mal de ces pays. On peut dire avec raison que cette proportion ne dépasse pas notablement celle des hommes atteints de maladies organiques, d'incapacité physique ou d'indignité morale. Aussi, pour interpréter intelligemment cette statistique du paupérisme, faudrait-il en pénétrer les causes et défalquer de la statistique les indigents par suite d'une de ces causes. Remarquons en outre que le nombre des pauvres adultes et capables d'occupation (adult able-bodied) a singulièrement diminué. Dans la première période décennale le chiffre annuel le plus élevé des pauvres de cette catégorie atteignait 201,644 et le plus faible 108,082 et dans la période de *1879* à *1885* le chiffre le plus élevé des pauvres adultes a atteint 126,238 et le plus faible 98,061 pour une population de moitié plus forte : ce serait environ 1 pour 250 habitants! Et parmi ces malheureux, n'y en a-t-il pas qui sont indigents par leur faute?

Les statistiques du paupérisme en Écosse sont plus défectueuses et par suite moins probantes que celles de l'Angleterre. L'assistance y est moins bien organisée et ce n'est guère que depuis *1860* que les chiffres sont complets. Or en *1860* le nombre total des indigents assistés était de 114,209 pour une

(1) A consulter P. Leroy-Beaulieu : *Essai sur la répartition des richesses*, 3e édition, chap. XV, pp. 429 et sqq. Notons que ces chiffres sont extraits des documents officiels.

population de 3,044,070 habitants, soit 3.75 pour 100. En *1869*, ce nombre total d'indigents assistés était de 128,339 pour 3,304,747 soit 3.88 pour 100 ; mais en *1877*, il est tombé à 96,404 pour 3,560,715 soit 2.70 pour 100, et en *1883*, il est descendu jusqu'à 92,618 pour 3,825,744 soit 2.41 pour 100. Le nombre des indigents en Écosse a donc diminué considérablement de 1860 à 1883 : il a décru de deux façons, non seulement d'une manière relative, mais d'une manière absolue.

Toutefois, durant cette période, le développement de l'industrie a pris en Écosse de très grandes proportions. Comment contester que ce développement ait largement contribué à la réduction du paupérisme, en fournissant du travail et des salaires à nombre d'ouvriers, à qui la petite industrie n'eût pas suffi ?

Pour soumettre l'assertion de Marx à une autre épreuve, comparons au point de vue du paupérisme les deux villes les plus peuplées du monde, Londres et Paris, dont la première est le principal centre de la grande industrie et du grand commerce, qui en est le corollaire.

En consultant les quatre années de *1877* à *1880*, où la crise industrielle a atteint son apogée (1880), on trouve que dans la dernière semaine de février, le nombre total d'indigents qui ont été secourus à Londres a été, en *1877*, de 85,649 ; en *1878*, de 86,313 ; en *1879*, de 89,338 et en *1880*, de 95,800 pour une population qui dépassait déjà 4 millions d'habitants. Mais, en outre, il y a bien des malheureux à Londres qui ont besoin de secours une partie de l'année, d'autres qui sont aidés par des comités privés et enfin un certain nombre qui, sans subsides d'aucune sorte, traînent misérablement une vie d'excessives privations. Néanmoins il est douteux, dit M. P. Leroy-Beaulieu, qu'en ajoutant tous ces contingents inconnus, on arrive pour la ville de Londres

à une proportion de 1 pour 20 de pauvres sur l'ensemble de la population, et toutefois que d'étrangers sans ressources viennent se réfugier à Londres !

A Paris, on comptait en *1803*, au sortir de la crise révolutionnaire, 43,552 ménages indigents, comprenant 111,000 habitants pour une population de 547,000 habitants, soit 1 indigent sur 5 habitants! En *1813*, on comptait un indigent sur 5.69 habitants. En *1829*, 1 sur 13.02 h. En *1841* 1 sur 13.30. En *1856* 1 sur 13,59. En *1863* 1 sur 16,94, bien que depuis 1860 on eût annexé la banlieue, asile des gens sans ressources. En *1879*, le chiffre des indigents inscrits a été de 120,000 pour une population d'environ 2,120,000, soit 1 sur 17.66. La décroissance du paupérisme ne saurait être contestée à Paris. Cependant il résulte de cette comparaison que, proportion gardée, il y a à Londres beaucoup moins d'indigents qu'à Paris. Ne serait-ce pas parce que à Londres la grande industrie domine incomparablement plus qu'à Paris et fournit ainsi beaucoup plus de travail aux ouvriers?

D'après les statistiques de V. Böhmert, directeur du Bureau de statistique de Saxe, le chiffre des indigents est en Suisse de 4.67 pour 100; dans les Pays-Bas de 4.87; en Suède de 4.45, et en Norwège, contrée forestière, agricole et maritime, mais peu industrielle, elle serait de 7.20 pour 100! La proportion des indigents est bien plus grande encore dans le royaume de Naples, les Calabres et la Sicile, qui sont cependant des contrées agricoles très riches, mais presque sans grande industrie. Enfin le Mexique, si riche en ressources naturelles, et les vieilles contrées agricoles de l'ancien monde, la Chine et l'Inde, partout où l'industrie européenne n'a pas pénétré, sont affligés d'une misère infiniment plus grande que les pays de la grande industrie (1).

(1) Il serait intéressant de rapprocher des renseignements précédents

A la lumière de ce premier argument, la grande industrie se révèle déjà comme le plus puissant adversaire du paupérisme.

l'état et le mouvement du paupérisme en France. Voici les deux statistiques que j'ai pu recueillir sur ce point : M. de Foville, dans son ouvrage déjà cité, *La France économique* (Paris, Guillaumin, 1889), nous apprend, p. 66, qu'il y avait en France, en *1885*, 14,574 bureaux de bienfaisance, qui ont secouru 1,778,334 habitants sur une population de 38 millions 153,000 habitants, d'où il résulterait que le nombre des individus inscrits aux bureaux de bienfaisance serait de 4,7 par 100 habitants. D'autre part, M. Maurice Block, dans son *Annuaire de l'économie politique et statistique pour l'année 1889*, compte, au 31 décembre *1889*, 15,308 bureaux de bienfaisance. Ceux-ci ont distribué des secours à 1,616,481 personnes, sur une population qui a reçu un accroissement de 207,443 par suite de l'excédent des naissances sur les décès, ce qui conduirait à la proportion d'environ 4,22 par 100 habitants. Bien que le nombre des bureaux de bienfaisance se soit accru avec le chiffre de leurs revenus (environ 5 millions de francs de plus sur 35 millions), et qu'ainsi le soulagement des indigents ait été rendu plus facile, toutefois, la diminution des indigents assistés est sensible. C'est un signe incontestable et éclatant de la décroissance du paupérisme en France, malgré l'accroissement de la population et l'aggravation des charges militaires. Encore une fois, il serait difficile de découvrir à ce résultat une cause plus efficace que le développement de l'industrie.

Il y a cependant un correctif à introduire dans les deux résultats. En réalité, la population des communes desservies par les bureaux de bienfaisance n'est que de 22 millions, affirme M. de Foville, et il en conclut que pour avoir la proportion exacte du nombre des assistés à la population totale du pays, en 1885, on doit prendre le rapport de 1 million 778,334 à 22 millions, ce qui conduirait à une proportion de 8 indigents perpétuels ou temporaires pour 100 habitants ! M. Maurice Block, faisant un calcul analogue pour l'année 1889, prend le rapport de 1,616,481 à 22 millions et est conduit à une proportion de 6 1/2 pour 100 habitants.

La loi du décroissement reste donc la même. Mais nous croyons que les deux statisticiens ne tiennent pas compte de tous les éléments de leur statistique. Il est probable que les 16 millions d'habitants privés de bureaux de bienfaisance ont fréquemment recours aux bureaux voisins

La seconde preuve que nous pouvons opposer à la thèse marxiste sur le progrès du paupérisme amené par le progrès de la grande industrie est tiré de l'accroissement continu des salaires.

Pour que notre preuve soit concluante, nous devons considérer, non le salaire *nominal* ou le salaire d'argent, mais le salaire *réel* ou le salaire estimé comme *puissance d'achat*. L'accroissement du salaire réel suppose que l'ouvrier puisse, avec son salaire accru, acheter plus d'objets de consommation qu'avec son salaire précédent. Il y a donc ici à tenir compte du « coût de la vie » et à évaluer pour deux époques qu'on veut comparer, la relation entre le salaire d'argent et le prix des objets de consommation. Parmi ceux-ci viennent en première ligne les aliments dont le peuple se nourrit habituellement.

Que disent sur les variations des salaires les statistiques bien interrogées ?

Elles démontrent à l'évidence que non seulement le salaire *nominal*, mais le salaire *réel* a considérablement augmenté : ce double fait se vérifie surtout dans les pays industriels. L'ouvrier industriel peut se procurer plus facilement et plus abondamment que jadis, ce que les Anglais nomment le « standard of live »,non seulement le « vivre », mais « le bien-être de la vie » (1).

Nous avons déjà cité des statistiques incontestables dans

et que les indigents de la France entière s'accumulent en très forte proportion dans les communes desservies par les bureaux de bienfaisance. MM. de Foville et M. Block dressent leurs calculs comme si les indigents étaient uniformément distribués dans toutes les communes, et que les indigents privés de bureaux de bienfaisance ne s'adressassent jamais à un bureau voisin. Le chiffre proportionnel des indigents secourus est donc inférieur à celui qui est indiqué plus haut.

(1) *Voir* plus haut, pp. 182-187.

leurs données et leur signification, pour pouvoir affirmer avec une conviction éclairée les quatre faits suivants : C'est dans les pays les plus industriels que les salaires sont les plus élevés; — dans un même pays, tel que la Belgique, les salaires sont généralement les plus élevés là où la grande industrie est le plus développée, comme dans les centres industriels du Hainaut, de la province de Liége et du Brabant; et par contre les salaires sont moins élevés là où la grande industrie est le moins développée, comme dans le Limbourg, la Campine et certaines parties des Flandres; — dans un même centre, les salaires payés aux ouvriers de la grande industrie sont plus élevés que les salaires payés aux ouvriers employés dans la petite industrie ou dans les travaux agricoles ; — enfin, les salaires réels de la grande industrie, depuis un demi siècle, révèlent, par périodes décennales, une hausse progressive.

Comme K. Marx a limité ses investigations et ses fausses démonstrations à l'Angleterre, — le pays par excellence de la grande industrie, — c'est également de l'industrie anglaise que je tirerai les calculs précis qui réfuteront ses accusations.

Considérons d'abord le salaire d'argent de l'ouvrier anglais dans les filatures et les tissages. C'est la branche d'industrie où le machinisme révèle le mieux ses propriétés caractéristiques. Les industries extractives, comme, par exemple, l'industrie houillère, doivent moins leur prospérité au progrès du machinisme qu'à la richesse des gisements houillers (1).

Salaires des filatures :

en 1819-21,	le salaire moyen annuel	est de	26 l.s.	13 sh.
en 1829-31,	id.	id.	27	6

(1) J'emprunte les chiffres suivants au livre déjà loué *Les Inspecteurs du travail*, chap. VII. Ces chiffres ont été extraits de sources sûres, soigneusement indiquées.

en 1844-46, le salaire moyen annuel est de			28 l.s.	12 sh.
en 1859-61,	id.	id.	32	10
en 1880-82,	id.	id.	44	4

Salaires des tissages :

en 1819-21, le salaire moyen annuel est de			20 l s.	18 sh.
en 1829-31,	id.	id.	19	8
en 1844-47,	id.	id.	24	10
en 1859-71,	id.	id.	30	15
en 1880-82,	id.	id.	39	»

Les auteurs sont unanimes pour constater une hausse semblable dans toute l'étendue de la grande industrie. S'appuyant sur les rapports des inspecteurs et les recherches de Sidney Webb et d'autres économistes, Victorine Jeans écrit en 1891 : « Une forte hausse dans les salaires de toutes les entreprises industrielles a été un des traits les plus caractéristiques de l'histoire industrielle de ces 40 dernières années... Les heures de travail dans les industries textiles ont été successivement réduites de 90 à 56 1/2 par semaine et le taux des salaires s'est partout et uniformément élevé » (1).

Mais le coût de la vie, en s'élevant, n'a-t il pas diminué la capacité d'achat du salaire d'argent ?

Non, le taux du salaire réel, pour l'alimentation principale de l'ouvrier, a dépassé le taux du salaire d'argent, grâce à l'abaissement du coût de la vie.

D'après les travaux de Chadwick, *Expenditure of Wages*, le prix des denrées alimentaires les plus usuelles est diminué sensiblement depuis 1833.

Supposons, à titre d'exemple, une famille ouvrière composée du père, de la mère et de trois enfants de 2 à 7 ans. Voici,

(1) Victorine Jeans : *English Factory legislation*, cité par V. Overbergh, p. 103. — Nous citons également, d'après le même auteur, les chiffres suivants.

à quatre dates successives, le budget de leur dépenses hebdomadaires pour leur alimentation essentielle :

	1839	*1849*	*1859*	*1887*
1. 8 pains à 4 livres . .	7 sh. 6 d.	5,8	5,4	4,8 3/4
2. 5 livres de viande de bœuf, 2 livres de viande moins chère	4,1/2	4,5	4,1/2	3,11 1/2
3. 40 livres de pommes de terre, légumes, lait . .	4 3	4,3	4.3	4,6 1/4
4. Denrées coloniales, parmi lesquelles 3 livres de sucre, 1/2 liv. de café, 1/4 de liv. de thé, 1 liv. de beurre	8,9 1/2	7,1 1/2	6,11	5,3
5. Total.	24,7	21,5 1/2	20,6 1/2	18,5 1/2 (1)

Le prix des vêtements, grâce au machinisme, a encore diminué dans une proportion plus forte.

Enfin M. Schulze-Goevernitz, observateur sérieux, soutient que les frais de logement ont peu augmenté depuis 1830. Mais je pense qu'en dehors des sociétés d'habitations ouvrières, les frais de logement ont assez sensiblement augmenté, mais pas de façon à absorber le bénéfice provenant de l'abaissement des autres prix.

Nous avons déjà établi par des chiffres que les coopératives de consommation et les sociétés pour la construction économique d'habitations ouvrières et les mutualités s'étaient

(1) En comparant quelques chiffres de détail, nous trouvons qu'en 1839 la livre de farine de froment coûtait 2 d.; la livre de viande fraîche, 6 1/2 d.; la livre de viande fumée, 8 d.; la livre de thé, 6 sh.; la livre de sucre, 7 d.; et la livre de savon, 5 d. — Ces prix étaient devenus respectivement, en *1849*, 1.83 d. — 7 d. — 9 d. — 4 sh. 4 — 5 d. — 5 d.; en *1859*, 1.66 d. — 6 1/2 d. — 8 d. — 4 sh. — 5 d. — 4 d.; en *1887*, 1.41 d. — 6 3/4 d. — 6 3/4 d. — 2 sh. 2 d. — 2 d. — 3 d.

L'abaissement des prix est donc très sensible.

largement développées dans la classe ouvrière en Angleterre et y amélioraient considérablement le *Standard of live.*

Nous nous contentons de ces renseignements et de ces calculs concernant l'Angleterre. Dans le dernier chapitre de cet ouvrage, nous traiterons ce sujet à fond pour la Belgique et nous établirons, documents en mains, que la situation économique de la Belgique, suit, depuis 60 ans, une loi de progrès, dont les ouvriers de la grande industrie ont profité plus que les autres citoyens.

Nous avons donc prouvé contre K. Marx que l'accroissement notable et régulier du salaire réel dans l'industrie anglaise est un fait qu'aucun statisticien sérieux ne peut contester.

Marx n'a cité que quelques faits incohérents, empruntés à l'époque initiale et chaotique du machinisme : il n'a sur ce point ni statistiques coordonnées ni synthèse générale.

Passons donc à la troisième preuve qui confirme la seconde, car elle en est une conséquence manifeste : c'est *l'accroissement prodigieux de l'épargne dans la classe ouvrière.*

L'épargne ne se réalise généralement pas aux dépens du nécessaire mais seulement au dépens du superflu. L'extension grandissante de l'épargne implique donc l'extension grandissante d'un certain superflu. Nous remarquerons toutefois que la mesure de l'accroissement de l'épargne n'est pas toujours la mesure de l'accroissement du superflu ; car le premier accroissement peut être stimulé au delà du second par le progrès des vertus domestiques et il peut être favorisé par des encouragements étrangers. Cependant il reste vrai de dire qu'on forme d'autant plus efficacement le peuple à l'épargne, que son salaire réel augmente davantage.

Eh bien ! nous découvrons dans cet ordre un magnifique progrès. Les caisses d'épargne, sous forme de caisses privées

ou de caisses postales entre les mains de l'État, ne fonctionnent que depuis quelques années et elles se développent admirablement.

Pour nous permettre d'apprécier ce développement à sa valeur, nous emprunterons au remarquable ouvrage de M. Maurice Block : *L'Europe politique et Sociale*, un tableau comparatif entre deux années suffisamment distantes, 1875 et 1889. Nous évaluerons le nombre des déposants en milliers et le chiffre des sommes déposées en millions (1).

Nous limiterons ce tableau aux pays où la proportion des déposants est la plus forte.

France. En *1875* (31 déc.), le chiffre des milliers de déposants est de 2,385, et le nombre des millions déposés de 843, soit 65 déposants par 1,000 habitants et une moyenne de 279 francs par dépôt. — En *1889* (31 déc.) les quatre chiffres de 1875 sont devenus respectivement 6,839; 3,999; 179; 739 francs.

Angleterre (y compris l'Écosse et l'Irlande) : les quatre chiffres définis plus haut sont pour *1875*, 3,195; 1,756; 96; 1,128 francs, — et pour *1889* : 6,042; 2,702; 133; 1,275 fr.

Prusse. Les quatre chiffres sont pour *1875* : 2,209; 1,390; 85; ? — et pour *1889* : 5,312; 3,877; 176; 729 francs.

Saxe. Les quatre chiffres sont pour *1875* : 733; 326; 266; 445 francs, — et pour *1888* : 1,471; 653; 462; 444 francs.

Autriche. Les quatre chiffres sont pour *1875* : 1,932; 1,584; 89; 820 francs, — et pour *1889* : 3,008; 2,505; 127; 1,115 francs.

(1) Ouvrage cité, 2e éd. 1893, chap. VIII, p 378. L'auteur fait remarquer avec raison que les caisses d'épargne n'indiquent pas le montant total des épargnes du pays, mais surtout celles des petites gens; car les gens riches et aisés placent directement leurs économies, et tous ceux qui sont chefs d'une exploitation, si minime soit-elle, se servent généralement de leur excédent pour agrandir leurs affaires.

Danemark. Les quatre chiffres sont pour *1871* : 285; 186; 150; 651 francs, — et pour *1880* : 490; 357; 227; 728 francs.

Norwège. Les quatre chiffres pour *1875* ne sont pas indiqués; ils sont pour *1889* : 452; 261; 226; 551 francs.

Suisse. Les quatre chiffres sont pour *1886* : 686; 473; 241; 690 francs, — et pour *1892* : 802; 592; 289; 615 francs.

Le chiffre le plus intéressant de ce tableau est évidemment le nombre des déposants pour 1,000 habitants et ensuite la moyenne des dépôts. La Saxe, le pays le plus industriel de l'Allemagne, vient en tête pour le nombre proportionnel des déposants. Presque la moitié des habitants ont un dépôt aux caisses d'épargne. Dans ce pays, presque tous les ménages ouvriers doivent avoir un ou deux membres affiliés à ces caisses! Mais dans tous les autres pays cités, il faut qu'un nombre considérable d'ouvriers ait de l'épargne engagée dans ces caisses pour expliquer cette forte proportion des déposants. Remarquons ensuite la forte moyenne des dépôts en Angleterre, en Autriche, en France, en Prusse et en Danemark.

La statistique de M. Maurice Block est incomplète pour la *Belgique*. Mais voici pour notre pays un renseignement intéressant. En *1878* le nombre des livrets était de 169,285 et le montant des dépôts, de 105 millions. En *1884* le nombre des livrets était de 406,656 et le montant des dépôts de 166 millions. En *1891* le nombre des livrets s'est élevé à 800,076 et le montant des dépôts à 345 millions. En *1893*, à la date du 31 juillet, il y avait 932,373 livrets d'épargne, représentant un capital de 367,865,090 francs. Enfin M. Beernaert a pu déclarer en pleine Chambre qu'au 9 mai 1895, le nombre des livrets était de 1,060,655 (1).

Le chiffre le plus élevé, tant pour le nombre proportionnel

(1) *Annales parlementaires*, 9 mai 1895. — Nous complèterons ces renseignements sur l'épargne en Belgique dans notre dernier chapitre.

des déposants que pour la moyenne des dépôts, se rencontre dans l'état de New-York, l'état le plus industriel du Nouveau-Monde, où les caisses d'épargne gardent 1,700 millions de fr. pour 844,000 déposants !

Dans tous les pays, il se rencontre des multitudes de petites gens dont l'épargne ne va pas aux caisses d'épargne, mais à d'autres caisses, ou, comme il arrive généralement pour l'épargne des agriculteurs, des manufacturiers, des boutiquiers, à l'augmentation de leur matériel et de leur capital d'exploitation. Il reste surtout des multitudes imprévoyantes, qui pourraient épargner et ne le font pas. Mais enfin, en peu d'années, quel splendide résultat n'a pas été obtenu! N'est-ce pas un signe évident que, sauf certaines exceptions, la condition de la classe ouvrière s'améliore généralement partout et que la misère du strict nécessaire fait progressivement place à un petit superflu?

Un autre signe de cette amélioration est le progrès qui se manifeste dans *les habitations ouvrières*, grâce aux sociétés, de plus en plus nombreuses, créées dans ce but. Ici encore, c'est un des pays où le capitalisme est le plus puissant qui est à la tête de ce progrès, savoir les États-Unis. Il y existe des associations démocratiques, « Loan and building societies », ayant pour but de mettre leurs membres à même de devenir propriétaires de leur habitation, en leur prêtant des sommes remboursables par annuités, dès qu'ils ont eux-mêmes constitué un premier fonds par des versements mensuels, généralement d'un dollar. Originaires de Philadelphie, ces associations se sont répandues dans le plus grand nombre des États et deviennent une des institutions fondamentales de la démocratie américaine. Dans le New-Jersey, il y avait en *1882* 128 de ces associations, comprenant 20,000 membres, et en *1890* le nombre des membres était monté à 71,726. En

Pensylvanie, à cette même date, il y avait 1,200 associations de ce genre, ayant environ un actif de 94 millions de dollars, 41 millions de dollars de versements annuels et 18 millions de dollars de bénéfices. On estimait leur nombre total dans l'Union à 6,000 avec 1,410,000 membres et un capital accumulé de 455,554,000 dollars, soit plus de 2 milliards de fr. — Une enquête célèbre, faite en *1889* par le Département du Travail sur la condition des femmes ouvrières dans les 17 villes principales de l'Union a mis en relief le progrès réalisé, grâce à ces associations. Cette enquête a démontré que dans toutes les villes de second ordre et aussi à Philadelphie, ville d'environ 900,000 habitants, chaque famille ouvrière habitait une maison distincte, et sur 13,555 familles ouvrières, spécialement touchées dans cette enquête, 2,470 étaient propriétaires de leur habitation (1).

(1) *Voir* Claudiot Jannet, l'ouvrage cité : *Le Capital*, pp. 40-41.

Nous pourrions rapprocher de ce développement prodigieux des caisses d'épargne et des sociétés pour les habitations ouvrières, celui *des sociétés de secours mutuels* comme celles qui assurent leurs membres pour les cas de maladie et surtout celles des assurances sur la vie. C'est là encore une forme de l'épargne prévoyante. En France, les premières sociétés sont montées entre *1875* et *1888* de 871,624 membres à 1,339,313, et dans cette dernière année, *1888*, elles ont dépensé 13,232,199 francs en secours de toute sorte accordés à leurs membres.

Mais le progrès est encore bien plus sensible en ce qui concerne *les assurances sur la vie*, soit pour garantir un capital après la vie, soit pour assurer une rente viagère. Celles-ci prennent depuis quelques années, dans la plupart des pays, une extension vraiment fabuleuse. D'après les tableaux publiés en 1886 par Mario Besso, de Trieste, le montant total des assurances sur la vie, en Europe et en Amérique, s'est élevé, en *1859* à 5 1/2 milliards de francs, en *1869* à 19 milliards, en *1879* à 26 milliards, et quatre ans après, en *1883*, à 31 milliards 600 millions! Dans ce dernier chiffre, l'Angleterre entre pour 11,1 milliards, les États-Unis pour 9,6 et l'Europe continentale pour 8,2. Le nombre total des assurés sur la vie pour 100,000 habitants serait : en Angleterre, de 2,659 en

L'Angleterre, le pays que K. Marx s'est surtout attaché à discréditer pour les besoins de sa théorie, possède en outre des assurances populaires pour l'ouvrier. M. Baernreither dans son ouvrage *English association*, 1889, les signale sous le nom de *Friendly Societies*, comme assurant les travailleurs contre les accidents, les maladies et la vieillesse. En *1880*, 12,800 de ces sociétés s'étaient fait enregistrer comme possédant une réserve de 300 millions de francs et comptant 4,802,249 membres. Au 31 décembre 1884, l'avoir général de ces sociétés avait crû de 50 millions et le nombre des sociétaires était de 6 millions et demi ! (1).

Depuis lors, ces sociétés se sont développées avec une rapidité croissante. Au commencement de 1895, toutes ces sociétés, enregistrées ou non enregistrées, au nombre de 15,000, comptaient près de 18 millions de membres, et possédaient plus de 240 millions sterling, soit 6 milliards de francs (2).

dehors des assurances populaires ; en Danemark, de 1,424 ; en Suisse, de 1,313 ; en Suède, de 420 ; en Belgique, de 213 ; en Norwège, de 168 ; en Allemagne, de 148 ; en Autriche-Hongrie, de 80 ; en France, de 68 ; et en Italie, de 30. Mais jusqu'ici les ouvriers profitent peu de cette œuvre.

Ces tableaux ont été résumés par M. de Foville au chap. XXIII de son ouvrage déjà cité : *La France économique*.

(1) M. Claudio Jannet, dans son bel ouvrage *Le Capital, la spéculation et la finance au XIX[e] siècle*, Paris, Plon, 1892, p. 42, cite un exemple vraiment prodigieux du développement donné, en Angleterre, aux assurances ouvrières de capitaux, payables après décès ou en cas d'accident. Une société anonyme, la « Prudential », a créé dans ce but une branche spéciale, *industrial insurance*, dans laquelle les primes sont encaissées hebdomadairement et les frais de perception payés par l'assuré. En 1880, elle avait à ce titre 8,518,619 contrats en cours. 500,000 contrats nouveaux avaient été souscrits dans la seule année 1888.

(2) Voir *Quaterly Review*, vol. 182, Londres (juillet-octobre 1895, pp. 126-152). Ces sociétés, malgré leur gigantesque avoir, sont menacées d'une crise et risquent de se trouver en déficit de neuf millions de livres

Voilà donc réfutée, par cette triple preuve, l'assertion si souvent répétée par K. Marx comme par L. Blanc et toute l'école socialiste, que, grâce au règne de la grande industrie, les pauvres deviennent de plus en plus pauvres. Au contraire, dans les pays industriels, malgré l'accroissement notable de la population ouvrière et la réduction si sage des heures de travail, les ouvriers gagnent un salaire réel de plus en plus considérable, le paupérisme décroît d'année en année et les sociétés d'épargne, de secours mutuels et d'assurances sur la vie, qui ne s'alimentent qu'au moyen d'un certain superflu, manifestent, dans leur développement prodigieux, l'amélioration progressive de la classe ouvrière. C'est indéniable.

Comme cette amélioration serait plus sûre et plus rapide, si l'alcoolisme, qui, au 1er décembre 1889, alimentait en Belgique 191,125 débits de boisson et ravissait 135 millions à l'épargne du pays, ne frappait pas un impôt si lourd sur le budget des familles ouvrières !

Ce n'est donc pas le régime de la grande industrie, considéré en soi, qu'on doit rendre responsable de la misère et de la pauvreté dont tant de ménages sont encore atteints. Là où il y a de bons patrons et des ménages ouvriers, où règnent l'esprit religieux, l'esprit familial, l'ordre, l'économie et la sobriété, la misère disparaît graduellement devant l'aisance et la pauvreté devant les sécurités de l'épargne et du petit superflu.

sterling à l'égard de leurs engagements. Les cotisations sont insuffisantes ou mal calculées ; la réduction du taux de l'intérêt les frappe lourdement; enfin, elles ne sont pas assez garanties contre les demandes injustifiées en cas de maladie et pensionnent trop facilement la vieillesse sous prétexte d'infirmités. Un pareil exemple montre avec quelle prudence il faut organiser des sociétés de ce genre. Mais l'argument tiré du développement gigantesque de ces sociétés, comme signe de ressources dans la classe ouvrière, conserve toute sa valeur.

7. L'écrivain socialiste pousse si loin sa haine à priori contre le capital et les capitalistes qu'il dénie tout mérite à la *législation ouvrière* et la regarde comme inintelligente et inopérante. Or, qu'on veuille bien relire l'exposé que nous en avons fait, en réfutant la même objection formulée par L. Blanc, vingt ans avant l'apparition du livre de K. Marx, et l'on se convaincra que cette législation, qui se poursuit et se complète de jour en jour, corrige avec prudence et fermeté la plupart des abus et des vices accidentels du régime industriel. N'oublions pas que c'est l'aristocratique Angleterre, le pays classique de la grande industrie, de la liberté individuelle et du « Self-help », qui a pris l'initiative de cette législation.

Les hommes les plus compétents et les plus désintéressés ont hautement proclamé que cette législation avait eu le plus heureux succès.

Dans un célèbre rapport au gouvernement impérial français en 1870, M. de Freycinet affirmait que « le triple résultat de la limitation du travail physique, de la fréquentation de l'école et de l'amélioration de l'hygiène du travailleur a été obtenue d'une manière très satisfaisante dans toute l'étendue du Royaume-Uni.... Dans l'ordre moral, il est incontestable que le niveau de la classe ouvrière, en Angleterre, s'est élevé et tend à s'élever chaque jour davantage. L'enfant de la manufacture est plus intelligent, non seulement qu'il ne l'était autrefois, mais il l'est même plus que l'enfant libre d'aujourd'hui; car l'alternance du travail physique et du travail intellectuel, du séjour à l'usine et du séjour à l'école, à laquelle il est soumis par la loi, est plus favorable à son développement que la fréquentation exclusive de l'école. C'est là un fait que les dernières enquêtes ont révélé et qui a enthousiasmé l'Angleterre.... Dans l'ordre physique, les résultats sont peut-être plus frappants encore »; et M. de Freycinet ajoutait que la loi s'exécutait dans toute l'Angleterre

avec une ponctualité remarquable. « Elle est universellement respectée des manufacturiers, et, ce qui est mieux encore, elle est aimée d'eux. Ils lui reconnaissent une action hautement moralisatrice ».

D'autre part, le rapporteur de la commission royale chargé de présenter rapport pour la loi de 1886, qui appliqua la législation à tous les magasins, disait « n'avoir aucun motif de croire que la législation, dont les effets ont été si heureux pour les ouvriers, ait fait le moindre tort aux industries visées par elle. Bien au contraire, les lois sur les fabriques n'ont en aucune façon entravé le progrès industriel ; il n'y a aujourd'hui que bien peu de personnes, même parmi les patrons, qui désirent que ces lois soient rapportées ou qui nient les bons résultats qu'elles ont produits ».

« En dépit des prédictions sinistres fondées sur la concurrence étrangère, disait un inspecteur, cité par la *Revue d'économie politique*, je ne connais *presque aucune branche d'industrie qui ne se soit énormément développée* dans cette dernière décade, et en dépit aussi des nouvelles machines, *le nombre de personnes employées a augmenté dans de grandes proportions*, et finalement *une amélioration très notable s'est fait sentir dans les salaires* et particulièrement dans les salaires *des classes protégées* (1). »

Pour prouver les excellents résultats de cette loi, choisissons l'industrie cotonnière, la plus réglementée de toutes.

Nous avons déjà cité la statistique relative à l'accroissement continu des salaires dans cette industrie (pp. 411 et 412). Joignons-y la statistique relative à l'accroissement de la production et à la diminution des frais de cette production.

La production annuelle du fil de coton a été en 1819-21 de

(1) *Revue d'économie politique*, 1892, p. 149. — *Voir* pour les citations et les renseignements qui suivent, l'ouvrage cité sur les *Inspecteurs du travail*, titre I, ch. VII.

106 millions de livres; en 1844-46, de 523 millions et en 1880-82 de 1 milliard 324 millions. Pour ces trois périodes la production de tissus de coton a été respectivement de 80 millions de livres, de 348 millions et de 993 millions.

Le nombre des ouvriers a passé de 210,134 en 1835, à 528,795 en 1890.

En choisissant un exemple fourni par un tissage de Hyde (Manchester), on trouve qu'en *1814*, l'ouvrier, en travaillant 80 heures par semaine, produisait 130 yards, aux frais de 1,3 d. par yard; — en *1832*, en travaillant 72 heures par semaine, il produisait 221,2 yards, aux frais de 0,6 par yard; — en *1890*, en ne travaillant que 54 1/2 heures par semaine avec un salaire presque double, il produisait 540 yards, aux frais de 0,13 d. soit moins du quart pour le patron.

Le prix de revient du coton filé et tissé a donc diminué sensiblement en Angleterre, et le patron anglais, en payant à ses ouvriers un plus grand salaire pour un moindre travail, (environ 1/3 de plus que l'industriel allemand ne paie à ses ouvriers), peut vendre ses filés et ses tissus de coton à un moindre prix sur le marché international!

Voilà des faits qui renversent toutes les théories de Marx et de l'école socialiste!

Rapprochons enfin de ces dernières données les statistiques par lesquelles nous avons démontré plus haut la diminution graduelle du paupérisme anglais, malgré le prodigieux accroissement de la population industrielle dans ce pays.

Nous pouvons donc affirmer que la plupart des abus signalés par Marx dans l'industrie anglaise ont disparu ou ont été considérablement réduits, comme au reste nous l'établirons plus complètement encore dans la réfutation de la loi d'évolution, telle que Marx l'a formulée.

Il est donc bien établi que les abus les plus criants et les plus étendus que cite Marx, appartiennent en majeure partie au régime de l'industrie ancienne. Ces abus ne dérivent donc pas des caractères essentiels de l'industrie moderne ou de ce qu'on se plait à nommer le régime du machinisme et du capitalisme (1).

(1) Ces lignes étaient écrites quand j'ai pris connaissance de deux ouvrages récents, qui confirment les données et les conclusions que j'oppose au réquisitoire de K. Marx.

Le premier de ces excellents ouvrages est de R. Lavollée : *Les Classes ouvrières en Europe* : Étude sur leur situation matérielle et morale, tome III. « L'Angleterre » (Paris, Guillaumin, vol. in-8° de 656 p.) A l'aide des statistiques nouvelles, des rapports parlementaires, des enquêtes de la commission royale du travail, l'auteur établit les avantages qui résultent pour l'ouvrier du développement économique de la Grande-Bretagne dans la seconde moitié de ce siècle. Il prouve que « l'ouvrier qui travaille dans un corps d'état déterminé et qui fait partie d'une organisation professionnelle », s'est assuré de très grands avantages (hausse des salaires, réduction du travail, association et représentation des intérêts, mutualités de différents ordres »; mais, d'autre part, il constate la crise aiguë de la petite industrie, la condition précaire du journalier, la situation souvent lamentable des ouvriers agricoles, les souffrances du « sweating system » ; bref, des abus et des maux, qui prouvent la supériorité de la grande industrie sur la petite pour améliorer les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière.

Le second ouvrage est celui de Paul de Rousiers : *La Question ouvrière en Angleterre* (Paris, Firmin Didot et Cie, in-8° de 530 pages).

L'auteur décrit, avec d'amples informations, les conditions de vie et de travail de l'ouvrier anglais dans trois « stades » différents de l'industrie : dans le petit atelier de l'ancien type ; dans les mines, où le travail participe de l'ancien et du nouveau système ; et dans la grande industrie, où l'évolution du machinisme est accomplie.

Dans le petit métier, après une monographie très intéressante, mais peut-être trop habilement choisie, d'une famille ouvrière qui profite du progrès et se plie peu à peu aux nécessités de ce progrès, l'auteur étudie successivement les métiers capables de se soutenir et ceux qui sont menacés

Ce régime s'est au contraire prêté mieux que celui de la petite industrie à d'excellentes réformes et aux progrès successifs de la classe ouvrière en Angleterre.

ou vaincus; puis les métiers de luxe à patrons capables et les métiers de pacotille à patrons incapables, d'où le *sweating system*. Il prouve que le machinisme peut faire disparaître dans sa racine le mal du « sweating system ». (*Voir* notamment pp. 129, 134, 139, 147.)

Dans la mine, l'auteur signale bien les caractères spéciaux, avantages et désavantages, de ce genre de travail (pp. 151-170, 204-254); la nécessité d'une organisation pour l'entente entre patrons et ouvriers et l'utilité des conseils permanents d'arbitrage (pp. 278-302) et les différentes revendications des mineurs, dont une est apparentée à l'utopie socialiste, savoir la réduction de la production par voie législative (pp. 319-333). Enfin, dans la grande industrie, industries du fer, industries textiles et industries des transports, nous pouvons juger les avantages certains qu'offrent la plupart de ces branches d'industrie pour améliorer la condition de l'ouvrier, surtout dans les industries textiles, qui marquent le triomphe le plus complet du machinisme dans la fabrication (pp. 387-393; 407-434; 438-459).

Puis, dans un dernier chapitre, le plus intéressant de l'ouvrage, l'auteur préconise l'élévation de l'ouvrier pour résoudre la question ouvrière, et il examine les différents moyens ou les différentes influences qui concourent à cette élévation en Angleterre. Il montre bien que le trade-unionisme, sagement pratiqué, est un apprentissage de démocratie normale (pp. 496-506). Il loue ensuite avec raison les moyens d'élévation fournis par l'initiative privée de la classe dirigeante (pp. 506-517); les moyens fournis par l'autorité publique, au moyen de lois bien étudiées, qui répondent ordinairement à une indication précise et générale de l'opinion publique et par un sérieux inspectorat (pp. 519-526); enfin, les moyens d'élévation qui résultent des dispositions générales de la race anglaise, esprit d'initiative, d'expansion, de bon sens pratique, développé par une instruction soignée (pp. 528-532).

Ces moyens, sans emprunt formel aux théories socialistes, — qui ne trouvent pas grande faveur auprès de l'ouvrier anglais, — lui permettent de sortir de la médiocrité et de résoudre, en ce qui le concerne, la question ouvrière.

Le lecteur, en parcourant ces deux ouvrages, y trouvera donc confirmée

Pourquoi n'en pourrait-il être ainsi partout?

Passons à la troisième partie du réquisitoire socialiste.

3. Réfutation de la loi d'évolution, formulée par K. Marx.

Par l'effet même du machinisme, qu'exploite la libre cupidité, sous la pression de la libre concurrence, l'antagonisme entre le capital et le travail croîtra sans cesse en intensité et en iniquité.

Pourquoi?

Parce que, par la force des choses, le capitalisme deviendra de plus en plus fort et tyrannique et le prolétariat de plus en plus faible et misérable.

D'une part, en effet, la concentration graduelle des grands capitaux et des grandes entreprises finira par tuer tous les petits capitaux et les petites entreprises : la classe moyenne disparaîtra ainsi et ira grossir le nombre des salariés et des prolétaires. L'abîme se creusera de plus en plus entre le capital *mort*, de plus en plus puissant et despote, et le capital *vivant* ou le travail humain, de plus en plus précaire et misérable.

D'autre part, dans la sphère des grands capitaux et des grandes entreprises, le travail de concentration se poursuivra jusqu'à son plein développement. Les plus puissants capitaux suivront une *évolution en spirale*, qui aboutira à de vastes monopoles, créés sur la ruine des capitaux moins puissants.

Mais les monopoles gigantesques provoqueront d'eux-mêmes, par leur iniquité de plus en plus criante, la main-

sur tous les points principaux, ma réfutation des théories pessimistes de K. Marx, de L. Blanc et de toute l'école socialiste, en ce qui concerne les caractères essentiels de l'industrie moderne et les remèdes propres à en supprimer les abus.

mise de l'État sur tous les capitaux morts au profit du capital vivant, qui appartient à tous.

Cette solution, qui est le terme de l'évolution du capitalisme, constitue la dernière partie du système marxiste.

Comment juger cette loi d'évolution, telle que M. Marx prétend la déduire de l'étude de l'industrie moderne ?

De cette étude bien faite se dégage une *certaine loi d'évolution*, mais qui n'a rien du caractère *exclusif* et *abusif* que K. Marx lui attribue : l'évolution réelle du capitalisme rencontre des *limites* naturelles, des *obstacles* accidentels et, au besoin, des *correctifs* moraux et légaux que l'écrivain socialiste méconnaît et qui l'empêcheront d'aboutir au terme prédit. Aussi l'induction de K. Marx est-elle *forcée* et *illogique.*

Repassons tout d'abord par les faits qu'il cite, pour y mettre en relief le caractère forcé et illogique de son induction. Nous opposerons ensuite à la fausse loi d'évolution pessimiste qu'il en tire, la vraie loi de progrès que l'étude approfondie des faits manifeste.

Pour prouver que les riches deviennent toujours plus riches et que l'accumulation des fortunes croît sans cesse, K. Marx commence par invoquer deux grands faits, que nous avons détaillés plus haut, savoir : que la machine coûte de moins en moins cher et que de ce chef les profits vont toujours croissants; ensuite, que, vu les caractères de l'industrie moderne et la proportion des frais généraux pour la grande et la petite industrie, les gros capitaux sont toujours sûrs de battre et de manger les petits.

Eh bien, ces deux faits sont loin d'avoir le caractère *absolu* que Marx leur suppose, et les faits particuliers, qu'il cite, sont insuffisants pour autoriser la généralisation *illimitée* qu'il se permet.

Il est faux d'abord que la différence des prix entre les nouvelles et les anciennes machines suit une loi de décroissance progressive. Il est bien vrai que les nouvelles machines, par lesquelles on remplace les anciennes, à productivité égale, coûtent moins et qu'ainsi, d'une manière absolue, elles font gagner davantage, sinon on ne ferait pas cette substitution ; mais il est faux de dire que cette décroissance soit progressive. Loin de là ! Le machinisme est entré, pour la plupart des industries, dans une phase de progrès techniques et économiques secondaires. Nous avons même montré plus haut que cette phase est aussi favorable aux petites usines, dont le matériel peut être amélioré à peu de frais, qu'aux grandes usines, où une amélioration analogue nécessite souvent de très grosses dépenses. En outre, ces progrès incessants d'ordre secondaire sont un avantage et un stimulant pour la création d'une foule de nouvelles industries qui, naturellement, donnent naissance à une foule de nouvelles fortunes industrielles et limitent par une concurrence croissante, l'accumulation croissante des vieilles fortunes.

Voilà pourquoi il est faux de dire qu'il devient de plus en plus facile aux grands capitaux de battre les petits sur le terrain industriel.

K. Marx cite un certain nombre de faits favorables à sa thèse, mais la plupart de ces faits sont empruntés à cette phase chaotique *des transformations radicales* de l'industrie. La phase des *transformations secondaires* qui se déroule depuis une vingtaine d'années nous fournit un nombre imposant de faits contraires. Dans les grands pays industriels, comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, où cette phase s'accentue davantage, le nombre des usines et des entreprises toutes nouvelles croît sans cesse. Nous en avons déjà fourni des preuves irrécusables.

Ce qu'il est vrai de dire, c'est que les petits métiers et les

manufactures disparaissent de plus en plus devant l'usine à vapeur : toutefois cette disparition se fait de plus en plus lentement et elle ne saurait être absolue : il y aura toujours un nombre considérable d'industries, comme l'industrie des objets à réparer et l'industrie des objets où l'art et la fantaisie jouent le principal rôle, qu'on ne saura jamais plier au mécanisme uniforme de la grande usine. Donc, de ce côté-là, il y a une barrière infranchissable à l'absorption progressive dont le machinisme menace le petit métier et la manufacture.

Énumérons les principales variétés d'industrie qui pourraient se soutenir, même sous la forme modeste de petites exploitations, contre la puissance du machinisme et du capitalisme.

D'abord, tous les travaux qui ont pour objet la culture, l'élève des animaux et la plupart des produits alimentaires, depuis la boucherie jusqu'à la pâtisserie et la confiserie. Ces travaux occupent maintenant près de la moitié de la population. Le machinisme ne pourra jamais y réduire le travail humain que dans une faible proportion, et, par contre, l'arboriculture et l'horticulture, ainsi que les parties fines de la culture maraîchère et industrielle, où la machine ne saurait remplacer la main de l'homme, iront en se développant. L'emploi rationnel des engrais chimiques et l'application des théories évolutionnistes pour créer, par des sélections intelligentes, les meilleures variétés de produits végétaux et animaux, nous offriront longtemps encore un vaste champ de libre et féconde activité.

Signalons ensuite les travaux qui se rattachent à l'industrie du bâtiment et des voies : terrassiers, paveurs, briquetiers, potiers, marbriers, mouleurs, maçons, ardoisiers, zingueurs, plombiers, serruriers, ferblantiers, vitriers, charpentiers, menuisiers, peintres, cireurs, tapissiers et garnisseurs. Tous ces métiers garderont toujours leur importance et pourront

se soutenir, entre des mains habiles, sous leur forme de petits métiers ou de moyenne industrie.

Ajoutons l'industrie du petit transport, que multiplie par contre-coup, sous forme de camionnage, le développement du grand transport. Ainsi, en France et en Belgique, le prodigieux développement des chemins de fer et des trams n'a pas réduit le nombre des chevaux.

Ajoutons aussi toutes les industries qui ont pour objet la réparation et le raccommodage et beaucoup d'autres où il faut de l'art et de la fantaisie. On ne verra pas disparaître les fabricants de ferronnerie, de cuivrerie, de minoterie, de maroquinerie, de marqueterie, de joujoux, de passementerie, et de bien des tissus de luxe, où la machine ne saurait rivaliser avec la main de l'homme. Quelle variétés de métiers dans l'article de Paris, qui ne fait que se développer !

Dans cet ordre d'industrie, où la grande usine perd ses avantages, nommons encore les professions de bijoutiers, de ciseleurs, de graveurs, de tailleurs de pierres fines, d'opticiens, d'horlogers, de couteliers, de chapeliers, de tailleurs de luxe, de cordonniers de luxe, de tanneurs, de pelletiers, de selliers, de cordiers, de vanniers, de tonneliers, de carrossiers, de maréchaux-ferrants. N'oublions pas non plus la typographie de luxe et l'imagerie avec les métiers connexes de la reliure et de l'enluminure, la fabrication de maint produit chimique, la teinturerie, la parfumerie, l'épicerie et la savonnerie.

N'oublions non plus le service des voyageurs depuis l'hôtel et le restaurant jusqu'au café et au cabaret, ainsi que le commerce de détail, soit sous forme de succursales des grands magasins, soit sous forme de petits magasins librement organisés pour la clientèle du voisinage. Les petits commerçants, honnêtes et habiles ne sont pas condamnés à disparaître.

Remarquons enfin que bien des industries, comme toutes

celles qui exigent, à côté de la machine, une main d'œuvre délicate, ainsi que les industries extractives (charbon, marbre, ardoises, pierres et métaux de toute nature), peuvent parfaitement se soutenir, grâce à l'excellence de leurs produits, sous une forme modeste, sans se perdre dans la concentration des grandes entreprises du capitalisme.

Il est donc faux de dire que le machinisme condamne les classes moyennes à disparaître et qu'il ne laissera en présence qu'un petit nombre de riches industriels et une multitude de prolétaires.

Au reste, ne l'oublions pas, dans ces grandes usines ou ces grands magasins, il y a toute une hiérarchie de fonctions diversement rétribuées, La classe moyenne y compte donc de nombreux représentants. (1)

(1) Rappelons-nous cette statistique significative, qui renverse toutes les spéculations de K. Marx. En *1886*, après cinquante ans de cette évolution si prodigieuse du machinisme et du capitalisme, la grande industrie française comptait 98,409 patrons et 15,494 patronnes, ensemble 113,903 chefs d'entreprises ; — la petite industrie française, employant moins de 10 ouvriers, comptait 837,448 patrons et 218,190 patronnes, ensemble 1,055,638 chefs de petites entreprises, le commerce non compris. — Les employés, ouvriers, serviteurs, membres de famille de la grande industrie, formaient un total de 3,230,654 individus, et ceux de la petite industrie un total de 6,093,453 !

En outre, quand on compare les trois périodes décennales de 1856 à 1886, nous trouvons que le nombre de *travailleurs* employés dans l'industrie française (grande et petite) était, en *1876*, sur 10,000 habitants, de 2,593 et en *1886*, de 2,517. Mais le nombre *absolu* avait augmenté. Assurément, une concentration par capitaux et machines, telle que Marx la dépeint, s'accuserait par une diminution absolue du nombre de travailleurs employés dans l'industrie.

Enfin n'oublions pas que le nombre d'habitants qui vivent du commerce et du transport, fruit du mouvement industriel, a notablement augmenté. (*Voir* plus haut pp. 189 et 408.)

Nous avons déjà constaté qu'en Angleterre le nombre relatif des ouvriers

K. Marx a donc mal raisonné sur les faits, en prolongeant ses déductions hors du champ de ses observations et des prévisions fondées sur l'analogie des circonstances. Observant la phase chaotique du machinisme, il a été vivement frappé de l'absorption si rapide d'un grand nombre de métiers et de manufactures par l'usine à vapeur et du triomphe de la grande usine si bien outillée sur la petite usine mal outillée, et il en a conclu que cette absorption et ce triomphe ne rencontreraient ni limite ni correctif. Or beaucoup de petits métiers résisteront toujours et beaucoup de petites usines savent suffisamment s'outiller et profiter des progrès techniques du machinisme pour se soutenir avec avantage en face des grandes usines.

K. Marx a raisonné comme celui qui, à la vue des premiers steamers, se serait écrié : d'ici à quelques années, il n'y aura plus de voiliers, il y n'aura plus que des steamers. Cette prévision est incomparablement plus simple et plus facile. Voyez toutefois comme les voiliers se soutiennent en face de leur redoutable concurrent ! Évidemment, les steamers gagnent toujours de l'avance, mais qui oserait prédire que dans un siècle il n'y aura plus de voiliers ? (1)

industriels ne fait que croître ; ce fait prouve que la concentration opérée par le machinisme et le capitalisme est entravée par un grand nombre de nouvelles entreprises, car généralement une simple concentration d'entreprises existantes entraîne une économie de main d'œuvre.

(1) M. de Foville, dans son ouvrage plusieurs fois cité, *La France économique*, nous fournit, pp. 336-337, un tableau intéressant du triomphe progressif des steamers sur les voiliers. En *1875*, le nombre des voiliers était, pour l'ensemble de toutes les marines marchandes, de 57,258, représentant 15.1 millions de tonneaux (poids brut), et celui des vapeurs était de 5,519, représentant 5.4 millions de tonneaux (poids brut). — En *1880*, le premier nombre était de 48.584, représentant 13.9 millions de tonneaux, et le second de 6.857, représentant 6.7 millions de tonneaux. — En *1885*, le premier nombre était descendu à 43,692, représentant 12.9 millions

K. Marx avait à résoudre un problème incomparablement plus compliqué et plus variable. Il n'en a embrassé qu'une partie très restreinte et toutefois il a généralisé à perte de vue et d'une manière absolue, comme s'il possédait toutes les données du problème et que celles-ci eussent des éléments fixes et invariables.

Non seulement il n'a pas pris en considération la nature de tant de petits métiers et de manufactures, réfractaires au mécanisme de la vapeur, ni la différence entre la période des transformations radicales de l'industrie qui favorisaient surtout le triomphe de la grande usine et celle des progrès secondaires qui sont moins favorables à ce triomphe, mais il a complètement perdu de vue les grands changements introduits sans cesse dans le domaine industriel par la multiplication des besoins des peuples civilisés et par l'ouverture des nouvelles sources de production et des nouveaux marchés dans les pays étrangers.

D'une part, la terre livre à l'exploitation de l'homme dix milliards d'hectares et nous n'en exploitons encore qu'environ deux milliards, dont seulement la moitié est cultivée convena-

de tonneaux, et le second était monté à 8,394, représentant 10.3 millions de tonneaux. — Enfin, en juin *1888*, le premier nombre, continuant sa descente, s'abaissait à 39,663, représentant 11.6 millions de tonneaux, et le second, continuant sa montée, arrivait à 8,835, représentant 11.0 millions de tonneaux. Nous sommes ici en présence d'une évolution en sens contraire, dont la loi est facile à saisir dans son prolongement, parce que les données fondamentales de cette loi sont *très simples* et *constantes*. Il s'agit de frais de transport sur mer. La concurrence entre le voilier et le vapeur se limite à un objet très simple et invariable : les frais de transport d'une même quantité de marchandises pour une même distance. Dans bien des cas, mais pas toujours, ces frais sont moindres pour le vapeur que pour le voilier. Il reste suffisamment d'avantages pour le voilier, surtout dans le commerce de cabotage, pour qu'il se soutienne en face de son redoutable adversaire.

blement bien qu'imparfaitement. D'autre part, les 4/5 des peuples nous réservent des marchés, où nous sommes sûrs de triompher par la supériorité de notre industrie et de notre commerce sans cesse agrandi et perfectionné. Il y a donc encore place pour toute espèce d'entreprises et de spéculations, grandes et petites. Les grandes peuvent se développer sans tuer les petites (1).

Au reste, dans la statistique annuelle des faillites, nous voyons frappées de très vastes sociétés, tandis qu'un grand nombre d'entreprises moyennes et petites continuent à vivre et à prospérer. Plus l'entreprise s'étend, plus il est difficile de la bien conduire (2).

Voilà comment les déductions de l'écrivain socialiste sont forcées et illogiques : elles dépassent la portée des faits qu'il a observés et elles contredisent les caractères des faits plus importants qu'il n'a pas observés.

En outre, Marx raisonne comme si la force motrice devait toujours garder sa forme actuelle. Quel progrès ne constituerait pas pour la petite industrie et le petit métier, l'accumulation, la division et le débit de la force motrice sous forme d'électricité ! Ce progrès dans quelques années pourrait être un fait accompli !

Mais poursuivons l'examen des faits que Marx a observés et qu'il prétend bien interpréter.

K. Marx soutient que le *crédit* dont l'influence croît sans cesse, n'est accordé qu'aux grandes fortunes et que pour ce motif encore les gros capitaux battent les petits. Or, des économistes très sérieux contestent ce fait et prétendent que le crédit devient de plus en plus accessible aux fortunes moyennes. M. Bagehote, par exemple, dans son ouvrage sur le marché

(1) A voir plus haut ce que nous avons écrit sur ce sujet dans notre réfutation du système de L. Blanc, pp. 198, 204, 231, 233.

(2) *Voir* page 198, note.

financier en Angleterre, établit que le négociant moderne qui ne possède que 250,000 fr. peut, grâce au crédit, vendre à meilleur marché qu'un négociant qui travaille avec 1,250,000 fr. et par conséquent battre celui-ci. Comment? Pour que le second retire de son capital 10 p. c., ce qui ne me semble pas excessif, il doit faire 125,000 fr. de bénéfices annuels. Or le premier peut, au moyen de l'escompte, emprunter un million, dont il paiera chaque année 50,000 fr. d'intérêts au taux habituel de 5 p. c.. Si, comme le vieux commerçant, il réalise 125,000 fr. de profits par an, il lui restera encore, après avoir déduit les intérêts qu'il doit, une somme annuelle de 75,000 fr., c'est-à-dire que son capital de 250,000 fr. lui rapportera 30 p. c.. Il pourra donc, s'il le veut, abandonner une partie de ce profit excessif en abaissant le prix de ses marchandises et vaincre, sur le marché, le commerçant qui travaille avec son propre capital. L'auteur anglais conclut de ce fait que « la certitude de pouvoir se procurer de l'argent en escomptant du papier ou autrement, et cela à un taux d'intérêt modéré, fait que dans le commerce anglais moderne, il y a une sorte de prime à travailler avec un capital d'emprunt et une sorte de défaveur constante à se borner uniquement à son propre capital ou à s'appuyer principalement sur lui (1).

Donc, selon l'économiste anglais, plus compétent que K. Marx en ces matières, le crédit moderne, grâce aux banques, qui portent les capitaux sur tous les points du monde et les mettent, sous les formes diverses de ce crédit, à la disposition de l'industrie et du commerce, assurent aux petits capitaux industriels, intelligemment et honnêtement employés, une

(1) W. Bagehot : *Lombard street* ou *Le Marché financier en Angleterre* (trad. fr., Paris, 1874, Germer-Baillière), pp. 8 et 9, cité par Claudio Jannet : *Le Capital, la spéculation et la finance au XIXe siècle*, Paris, 1892, Plon, pp. 70-71.

plus grande facilité que jadis pour soutenir la lutte contre les grands capitaux.

Un des grands avantages même du régime capitaliste ou de la multiplication des capitaux, c'est que tout emprunteur sérieux, méritant confiance, peut facilement se procurer de l'argent à bas intérêt : l'intérêt, au lieu de tendre vers l'usure, est au contraire en baisse continue, et le capital se met ainsi de plus en plus à la portée de tout travailleur honnête et intelligent, capable de créer une entreprise utile au bien général.

Ce fait s'observe dans les pays de grande industrie, sans qu'on puisse le contester. Ainsi, l'épargne belge a mis à la disposition des emprunteurs publics en *1890*, 3,883 millions de fr. à 3.21 p. c. en moyenne; — en *1891*, 3,999 millions à 3.19 p. c.; et en *1892*, 4,095 millions à 3.18 p. c.

Ce grand fléau de l'usure ne résulte donc pas de notre organisation sociale ni du régime capitaliste. On le rencontre beaucoup plus dans les pays moins riches ou dans les campagnes éloignées des établissements de crédit. Voilà pourquoi l'œuvre du crédit agricole, que favorise la richesse des pays industriels, est plus facile à établir en Belgique que dans les pays moins riches, comme la Hongrie, l'Italie et l'Espagne, malgré la fertilité de leur sol (1).

(1) Grâce à leur régime capitaliste et à leur richesse, la Belgique et l'Angleterre échappent beaucoup plus au péril de l'usure juive que les pays moins industriels et moins riches. Le fait ne saurait être révoqué en doute. Le Juif, étant essentiellement « un marchand d'argent » et visant à posséder le sol, se jette de préférence sur les pays où les capitaux sont rares.

Qu'on ne nous accuse pas de nier le péril juif dans notre pays. Nous disons seulement qu'il y est moindre et qu'il nous est plus facile de nous en défendre et d'atteindre, par la loi, les conditions doleuses, au sein desquelles le juif pratique l'agiotage et l'usure.

K. Marx nous dépeint ensuite *la société anonyme*, comme « le grand agent moderne de la centralisation. » Il la loue au point de vue économique comme pouvant grouper en un instant une foule de capitaux particuliers pour produire « des effets de masse en rapport avec les plus grandes entreprises. » Il y voit le grand instrument de la socialisation des capitaux et l'initiatrice de la théorie collectiviste.

Ici encore l'écrivain socialiste observe le monde à travers ses utopies et il pousse hors de la ligne des faits ses déductions et ses prévisions.

La société anonyme, — admise avec certains correctifs contre les abus auxquels elle donne lieu, et surtout comprise par les actionnaires, le conseil d'administration et le directeur gérant avec les responsabilités morales et les devoirs du patronage qu'elle implique, — constitue, d'après nous, un vrai progrès. En facilitant le groupement des capitaux et en limitant la responsabilité au montant des actions, sauf pour les administrateurs le cas de dol ou de faute personnelle lourde, elle permet aux plus modestes fortunes de participer aux progrès et aux bénéfices de l'industrie. Elle constitue un organisme également souple et fort, capable de se plier à toute espèce d'entreprises et de faire fructifier sur le champ de l'industrie les plus modestes épargnes.

Mais elle n'est pas, comme le prétend Marx, de sa nature, un instrument de centralisation illimitée. Elle se prête moins que le syndicat des grands capitalistes à la concentration qui aboutit aux monopoles oppresseurs. Même elle dresse contre ces syndicats une utile concurrence et une puissante barrière.

Il faut encore moins voir avec Marx dans la société anonyme la puissance initiatrice et préparatrice de l'état collectiviste. Il n'y a rien de commun entre l'un et l'autre. La société anonyme constitue, il est vrai, une collectivité, mais une collectivité particulière, passagère, pleinement libre ; une

collectivité où l'on conserve son indépendance personnelle et sa propriété individuelle; une collectivité limitée à des engagements bien définis en vue d'une entreprise connue et voulue de tous les associés. La collectivité de l'état socialiste, au contraire, constitue une collectivité perpétuelle, universelle, servile, sacrifiant la propriété individuelle et l'indépendance personnelle.

On peut dire que les sociétés anonymes, en groupant, pour les mieux faire valoir, les intérêts et les épargnes des petites gens, créent partout de puissants centres de résistance contre la théorie collectiviste, qui voudrait absorber ces épargnes et ces intérêts.

De la société anonyme, si mal interprétée, passons à la théorie de la *surpopulation* avec sa triple forme *latente*, *flottante*, *stagnante*, armée de réserve au service de l'âpre cupidité des capitalistes et leur permettant, aux époques favorables, de développer à bas prix leur production pour s'assurer des bénéfices exceptionnels.

Cette surpopulation, essentiellement instable, suit les mouvements alternatifs d'expansion et de contraction que subit l'industrie et que K. Marx décrit bien dans leurs phases d'accroissement, d'arrêt et de décroissance.

Nous nous trouvons ici en présence du plus grand mal produit par la libre concurrence. Mais ce mal, très grand en lui-même, est singulièrement exagéré et faussé dans ses causes et ses conséquences. Au reste, c'est, sous une autre forme, la répétition de la théorie sur l'instabilité des salaires et sur les chômages forcés, qu'amènent l'excès de la concurrence par l'excès de la production et le progrès du machinisme par les transformations industrielles auquelles il donne lieu.

Nous avons déjà traité ce point quand nous avons prouvé, en ce qui concerne la seconde cause de ces chômages, que

les bouleversements industriels deviennent plus rares et sont moins intenses dans cette seconde période de l'industrie moderne, parce que les progrès techniques sont moins radicaux, et, en ce qui concerne la première cause, que la grande industrie et l'usine à vapeur offrent à la surpopulation, durant les temps de crise, plus de travail que la manufacture et la petite industrie.

Nous pouvons donc opposer aux affirmations de K. Marx ces quatre faits : L'armée des sans-travail ne forme qu'une petite minorité de la classe ouvrière ; — elle est, proportion gardée et sauf les grèves volontaires, beaucoup moindre et peut être plus facilement restreinte dans la grande industrie que dans la petite industrie; — elle croît beaucoup moins que ne croît la population ouvrière; — enfin, elle se réduit de plus en plus, par l'effet même de la concurrence, qui crée sans cesse, dans de nouvelles entreprises, du nouveau travail pour les ouvriers.

Il est très rare que les grandes usines, où règne le machinisme, doiventlicencier leurs ouvriers ou réduire notablement pour leur personnel le nombre des jours de travail par an.

Il y a trois ans, aux États-Unis, le célèbre « général Coxey » avait annoncé qu'il réussirait à réunir un demi-million de sans-travail. Il en réunit à peine 25,000. Que signifie ce chiffre pour un pays où il y a douze millions de travailleurs ? Évidemment, grâce à ce flot d'immigrants, il peut y avoir parfois jusqu'à *4* ouvriers sur 100, qui cherchent du travail. Mais l'ouvrier indigène en manque rarement.

En outre, grâce aux mutualités de plus en plus développées, grâce au progrès des sentiments d'humanité chez les patrons, l'ouvrier est bien mieux secouru durant ces temps de crise qu'il ne l'était jadis.

Il est donc faux de dire qu'au point de vue des chômages, l'évolution de la grande industrie ne fait qu'empirer la

condition de la classe ouvrière et les maux de la surpopulation.

Nous sommes absolument convaincus du contraire.

Un autre reproche à faire à K. Marx, dans l'étude qu'il fait des crises commerciales, c'est de confondre les crises *particulières* et *irrégulières*, amenées par la surproduction industrielle dans tel ou tel article, et les crises *générales* et *périodiques*, provoquées par le mouvement et le mode vicieux des transactions.

Ces crises générales, qui éclatent au même moment dans le monde, frappent surtout les pays où les affaires se traitent *à terme* sur une grande échelle. Les pays ou les localités, où la majorité des transactions se fait au comptant, en sont à l'abri ou du moins n'en reçoivent que le contre-coup atténué.

Un économiste, M. Clément Juglar, a fait une étude très intéressante sur ce sujet : nous en résumérons ici les conclusions principales, pour les opposer à l'étude incomplète et partiale de K. Marx (1).

L'auteur constate d'abord par des faits irrécusables la solidarité et la périodicité de ces crises dans ces trois pays, la France, l'Angleterre et les États-Unis, où les affaires se traitent à terme sur une grande échelle. Voici par exemple, un tableau comparatif des années où les grandes crises ont éclaté dans ces trois pays.

En France : 1818 — 1826 — 1830 — 1836 — 1839 — 1847 — 1857 — 1864 — 1882.

(1) *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, par Clément Juglac, 1889, 2[e] édition. Guillaumin. A consulter le mémoire présenté par l'auteur au Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Paris, avril 1891. 4[e] section, pp. 230-239.

En Angleterre : 1818 — 1826 — 1830 — 1837 — 1839 — 1847 — 1857 — 1864 — 1866 — 1873 — 1882,

Aux États-Unis : 1818 — 1826 — . . . . — 1837 — 1839 — 1848 — 1857 (guerre de Sécession) — 1873 — 1884.

Il constate ensuite que chaque crise, malgré les ruines qu'elle traine sur ses traces, a toujours été suivie, la liquidation faite, d'une période de prospérité plus grande que celle qui l'avait précédée, et qu'en résumé les pays qui ont eu les crises les plus graves, bien loin de s'appauvrir, sont devenus de plus en plus riches, témoins la France, l'Angleterre et les États-Unis.

Enfin, recherchant les causes et les conséquences de ces crises, il trouve que ces crises sont provoquées par la marée montante des spéculations hasardeuses, tant que la hausse des prix persiste. L'arrêt de cette hausse est pour les mauvais crédits le coup de grâce. Cet arrêt provoque ainsi la crise. La liquidation de cette crise opère le triage entre les bons crédits qui résistent et les mauvais crédits qui sont éliminés. Cette élimination faite, le marché dégagé reprend de suite sa marche interrompue et la nouvelle période prospère, qui s'ouvre, dépasse toutes les précédentes.

Ces crises donc remplissent un rôle utile : elles débarrassent le marché de tous les crédits douteux. Elles rétablissent l'équilibre des prix, quand il a été troublé par des spéculations effrénées, et elles ramènent une certaine harmonie dans la production, la distribution et la consommation des richesses.

Les victimes de ces crises ont la plupart mérité leur sort soit par la malhonnêteté secrète de leurs transactions, soit, du moins, par leur imprudence, leur témérité et leur désir immodéré des gros bénéfices.

Ces crises opèrent ainsi un assainissement économique et moral dans le monde des affaires, où l'on joue sur les *marchés à terme* (1).

(1) Il y en a qui regardent comme illicites les bénéfices de tous les

Il nous semble que cette théorie sur les grandes crises du commerce et de l'industrie complète et corrige singulièrement celle de K. Marx.

marchés à terme, parce que ce sont, disent-ils, des marchés dont l'objet n'existe pas. Ce considérant porte à faux, bien entendu, quand il s'agit *de marchés à terme réels*. En définitive, dans de pareils marchés, on assume une obligation déterminée, celle de procurer telle marchandise ou telle valeur mobilière pour telle date et à tel prix. Aussi longtemps que court cette obligation, on demeure exposé à devoir acheter plus cher qu'on n'a promis de vendre. Ce risque sérieusement accepté fonde le droit au bénéfice en cas de bonne chance.

Ce qui n'est pas licite, c'est la spéculation sous forme *de jeu* ou d'*agiotage*, c'est-à-dire sous forme de spéculation à vide ou moyennant des manœuvres pour changer les cours.

De plus, la spéculation réelle, mais faite au hasard, sans prévision rationnelle des variations de prix est nuisible à l'intérêt général, car elle tend à précipiter artificiellement les hausses ou les baisses.

Mais *la spéculation proprement dite*, fondée *sur cette prévision rationnelle*, est légitime et utile.

Grâce à de pareilles opérations, faites par des hommes actifs et intelligents, qui se mettent au courant de la quantité et de la qualité des produits, ainsi que des causes naturelles qui en font varier le prix, on parvient dans les pays civilisés à mettre en rapport la production et la consommation au moment voulu et d'une manière plus utile aux producteurs et aux consommateurs. Les terribles disettes du temps passé ne nous menacent plus, car la surproduction est dirigée à temps par les spéculateurs, là où le marché se resserre. Non seulement on approvisionne ainsi bien mieux la consommation et l'industrie, mais les oscillations des prix s'atténuent et se régularisent. Par l'effet de cet immense contrôle et des communications si étendues et si rapides, il devient de plus en plus difficile, même aux agioteurs les plus riches et les plus habiles, de dominer le marché pour monopoliser les produits et surélever le prix des choses. Des « krachs » épouvantables et salutaires, comme dans l'affaire des cuivres, celui de Secretan et Cie, où la perte pour les spéculateurs a été de 150 millions de francs, en constituent une preuve saisissante.

Ce qui serait utile, mais ne pourra se faire qu'au prix de longues

Quant à ses affirmations cent fois répétées que, par l'effet de ces crises, la surpopulation croît et devient de plus en plus misérable, et que la faute en est à la grande industrie, qui en s'enrichissant davantage opprime et écrase de plus en plus la classe des travailleurs, ce n'est là que de la déclamation de tribun. Seule, une vue partielle et partiale du monde industriel peut lui avoir inspiré cette rhétorique, qui n'est ni d'un observateur ni d'un logicien, nous l'avons prouvé.

L'auteur essaie toutefois une démonstration de fait au moyen d'un exemple qu'il croit décisif, l'Angleterre. Nous touchons ainsi à la dernière preuve de sa troisième thèse.

Eh bien, cette démonstration de fait semble à première vue appuyée tout entière sur des statistiques et des faits généraux, et toutefois elle ne résiste pas à un travail complet d'analyse comparée.

Rappelons-nous, en effet, que la classe ouvrière en Angleterre a presque doublé en cinquante ans et que les villes industrielles ont subi un accroissement et un encombrement de population vraiment exceptionnels. En même temps, la grande industrie traversait, de 1850 à 1870, la dernière période de sa phase chaotique et de ses brusques bouleversements. C'est dans cette époque si défavorable que Marx puise ses exemples et ses statistiques. En accordant qu'il y eût alors en

recherches et de patientes études, ce serait de caractériser, en formules précises et tangibles, les différentes opérations du jeu et de l'agiotage, pour les réprimer, sans nuire aux opérations légitimes qu'on a bien souvent de la peine à en distinguer.

Qu'on cesse donc de confondre *les spéculateurs* avec *les joueurs* ou *les agioteurs ;* qu'on cesse surtout d'invoquer l'Encyclique pour flétrir, sous le nom d'usure, des formes parfaitement utiles et honnêtes du commerce international. Le théologien qui fait cette confusion discrédite la théologie auprès des laïcs instruits.

Angleterre 4.61 pauvres sur cent habitants, comme nous l'avons établi à la page 413, on doit reconnaître que cette situation, malgré les misères qu'elle révèle, a été meilleure pour l'ouvrier, — au point de vue matériel, — que la situation des pays agricoles, où une pareille population se serait développée. Dans les pays agricoles, les crises provoquées par les mauvaises récoltes font, proportion gardée, bien plus de victimes. En Chine, par exemple, le pays par excellence de l'agriculture et du petit métier, une mauvaise récolte a causé déjà plus d'une fois la mort de millions d'habitants. Qu'on se rappelle également l'épouvantable famine qui a décimé l'Irlande, il y a cinquante ans, par suite de la mauvaise récolte des pommes de terre.

Remarquons ensuite que, d'après l'enquête même ordonnée en 1863 par le Conseil privé et publiée par K. Marx, la partie la plus mal nourrie de la classe ouvrière anglaise embrassait « les travailleurs agricoles, d'une part, et, de l'autre, les tisseurs de soie, les couturières, les gantiers, les bonnetiers et les cordonniers. » Ce ne sont donc pas les ouvriers employés dans l'usine à vapeur qui se trouvent au bas de l'échelle.

Mais nous avons déjà prouvé, sur la foi de documents et de statistiques irrécusables, que depuis une vingtaine d'années le paupérisme diminue en Angleterre et que le sort de la classe ouvrière s'y améliore graduellement. Voilà donc contredite par les faits la loi d'évolution pessimiste, telle que l'affirme K. Marx (1).

Tont récemment un observateur consciencieux, M. Baernreither, écrivait, après une étude patiente de vingt ans : « Celui qui examinera avec soin l'état des classes laborieuses en Angleterre sera convaincu que la révolution dont parle Engels (le compagnon de K. Marx) serait maintenant impossible, ou plutôt qu'elle est faite, mais pacifique, celle-là, et glorieuse.. » « Quiconque, ajoute-t-il, se tient au courant des publications

(1) A revoir, pp. 412-428.

les plus sérieuses sur la question sociale et, en particulier, des rapports si consciencieux qui sont de temps en temps présentés au Parlement; quiconque interroge le propriétaire, le médecin, le clergyman et l'ouvrier; quiconque suit de près, comme je l'ai fait, les changements survenus dans les habitudes de la vie, dans le vêtement, dans l'éducation des gens du peuple, celui-là conclura avec moi que l'Angleterre a mieux résolu que tout autre pays le problème délicat de l'accord de l'ordre public avec les intérêts des travailleurs » (1).

Le nombre des pauvres assistés ne diminue, il est vrai, que lentement : mais la lenteur de ce dernier progrès provient surtout du manque de religion dans certains centres et des vices, tels que l'ivrognerie et la débauche, qui en sont la conséquence. Quoi qu'il en soit de ces exceptions, on peut affirmer que l'immense majorité des ouvriers anglais, même de l'*Unskilled labour*, sont instruits, travailleurs, honnêtes. Ils gagnent un salaire qui suffit généralement pour eux et leurs familles et qui même leur permet d'épargner pour l'avenir. Nous avons déjà vu, par des statistiques comparées, combien l'épargne se développe parmi eux.

Ce magnifique résultat est dû, en dehors de tout remède d'origine socialiste, à la liberté de l'initiative privée et de l'association, complétée par l'intervention discrète des lois et vivifiée par cet esprit de justice et d'humanité, que le christianisme développe même dans les pays protestants.

Le régime de la grande industrie s'est concilié parfaitement avec le libre jeu des associations ouvrières, avec le Self-help, compris et pratiqué suivant le vieil esprit démocratique du peuple anglais.

Nous avons déjà fourni sur la situation économique et

(1) Baernrheither, *English associations*, et *Working men*, London, 1890.

sociale des ouvriers anglais un ensemble de faits qui se retournent en argument invincible contre les exagérations de Karl Marx. Ce ne sont pas là des faits particuliers et isolés, ce sont des faits généraux et culminants. Ils reflétent la situation et les sentiments des ouvriers dans un pays protestant, où le machinisme et le capitalisme sévissent avec le plus d'intensité.

Notre dernier chapitre prouvera qu'en Belgique, grâce aux influences de l'esprit chrétien, qui corrige peu à peu les abus de la libre concurrence, il se produit un mouvement ascensionnel très marqué pour les petites et les moyennes fortunes, tandis que les profits des grands industriels tendent à baisser. Il en résulte plus d'équilibre entre les fortunes et, à l'inverse de la thèse marxiste, on peut affirmer en général que les pauvres deviennent moins pauvres, et les riches moins riches.

P. Leroy-Baulieu a essayé de prouver dans un ouvrage retentissant qu'il en est ainsi dans la plupart des pays industriels. Sa démonstration, vraie dans sa généralité, pourrait être contestée en certains points; mais elle suffit amplement à réfuter la thèse opposée de K. Marx.

Passons à la 4e thèse ou à la conclusion de l'ouvrage de K. Marx.

4. Réfutation de la 4e thèse de Mars sur la transformation finale du capitalisme en socialisme.

Quelle est la solution finale à laquelle doit aboutir, selon Marx, l'évolution du capitalisme?

C'est la socialisation des capitaux, répondant à la socialisation du travail.

En effet, selon lui, l'évolution du capitalisme, se poursuivant en spirales à rayon grandissant sans cesse, amènera la concentration progressive des entreprises et des capitaux dans un petit nombre d'immenses monopoles.

Ces monopoles, possédés et exploités par des particuliers contre l'intérêt de l'immense multitude des travailleurs réduits à l'état d'esclaves, constitueront le dernier terme de l'antagonisme entre le capital privé et le travail social.

Pourquoi ?

Parce que cet antagonisme à ce dernier degré heurte trop violemment la raison et la nature pour pouvoir se soutenir.

Ou le capital privé, contraint par la conscience de son iniquité, capitulera et se transformera de lui-même en capital social, ou le peuple travailleur fera lui-même cette transformation.

Celle-ci se fera de fait, parce qu'elle s'imposera de droit. Elle se fera selon le gré ou contre le gré des capitalistes oppresseurs. Elle se fera soit pacifiquement soit violemment, à coups de lois ou à coups de fusils. La force persuasive du droit suffira probablement : sinon, on y joindra le droit de la force.

Ce sera là la solution pratique, juste, inévitable de l'évolution du capitalisme.

Que dirons-nous de cette solution ?

C'est qu'elle est en accord parfait avec la loi d'évolution, telle qu'elle sort de l'imagination de K. Marx ; mais qu'elle est en désaccord évident avec la loi d'évolution réelle, telle qu'elle sort des faits et de la nature des choses.

Marx ici se montre logique, mais il raisonne sur de fausses données, tire de ses vues systématiques et chimériques l'utopie socialiste qu'il y a lui-même mise.

Écartons d'abord un faux principe, sur lequel Marx s'appuie plus ou moins : c'est qu'*au travail social doit correspondre la propriété sociale.*

Nous nous demandons vainement quel est ce principe.

Est-ce un principe de justice? un principe de convenance? un principe d'ordre économique?

Toujours et partout la possession du capital a été regardée comme chose distincte et séparable de l'exécution du travail, dont ce capital fournit le fonds. Toujours et partout un industriel capitaliste a pu employer à salaire fixe des ouvriers. Que ceux-ci soient plus ou moins nombreux, pourvu qu'on leur paie un juste salaire, il n'en résulte pour les ouvriers aucun droit sur le capital de cet industriel.

Donc aucun principe de justice ne demande que les prolétaires salariés deviennent des co-propriétaires et des associés de l'entreprise.

Aucun principe de convenance n'exige non plus cette participation de l'ouvrier au capital industriel. Nous avons déjà fait remarquer qu'il vaut peut-être mieux dans bien des cas que l'ouvrier ne soit pas co-propriétaire de l'entreprise où il est employé. Sur dix entreprises deux au moins sombrent, au bout d'un certain nombre d'années, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Là où cette mauvaise chance se vérifie, l'ouvrier serait deux fois malheureux : il y perdrait sa part de capital, identifiée avec ses économies et il serait forcé de chercher ailleurs du nouveau travail sans avoir des ressources pour traverser cette crise de chômage.

Il est, sans doute, souhaitable que l'ouvrier sobre et honnête arrive à la propriété; mais pour cet effet il suffit qu'il place ses économies là où elles peuvent fructifier le plus sûrement.

Enfin, l'ordre économique n'exige pas non plus que le capital alimentant un travail social soit lui-même socialisé; ce qui nous conduirait à ne plus vouloir que des coopératives de production. Les coopératives de consommation, c'est-à-dire gérées avec l'argent et aux profits des consommateurs, réussissent généralement assez bien, quand il s'agit d'entreprises assez simples, comme une boulangerie coopérative. Mais les

coopératives de production offrent des difficultés tout autres : aussi jusqu'ici la plupart ont échoué. Pourquoi? Parce que leur prospérité exige une direction unitaire avec un mélange de grande prudence et de grande initiative. Il faut, à certains moments, savoir s'exposer à de grands risques et déployer, pour bien produire et surtout pour bien vendre, de rares qualités d'esprit et de caractère. Or, ces conditions ne se concilient pas bien avec la co-propriété, et par suite avec la co-direction d'un grand nombre d'ouvriers. Cette co-direction, stimulée par cette co-propriété, troublerait et entraverait bien souvent l'action du chef principal, outre que le crédit de l'entreprise pourrait singulièrement être entamé par les indiscrétions de ces nombreux intéressés.

A ne consulter que les lois de l'ordre économique, il vaut donc mieux que le capital et la direction soient séparés du travail. La bonne gestion des capitaux et la direction d'entreprises difficiles réclamant beaucoup d'initiative, de prudence, d'activité et d'unité de vues, il vaut mieux que la direction économique de l'entreprise appartienne toute entière à un chef unique ou à un conseil assez restreint et personnellement responsable. Qui travaille avec son capital, pour son profit personnel et à ses risques et périls, déploiera la plus grande somme possible d'activité et d'habileté. La prospérité de l'entreprise y gagnera.

Mais K. Marx ne s'est pas arrêté à ces considérants : il confond principes et faits et prétend que l'industrie moderne tend à se concentrer dans un petit nombre de monopoles oppresseurs, appelant, par réaction, la socialisation de ces monopoles au profit de tous.

Montrons que l'industrie moderne ne tend pas à ce terme et ne provoque pas cette réaction socialiste.

Nous résumérons ainsi, sous une forme saisissante et en la

complétant, notre réfutation précédente, comme la 4e thèse de Marx résume et complète sa 3e thèse.

Pour que l'évolution de l'industrie moderne tendît et aboutît à ce petit nombre de monopoles oppresseurs, il faudrait trois conditions : *l'extension illimitée du machinisme*, — *l'union illimitée des entreprises* — et *la concentration illimitée des fortunes*.

Or de ces trois conditions, que suppose Marx, aucune ne se vérifie et ne saurait se vérifier. En d'autres mots, les trois facteurs de l'évolution et de la solution marxiste rencontrent dans la nature même des choses, d'infranchissables limites.

Donc l'évolution et la solution du socialisme scientifique sont contraires à la réalité des faits.

Considérons à part chacune de ces trois conditions ou chacun de ces facteurs.

L'extension du machinisme d'abord a des limites naturelles, qui laisseront toujours hors de sa prise, outre le domaine des lettres, des sciences et des arts, plus de la moitié des œuvres de l'industrie humaine. La machine à vapeur, en effet, opérant avec uniformité et n'étant utile que comme multiplicateur de produits identiques, ne saura jamais remplacer le travail manuel, en une foule d'œuvres qui n'ont rien d'uniforme et d'universel. Nous avons déjà énuméré les principales variétés de ces œuvres. De ce fait, donc, la concentration de l'industrie humaine par le machinisme rencontre une foule d'obstacles et de barrières insurmontables.

Ajoutons-y, ainsi que nous en avons déjà exprimé l'espoir, la possibilité dans l'avenir de diviser la force motrice et de la distribuer sous forme chimique ou électrique aux plus modestes ateliers. Ceux-ci, actionnés par un moteur analogue à celui des grandes usines et dirigés par des ouvriers actifs et habiles, pourront lutter contre ces usines avec de grands avantages.

La concentration des entreprises se heurte aussi à une foule d'obstacles, qui l'empêcheront d'atteindre le terme assigné par Marx et d'aboutir à un petit nombre de monopoles oppresseurs.

Cette concentration, en effet, n'est ni toujours utile, ni toujours possible sur le champ de la concurrence commerciale et industrielle. En dehors des grands transports et de la production en grand d'articles qui changent peu, il y a un immense détail pour le petit transport et la petite production, qui échappe facilement aux larges mailles des vastes spéculations. Une foule d'artisans habiles et de petits chefs d'industrie pourront toujours lutter avec avantage contre les grands producteurs : leur travail pourra être plus soigné et mieux s'adapter aux variations de la mode et au goût particulier des consommateurs. Puis, n'oublions pas que, grâce au progrès de l'esprit syndical, les petits producteurs seront plus portés à s'unir soit pour l'achat en commun des matières premières, soit pour la vente en commun de leurs produits.

En outre, grâce au nombre incalculable de sillons ouverts par la science sur le champ des applications industrielles, il naîtra constamment une foule de découvertes de détail, qui donneront naissance à une foule de nouvelles industries ou de nouveaux procédés de travail. Les brevets d'invention se chiffrent par milliers chaque année. Or la plupart de ces brevets concernent des petits travaux de détail, dont les grands spéculateurs n'ont cure et dont bien souvent ils ne sauraient tirer parti. Voilà donc, sur l'immense champ de l'industrie humaine, une vaste végétation toujours renouvelée de petits produits et de petits profits, dont la récolte restera accessible à la petite et à la moyenne bourgeoisie.

La puissance de la concentration se développe surtout dans la sphère du commerce. Il est évident que les grands magasins peuvent généralement lutter avec une grande supé-

riorité contre les petits magasins et qu'ainsi la classe moyenne des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs se réduira de plus en plus. Toutefois, les petits magasins en se syndiquant entre eux ou en se constituant comme succursales des grands magasins, pourront en partie échapper à la ruine qui les menace. En outre, les petits magasins des produits locaux auront toujours leur raison d'être et assureront comme par le passé l'entretien et l'indépendance d'un grand nombre de petites gens (1).

(1) A consulter : *Le Mécanisme de la vie moderne*, par le vicomte d'Avenel, Paris, A. Colin. On y lit avec intérêt la création et le développement des grands magasins comme le « Bon Marché », le « Louvre », la « Belle Jardinière », le « Printemps », les « épiceries Potin ». Ces monographies nous permettent de constater que ces vastes entreprises n'ont réussi qu'à raison des *qualités exceptionnelles* de leurs fondateurs et qu'à côté d'elles beaucoup d'entreprises analogues ont sombré.

Le modèle de ces entreprises est le « Bon Marché », organisé par M. Aristide Boucicaut sur l'excellent principe de la vente à très petit bénéfice. Le chiffre d'affaires est monté, en *1893*, à 150 millions de francs, le chiffre le plus élevé, auquel une maison de commerce soit jamais arrivée. Les bénéfices nets de 8 millions de francs ont été partagés par les anciens employés, participants de l'entreprise au nombre de cinq cents.

Le « Louvre » est arrivé à un chiffre d'affaires de 120 millions, avec un bénéfice de 8,360,000 francs, mais après avoir traversé de grands déboires et avoir vu ses actions tomber à moitié de leur valeur.

Le plus notable des magasins alimentaires est la maison Potin, fondée également sur le principe du très bon marché, concilié avec l'excellente qualité des produits. Le chiffre d'affaires est monté à 45 millions de francs et s'est étendu à 160 succursales, après une lente évolution de l'entreprise, où des qualités supérieures d'esprit, de caractère, de conscience et de cœur ont été déployées par M. et Mme Potin.

On peut dire que ces grands magasins ont eu un effet excellent comme régulateurs des prix et comme modèles de loyauté et d'exactitude en affaires.

Mais n'oublions pas que ce sont là des succès exceptionnels, qu'on ne peut généraliser.

Mais, pourrait-on répondre, toute entreprise, si minime soit-elle, exige un capital. Il suffit que la concentration des capitaux suive jusqu'au bout son évolution en spirale pour aboutir au monopolisme oppresseur, à la solution socialiste que K. Marx a prédits.

Eh bien, c'est surtout dans cette troisième prédiction qu'éclate le défaut d'observation du théoricien socialiste.

En effet, à la *concentration* assez rapide, bien que partielle, des entreprises, concentration que le machinisme a si puissamment favorisée correspond en sens contraire la *dissémination* des fortunes et *la multiplication croissante des petits et des moyens revenus*. Comme le fait si bien remarquer M. Claudio Jannet, qui a été un des économistes les plus savants et les plus consciencieux de notre époque, le nombre des hommes qui acquièrent un patrimoine et le développent sans cesse, s'accroît en des proportions qu'on n'eût jamais pu prévoir dans les anciennes sociétés. Ce progrès a une double cause. Le développement de la richesse générale, qui, malgré le prodigieux accroissement de la population, a provoqué dans les pays industriels une hausse considérable des salaires, — et l'avènement en quantité si grande de valeurs mobilières, représentant soit des terres, soit des entreprises, soit des créances sur les États ou les particuliers. Cette masse de valeurs toujours faciles à acquérir et à vendre à la Bourse, a donné une vive surexcitation à l'esprit d'épargne en le rendant plus fécond et plus sûr. Elle a influé non moins sur le développement des sociétés de secours mutuels, des assurances et des caisses de retraite, qui se multiplient et grandissent à mesure que la capitalisation de leurs fonds se fait plus facilement (1).

(1) *Le Capital*, ouvrage déjà cité, de M. Claudio Jannet, p. 531.

Dans son deuxième chapitre, l'auteur cite des faits et des statistiques incontestables, qui mettent vivement en relief le développement des

Les États-Unis nous fournissent une preuve saisissante de la facilité avec laquelle les fortunes se forment et se démem-

petites et moyennes fortunes dans les pays industriels, grâce au régime moderne de l'industrie. Citons quelques faits concernant la France.

En France, sur 860,000 décès constatés en *1886*, M. Claudio Jannet estime à 325,000 le nombre des enfants de tout âge, qui n'ont pu avoir hérité ou acquis un patrimoine par eux-mêmes. Il reste donc 540,000 décès ayant pu donner lieu à une ouverture de succession. Or l'administration de l'enregistrement constate, par année moyenne, environ 481,000 déclarations de succession. Comme pour les immeubles, il faut faire des déclarations dans chaque canton où ils sont situés, il y a des doubles emplois; ceux-ci ne peuvent être bien nombreux. M. Jannet défalque de ce chef 81,000 déclarations. Il pousse probablement sa générosité au-delà de ce qu'elle devrait être. On peut donc admettre que 400,000 décès ont donné lieu à une ouverture de succession. Il suit de ce calcul qu'en France la proportion des possédants au non-possédants serait des trois quarts!

Autres faits pour la France. Sur 14,212,650 cotes foncières existant en 1889 et qui correspondent, selon l'administration, à 8,422,284 propriétaires et, selon M. de Foville, seulement à 7,816,930, plus de 6 millions et demi de ces cotes (déduction faite de la propriété bâtie) ne portent pas sur plus de 10 hectares; ce qui, en défalquant les cotes accumulées entre les mains d'un même propriétaire, représentent au moins plus de 4 millions de petits propriétaires fonciers.

Le recensement des habitations effectué en *1888* a fait constater que sur 8,302,702 habitations occupées, 5,460,355 le sont par leurs propriétaires; et en *1886*, sur une population de 38,218.048 âmes, on a relevé 15 millions 847,725 personnes exerçant une profession et faisant vivre 19 millions 172,748 enfants et parents, plus 1,950,268 domestiques attachés au service de la personne. Environ 37 millions d'habitants avaient donc des moyens d'existence; 1,346,308 en manquaient, soit partiellement soit totalement. Or, parmi ces 15,847,725 de la population active, 8,109,103 sont des patrons, des paysans cultivateurs, des chefs d'emploi, des titulaires de profession. Les ouvriers, journaliers et commis sont au nombre de 7,739,622. On peut conclure de ces calculs que la classe moyenne forme en France le gros de la nation. Telle est bien aussi la situation du peuple belge.

brent, grâce à la libre concurrence dans les pays de la grande industrie. En 1852, dans le Massachussets. un ouvrage intitulé *The wealthy men of Massachussets* comptait 1,920 personnes, possédant ensemble un total de 284,689,000 dollars, soit plus de 1,400 millions de francs, 18 possédaient au-delà d'un million de dollars, 10 environ un million et le reste avait une fortune moyenne de 150,000 dollars. Or, parmi eux, 775 étaient issus de la classe ouvrière.

Actuellement on compte aux États-Unis 70 cent-millionnaires (de francs) avec une fortune moyenne de 37,500,000 dollars. Parmi eux, la proportion de ceux qui sont issus de la classe ouvrière est encore plus forte ! Ces faits contredisent de la manière la plus claire et la plus décisive *la loi d'évolution en spirale*, dont K. Marx est l'inventeur. Le règne de la grande industrie ne rend donc pas les grands capitaux tout-puissants vis-à-vis des petits capitaux ; il n'empêche pas les pauvres de s'enrichir ; il ne favorise pas cette concentration graduelle des grands capitaux sur les ruines des petites fortunes (1).

Nous nous contentons de cette réfutation décisive de l'évolution marxiste et, par suite, de la solution socialiste qui en serait le dernier terme. Nous pourrions même conclure que cette loi d'évolution se renverse, que, par l'effet même des progrès de la libre industrie, et des sages lois qui la règlent, par l'effet, ensuite, de l'abolition des privilèges et des corporations fermées, enfin par le développement des libres associations, des mutualités, de l'épargne et des valeurs mobilières accessibles à tous, l'évolution des fortunes se fait peu à peu en sens contraire et que les petites et moyennes fortunes trouvent plus de facilité que les grandes fortunes pour se former et s'élever.

(1) A consulter : *Le Capital*, de Claudio Jannet, chap. III, pp. 37-39, et *Les États-Unis contemporains*, du même auteur, 4e édit., tome II, p. 165.

Si le système de centralisation continue à gagner pour les entreprises de l'industrie et du commerce, le système de décentralisation commence à prévaloir pour les fortunes. Grâce aux sociétés anonymes, la centralisation des plus grandes entreprises peut se concilier avec la décentralisation des fortunes. C'est là un immense progrès, car c'est le triomphe prochain de l'association libre, fortement organisée, sur l'individualisme, qui, depuis la révolution française, a été trop puissamment développé.

Nous voici arrivés au terme de l'examen critique de l'ouvrage le plus complet et le plus savant que l'école socialiste a produit. Nous croyons en toute sincérité en avoir scrupuleusement analysé et victorieusement réfuté tous les arguments.

Cependant nous sommes loin d'être optimiste et de méconnaître les maux très grands que l'individualisme, encore plus que la libre concurrence, a entraînés pour la classe ouvrière. Nous prétendons seulement que ces maux ne s'aggravent pas, qu'ils n'ont pas le caractère d'abus essentiels et inséparables de l'industrie moderne, et que par suite ils n'appellent pas une transformation radicale de notre régime économique. Sous ce régime, sans cesse amélioré par l'action de généreuses initiatives et de lois prudentes, ces maux se corrigent graduellement. Aussi suffit-il de mettre en regard les abus de la période chaotique de la grande industrie, tels que nous les avons exposés, en les dépouillant des exagérations de K. Marx, et les abus encore subsistants de la période contemporaine, pour reconnaître que ceux-ci sont bien moins étendus et moins intenses que ceux-là. Nous possédons donc dans notre état économique et social des ressources sûres et des remèdes efficaces pour en corriger les abus.

Nous avons énuméré et décrit ces remèdes, ramenés à six

titres différents, dans la dernière partie de notre réfutation de L. Blanc (1).

Cela étant, nous pourrions opposer une fin de non-recevoir à la solution et aux remèdes de l'école socialiste.

Il sera toutefois utile, pour dissiper la plus aveuglante des utopies, d'étudier la solution socialiste en acte et en œuvre. Nous en saisirons ainsi à nu les vices cachés.

(1) *Voir* pp. 216-304.

CHAPITRE XII.

LA RÉFUTATION GÉNÉRALE DE LA THÉORIE SOCIALISTE.

Essayons de plaider la cause du socialisme de la manière la plus habile. Nous en préparerons ainsi une réfutation claire, complète et décisive.

Le système collectiviste, pourrait-on dire, l'emporte sur le système individualiste par trois grands avantages. Il favorise bien mieux *la concorde*, *l'esprit de travail* et la *richesse utile de la nation*. — Or ce sont là *les facteurs prépondérants de la prospérité des peuples*. — Donc tous ceux qui veulent sincèrement cette prospérité, doivent opter pour le système collectiviste.

Établissons par ordre le triple fait énoncé dans la première proposition de l'argument.

Et d'abord, le régime collectiviste favorise le mieux *la concorde entre citoyens*.

Quel est, en effet, le principe de toute discorde et de toute dissension entre les enfants d'une même patrie ? N'est-ce pas la distinction du *mien* et du *tien?* — Or le régime collectiviste réduit cette distinction au minimum et le régime individualiste l'étend au maximum. Sous le premier régime, en effet, tous les biens de production, les plus importants de tous, ceux où cette distinction n'est pas nécessaire, sont possédés en commun, afin de servir à tous conformément aux

aptitudes et aux désirs raisonnables de chacun : seuls, les biens de consommation, où cette distinction est nécessaire, peuvent devenir objets de propriété et ils ne le deviennent qu'en vertu de cette stricte justice qui attribue au travailleur le fruit de son travail. Sous le second régime, au contraire, la distinction du *mien* et du *tien* est poussée au maximum, car elle est universelle et le plus souvent arbitraire. Les biens de production ou la matière et les instruments du travail humain sont enlevés à l'usage commun pour être despotiquement possédés par les particuliers. Pas un outil, pas un pouce de terrain qui ne porte l'étiquette : « ceci est le *mien* » et la majorité doit se faire esclave pour pouvoir travailler avec cet outil ou sur ce pouce de terrain. — Donc le système individualiste pousse la distinction du mien et du tien et, par suite, la discorde entre citoyens au maximum ; le système collectiviste la réduit au minimum.

Passons au second principe de la prospérité des peuples, *l'esprit de travail*, et reprenons notre comparaison entre les deux systèmes.

Le régime collectiviste favorise le mieux l'esprit de travail, parce qu'il possède le meilleur stimulant pour l'aiguillonner et le meilleur frein pour le protéger contre l'inertie et la paresse. Ce stimulant et ce frein se trouvent dans ces deux maîtresses devises : « Qui travaille, jouira, qui ne travaille pas, ne jouira pas ; qui travaille beaucoup ou peu, jouira beaucoup ou peu ». Quel moyen plus efficace pour stimuler l'esprit de travail et réprimer l'esprit de paresse que de mesurer à chacun sa somme de jouissance sur sa somme de travail ? — Au contraire, sous le régime individualiste, bien souvent ces devises se retournent contre le travail et en faveur de la paresse. Bien souvent celui qui travaille n'a pas de quoi manger, et celui qui ne travaille pas possède et même surabondamment de quoi manger et jouir. Qui n'a pas été maintes fois témoin de cette

contradiction et qui niera qu'elle soit funeste à l'esprit de travail ?

Enfin le système collectiviste favorise bien mieux le développement de *la richesse utile de la nation.*

Comment cela ?

Parce qu'il coordonne rationnellement, d'une part, la production et la consommation, de façon à ce que la production soit toute entière utile, — et d'autre part il coordonne avec la même sagesse les aptitudes des travailleurs et le travail exigé par cette production utile, pour que celle-ci atteigne son maximum d'effet.

Cette double coordination est l'objectif constant de la réglementation collectiviste. Les socialistes, en effet, se proposent de réglementer toute la production, pour qu'elle soit toute entière au service des besoins du peuple. Ils ne veulent qu'une richesse utile, une richesse qui satisfasse des besoins légitimes et dont la jouissance contribue au bonheur et à la perfection de toute la société. Quoi de plus rationnel ? D'un autre côté, voulant que cette production utile atteigne sa limite extrême et qu'il en résulte pour tous la plus grande somme possible de bonheur et de perfection, ils ramènent la plus grande division du travail à la plus parfaite unité, pour qu'aucune force ne se perde et que toutes les aptitudes, parfaitement appliquées à une part du travail social, réalisent leur rendement maximum. Quoi encore de plus rationnel et de mieux conçu pour assurer le bonheur et la perfection de la société toute entière ?

Quelle conception le système individualiste oppose-t-il à celle-là ? Celle du hasard. Il abandonne l'immense travail du peuple à la direction multiple, incohérente, aveugle de tous les faiseurs de projets et de tous les brasseurs d'affaires. Et ceux-ci, de quels principes s'inspirent-ils naturellement dans l'organisation de leurs entreprises ? D'un seul, la cupidité. Ils

cherchent à faire fortune le plus rapidement possible aux dépens et du consommateur et de l'ouvrier : aussi interrogent-ils moins les besoins vrais que les besoins factices de la nation. Satisfaire ceux-ci rapidement et à bon marché, avec des produits frelatés, c'est souvent le moyen le plus facile de s'enrichir. De là, sur le champ du travail, cette surabondance d'ouvriers mal formés et mal payés et, sur le marché, cette surabondance de produits imparfaits, stériles, même nuisibles, avec insuffisance des produits utiles à tous.

Comment donc contester la supériorité du collectivisme sur l'individualisme pour assurer la concorde, l'esprit de travail et la vraie prospérité d'un peuple ?

Que répondre à ce plaidoyer ?

C'est qu'il n'a aucune valeur, sinon comme exemple de sophistique.

Il s'y trouve *trop de lacunes*, *trop d'exagérations et trop de fausses suppositions* pour qu'il puisse convaincre un esprit sérieux, qui va au fond des choses.

Il s'y trouve *trop de lacunes* sur les conditions essentielles du bonheur et de la perfection des individus et des peuples. Le socialisme matérialise le problème de la civilisation : il prétend le résoudre par un système de réglementation tyrannique, qui forcément en compromettra les principes essentiels, savoir la religion, la famille, la liberté des vocations et la liberté du travail, de l'art et de la science. Tout principe économique, qui ne respecte pas ces principes et ne leur laisse pas leur rang et leur influence dans la société, est un système funeste et condamné d'avance.

Il s'y trouve ensuite *trop d'exagérations*.

Ainsi, on ne saurait affirmer, sans exagération, que sous le régime de propriété l'ouvrier laborieux, honnête, économe n'a pas à manger. Ce cas est exceptionnellement rare, —

comme nous l'avons démontré par d'innombrables preuves,— et, par contre, le régime de propriété offre des stimulants continus et progressifs à l'homme bien doué, qui veut travailler.

Cette propriété à tous ses degrés n'est généralement que du travail accumulé par l'épargne. Les générations qui travaillent, si bas qu'elles soient, montent, et celles qui ne travaillent plus, pour s'abandonner à la libre jouissance, si haut qu'elles soient, descendent. La règlementation artificielle, le contrôle forcément insuffisant et les excès de pouvoir d'un gouvernement collectiviste découragerait cent fois plus un peuple travailleur que les imperfections inévitables de la liberté économique.

On tombe aussi dans de grandes exagérations quand on soutient que le régime du libre travail est essentiellement contraire à l'harmonie entre la production et la consommation et à la coordination rationnelle des aptitudes des travailleurs avec les exigences du travail. Sans doute, nous qui ne nous payons pas de mots et d'utopies, nous ne prétendons pas que cette harmonie et cette coordination soient parfaites. L'homme est un être trop borné et la Providence divine sème sur son sol et dans sa vie trop d'accidents et d'inégalités, pour qu'il n'en résulte pas bien des dissonances. Toutefois, nous croyons ces imperfections beaucoup moins nombreuses et moins graves sous le régime du libre travail, où chacun a intérêt à bien produire et à bien vendre et où généralement les plus intelligents et les plus actifs l'emportent, que sous le régime du despotisme économique. Sans rien emprunter à ce despotisme, on peut rechercher et réformer presque tous les abus de la liberté, et entourer celle-ci de toutes les garanties qui l'empêchent de se corrompre ou de s'égarer.

A ces lacunes et à ces exagérations de l'argument socialiste, se joignent *les fausses suppositions*.

Citons-en quelques-unes.

Il est faux de supposer que le principe le plus actif de la

discorde entre les citoyens est la distinction *juridique* entre *le mien* et *le tien* : non, c'est la distinction *naturelle* entre *moi* et *toi*. C'est cet amour-propre universel, qui fait que chacun se préfère au prochain. Or, c'est là une tendance essentielle, primordiale et indéracinable de notre nature, je dirais même de la nature de tout être. Cette tendance, considérée en elle-même et de manière générale, ne saurait donc constituer un vice, l'excès seul et la méconnaissance d'une fin supérieure qui la doit régler, la vicient. Contre ces vices il n'y a qu'un remède efficace, c'est la loi morale unie à la loi religieuse. Sans cette double loi, qui n'en font qu'une, il n'y aura ni justice ni charité et l'égoïsme personnel ne connaîtra ni mesure ni frein. Le régime de communauté sociale qui aboutirait à la confusion anarchique ou à la distribution despotique des biens de production, ne ferait que l'exciter et l'aigrir davantage. La société ne serait qu'une vaste arène, où chacun se disputerait la meilleure part. Il est donc utile, oui, souverainement utile qu'à *la distinction naturelle de moi et de toi* corresponde, sur toute l'étendue des biens, dont on ne peut bien user qu'en excluant les autres de leur usage, *la distinction juridique du mien et du tien*.

Plus cette distinction sera précise, juste, stable et fortement protégée, plus il y aura de garanties pour la paix sociale.

Une autre supposition, également fausse et analogue à la précédente, consiste à croire en général qu'on réforme les vices des hommes avec des lois civiles et une réglementation mécanique.

C'est ce que supposent en général les socialistes. De là, la naïveté et la fatuité qu'ils étalent dans leurs plans de réorganisation sociale.

Mais ils ne négligent pas seulement les vices des hommes, ils en méconnaissent les qualités et les vertus et ils méconnaissent les conditions indispensables au développement

normal de ces qualités et de ces vertus. Sinon, ils ne songeraient jamais à emprisonner les libres initiatives et les aptitudes si variées des peuples civilisés dans les cadres de fer de leur étroit despotisme. Il n'y a qu'un peuple sans vertus et sans ressources qui les subirait.

Enfin, par une aberration de vues tout aussi grande, ils supposent que les chefs élus de l'État collectiviste auront toute l'intelligence, toute l'initiative, toute l'activité et toute l'impartialité que réclamerait ce vaste despotisme dans son application à tous les citoyens.

Nous touchons ici au point central du débat. Arrêtons-nous-y pour faire éclater dans tout son jour le caractère funeste et monstrueux de la théorie socialiste. Oui cette théorie, considérée concrètement dans les milieux humains où elle devrait se réaliser, apparaît, par la force des choses, comme *la plus funeste et la plus monstrueuse des utopies.*

C'est ce que nous allons démontrer aussitôt avec pleine connaissance de cause.

Passons sur le droit auquel prétendrait une majorité quelconque, voulant se constituer en état socialiste, d'exproprier, moyennant une indemnité qui ne saurait être équivalente, tous les riches, pour socialiser toutes les sources et tous les moyens de la production. Ce serait là, évidemment, un monstrueux abus de pouvoir sans valeur devant la loi éternelle et la conscience humaine.

Supposons toutefois cette expropriation faite et l'État collectiviste en possession de tous les instruments du travail, pour remplir la mission qu'il s'est arrogée d'être, au nom de tous, le distributeur et le régulateur exclusif de tout le travail social.

J'affirme aussitôt que cette mission aurait contre elle des difficultés insurmontables, des impossibilités pratiques, qui

précipiteraient la nation socialiste aux plus grands maux et à d'inévitables catastrophes.

Pour nous rendre compte des impossibilités pratiques auxquelles se heurterait la mission de l'État socialiste, ainsi que des maux et des catastrophes qui en seraient le résultat, demandons-nous : *quelles qualités exige une pareille mission ; quels défauts devraient y être évités ;* et *contre quels périls devrait-elle être protégée ?*

Je réponds :

Il y a **certaines qualités,** qualités souverainement importantes, que l'État socialiste devrait avoir. Toutefois, par la force des choses, il ne les aura pas.

Il y a **certains défauts,** défauts souverainement funestes qu'il devrait ne pas avoir. Toutefois, par la même fatalité des choses, il les aura.

Il y a enfin **certains périls**, périls qui mènent aux derniers abîmes, dont il devrait se garantir. Eh bien, de toute nécessité, il devra y aboutir.

Voilà les trois parties de notre réquisitoire contre la théorie socialiste. J'espère les établir complètement pour tous ceux qui me liront avec réflexion et sans prévention.

1. Considérons d'abord les **qualités** souverainement importantes que l'État socialiste devrait avoir.

Tout gouvernement, pour remplir sa mission, doit posséder trois qualités indispensables :

La science de sa mission, — la volonté de la remplir, — et l'habileté pour y réussir.

Qui contestera qu'il ne faille au gouvernement, d'abord une connaissance suffisamment éclairée des différentes parties de sa mission ; ensuite une volonté sérieuse et constante pour en poursuivre l'exécution ; enfin une certaine habileté pratique pour y appliquer les moyens d'action qu'elle exige ?

Évidemment, il faut ces qualités à tout gouvernement. Or, quand vous limitez la mission de l'État au bien *général* de la nation, selon les vieux principes et les vieilles traditions, l'acquisition de ces trois qualités est loin de constituer une impossibilité pratique. Si, au contraire, vous l'étendez, selon la théorie socialiste, au bien *total* de la nation, cette impossibilité pratique éclate dans tout son jour.

Nous en serons aussitôt convaincus en mesurant l'abîme qui sépare ces deux notions, le bien *général* et le bien *total* de la nation ou la mission de l'État dans la théorie socialiste.

D'après la doctrine et la pratique de tous les peuples civilisés, la mission essentielle de l'État a pour objet le bien *général* et se réduit à ce *triple devoir* : Empêcher la violation de tous les droits et l'oppression de toutes les faiblesses, en protégeant, par des lois générales et égales pour tous, tous les légitimes intérêts et toutes les libertés honnêtes ; — stimuler dans leur évolution régulière, par un concours également général ou par quelques mesures spéciales, que réclament des besoins ou des maux passagers, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la science, l'art, les bonnes mœurs et la religion ; — enfin, suppléer aux insuffisances de l'initiative privée par un petit nombre de services publics, généralement uniformes et constants.

Or la connaissance suffisamment éclairée d'une pareille mission n'est pas chose impossible, parce que la sphère en est restreinte, qu'elle se divise naturellement en quelques grands départements bien délimités, et que, grâce à une longue expérience et à de profondes études, il existe sur tous ces points des traditions fixes, qui sont pour tous les gouvernements de puissants auxiliaires.

Mais ici quelle différence ! La mission de l'État socialiste, embrassant tout l'ordre économique dans *tous ses détails et ses éléments individuels* et ayant pour objet non la poursuite

du bien *général*, mais l'organisation du bien *total* de la Société, exigerait incomparablement plus de connaissances et d'expérience. D'autre part, il n'y a sur cette organisation de détail, qui doit atteindre les besoins et les travaux de tous les individus, ni science faite, ni expérience acquise. On doit ici coordonner, sous une direction unitaire, cet ensemble de facteurs et de forces qui représente tous les besoins et tous les désirs d'un peuple civilisé, — tous les matériaux et tous les procédés du travail humain, — toutes les activités et toutes les aptitudes de tous les citoyens considérés individuellement. Quels législateurs et quels ministres ne faudrait-il pas à l'État socialiste pour acquérir la pleine intelligence d'une pareille mission ?

Considérons d'abord *les besoins de la nation*. La nation soumise au régime socialiste ne serait pas un peuple sauvage et primitif, mais un peuple civilisé et pleinement développé, un peuple, par conséquent, dont les besoins et les désirs, en tout ordre de jouissance, sont stimulés par la connaissance et l'expérience de ces innombrables progrès de détail que les sciences naturelles et les arts industriels ont déjà réalisés. L'État socialiste devrait posséder une connaissance certaine, précise, détaillée de tous ces besoins, car il doit juger et décider sans appel quels sont ceux qu'il convient de satisfaire et même de favoriser et quels sont ceux qu'il doit proscrire ou du moins restreindre et limiter.

Quelle quantité, quelle variété de produits ne devra-t-on pas connaître pour satisfaire aux besoins de l'alimentation, de l'habitation, du vêtement, du mobilier, de l'éclairage, du chauffage, des transports et des plaisirs de ces millions de personnes qui constituent la population d'un grand pays ! Quels vêtements, par exemple, pour les différentes saisons et les différents jours cette direction unitaire doit-elle commander ? Voici les fourrures, les soieries, les peluches, les

velours, les lainages, les draps, les cotonnades, les tissus de lin, avec leurs variétés et leurs combinaisons indéfinies : quel choix ! Pour en avoir une idée, parcourez quelques grands magasins de nouveautés de Paris ou de Bruxelles et essayez d'en dénombrer les marchandises. N'importe, le comité doit prononcer et son arrêt fera loi dans tout le pays. Il doit statuer sans appel sur ces milliers d'étoffes et sur ces milliers de vêtements que les grands magasins de mode étalent à vos regards éblouis : il doit juger quelle quantité et quelle qualité de ces produits répond aux besoins raisonnables d'un peuple civilisé. Ce n'est pas tout. Songez au mobilier des maisons et à l'immense variété d'aliments et de boissons qui figurent actuellement sur les tables des plus grands hôtels ou des plus modestes ménages. Il faut, ici encore, prononcer avec décision et sans appel sur tout : rien ne peut échapper à la direction unitaire de l'État socialiste, car s'il ne réglemente pas tout jusqu'à l'infime détail, il contredit son principe fondamental et il ouvre une issue, qui s'élargit sans cesse, à l'initiative privée et à la libre spéculation.

En avant donc, ministres socialistes ! Il vous faut dresser pour tout un peuple éclairé, civilisé et habitué au bien-être et au luxe de la vie, les statistiques exactes de ses besoins, de ses appétits, de ses goûts, de ses fantaisies et de mille caprices si variables auxquels il tient tant ! Vous devez réglementer tout cela d'après les principes de la raison et de l'équité, et votre Comité unitaire devra trancher, avec une compétence sans appel, ces mille problèmes de détail et de nuance qui se débattaient jusque-là librement entre les millions de producteurs et les millions de consommateurs que possède un vaste pays.

Pour se rendre compte des impossibilités auxquelles un pareil inventaire se heurterait, qu'on se rappelle combien de

fois le ministère de la Guerre a été victime des méprises les plus funestes dans l'évaluation et l'organisation des fournitures de l'armée! Un exemple entre mille. Lors de la déclaration de la guerre franco-prussienne, le maréchal Le Bœuf s'est écrié à la Chambre : « Nous sommes prêts », et il a affirmé, aux applaudissements de la France, que le matériel de l'armée ne laissait rien à désirer. « Pas une cartouche ne manque aux fusils ni un bouton aux guêtres de nos soldats. » On sait quel démenti les faits ont infligé à cette affirmation et comme soldats et généraux se sont plaints du manque de vivres et de munitions!

Cependant, quelle différence n'y a-t-il pas entre l'organisation des fournitures de l'armée et l'organisation des ressources et de la richesse de consommation d'une vaste nation. Le ministre de la Guerre a le droit de simplifier et d'uniformiser les fournitures de l'armée : il n'a pas à compter avec les goûts différents des soldats; à tous la même quantité et la même qualité de vêtements et d'aliments. De plus, il a à sa disposition un personnel très expérimenté et un plantureux budget, et il sait, jusqu'au dernier homme, le nombre de soldats qu'il doit entretenir. Ici, au contraire, sous peine de faire peser sur toute la nation un despotisme de fer, vous devez tenir compte des besoins et des goûts de chacun. Vous devez dresser, au milieu des changements perpétuels de la population, la statistique exacte des biens de jouissance qu'elle réclame. Vous devez, dans tous les ordres de la consommation, inventorier l'infinie variété des produits naturels ou manufacturés et déterminer pour chaque produit la quantité exacte de la production que vous en ordonnerez. Non, il n'y a pas parité entre le travail qui doit se faire au département de la Guerre pour l'entretien convenable de l'armée et celui qui devrait se faire au bureau central de

l'État socialiste pour l'entretien de millions d'habitants.

Ce n'est pas tout. Oh, non ! Il vous faut de plus connaître et juger, avec une autorité souveraine, ***les procédés de production et les moyens de transport*** pour satisfaire sur tous les points du pays cette infinie variété de besoins et de désirs. Quelle science technique ne vous faudra-t-il pas ! Vous devez juger avec compétence toutes les applications, presque innombrables et sans cesse changeantes, de la physique, de la chimie, de la mécanique, de la dynamique et de l'empirisme industriel. Vous devez prononcer entre mille découvertes et mille rivalités d'inventeurs, en prenant sur vous les risques et les périls de toutes les entreprises. Mettez-vous donc au courant de toutes ces découvertes; étudiez-les rapidement et sachez vous garantir dans cette étude de toute illusion, car il ne vous est pas permis de vous tromper souvent. En outre, ne l'oubliez pas, la plupart des progrès industriels ont été précédés de tâtonnements et d'essais équivoques : sur le champ de la science technique on fait rarement trois pas en avant sans un pas en arrière. Quelle sollicitude donc et quelle clairvoyance ne faudra-t-il pas à votre comité directeur pour ne pas approuver ou condamner mal à propos les nouveaux procédés de production et pour vous assurer, en matière si obscure et si douteuse, la clarté d'idées et l'infaillibilité de jugement que réclame cette seconde partie de la mission de l'État socialiste !

Aurez-vous un meilleur coup d'œil que Napoléon Ier, qui a condamné les bateaux à vapeur et que Thiers, qui ne voulait pas de chemins de fer ?

Et puis, pour faire exécuter, au moyen de tous ces procédés de production, tout le travail qu'exige la satisfaction de tous les besoins du pays, il faudra connaître en détail ***les aptitudes et les forces disséminées daus les cerveaux et dans les bras de toute la nation.*** Pour que toutes ces forces et

ces aptitudes soient bien appliquées et économiquement employées, quelle connaissance des hommes n'est pas requise! Il faudra savoir découvrir des travaux convenables pour tous les travailleurs et des travailleurs convenables pour tous les travaux. Quelle science des hommes et des choses ne devront pas posséder les chefs de cette organisation, pour y réaliser cette parfaite loi d'harmonie!

Reste le *partage des produits et la taxation du travail de chacun*, partie encore plus importante de votre mission que les trois autres, car vous trouverez ici tournées contre vous toutes les cupidités et toutes les jalousies. Que de produits, qui, grâce à la division de plus en plus parfaite du travail, doivent passer par plusieurs mains avant d'être achevés. Quelle difficulté pour y déterminer la part de chacun! Si vous appliquez brutalement la théorie marxiste en ne taxant le travail que d'après la simple durée, sans tenir compte de l'intensité et des qualités du travail personnel, vous paralysez toutes les activités et tous les talents; si, au contraire, vous adoptez le principe que l'intensité et les qualités de ce travail doivent être rémunérées, vous assumez vis-à-vis de millions de travailleurs la responsabilité des devoirs les plus délicats, sans règles précises ni certaines pour les bien remplir.

De plus, il vous faut compter avec ce terrible facteur qui s'appelle le hasard et l'accident. Telle récolte est deux fois plus productive que telle autre et toutefois la dépense du travail humain y a été la même. Comment assurerez-vous au travailleur l'équivalent de son travail selon ce principe de justice, que vous avez proclamé votre unique raison d'être et le principe fondamental de toute votre organisation sociale?

Comment vous tirerez-vous d'un pareil labeur?

Mieux vaudrait vous enfermer, vous et votre comité directeur, dans le British Museum, avec l'obligation d'analyser les deux millions de volumes de tous les temps et de tous les

pays, qui s'y trouvent; mieux vaudrait être forcé d'en faire une synthèse lumineuse, précise, appuyée sur des preuves indiscutables dans toutes ses parties : vous terminerez plus tôt et plus parfaitement cette étude que celle à laquelle vous condamne l'obligation de connaître, de juger, de contrôler et de diriger dans tous ses détails le régime économique des peuples modernes.

Quoi ! pour faire la peréquation cadastrale de la France au seul point de vue de l'impôt foncier, il a fallu trente années de travail et 50 millions de francs de dépense. Toutefois, on sait quelles inexactitudes et que d'imperfections renferme le relevé. Quel travail donc et quelle dépense ne faudrait-il pas pour dresser, à un point de vue absolu, l'inventaire détaillé de tous les besoins, de toutes les ressources, de toutes les forces économiques, de toutes les aptitudes, de tous les procédés de production et de tous les progrès techniques, disséminés dans le sol, dans les fabriques, dans les magasins, dans les bibliothèques, dans les muscles et dans les cerveaux d'une vaste nation ! Or, telle est la mobilité qu'offrent la plupart des éléments de cet inventaire que celui-ci serait sans cesse à reviser et à réformer.

Cependant, sans un pareil inventaire parfaitement dressé et intelligemment fixé dans l'esprit, comment l'État socialiste réussirait-il à coordonner tous les éléments et tous les facteurs du travail national, pour leur imprimer à tous cette direction *unitaire*, qu'exigent son programme et son principe fondamental ?

Saisissons donc bien la différence essentielle des deux théories en présence : Quand l'État limite sa mission au *bien général*, une connaissance *générale et approximative* de cette mission peut suffire. Quand au contraire il l'étend, sur les ruines de toute liberté et de toute initiative privée, au bien *total* de la nation et au bien *individuel* de chaque

citoyen, une connaissance générale et approximative ne saurait suffire. Il faut que cette connaissance soit *totale*, *précise* et *détaillée dans ses innombrables parties*.

Enfin, — comme aucun pays ne se suffit et que le commerce international est une source de richesse pour tous, — il faudrait savoir négocier avec l'étranger à d'excellentes conditions, pour se procurer le surplus des biens de consommation que le pays ne produit pas.

Le gouvernement socialiste aurait donc *cent fois*, *mille fois* plus d'affaires à traiter que nos gouvernements actuels, et la plupart de ces affaires seraient bien plus variées, plus délicates et plus importantes que maintenant, car elles touchent aux besoins et pénètrent dans les mille détails de la vie de chacun.

Il faudrait pour cela aux ministres du gouvernement socialiste *cent fois, mille fois* plus d'esprit, plus de science, plus d'application et d'activité qu'aux grands ministres célèbres entre tous, par exemple Richelieu et Bismarck !

Qui vous a promis de pareils hommes? Quelle fée vous les donnera?

Peut-être n'aurez-vous que des mandarins chinois, car la Chine est de tous les pays celui où fleurit le plus le système du fonctionnarisme cher aux socialistes. Tous les détails de la vie y sont réglés par des lois publiques et soumis à la direction des mandarins. Ceux-ci sont tous des lettrés, nommés aux différentes charges, d'après la valeur des examens renouvelés à chaque promotion.

Malheureusement, la récente guerre nous a montré ce que vaut le mandarinat!

Dites-nous donc quel moyen vous inventerez pour vous assurer toujours des ministres à enfoncer Richelieu et Bismarck?

Nous avons longuement développé ce premier considérant

de notre réquisitoire contre la théorie socialiste, parce qu'il est le plus incontestable et le plus saisissable. Seul, il suffit pour réfuter à fond cette colossale utopie par la mise en vive lumière des impossibilités pratiques qui s'y trouvent renfermées.

Après l'avoir pénétré, nous saisirons plus facilement les considérants suivants qui en sont la conséquence.

Nous avons réclamé, en effet, pour tout État qui veut remplir sa mission, deux qualités qui doivent s'ajouter à la connaissance éclairée de cette mission, à savoir : une volonté sérieuse pour en poursuivre l'exécution, — et une certaine habileté pratique pour s'assurer les moyens indispensables à cette exécution.

Or ces deux qualités feront également défaut à l'État socialiste.

Celui-ci n'aura pas, il ne saurait avoir cette volonté sérieuse de bien remplir sa mission.

Et pourquoi ?

Parce que cette volonté doit être une volonté sage, modérée, ferme, une volonté réglée par l'esprit de suite et appuyée à des résolutions bien réfléchies et préméditées.

Comment une pareille volonté pourrait-elle s'attacher à la poursuite d'un but aussi chimérique ?

Comment des hommes sensés pourraient-ils prendre au sérieux leur responsabilité vis-à-vis d'une mission aussi impossible à remplir ?

Comment pourraient-ils tenter un essai sérieux pour réussir dans une œuvre, qui les déborde et les écrase de toutes parts ?

Tout homme qui serait, de fait, engagé dans une pareille mission, en aurait aussitôt reconnu les insurmontables difficultés. Devant toutefois se tirer d'affaire, comme on dit vul-

gairement, il se résoudrait bien vite aux procédés tranchants, aux solutions absolues, aux résolutions violentes. Harcelé par les mille exigences d'une pareille mission, incapable de dominer la situation et ne sachant où donner de la tête, il se réfugierait d'instinct dans l'arbitraire et le despotisme. Ce serait le régime de l'instantané et des coups de tête.

Qui ne comprend combien ce régime serait dépourvu de cette habileté pratique et de cette sagesse gouvernementale qui a l'art de s'assurer, par la confiance et la bonne volonté des gouvernés, les moyens d'action nécessaires à sa mission !

A qui inspirerait-on ici cette confiance et cette bonne volonté ?

L'habileté des gouvernements consiste à s'appuyer à la fois sur *l'élite* et sur la *masse* du peuple. Il faut s'assurer le concours d'hommes d'élite, car ce sont eux qui forment l'opinion et il faut avoir pour soi une suffisante majorité, puisque c'est le nombre qui fait la loi. Dans les pays soumis au suffrage universel, un régime qui a contre lui la masse de la nation ne saurait tenir.

Sous le régime socialiste, les mécontentements iront en s'étendant de proche en proche et dans l'élite et dans la masse de la nation.

Vous vous êtes arrogé le droit souverain de contrôler, de condamner et de remplacer quand bon vous semble la science, l'expérience, le talent, le génie que vous trouvez autour de vous. En face de mille prétentions rivales, vous prononcez sans appel sur les connaissances, les découvertes, les œuvres, les aptitudes, le mérite de chacun. Vous délivrez ou vous refusez des brevets d'invention et même des brevets de talent et de génie, en donnant à ces brevets une sanction absolue. Le génie méconnu par vous sera mis dans l'impossibilité de se développer. Le voilà relégué dans la main d'œuvre. Le bel-esprit, érigé par vous en génie, aura toute facilité pour

détruire ou corrompre : le voilà au sommet du pouvoir et des honneurs. Comment, avec ces procédés-là, que vous ne sauriez éviter, réussiriez-vous à contenter l'élite de la nation ?

Mais, dira-t-on peut-être, actuellement l'examen décide de bien des carrières; ce procédé n'est donc pas mauvais en lui-même, et, s'il n'est pas mauvais, pourquoi ne pourrait-on pas le généraliser ?

Pour deux motifs, qui mettent à nu les différences essentielles entre le procédé actuel et le procédé socialiste.

Actuellement, l'examen n'est qu'une condition requise pour pouvoir entrer dans certaines carrières déterminées, mais généralement, dans ces carrières, l'examen ne vous assigne pas un numéro d'ordre qui vous immobilise durant toute votre vie dans telle occupation fixe et limitée. Vous passez, par exemple, tel genre d'examen de votre choix : l'examen de médecin, d'avocat, d'ingénieur-industriel, d'ingénieur-architecte, d'ingénieur agricole, de docteur en sciences physiques, chimiques ou mathématiques. Eh bien, vous n'êtes pas rivé par le numéro de votre examen à telle fonction ou à telle œuvre déterminée. Vous choisissez et puis, dans la fonction choisie, vous gardez votre liberté et vous cultivez la spécialité qui a pour vous le plus d'attraits. Vos talents évoluent-ils dans un autre sens ou un heureux hasard vous mène-t-il sur la piste de quelque découverte, placée hors du champ de votre carrière, vous demeurez libre de faire de vos talents et de votre activité l'usage qu'il vous plait. La fatalité de votre examen et du jugement, parfois arbitraire, qui en a fixé le résultat, ne lie pas votre liberté.

Dans l'État socialiste, il en est tout autrement : vous êtes l'éternel prisonnier de votre examen ou du jugement que vos chefs portent sur vous. L'immortel Newton, qui n'a obtenu, dans son examen de mathématiques, que le numéro 35 sur 70, aurait peut-être risqué dans l'État socialiste d'être à jamais

appliqué à faire des additions dans un comptoir de commerce. Qui sait si son professeur de mathématiques, mécontent de son esprit revêche, ne l'eût pas fait exclure de son cours pour le reléguer dans la caste des apprentis cordonniers!

La seconde différence entre le régime libre et le régime socialiste, c'est qu'actuellement quantité de carrières et de fonctions dans les arts, les lettres, les sciences et l'industrie demeurent toujours ouvertes pour qui veut, à n'importe quel âge, y pénétrer. De plus, vous restez libre de vous y choisir votre spécialité et de cultiver celle-ci comme vous l'entendrez. Si dans ces différentes sphères les stimulants et les récompenses du gouvernement sont parfois mal appliquées, au moins le gouvernement ne prétend pas y supprimer les ressources et les espérances qu'offrent la libre initiative, la libre concurrence et la libre protection.

L'État socialiste, au contraire, introduit dans ce domaine comme dans tous les autres un despotisme exclusif et oppressif. Impossible de ne pas froisser par ces procédés arbitraires la grande majorité des savants, des artistes, des écrivains, des spécialistes de tout ordre, qu'il prétend diriger, juger et récompenser selon leur mérite et les exigences de l'intérêt général. Essayez de juger cent tableaux, cent pièces de vers, cent ouvrages de science, et cent brevets d'invention, en déterminant le mérite de chaque œuvre, le prix exact qui lui revient et le jugement à formuler sur leur auteur : vous êtes sûr de vous tromper au moins la moitié de fois et de faire, même parmi ceux que vous aurez bien appréciés, quatre-vingts mécontents sur cent.

Un pareil système détachera donc fatalement de l'État socialiste l'élite de la nation.

Aux blâmes et aux mécontentements d'en haut se joindront les blâmes et les mécontentements d'en bas. Le système socialiste doit produire dans la masse le même effet que dans

l'élite du peuple. Les prétentions, les rivalités, les jalousies du monde des travailleurs se donneront pleine carrière, en accumulant contre le pouvoir central les plus violentes critiques. La somme des fonctions inférieures et des travaux pénibles l'emportant au moins dix fois sur celle des fonctions supérieures et des travaux faciles, et les inégalités dans chaque carrière étant si grandes, comment pourrait-on assigner à chaque citoyen une tâche qu'il agrée et une rémunération dont il se contente? De toute nécessité, il faudra méconnaître et violer ce que le grand nombre regardera comme son droit et appliquer des procédés d'administration dans lesquels la masse ne verra que des procédés d'injustice et d'oppression.

Et qu'on n'allègue pas la résignation avec laquelle le peuple accepte les inégalités des fonctions sous le régime actuel pour conclure à cette même résignation sous le régime socialiste. Il n'y a pas parité. Actuellement, c'est l'inégalité des conditions où chacun naît qui fait généralement l'inégalité des fonctions. On se résigne à une fonction inférieure, parce qu'on naît dans une condition inférieure. On fait ainsi de nécessité vertu, ou si l'on s'irrite de cet état de choses, on s'en prend, non au pouvoir, mais à la fatalité ou à l'état social en général, tel qu'il règne partout sous l'empire d'une tradition impersonnelle. Dans l'état socialiste, au contraire, l'inégalité des conditions est abolie, on y proclame comme un dogme de justice sociale que les hommes ne peuvent différer devant les fonctions, les récompenses et les honneurs que par leur mérite personnel tout seul et que toute autre inégalité constitue une vraie iniquité.

Comment donc fera-t-on accepter sans murmures ni mécontentement ce grand nombre de fonctions inférieures auxquelles la multitude est irrémédiablement vouée? Combien sur cent citoyens qu'on appliquera aux travaux des champs, des mines,

des usines et des petits métiers, sauront reconnaître qu'ils ne sont bons qu'à cela ?

Prenons donc la nature humaine telle qu'elle est, les théories n'y changeront rien, et concluons que l'État socialiste ne saurait posséder les trois qualités qui lui sont indispensables, à savoir l'intelligence de sa mission, — la volonté sérieuse de la bien remplir — et l'habileté ou la sagesse pratique pour s'assurer, par la confiance des sujets, les concours et les moyens d'actions que cette mission réclame.

2. Considérons maintenant **les défauts** souverainement funestes que l'État socialiste devrait, mais ne saurait éviter.

Je puis réduire ces défauts à trois, *la légèreté, la partialité* et *l'instabilité.*

Ces défauts devraient être évités à tout prix par l'État socialiste, car ils y sont plus funestes que sous tout autre régime. L'État socialiste ne peut pas être *léger;* car il prétend ne rien abandonner au hasard et règler exactement, selon la raison et la science, le travail de la production sur les besoins bien constatés de la consommation. Il ne peut pas être *partial;* car il prétend règlementer tous les intérêts, au nom de la seule justice, et donner à chacun la part de bonheur et de jouissance qui lui revient selon ses mérites et ses droits. Il ne peut pas être *instable;* car dans l'ordre économique il faut unité de direction et de tradition. L'esprit de suite y est indispensable. Interrogez l'expérience : quelles sont les maisons d'industrie ou de commerce qui prospèrent ? Celles qui vivent de fortes traditions, celles où domine l'esprit de suite.

Malheureusement, par la force et l'entraînement des choses, l'État socialiste sera léger, partial, instable. Nous y trouverons la plus téméraire *légèreté* unie à la plus inique *partialité* et à la plus complète *instabilité.*

L'État socialiste sera *léger*, oui, léger jusqu'à l'extrême témérité. Pourquoi? Pour les motifs déjà exposés, savoir le manque de connaissances claires et certaines qui puissent le guider et l'obligation fréquente d'arrêter les mesures les plus importantes au pied levé sous la brusque pression des nécessités publiques. L'incompétence et la fatalité couvrant les responsabilités de la conscience, on n'hésitera pas à sacrifier l'avenir au présent, le devoir à la popularité et la politique des principes à la politique des expédients.

Pour nous attacher spécialement au côté économique et financier de l'administration socialiste, remarquons en général qu'un particulier est incomparablement moins dépensier et plus prudent dans la gestion de sa fortune privée que les gouvernants ne le sont dans la gestion de la fortune publique. Pour citer des faits, qui n'ont rien d'exceptionnel, rappelons-nous comment dans les pays les plus sensés on discute et on vote les budgets; comment, par exemple, en Belgique on a discuté et voté les énormes dépenses pour la construction du palais de justice, pour les fortifications d'Anvers et pour les forts de la Meuse. Sans juger ces dépenses en elles-mêmes, je demande simplement si nos députés, en votant ces trente, ces quarante, ces cinquante millions de francs, ont réfléchi à leur vote aussi sérieusement qu'ils eussent réfléchi à une dépense personnelle de 1,000 francs. Combien pourraient l'affirmer? D'où vient cette différence chez des hommes sensés et honnêtes? De ce qu'ici l'intérêt privé fait totalement défaut et de ce que la responsabilité personnelle se laisse trop facilement absorber dans la responsabilité collective. L'intérêt privé et la responsabilité personnelle sont des freins d'une incomparable puissance dans l'ordre économique. Rien ne saurait les suppléer.

Or dans l'état socialiste, ces deux forces régulatrices feront presque complètement défaut et d'autre part le gouvernement

disposera de toute la richesse de production du pays. Quelle légèreté ne présidera pas à l'exploitation de cet immense fonds et quels gaspillages, quelle déperdition de forces vives, quelles ruines ne seront pas le fruit de cette légèreté ?

Qu'on se rappelle la république centralisatrice et despotique de 93 précipitée à la banqueroute, alors qu'elle s'était assuré, par l'expropriation des biens du clergé, des associations et des émigrés, le budget le plus plantureux, que jamais État ne posséda. -- A la fin de *1795*, la Convention avait émis 47 *milliards et demi* d'assignats et, en *1796*, *deux milliards et demi* de mandats territoriaux ! toute cette richesse, en partie artificielle, en partie naturelle, a été perdue !

L'État socialiste emploiera bien plus mal que n'a fait la Convention les finances et les ressources du pays, parce que la situation économique à laquelle il devra faire face sera incomparablement plus vaste, plus complexe et plus embrouillée. Comment évitera-t-il la banqueroute et la famine ?

En outre, l'État socialiste sera *partial*, oui, partial jusqu'à la plus révoltante iniquité. Pourquoi ? Parce que la lutte des partis y sera vive, passionnée, poussée jusqu'à l'antagonisme le plus farouche. Impossible qu'il en soit autrement. Tous les intérêts, toutes les fonctions, tous les honneurs étant concentrés entre les mains du pouvoir, les ambitions et les compétitions les plus ardentes se heurteront autour de ce pouvoir dans les plus violents conflits. Personne ne se désintéressera de ces luttes, car chaque citoyen y verra engagés tous ses droits et toutes ses espérances ! Comme ce pouvoir si avidement convoité et disputé relève tout entier du suffrage universel, toute la nation se verra forcément et à jamais jetée dans la mêlée des partis. A l'opposé du rêve socialiste, le pays ne sera ainsi qu'un immense champ de bataille, divisé entre des chefs ennemis, dont chacun essaiera d'enrôler sous sa bannière le

plus grand nombre de combattants. Comment y réussir, sinon par des promesses de favoritisme et les procédés si connus de la corruption électorale? La conquête du pouvoir, enjeu des luttes électorales, sera donc la conquête de tout le parti. Les places et les emplois seront le butin de guerre que les généraux devront distribuer à leurs soldats, sous peine de se voir reniés et renversés. L'avénement du socialisme amènerait ainsi le règne du plus absolu favoritisme dans la plus inique partialité.

L'État socialiste remplacerait ainsi les abus de la concurrence *partielle* et *limitée* dans les libres carrières du travail, par les abus de la concurrence *universelle* et *illimitée* pour la conquête du pouvoir et de tous ses privilèges. Ces abus seraient cent fois plus funestes.

Nous pourrions emprunter à l'histoire des démocraties contemporaines des exemples suggestifs, qui nous font pressentir ce que serait la lutte des partis et le favoritisme gouvernemental, qui en est la conséquence, dans la démocratie socialiste. Rappelons-nous les gouvernements républicains français de 89 à 93, de 48 à 51, de 71 à nos jours. Quel favoritisme d'une part, quel ostracisme de l'autre et quelle corruption électorale pour conquérir le pouvoir! (1)

(1) L'exemple le plus suggestif nous vient de la grande République américaine, qui a été fondée dans un si grand esprit de justice et de liberté, et où, en dehors du gouvernement, il y a tant de carrières ouvertes à tous, et pour tous tant de moyens de s'enrichir. Toutefois, la lutte des partis et l'exploitation oppressive du pouvoir y fleurissent plus que partout ailleurs! Évidemment, on ne saurait expliquer que par l'exagération de l'esprit démocratique et par la pratique du suffrage universel pur et simple ces déplorables mœurs et cette absorption graduelle du « self-government » dans l'esprit de parti.

Pour nous édifier sur ce point, nous allons consulter rapidement l'excellent ouvrage de Claudio Jannet : *Les États-Unis contemporains*, 4e édit., ouvrage qui est le complément et le correctif indispensable de l'ouvrage

Faut-il dire combien cette partialité, en surexcitant les convoitises et le zèle des uns, les craintes et l'antagonisme des

jadis plus retentissant de M. de Tocqueville : *De la Démocratie en Amérique.*

Groupons dans un résumé concis quelques aperçus des chap. V et VI sur les mœurs introduites par la pratique du suffrage universel en Amérique.

Le trait saillant des luttes politiques aux États-Unis, depuis longtemps, est que les partis combattent beaucoup plus pour la possession du pouvoir que pour des principes.

Chaque parti, grâce au mécanisme d'une savante organisation, présente pour les moindres fonctions, même pour les plus étrangères à la politique, des candidats qui lui sont inféodés. Aucune candidature indépendante ne peut se produire sérieusement. Chaque parti a sa liste complète, son « ticket », et celui qui l'emporte est le maître absolu de toutes les positions officielles. Le *New-York-Weckly-Times* du 9 mai 1868 reconnaît formellement ce fait : « L'effet pratique de notre gouvernement, écrit-il, est simplement un gouvernement de partis. C'est la volonté du parti dominant, et non pas la volonté du peuple, qui contrôle et dirige les affaires. Les citoyens qui n'appartiennent pas au parti dominant n'ont pas plus d'action dans le gouvernement que s'il vivaient en France ou à Alger. »

La vénalité des votes est ostensiblement pratiquée, à telles enseignes qu'un candidat de New-York ne craignait pas de dire dans sa proclamation affichée partout : « Vous savez que, malgré tous *nos efforts* et *une libéralité sans limites*, nous n'avons obtenu que le troisième rang dans la dernière lutte. »

Les sévérités de la loi contre la corruption électorale n'arrêtent pas les partis, par la raison que les juges qui devraient les appliquer sont eux-mêmes élus par le suffrage universel pour une courte période et que la condition de leur élection est de servir en tout les intérêts du parti qui les a fait élire.

Les fraudes dans l'élection se pratiquent sur une vaste échelle. Munis de faux papiers de naturalisation, les électeurs achetés vont de *ward* en *ward*, sous la direction des embaucheurs, déposer leurs votes. Dans les grandes villes, un électeur quelque peu adroit peut voter plusieurs fois en une seule journée. Un vote de ce genre est-il contesté, les faux

autres, serait funeste et au parti qui jouit du pouvoir et au parti qui en est exclu !

témoins abondent en faveur du vote émis et le scrutateur l'admet, s'il est du même parti. Mais il y a un procédé de fraude plus original, qui se nomme *colonisation*. Le chemin de fer transporte le même jour, d'un État ou d'un district à un autre, des convois entiers d'électeurs, qui vont voter partout où les bureaux de vote appartiennent aux membres du parti.

L'intervention violente de l'autorité dans les élections est chose fréquente. Le président et les meneurs du parti, qui, par leur position dans le Sénat ou en dehors, exercent avec lui la réalité du pouvoir exécutif par-dessus la tête des ministres, ont une influence souvent prépondérante sur le choix de son successeur. Rien n'est épargné pour assurer la réélection de leur personne ou de leur parti : la distribution des places et l'adoption des mesures les plus partiales sont à l'ordre du jour. Les fonctionnaires publics, surexcités par le désir de conserver leur place, deviennent les agents électoraux les plus actifs, tandis que les gouverneurs et les officiers municipaux, lors des élections d'État, exercent journellement la pression administrative la plus scandaleuse en faveur de leurs amis.

On pousse même la fraude jusqu'au remaniement des circonscriptions électorales. Le Congrès et les législateurs des États ne se font pas faute de remanier arbitrairement ces circonscriptions pour assurer les élections au parti dominant. Les Américains appellent ce système *gerrymandering*. du nom d'un gouverneur démocrate du Massachussetts, qui l'imagina le premier.

Ces fraudes amènent des violences de plus en plus fréquentes, et il n'est pas rare que les partis s'emparent des urnes électorales par la force, au milieu de collisions sanglantes.

En outre, le droit qu'ont les Chambres, dans la plupart des États, de statuer souverainement sur la validité de leurs membres, est souvent l'objet des abus les plus criants. Les radicaux, notamment, ont plus d'une fois faussé le résultat du vote et proclamé élu le candidat de la minorité En mars 1877, le Congrès lui-même a ouvertement faussé le résultat des élections présidentielles.

Enfin, l'extension de ces fraudes et de ces violences gagne sans cesse. La notion de l'honnête, appliquée à la vie publique, s'oblitère de plus en

Enfin l'État socialiste sera *instable*. Par la force des choses, l'axe du pouvoir y sera sans fixité et le gouvernement sans

plus dans les partis, et l'emploi de la ruse et de la force vicie chaque jour davantage la pratique du suffrage universel. Il en devient comme le produit naturel.

Ces faits sont reconnus par nombre de publicistes américains. Qu'il nous suffise de citer M. Seaman, qui s'exprime comme suit : « Les organisations de partis tendent à développer l'esprit de parti, d'exclusivisme et d'intolérance... La tendance de l'esprit de parti est de ne tolérer aucun homme comme chef s'il n'est pas aveuglé, quant aux défauts de son propre parti et aux mérites de ses adversaires... Les enthousiastes du parti et les hommes qui ont un côté aveugle et sont accoutumés à entrevoir et à apprécier les mérites seulement sous une face, doivent occuper les premières places .. L'esprit de parti violent et les organisations des partis du jour actuel tendent à produire des hommes rusés, exclusifs, à l'esprit étroit et des politiques adroits, mais pas des hommes d'État. Il tend à décourager la liberté d'enquête, la liberté de pensée et la liberté de parole sur les questions politiques et à détruire la liberté d'action. » (M. Seaman : *Système du gouvernement américain*, pp. 87 et 109, cité par Cl. Jannet, pp. 125-126.)

Pour confirmer et compléter ces aperçus sur les mœurs politiques des États-Unis, ajoutons que depuis l'avènement à la présidence du général Jackson (1829), qui proclama la maxime qu' « aux vainqueurs appartiennent les dépouilles », chaque nouveau président change presque complètement tout le personnel administratif, depuis le secrétaire d'État jusqu'au maître de poste de village. Voici, comme échantillon de ce procédé, le relevé des principales révocations faites par M. Cleveland, qui peut être rangé cependant parmi les meilleurs présidents des États-Unis. Lors de sa première présidence : 32 ministres à l'étranger sur 33 ; — 16 secrétaires de légation sur 21 ; — 139 consuls sur 219 ; — 84 collecteurs de revenus sur 85 ; — 65 attorneys sur 70 ; — 2,000 maîtres de poste sur 2,359 ; — 40,000 maîtres de poste de 4e classe sur 52,609 !

Or, ces fonctionnaires ainsi nommés par leur parti, pour un petit nombre d'années, se croient le droit de tirer de leur emploi tout le profit possible. De là dans le fonctionnarisme un amour de lucre et une corruption sans cesse grandissant. Un *Comité* nommé par le Congrès a signalé le mal, en 1868, en ces termes : « Il est nécessaire de renvoyer

traditions ni esprit de suite. Pourquoi ? Parce qu'il n'aura d'autre base que le suffrage universel et que rien n'est instable

tous les voleurs du service public. Ce sera une affaire de temps : les voleurs infestent chaque département... Ils sont comme les trichines dans le système animal ; non seulement ils sont dangereux quand ils s'introduisent, mais leur infinie reproduction engendre les maux les plus funestes. Il n'y a pas de branche de service dans laquelle on ne les trouve, et l'exemple est si contagieux que *l'honnêteté devient l'exception au lieu de la règle* ». Aussi a-t-on constaté que l'année précédente les droits sur le whisky n'avaient rendu que 13 millions de dollars sur 80 millions et que la perte annuelle du Trésor pour les droits d'importation est de 12 à 25 millions de dollars !

Pour finir, choisissons quelques faits cités par Claudio Jannet, pour prouver la vénalité des fonctionnaires et des membres mêmes du Sénat. En 1872, lors d'une enquête dont une grande société financière, le « Crédit mobilier », fut l'objet, on trouva sur ses registres la preuve que de nombreux membres du Sénat en avaient reçu des sommes d'or, sans pouvoir justifier d'aucun titre. — En 1875, le Congrès constata, dans une autre enquête, que l'agent d'une société de transports postaux, Irwin, avait dépensé 750,000 dollars pour faire passer le bill qui accordait une subvention sollicitée. Ces sommes ont été données à un certain nombre de membres du Congrès, d'hommes de loi et d'intermédiaires. — Fait plus frappant pour New-York : Du 1er janvier 1869 au 1er août 1871, la dette de la ville s'est élevée de 29,324,948 à 100,955,333 dollars. Elle avait plus que triplé sans que, durant cette courte période, la ville eût fait de dépense extraordinaire ; mais, en revanche, les officiers municipaux, auparavant sans grande fortune, sont devenus riches à millions. Ces vols prodigieux se sont faits au moyen d'expropriations pour agrandissement de rues. Mais la fraude la plus colossale s'est faite sous le couvert de la construction d'un *Court-house*. Le devis s'élevait à 250,000 dollars, et on en a dépensé 8 millions. Un fournisseur avait touché pour 1,825,000 dollars de plâtrage ; un autre était censé avoir fourni des tapis pour un espace de 17,000 m. carrés ; un troisième avait livré 36 sofas au prix de 122,000 dollars. Toutes ces sommes avaient passé dans les poches des fonctionnaires chargés de diriger le travail, le maire en tête. — En 1886, treize membres du Conseil de New-York furent convaincus d'avoir vendu pour 500,000 dollars la concession d'un chemin de fer. Des faits analogues

comme le suffrage universel, quand il est maître de tout. Voyez quelles brusques et puissantes oscillations le suffrage universel imprime au gouvernement des démocraties contemporaines et de quelles trahisons ou de quelles surprises il nous offre le spectacle habituel.

Empruntons quelques exemples à la France.

Au scrutin du 23 avril 1848, Lamartine passe à Paris en tête de toute la liste et le 8 décembre il n'y recueille que 17,910 voix, soit moins du cinquième que huit mois auparavant. Qu'avait-il fait entre temps? Rien, mais il était usé.

Voici qu'éclate le coup d'État du 2 Décembre, qui était évidemment un abus de pouvoir contre la majorité de la Chambre, élue par le suffrage universel. Eh bien, le plébisciste du 20 décembre demande à ce suffrage universel ce qu'il pense de cet abus de pouvoir? 7,439,216 *oui* approuvent et seulement 640,737 *non* désapprouvent. En *1869,* le suffrage universel donne à l'empire une dernière consécration par une majorité de six millions de voix contre un million et l'année suivante cette majorité se retourne contre l'empire en faveur des députés qui l'ont renversé. Depuis lors, quel jeu de bascule pour porter tour à tour en haut ou en bas les principes et les hommes les plus différents! En quatre années, la majorité conservatrice, si forte au début, passe à l'état de minorité. Gambetta, le plus puissant chef de parti de la France,

de corruption se produisent dans la plupart des grandes villes et se constatent dans les législatures des différents États. « L'exercice du pouvoir législatif, dit M. Seaman dans l'ouvrage cité plus haut, a souvent été employé par les chefs de parti comme moyen de spéculation. Assurer des subsides en terres et en obligations aux compagnies de chemins de fer, tel a été le moyen d'enrichir une grande partie des chefs et des hommes importants du parti dominant. »

Nous pouvons deviner à la lumière de pareils faits quel favoritisme et quelle corruption règneraient dans la démocratie socialiste!

obtient à Belleville, plusieurs fois de suite, une écrasante majorité, et voici qu'après peu d'années, quelques mois avant sa mort, un concurrent obscur, un vulgaire meneur lui enlève la moitié des 24 mille voix de l'arrondissement.

Bientôt à Gambetta succède dans l'idolâtrie du suffrage universel, un vrai héros d'opéra, le général Boulanger. Sans qu'il eût d'autre titre sur ses rivaux que d'avoir brillé sur un beau cheval noir, en tête de magnifiques parades militaires, il se vit coup sur coup élevé par de formidables majorités jusqu'à la plus haute marche du pouvoir, et, si, à un moment décisif, il n'avait pas complètement manqué d'habileté et d'audace, il mettait sous sa botte le gouvernement et la France toute entière. Depuis lors, les oscillations du suffrage universel se font dans d'autres sens, mais elles perpétuent l'instabilité du régime, sans permettre de deviner ce qui sortira des surprises de l'avenir.

Dans une république socialiste, le suffrage universel créerait une instabilité bien plus grande. Le pouvoir, en effet, incapable de dominer la situation et de satisfaire les prétentions, les ambitions et les cupidités de la multitude, aurait contre lui une majorité de mécontents toujours prête à tout tenter pour le renverser. C'est ce que nous avons établi plus haut en montrant que le gouvernement ne saurait s'attacher d'une manière durable ni l'élite ni la masse de la nation. Le nombre des fonctions supérieures étant relativement très réduit et tous devant accepter la fonction que le gouvernement leur impose, l'armée des mécontents et des adversaires grossirait rapidement et elle disposerait bientôt d'une invincible majorité.

Aux États-Unis, le procédé si largement pratiqué des destitutions et des nominations politiques a fait du Sénat un foyer permanent de corruption et d'intrigues, qui déconsidère le gouvernement et fait foisonner le nombre des envieux et des

mécontents. D'après la *Tribune* de New-York, il se passe chaque fois au Sénat une scène indescriptible au jour d'envoi des nominations. Quand la liste est apportée dans le bureau par le secrétaire particulier du président, que lecture en a été donnée, les sentiments contraires éclatent dans toute leur vivacité. « Les élus applaudissent, les refusés sifflent, suit un *sauve-qui-peut* général, accompagné de murmures, de malédictions, d'accusations de fraude et de corruption, de promesses manquées etc. » Mais au moins les déçus, s'ils ont du talent et une volonté énergique, trouvent hors des faveurs présidentielles, mille moyens de s'élever et de faire fortune. Que serait-ce, si toute espérance leur était fermée pour toujours ! Comment l'immense ligue de tous les amours-propres froissés, de toutes les espérances déçues, de tous les dévouements méconnus, de toutes les ambitions humiliées et aigries, n'aurait-elle pas raison du petit nombre des satisfaits et des repus? Impossible que le gouvernement socialiste résiste aux assauts répétés que cette ligue lui livrerait. Tour à tour les partis se renverseraient du pouvoir et il ne saurait y avoir ni tradition, ni prévoyance durable au sein de cette perpétuelle instabilité.

3. Et maintenant demandons-nous à quels **résultats** aboutirait le régime socialiste?

A des résultats cent fois pires que tous les maux et les abus du régime actuel.

Le système socialiste aboutirait *à la plus audacieuse violation de la dignité et de la liberté personnelles, — à la plus déplorable compression des généreuses initiatives et des fécondes aptitudes de la nature humaine,* — et par suite *à l'abaissement de l'humanité dans une médiocrité et une misère communes.*

Ces résultats sont inévitables et irrémédiables. On ne saurait les conjurer.

Quelle violation, tout d'abord, de la dignité et de la liberté personnelles ! L'école socialiste contemporaine est plus brutale dans son despotisme que l'antique école de Platon, qui aurait voulu faire de tous les hommes des esclaves, pour les forcer à vivre heureux et vertueux. Platon rêvait donc de sacrifier la liberté à la vertu; mais le socialisme contemporain semble ne considérer l'homme que comme un animal, pour lequel le bien suprême consiste à être bien repu, bien vêtu et bien logé. Pour réussir à le mieux nourrir, à le mieux vêtir, à le mieux loger, les socialistes confisqueraient la liberté et l'indépendance naturelles de la personne humaine. Comment donc ne saisit-on pas ce qu'il y a d'humiliant, de dégradant, de profondément révoltant dans cette théorie? Dût ce régime couvrir la terre des fleurs et des fruits du paradis, on ne saurait assez énergiquement le répudier.

Non, aucun homme ayant le souci de sa liberté et de sa dignité ne se soumettrait à cet odieux esclavage. Il faudrait l'établir par la force, avec une violence inouïe, pour avoir raison des résistances désespérées et des incessantes révolutions qu'il provoquerait. Il faudrait même l'établir simultanément dans tous les pays, pour avoir quelque chance de le maintenir. Supposez au-delà des frontières du despotisme socialiste, des pays encore affranchis, n'y aurait-il pas des émigrations en masse vers les pays de la liberté? Tous les hommes qui ont quelque instinct de dignité ou d'indépendance personnelle préfèreraient s'expatrier, plutôt que d'être à jamais traités comme des esclaves ou des mineurs. Il ne resterait entre les frontières de l'état socialiste que les meneurs et les incapables.

Cette violation de la liberté personnelle entrainerait la plus déplorable compression des fécondes initiatives et des meilleures aptitudes de la nature humaine. Plus de stimulants ni de nobles ambitions et par suite plus de virile

activité ni d'œuvres puissantes. Le travail forcé d'un esclave ne saurait valoir le travail spontané d'un homme libre. Pour que l'homme aille au bout de sa force, de son talent et de son génie, il doit se sentir libre et puissamment stimulé. Jamais le salaire en bons de travail, mécaniquement distribués par le Dieu-État à ses esclaves, ne stimulera l'ensemble des hommes comme l'appât des bénéfices et l'espoir des honneurs et des récompenses illimitées, qu'on espère recueillir sur le champ du libre travail et de la libre concurrence.

Aussi presque tous les essais de régime phalanstérien qu'on a tentés, comme celui de Victor Considérant, ont-ils pitoyablement avorté. Même une expérience bien moins étroite de travail réglementé dans les célèbres « ateliers nationaux », sous la seconde république française, nous suffit-elle comme exemple concluant pour juger les vices essentiels du système socialiste. Le directeur, M. Thomas, avait été chargé par le gouvernement de la République d'appliquer un programme de *travail national*, qui obtint l'approbation enthousiaste de tous les ministres. Avec leur appui, il organisa l'armée des citoyens travailleurs au nombre de plus de cent mille, les distribua dans des cadres fixes et s'ingénia à les faire travailler dans des conditions et à des prix uniformes. Bien que les salaires fussent assez modestes, le travail produit fut trouvé de moitié inférieur à ce qu'il coûtait. Jamais projet plus séduisant n'aboutit à un plus lamentable échec (1).

Au reste, l'histoire de l'esclavage gréco-romain nous fournit une preuve incomparablement plus saisissante et plus décisive de la supériorité du travail de l'homme libre sur celui de l'esclave. Bien que l'esclave antique eût dans l'espoir de

(1) A consulter sur ce fait instructif, l'excellent ouvrage de M. Pierre de la Gorce : *La seconde République française*.

l'affranchissement un stimulant que n'auraient pas les esclaves socialistes, toutefois quelle différence entre lui et l'homme libre! Ces multitudes d'esclaves employées à Rome ont fort peu contribué à la prospérité, même matérielle, de la société. L'agriculture et l'industrie, auxquelles, durant des siècles, on a appliqué des millions d'esclaves, n'ont guère prospéré en Italie.

Bien qu'il y eût en moyenne à Rome, à Athènes, à Corinthe de trois à cinq esclaves contre un homme libre, tous les hommes vraiment supérieurs dans toutes les sphères du talent et de l'activité humaine ont été des hommes libres. Même les esclaves grecs, si nombreux, dont on poussait le plus loin possible l'instruction pour les vendre comme précépteurs aux riches familles, n'ont laissé dans les lettres que quelques noms d'affranchis de second ordre. Aux hautes cimes de la science, de l'art et des lettres nous ne découvrons que des hommes libres. Seuls les hommes libres, énergiquement stimulés, vont au bout de leurs forces et savent donner la pleine mesure de leurs talents.

Le bon sens et l'histoire nous permettent donc d'affirmer que l'emprisonnement de toutes les intelligences et de toutes les activités dans cette immense caserne de l'État socialiste est inconciliable avec les conditions essentielles du progrès. Le socialisme nous donnerait une race d'eunuques sans ambition, sans initiative, sans énergie, et il ne ferait régner sur le champ du travail national qu'une obéissance servile et inerte, avec laquelle on ne saurait jamais concevoir ni exécuter de grands desseins.

Voilà pourquoi le principe égalitaire du socialisme est un principe destructeur de toutes les supériorités de talent, de travail et de dévouement, qui sont l'honneur et la force de la civilisation.

L'ascension de la société ne se faisant jamais par un

mouvement d'ensemble, mais par des séries de progrès individuels qui s'étendent de proche en proche, l'État socialiste, qui prétend substituer les efforts et les progrès collectifs aux efforts et aux progrès individuels, arrêtera tout progrès.

Le règne du socialisme produirait donc les conséquences que le Souverain-Pontife a si clairement et si énergiquement formulées : « la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme *conséquence nécessaire*, les richesses taries dans leur source; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, *l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère!* » (1).

(1) Étudions un instant l'application du socialisme à la Belgique au point de vue de la richesse et de la prospérité sociales.

En nous aidant des statistiques et des calculs produits par M. le sénateur Keesen dans sa *Revue des hommes d'œuvre* (livr. avril, mai, juin 1895), nous pouvons évaluer la richesse actuelle de la Belgique à 20 milliards de francs, dont 4 milliards 150 millions sont déjà propriété commune (chemins de fer, routes, canaux, terres et bois, bâtiments publics et mobilier de ces bâtiments). Nous arriverions ainsi à 16 milliards. Actuellement ce capital, fécondé par le libre travail, produit environ 2 milliards de revenus sous forme de rente des terres, d'intérêt des capitaux, des bénéfices de la culture, de l'industrie et du commerce, des traitements et des salaires. L'État prélève sur ces revenus environ 150 millions d'impôts de toute nature. Or, on peut dire que le 1/50 tout au plus est stérilisé dans des dépenses de luxe, déduction faite des salaires et des bénéfices utiles payés pour cette jouissance de luxe. Tout le reste sert, soit directement, soit indirectement, aux besoins de la nécessité ou d'une modeste aisance, ou bien est ajouté au capital producteur pour l'accroître ou en réparer les pertes incessantes.

Supposons, au contraire, la Belgique régie par un gouvernement socialiste : ces 16 milliards exploités par une armée d'esclaves mécontents

Voilà ce que serait le règne du socialisme dans le pays où il parviendrait à s'établir ! Il serait aussi contraire au progrès social qu'il est contraire à la liberté, à la dignité et aux justes droits de la personne humaine !

Mais ce règne n'est pas possible. Le christianisme a élevé trop haut et trempé trop énergiquement les peuples civilisés, pour que ceux-ci se laissent asservir et niveler sous ce despotisme avilissant. L'obéissance aux lois et aux ordres d'un pareil pouvoir serait pour les peuples chrétiens d'une manifeste impossibilité. Ces peuples s'agiteraient dans des révolutions et des guerres sans fin, jusqu'à ce qu'ils aient ressaisi leurs vieux droits et leurs vieilles libertés.

et découragés, sous une direction mal organisée, ne produiront peut-être pas la moitié de ce qu'ils produisent maintenant. Il reviendrait donc en moyenne à chacun par an 175 francs ou la somme des biens de consommation équivalant actuellement à 175 francs !

Ce serait bien l'égalité dans la misère. Le sort de la famille ouvrière la plus misérable serait le sort de toutes les familles belges, sans recours possible aux ressources de la charité, et sans espoir d'amélioration. Ce serait la misère noire pour tous et pour toujours !

Qu'on ne se paie donc pas de fallacieuses promesses, comme si les théoriciens du socialisme pouvaient nous garantir un état social, où tous seraient honnêtes et travailleurs, et surtout un gouvernement dont les chefs seraient tous des prodiges de vertu, de prudence et d'activité. Toutes ces promesses ont été faites avec la même fatuité par les chefs de la Convention et par ceux de la Commune. On sait comme elles ont été tenues !

Les chefs du gouvernement socialiste, à raison même de l'immense encombrement de leurs charges et de leurs fonctions, conduiraient la nation à une banqueroute bien plus étendue que celle où la Convention a été précipitée. (*Voir* plus haut, p. 189.)

Éclairons-nous encore d'un fait qui prouve tout ce que nous aurions à craindre de la mauvaise gestion des affaires et des finances du pays.

Actuellement, la dette du gouvernement français est de 32 milliards, c'est-à-dire qu'elle vaut une fois et demi la richesse sociale de toute la Belgique, sol, sous-sol, propriétés bâties, machines et capitaux alimentant

Jamais donc le socialisme à l'état pur et absolu n'établira son règne sur l'Europe. Mais ce qui est à craindre longtemps encore, c'est qu'en abusant les masses par sa sophistique séduisante et en soulevant les convoitises et les haines populaires, il ne réussisse à provoquer des révolutions passagères, fécondes en massacres et en destructions.

Le socialisme a bien choisi son emblème : Cet emblème, ce n'est pas le rameau d'olivier, c'est le *drapeau rouge*. Le socialisme ne saurait entrer dans l'histoire des peuples que pour y laisser *des ruines et d'immenses taches de sang* (1).

notre industrie et notre commerce. Cette dette chaque année augmente en moyenne de 250 millions de francs. C'est bien là, n'est-ce pas, une situation financière épouvantable? Or, pourquoi, malgré cette énorme dette, qui surcroît sans cesse, le crédit de la France se soutient-il? Nous répondons parce que, grâce au régime de la propriété privée et du libre travail, le peuple français est riche et suffit, par sa richesse croissante, à couvrir les gaspillages insensés de son gouvernement. Il peut se laisser tondre à raison de trois milliards par an.

Supprimez donc en France la propriété privée et les ressources du libre travail et supposez les hommes du gouvernement, sans cesse changés grâce à la bascule du suffrage universel, aussi habiles à diriger le travail national qu'à dépenser maintenant la richesse nationale, et vous pourrez prédire qu'en quelques années une des nations les plus riches du globe aura été précipitée par l'utopie socialiste au fond de la plus noire misère et de la plus épouvantable banqueroute que le monde ait connue.

Et voilà les expériences auxquelles les sinistres théoriciens du socialisme nous convient!

(1) Pour exposer les impossibilités pratiques du socialisme, je me suis un jour servi, dans une conférence populaire, d'un trait qui a vivement saisi mon auditoire. Peut-être quelques-uns de mes lecteurs me sauront-ils gré de le reproduire dans cette note.

Dans un pays de montagnes, il n'existait, pour relier deux villes, qu'une route longue et incommode, sur laquelle des accidents de voiture n'étaient pas rares. C'était un chemin aux montées raides, aux tournants brusques, aux pentes glissantes et côtoyées d'abîmes. La route, toutefois, était très

fréquentée : aussi fallait-il habituellement vingt à trente voitures pour transporter les centaines de voyageurs qui s'offraient chaque jour.

Le maire de la ville d'où la route et les voitures partaient, s'émut des accidents auxquels les malheureux voyageurs étaient exposés et dont quelques-uns, de loin en loin, avaient été victimes. Après avoir bien réfléchi au remède que réclamait le péril, il trouva dans son génie la conception que voici : il fit construire un gigantesque omnibus pour remplacer les voitures, attela à cet omnibus la cinquantaine de chevaux disponible et confia la conduite du char et de l'attelage aux cochers réunis : « J'unirai ainsi », — se dit-il, — « toutes les forces et toutes les lumières sous une direction unique : il n'y aura plus d'accidents à craindre. » Naturellement il y eut, de la part des voyageurs et même des cochers, des protestations. Mais le maire, se mettant à la tête de l'entreprise, prétendit répondre de tous et de tout. Au reste, pour avoir raison des refus et des essais de révolte, il sut recourir à la force armée, et finalement, après bien des disputes et des échanges de coups, chacun prit la place que le maire lui imposa.

Lentement, le char s'ébranla en grinçant sur ses essieux et en imprimant aux voyageurs une épouvantable secousse. Mais ce n'était là qu'un léger commencement de leurs malheurs. Si parfaite fut cette direction unitaire que le maire imprima aux cochers, les cochers aux chevaux et les chevaux au char, que celui-ci, au premier tournant de route, versa. A cet endroit la pente était glissante, et l'immense véhicule, entraîné par l'énorme surcharge de deux cents voyageurs, dont les cris et le tumulte ajoutèrent au désordre de l'attelage, fut précipité d'une chute unique jusqu'au fond de la vallée.

On ne dit pas quels furent ceux qui échappèrent ; mais on n'a jamais appris que le maire, qui s'appelait, je crois, M. Folle-Tête, ait recommencé l'expérience.

SECTION III

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

CHAPITRE XIII.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME

Pour achever la réfutation de la thèse socialiste, nous allons en démontrer la thèse contradictoire, à savoir : *la légitimité du droit de propriété.*

Après en avoir fixé le vrai sens et fourni les notions et les explications qui aident à le mieux comprendre, nous en établirons les fondements en droit naturel ; ensuite, dans les chapitres suivants, nous en déterminerons les limites juridiques, les obligations sociales et la loi chrétienne.

Nous dégagerons ainsi ce droit si important de toutes les notions et de toutes les interprétations illogiques qui en compromettent l'autorité, et nous serons ainsi à même de le défendre efficacement contre toutes les objections qui tendent à le détruire ou à l'infirmer.

Que le lecteur nous permette, pour être plus concis, plus clair et plus précis, une méthode et un style qui se rapprochent le plus possible de la méthode et du style scolastiques. Tout y sera gain et profit pour lui.

Commençons par formuler la thèse, dont nous aurons à démontrer les arguments et à développer les conséquences.

Le droit de propriété est, pour l'homme complet, un droit inné et absolu. Il implique le droit d'hérédité, qui en est inséparable. L'autorité sociale a vis-à-vis de ce droit pleine-

ment compris un double devoir, celui d'en assurer le respect inviolable et celui d'en concilier l'exercice avec les exigences du bien commun.

1. Notions et explications.

Nous définissons *le droit de propriété*, le droit ou la faculté morale, inviolable, d'acquérir, de posséder et d'user à l'exclusion d'autrui.

L'objet de ce droit n'est pas seulement le *fruit* de la production naturelle, mais le *fonds* même de cette production. Contrairement à la théorie collectiviste, qui excepte de la propriété privée les biens de production ou ceux qui servent à produire d'autres biens, pour la limiter aux seuls biens de consommation ou ceux qu'on consomme directement, nous comprenons dans la matière de ce droit les uns et les autres.

Le droit de propriété s'étend de sa nature à tous les biens d'ordre matériel, qui ne peuvent convenablement servir à l'individu que si les autres sont exclus de cette possession ou de ce libre usage.

Mais que faut-il entendre par droit inné et absolu?

Un droit inné et absolu est un droit fondé dans les tendances et les exigences essentielles de la nature humaine et en relation intime avec sa fin. Un tel droit existe indépendamment de toute loi positive, bien qu'une loi positive puisse être requise pour en régler l'exercice.

Le sujet de ce droit est l'homme *complet* ou l'homme pouvant se suffire et ayant droit à une existence indépendante. A un titre spécial, c'est le chef de famille.

Le sens de cette thèse peut être brièvement et clairement exposé comme suit : Le droit de propriété est nécessaire à l'homme, pour que celui-ci puisse se conserver et se perfectionner conformément aux tendances essentielles de sa nature et aux conditions normales de sa vie.

Exposé des opinions en cette matière. — Remarquons tout d'abord qu'il peut y avoir quatre relations différentes entre *le* droit et *un* droit contesté : il peut y avoir en effet 1° *opposition*, et dans ce cas le droit contesté ne saurait être qu'un droit essentiellement faux ; 2° *indifférence* égale dans les deux sens, d'où résulte une indétermination que peut fixer, dans un sens ou dans un autre, la volonté positive du législateur, de là des droits dont la légitimité et l'étendue dépend toute entière de la volonté humaine ; 3° *convenance* plus ou moins grande ou *relation d'utilité* non de nécessité, et alors il y a aptitude naturelle dans la matière de ce droit à passer en forme et force de droit, mais il y faut, comme supplément, un acte d'autorité ; 4° *exigence essentielle* ou *relation de nécessité* et alors la matière de ce droit passe, en vertu de cette exigence toute seule, en force de droit naturel.

En analysant les différentes théories sur le droit de propriété, on trouve qu'elles se distribuent en quatre classes, qui correspondent à peu près à notre division théorique.

1. *Système de ceux qui nient tout droit de propriété.* Les communistes anciens et les communistes modernes ne veulent ni de la propriété des biens de production ni de celle des biens de consommation, regardant la propriété en général comme contraire au droit naturel, qui veut l'égalité, aussi complète que possible, des hommes, en tout ce qui touche leurs besoins et leurs jouissances. Le type de ce système est celui de Platon.

2. *Système de ceux qui altèrent et mutilent arbitrairement le droit de propriété.* Les socialistes ou les collectivistes proprement dits ne voient dans la propriété qu'une chose purement contingente, objet d'une science exclusivement expérimentale. S'étant donc demandé quel est le meilleur système pour assurer à l'ensemble des hommes le maximum de jouissances matérielles au prix du minimum d'efforts et de

travail, ils prétendent que c'est le système qui distingue entre les biens de production et les biens de consommation, pour permettre l'acquisition de ceux-ci selon la mesure du travail et des besoins de chacun, et pour proscrire la propriété des biens de production, qui doivent appartenir également à tous, pour mieux servir à l'avantage de tous. C'est le système de L. Blanc, de K. Marx et de l'école collectiviste que nous avons refuté précédemment.

3. *Système de ceux qui admettent le droit de propriété, mais seulement comme droit positif.* Les tenants de ce système supposent qu'à l'origine il y avait communauté naturelle de biens, mais que peu à peu les vices des hommes ont fait ressortir l'utilité du droit de propriété. Toutefois, il n'y a là, d'après eux, qu'une haute convenance, qui a exigé pour passer en force de droit proprement dit, *l'intervention d'un contrat*, selon Grotius et Puffendorf, ou *le décret de l'autorité civile*, selon Bentham et Montesquieu. Ce système sous sa forme radicale est celui de J.-J. Rousseau, que nous avons exposé et réfuté au chapitre VII.

4. *Système de ceux qui y reconnaissent un droit inné.* S. S. Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum*, enseigne que ce droit est fondé dans la loi naturelle. Ce système compte en outre pour lui la grande majorité des philosophes et des théologiens catholiques, bien que quelques-uns n'excluent pas formellement le système précédent : au dernier système appartiennent *saint Thomas*, 2ª 2ªᵉ q. 66. a. 2 ad primum. — *Soto*, De justitia et jure, L. 4. q. 3. a. 1. — *Lessius*, De jure et justitia, Lib. 2. c. 5. dubio 2. 3. — *Suarez*, de Opere 6 dierum, Lib. V, 7, n. 18. — De plus, il est admis par la plupart des rationalistes (1).

(1) Quelques interprètes prétendent que saint Thomas ne fait découler le droit de propriété que du droit positif. Cette opinion n'est pas sans

2. Arguments.

L'homme possède dans sa nature un triple fondement au droit de propriété (1).

En effet, l'homme peut être considéré comme un être *personnel*, — un être *perfectible*, — un être *social*.

De cette triple qualité résulte un triple argument en faveur du droit de propriété.

quelque probalité, mais insuffisante selon nous. Exposons toute sa doctrine :

Saint Thomas, dans le passage cité, dit nettement et en termes absolus : « Quant au pouvoir d'acquérir et d'user, il est permis à l'homme de posséder des biens en propre. Cela est même *nécessaire* aux conditions de la vie humaine. » Ce texte est formel et dans son *Commentaire sur les Politiques d'Aristote* (liv. II, 1, 4), reproduisant et approuvant les raisons qu'Aristote oppose au communisme de Platon, il dit avec la même netteté et la même forme absolue : « *Oportet* possessiones simpliciter quidem esse proprias quantum ad proprietatem dominii. » — Mais, d'autre part, il dit dans 2a 2 q. 66ae a. VII, — pour légitimer avec tous les théologiens le droit que possède le pauvre, en cas d'extrême nécessité, de prendre ce dont il a besoin là où il le trouve : — « Per rerum divisionem et appropriationem *ex jure humano procedentem*, non impeditur quin hominis necessitati sit subveniendum ex hujusmodi rebus ». Saint Thomas, dans ce passage, n'est pas censé contester le fondement en loi naturelle du droit de propriété. On peut concilier ce passage avec le précédent, en supposant qu'il veut simplement élever le droit supérieur et imprescriptible de l'indigent placé dans une extrême nécessité au-dessus du droit de propriété, dont l'exercice, pour être valable, exige communément la réglementation positive de la loi civile. — L'article 2 de la même question, *ad primum*, peut être entendu de la même manière, de la détermination concrète de la faculté naturelle de posséder, par la loi civile. Le « Jus humanum » semble devoir être entendu de la loi naturelle interprétée et déterminée par la loi positive.

(1) Ces notions et celles des chapitres suivants ont été soumises, avec grand fruit, aux discussions du cercle d'études sociales de Mons, présidé par M. Ad. Englebienne. C'est là un bon souvenir que j'aime à consigner dans cet ouvrage.

Considérons d'abord l'homme comme être *personnel :*

1° L'homme est un être *personnel,* c'est-à-dire un être intelligent, libre, maître de lui et ayant une fin en Dieu, dont il n'est responsable d'une manière absolue que devant Dieu et devant lui. Il suit de là qu'il ne dépend dans l'ordre de sa fin que de Dieu seul. Ayant le devoir absolu de tendre à sa fin, il a le droit absolu d'approprier à cette fin les biens dont Dieu a manifestement fait les moyens pour atteindre cette fin.

Donc l'appropriation que suggère la raison humaine suffisamment développée comme la plus convenable et la plus efficace pour pourvoir à ses besoins, doit être regardée comme légitime.

Or, d'une part, la raison prévoyante de l'homme le porte à pourvoir à ses besoins futurs aussi bien qu'à ses besoins présents, et, d'autre part, cette même raison lui enseigne que la possession stable des biens terrestres est généralement le seul moyen de pourvoir efficacement à ses besoins futurs.

Donc une pareille possession est en soi légitime.

Comme, en outre, cette tendance à approprier les biens terrestres à ses besoins et à sa fin, sous forme de possession stable, est une tendance universelle et permanente chez les peuples civilisés, on doit la regarder de fait comme une tendance qui découle spontanément des exigences raisonnables de la nature humaine.

Donc, le droit de propriété constitue non seulement un vrai droit, mais un droit inné et absolu.

Ce droit a donc priorité sur la loi positive. Celle-ci doit le consacrer. D'où il suit que l'autorité sociale ne peut ici intervenir que pour le régler conformément à la loi naturelle.

2° De plus, l'homme est un être *perfectible.*

L'homme est par essence un être très imparfait, mais doué d'une perfectibilité indéfinie, et Dieu, son créateur, a dû

vouloir que cette perfectibilité fût efficacement stimulée et aidée dans son évolution indéfinie.

Or, les biens de la terre, qui doivent être les stimulants et les instruments naturels de cette perfectibilité, ne peuvent l'être efficacement pour l'homme, considéré dans la réalité concrète de ses besoins et de ses imperfections, que sous le régime du droit de propriété.

Donc, le droit de propriété est conforme aux exigences réelles et concrètes de la perfectibilité humaine, et, par suite, il correspond à l'ordre providentiel de Dieu.

La seconde proposition de cet argument se prouve par l'analyse psychologique et par l'induction historique.

L'analyse psychologique des mobiles et des stimulants naturels qui portent les hommes à travailler énergiquement et à développer, au prix de grands efforts, leurs aptitudes et leurs talents, nous enseigne que, pour l'ensemble des hommes, le premier de ces mobiles et de ces stimulants naturels, c'est l'acquisition de la richesse, sous forme de possession stable, et le droit de faire fructifier cette richesse en toute liberté, respectueuse des droits d'autrui. Cette richesse ainsi possédée sous forme de propriété indépendante, apparaît aussi comme l'instrument le plus apte à servir le talent et le génie de l'homme dans l'exécution de ses idées et de ses desseins.

L'induction historique, qui étudie les causes de la prospérité industrielle des peuples et les conditions du développement de l'esprit de travail et du génie des entreprises, confirme par un ensemble de faits incontestables le résultat de cette analyse psychologique. L'histoire montre que tous les peuples se sont civilisés sous l'égide de la propriété privée, et que la richesse honnêtement acquise a été dans tous les pays et tous les temps le stimulant énergique du travail humain et de la perfectibilité humaine (1).

(1) La Genèse au chap. XXIII nous laisse le récit détaillé de l'achat fait

Partout où l'homme peut s'enrichir avec sécurité en travaillant bien, on voit bien travailler la plupart des hommes.

Le génie lui-même a généralement besoin d'un pareil stimulant. Sans la richesse à acquérir et la gloire à conquérir, la plupart des hommes de génie ne se condamneraient pas aux efforts laborieux et persévérants qu'exige généralement la parfaite évolution de leur génie.

Le génie surtout des découvertes et l'initiative des puissantes entreprises trouve dans le régime de la propriété privée ses meilleurs instruments et ses meilleurs stimulants.

Aussi les gouvernements sont-ils généralement de mauvais industriels et de mauvais entrepreneurs. La responsabilité et la propriété collective ne valent pas, comme stimulants et instruments de l'activité humaine, la responsabilité personnelle et la propriété privée.

Nous avons déjà, dans le cours de cet ouvrage, cité des centaines de faits caractéristiques, qui confirment sur ce point l'opinion commune des peuples.

Le magnifique développement de l'industrie et du commerce de l'Angleterre et des États-Unis constitue pour notre thèse une démonstration de fait qu'aucune sophistique ne saurait ébranler (1).

par Abraham, contre quatre cents sicles d'argent, d'une terre située près de Mambré, pour y ensevelir son épouse Sara. Plus tard, toute la législation de Moïse consacra le droit de propriété pour le peuple d'Israël. Cette législation assigna même à chaque famille, sur les terres enlevées à l'ennemi par l'ordre de Dieu, un lot de terre, qui ne pouvait être aliéné que jusqu'à l'année du Jubilé. D'autre part, ce code si sage et si soucieux de conserver à chaque famille son patrimoine, ne renferme aucune loi somptuaire ou limitative de la richesse. Les excès et les abus de celle-ci ont été combattus au sein du peuple juif par des lois d'ordre moral. (*Voir* là-dessus mon Mémoire au 3e Congrès international d'agriculture, vol. I, pp. 601-606.)

(1) Qu'on se rappelle notamment ce magnifique réseau de 270 mille

Nous ferons observer, avant de passer à notre troisième argument, que, la perfectibilité humaine étant illimitée, de ce fait, le droit de propriété, qui en est le stimulant et l'instrument, est également illimité.

L'autorité sociale ne peut donc pas lui poser des limites arbitraires : elle ne peut que lui opposer les limites qui viennent d'obstacles extérieurs, tels que la priorité d'un autre droit privé ou, dans certaines circonstances, l'exigence évidente du bien commun.

Limiter la richesse des particuliers, en vertu d'une mesure générale et autoritaire, à telle quantité donnée, par exemple, un million de francs, ce serait contraindre l'homme actif et industrieux, qui arrive à telle limite de fortune, à se transformer de travailleur utile en jouisseur stérile. La loi naturelle n'autorise pas pareil despotisme, qui se retournerait contre l'intérêt public. L'argument suivant le démontrera.

3. Enfin, l'homme est un être *social.*

Cet argument considère l'homme comme membre d'une société. Pour le faire valoir, nous avons, au préalable, à approfondir une importante question de principe sur les droits relatifs de l'individu et des différentes sociétés, dont il peut faire partie.

De toutes les sociétés, la première est la famille. Celle-ci a priorité sur l'État. Aussi l'État est-il pour la famille, comme au reste pour l'individu, et non l'individu ou la famille pour l'État.

kilomètres de voies ferrées, construit, en cinquante ans, aux États-Unis et qui a été la cause du prodigieux développement qu'y ont pris l'industrie et le commerce. Ce réseau, dû tout entier à l'industrie privée, est plus vaste que celui de l'Europe. Il offre plus d'avantages au public et produit toutefois un rendement plus considérable que les chemins de fer construits par l'État belge ou français. La supériorité de l'initiative privée apparaît ici dans la plus saisissante clarté.

Que signifie cette formule ?

Que l'homme et la famille existent antérieurement à l'État et qu'ils ont une excellence propre, une mission propre, des droits et des devoirs propres, indépendamment de l'État. Ils tirent cette excellence, cette mission, ces droits et ces devoirs directement de Dieu ou du fond de la nature humaine. Cette excellence, cette mission, ces droits et ces devoirs ont un caractère absolu et supérieur aux relations de la grande société dont les individus et les familles sont membres (1).

Les relations sociales proprement dites n'ont pas ce caractère absolu.

L'homme qui s'y déroberait pour vivre en anachorète, la famille qui s'expatrierait pour s'établir dans un autre milieu, même dans la solitude, ne violerait pas de droit absolu. Seules, des circonstances spéciales peuvent nous faire une obligation de demeurer dans notre patrie, pour y remplir une mission accidentelle.

Donc, en thèse générale, on ne peut pas subordonner les droits naturels de l'individu et de la famille aux droits de l'État.

Quelle est donc la raison d'être de l'autorité sociale ?

C'est évidemment une mission de *protection* et d'*aide* vis-à-vis des individus et des familles.

L'autorité sociale est faite pour protéger par des lois, égales pour tous, toutes les libertés honnêtes, pour secourir toutes les faiblesses opprimées ou abandonnées et pour concourir, par des services généraux, à toutes les initiatives et à tous les progrès qui perfectionnent la société.

Il suit de là qu'il est contraire à la mission de l'État de mutiler les droits ou les libertés honnêtes, de paralyser l'activité privée, d'enlever au travail humain ses stimulants ou ses

(1) *Voir* là-dessus l'enseignement si solide de l'Encyclique *Rerum novarum*.

instruments naturels, de violenter les vocations ou de troubler les relations qui répondent aux légitimes tendances des individus ou des familles. De pareils empiètements ne sauraient se justifier par le dessein de faire triompher dans la société le principe d'un régime égalitaire et d'une règlementation uniforme.

Sur cette pente, on en arriverait à l'utopie de Platon, qui voulait faire du citoyen un esclave, pour assurer à la société la beauté d'une parfaite unité.

L'État n'a pas une telle mission, et, comme l'État tire tous ses droits de sa mission, il faut en conclure que tout droit pour agir ainsi lui fait défaut.

Cette question de principe ainsi éclaircie, considérons l'homme comme être *social*, afin d'en déduire un nouvel argument en faveur du droit de propriété.

Le droit de propriété se justifie parfaitement au point de vue social, parce qu'il est un *principe de force et de stabilité* pour les familles et les associations libres, — et un *principe de prospérité et de civilisation* pour la société toute entière.

Nous n'avons pas à démontrer l'utilité sociale des familles fortes et stables. Qui la contesterait, à moins de méconnaître l'institution même de la société domestique et les relations que Dieu a voulues, pour le bien de tous, entre le père, la mère et les enfants?

Cette utilité admise, peut-on contester que le droit de propriété reconnue au chef de famille avec le droit d'hérédité, qui en est la conséquence, assure à la famille une force et une stabilité que le régime collectiviste est impuissant à lui donner? Grâce à ce double droit, le père de famille travaillera mieux pour ses enfants, il en sera mieux obéi et imité, et, à sa mort, l'héritage qu'il leur laisse, leur permettra de mieux poursuivre son œuvre et sa mission.

De même, étant reconnu le principe des libres associations, si utiles contre les excès opposés de l'individualisme et du

césarisme, contre l'impuissance de l'individu isolé et le despotisme de l'État centralisateur, on doit reconnaître l'utilité qu'il y a pour ces libres associations de posséder un patrimoine qui augmente leur influence et leurs moyens d'action.

Mais prouvons directement que le droit de propriété, reconnu aux individus, est un principe de prospérité et de civilisation pour la société toute entière.

Pourquoi est-il un *principe de prospérité?*

Parce qu'il assure à l'initiative et à l'activité des travailleurs ces stimulants efficaces, cette responsabilité bien déterminée et ces garanties de stabilité, qui sont nécessaires pour que le travail humain atteigne son plus haut degré de productivité et fournisse en abondance cette variété de ressources qui correspond à la variété des besoins de toute la société.

Grâce au droit de propriété, l'homme travaille avec plus de zèle, d'initiative, d'économie et de constance. Qui exploite son propre fonds et pour son propre compte l'exploitera mieux que le mercenaire. Son œil sera plus vigilant, sa main plus active, et son esprit recherchera avec plus de sollicitude les meilleurs moyens de faire fructifier sa richesse. La productivité du travail étant généralement en proportion de l'effort de tête et de bras accompli, celui-là se décidera à de plus grands efforts à qui le produit du travail profite plus.

En outre, comme la valeur des produits du travail se mesure sur l'estime et les besoins des consommateurs, l'homme qui produit et qui vend pour son compte sera plus efficacement stimulé à mériter cette estime et à satisfaire ces besoins. Sous le régime de la propriété et du libre travail, protégé par de sages lois contre ses abus naturels, la production tendra partout à s'adapter à la consommation. Les producteurs et les commerçants exploreront tous les marchés pour en découvrir et en combler les lacunes. Là où ils observent quelque engorgement, ils seront intéressés à diriger les produits

surabondants vers quelque débouché plus libre, et il s'établira ainsi entre la production et la consommation une circulation active et harmonieuse, également favorable aux vendeurs et aux acheteurs.

Évidemment, les défauts des hommes et les accidents de la nature amèneront de temps à autre dans cette circulation de produits des ruptures d'équilibre ; mais ces ruptures accidentelles, qui stimulent l'activité et le génie inventif de l'homme, constituent des maux bien moins grands que ne le seraient l'inertie et l'imprévoyance des peuples auxquels ce stimulant de l'intérêt et de la liberté serait enlevé. Un peuple composé d'esclaves et de fonctionnaires serait, sur le champ de l'activité industrielle, le dernier des peuples.

Le peuple turc et le peuple chinois, chez lesquels le fléau de la réglementation officielle et du fonctionnarisme sévit le plus, ne nous offrent qu'une faible image de ce que serait un peuple soumis à la réglementation et au fonctionnarisme universel de l'État collectiviste.

Principe de prospérité matérielle, le droit de propriété est en même temps un fécond *principe de civilisation*, parce qu'il stimule énergiquement le travail et l'évolution des facultés humaines dans tous les ordres du progrès, comme nous l'avons déjà démontré par tant de faits accumulés dans la deuxième section de cet ouvrage. En outre, grâce à ce droit, un grand nombre de familles acquièrent une situation indépendante et sont à même d'assurer à leurs enfants une éducation et une carrière supérieures, où les talents originaux trouvent toute facilité pour s'épanouir.

Enfin, dans les pays où une sage législation, servie par un inspectorat vigilant et impartial, proscrit de l'acquisition et de l'usage de la propriété les abus vraiment nuisibles, la fortune s'accumulera généralement entre les mains les plus capables de la faire valoir. Quoi qu'on en dise, l'honnêteté

unie à l'activité et à l'habileté sont généralement les grands facteurs du succès en affaires (1).

Un des arguments les plus sérieux du socialisme contre le droit de propriété renforcé du droit d'hérédité, se tire du péril que crée au principe d'égalité et à l'ordre social l'extension des grandes fortunes et des grandes propriétés.

Nous ne nous alarmons pas du péril créé au soi-disant principe d'égalité, entendu au sens du nivellement des inégalités naturelles et de ces inégalités sociales qui résultent des premières, car nous en contestons absolument la vérité.

Parcourez toute l'étendue des êtres vivants inférieurs à l'homme, vous remarquerez partout que plus une espèce évolue et se perfectionne, plus le principe de variation et de différentiation individuelle se développe. Il suffit de réfléchir à la variété des chiens, des chevaux, des pigeons et de certaines espèces de fleurs et de fruits. Il en est de même dans l'espèce humaine. On y voit une grande uniformité au sein des races inférieures, mais plus la race s'élève, plus les différences individuelles se multiplient et s'accentuent.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, jamais un peuple ne monte au progrès avec ensemble et d'une manière uniforme. Dans tous les ordres du progrès, l'ascension est d'abord individuelle et celle-ci agit sur la masse par un entraînement qui s'affaiblit en s'étendant.

(1) On peut opposer à ce principe général quelques exceptions et de la déclamation. Cela ne prouve rien. Que l'on choisisse une centaine de grandes maisons d'industrie et de commerce, jouissant d'une prospérité durable, et qu'on recherche parmi les milliers d'opérations, faites dans la pleine lumière de la publicité contemporaine, les marchés malhonnêtes et les transactions frauduleuses! Les grandes et vieilles maisons pourront presque toutes subir cette enquête avec honneur. Pourquoi donc les détracteurs de la propriété et de la liberté économique ne font ils pas cette enquête?

Répudions donc le faux principe d'égalité qui empêcherait l'ascension des plus capables. Ne lui sacrifions jamais le principe fécond de la liberté et de la virile concurrence pour la conquête des premières places.

Toutefois le principe des inégalités soit naturelles soit sociales appelle un puissant correctif; c'est le principe de la fraternité humaine dans le respect et l'amour des faibles et des petits. Il ne faut pas que la victoire des uns soit poussée jusqu'à l'écrasement des vaincus.

Mais ce n'est pas au socialisme que nous devons emprunter ce principe de justice et de charité. Le christianisme peut se glorifier d'en posséder la révélation parfaite et de le faire pénétrer, partout où il s'étend, dans les idées et les mœurs publiques. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

Ce faux principe d'égalité ainsi écarté, disons franchement pourquoi nous ne sommes pas contraire à la formation, au sein de la société, de grandes fortunes privées.

Nous y voyons une conséquence utile au point de vue social du droit de propriété.

Une riche aristocratie, sachant mettre sa richesse en valeur dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, contribue puissamment à la prospérité sociale et économique de la nation. D'abord, elle sert à créer et à soutenir une foule d'entreprises, dont l'État ne pourrait pas se charger à raison de leur caractère aléatoire et dont toutefois le succès est d'un intérêt général. Ensuite, elle favorise, dans une protection plus libre et plus large que celle de l'État, l'épanouissement plus varié des arts et des sciences. En outre, elle crée et garde, sur tous les points du pays, une foule de ressources exceptionnelles pour les besoins exceptionnels. Enfin, par son indépendance et sa légitime influence, elle constitue une des forces vives de la nation et une précieuse garantie d'ordre et de sagesse dans les agitations des partis et les mouvements parfois trop heurtés du progrès.

Notre seconde section, où nous réfutons les objections mal avisées du parti socialiste contre les grandes fortunes industrielles ou commerciales, renferme une foule d'exemples qui justifient ces considérants. Qu'on compare seulement la création et l'organisation des chemins de fer par l'État comme en Belgique et celle qui est résultée exclusivement des libres initiatives et des fortunes privées comme aux États-Unis, où le réseau ferré est soixante fois plus vaste (270,000 kilomètres contre 4,000), on comprendra de quelle ressource sont les grandes fortunes au sein des peuples travailleurs (1) !

Si les grandes entreprises aléatoires, comme le percement de l'isthme de Panama, n'étaient allimentées que par les

(1) Citons, pour faire tomber d'aveugles calomnies contre ces grandes fortunes, un exemple topique. — Voici comment un « chevalier du travail », dans un meeting public, défendait le premier des Vanderbilt contre l'envie que soulevait sa gigantesque fortune : « De quel droit, » s'écriait-il, prodigue-t-on à cet homme des épithètes offensantes? Les » dix millions d'ouvriers, auxquels il amenait de Chicago les blés néces- » saires à leur subsistance; les centaines de millions de voyageurs qu'il » transportait sur ses bateaux à vapeur et ses chemins de fer, ont tous » bénéficié de son esprit d'entreprise. Pas un sur cent mille ne l'a vu, ne » le connaît, ne saurait juger l'homme privé, ses qualités ou ses défauts. » Nous parlons des capitalistes comme si leur fortune ne profitait qu'à » eux ; mais que faisait Vanderbilt des sommes énormes que marchan- » dises et voyageurs accumulaient dans ses caisses? Il salariait des milliers » d'ouvriers et d'employés, construisait une voie ferrée de New-York à » Chicago, réduisait le prix des transports. Il édifiait un palais, dites-vous, » et l'ornait d'œuvres d'art : (tant mieux pour les artistes !) Mais cela » représentait une bien minime fraction des sommes employées par lui » pour créer de nouveaux moyens de communication, construire des » bateaux plus solides et plus vastes... Souhaitons plutôt que le pays » continue à produire de pareils hommes. Il en faut pour perfectionner » notre outillage commercial et l'amener à un point tel que nous puis- » sions nous procurer, au taux le plus minime possible, les nécessités et » le confort de la vie. » (Cl. Jannet, *Le Capital*, chap. III, p. 53.)

grandes fortunes, le succès en serait généralement mieux assuré, et en cas d'insuccès, le peuple n'en serait pas atteint; il y aurait entretemps gagné du bon travail et de hauts salaires. La catastrophe survenant plus tard ne ferait que réduire un certain nombre de grandes fortunes. Les grandes fortunes ont donc une belle et utile mission à remplir dans l'ordre économique et social !

Mais, pour remplir une pareille mission, il faut des vertus, nous dira-t-on. — Fort bien, répondrons-nous, seulement n'en tirez pas d'objection contre notre théorie d'ordre économique, comme si nous l'entendions dans un sens naturaliste; nons affirmons, au contraire, qu'il faut des vertus partout et toujours, aussi bien au bas qu'au haut de la société. Le calcul de la Providence n'est pas de faire sortir d'une combinaison économique quelconque, dégagée des mœurs et des vertus chrétiennes, la prospérité des peuples chrétiens.

Nous avons ajouté, comme complément de notre thèse sur le droit de propriété, que celui-ci renferme le *droit d'hérédité*.

Pas n'est besoin de long développement pour justifier cette assertion; il suffira de montrer le lien intime qui unit les deux droits.

Le droit de propriété entraîne d'une manière générale le droit de cession perpétuelle des biens. Or, disons-nous, il serait illogique et funeste d'excepter de ce second droit la cession perpétuelle sous forme de legs.

Prouvons en premier lieu que cette exception serait illogique.

En effet, le droit de donation entre vifs, qui découle, de l'aveu de tous, du droit de propriété, implique toutes les formes et conditions naturelles de cession que choisit le donateur et qu'accepte le donataire.

Mais la fixation de la date de la mort, pour que le dona-

taire entre en possession du bien cédé, n'est au fond qu'une condition analogue à d'autres conditions, comme, par exemple, celle d'une date future avant la mort.

Donc il est illogique d'exclure cette condition de la mort comme invalidant le don.

Quel serait, en effet, ce motif d'exclusion, sinon que le testateur agirait sans volonté ou sans droit au moment où il teste, ou bien que cette volonté ou ce droit seraient annulés par le fait de la mort?

Mais ces motifs ne tiennent pas. La volonté du testateur est présente au moment où il teste, car il teste de son vivant; son droit y est également, car à ce moment il dispose de ce qui lui appartient réellement. Enfin, la clause de la mort du testateur, en se vérifiant, ne saurait pas annuler la décision du testateur, car c'est la décision prise avant la mort qui a fixé cette clause et la mort n'a fait que rendre cette décision irrévocable.

Comment peut-on soutenir que la mort annule cette décision? Autant vaudrait dire qu'à la mort d'un homme, toutes les décisions de sa vie sont annulées et que même tous les effets de ses actes doivent être supprimés.

Ramenons toute 'cette argumentation abstraite à une preuve concrète et de bon sens. Si je puis vour donner aujourd'hui cent francs, qui continueront à vous appartenir après ma mort, je puis vous promettre aujourd'hui la possession de ces cent francs pour le moment de ma mort.

Donc, en testant, je partage en deux la durée de ma propriété : je vous en cède la partie qui suit ma mort et je retiens celle qui la précède.

Au fond, il n'y a qu'un argument pour exclure du droit de propriété le droit d'hérédité. Il faudrait établir le principe qu'on ne peut posséder que pour consommer à son profit personnel le bien possédé. Alors il serait vrai de dire que

tous les effets de ce droit, ainsi limité, s'arrêteraient à la mort. Mais qui admettra ce principe? Il en résulterait pour le droit de propriété un fondement et un caractère étroit, égoïste et anti-social.

Aussi avons-nous dit que la conception du droit de propriété qui tendrait à en exclure le droit d'hérédité, serait funeste.

Pourquoi?

Parce qu'elle enlèverait du droit de propriété les stimulants les plus nobles du travail et l'instrument le plus efficace du progrès social.

Si, en effet, je ne puis transmettre mes biens après ma mort, je serai porté à les gaspiller durant ma vie. Au lieu de les faire fructifier par le travail accumulé dans une épargne féconde, je serai tenté de les consommer dans une jouissance nuisible ou du moins stérile.

Mais, dira-t-on peut-être, dépouillez-vous de votre vivant ou faites fructifier votre richesse privée, pour qu'à votre mort elle augmente la richesse de tous.

Je réponds qu'on met la générosité humaine à trop rude épreuve et qu'en rendant la vertu trop difficile, on risque de rejeter le grand nombre vers le vice, toujours plus séduisant et plus facile.

Nous avons maintenant à nous expliquer sur le *double devoir* que doit remplir l'autorité sociale vis-à-vis de ce droit.

Il doit d'abord en assurer le respect inviolable.

En effet, comme ce droit est d'une importance souveraine, qu'il est d'une application perpétuelle et universelle et qu'il rencontre dans les convoitises de l'homme une hostilité continue et pleine de périls pour la sécurité publique, il faut que l'inviolabilité de ce droit soit hautement reconnue dans l'ordre des principes et efficacement protégée dans l'ordre des faits.

Toutefois, avons-nous ajouté, il faut que l'autorité sociale concilie l'exercice de ce droit avec les exigences du bien commun.

Pour bien résoudre cet important problème, commençons par dire au nom de quel droit le pouvoir social peut régler l'exercice du droit de propriété privée.

Nous répondons aussitôt, à l'encontre de certaine théorie apparentée, bien que de loin, au socialisme, que ce n'est pas au nom d'un prétendu domaine d'ordre supérieur que ce pouvoir posséderait sur les propriétés ou les richesses privées. Ni la terre ni les fruits de la terre n'appartiennent à l'État en vertu d'un droit qui serait antérieur et supérieur au droit des particuliers (1).

Nous sommes d'accord avec l'Encyclique et l'opinion la plus accréditée au sein des écoles catholiques, pour réprouver un pareil droit, dont on devine facilement les conséquences abusives.

Pas n'est besoin d'y recourir pour justifier les interventions modérées et salutaires du pouvoir civil dans l'exercice du droit de propriété et d'hérédité.

Le pouvoir social est, en effet, l'*interprète autorisé* de la loi naturelle. Il en éclaire, en détermine, en promulgue, en surveille et en sanctionne les applications légitimes au nom de l'intérêt général et pour le bien de tous.

Il n'a donc aucun droit pour limiter ou réglementer arbitrairement le droit de propriété privée. Il juge les cas de conflits entre les droits et les intérêts privés, d'une part, les droits et les intérêts de la communauté, de l'autre, et il prononce avec autorité souveraine, hors les cas d'erreur évidente en matière de bien et de mal.

(1) Le droit de « haut domaine » n'a rien de commun avec le droit de propriété. C'est un droit de souveraineté au nom de l'intérêt général sur les biens des particuliers. — Nous l'expliquons et nous le justifions dans les lignes qui suivent.

Nous sommes ainsi conduits à étudier les limites juridiques et les obligations sociales de la propriété privée, telles que la loi naturelle les fixe, dans les lumières de la raison et de la conscience humaines. Nous saurons ainsi de quels principes l'État doit s'inspirer en réglant l'exercice du droit de propriété.

Enfin, comme nous avons à tenir compte de la loi chrétienne, plus parfaite que la loi naturelle, il sera opportun de couronner ces considérations sur les limites et les obligations du droit de propriété dans l'ordre naturel par l'examen des devoirs que promulgue la loi chrétienne pour assurer dans l'acquisition et l'usage des biens terrestres la perfection de la société chrétienne.

Ces considérations constitueront l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE XIV.

LIMITES JURIDIQUES ET OBLIGATIONS SOCIALES DU DROIT DE PROPRIÉTÉ, SELON LA LOI NATURELLE.

Ce chapitre forme la suite du chapitre précédent. Nous en supposerons les principes bien présents à l'esprit du lecteur, en exposant les limites juridiques qu'appelle le droit de propriété, pour se concilier avec les exigences du bien commun.

Il existe tout d'abord une limite universelle et absolue au droit de propriété, c'est le cas d'*extrême besoin pour le prochain.*

L'enseignement catholique, interprète infaillible et supérieur à l'État, de la loi naturelle, quand il atteint sa plus haute expression d'autorité ou d'universalité, enseigne cette vérité-principe avec une unanimité qui ne s'est jamais laissé entamer.

La même doctrine qui enseigne que tout vol est toujours défendu, enseigne également que dans les cas d'extrême nécessité, chacun peut s'approprier, sans vol, les biens actuellement indispensables à la conservation de la vie. Le droit d'usage sur les biens absolument nécessaires à la vie prime le droit de propriété sur les biens qui ne regardent que le bon ordre de la vie (1).

(1) On distingue, relativement aux indigents, trois sortes de nécessités :

Une seconde limite au droit de propriété privée, c'est le droit *d'expropriation pour cause d'utilité publique*.

Cette cause doit être grave et évidente. En ce cas, l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier. Toutefois le dommage qui en résulte doit être réparé au moyen d'une *compensation équivalente*. Cette indemnité s'impose au nom de la stricte justice.

Cette théorie de l'expropriation légitime, moyennant équitable indemnité, pourrait s'appliquer à certains cas qui semblent d'ordre privé, par exemple pour réduire les *lati fundi*, qui rendraient impossible l'acquisition de la propriété foncière à une classe notable de citoyens, ou pour contraindre un propriétaire intraitable à céder, moyennant indemnité, une parcelle de terre, qui serait nécessaire au développement d'une œuvre, qui influe puissamment sur le bien général.

Toutefois nous ne regardons ces applications comme légitimes qu'à raison et selon la mesure de l'intérêt général qui s'y incarne. Nous n'admettrions pas l'expropriation, par sentence du juge, d'un particulier en faveur des intérêts prépondérants d'un autre particulier, même moyennant très large compensation. De pareilles applications nous semblent con-

la nécessité *commune*, où se trouvent les pauvres qui ne peuvent se procurer, par le travail, les choses nécessaires à la vie : telle est généralement la nécessité de ceux qui sont réduits à mendier; — la nécessité *grave* ou pressante, qui met un homme en danger de tomber malade ou de déchoir de son rang; — la nécessité *extrême*, où l'on est dans un danger évident de succomber, de mourir, si on ne reçoit promptement quelque secours. *Voir* le cardinal Gousset, *Théologie morale*, tome III, 1er précepte du décalogue et 7e précepte du décalogue.

Il est défendu de prendre le bien d'autrui hors du cas de nécessité extrême ou quasi-extrême. Le pape Innocent XI a condamné la proposition ainsi conçue : « Permissum est furari, non solum in extrema necessitate, sed etiam in gravi. » (Décret de 1679.)

traires au caractère propre et fondamental du droit de propriété.

Il serait du reste impossible de déterminer les règles particulières, qui écarteraient des applications de ce genre l'arbitraire et l'abus.

Une autre limite que la loi peut opposer à l'extension anormale des propriétés, se trouve dans les mesures fiscales, qui dégrèvent les petites fortunes pour frapper de charges plus lourdes les grandes fortunes.

Nous ne sommes pas partisan, il est vrai, de l'impôt progressif, c'est-à-dire de l'impôt dont non seulement le total, mais le taux lui-même, croît avec la fortune. Un pareil impôt, en effet, est chose essentiellement arbitraire et entrave ce développement régulier des grandes fortunes qui, le plus souvent, favorise le développement de la richesse sociale et de la prospérité publique.

Mais, au lieu du remède souvent nuisible de l'impôt progressif, on a le remède de l'imposition éclectique, ou de l'imposition faite avec choix, qui sait distinguer dans les matières imposables le nécessaire, l'utile et le superflu ou le luxe : le nécessaire pour le respecter, l'utile pour le frapper modérément et le superflu ou le vrai luxe pour l'atteindre sous toutes ses formes en lui faisant payer plus grosse rançon.

Ce n'est donc pas l'usage utile de la richesse, mais son usage stérile ou nuisible qui doit surtout être guetté et frappé par le fisc.

L'État doit favoriser par-dessus tout la participation du plus grand nombre à la possession du sol. Il doit donc, par son système de lois fiscales et successorales, rendre facile l'acquisition, la conservation et la transmission intégrale des petites propriétés. Sous ce rapport, la législation mosaïque nous offre un exemple qu'on ne saurait assez admirer.

Pour amener la répartition plus équitable de la richesse

publique et la faire pénétrer jusqu'aux classes travailleuses si dignes d'intérêt, la loi doit favoriser, par des mesures efficaces, mais respectueuses des initiatives et des droits privés, les caisses d'épargne, de mutualité, de retraite et de crédit, les coopératives d'achat et de vente pour les petits métiers, les corporations ouvrières avec personnification civile pour la défense des intérêts communs de la classe ouvrière et la revendication d'un juste salaire; enfin, les assurances contre les accidents, les maladies et les chômages forcés.

Mais ne l'oublions jamais, le travail persévérant et l'épargne bien placée et bien protégée du peuple, opposent la meilleure limite à l'extension anormale des grandes fortunes.

L'État doit donc assurer à ce travail et à cette épargne les meilleures conditions de durée et de fécondité.

C'est ainsi qu'il empêchera la richesse des capitalistes d'entraîner la misère des travailleurs, et qu'il favorisera, au sein de toute la nation, la répartition la plus étendue de la richesse sociale et l'exercice le plus régulier de ce droit de propriété, qui existe pour le bien de tous.

A côté de ces mesures administratives et fiscales pour favoriser l'évolution de la petite propriété, signalons encore certaines mesures limitatives du développement *excessif* de la grande propriété ou de l'aristocratie financière.

Nous ne préconiserons point dans cet ordre d'idées la réglementation positive et directe de la concurrence et encore moins la détermination d'une limite infranchissable à l'accroissement régulier des fortunes. Il faudrait à l'État une science, un discernement et une impartialité exceptionnels pour bien appliquer de pareils remèdes, lesquels, mal appliqués, seraient bien plus funestes que le mal à guérir.

A cette réglementation positive et directe nous préférons une réglementation négative et indirecte, celle qui définit et proscrit toutes les formes malhonnêtes de la concurrence et

tous les modes d'acquérir ou de développer la richesse privée qui, de leur nature, tournent au détriment de l'intérêt général. Les spéculations frauduleuses de toute forme, les jeux à la hausse ou à la baisse pour changer le cours naturel du marché, les essais bien caractérisés d'accaparement et de monopole, les multiples espèces d'usure et la réduction des salaires à l'aide du truck-system ou du sweating-system, devraient être clairement définis et efficacement réprimés, grâce à une législation sage, loyale et énergique.

Une pareille législation, fruit d'études intelligentes et de résolutions viriles, viendrait à bout de presque tous les abus du capitalisme, sans léser les droits de la classe des capitalistes et sans nuire au développement des capitaux honnêtes et féconds.

Il y en a qui traitent le capitalisme comme un arbre, dont il faut couper les maîtresses racines ou les maîtresses branches et qu'il faut ensuite transplanter dans des serres officielles. Je me garderais bien d'encourager ces violents idéologues. Qu'on laisse croître cet arbre à l'air libre, mais qu'on veille à l'émonder et à l'écheniller le plus parfaitement possible. Telle est la tâche de l'État. Quant à la sève qui germe et circule dans l'arbre, ce n'est pas l'État qui la fabrique : elle vient des croyances, des mœurs et du travail de l'homme. La religion en est l'inépuisable source.

Il nous reste enfin à signaler une limitation juridique au droit de propriété, plus radicale et plus absolue que les précédentes, mais pour des cas exceptionnels : c'est le droit pour l'État d'en suspendre l'exercice, quand celui-ci, par l'indignité ou l'incapacité irrémédiable de l'ayant droit, devient un principe de nuisance pour la société.

Toutefois, pour motiver cette mesure d'interdiction, il ne suffit pas que le droit de propriété tourne contre *sa fin privée* : il faut qu'il tourne contre *sa fin publique et sociale*, sinon on

en reviendrait au système de Platon, qui voulait faire de la vertu privée un objet de contrainte légale et de législation pénale.

Grâce à Dieu, le christianisme nous a offert un meilleur stimulant, un meilleur frein et une meilleure règle pour ces vertus d'ordre privé, que la plus parfaite législation civile ne saurait ni créer ni suppléer.

Et maintenant, disons quelles sont, sous les lumières de la raison, les *obligations sociales* du droit de propriété.

Le triple principe qui fonde le droit de propriété, en fonde également les obligations sociales.

Le premier de ces principes, c'est la personnalité humaine, qui confère à l'homme le droit absolu de tendre à sa fin, et, par suite, le droit de s'approprier les moyens qu'il juge aptes à cette fin. Mais ce droit de tendre librement à sa fin implique le devoir d'y tendre honnêtement et conformément au plan providentiel de Dieu.

Or Dieu, dont la sagesse crée l'ordre, a coordonné entre elles les fins individuelles de tous les hommes, et voilà pourquoi il a établi, entre les libertés et les responsabilités individuelles, le lien de la solidarité ou d'une responsabilité réciproque et collective.

Cela étant, l'homme tendant à sa fin et s'appropriant les moyens aptes à cette fin, doit se préoccuper de la fin des autres hommes et des moyens indispensables à leur fin. Non seulement il ne peut pas être pour eux un obstacle à l'accomplissement de leur fin, il doit leur servir d'aide et d'appui, et comme l'accomplissement de cette fin est généralement rendu plus facile par une *abondance modérée* dans les biens extérieurs, il ne peut pas vouloir s'enrichir ou jouir au point de rendre trop difficile la répartition du nécessaire et même de l'utile, parmi les hommes avec lesquels la Providence l'a fait vivre.

Le droit de la personnalité humaine, que nous avons si fortement établi contre la théorie du collectivisme, ne mène donc pas de soi à l'individualisme, pas plus que l'amour raisonnable de soi ne mène à l'égoïsme.

Le second principe qui fonde le droit de propriété et qui lui donne même un caractère indéfini, c'est la perfectibilité humaine, elle aussi indéfinie. Considéré à ce point de vue, avons-nous dit, le droit de propriété est à la fois un stimulant et un instrument, un stimulant de travail par les avantages qu'il procure et un instrument de travail par les moyens d'action qu'il fournit. Mais, ne l'oublions jamais, la perfectibilité humaine s'exerce dans un triple ordre : le progrès matériel, le progrès intellectuel et le progrès moral. Or, les deux premiers doivent être subordonnés au dernier et le dernier est inséparable de la justice et de la charité. Nous voici donc encore une fois en face de graves obligations qu'il a suffi de signaler sans qu'il nous faille les détailler. En développant nos facultés et nos aptitudes, nous devons concourir au développement des facultés et des aptitudes du prochain. Si, à cet effet, le prochain a besoin comme nous des biens extérieurs, nous ne pouvons pas accaparer ceux-ci, de façon à lui en rendre l'acquisition presque impossible.

Enfin, nous avons découvert dans la sociabilité humaine proprement dite, le troisième principe fondant le droit de propriété. Nous avons établi qu'en travaillant sur son fonds et à son profit, grâce au droit de propriété, l'homme développe d'une manière plus féconde la productivité de ce fonds et les sources de la richesse sociale. C'est incontestable. Mais, ce qui est également incontestable, c'est que le stimulant de l'intérêt privé, pour ne pas excéder ou dévier de son but providentiel, requiert un frein et une règle, qui le mettent en harmonie avec l'intérêt général.

Il y a donc obligation pour celui qui veut travailler et

épargner aux fins de s'enrichir, à recourir dans ce but à ces formes de travail et d'épargne, qui sont utiles à la société toute entière. S'il se fait chef d'industrie, il doit sauvegarder l'intérêt de ses clients par la bonté de ses produits et l'intérêt de ses ouvriers par les conditions convenables de travail et de salaire qu'il leur offre. Il ne lui suffit même pas de développer sa fortune d'une manière honnête et utile; il doit, tout en jouissant avec modération de la richesse acquise, en prélever une part pour les déshérités. La loi naturelle oblige à sacrifier le superflu de son rang et de ses différents besoins pour soulager la misère *grave* et même la misère *commune* du prochain.

Précisons ici ce précepte qui concerne l'emploi du superflu.

On distingue ce qui est nécessaire à la vie et ce qui est nécessaire à l'état. Le nécessaire de l'état comprend ce qu'il faut pour se soutenir avec bienséance dans son rang et sa condition sans faste ni luxe. De cette distinction naît celle du superflu de la vie et du superflu de l'état.

Mais on ne peut fixer avec précision ce qui est au-dessus de sa condition. On ne peut se former là-dessus qu'une appréciation morale, assez large (1).

Cependant, tant que la nécessité n'est qu'une nécessité *commune*, on n'est point obligé de donner aux pauvres tout

(1) Saint Thomas, dans sa Somme théol., 2, 2, q. 32, a. 6, s'exprime ainsi : « Hujusmodi necessarii (supra vitam et conditionem) terminus non est in indivisibili constitutus : sed *multis additis*, non potest dijudicari esse ultra tale necessarium, et *multis subtractis*, adhuc remanet unde possit convenienter aliquis vitam transigere secundum proprium statum. »

Saint Thomas, qui condamne avec raison, au nom de la loi naturelle, le luxe et le faste, approuve « la magnificence » et la loue comme une vertu naturelle, 2, 2, q. 134, a. 1, où il suit dans tous ses détails la théorie d'Aristote. (*Voir : Éthique*, liv. 4, c. 2, avec l'excellent commentaire de Maurus.) Comme cette doctrine, saine et large, évite de part et d'autre toute accointance avec le rigorisme et le laxisme !

son superflu : on peut en réserver une partie, ou pour des œuvres utiles à la religion et au pays, ou pour augmenter son patrimoine et améliorer sa position et celle de ses enfants (1).

En cas d'*extrême* nécessité, par exemple dans les calamités publiques, on peut être obligé de sacrifier au soulagement des malheureux, non seulement le superflu de son rang, mais même une partie des biens nécessaires pour soutenir complètement son rang.

Voilà ce que dicte la conscience sous les lumières de la raison naturelle. Mais qu'on ne se lasse pas de le proclamer, en présence du matérialisme contemporain : ces obligations sociales tirent toute leur force obligatoire de la morale religieuse. Elles ne trouvent leur vrai sens et leur inébranlable appui que dans la notion de Dieu et de ses lois providentielles. Hors de cette notion, il n'y a ni droit ni devoir social.

Sans l'idée d'un Dieu créateur et ordonnateur suprême de l'univers, qu'Il a créé pour une fin digne de lui, l'humanité ne m'apparaît que comme une collection d'êtres, venus du

(1) La répartition de la richesse, pour être parfaite, devrait se ramener à cette formule, que nous avons indiquée dans notre « Méthode des sciences sociales ».

A tous le nécessaire à l'abri de l'indigence, — à la plus grande majorité possible l'utile dans une modeste aisance, — et à une minorité digne et capable d'une mission plus élevée, un superflu, qui lui permette, au sein d'une jouissance plus large des fruits de son travail, d'être toujours la providence du malheur, la protectrice des sciences et des arts et la promotrice des grandes entreprises du travail et de l'industrie.

La réalisation de ce programme idéal chez les peuples travailleurs ne doit pas être cherchée dans une réglementation officielle et artificielle, qui ferait violence à la nature des choses : elle doit découler spontanément de la fidélité de ces peuples aux lois de l'ordre économique, éclairées et complétées par les lois de l'ordre moral, sous le contrôle et la protection efficace des pouvoirs publics.

hasard, juxtaposés par le hasard et libres de suivre au hasard leurs convoitises et leurs instincts individuels. Chacun serait libre de s'inpirer à son gré de l'*égoïsme* ou de l'*altruisme*, ce néologisme de la libre-pensée, sans même qu'on puisse dire ce qui vaut mieux, car la fatalité déciderait de tout.

Il nous reste à monter de la raison à la foi et de la loi naturelle à la loi chrétienne.

CHAPITRE XV.

LA LOI CHRÉTIENNE DE LA PROPRIÉTÉ.

La loi chrétienne rehausse bien au-dessus de la loi naturelle la mission et les obligations de la richesse vis-à-vis de la pauvreté, à raison de la supériorité si grande des biens, des destinées et des dignités d'ordre surnaturel, où le pauvre et le riche sont égaux devant Dieu (1).

L'encyclique *Rerum novarum* renferme là-dessus un exposé doctrinal d'une clarté et d'une élévation saisissantes. Le Saint-Père y fait ressortir notamment, après le devoir d'une parfaite équité dans l'organisation du travail et dans les relations du patron et de l'ouvrier, — le devoir du détachement spirituel vis-à-vis des biens de ce monde, si peu dignes de nos aspirations et si périlleux pour notre vertu, — le devoir, ensuite, de consacrer le superflu au soulagement du prochain et aux besoins des bonnes et des saintes œuvres, — le devoir, enfin, d'estimer le pauvre à raison de sa dignité d'enfant de Dieu et de l'aimer de cet amour qui inspire le sacrifice et le dévouement. Notre amour pour le pauvre doit ressembler, selon le précepte même de l'Évangile, à celui de

(1) On consultera avec le plus grand fruit, sur ces questions, le magnifique ouvrage de M Ch. Périn : *De la richesse dans les sociétés chrétiennes.* » (2 vol. in-8°, Paris, Lecoffre.) Ces deux volumes renferment, sur la mission et les devoirs des riches, une foule d'aperçus qui resteront toujours également instructifs, intéressants et actuels.

Jésus-Christ pour nous. Or, cet amour est un amour qui se donne, qui se livre, qui se dévoue. Telle doit donc être cette charité, dont Jésus-Christ a fait le signe distinctif de ses disciples et à laquelle il a assigné le premier rang dans ses enseignements, ses exemples, ses bénédictions et ses récompenses.

Avant de développer ce bel enseignement de justice et de charité sur la mission de la richesse, commençons par écarter quelques exagérations, qui pourraient en altérer la pureté.

Écartons d'abord la théorie du Jansénisme économique, qui prétend envelopper la richesse et la classe des riches des malédictions de notre Évangile.

Jésus-Christ dans son Évangile a condamné trois espèces de riches, à savoir ceux qui cherchent la richesse dans les voies de l'injustice ; ceux qui estiment cette richesse matérielle plus que la richesse des biens spirituels ; et ceux qui jouissent de la richesse avec excès pour eux et avec dureté pour les pauvres. Toutefois nulle part il n'a condamné la richesse elle-même ni les riches en général (1).

Même dans l'ancienne loi, moins parfaite, il est vrai, que

(1) On tourne habituellement contre la richesse et les riches le texte de saint Mathieu « qu'il est aussi difficile à un riche d'entrer dans le royaume du ciel qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille », ce qui, évidemment, signifie que c'est impossible. Mais en consultant le texte parallèle de saint Marc, on trouve, au lieu du mot « riches », la définition spéciale : « ceux qui se confient dans leurs richesses. » (Saint Marc, ch. X, v. 24.) Et tout le contexte appuie ce sens. C'est donc la seconde des trois classes de riches énumérées plus haut, qui se trouve atteinte. Au reste, saint Pierre s'étant écrié avec effroi : « Qui donc, Seigneur, se sauvera alors ? » Notre Seigneur reprit : « Ce qui est impossible aux hommes est possible à mon Père. » C'est le correctif à l'énoncé absolu du principe. De lui-même, un homme dominé par la cupidité ou toute autre passion vicieuse, ne saurait secouer cette tyrannie et se sauver, mais la bonté du

la nouvelle loi, mais où l'on ne saurait rien trouver à blâmer, Dieu stimulait, par des promesses de prospérité temporelle, la fidélité d'Israël à son culte et à sa loi. Ces promesses sont cent fois rappelées dans l'Ancien Testament, qui décrit même avec ostentation les grandes richesses accordées à Abraham, à Jacob, à Joseph, à Job après ses épreuves, à David et à Salomon (1).

Une autre exagération à éviter concerne la justice, que d'aucuns étendent outre-mesure et confondent avec la charité.

D'abord n'invoquons jamais le célèbre texte : « Cherchez d'abord le royaume du ciel et la *justice* qui y mène, et le reste vous sera donné par surcroît », pour célébrer et recommander la justice naturelle. C'est là abuser de l'Écriture. Le mot de « *justice* » a ici un sens tout autre. Ce sens appartient à

Père Céleste et la grâce divine viennent en aide à la faiblesse humaine, et alors le salut devient possible.

Cet enseignement n'implique donc aucune condamnation de la richesse ou des riches en général.

Remarquons que d'autres textes de l'Évangile, qu'on applique parfois indistinctement aux chrétiens riches, étaient dirigés par Notre Seigneur contre les Sadducéens, qui formaient la caste la plus riche du peuple juif et étaient devenus presque tous de vrais matérialistes. Ces Sadducéens cumulaient les vices des trois classes de riches définies dans mon texte.

On abuse parfois aussi des textes par lesquels Notre Seigneur condamne les Pharisiens et prend la défense des Publicains et on les interprète contre les riches et en faveur des pauvres. C'est un abus : les Publicains, par leur charge même, étaient généralement plus riches que les Pharisiens. La question de richesse et de pauvreté n'a rien à voir ici. Notre Seigneur condamne généralement dans ces passages le formalisme étroit et orgueilleux des Pharisiens.

(1) Voir par exemple, Job, ch. XLII, v. 12 : « Dieu bénit Job après ces épreuves encore plus qu'il ne l'avait fait auparavant. Et il posséda quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille couples de bœufs et mille ânesses. » — Cette richesse, toutefois, était peu de chose en comparaison de celle de Salomon.

l'ordre surnaturel et il indique l'ensemble de toutes les vertus chrétiennes, inspirées par la foi et informées par la grâce, qui nous rend « justes » ou « saints » devant la justice ou la sainteté divines.

Dans « cette justice surnaturelle », le premier rang appartient à la charité et la justice commutative s'y trouve avec toutes les autres vertus, sans aucune titre spécial pour motiver cette étrange confusion de mots qu'on se permet.

Ensuite, en allant à une question plus fondamentale, n'abusons pas, pour étendre la sphère de la justice au-delà de ses limites, du célèbre texte de S. Thomas où le grand docteur enseigne que, tout en possédant en propre le domaine de ses biens, on ne doit pas s'en réserver l'usage exclusif. S. Thomas nous apprend qu'autre chose est la *propriété* personnelle des biens et autre chose l'*usage* de ces biens ou des fruits de cette propriété, et il veut que, quant à l'usage, l'homme regarde ces biens plutôt comme étant destinés à l'usage de tous que comme destinés exclusivement à son usage personnel. « L'homme, dit-il, doit regarder ces biens non comme lui étant propres, mais comme étant communs, c'est-à-dire afin qu'il les communique facilement pour subvenir aux besoins (*necessitati*) des autres. » Et il appuie cette doctrine du texte célèbre de la 1re épître de S. Paul à Timothée : « Ordonne aux riches de ce siècle d'être riches en bonnes œuvres, de donner facilement, de communiquer, de chercher dans leurs richesses un bon fondement pour la vie éternelle » (1).

On peut se demander si, d'après cette doctrine, le riche doit en stricte justice communiquer ces biens aux autres et dans quelle mesure il est tenu à ce précepte.

(1) Saint Timothée, VI, 18-19. — Saint Thomas, 2, 2, q., LVVI, a. 2. Tel a toujours été l'enseignement de la théologie catholique.

Il semble qu'il le doive en stricte justice, quand il s'agit de son superflu et qu'il est en présence de nécessiteux, car plus loin, à l'art. 7 de la même question, saint Thomas enseigne explicitement que selon l'ordre naturel établi par la divine Providence, les biens inférieurs ont été destinés par Dieu pour subvenir aux besoins des nécessiteux, et que, par suite, la division et l'appropriation de ces biens, qui procède du droit humain, n'empêche pas que ces biens ne doivent servir aux nécessités de ceux qui en ont besoin. Voilà pourquoi, ajoute-t-il, les biens que quelqu'un possède en superflu (*superabundantes*) doivent, en vertu du droit naturel (*naturali ex jure*) servir à la sustentation des pauvres (1).

Si saint Thomas entendait par droit naturel rien que le droit de stricte justice, la question serait tranchée; mais s'il entend par ce mot la « loi naturelle », ce qui nous semble plus probable, la question reste indécise, car la loi naturelle comprend aussi bien la charité (soit obligatoire, soit libre) que la justice.

Le Saint-Père, dans son Encyclique, cite le texte de saint Thomas et de saint Paul et il l'interprète comme suit : « Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne. « Nul en effet ne doit vivre contrai-

(1) *Somme théolog.* 2. q. LXVI, a. 7. Voici ce texte si important : « Respondeo dicendum quod ea quæ sunt juris humani non possunt derogare juri naturali vel juri divino. Secundum autem *naturalem ordinem ex divina providentia institutum*, res inferiores sunt ordinatæ ad hoc quod ex his subveniatur hominum necessitati ; et ideo per divisionem et appropriationem *ex jure humano* procedentem, non impeditur quin hominis necessitati sit subveniendum ex hujusmodi rebus. Et ideo res quas aliqui *superabundanter* habent, ex naturali jure debentur pauperum sustentationi. »

rement aux convenances (Saint-Thomas, 2, 2, q, XXXII, a. 2) ». Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. C'est un devoir, non pas de stricte justice, mais de charité chrétienne », et le Saint-Père, poursuivant ce commentaire, montre, par ses citations sur le devoir de l'aumône, qu'il regarde ce devoir comme appartenant en propre à la charité (1).

La question nous semble donc tranchée par ce commentaire si clair et si formel de Léon XIII.

Cette controverse élucidée, disons quelle est la mission chrétienne de la charité dans les devoirs du riche vis-à-vis du pauvre et du patron vis-à-vis de l'ouvrier.

La loi chrétienne de la richesse concerne presque exclusivement les devoirs de la charité, car les devoirs de la stricte justice sont réglés par la loi naturelle.

Seulement, nous pouvons affirmer, — ce qui semblera à première vue un paradoxe, — que la charité est indispensable et à l'intelligence et à la pratique parfaites de la justice. La justice sans charité sera une justice forcément imparfaite et insuffisante.

La charité, la vraie charité, c'est-à-dire, celle qui s'inspire de l'Évangile, des exemples et du cœur de Jésus-Christ, a, pour réconcilier la richesse et la pauvreté et faire de la richesse le bien commun de toute la nation, une double mission vis-à-vis de cette justice, que seuls invoquent les socialistes, tout en la mutilant, en la rapetissant, en la détournant de sa destinée providentielle.

(1) Le Saint-Père cite, en effet, le texte de saint Luc, IX, 41 : « Quod superest, date eleemosynas; » celui des Actes, XX, 35 : « Beatius est magis dare quam accipere », et celui de saint Matthieu, XXV, 49 : « Quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. »

La charité chrétienne est nécessaire *pour élever la justice naturelle à la pleine intelligence de sa mission*.

Et elle est nécessaire *pour ajouter à cette justice, même élevée et perfectionnée, un magnifique et indispensable complément*.

Entr'ouvrons ces deux idées, pour en signaler le riche contenu (1).

Et d'abord, la charité est chargée par la Providence, dans nos sociétés chrétiennes, qui doivent être plus parfaites, même au point de vue de la justice, que les sociétés païennes, *d'élever la justice naturelle à la pleine intelligence de sa mission*.

Quelle est, en effet, la mission sociale de la justice ? n'est-ce pas de faire régner l'harmonie dans les droits, les intérêts, les échanges, les contrats, les charges sociales et les fonctions publiques ? N'est-ce pas, d'une manière spéciale, de faire participer les travailleurs à la richesse sociale, créée par leur travail, selon la mesure de ce travail et sans lésion des droits du riche et des intérêts généraux du pays ?

Or, croit-on qu'il suffise d'avoir beaucoup d'esprit et de science pour toujours bien résoudre et bien appliquer ces problèmes d'équivalences et de proportions ?

Non, sans aucun doute. S'il n'y fallait que de l'esprit et de la science, comment expliquer que des hommes doués d'un génie juridique, comme Aristote, aient approuvé, légitimé, exalté cette grande iniquité païenne, qui s'appelle l'esclavage ? Com-

(1) Je me permets ici quelques emprunts à un discours que j'ai prononcé sur ce sujet devant S. G. Mgr l'Évêque de Tournai, qui a bien voulu attester dans une lettre publique que « ce discours forme un magnifique commentaire aux paroles du grand Léon XIII dans son immortelle Encyclique : « C'est d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut. »

ment ces philosophes et ces législateurs si intelligents et si savants du monde païen, ont-ils pu méconnaître à ce point le droit des gens en ce qui touche le respect de la femme, la protection des enfants et les égards dus aux étrangers et aux ennemis ?

Que manquait-il donc à leur intelligence pour bien juger ces problèmes ? L'amour du prochain. Ils s'aimaient trop eux-mêmes et ils aimaient trop peu les autres hommes. De là cette tendance à introduire dans la justice des divisions et des exclusions, dont leur amour-propre bénéficiait.

Ils accordaient peu de droits à l'homme et beaucoup de droits au citoyen, parce que, étant citoyens, ils avaient une part plus grande de ces droits ainsi concentrés.

Ils accordaient au chef de famille le droit du despotisme vis-à-vis de la femme et de l'enfant, parce que le premier droit se confondait avec le leur.

Entre la grande intelligence d'Aristote et l'esclave, dont il a si mal défini les droits, que manquait-il ? Il manquait un grand cœur, qui sût aimer cet esclave.

Même dans l'ordre de la justice, certaines grandes pensées doivent venir du cœur. Voilà pourquoi, malgré ce grand esprit juridique, le philosophe païen n'a pas su voir juste dans une question toute d'équité et de justice.

Ne l'oublions jamais, nous gardons tous dans le cœur un ferment de paganisme : ce ferment s'agite au fond de notre amour-propre. Il nous empêche d'aimer le prochain comme nous-mêmes. Voilà pourquoi bien souvent nous ne savons pas être justes vis-à-vis du prochain, tout en voulant toujours pleine justice pour nous-mêmes.

Voici deux droits ou deux intérêts en présence : mon droit et celui du prochain.

Qu'arrive-t-il souvent quand on cherche à les mettre en harmonie ?

Presque toujours nous jugeons notre droit trop petit et nous le faisons trop grand, et, par contre, nous jugeons le droit du prochain trop grand et nous le faisons trop petit.

En jugeant et agissant ainsi, nous nous croyons justes, et cela souvent de bonne foi. L'illusion d'optique, produite par notre amour-propre, est cause de ce faux jugement.

Comment y remédier?

Il y en a qui disent : « par la loi. » Ils proclament que la loi, faite par le suffrage universel de tous les citoyens et où par suite toutes les inégalités s'effaceront, saura déterminer le caractère vrai et la portée exacte de tous les droits et de tous les intérêts, et que le gouvernement issu d'un pareil suffrage saura en contrôler parfaitement toutes les applications, des plus élevées aux plus infimes. C'est la théorie de l'école socialiste, que nous avons déjà réfutée.

Quelle aberration! Comment formuler tous ces droits en matière variable à l'infini? Comment coordonner tous ces intérêts sans cesse changeants et dont le grand nombre échappe à toute commune mesure? Comment contrôler et régler efficacement toutes les applications concrètes de ces milliers de formules abstraites, pour prévenir ou réprimer toute violation de justice? Comment la somme de toutes les ignorances et de toutes les erreurs, qui s'agitent au sein des masses, deviendrait-elle, dans ce despotisme issu du suffrage universel, la lumière pure et l'infaillible vérité?

Non, nous ne saurions assez le redire, ce n'est là que le remède des désespérés de la conscience humaine, de la vertu et surtout de la charité. Voilà pourquoi les socialistes ***matérialisent*** la question sociale; voilà pourquoi ils réclament cette main-mise du pouvoir sur tous les droits et tous les intérêts privés; voilà pourquoi ils rêvent cette justice et cette providence mécaniques de l'État, qui remplacerait dans sa mission et ses devoirs la conscience et la vertu.

L'Église catholique, l'irréconciliable antagoniste du socialisme, *spiritualise* la question sociale : elle appuie la justice, qui doit en résoudre les problèmes, sur nos consciences, éclairées par la lumière de sa loi et épurées par les inspirations de sa charité.

Elle nous apprend à aimer beaucoup le prochain et nous met ainsi à même d'être pleinement justes vis-à-vis de lui.

Qui aime beaucoup le peuple, le pauvre, l'ouvrier, comprendra mieux sa misère, ses besoins, ses droits et ses légitimes intérêts et il sera plus porté à les respecter toujours : il jugera mieux quelles doivent être les conditions de son travail et de sa vie.

Quelle solution claire, juste, pratique, ne trouverait-on pas à la question du salaire, — question que la loi ne saurait résoudre dans ses applications concrètes et sa variabilité si grande, — si l'on aimait sincèrement l'ouvrier, comme la charité chrétienne nous apprend à l'aimer.

Sans cet amour, les plus belles formules, sanctionnées par les lois les mieux étudiées, n'y sauraient suffire.

Le salaire, dira-t-on, par exemple, est la contre-valeur exacte du travail de l'ouvrier, prélevée par anticipation, sous forme d'une rémunération fixe et stable, sur les profits probables du produit de ce travail, déduction faite de la part due au concours du capital et de la direction.

Voilà une définition bien belle et juste en théorie. Mais qu'il est difficile dans nombre de cas de déterminer cette contre-valeur ! Bien souvent on ne saurait le faire qu'entre les limites d'une large approximation.

Le salaire d'un ouvrier complet, dira-t-on encore, devrait être tel, conformément aux lois de la providence et par suite dans un ordre économique normal, que, d'une part, le patron puisse avoir un bénéfice, qui lui permette de soutenir ses affaires tout en vivant avec sa famille selon son rang, et

que, d'autre part, la famille ouvrière puisse se développer régulièrement, tout en vivant selon sa condition.[1]

Quant aux bénéfices ultérieurs, qui ne seraient pas dûs à un mérite spécial du travail ouvrier, s'ils appartiennent de droit aux chefs ou possesseurs de l'entreprise, ils créent en ceux-ci le devoir inhérent à toute richesse, celui de secourir généreusement les nécessiteux et de concourir efficacement à l'amélioration des classes laborieuses.

Voilà également une théorie belle et juste. Mais comment déterminer ce salaire normal de l'ouvrier complet? Le plus souvent, on ne saurait le placer sur une échelle, soit fixe soit mobile, à degrés bien définis. Une part doit y être abandonnée à l'appréciation morale, et cette part est essentiellement élastique et bien large.

Voulez-vous toutefois, dans les mille applications si différentes de ces deux formules, ne jamais vous tromper? Aimez l'ouvrier, aimez-le comme l'Église l'aime, comme l'aime notre grand pape, le pape des ouvriers. Cet amour éclairera et élèvera votre intelligence. Vous acquerrez du coup le sens juridique des droits de l'ouvrier ; vous serez pleinement justes vis-à-vis de lui : en cas de doute, vous prononcerez même pour lui sans vous faire tort, car le patron, en étant largement juste pour ses ouvriers, sera servi dans son industrie par une main d'œuvre plus fidèle et plus vaillante, et Dieu se plaira à bénir une richesse réglée avec une si pleine intelligence des besoins et des droits de nos frères les ouvriers.

Avec la charité chrétienne au cœur, que d'ombres et de difficultés dans les questions de justice s'évanouissent! sans cette charité, ces ombres s'épaississent et les difficultés se transforment en prétendues impossibilités.

Voici, par exemple, pour citer une autre de ces difficultés, la question des unions professionnelles. « Impossible, diraient peut-être certains patrons, de les organiser d'une manière

pacifique : ce seront forcément des machines de guerre entre les mains du socialisme. » Cette peur, grossie par l'intérêt personnel, ferait nier le droit de l'ouvrier à se protéger contre les abus toujours possibles du régime industriel. Comment donc concilier l'intérêt et le droit des honnêtes ouvriers à être protégés contre les malhonnêtes patrons avec l'intérêt et le droit des honnêtes patrons à être protégés contre les malhonnêtes ouvriers? Je réponds aussitôt : honnête patron, commencez par aimer beaucoup cet honnête ouvrier, vous aimerez par là-même son droit et son intérêt et vous trouverez bien le moyen de les concilier avec votre droit et votre intérêt. Quand on fera une loi sur les unions professionnelles, vous vous contenterez de demander que la loi ne donne pas aux ouvriers une épée d'attaque et de combat, mais un bouclier de défense et de protection. A aucune des deux parties la loi ne doit donner une épée, mais seulement un bouclier. Si l'une des deux parties se forge, hors de la loi, une épée pour attaquer le droit de l'autre, que le bouclier forgé par le législateur suffise à l'autre partie pour se couvrir contre l'attaque inique et protéger efficacement contre elle ses légitimes intérêts.

N'est-ce pas là, une conciliation équitable? Avec l'amour vrai des deux ordres de droits et d'intérêts en présence, serait-il si difficile de traduire cette conciliation en loi et en œuvre?

Mais, dira-t-on, le droit de l'ouvrier est-il égal au droit du patron? Le patron dirige en maître son industrie : il ne doit pas se prêter à un partage d'empire avec ses ouvriers.

Je réponds encore aux riches et aux patrons : Aimez beaucoup vos ouvriers et vous saurez sans peine concilier leurs droits avec les vôtres. Vous reconnaîtrez que l'ouvrier, homme comme vous et votre frère en Jésus-Christ, est votre égal dans l'examen, la conclusion et l'exécution du contrat du travail : ses intérêts y sont aussi sacrés que les vôtres. Il est votre subordonné toutefois en ce qui concerne la direction du

travail, qui vous appartient, comme vous appartiennent vos capitaux et vos machines. Serait-il donc si difficile de délimiter *la matière de ce contrat*, c'est-à-dire les conditions auxquelles l'ouvrier doit travailler pour vous, ainsi que les garanties qu'il peut réclamer de vous, et *la matière de cette direction*, ou le droit que vous possédez de coordonner et d'orienter vers leur effet économique, toutes les forces, soit vivantes soit mécaniques, qui travaillent sous vous? Ne peut-on organiser d'une manière pacifique, comme le Saint-Père en a exprimé le désir et d'après les nombreux exemples que j'ai cités, des Chambres de conciliation et d'arbitrage, qui se renferment dans le cadre du contrat du travail et où l'ouvrier voit ses droits équitablement représentés et efficacement protégés?

Je suis bien sûr que les patrons qui aiment beaucoup leurs ouvriers sauront accorder à leurs droits cette sérieuse défense et cette efficace protection.

Voilà donc comment la charité éclaire et élève à toute sa hauteur et dans toute sa plénitude la mission sociale de la justice.

Mais la charité fait plus qu'élever la justice à la pleine intelligence et au parfait accomplissement de sa mission. *Elle y ajoute un magnifique et indispensable complément.*

Nous touchons ici à son objet propre et à son effet direct.

La justice, si élevée et si accomplie soit-elle, ne suffit pas à la paix sociale et au bonheur de l'humanité. Dieu n'a pas voulu qu'elle pût suffire. Laissez-moi dire pourquoi.

Il est utile d'y réfléchir, car nos théories humaines de l'ordre social doivent tenir compte des calculs et des lois de la Providence divine.

Cette Providence a manifestement réglé toutes choses ici-bas, de façon à faire sortir autant du progrès lui-même que

des mille incidents de la vie des peuples civilisés, de multiples et puissantes inégalités. Je l'ai déjà démontré par la comparaison des peuples sauvages à vie si uniforme, et des peuples qui se civilisent. Plus la civilisation d'un peuple s'élève, plus la différentiation des races y évolue; et plus, au sein de chaque race, la loi de l'hérédité, combinée avec l'influence du milieu et le principe des variations individuelles, accentue les inégalités, plus les talents. les caractères, les aptitudes, les vocations et les fonctions s'y diversifient à l'infini, offrant les contrastes les plus tranchés.

Ces inégalités naturelles créent à leur tour des inégalités sociales, qui s'accumulent et s'intensifient bien souvent d'une manière régulière et sans violation de la justice sociale. Des rangs et des conditions de vie très différents s'établissent au sein des peuples civilisés et sont à la fois pour ces peuples un effet et une cause de progrès.

Or toutes ces inégalités appellent, — et c'est ici que se découvre le calcul de la Providence, — un correctif puissant pour ne pas aboutir à un funeste antagonisme. Ce correctif, c'est la charité. Sans la fraternité des âmes, puisée dans les principes de la charité chrétienne, ces inégalités naturelles et sociales, quelque justes qu'elles soient, deviendraient au sein de la société une source permanente de mépris et de haines, de rancunes et de vengeances, de troubles et de révolutions. Non, il ne suffit pas au riche d'être honnête dans l'acquisition et l'usage de sa richesse. S'il ne sait estimer et aimer le pauvre, s'il ne sait pas lui donner des preuves claires, ostensibles, effectives de cette estime et de cet amour, il allumera autour de lui la haine et il provoquera contre sa supériorité une redoutable envie et peut-être de cruelles représailles.

Seule, la charité concilie les riches et les pauvres. Sans cette charité, l'antagonisme des classes éclatera et il aboutira à l'écrasement des pauvres par les riches, comme dans la

société payenne, ou à l'écrasement des riches par les pauvres, comme dans la théorie socialiste.

C'est ainsi que Dieu, ayant fait de la charité la reine des vertus et ayant voulu qu'elle fût à jamais la force et l'honneur de l'Église catholique, a su la rendre indispensable à la perfection et au bonheur des sociétés humaines. Voilà, entre autres motifs, pourquoi il n'a pas voulu ici-bas de société égalitaire, où la concorde semble devoir être plus facile et n'exiger que la simple justice. Il a fait du progrès et de la civilisation le principe toujours actif de nombreuses inégalités, où la concorde est plus difficile et exige plus que la simple justice. Au sein de ces égalités, la paix ne saurait régner sans beaucoup de charité. Le philosophe aurait beau faire des théories et le législateur des lois pour renfermer chaque citoyen dans la jouissance inoffensive de ses droits, le caractère de ces droits est trop différent parmi les peuples civilisés pour ne pas exalter ou aigrir les égoïsmes et soulever à la fois les mépris d'en haut et les haines d'en bas.

Qu'elle est donc belle, cette mission de la charité, dont l'Encyclique *Rerum novarum* a élevé la puissance et les bienfaits au-dessus de tous les autres remèdes sociaux! Elle désarme tous les égoïsmes, tous les mépris, toutes les haines, avec un céleste sourire et à force d'amour et de dévoûment. Elle rapproche le riche et le pauvre dans une étreinte fraternelle et les fait vivre cœur à cœur entre eux comme ils vivent cœur à cœur avec leur Dieu.

En outre, cette charité inspire ces dons généreux et ces libres dévoûments, qui seront toujours utiles, même nécessaires pour le soulagement des misères humaines.

Il y en a qui croient qu'avec le progrès de la justice et le développement de la richesse on parviendra à supprimer la misère et la nécessité sociale des libres dévoûments. Ce rêve ne tient pas compte des lois providentielles, qui dominent nos lois de réforme sociale.

Toujours il y aura des pauvres, des malades, des malheureux, en nombre suffisant pour que la charité des libres dévoûments et des généreux sacrifices, qui s'inspire des leçons de l'Évangile et de l'Église catholique, garde son impérissable relief dans une manifestation permanente, universelle, resplendissante des clartés publiques de l'histoire.

Non, jamais, sur aucun point de la terre, la charité chrétienne n'aura à chômer. Que d'accidents, que de catastrophes, que de misères de toute forme et de toute nature s'abattent sur l'humanité ou au sein des sociétés les plus riches et les plus prospères ! La providence l'a voulu et un regard jeté sur la crèche et la croix du Sauveur nous donne le secret de cette volonté providentielle. La loi de l'épreuve, acceptée avec patience, et la loi de la charité, pratiquée avec dévouement, doivent se croiser toujours au-dessus des sociétés chrétiennes, pour former un arc de triomphe permanent à la gloire du Dieu né dans une crèche et mort sur une croix par amour pour nous !

Assurément, nous faisons bien de lutter contre le paupérisme par toutes les œuvres d'amélioration sociale. Mais il faut plus et mieux. Le progrès social offrira toujours de grandes lacunes : il y aura toujours, au sein de la civilisation et de la prospérité la mieux répartie, des trous noirs, où se cachent des dénûments et des misères, qu'aucune réglementation ne pourra ni prévoir ni soulager. C'est là que se gardera toujours l'héritage le plus précieux de Jésus-Christ.

Cet héritage est confié par Jésus-Christ au dévouement des plus grands et des plus nobles cœurs. Ceux qui en sont chargés demeureront toujours au premier rang des sauveurs de la société.

Telle est donc la loi chrétienne de la richesse dans cette double mission de la charité.

CHAPITRE XVI

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ EN FAIT. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE (1830-1895).

Nous ne pouvons songer à insérer dans cet ouvrage l'histoire du droit de propriété parmi les peuples civilisés. Nous nous contenterons d'un exemple actuel et suggestif, pour prouver, contre l'école socialiste, que le régime de propriété, tel qu'il existe, même avec ses abus, dans nos sociétés contemporaines, produit toutefois beaucoup plus de bien que de mal.

A cet effet, nous allons dresser, à l'aide de documents et de statistiques sûres, la situation économique de la Belgique, telle que l'ont faite les soixante-cinq ans écoulés depuis notre indépendance nationale. Nous y trouverons de grands progrès.

D'autre part, la reconnaissance éclairée de ces progrès ne doit pas nous voiler les imperfections et les abus qui s'y trouvent mêlés. L'éloge sincère du passé ne doit pas devenir un prétexte d'inertie et de lâcheté. Il doit au contraire éperonner nos efforts pour pousser plus loin ces progrès, corriger ces imperfections, réformer ces abus.

En louant l'œuvre économique de nos devanciers, nous devons former le souhait et la résolution de l'améliorer, grâce à un zèle mieux entendu et à une direction plus sûre. Mais

je ne saurais approuver ceux qui croient devoir refaire cette œuvre de toutes pièces. Je ne vois en ceux-ci que d'aveugles démolisseurs : or des démolisseurs aveugles ne seront jamais des bâtisseurs éclairés.

L'étude sérieuse et consciencieuse que j'ai essayé de faire de la situation économique de la Belgique m'a conduit à cette triple conclusion :

1. La richesse sociale de la Belgique s'est largement développée depuis 1830. Tandis que la population a doublé, en passant de 3 millions à 6 millions 225,000 habitants, la richesse sociale absolue a pour le moins triplé ;

2. Cet accroissement de la richesse s'est fait peu à peu en tous sens, à tous les degrés de l'échelle sociale ;

3. Cet accroissement, depuis une vingtaine d'années, s'accentue plutôt en faveur du travail et au détriment du capital, ce que nous regardons comme un progrès, pourvu que cette disproportion ne soit pas poussée trop loin. La classe ouvrière, employée dans l'industrie, a acquis une richesse moyenne, double au moins de celle qu'elle possédait en 1830 ; et nous entendons par cette richesse, non la simple richesse « d'argent » mais la richesse « réelle », la richesse considérée dans sa capacité d'achat en rapport avec le coût de la vie. Comme, d'autre part, cette population ouvrière a doublé, il en résulte, pour la classe ouvrière industrielle, une *richesse réelle absolue* au moins quadruple de celle de 1830. La richesse moyenne de la classe ouvrière employée aux champs n'a pas suivi ce même progrès. Toutefois nous pouvons affirmer que la richesse moyenne des deux classes ouvrières, industrielle et agricole, fondue dans une moyenne commune, a doublé en soixante ans.

Nous allons justifier cette synthèse en soumettant au lecteur impartial les principaux éléments de notre analyse. Il pourra ainsi contrôler l'exactitude de nos informations et la

logique de nos déductions. Notre dernière conclusion est que dans le passé de la civilisation chrétienne, jamais peuple n'a vu se réaliser un pareil phénomène économique : une population déjà forte au point de départ, — la population de la Belgique en 1830 étant la plus dense du globe, — ayant doublé en soixante ans et la richesse absolue du peuple ayant quadruplé.

Nous serons reconnaissants au sociologue ou à l'historien qui nous montrera ce phénomène dans le passé.

Si l'on nous demande, avec quelque arrière-pensée peut-être, quelle est d'après nous la cause de ce progrès, nous répondrons, sans arrière-pensée : Cette cause, c'est — sous l'influence persistante de la foi et de la conscience chrétienne dans un pays resté chrétien en majeure partie, — le principe fécond de la liberté économique concilié avec le progrès de la justice et de l'humanité. Telle est notre intime conviction.

C'est là un honneur pour l'Église catholique et la patrie belge. Ne le désavouons jamais.

C'est là, en même temps, un stimulant et un gage d'espérance pour les progrès futurs. Inspirons-nous-en toujours.

C'est à cette double condition que nous saurons rester fièrement et victorieusement le parti de l'évolution catholique devant le parti de la révolution socialiste.

1. Plaçons-nous en face de notre première assertion : *La richesse sociale s'est largement développée dans le pays depuis un demi-siècle.*

Si notre population a doublé depuis 1830, on peut dire que notre richesse a triplé. Contrairement à la théorie de Malthus, le progrès de notre richesse a dépassé environ d'une moitié le progrès de la population.

Nous nous en convaincrons aisément.

La richesse d'un peuple revêt une double forme : la richesse

qui est directement objet de *jouissance ou de consommation* et la richesse qui constitue la *source et les instruments de production.*

La première ne nous arrêtera que peu de temps. Il est incontestable que les biens de consommation, sous leur triple forme, les bâtiments, les vêtements et les aliments, se sont prodigieusement multipliés dans le pays.

Le nombre des habitations a augmenté considérablement dans la plupart des villes et même dans nombre de villages. Les habitations nouvelles, surtout pour l'ouvrier et le petit bourgeois, sont généralement mieux aménagées que les anciennes. Qu'on se rappelle seulement les merveilles que réalise depuis quelques années l'œuvre des habitations ouvrières. Le progrès s'y accuse clair et indiscutable. Il est encore loin d'être complet; nous ne sommes pas même au quart du chemin à parcourir; car tout ouvrier honnête et laborieux devrait avoir à lui un *home* bien aménagé avec un lopin de terre. Mais, grâce à de nombreuses initiatives, dont la première est celle du Gouvernement, nous sommes en bonne voie et bien lancés (1).

(1) *Voir* notamment l'excellent rapport de M. Ch. Lagasse de Locht et de M. De Quéker sur les habitations ouvrières de Bruxelles en 1880, et le travail plus général du baron Royer de Dour : *Les Habitations ouvrières en Belgique* (avec 17 planches et diagramme). — L'admirable loi du 9 août 1889 instituant les comités de patronage pour la construction de maisons ouvrières et offrant des prêts à 2 1/2 p. c. après versement de 1/10e du capital pour cette construction, a puissamment contribué à développer cette belle œuvre. Les lois protectrices de la petite propriété en compléteront le bienfait.

Sous l'empire de la loi du 9 août 1889, déjà au 1er janvier 1894, s'étaient créées 32 sociétés anonymes de crédit pour la construction des habitations ouvrières, et elles avaient assuré la propriété de leur maison à 1,616 familles. Au 1er mai 1894, il existait 59 sociétés semblables, avec un capital de 4,847,600 francs.

Résumons les avantages qu'offre cette loi en faveur des ouvriers :

On peut également affirmer que le peuple belge, pris dans son ensemble, est beaucoup mieux nourri et mieux vêtu que par le passé. Notre progrès dans ce double ordre égale à peu près celui qui se manifeste en France. A défaut de statistiques complètes pour la Belgique, je citerai donc quelques chiffres tirés des statistiques françaises. D'après Maurice Block, membre de l'Institut (*L'Europe politique et sociale*, Paris, 1893) la consommation moyenne de la viande par individu a suivi en France le progrès que voici : en *1812*, 17.16 kilogr.; en *1829*, 20.85; en *1852*, 23.19; en *1862*, 25.10; en *1882*, 32.92 kilogr. La consommation moyenne du sucre, un des critères du bien-être, a augmenté par individu dans la proportion suivante : *1812*, 1/2 kilogr. ; *1822*, 1.7; *1832*, 1.8; *1842*, 2.3; *1862*, 5; *1872*, 6.7; *1882*, 10; *1888*, 12.31 kilogr. La consommation moyenne du cacao et du thé de *1827* à *1891* est devenue, la première, 16 fois et la seconde 5 fois plus forte. Celle du tabac a été doublée et celle de

liberté entière laissée à l'ouvrier de fixer son emplacement, de dresser son plan et de choisir son entrepreneur; garanties données par l'examen du cahier des charges; modération du taux de l'intérêt à 4 p. c.; remboursement par versements mensuels du capital et des intérêts; assurance mixte sur la vie qui garantit à la femme et aux enfants la pleine propriété de la maison en cas de prédécès du mari; réduction de plus de 50 p. c. sur les droits d'enregistrement et d'hypothèque; exemption de la contribution personnelle.

Mais déjà depuis longtemps avant le vote de cette belle loi, nombre de sociétés industrielles, comme la Société Cockerill, la Vieille-Montagne, le Bleyberg, la Société de Sclessin, le Val-Saint-Lambert, Sainte-Marie-d'Oignies, Bois-du-Luc, De Naeyer (de Willebrouck), les usines de Marcinelle et Couillet avaient bâti pour leurs ouvriers des maisons commodes aux conditions les plus avantageuses.

Nous devons reconnaître, malheureusement, que dans la classe ouvrière règne la plus déplorable incurie à l'endroit du logement. Il y a des ouvriers qui gagnent de hauts salaires et se contentent d'un misérable taudis.

l'alcool quintuplée. Nous verrons plus loin que la Belgique devance de loin la France dans ce funeste progrès.

Quant au vêtement, la consommation moyenne du coton par individu a été en *1849* de 1.8 kil., en *1859* de 2.2 kil., en *1869* de 2.8 kil., en *1879* de 3.5 kil., en *1889* de 4 6 kil.

La consommation de la laine, qui fournit un vêtement plus précieux, a progressé davantage. De 1.3 kil. en *1849*, elle est devenue de 5.5 kil. en *1889*. Tous ces chiffres ont été obtenus en défalquant de la production indigène et de l'importation le chiffre de l'exportation.

Le renseignement le plus précis que j'ai pu tirer des statistiques belges sur l'accroissement ou l'amélioration des denrées alimentaires consommées en moyenne par l'ouvrier belge, porte que l'ouvrier adulte a consommé en *1890* beaucoup moins de pommes de terre, aliment inférieur, et, par contre, *58* kil, de pain, *12.85* kil. de viande et *4.45* kil. de beurre et graisse de plus qu'en *1853*.

Cette comparaison ne saurait être qu'approximative, vu qu'elle est tirée des moyennes prises sur un très grand nombre de budgets, mais où les conditions ne sont pas absolument identiques. Toutefois l'écart d'erreur doit être faible.

La marche progressive de l'alcool est un indice peu moral, mais toutefois assez fidèle du développement du bien-être dans le peuple. Or, en Belgique, d'après les constatations du fisc, la quantité d'alcool à 50 p. c. consommée annuellement par habitant a été en *1850* de 5.87 litres; en *1870* de 7.66; en *1875* de 9.15; en *1886* de 9.21; en *1889* de 9.85 et en *1892* de 10 litres. Mais il faut majorer de 1/5 les constatations du fisc, pour connaître la consommation réelle. On doit donc affirmer que la Belgique consomme en moyenne 12 litres d'alcool par habitant, soit par famille 60 litres, lui coûtant 112 francs! Or, ce n'est pas dans la bourgeoisie que se consomme surtout l'alcool : c'est dans la classe ouvrière. On peut

donc affirmer que, dans les centres industriels, la consommation d'alcool par famille est de 150 francs! Cette dépense dépasse celle du pain pour un ménage moyen de cinq personnes.

Rapprochons aussitôt de cette moyenne, celle d'autres pays. Dans la période quinquennale de 1880 à 1884, l'Angleterre et l'Irlande ont consommé en moyenne annuelle par habitant 6.4 l.; l'Allemagne 8.2; l'Autriche-Hongrie 7; la France 7.6; l'Italie 1.8; la Norwège 3.4; la Suède 7.8.

Passons de ce court aperçu sur la richesse de *consommation* à l'examen de notre richesse de *production*, pour en constater l'accroissement.

La première richesse de production est le sol. Le sol belge n'a pu s'étendre que par des défrîchements secondaires, étant déjà cultivé presque tout entier en 1830. Mais la culture s'y perfectionne constamment et augmente son rendement d'une façon sensible jusqu'en 1876. Depuis lors, la culture quoique en progrès est devenue beaucoup moins rémunératrice, comme nous le constaterons plus loin par suite de l'abaissement du prix du pain.

Dans un travail, qui a eu son heure de célébrité, sur la richesse sociale de la Belgique, M. Massalski, professeur à l'Université de Louvain, estimait en 1878 la valeur des terres et des bois à 10 milliards, 315 millions de francs; celle des produits végétaux des terres à 943 millions et celle des animaux à 600 millions. Or, d'après l'exposé décennal de 1841-1850, la valeur des produits végétaux du sol durant cette période, n'était en moyenne que de 594 millions de francs. D'autre part, le recensement général de l'agriculture de 1880 nous apprend que la production annuelle moyenne de 1871 à 1880 a été non pas 943 millions de francs comme le prétendait M. Massalski, mais bien 1,412,233,989

francs. Donc en 25 ans, cette valeur avait plus que doublé (1).

Mais nous avons à déterminer l'accroissement de la richesse sociale du pays provenant du développement de l'industrie et du commerce. Cet accroissement s'est prolongé au-delà de 1875 jusqu'aux dernières années. Dressons-en l'inventaire.

En 1845, nous possédions 1,521 machines d'une force de 38,351 chevaux, (le cheval-vapeur pris comme unité de mesure dynamique, étant équivalent à la force moyenne fournie par les bras de 20 ouvriers). — En *1870*, le nombre de nos machines était monté à 9,294, d'une force de 348,246 chevaux, et en *1890* il était arrivé à 17,663 d'une force de 903,833 chevaux. C'est comme si 18 millions d'esclaves de fer s'employaient sous notre direction à transformer et à transporter nos produits!

Nos chemins de fer ont suivi un progrès analogue. Nous possédons un réseau de lignes ferrées d'une longueur de mille lieues, ayant coûté pour leur construction et leur outillage

(1) Quant aux animaux, on n'a guère fait grand progrès : la culture du sol a été de plus en plus préférée à l'élève du bétail. Voici sur ce sujet quelques données intéressantes. En *1846*, la Belgique possédait 218,000 chevaux, en *1866*, 224,000 et en *1880*, 200,000. — Les bêtes à cornes, qui étaient en *1846*, 1,203 mille, montent en *1856* à 1,257 mille, descendent en *1866* à 1,242 mille, pour remonter, en *1880*, à 1,382 mille. — Les porcs étaient en *1846*, 496 mille, en *1856*, 458 mille, en *1866*, 632 mille, et en *1880*, 646 mille. — Enfin les moutons, qui étaient en *1846*, 662 mille, descendent en *1856*, à 583 mille, montent en 1866 à 586 mille et tombent en *1880* à 365 mille. Les grandes fermes à moutons ont diminué au profit de la petite culture.

Durant cette période de 25 ans, le prix de ces différentes espèces d'animaux avait assez notablement augmenté.

Nous verrons plus loin que dans la dernière période de 1876 à 1894 ces valeurs et ces prix ont considérablement baissé : d'environ 30 p. c.

En *1875*, le prix moyen du cheval adulte était de *638* francs; du poulain, de *416* francs; du bœuf, de *391* francs; de la vache laitière, de *327* francs; de la génisse et du bouvillon, de *215* francs; du veau, de *81* francs, et du mouton de *39* francs.

environ deux milliards de francs. En *1889*, nos locomotives, roulant sur leurs rubans d'acier, ont transporté 76 millions de voyageurs et 43 milliards de kilogrammes de marchandises. Relativement à notre territoire, notre réseau ferré vaut environ 5 fois celui de l'Italie, 12 fois celui de l'Espagne, 3 fois celui de la France et 1 fois et demie celui du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse et Irlande).

L'industrie houillère, qui est la première richesse de notre sous-sol, s'est développée prodigieusement. En *1830*, l'extraction de la houille n'était que de 2,513,000 tonnes. En *1860*, elle était de 9.6 millions de tonnes; en *1870*, de 13 millions de tonnes; en *1880*, de 16 millions de tonnes; en *1890*, de 19 millions de tonnes, et en *1893*, d'environ 20 millions de tonnes. Seulement, le prix de cette houille a subi de grandes variations. Le prix moyen de vente par 1,000 kilos était entre *1860* et *1871* de fr. 11.33; de *1872* à *1876*, époque de prospérité exceptionnelle, il était monté à fr. 16.38, mais de *1877* à *1883*, il était descendu à fr. 10.12.

Cette valeur moyenne de la tonne a été de fr. 13.18 en *1890*, de fr. 12.58 en *1891*; elle est tombée à fr. 10.28 en *1892*.

Quant au nombre de travailleurs, il était en *1860*, de 66,429 ouvriers; en *1870*, de 85,467; en *1880*, de 103,096; en *1890*, de 104,770; en *1892*, de 118,578, dont 83,806 ouvriers de fond et 29,772 ouvriers de surface. Quel prodigieux accroissement!

L'exploitation de nos houillères, par suite de leurs gisements si désavantageux, est beaucoup plus difficile que celle de nos voisins. Ainsi le rendement moyen général de l'ouvrier a été, pour toute la période décennale de *1881-1890*, de 314 tonnes en Angleterre, de 280 en Prusse, de 200 en France et seulement de 175 en Belgique. La direction de nos charbonnages ne réussit que par une activité et une habileté exceptionnelles à soutenir la concurrence contre de si redoutables rivaux.

Ces faits nous renseignent suffisamment sur la valeur productive de nos charbonnages. Cette valeur ne semble plus susceptible de bien notables développements.

A l'industrie du charbon se rattache assez naturellement celle de la fonte. Là, le progrès est plus frappant et semble plus durable. En *1860*, cette industrie produisait 320,000 tonnes, en *1880*, 608,000 et en *1889*, 832,000 tonnes.

Nous pourrions fournir des renseignements semblables et constater des progrès analogues pour les métallurgies, les verreries actuellement menacées, l'exploitation des carrières, les industries textiles (filés et tissés de coton, de lin et de laine), pour les sucreries et nombre d'autres industries que le machinisme a développées dans le pays. Quelques chiffres suffiront : En *1888*, année moyenne de la dernière décade, outre la grande consommation faite à l'intérieur du pays, nous avons pu vendre à l'étranger des filés et tissés de lin pour 92 millions 600,000 francs ; des filés et tissés de laine pour 81 millions ; des verreries pour 45,600,000 francs ; du sucre pour 35 millions 5 francs ; des articles chimiques pour 29 millions de francs ; du zinc pour 28 millions ; du papier pour 26,900,000 francs.

Enfin, le mouvement de notre commerce dans les deux sens, entrée et sortie réunies, est pour notre pays une source de grande richesse. Le montant de ce commerce a été, selon la statistique dressée par M. Block en *1881*, de 2,932 millions de francs, et en *1890*, de 3,124 millions de francs, tandis que celui de l'Italie n'a été pour *1881* et *1890* respectivement que de 2,523 millions et de 2,339 millions ; celui de la France de 8,424 millions et de 8,190 millions ; celui de la Grande-Bretagne et de l'Irlande de 15,775 millions et de 17,080 millions ; celui de l'Allemagne de 7,425 millions et de 9,362 millions.

Relativement à notre population, notre commerce avec l'étranger est donc 7 fois plus fort que celui de l'Italie, 2 fois

plus fort que celui de la France, environ 3 fois plus fort que celui de l'Allemagne et 1/8 plus fort que celui du Royaume-Uni. Nous ne sommes distancés que par la Hollande, environ du double, grâce à ses magnifiques colonies.

Nous pouvons donc conclure que le peuple belge, bien que sans colonies et entouré de concurrents puissants et actifs, a su admirablement développer ses ressources et sa richesse de production. Ce résultat est évidemment dû en grande partie à l'esprit d'initiative et d'activité de nos chefs d'industrie. Prenons donc garde, dans nos projets de réforme et de progrès économique, de paralyser ces initiatives et cette féconde activité.

2. Mais demandons-nous à qui est allée cette richesse sociale ?

Nous rencontrons ici notre seconde assertion. Nous avons affirmé que l'accroissement de cette richesse s'est fait *en tout sens, en haut et en bas*.

L'accroissement de fortune s'est fait en haut. Il est incontestable que la haute et la moyenne bourgeoisie en a largement profité. Ce grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales, révélées par les statistiques que nous avons exposées plus haut, a développé bien des fortunes et a multiplié dans la bourgeoisie le nombre des millionnaires. Toutefois, ce nombre est bien inférieur à ce qu'il est, proportion gardée, en Angleterre, aux États-Unis et dans le royaume de Saxe. Ainsi, en ce qui concerne ce dernier pays, il résulte du rapport présenté par le professeur Boehmert, relatif à la statistique de l'impôt sur le revenu, que la Saxe compte 1,120 millionnaires, dont quelques uns possèdent de 50 à 62 millions de fortune. Il est facile de s'assurer que la Belgique est loin de ce chiffre (1).

(1) Nous avons prouvé dans un autre travail que la concentration de la

En outre, cet accroissement de fortune a opéré aussi en bas, au moyen d'une prodigieuse poussée au profit de fils et de petits-fils d'ouvriers, devenus en grand nombre des chefs d'industrie et d'influents capitalistes.

La classe ouvrière n'a donc pas été renfermée dans un cadre fixe et inflexible. Non, de toute part les entrées lui ont été ouvertes dans la bourgeoisie, et jusqu'aux plus hauts rangs de celle-ci.

Ce n'est pas toutefois cet avantage que nous devons regarder comme le plus important dans la situation économique du pays. Nous devons chercher quel est dans cette situation *le sort général de la classe ouvrière.*

Nous sommes ainsi amenés à justifier notre troisième assertion.

3. Depuis 1876, époque d'une prospérité exceptionnelle, par suite de la guerre franco-prussienne, la richesse sociale est en baisse, surtout au détriment du capital. Tandis que les bénéfices du capital ont diminué d'environ 30 p. c., le travail maintient sa situation moyenne. Même depuis 1876, la plupart des salaires ont continué à monter. Dans cette dernière période, le travail prend sa revanche sur le capital.

Nous le prouvons par un double ordre de faits généraux en sens inverse. D'une part, depuis une vingtaine d'années, la rente de la terre baisse, ainsi que l'intérêt de l'argent et le bénéfice des entreprises industrielles; d'autre part, depuis une cinquantaine d'années, sauf quelques exceptions, le salaire, tant nominal que réel, de l'ouvrier ne fait que monter. Non seulement son salaire *d'argent* s'élève, mais, comme le coût

fortune en Belgique est *300* fois moindre qu'aux États-Unis, ou *30* fois moindre proportionnellement à sa population. En Belgique, en dehors de la banque juive, il se trouve au maximum *20* fortunes de 12 millions, dont 5 ou 6 au-delà, et 50 fortunes de 5 à 10 millions.

de la vie est plutôt en baisse, son salaire *réel*, ou la puissance d'achat de son salaire d'argent suit un progrès ascendant.

Considérons d'abord les exploitations agricoles. La valeur vénale des terres et le prix des fermages se sont élevés pendant une vingtaine d'années, comme en témoignent les recensements généraux de 1846, 1856, 1866. Ces recensements donnent pour la valeur vénale et le fermage des terres par hectare les chiffres suivants : en *1846,* valeur vénale 2,626 francs et prix des fermages 68 francs; en *1856,* respectivement 3,365 francs et 82 francs, et en *1866*, 4,095 francs et 102 francs. Ces variations de prix dans le royaume ont été à peu près les mêmes dans les provinces.

Peu à peu, à travers quelques oscillations, cette hausse a fait place à une baisse, qui incline aux prix de 1856 (1).

D'autre part, le prix de la main-d'œuvre aux champs a augmenté. Le salaire moyen des hommes et des femmes a été respectivement en *1866-68* de fr. 1-78 et 0-88; en *1869-71*

(1) L'enquête agricole de 1886 constate, d'après la moyenne d'un grand nombre de dépositions sérieuses faites sur tous les points du pays, qu'en *1886*, la propriété foncière avait baissé de 37 p. c. sur les prix de 1876, apogée de la prospérité du pays.

La valeur moyenne des terres était, en *1876*, de 4,708 francs, et en *1880*, de 4,202 francs. La baisse des fermages a suivi cette dépression de la valeur des terres, mais elle est inférieure. Enfin cette double baisse s'est accentuée depuis 1886 d'environ 5 p. c.

Nous avons vu plus haut que la valeur totale des produits du sol était en moyenne, pour la période décennale de *1871-1880*, de 1 milliard 412,223,989 francs. Actuellement, elle ne dépasse pas un milliard de francs. En comparant les prix moyens des animaux domestiques en *1875* et en *1892*, on trouve les résultats suivants : chevaux adultes, baisse de 9 1/2 p. c. ; — poulains, baisse de 14 1/2 ; — bœufs et génisses, hausse de 1 ; — vaches laitières, baisse de 2 1/2 ; — bouvillons, baisse de 38 1/2; — veaux, hausse de 1 1/4 ; — moutons, baisse de 18 ; — agneaux, baisse de 36. Donc, sur l'ensemble, une baisse d'au moins 6 p. c. (Consulter pour ces données la revue de M. Keesen, livraison de mai 1894.)

de fr. 1-93 et de 0-89; en *1872-74* de fr. 2-42 et 1-28; en *1875-77* de fr. 2-60 et 1-35; en *1878-80* de fr. 2-02 et 1-28; en *1881-83* de fr. 2-02 et 1-32.

Ces derniers salaires se sont maintenus dans la plupart des provinces; toutefois, dans le Limbourg, dans la Campine, et dans certaines parties de la Flandre, les salaires sont au moins d'un tiers au dessous du taux indiqué.

Malgré l'exiguïté des salaires à la campagne, nous voyons s'y développer le nombre des petits propriétaires et des petits exploitants. Le nombre des propriétés rurales était monté en *1890* à 910,396, dont 347,963 d'une étendue d'un demi hectare à 5 hectares, et 472,471 d'un demi hectare et moins. Ce dernier nombre n'était en *1846* que de 247,550.

En outre, il résulte des chiffres officiels, cités par le Ministre de l'Agriculture dans la Chambre des Représentants (séance du 22 mars 1895), que le nombre d'hectares exploités en location était tombé entre *1866* et *1880* de 1,323,958 à 1,270,511, en même temps que notre domaine agricole s'était légèrement accru. Le faire-valoir direct est donc en progrès dans notre pays.

J'ai réussi à me procurer les cotes foncières de 36 communes rurales des cantons d'Antoing, de Leuze et de Péruwelz. Ces communes représentent une population de 52,900 habitants et de 11,526 feux. Or le nombre des cotes foncières y est de 15,053, dont 13,063 au-dessous de 20 francs et parmi celles-ci plus de la moitié sont au-dessous de 5 francs. Ce fait montre que la propriété de notre sol s'est morcelée de façon à ce que la plupart des familles rurales puissent posséder et exploiter à leur profit un lopin de terre.

Déjà en *1878*, selon les calculs d'Émile de Laveleye, il y avait en Belgique, 668,914 petits propriétaires fonciers dont le revenu cadastral était au-dessous de 400 francs, ce qui suppose un revenu net au-dessous de 800 francs. Ce chiffre repré-

sente les familles constituant les classes moyennes inférieures du pays. La proportion des enfants par famille étant en Belgique de 3 à 4, nous pouvons compter 5 personnes par famille : nous constatons ainsi que ces classes comprenaient plus de la moitié de notre population (1).

Passons aux ouvriers de la grande industrie.

Traitons d'abord à part l'industrie charbonnière.

En 1892, il a été payé en salaires à 118,570 ouvriers, 113,509,000 francs. Ce qui donne pour salaire annuel moyen (hommes, femmes, garçons et filles, fond et surface réunis) 957 francs. Le salaire le plus bas est celui de l'ouvrier borain (836 fr.) et le plus élevé celui de l'ouvrier du centre (1,005 fr.), que suit de près celui de l'ouvrier liégeois (997 fr.). Le salaire moyen de l'ouvrier à veine a été de 1,207 francs. Le boni a été de 11,762,000 francs, soit environ le 1/10 des salaires. De nos charbonnages, 82 ont eu des excédants de recettes de 16,273,000 francs et 42 des excédants de pertes de 4,511,000.

Comparons ce résultat à celui de 1891, année exceptionnellement bonne et occupant le 2me rang dans toute la période de 1831-1892,

Le boni de *1891* avait été de 35,861,000 francs, mais les salaires avaient augmenté de 128 francs par ouvrier. Un bénéfice extraordinaire est nécessaire de temps à autre pour com-

(1) M. Claudio Jannet, s'appuyant sur le travail de M. Hector Denis : *L'Impôt* (Bruxelles, 1889), estime qu'en 1864, sur 100 cotes foncières 88 correspondaient à un revenu de 1 à 265 francs, 11 à un revenu de 265 à 2,640 francs, et 1 seulement à un revenu supérieur à 2,640 francs. Quant au nombre absolu des propriétaires du sol et des maisons, il était, en *1848*, de 758,312, d'après un relevé d'alors, le seul qui ait été fait.

En admettant le même rapport entre le nombre des cotes foncières et des propriétaires (9 à 7), il y aurait eu en *1864*, 850,000 propriétaires, et en *1886*, 908,000. L'accroissement est de 4,000 en moyenne par an, avec ralentissement depuis 1880, sous l'influence de la crise industrielle et agricole (Cl. Jannet, *Le Capital*, p. 31.)

penser le résultat des mauvaises années. En *1892*, ce bénéfice a été diminué de 67 p. c. tandis que les salaires ne l'ont été que de 13 p. c.

En remontant le passé, on constate que le salaire moyen annuel des houilleurs du Hainaut était, dans la première période *avant 1850*, de 477 francs. Pour la période décennale de *1851-1860*, il est monté à 650 francs; La hausse a continué, bien que d'une manière irrégulière. De *1860* à *71*, il était de 797 francs. Puis, par suite de la guerre franco-prussienne se place une période exceptionnelle de 1872 à 1876. Le salaire moyen annuel était de 1,173 francs: même en 1873, il est monté à 1,406 francs! Mais de *1877* à *1883*, il est descendu à 897 francs. Enfin, dans les dernières années, il est remonté, mais sans atteindre le taux de la période *1872-1876*.

M. Harzé, dans son compte-rendu officiel pour l'année 1890, établit par périodes décennales la répartition de la valeur produite entre le travail et le capital : de *1851 à 1860*, les salaires des ouvriers en ont obtenu *50 9/10* pour cent et les bénéfices des industriels et des capitalistes *13, 9/10*, — *35* étant absorbés par les frais divers de l'exploitation.

De *1861-1870*, les ouvriers recevaient *52, 3/10* de la valeur produite et les exploitants *9, 6/10*. — De 1871-1880, les premiers obtenaient *52, 8/10*, et les seconds *9, 3/10*. — Enfin, de 1881-1890, les parts respectives étaient de *54, 7/10* et de *7, 3/10*.

On voit clairement que la part de l'ouvrier n'a cessé de s'accroître aux dépens de celle de l'exploitant. En chiffres absolus, le salaire de l'ouvrier a doublé depuis 1850. Notons, en outre, que la somme des frais divers implique beaucoup de main d'œuvre, payée en dernière analyse à beaucoup d'ouvriers de différents métiers.

En rapprochant *les deux périodes extrêmes* au point de

vue de la valeur produite, on trouve que de 1872 à 1876, la part annuelle moyenne de l'ouvrier a été de 95 millions de francs et celle des exploitants de 24.4 m. soit le 1/4. De 1877 à 1883, la première a été de 71 millions et la seconde de 1.9 m. soit environ le 1/36. Même, dans l'année 1881, la seconde part n'a été que de 0.02 dans le Hainaut.

Il résulte de ces statistiques sur les charbonnages, 1° que les fluctuations des bénéfices sont incomparablement plus grandes que celles des salaires et qu'une échelle de salaires proportionnelle aux bénéfices, serait préjudiciable à la classe ouvrière, à moins d'encaisser à leur profit les grands bénéfices comme assurance contre ces trop fortes baisses; — 2° que d'une manière générale, sauf une période exceptionnelle, due à des accidents exceptionnels, les salaires n'ont fait que croître; — 3° que de fait, ils ont crû, en quarante ans de plus du double; — 4° que dans les périodes mauvaises, les exploitants acceptent une diminution cinq ou six fois plus forte que celle des salaires – et, 5° que dans ces périodes mauvaises, leur bénéfices, intégralement sacrifiés, n'ajouteraient au salaire qu'une quantité minime et quasi négligeable.

C'est donc se tromper ou tromper l'ouvrier houilleur que de lui affirmer qu'on pourrait et qu'on devrait lui payer un salaire notablement plus élevé.

Mais, s'écriera-t-on : « C'est donc pour 3 francs que l'ouvrier doit descendre à 7 ou 800 mètres de profondeur et s'exposer à chaque instant à une mort atroce? »

Terminons donc cet aperçu sur les salaires des ouvriers houilleurs, en supputant les chances d'accidents qui doivent évidemment trouver une compensation équitable non seulement dans les assurances mais dans les salaires. Un métier périlleux doit être payé plus qu'un métier non périlleux.

Le compte rendu pour 1891 a signalé 197 accidents ayant déterminé la mort soit immédiate soit dans les 30 jours de

182 ouvriers et causé des blessures graves à 76 autres. En ne tenant compte que des tués, ce serait par mille victimes 1.4 ouvriers occupés. La proportion moyenne pour la période décennale 1882-1891 est de 1.84. En France, elle a été sur 10,000 ouvriers de 18.60; en Angleterre de 18.86 et en Prusse de 20.14. Dans la dernière période quinquennale 1888-1892, la proportion moyenne a encore baissé en Belgique: Elle était de 17.91, et, dans celle-ci, 19.92 pour le Hainaut, 16.52 pour la province de Namur et 11.98 pour la province de Liége. La proportion d'accidents mortels a été plus forte pour l'industrie du bâtiment dans l'agglomération bruxelloise en 1891.

Tout en souhaitant une meilleure loi d'inspection et d'assurances contre les accidents du travail, nous devons reconnaître que de grands progrès ont été réalisés et que le péril du travail au fond des houillères est beaucoup moins grand que le vulgaire ne l'imagine. D'autre part, faisons remarquer qu'en *1892*, les caisses de prévoyance et de secours ont dépensé la somme de 4,253,787 francs, soit 37 francs par ouvrier des exploitations affiliées.

Passons à d'autres industries, pour constater les caractères et le progrès de la situation économique des ouvriers belges et groupons quelques renseignements à méditer.

Commençons par le renseignement relatif à la plus considérable exploitation du pays. Les diverses divisions de la Société Cockerill, à Seraing, réunissent un personnel de neuf mille ouvriers, y compris les femmes et les enfants en âge légal de travail. Cette société leur paie un salaire annuel de 9 1/2 à 10 millions de francs, soit un peu plus d'un millier de francs par tête. On peut constater par le développement de l'épargne que le sort des ouvriers s'améliore. Ainsi le relevé de la caisse d'épargne de Cockerill, au 30 juin 1893, se chiffrait par 2,214,000 francs pour 670 livrets d'ouvriers. Ce fonds

d'épargne s'est augmenté au cours du 2me semestre 1893 de 133,000 francs. Ajoutons que la société paie, sans prélèvement sur le salaire, pour des services de secours et de pensions, par exercice, de 170 à 180,000 francs, pour son service médical et pharmaceutique de 50 à 60,000 francs, et pour l'entretien de son hôpital-orphelinat de 25 à 28,000 francs. Elle supporte en outre d'assez grands frais pour le service de l'instruction et pour l'œuvre des habitations ouvrières.

Les institutions patronales de la Vieille-Montagne, d'Angleur, l'emportent encore sur les précédentes(1).

Voici quels ont été dans cette société les salaires journaliers moyens, par périodes décennales. Nous mettons en regard la quantité de blé au prix de l'époque représentée par ce salaire journalier. De *1837* à *1846* fr. 1-39 ou 5,365 kil. de froment; de *1847* à *1856* fr. 1-89 ou 6,748 kil. de froment; de *1857* à *1866* fr. 2-32 ou 9,140 kil.; de *1867* à *1876* fr. 2-87 ou 9,375 kil.; de *1877* à *1886*

(1) Cette société, au 31 décembre 1893, avait un effectif de près de 6,852 ouvriers, appartenant à des professions et à des nationalités différentes.

Durant cinquante ans, la durée moyenne des engagements pour ces 7,000 ouvriers, qui représentent avec leurs familles près de 20,000 personnes, dépasse 12 ans. — 1,527 dépôts à la Caisse d'épargne, montant à une somme de 2,508,625 francs ; 1,500 ouvriers logeant dans leur propre maison ; près d'un quart de l'effectif parvenu à la propriété du foyer domestique ou possédant un capital dont les intérêts accroissent les ressources de la famille, tels sont les résultats atteints par cette société pour le bien de ses ouvriers.

Ajoutons à ces résultats une caisse de secours qui, depuis 1891, est entièrement alimentée des deniers de la société et a fait, au 31 décembre 1893, plus de 200,000 francs de dépenses; une caisse de prévoyance des invalides, dont les recettes se chiffrent par 1,657,506 francs; différentes caisses pour les ouvriers allemands. Enfin, depuis sa fondation, 400,000 francs ont été dépensés pour les écoles et 350,000 pour les églises.

fr. 3-14 ou 12,186 kil. et en *1888* fr. 3-18 ou 16,330 k. En Belgique, durant cette année, 1,525 ouvriers de la Vieille-Montagne recevaient des salaires élevés de fr. 3-87 et 1,027 des salaires bas de fr. 2-83. Le montant des salaires et primes distribués pendant l'année 1893 à tous les ouvriers (belges et étrangers) a été de 7,387,786 pour 2,261,131 journées de travail et un effectif moyen de 6,933 ouvriers, ce qui représente un salaire journalier moyen de fr. 3-24.

Les ouvriers des mines et des carrières, ceux qui se mettent le plus en grève, ont vu augmenter leur salaire moyen à peu près dans cette proportion : 1.70 en *1841* — 2.40 en *1861* — 2.92 en *1870* et 3.25 en *1888*. Toutefois il y a des exceptions. Ainsi le Conseil de l'industrie et du travail de Jodoigne ne renseigne, pour 11 heures de pénible travail, que des salaires variant pour les ouvriers de 21 ans de fr. 1.50 à 2.20!

J'ai sous les yeux le volume si instructif édité par la direction de l'industrie au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics sur « les salaires et budgets ouvriers en Belgique, au mois d'avril 1891 ». Les renseignements qui s'y trouvent ont été fournis par les Conseils de l'industrie et du travail avec beaucoup de méthode et de précision.

Impossible de les résumer, mais je veux consigner ici quelques réflexions que leur examen me suggère :

1° Les industries de la houille (fonds), du bois, des peaux, du caoutchouc, des métaux précieux, du fer, du bronze, du cuivre, du zinc, du marbre et du verre, sous leurs différentes formes, paient à leurs ouvriers complets, non simples manœuvres, généralement de hauts salaires de 3,50 à 5 francs. Il en est de même de l'industrie du bâtiment, de la chapellerie de feutre et de soie, du papier, de la typographie et de l'industrie sucrière (qui comprend environ 120 établissements).

2° Les industries textiles procurent plutôt des salaires

moyens, comme la filature et le tissage du lin et du coton à Gand où le prix des ouvriers de 21 ans est de fr. 2.40 à 4.50 et celui des ouvrières complètes de fr. 1.50 à 2.50 Les prix renseignés pour le tissage des toiles de Courtrai offre une moyenne légèrement supérieure. Mais ce sont les grandes filatures de laine de Verviers, une des plus belles créations de l'industrie belge, qui paient les plus forts salaires tant aux femmes qu'aux hommes. Ces salaires, depuis une vingtaine d'années, ont considérablement augmenté, bien que l'industrie verviétoise ait chaque jour plus de peine à lutter contre la concurrence étrangère.

Nous avons en vain cherché, dans les statistiques des conseils d'industrie et de travail, des renseignements précis sur les salaires payés à Namur, à Ypres, à Roulers, à Saint-Nicolas, à Alost, à Grammont, à Termonde et à Turnhout.

3° On peut affirmer que généralement en Belgique, les ouvriers de métier, ouvriers du « Skilled labour », peuvent gagner un salaire suffisant pour entretenir convenablement une famille moyenne : le supplément des salaires gagnés par les enfants amène même l'aisance et permet l'épargne. Mais les ouvriers sans métier, ouvriers de « l'Unskilled labour », surtout les travailleurs médiocres ou mauvais, par suite d'incapacité soit physique soit morale, ne gagnent qu'un salaire insuffisant pour élever convenablement une famille : leur situation est malheureuse, mais elle s'améliore insensiblement. Reste enfin un rebut, les ivrognes, les paresseux et les déclassés, pour lesquels il n'y a pas de remède régulier.

4° En général, les ouvriers de la petite industrie sont moins bien payés que ceux de la grande industrie. Ceux de la campagne moins que ceux de la ville et les femmes notablement moins que les hommes. Peut-être ce dernier mal est-il moins funeste qu'il ne paraît à première vue. Il serait, en effet, à souhaiter, pour la prospérité des familles ouvrières, que les

salaires des pères et des fils puissent suffire à l'entretien de la famille, et que tout au plus celui des filles, et non celui de la femme mariée, dût y contribuer.

5° Dans la plupart des industries, il y a une grande variété de métiers, tarifés à des salaires différents. Dans les charbonnages et les filatures, le nombre en dépasse vingt. Ainsi, dans la filature du lin, à Gand, toujours pour l'année 1890, je compte des apprenties de douze à treize ans, gagnant de fr. 0-72 à 0-84 ; des démonteuses gagnant de fr. 0-84 à 0-96 ; des rattacheuses gagnant de fr. 1-08 à 1-44 ; des fileuses gagnant de fr. 1-80 à 2-10 ; des cardeuses gagnant fr. 1-90 ; des étaleuses gagnant fr. 1-80 ; des soigneuses d'étirages gagnant de fr. 1-44 à 1-68 ; des soigneuses de bancs à broches gagnant fr. 2-04 ; des soigneuses de combinges gagnant fr. 1-80 ; des dévideuses gagnant fr. 1-20 à 2-40 ; des garçons aux peigneuses de douze à seize ans, gagnant de fr. 0-84 à 1-08 ; des sépareurs, coupeurs et divers gagnant de fr. 1-20 à 2-28 ; des peigneurs gagnant de fr. 2-16 à 2-76 ; des emballeurs gagnant de fr. 2-40 à 2-76 ; des manœuvres gagnant de fr. 2-40 à 2-88 ; des sécheurs gagnant de fr. 2-40 à 3-00 ; des chauffeurs gagnant de fr. 3-36 à3-60 ; des empaqueteurs gagnant de fr. 3-60 à 4-60 ; des machinistes gagnant de fr. 4-32 à 5-05 ; enfin des artisans divers gagnant de 3 francs à fr. 4-80.

Plusieurs de ces salaires ont augmenté depuis lors.

Je me suis permis cette énumération impressioniste pour faire comprendre combien il serait insensé de vouloir uniformiser les conditions du travail ou définir un minimum légal de salaire. Ce serait aussi nuisible à l'intérêt des bons ouvriers qu'à celui de l'industrie. Toutes ces différences de métiers et de salaires ont leur raison d'être et il s'y trouve moins d'arbitraire que dans les utopies des théoriciens.

6° Les abus les plus grands que nous avons constatés, con-

cernent les ouvrières lingères de Bruxelles, au nombre d'environ quatre mille. Ces ouvrières, en travaillant le jour et une partie de la nuit, gagnent à peine fr. 1.20, et souvent elles doivent chômer. Elles sont exploitées par la lingère maîtresse, comme celle-ci est exploitée par le magasin pour lequel elle travaille. C'est là surtout que sévit le « sweating-system » et avant la loi du 16 août 1887, là sévissait en outre le truck-system. Ajoutons que le sort de ces ouvrières est encore plus malheureux au point de vue moral qu'au point de vue matériel (1).

7. M. Armand Julin a dressé un tableau comparatif des salaires de *1846* et de *1891* dans 24 métiers d'hommes exercés à Bruxelles, d'où il résulte que le salaire aurait augmenté en ces 45 ans de 100 à 140 p. c. Sans nous attacher aux criti-

(1) Une excellente œuvre est née en 1893, grâce à l'initiative du R. P. du Lac et au dévoûment du R. P. Van Langermersch, pour venir en aide à ces ouvrières si dignes d'intérêt, en coopérant à leur bien-être matériel et moral.

Cette œuvre « La Ligue des femmes chrétiennes », sous la présidence d'honneur de S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, assure aux ouvrières qui en font partie dans l'agglomération bruxelloise des secours médicaux et pharmaceutiques gratuits.

Elle a fondé : *Deux caisses de secours mutuels,* distribuant aux malades et aux femmes mariées en couches des indemnités durant l'incapacité de travail. — *Un dispensaire* où plus de 120 malades sont, chaque semaine, traités et pansés. — *Une coopérative de mercerie* destinée à encourager l'épargne chez l'ouvrière et à améliorer sa situation par la participation aux bénéfices. — *Une école ménagère,* d'une grande utilité pour les ouvrières de fabrique si souvent absolument ignorantes des soins du ménage. — *Une caisse de prêts gratuits, un bureau de placement, une union professionnelle pour ouvrières de l'aiguille,* ont été établis depuis l'an dernier. — En outre, la Ligue a installé, dans le haut de la ville et dans le populeux quartier de Cureghem, des locaux où se réunissent plus de 500 ouvrières d'atelier et de fabrique affiliées à l'une ou l'autre de ses institutions.

ques peu fondées faites à ce tableau par M. Bussoul et insérées par lui dans l'*Association catholique* sous le titre : « Statistique officielle sur la situation ouvrière en Belgique », mais suffisamment réfutées par M. Julin dans la *Réforme sociale* (Liv. 16 juillet et 1er août 1894), on peut en déduire ce double résultat, à savoir que les salaires ont subi durant cette période des accroissements très considérables, accroissements qui les ont doublés, et que ces accroissements se sont fait sentir dans presque tous les métiers, surtout dans ceux où les salaires en *1846* étaient très faibles.

Cette double conclusion concorde avec les accroissements de salaires que nous avons constatés plus haut dans les charbonnages de tout le pays et dans l'importante industrie de la Vieille-Montagne. Je pourrais, au reste, fournir une foule d'exemples analogues. Comme l'a dit M. Julin, d'une manière assez exacte, « une poussée d'une force presque uniforme a agi de bas en haut : elle a fait surgir, il est vrai, quelques points plus élevés que les autres... mais, dans l'ensemble, le coefficient d'augmentation est sensiblement le même ».

Mais l'accroissement de ce salaire *nominal* donne-t-il la valeur de l'accroissement du salaire *réel* ? Si le salaire d'argent a augmenté sensiblement, le pouvoir d'achat de ce salaire est-il resté le même ?

Pour trancher ce problème, nous allons dresser un autre tableau comparatif où les renseignements sont plus précis. En comparant le prix des principales denrées et marchandises pendant la période *1861-1870* à *1886,* nous constatons que le froment a baissé de 36 p. c., le seigle de 31 ; les pommes de terre de 14.9 ; le café de 33; le sucre raffiné de 35.4; les tissus de coton écrus de 60.5 ; les tissus blanchis de 57.2 ; les tissus teints de 50.8 ; les tissus de laine (drap) de 42.3 ; les tissus de laine (coatings) de 51.3 ; enfin les toiles écrues de 33.6 et les

toiles blanches de 21.3. En outre, le mobilier a subi de semblables abaissements de prix.

Par contre, le prix de la viande a augmenté légèrement, comme aussi celui du loyer, là où l'excellente œuvre des habitations ouvrières n'a pas encore étendu ses bienfaits. Somme toute, le coût de la vie, en supposant dans la famille ouvrière les mêmes besoins à satisfaire, a baissé assez sensiblement, pendant que le salaire d'argent a haussé notablement. On peut affirmer que le progrès accompli depuis 50 ans, a permis à l'ouvrier belge *de doubler son bien-être et son épargne*.

Qui niera du reste les indices palpables de cette amélioration? Le peuple n'est-il pas de mieux en mieux nourri, vêtu, logé? La longévité de la vie moyenne pour tout le pays, ne s'est-elle pas accrue d'environ 7 ans? Et la bourgeoisie ne s'est-elle pas largement développée par l'incorporation de fils ou de petits-fils d'ouvriers?

Un indice bien saisissant de ce progrès, c'est le notable accroissement des *caisses et des livrets d'épargne* depuis une vingtaine d'années. A la date du 31 juillet 1893, il y avait en Belgique 932,373 livrets d'épargne, représentant dans les caisses d'épargnes de l'État, 367,865,000 francs, soit un capital *triple* et un nombre de livrets *sextuple* de ceux qui existaient en *1878*. Durant toute l'année 1893 il a été fait 1,778,755 dépôts représentant la somme de 213,741,926 francs! L'excès des versements sur les remboursements a été d'environ 36 millions de francs.

Enfin, à la date du 31 octobre 1895, le total des livrets restant ouverts était de 1,134,230;— le nombre de versements pour les dix premiers mois de l'année 1895 atteignait presque le total de l'année 1893, soit 1,747,964 francs et le solde dans les caisses d'épargne de l'État était de 451,461,684 francs,

soit une augmentation, depuis deux ans et trois mois, de 83,596,684 francs. C'est là un accroissement prodigieux (1).

Sans aucun doute, des bourgeois aisés contribuent à ce résultat, mais seulement par exception et pour un chiffre que la loi restreint forcément. La plupart des bourgeois placent plus avantageusement leurs capitaux. Le grand nombre de dépôts et de livrets de 1893 à 1895, ne saurait s'expliquer sans une large participation de la classe ouvrière à cette épargne (2).

Notons qu'il faut encore ajouter aux millions de la Caisse d'épargne de l'État, pour l'année 1893, environ 40 millions déposés dans des caisses particulières, dont 15 à 16 millions

(1) *Revue du travail.* Janvier 1896, p. 20.

(2) Détaillons en note le mode d'accroissement des *livrets d'épargne* en 1893. Durant cette année, sur 156,665 livrets nouvellement créés, 77,176 l'ont été au profit d'enfants mineurs et 79,489 au nom de personnes majeures. Or, parmi celles-ci, on compte 1,502 houilleurs, 20,075 ouvriers d'industrie ou de métiers, 13,609 journaliers et ouvriers agricoles et 10,037 domestiques, soit 45,223 travailleurs manuels. Le reste se compose de militaires (4,129), de commerçants détaillants (6,672), de fonctionnaires et employés (5,193), de professeurs et instituteurs (1,070), de personnes adonnées à une profession libérale (1,582), de chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux (1,677), enfin de personnes n'exerçant aucune profession (13,943).

On voit que si l'institution étend ses bienfaits à toutes les classes sociales, elle est surtout utile aux travailleurs manuels.

Les livrets de la *Caisse de retraite* créés en 1893, au nombre de 3,525, dont 2,656 au profit de personnes majeures, appartiennent pour les trois quarts, soit 1,967, aux travailleurs manuels des quatre premières catégories énumérées plus haut. Ici encore le principal service de l'institution est en faveur des classes inférieures.

Ajoutons à ce tableau général deux exemples topiques. Au 31 décembre 1892, aux bureaux de Gerpinnes et de Joneret, qui comptent ensemble 2,600 habitants, on avait déposé cette année 317,000 francs et retiré 160,500 francs. Le dépôt total était de 1,071,280 francs !

A Bousval, près de Nivelles, pour 1,500 habitants, les sommes versées atteignaient, l'an passé, un demi-million.

dans les caisses d'épargne de la Société Générale, 3 millions dans la Société Cockerill, 1 million 1/2 à la Vieille-Montagne et 4 millions 1/2 dans quatre caisses d'épargne établies sous le patronage des administrations communales. Puis, combien d'ouvriers qui placent leurs économies dans l'achat d'un lopin de terre, d'une modeste maison, d'une obligation de ville, d'une action de société anonyme? Le prodigieux développement de la petite propriété, que nous avons signalé plus haut, en est un signe irrécusable.

Et maintenant, rapprochons de cet accroissement si grand des salaires de la classe ouvrière, l'abaissement de la rente du sol, de l'intérêt du capital et des bénéfices de l'industrie. La baisse du revenu foncier s'accentue de jour en jour comme celle du loyer de l'argent. Les placements sûrs à 5 p. c., autrefois si fréquents que ce taux était devenu un type moyen, sont aujourd'hui introuvables. Les États, les provinces, les communes convertissent leurs dettes et réduisent leurs taux d'intérêt (1).

Cependant leurs emprunts nouveaux, même à 3 p. c., trouvent de nombreux souscripteurs et voient leurs cours atteindre ou dépasser le pair. Les entreprises privées elles-mêmes, qui n'offrent pas la même sécurité, ont également réduit le taux de l'intérêt qu'elles offrent pour attirer les capitaux.

Détachons du mémoire savamment documenté des patrons chrétiens de Belgique quelques chiffres, on ne peut plus instructifs, sur la situation du capital-action.

Ces chiffres sont tirés des bilans de *1889, 1890, 1891* et

(1) M. Aynard, présidant le congrès annuel de la Société de l'Économie sociale, a dit, avec sa haute compétence : « Depuis vingt-cinq ans, si nous jetons un regard sur le revenu de toutes les principales valeurs, on voit que la baisse dans ce revenu est au moins de 40 p. c. »

1892 de toutes les sociétés belges, dont les titres sont cotés à la Bourse de Bruxelles. Nous y trouvons :

1° Une vaste catégorie de capitaux improductifs, savoir, en *1889*, sur 347 sociétés, avec un capital de fr. 1,177,099,745 : 97 avec un capital de 244 millions ; — en *1890*, sur 347 sociétés, avec capital semblable : 91 avec un capital de 220 millions ; — en *1891*, sur 352 sociétés, avec capital plus fort de 10 millions ; — 107 avec un capital de 274 millions : et en *1892*, sur 356 sociétés, avec capital plus fort de 4 millions sur le précédent : 126 avec un capital de 306 millions. Parmi ces capitaux improductifs, la plupart ont donné des pertes assez considérables, mais dont nous ne pouvons fixer le chiffre.

2° Une catégorie de capitaux, rapportant de 10 à 15 p. c. Elle comprend pour *1889*, 37 sociétés, avec un capital de 260 millions ; pour *1890*, 36 sociétés, avec un capital de 255 millions ; pour *1891*, 26 sociétés, avec un capital de 233 millions ; pour *1892*, 25 sociétés, avec un capital de 160 millions.

3° Une catégorie assez faible de capitaux, dont les revenus sont supérieurs à 15 p. c., 8 sociétés industrielles ainsi que 3 sociétés d'assurances, rapportant plus de 25 p. c.

Enfin, 4° la catégorie la plus fournie de toutes, dont les revenus sont de 2 à 8 p. c.

Le revenu moyen de tous ces capitaux a été en *1889*, de 6.62 ; en *1890*, de 7.25 ; en *1891*, de 7.26, et en *1892*, de 6.29.

En retranchant les sociétés, spécialement favorisées, de zinc, plomb et mines, le revenu moyen a été respectivement pour ces quatre années de 6.14, 6.62, 6.68 et 5.68, sans tenir compte, bien entendu, des pertes subies par ce grand nombre de capitaux improductifs.

Fournissons un autre détail, qui peut intéresser le lecteur.

356 millions employés dans des banques et des établissements de crédit ont rapporté un intérêt moyen, en *1889*, de 6.09; en *1890*, de 6.10; en *1891* (le capital était plus fort de 7 millions), un intérêt moyen de 7.70, et en *1892* (avec capital accru d'un million), un intérêt moyen de 7.14.

233 millions et demi employés dans les charbonnages productifs ont rapporté, pour les 4 années respectives, un intérêt moyen de 7.87, de 10.20, de 9.66 et de 5.48.

83 millions employés dans les aciéries, haut-fourneaux et fabriques de fer, ont rapporté, pour les 4 années respectives, 5.47, 4.29, 2.95 et 5.20.

26 millions et demi, employés dans les linières, ont rapporté respectivement 6, 7.25, 7.05 et 7.86.

195 millions, avec variation d'un million, employés dans les chemins de fer, ont rapporté pour les 4 années, 4.11; 4.66; 4.54 et 4.40.

Enfin, il y a deux espèces de capitaux qui rapportent un revenu exceptionnel : **23** millions employés dans l'industrie du zinc, plomb et mines ont rapporté respectivement pour ces 4 années 30,09; 38,02; 35,82 et 35,90; et **10** millions 764,800 francs employés dans les assurances ont rapporté 17.68 p. c.; 18.40; 18.06 et 14.55.

En outre, de 1889 à 1890, sur 1 milliard 177 millions, le chiffre du capital placé en actions a diminué de 27.000 fr.; de 1890 à 1891 il a augmenté de 9 millions et de 1891 à 1892, il n'a augmenté que de 3 millions.

Par contre, le chiffre du capital placé en titres à revenu fixe,a augmenté,de 1890 à 1891, de 116 millions et, de 1891 à 1892, de 94 millions. Si on ajoute à ces chiffres l'augmentation des dépôts, aux caisses d'épargne de l'État : 31 millions en moyenne par an, de 1883 à 1891; 27 en 1892; 36 millions en 1893 et 83 millions durant les deux dernières années, on reconnaîtra que le capital consacré aux affaires et soumis aux

risques des entreprises industrielles et commerciales ne s'accroît guère. N'est-ce pas là une preuve que le bénéfice qu'il rapporte, rapproché des pertes et des appels de fonds dont il est menacé, est loin d'être excessif?

Qu'on prenne donc garde, en calomniant le capital industriel et en créant, pour lui, des charges et des périls nouveaux, de l'effrayer et de le faire fuir. Ce résultat aurait un funeste contrecoup sur l'industrie et par suite sur le travail et le salaire des ouvriers. L'accroissement normal de la population ouvrière demande, chaque année, un accroissement parallèle de travail pour occuper les nouveaux bras d'environ 20,000 ouvriers. Or comment créer du nouveau travail sur le champ de l'industrie, sans nouveaux capitaux? (1)

Il est donc incontestable que, depuis quelques années, l'accroissement de la richesse publique profite de plus en plus au travail. Le capital qui alimente l'industrie voit de plus en plus sa part se réduire. Il est même à craindre que celle-ci ne baisse trop. S'il est vrai que depuis un an environ cent millions de francs nous ont quittés pour alimenter l'industrie étrangère, il serait sage de chercher à enrayer ce funeste exode.

Nous ne terminerons toutefois pas cet aperçu par un cri d'alarme, comme si nous voulions détourner le Gouvernement et le parti catholique, à qui nous sommes redevables depuis peu d'années de tant de lois et de mesures favorables à la

(1) Qu'on n'oublie jamais l'exemple de Fourmies. Naguère cet important centre comptait 18,000 habitants et activait 850,000 broches de filature, qui fournissaient de hauts salaires. Aujourd'hui cette industrie si florissante semble frappée d'une irrémédiable décadence. Le *Journal de Fourmies* du 19 avril 1894 contenait cette annonce significative : « *Étude de Me Hénon, notaire*. Établissement de filature et peignage de laine, dépendant de la Société Huile et fils et Cie, contenant 15,980 broches, 10 peigneuses, maison de maître, cité ouvrière, etc., d'une contenance de 3 hectares 59 ares 66 centiares. Le tout, y compris le matériel, à vendre, sur la mise à prix de 80,000 francs. » Or, cet établissement industriel n'avait pas coûté moins de 2 millions de francs! Personne ne voulait donc reprendre cette industrie, même à vil prix, pour perdre de l'argent. Voilà quel fut le résultat des grèves et des agitations ouvrières qui y sévirent! L'ouvrier en a été le plus atteint, car le fileur, qui, il y a dix ans, gagnait à Fourmies 6 francs par jour, y gagne à peine aujourd'hui 3 francs.

classe ouvrière, de la voie où il est engagé. Que nos gouvernants continuent à rechercher et à corriger, avec courage et prudence, les abus dont souffre l'ouvrier et à compléter les lois qui améliorent les conditions de son travail, le délivrent des trop lourdes charges du fisc, le protègent également contre son imprévoyance et contre les écumeurs de son épargne, lui facilitent l'acquisition d'une habitation convenable ainsi qu'une modeste participation à la propriété du sol, enfin favorisent la pacifique et forte organisation de ces unions professionnelles, où, — sans lésion de l'autorité patronale dans la *direction* du travail, — ses droits et ses intérêts dans le *contrat* du travail, ainsi que son honneur et sa foi dans les habitudes de sa vie, soient efficacement sauvegardés.

De pareilles lois, bien coordonnées dans une lumineuse synthèse, qui s'intitulerait le « Code du travail », et complétées par des conseils d'usine pacifiques et par un inspectorat sérieux et équitable sur les applications de ce code, assureraient au peuple belge le premier rang dans l'ordre du progrès social.

Toutes ces réformes, — nous ne saurions assez le redire et aux esprits trop craintifs et aux esprits trop entreprenants, — n'exigent ni le bouleversement du régime industriel dégagé de ses abus accidentels, ni la suppression de la liberté économique bien contrôlée, ni la réglementation officielle de la concurrence probe et loyale.

En faisant la guerre aux abus, dont peuvent souffrir également le patron et l'ouvrier, ne supprimons aucune initiative honnête, aucun travail utile, aucune forme légitime de notre activité et de notre prospérité économique. Ce serait le commencement de notre déchéance.

Jusqu'ici, grâce à notre génie industriel, à notre probité éprouvée et à nos cœurs vaillants, nous avons battu, sur le champ de la concurrence internationale, de grands peuples et de redoutables concurrents.

Ne rompons pas avec un tel passé. Ce serait s'ôter l'espérance d'un meilleur avenir. Au contraire, cherchons cet avenir en aidant le travailleur, sous le régime de la *justice*, *de la charité et des saines libertés*, à mieux exercer son *droit de propriété*.



